# ACTE ȘI DOCUMENTE

DIN

# CORESPONDENȚA DIPLOMATICĂ

A LUI

## MIHAIL KOGÂLNICEANU

RELATIVE LA

## RESBOIUL INDEPENDENȚEI ROMÂNIEI 1877–1878

PUBLICATE DE

VASILE M. KOGÂLNICEANU

*Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à fonder l'Indépendance d'une nation et à consolider ses Libertés.*

LÉOPOLD (27 Juin 1831).

VOLUMUL I. — FASCICULA I.

# ACTES ET DOCUMENTS

EXTRAITS DE LA

# CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DE

## MICHEL KOGALNICEANO

RELATIFS

## A LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ROUMAINE 1877–1878

PUBLIÉS PAR

BASILE M. KOGALNICEANO

VOLUME I. — FASCICULE I

BUCURESCI

TIPOGRAFIA ȘI FONDERIA DE LITERE THOMA BASILESCU, BULEVARDUL ELISABETHA, 111

1893

www.dacoromanica.ro

# ACTE ȘI DOCUMENTE

DIN

# CORESPONDENȚA DIPLOMATICĂ

A LUI

MIHAIL KOGÂLNICEANU

RELATIVE LA

RESBOIUL INDEPENDENȚEI ROMÂNIEI 1877–1878

PUBLICATE DE

VASILE M. KOGÂLNICEANU

*Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à fonder l'Indépendance d'une nation et à consolider ses Libertés*

LÉOPOLD (27 Juin 1831).

VOLUMUL I. — FASCICULA I.

# ACTES ET DOCUMENTS

EXTRAITS DE LA

# CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DE

MICHEL KOGALNICEANO

RELATIFS

A LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ROUMAINE 1877–1878

PUBLIÉS PAR

BASILE M. KOGALNICEANO

VOLUME I. — FASCICULE I

BUCURESCI

TIPOGRAFIA ȘI FONDERIA DE LITERE THOMA BASILESCU, BULEVARDUL ELISABETHA, 111

1893

www.dacoromanica.ro

Domnului Profesor

# V. A. Urechiă

*Președintele Secțiunei Istorice a Academiei Române,*
*Fost Ministru,*
*Membru Corespondinte al Academiei Spaniole, al Institutului Etnografic din Paris,*
*și al altor diverse societăți și congrese Literare și Istorice,*
*Membru fundator al Ateneului Român, etc.*

*Domnule Urechiă și Iubite al meu Profesor;*

*Iți vestesc cu grăbire, că m'am decis de a publica lucrările politice, istorice și corespondența relativă a lui Mihail Kogălniceanu, pentru care vin a te rugà să'mi dai neprețuitul Domnici-tale sfat. Sciu, de mult timp cât dorești să se facă aceasta și deci ești primul care primesce asemenea scire. Peste câte-va dile apare prima fasciculă și iar veĭ fi cel-întâiŭ a o primi.*

*Bine voiesce te rog, Domnule Urechiă, a primi espresiunea înalteĭ mele considerațiuni.*

***Vasile M. Kogălniceanu.***

*București, 6 Septembre 1893.*

www.dacoromanica.ro

*Domnului*

*Vasile M. Kogălniceanu*

Iubite amice,

La 24 Octombre, adecă peste cinci ḑile, voi avea fericirea a desvĕli, în parcul municipal din Galaţi, bustul în bronz al nemuritorului D-tale tată, M. Kogălniceanu.

Vechiul amic politic, devotat discipol al gloriosului bărbat, mâhnit de întârḑierea ce vede că se pune, pentru a se ridica mareluĭ bărbat un monument naţional demn de el, în Bucurescĭ, s'a hotărît să deie, cel puţin Galaţilor, o mică icónă a celuĭ fără de care nicĭ un act mare politic şi naţional nu s'a făcut în sînul naţiuneĭ Române, de jumĕtate de secol.

Mĕ iartă, scumpe amice, décă am cutezat, cu sĕrăcia mea, să măsor, în un bronz şi în mic, imensitatea glorieĭ tatăluĭ D-tale .... Până în fine, este de creḑut, că ţéra îşĭ va aminti

www.dacoromanica.ro

de el în mod mai 'demn, mai măreţ Atunci se va ridica falnicul lui monument La 24 Octombre este numai o sbucnire, prea lung comprimată, a unei inimi devotate

Dar vorbesc de monumentul naţional al lui M. Kogălniceanu

Apoi ce monument mai mare, mai nepieritor, decât acel ce mi anunţă prietenésca D-tale scrisore cu data memorabilă de 6 Septembre ziua aniversară a nascerei marelui bărbat D-ta îmi vestesci, că neîntârziat începi publicarea operelor literare, istorice politice şi a corespondenţei lui din aceste întreite respecte negreşit numai

Mare imensă e lucrarea ce întreprinzi ai să răscolesci, ai să reînoiu mai mult de jumătate de secol din viaţa, nu mai mult a lui M Kogălniceanu ci a întregului neam românesc Numai nemărginitul D-tale devoiament filial la gloria lui, îţi va da putere să învingi greutăţile de tot felul ce ai să întâlnesci în cale

Dumnedeu să'ţi ajute!

De'mi vei da voie, la unul din volumele publicaţiunei D-tale voi anina şi eu biografia documentată a nemuritorului D-tale Părinte

'Nu de sfatul meu ai nevoie la asemene întreprindere căci de şi unia pretind, că inima e rea consiliatóre, eu am convingerea din contră, că nimic bun nu se face în lumea

www.dacoromanica.ro

apésta, décă mintea nu e îmboldită de inimă. «Minte şi inimă, mărită naţie daco-românéscă», ḍicea marele Cichindeal.

Ambele mi'ţi lipsesc, te sciu de când îmi erai iubit şcolar; ambele eşci obligat să le ai, căci eşci Kogălniceanu.

Te îmbrăţişez cu iubire şi la revedere la Galaţi, la 24 Octombre.

V. A. Urechiă.

Bucureşcr 19 Octombre 1893.

---

www.dacoromanica.ro

# ACTE ŞI DOCUMENTE

RELATIVE LA

# RESBOIUL INDEPENDENŢEI ROMÂNIEI 1877-1878

*Circulara către toţi prefecţii, din 5 Ianuarie 1878.*

Cercetaţi dacă deputatul clasei ţăranilor, carele a fost în Divanul ad-hoc din 1857, este încă în viaţă, şi în asemenea caş trimiţeţi'mi numele şi locuinţa sa actuală. Ascept răspunsul încă înainte de 1 Ianuarie s. v.

***Ministru Kogâlniceanu.***

*à l'Agent de Serbie, à Bucarest, 11 Janvier 1878.*

J'ai reçu votre dépêche d'hier. On m'a répondu de notre quartier général, qu'une zone n'a pas encore été déterminée, et que pendant l'inaction des Roumains, un de nos détachements a pu passer les lignes roumaines seulement dans le but d'une reconnaissance pour assurer nos positions. Du reste même ceci ne se fera dorénavant.

***Ristitch.***

*Către Vasile Alexandri, la Mirceşti, 13 Ianuarie 1878.*

Te felicit pentru anul noŭ, pentru ziua ta, pentru crucea de mare oficer al Steleï României ce M. S. Domnul ţ'a accordat'o pentru merite excepţionale de mare poet.

Să trăescï ca să cânţï Independinţa României, cum aï cântat vitejia soldaţilor noştri care are să ne-o dee.

***Kogâlniceanu.***

*Către Pastia primarul Iaşuluï, 13 Ianuarie 1878.*

Regimentul 13 a plecat ierï cu trenul, prin urmare va fi în Iaşï orï dèseară orï mâne douĕ Ianuarie.

***Kogâlniceanu.***

www.dacoromanica.ro

*à Monsieur Kogalniceano, 12 Janvier 1878, de St-Pétersbourg.*

Bien touché de votre gracieux télégramme, Je conserve le meilleur souvenir de nos relations.

*Gortchakow.*

*à S. A. Prince Régnant, 13 Janvier 1878.*

Je me permets de soumettre à Votre Altesse la demande s'il n'y a pas lieu de remercier par un ordre du jour la garde nationale de toutes les villes et particulièrement celle de Bucarest pour les services éminents qu'elle a rendus en faisant le service de garnison pendant l'absence de l'armée.

*Kogalniceano.*

*Lettre privée à Monsieur Kogalniceano de la part de Monsieur le Baron Jomini datée de St-Pétersbourg 17 Janvier 1878.*

Monsieur le Ministre, J'ai reçu avec un vif plaisir le télégramme de Votre Excellence à l'occasion du 1-er Janvier et j'ai été profondément touché de cette marque de bon souvenir. Je vous prie d'en agréer tous mes remerciements et de croire aux vœux sincères que je forme pour que l'année qui débute vous apporte toutes les prospérités possibles. Parmi ces vœux, je forme aussi celui que vous réussissiez à maintenir et consolider les bonnes relations qui se sont établies entre la Roumanie et la Russie et qui se sont cimentées sur les champs de bataille. Bien des tentations viendront vous assaillir, des voies astucieuses cherchèront à vous persuader qu'en politique, la perfidie est de l'habilité. N'en croyez rien. La droiture, le bon-sens et la raison sont les meilleurs et les plus sûrs guides. Mon expérience de 40 ans m'a donné cette conviction. Elle est surtout applicable aux peuples. Les individus peuvent quelquefois trouver de l'avantage à la duplicité, mais les hommes passent et les peuples restent. La politique est comme le Wist; ce que l'un gagne, il faut que l'autre le perde et celui qui perd aspire à la revanche. Voilà ce qu'oublient trop souvent les hommes d'Etat qui ont charge de peuples. Lorsqu'on inspire ce désir de revanche à une nation voisine et puissante, à une nation à qui l'on doit beaucoup dans le passé, et dont on n'a rien à redouter dans l'avenir parcequ'elle est assez grande pour n'avoir pas de convoitises et assez forte pour n'être pas dans le cas de désirer des dédommagements, on commet une grande faute car on perd un ami et on se fait un ennemi. Et cette faute est encore plus grande, lorsque, comme vous, on est entouré de périls.

www.dacoromanica.ro

L'histoire est pleine pe témoignages de cette vérité. Voyez l'exemple de l'Autriche en 54. On a admiré l'habilité machiavélique du Comte Buol qui sans coups férir, nous a renvoyés des Principautés, condamnés à une défensive impossible et finalement éloignés du Danube en nous enlevant une province. Or qu'est-il advenu? Deux ans après l'Autriche perdait la Lombardie et dix ans après toute sa position en Allemagne. Dieu préserve la Roumanie de ces habilités là! Ne vous laissez pas non plus illusionner par le humbug de la neutralité. Celle de la Belgique qu'on vous prêche comme modèle, ne repose pas du tout sur des traités car de nos jours ce sont hélas! des chiffons de papier. Elle a pour gage l'intérêt puissant que l'Angleterre, sa voisine, a à ne pas laisser s'établir une grande Puissance à Anvers. De même le meilleur gage de votre neutralité et surtout de votre indépendance, c'est l'amitié de la Russie et l'intérêt capital qu'elle a à s'assurer votre concours pour sauvegarder l'œuvre d'émancipation qu'elle accomplit en ce moment, si elle venait a être menancée. Pardonnez-moi ces digressions politiques. Je termine par une prière.

Ayant reçu de S.-M. l'Empereur l'autorisation d'accepter la décoration que vous m'avez remise de la part du Prince Charles, je vous demande la grâce d'être auprès de Son Altesse l'interprète de ma profonde gratitude.

Agréez, Excellence, l'hommage de tous mes respects.

***Jomini.***

*à Monsieur le Baron de Jomini, à Saint-Pétersbourg, 31 Janvier 1878, de la part de Monsieur Kogalniceano,*

Excellence, je ne saurais mieux reconnaître la courtoisie avec laquelle Vous m'avez engagé lors de votre départ de Bucarest, à vous écrire dans les occasions graves, ni mieux marquer combien je suis sensible aux sentiments d'amitié qui vous ont dicté votre lettre du 5/17 courant, qu'en remerciant sans retard V. E. des conseils qu'elle veut bien me donner, avec une autorité si justement acquise, sur la meilleure ligne de conduite politique à suivre.

J'espère mettre dans ma réponse toute la franchise à laquelle vous me conviez, et prouver ainsi que l'école dont vous êtes, puisque vous la recommandez en vrai maître, est aussi la mienne. V. E. constatera que la réputation du Paysan du Danube n'est pas près de se périmer en Roumanie. Répondre à la lettre de V. E., c'est de prime abord et de toute nécessité justifier mon pays du reproche

www.dacoromanica.ro

si direct quoique très-savamment poli de duplicité qui lui est adressé. Les faits auront ici plus d'éloquence probante que les raisonnements, les actes que les paroles, et je dois demander à V. E. la permission de les récapituler. En dépit des avis, je pourrais presque dire des menaces qui fondaient sur nous de toute part, nous avons conclu avec le gouvernement impérial la Convention du 4/16 Avril 1877 par laquelle toutes les resources matérielles du pays ont été mises à la complète disposition de la Russie.

Notre seule ambition, notre seul but quand nous avons pris cette décision, c'était de sauvegarder l'intégrité de notre territoire, cette intégrité a été effectivement stipulée à l'article 2 de la dite convention.

Plus tard, malgré la note verbale où Mr de Nélidoff, au nom de S. A. I. Monseigneur le Grand-Duc Nicolas, énonçait sans ambages, avec un parfait dédain de la périphrase, que le gouvernement impérial désapprouvait notre déclaration de guerre à l'Empire ottoman et qu'Il n'avait pas besoin de nous, nous n'avons pas hésité à nous rendre au premier appel qui nous a été lancé, par suite des surprises des événements militaires et en conséquence des nécessités stratégiques les plus urgentes.

Dix mille Roumains sur une armée de 50 mille hommes, dorment aujourd'hui leur dernier sommeil autour de Plevna et dans les champs de la Bulgarie.

Ce vaillant, mais douloureux sacrifice, nous l'avons accompli d'un élan tout spontané, sans conditions, sans traité préalable, car nous avons estimé que la parole de S. M. l'Empereur équivalait aux traités les plus formels et portait en elle-même la plus haute des sanctions.

Toute notre perfidie a donc été une entière bonne foi, toute notre habilité une absolue confiance.

Nous avons pensé que si l'intégrité de notre territoire nous était assurée pour le seul fait du passage des armées impériales, qui ne constituait en somme qu'un concours passif, elle nous serait garantie a fortiori du jour où notre armée avait été convoquée à une coopération active, laquelle se manifestait publiquement comme la plus positive des alliances.

Cependant, à l'intérieur, nous avons eu à subir toutes les charges, toutes les calamités qu'entraînent fatalement avec elles les guerres, même les plus heureuses.

Sur la frontière, bombardement des villes du Danube, pillage

www.dacoromanica.ro

dans les ports, dévastation des villages, ravages des récoltes riveraines, saccagées par les troupes postées en observation ou en réserve au bord du fleuve, — plus avant dans les terres, espoir et fruit de deux années de dispendieux travaux agricoles à jamais perdus, accumulations dans les dépôts et dans les gares des produits de 1876 et 1877, qui pourrissent sur place faute de moyens de transport, ruine des fermiers et des propriétaires dans un pays dont toute la richesse est l'agriculture, séquestration des chemins de fer par les autorités militaires russes à leur profit exclusif; dégradation de nos chaussées, qui étaient l'œuvre de 20 années de paix, et dont la restauration coûtera le double de ce qu'ont pu rapporter en quelques mois les voies ferrées, destruction du matériel et de l'outillage public et privé, — tel est, bien incomplet encore, le bilan de notre situation présente.

Depuis le départ de Bucarest de S. M. l'Empereur et de S. A. le Prince Chancelier, il semble que les autorités militaires russes regardent comme nulles et non-avenues toutes les clauses de la Convention du 4/16 Avril, tant elles traitent Administration et population comme en pays conquis.

Ajouterai-je qu'on va parfois jusqu'à oublier les égards dus aux Autorités publiques, à commencer par le Chef suprême de l'Etat? Je craindrais d'étonner péniblement V. E. en mettant sous ses yeux certaines pièces sorties de la plume de Mr. de Nélidoff, du Prince Tcherkawsky et Agents qui relèvent de ces différents personnages. Non seulement nous avons enduré, nous endurons tout avec cette inaltérable impassibilité dont nous nous sommes fait une loi invariable, mais encore notre bon vouloir n'a jamais eu de défaillance, et notre concours a toujours été prêt et entier, dans la mesure de nos forces. Peut-on infliger un stigmate de duplicité à des actes dont la sincérité est flagrante et dont la loyauté est de notoriété publique?

Quelle est, cependant, la récompense qu'on nous ménage? Quand il s'est agi de combattre, l'individualité de la Roumanie et sa position de Nation alliée n'ont pas fait doute. Mais dès que la question de la paix vient sur le tapis, soudain nous cessons d'être Etat et Alliés et nous retombons au rang d'une province incapable d'actes internationaux. Nos intérêts, il est vrai, vont se débattre, nos intérêts les plus graves, les plus essentiels à notre vie nationale. Il n'importe; ce n'est pas à nous de les exposer et de les soutenir. Nous étions aptes à verser notre sang pour les défendre, mais nous

www.dacoromanica.ro

ne sommes pas aptes à les connaître. C'est à la Russie seule qu'il appartient de les apprécier, c'est elle qui prend à tâche de les représenter et de les appuyer, sans même qu'elle juge nécessaire de s'informer de ce que nous entendons par nos intérêts. Que dirait V. E. du médecin qui se présenterait proprio-moto chez un malade, qui pénétrerait d'inspiration dans sa chambre, et qui prétendrait le guérir sans le questionner sur le mal dont il souffre, et sans lui permettre d'en parler ?

Puis, malgré les stipulations expresses d'une Convention formelle qui nous garantit, au nom de S. M. l'Empereur et sous sa signature, l'intégrité de notre territoire, on nous annonce l'intention de nous reprendre la Bessarabie, car il y a là, paraît-il, une question d'honneur pour la Russie, et on daigne nous promettre en retour des compensations au delà du Danube. Et, comme tout enseignement pratique doit-être académiquement accompagné d'une leçon morale, nous sommes mis en garde contre les tentations qui pourraient nous assaillir, contre les suggestions des *voix astucieuses* qui chercheraient à nous circonvenir, contre les dangers de la duplicité dont on nous professe l'horreur. Nous nous imaginions pourtant que *la droiture, le bon sens et la raison*, en *qui V. E. me montre les meilleurs et les plus surs guides*, avaient été seuls à nous diriger.

Correcte dès l'origine, la Roumanie désire et veut rester correcte jusqu'au bout. Toutefois, *si refuser de céder le sol roumain, si ne pas se prêter avec une facile complaisance à des sacrifices auxquels ne sauraient se résoudre une Nation et un Gouvernement qui se respectent, c'est là de la duplicité, je confesse alors, j'avoue, je proclame que l'accusation nous revient de droit et que nous avons à cœur, nous tenons à honneur de la mériter.*

V. E. constate et nul ne songe à contester que la Russie est forte et la Roumanie faible. Par la force la Russie peut prendre mieux que la Bessarabie ; elle peut s'emparer du pays tout entier. Mais telle situation se produirait où la Roumanie aurait l'avantage sur la Russie. Ce serait lorsque la Roumanie, mise en demeure, pour prix singulier de ses efforts et de ses peines de perdre un morceau de son territoire qui tient à elle par toutes ses fibres, protesterait contre cette amputation, invoquerait les sacrifices qu'elle s'est imposés et en appellerait à la loyauté, à l'équité de S. M. l'Empereur et de la Russie elle-même. Car, au dessus de la force, il y a la loi de l'éternelle justice et de l'éternelle morale ; et, dans

www.dacoromanica.ro

ce domaine, d'où nul ne peut nous exproprier, nous devenons forts à notre tour de cette force qui puise dans les principes d'où elle émane et où elle s'alimente un caractère d'absolu.

V. E. me signale combien périlleuse est pour nous l'illusion de notre neutralité. Faut-il donc attester à V. E. que le Cabinet actuel et moi en particulier nous partageons complètement à cet égard les idées de V. E. et de S. A. le Prince Chancelier? Jamais, depuis mon entrée aux affaires, le mot de neutralité n'a pas été prononcé? Ce silence provient moins de la persuasion où nous serions que la majorité des Puissances n'admettrait pas cette neutralité entourée des seules conditions qui la rendraient effective, que de la pensée où nous sommes que nous n'avons à chercher de garanties contre la Russie que dans la loyauté et la générosité de la Russie elle-même, et enfin de la conviction où nous nous rangeons avec V. E. qu'en notre siècle traités, garanties et neutralités n'ont de vertu que pour permettre à tel ou tel d'attendre l'heure où il se sentira en état de les enfeindre.

Nous croyons fermement comme V. E. que le meilleur gage de notre neutralité et surtout de notre indépendance, c'est l'amitié de la Russie et l'intérêt capital qu'elle a à s'assurer notre concours pour sauvegarder l'œuvre d'émancipation qu'elle accomplit en ce moment, si elle venait à être menacée. C'est précisément, cette double considération qui nous a déterminés à tant de sacrifices, et sur laquelle nous fondons l'espoir que leur somme n'augmentera pas.

Toute amitié, pour exister et subsister, doit être bilatérale et vivre d'une inclination mutuelle et permanente.

L'essence de l'amitié consiste dans un échange constant de bons offices et de gages d'attachement et de désintéressement réciproques. Nous nous sommes montrés pour notre part tout entier à l'amitié de la Russie. C'est donc à la Russie de nous aider maintenant, et de comprendre que les petits pays, non moins que les grands, parfois même avec plus de ténacité, ont leurs sentiments de conservation et de dignité vont jusqu'au bout des devoirs que leur imposent ces sentiments, et qu'enfin, pour une grande nation comme la vôtre; *l'amour de 5 millions de Roumains, l'assurance que leurs cœurs et leurs bras seront toujours prêts valent mieux qu'un chétif lambeau de territoire.*

J'ai, sans doute, abusé de l'attention de V. E. Mon excuse est l'espoir où je suis qu'elle verra dans cette effusion mon vif désir de me conformer à ses préceptes de complète sincerité. Voilà pour-

www.dacoromanica.ro

quoi j'ai pris la liberté de vous exposer dans la causerie toute intime et a huis clos à laquelle vous m'avez vous-même invité, nos griefs et nos appréhensions, sans amertume aucune, mais aussi sans aucun détour.

Votre profession de foi appelait la mienne par une naturelle attraction, et mon empressement à profiter des conseils de V. E. vous est un sûr garant de la haute estime où je les tiens.

Ces conseils ont auprès de moi tant de poids que je ne doute pas un instant de leur pleine efficacité si V. E. voulait bien les étendre à ceux de qu'il dépend de cimenter à perpétuité les liens de reconnaissance et de dévouement de la Roumanie envers la Russie, en épargnant toute atteinte à l'intégrité d'une Nation qui s'est signalée par son absolue confiance dans le parfait désintéressement et la complète magnanimité de sa puissante voisine. J'ai transmis à S. A. le Prince Régnant l'expression de votre gratitude pour la distinction dont vous avez été l'objet. Je suis heureux de vous réitirer de la part de S. A., combien personellement V. E. a inspiré de vives sympathies dans un pays qui se plait à apprécier les âmes génereuses et les esprits délicats, tels que les vôtres.

Interprète de sentiments que je suis le 1er à partager, je prie V. E. d'agréer l'hommage de ma plus haute considération.

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Paris, au Ministre des Affaires Etrangères, 16 Janvier 1878.*

Monsieur le Ministre, j'ai reçu aujourd'hui votre lettre particulière du 29 Décembre (10 Janvier) dernier. En attendant que je puisse donner suite aux instructions qu'elle contient, je m'empresse, suivant nos conventions et pour votre utilité personelle, de vous envoyer copie de sa partie politique :

« . . . . J'arrive maintenant aux affaires publiques. Nous allons «mal, et je commence à croire que nos voisins ne nous tiendront «aucun compte des sacrifices immenses que la Roumanie leur a «fait par la Convention du 4/16 Avril, ainsi que du grand service «que l'armée roumaine leur a rendu à Plevna.

«Je crains fort qu'après nous avoir fait verser des torrents de «sang, ils ne veuillent aussi entamer notre sol, c'est-à-dire nous «reprendre la Bessarabie. Ceci, *de notre consentement ne se fera «jamais.* Mais si cela a lieu du consentement de l'Europe? Voilà

www.dacoromanica.ro

«ce que nous craignons fort; voilà ce que nous voudrions et ce «que nous devons savoir.

«Il m'est impossible de croire que le Cabinet français continue «jusqu'à la paix à garder le silence. Les pourparlers ont déjà com-«mencé entre la Porte et le Grand-Duc Nicolas pour l'armistice, «qui selon moi ne sera conclu que lorsque l'on sera d'accord sur «les bases de la paix.

«Ceci étant, je viens vous engager *et très-énergiquement* à vous «mettre immédiatement en course. Reprenez vos relations; voyez «les ambassadeurs étrangers; voyez surtout l'ambassadeur Ottoman «. . . . . .

«. . . . . Tâtez «partout le terrain, surtout à propos de la Bessarabie. J'ai interrogé «ici les Agents diplomatiques d'Autriche et d'Angleterre . . . .

«Soyez très-circonspect, très-prudent; mais tâchez d'apprendre.

«Pour ce qui est du Cabinet français, vous pourrez être plus «explicite avec le Ministre des Affaires Étrangères. Demandez-lui «son opinion; demandez-lui jusqu'à quel point nous pouvons compter «sur la France pour pouvoir garder des frontières que nous devons «à l'Empereur Napoléon III. Toutes vos conversations doivent ce-«pendant conserver le caractère confidentiel; ne vous adressez qu'à «des hommes de grande discrétion. . . . . Donc beaucoup «de tact et beaucoup de prudence.

«Tenez-moi au courant de tout ce que vous apprendrez de po-«sitif et d'important. Je n'ai pas besoin de vous stimuler; mais vous «comprenez que le moment est arrivé où chacun de nous doit re-«doubler d'efforts et d'activité afin de pouvoir sauver notre pays.»

. . . . Ai-je besoin de vous dire en terminant combien je suis pénétré de la gravité des circonstances que vous me faites connaître, et d'ajouter que je ne négligerai rien pour répondre de mon mieux à vos pressantes recommandations? Ce qui me paraît seulement fort délicat et d'une extrême difficulté, tout au moins dans le moment, c'est de me rouvrir l'accès de l'ambassade ottomane . . . Je tâcherai toutefois de parvenir à pénétrer chez Aarifi-Pacha.

Vous n'ignorez pas que Londres est actuellement un des centres d'action les plus importants. Ne pensez-vous pas qu'il y aurait quelque avantage à ce que j'aille y présenter directement et de vive voix les communications qui seraient nécessaires? J'attendrai votre décision.



www.dacoromanica.ro

. . . . Laissez-moi, je vous prie, user librement du télégraphe, car avec la poste nous serions toujours en retard.

Veuillez agréer, etc.

*N. Callimaki-Catargi.*

*à S. M. l'Empereur de toutes les Russies, à Poradim.*

Ton télégramme m'a fait grand plaisir, ce qui m'a donné la plus vive satisfaction c'est la confiance avec laquelle Tu comptes sur mon amitié. Je crois que quand Tu jugeras le moment venu pour préparer la fin de crise il Vous sera possible avec notre bonne volonté mutuelle à maintenir l'entente franche et sincère qui nous a guidée jusqu'à présent.

*François Joseph.*

*Domnului Ministru Kogălniceanu, 20 Ianuarie 1878.*

De erĭ seara sunt cu brigada de roşiorĭ în Florentin evacuat de turcĭ, la 9 curent mĕ întorc, toate recunoaşterile în jurul Vidinului terminate.

*Colonel Cretzeanu.*

*à Monsieur le Général Ghika à Pétersbourg. 21 Janvier 1878.*

Je crois devoir vous communiquer pour votre norme et à titre tout confidentielle, copie d'une correspondance purement privée, échangée entre M. le baron de Jomini et moi. Je vous serai obligé de faire parvenir à M. de Jomini le cacheté ci-inclus, dont vous serez censé ignorer le contenu. En me réservant de vous mettre incéssament au courant des conversations et des faits et gestes du Général Ignatiew à Bucarest, etc.

*Kogalniceano.*

*S. A. I. Mgr le Grand-Duc Nicolas, à S. A. le Prince Charles de Roumanie, Kazanlik, 22 Janvier 1878.*

Je Te remercie de Tes deux lettres confiées au colonel Arion. Je ne propose à l'acceptation des Turcs que les bases essentielles de la paix, qui m'ont été envoyées de Pétersbourg, et où les intérêts Roumains n'ont pas été oubliés. Dans le cas où nous en viendrons à conclure l'armistice, je T'en ferai aussitôt connaitre les dispositions, ainsi que les points que Tes troupes devraient occuper. Pour ce qui est des détails des conditions de paix et des négociations futures, adresse-Toi à Pétersbourg : Je ne les connais pas.

*Nicolas.*

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères aux Agents diplomatiques a l'étranger, Bucarest, 23 Janvier 1878.*

Je vois avec surprise que différents journaux persistent à affirmer que nous proclamerons Prince Roi de Roumanie. Je vous autorise à donner démenti le plus formel à cette nouvelle. Nous avons proclamé notre indépendance absolue, nous maintenons ce fait, mais nous ne pensons nullement à changer titre traditionnel de notre Souverain.

***Kogalniceanu.***

*Le ministre des Affaires Etrangères à Son Excellence Mr le Baron Stuart, Agent diplomatique de Russie, Bucarest 23 Janvier 1878.*

Monsieur l'Agent, en réponse à une dépêche de Monsieur le Président du Conseil des Ministres, Mr. de Nélidoff, Directeur de la Chancellerie Diplomatique du grand quartier Général de l'Armée Impériale, a adressé un télégramme à Monsieur Bratiano pour lui notifier, au nom de S. A. I. Mgr le Grand-Duc Nicolas Nicolaïevitch, commandant en Chef, que les communications du Gouvernement Roumain relatives aux bases de la paix doivent être faites à St-Pétersbourg. J'ajouterai que Mr de Nélidoff garde le silence au sujet de l'armistice.

La déclaration et l'omission de Mr. de Nélidoff me déterminent à vous exposer sans retard, à vous, Monsieur l'Agent, qui représentez officiellement le Gouvernement Impérial à Bucarest, les vues du cabinet roumain sur la question des négociations éventuelles d'armistice et de paix, et sur la part que le Gouvernement Roumain se croit en droit et en devoir d'y prétendre.

Vous savez, Monsieur l'Agent, que la Roumanie a déclaré la guerre à l'Empire ottoman en raison des griefs directs et personnels qu'elle avait contre la Sublime Porte. Vous n'ignorez pas que cette déclaration de guerre s'est produite en dehors et même à l'encontre des avis du Gouvernement Impérial, et que, lors du séjour de S. A. I. Le Grand-Duc Nicolas à Ploiesci, un peu avant l'arrivée en cette ville de S. M. l'Empereur, Mr de Nélidoff, au nom de S. A. I., et par une note verbale qui m'a été remise en personne, a insisté sur ce point que le Gouvernement Impérial n'approuvait pas notre déclaration de guerre et «n'avait nul besoin» de la coopération de notre armée.

C'était a priori laisser à la Roumanie une situation bien distincte,

www.dacoromanica.ro

lui assigner une responsabilité devant laquelle elle n'a pas reculé, et lui réserver le principe d'une individualité qu'elle a constamment et hautement revendiquée.

Bientôt, et en conséquence des combinaisons et des nécessités stratégiques, l'armée Roumaine a passé le Danube, sur l'invitation expresse et réitérée non seulement du grand Quartier général Russe mais aussi de S. A. le Prince Gortchakow.

Une fois sur les champs de bataille, soit isolément, soit à côté de l'Armée Impériale, nos soldats, sous le commandement de leur Souverain, ont fait leur devoir avec un dévouement, une énergie et une vaillance auxquelles Sa Majesté l'Empereur et S. A. I. Le Grand-Duc Nicolas se sont plu à rendre hommage en mainte circonstance solennelle. La correspondance entre les Quartiers généraux les ordres du jour émanés de S. A I. Le Grand-Duc Nicolas, enfin les communications échangées entre mon Département et les différentes Autorités Russes témoignent officiellement que la position et la qualité d'armée alliée ont été reconnues à l'armée Roumaine.

Ce qu'était notre armée à l'action, il est de toute équité qu'elle le reste à la solution ; du jour où les pourparlers diplomatiques succèdent aux luttes armées, il est de toute justice que la Roumanie participe aux négociations comme elle a participé aux combats.

Le cabinet Roumain ne doute pas que l'oubli où il est actuellement laissé ne résulte du surcroit d'occupations qui accablent le Quartier général Russe, surtout depuis qu'une série de rapides et brillantes victoires a ouvert à son action militaire et administrative un si vaste domaine.

Mais ce même oubli ne serait excusable en aucune façon de la part de mon gouvernement, auquel incombent de si graves devoirs et une si haute responsabilité vis-à-vis du pays.

Je viens donc, au nom de ce gouvernement, vous notifier, Monsieur l'Agent, que Monsieur le Colonel Arion a été envoyé au quartier de S. A, I. Mgr Le Grand-Duc Nicolas, Commandant en Chef, avec plein pouvoir de repésenter la Roumanie au cours des négociations prochaines relatives à l'armistice.

De même le Général Prince Ghika est reparti pour St-Pétersbourg, afin d'y reprendre et d'y continuer auprès du Gouvernement Impérial la mission qui lui avait été confiée antérieurement à la déclaration de guerre.

En portant cette double nomination à votre connaissance, et en raison des considérations ci-dessus développées, j'ai l'honneur de

www.dacoromanica.ro

vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien, en votre qualité de Représentant diplomatique de la Russie à Bucarest, intervenir auprès du Gouvernement Impérial pour que nos deux envoyés soient admis, tant à Kazanlik qu'a St-Pétersbourg, à remplir dans la mesure des instructions et des pouvoirs dont ils sont munis, leur mandat respectif.

Veuiller agréer, etc.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Étrangères, à Monsieur l'Agent Diplomatique de Roumanie à Vienne, Bucarest, 25 Janvier 1878.*

Par courrier d'aujourd'hui je vous expédie en copie toute ma correspondance avec Kazanlik et Pétersbourg, concernant l'armistice et les bases de la paix....

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Étrangères, Vienne 25 Janvier 1878.*

Le gouvernement Austro-Hongrois ne croit pas que dans l'état de nos relations avec la Russie nous soyons réellement décidés à lui refuser la Bessarabie ; il s'imagine que nos velléités de résistance ont pour unique but d'arracher à l'Autriche-Hongrie une déclaration dérrière laquelle nous puissions nous retrancher pour dire aux Russes : nous voudrions bien vous rétrocéder la Bessarabie mais l'Autriche s'y oppose. Le Gouvernement Austro-Hongrois ne se prononcera que devant un acte formel de notre part...

***Balaceano.***

*L'Envoyé extraordinaire de Roumanie à St-Pétersbourg, au Ministre des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg, 29 Janvier 1878.*

L'Empereur et le Chancelier m'ont formellement fait connaître leur intention de reprendre la partie de la Bessarabie jusqu'à Kilia. En compensation, la Roumanie recevra le Delta du Danube et la Dobroudja jusqu'à Kustendjé. Les arguments invoqués sont que ce territoire a été rétrocédé à la Moldavie et non à la Roumanie, qu'il a été arraché à la Russie par un traité dont il ne reste plus rien, qu'il n'est pas juste que la Russie seule le respecte à son détriment, et que cette revendication est pour elle une question d'honneur et de dignité nationale.

www.dacoromanica.ro

A l'argument spécieux que la rétrocession a été faite à la Moldavie, j'ai répondu entre autres que cette rétrocession n'était pas conditionnelle. J'ai ajouté que ce territoire est un lambeau de notre corps, une possession qui est nôtre *ab antiquo*. J'ai fait aussi ressortir quelles complications soulèverait une pareille question.

A mes paroles on a opposé un langage plus courtois, mais qui révélait une décision inébranlabe. De guerre lasse, j'ai demandé si c'est par un Congrès ou par une entente directe avec la Roumanie que cette question serait tranchée. J'ai appris que la voie choisie était l'entente directe avec le pays, et que le Général Ignatiew était chargé de s'expliquer à ce sujet avec le Prince et le Gouvernement.

***Général Ghika.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 26 Janvier 1878.*

. . . Je désirerais savoir si la Russie a posé la question de la rétrocession de la Bessarabie au Gouvernement Roumain. Ici elle affirme que la rétrocession est une affaire arrangée entre ce dernier et elle. Dans l'ignorance où on me laisse à ce sujet, je ne puis être d'aucune utilité.

***Balaceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, Bucarest 26 Janvier 1878.*

Je réponds à vos deux dépêches, d'abord à la dernière, présentée sous Nr. 4,533. Monsieur Campineano n'a aucune mission politique à Berlin. La Russie jusqu'à présent ne nous a posé aucune question concernant la cession d'une partie de notre territoire. Par conséquent la question de rétrocession n'est pas entamée, et encore moins arrangée. Vous vous plaignez injustement que je vous tiens dans l'ignorance. Je n'ai pas mieux demandé que de vous tenir au courant de tout, et en retour de vous demander votre concours.

J'arrive à la réponse du Gouvernement Austro-Hongrois contenue dans votre première dépêche, et qui conclut que le Gouvernement Austro-Hongrois attend d'abord de nous un acte pour se prononcer. Les suspicions qui précèdent notre réponse nous prouvent qu'à Vienne on nous croit des agents provocateurs, dont l'unique mission serait de compromettre la parfaite entente entre l'Autriche-Hongrie et la Russie . . . . . .

www.dacoromanica.ro

Nous ne sommes nullement des agents provocateurs. Dès le mois de Juillet nous avons su ce qui *s'était passé à Réichstadt*; et je n'avais pas besoin de demander au Prince Gortchakoff si l'Autriche-Hongrie avait consenti ou non à la rétrocession de la Bessarabie, ainsi que vous m'avez engagé à le faire par votre dépêche du 29 Novembre. *Je vous l'ai dit à Vienne*, je vous le répète aujourd'hui: l'entente est faite *entre Vienne et St-Pétersbourg*, et non pas entre *ce dernier cabinet et celui de Bucarest.*

Sachez, Monsieur l'Agent, que depuis deux mois pas une ligne ne sort de mon Ministère qui n'ait été discutée et aprouvée par le Président du Conseil, et sachez aussi que nous ne ferons pas bon marché du sol de notre patrie. Je vous envoie par la poste les instructions que j'ai données au Prince Jean Ghika à Pétersbourg et au colonel Arion à Kazanlik.

L'arrivée du général Ignatieff nous a été annoncée pour après-demain avec une lettre de l'Empereur à notre Prince.

***Kogalniceano.***

*Le ministre des Affaires Etrangères à l'Envoyé extraordinaire de Roumanie à St-Pétersbourg, Bucarest 27 Janvier 1878.*

. . . . . .

Monsieur Campineano n'a aucune mission politique à l'étranger.

J'arrive à la question de la neutralité. Assurez le Prince Chancelier que pas même le nom, et encore moins la chose, n'a été proposé, et cela ni directement ni indirectement; le Gouvernement Russe est à même de la constater, et d'avance j'accepte l'acusation et les conséquences de dupplicité, si jamais on parvient a prouver que nous avons là-dessus trompé nos alliés.

Mais de même que notre Gouvernement tient à avoir une attitude franche et loyale, nous nous croyons en droit de réclamer la même attitude de la part du Gouvernement Impérial. Il nous serait impossible d'accepter la position que le Cabinet Impérial veut réserver à la Roumanie, c'est-à-dire que nous restions à la porte pour y attendre à genoux la décision du Congrès. Notre indépendance, nous la devons à nos sacrifices, à la bravoure de nos soldats conduits par notre Prince. L'Empereur a déjà reconnu notre indépendance; donc nous sommes en droit de demander que ce soit encore Sa Majesté qui prenne la Roumanie émancipée par la main et l'introduise au lieu où se signera la paix et au sein du

www.dacoromanica.ro

Congrès. Que d'autres Puissances se refusent à nous recevoir au cénacle politique, soit; mais ce n'est pas à la Russie à se désister d'avance de ce devoir vis-à-vis de nous, et à nous demander que nous ajournions l'exercice de notre émancipation politique à plus tard. Donc insistez fermement pour que nous soyons reçus comme belligérants à l'armistice, et comme co-participants à la paix.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Envoyé extraordinaire de Roumanie à St-Pétersbourg, Bucarest 27 Janvier 1878.*

J'ai reçu votre 2ème télégramme après avoir répondu au 1er. Je suis tellement troublé par ce qu'il révèle que je ne me sens pas en état de dominer mon indignation. L'homme public pourra peut-être plus tard raisonner froidement; pour le moment c'est le Roumain seul qui peut parler. Si on avait envie d'enlever aux Roumains une partie de leur patrimoine, il aurait été équitable de le leur dire avant la conclusion de la convention du 4 Avril, avant que nous passions le Danube, avant que nous sauvions l'armée russe à Plevna! Donc, nous avons versé notre sang, nous avons épuisé notre pays non pas pour gagner, non pas pour conserver au moins, mais pour perdre! N'aurait-il donc pas mieux valu laisser les Turcs devenir victorieux? car eux, certes, en cas de victoire, ne nous auraient pas pris la Bessarabie!

Ce n'est pas le Ministre qui vous parle actuellement! car il doit attendre l'arrivée du général Ignatieff; pour le moment c'est le Roumain, le descendant de ceux qui ont protesté, même sous le joug turc, contre la prise de la Bucovine, contre la prise de la Bessarabie! Fasse Dieu que je me trompe; mais il y a bien des tempêtes à venir dans la prise de ce lambeau de terre qu'on appelle la Bessarabie roumaine.

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 27 Janvier 1878.*

Je crois savoir que la question de la rétrocession figure parmi les conditions de la Russie sous cette dénomination vague: «Indépendance de la Roumanie avec une rectification de frontières.» Le comte Andrassy qui connaît ces conditions depuis mardi s'est abstenu jusqu'à cette heure de toute appréciation à leur sujet. Il n'est donc pas exact qu'il s'en soit déclaré satisfait; il ne se prononcera que sur le texte des préliminaires signés. . . . .

***Balaceano.***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 28 Janvier 1878.*

Il est très-regrettable que Monsieur Campineano ne soit pas autorisé à traiter l'affaire de la Bessarabie. Car c'est Berlin qui dans cette question pourrait paralyser Vienne.

***Balaceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 30 Janvier 1878.*

Pour tirer parti des pièces que vous m'avez envoyées, je dois absolument connaître l'accueil que les Russes et les Turcs ont fait aux instructions données au Colonel Arion et la réponse que vous avez obtenue du baron Stuart. . .

***Balaceano.***

*Monsieur Ion Ghika, envoyé spécial, à S. E. M. le Comte Andrassy, Vienne le 1-er Février 1878.*

Monsieur le Comte,

J'avais espéré un moment pouvoir vous entretenir de vive voix. Le Baron Calice m'avait même fait entrevoir que je pourrai avoir cet honneur; je désirais vous exposer la situation que la guerre actuelle a faite à mon pays. Il est permis aux faibles d'être inquiets sur leur avenir et ne pas avoir le calme et la quiétude de ceux qui peuvent toujours compter sur leurs propres forces pour sauvegarder leurs intérêts et leurs droits.

Je ne viens pas au nom du Gouvernement Roumain; je vous avouerai même que, depuis plus d'un an, mes relations avec les hommes qui sont à la tête des affaires en Roumanie sont très-tendues; j'étais dans un courant d'idées qui n'est pas celui qu'ils ont suivi; mais je considère comme un devoir sacré vis-à-vis de mon pays de venir vous exposer le plus succintement que je pourrai la situation dans laquelle se trouve ce pays.

La Roumanie doit au traité de Paris le développement qu'elle a acquis pendant les dernières vingt années. Soustraite au protectorat russe et laissée à ses propres inspirations elle a su se donner une administration à l'instar de celles généralement adoptée dans les Etats civilisés. Les codes garantissent la personne et la propriété; elle a organisé une force armée capable de maintenir l'ordre à l'intérieur et au besoin présenter une résistance contre une invasion du dehors, autant, bien entendu, qu'elle saurait qu'elle peut

www.dacoromanica.ro

compter sur le concours et la coopération des puissances qui s'intéressent à son existence. Elle a su donner un certain essor à toutes les branches de la vie sociale et prouver à l'Europe qu'elle peut être un élément d'ordre et de sécurité dans le monde oriental.

Le traité de Paris a fait plus pour la Roumanie: il lui a rendu une partie de ce territoire compris entre le Dniester et le Pruth qui lui avait été enlevé en 1812, la partie seulement qui borde le Danube à son embouchure. L'Europe l'a fait dans le but avoué d'assurer la libre navigation de ce grand fleuve et de soustraire cette voie commerciale aux entraves que lui créait une puissance intéressée à la rendre difficile sinon impraticable afin de protéger son commerce d'Odessa.

Les Roumains ont reçu cette partie de la Bessarabie non seulement comme un bien leur appartenant, mais aussi comme un dépôt que l'Europe confiait à leur garde.

La situation de la Roumanie était des plus prospères lorsque les armées russes vinrent se masser sur ses frontières prêtes à les franchir au premier signal. Le Grand-Duc Nicolas se présentait comme chargé d'exécuter la volonté de l'Europe. Le moment était, il faut le reconnaître, difficile et délicat pour le Gouvernement Roumain: la résistance n'était ni possible ni conseillée; d'autre part, abandonner le pays sans condition aucune à la discrétion des chefs militaires, c'eut été le vouer à la ruine. Les guerres turco-russes ont de tout temps été désastreuses pour la Roumanie; elle a toujours payé le retour de ces secousses périodiques de la vie de ses habitants et de ses richesses. Cette fois le Gouvernement a cru pouvoir lui épargner les mauvaises conséquences et en même temps la soustraire à l'éventualité d'une perte de territoire dont les agents russes parlaient hautement.

C'est surtout cette dernière considération qui a dicté au Gouvernement Roumain la convention conclue en Avril avec la Russie, convention par laquelle le Gouvernement Russe garantissait l'intégrité du territoire roumain. On était en droit de penser que cette puissance, moins que toute autre, viendrait à chercher de lui arracher une partie de ce qu'elle lui avait garanti neuf mois auparavant d'une manière aussi solennelle, et cela après les services signalés que la Roumanie lui a rendu dans des moments très-difficiles.

Le sacrifice que la Roumanie a fait en mettant hommes et choses au service de l'armée russe, elle l'a fait dans le but de conserver cette lisière de territoire qui est pour elle non seulement une

www.dacoromanica.ro

question de territoire, mais aussi une question d'eau. Le Danube est la seule voie d'écoulement pour les denrées qui sont le produit de son sol. On se demande, que deviendra la navigation de ce fleuve du jour où la Russie possèdera le pays qu'il traverse pour arriver à la mer? Ne sera-t-on condamné de voir s'élever la barre qui existait à son embouchure avant les travaux bienfaisants de la Commission Danubienne ?

Aucune des dispositions du traité de Paris n'a été aussi populaire en Roumanie, comme la rétrocession de la Bassarabie; c'est qu'elle personifiait la liberté de son commerce, la vie économique, la source de sa richesse.

En signant la convention d'Avril et mettant tout à la disposition de la Russie pendant cette guerre jusqu'à porter les troupes Roumaines sur la rive droite du Danube, on avait espéré que cette Puissance tiendrait compte des sacrifices que le pays s'imposait et qu'elle respecterait l'intégrité de son territoire.

Les hommes de la diplomatie russe ont souvent parlé de la nécessité de reprendre la Bessarabie roumaine; actuellement ils en parlent sans réserve à Bucarest et à Pétersbourg, et plus haut que jamais. La réalisation d'un pareil projet serait d'un très-mauvais présage pour le sort à venir de la Roumanie et aucune compensation ne saurait lui convenir ni l'en consoler. Aucun ministre roumain, à quelque parti qu'il appartienne, ne saurait consentir à un tel acte; le pays tout entier se soulèverait pour disputer jusqu'à la dernière extrémité le bien qu'on veut lui arracher.

Je tenais beaucoup, Monsieur le Comte, à vous informer de cette disposition des esprits en Roumanie. Il ne m'appartient pas d'examiner ainsi l'importance de la rétrocession de la Bessarabie au point de vue des intérêts austro-hongrois; mais je pense toutefois qu'il ne serait pas indifférent qu'il y ait sur le bas-Danube un petit Etat qui sache que dans des temps difficiles il peut compter sur le concours de l'Autriche-Hongrie.

Agréez, etc. ***Ion Ghica.***

*Monsieur Kogalniceano à Monsieur le Comte de Tisza,*
*Président du Conseil des Ministres hongrois à Buda-Pesth,*
*Bucarest 8 Mars 1878.*

L'année passée, pendant mon séjour à Pesth, j'ai cherché l'occasion d'avoir l'honneur d'être présenté à Votre Excellence. Malheureusement je n'ai pu y aboutir, Votre Excelence étant absente

www.dacoromanica.ro

de la capitale de la Hongrie. Je prends toutefois, la liberté de m'adresser aujourd'hui directement à Votre Excellence, les intérêts que je crois communs expliqueront aisément la démarche que je fais auprès de Votre Excellence et la liberté grande que je prends de Lui recommander Monsieur Démètre Stourdza, ancien Ministre, Sénateur influent. Monsieur Démètre Stourdza se rend à Pesth avec la mission d'entretenir Votre Excellence ainsi que les hommes politiques de la Hongrie, des graves questions qui selon moi intéressent au même titre Votre Royaume et la Roumanie. Monsieur Démètre Stourdza représente fidèlement les vues du pays et de son Gouvernement. Aussi je prie instamment Votre Excelence de vouloir bien l'accueillir avec la bienveillance qui La caracterise et de lui accorder foi et créance en toutes les communications qu'il pourra Lui adresser. Je profite de cette première occasion d'offrir à Votre Excellence, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. ***Kogalniceano.***

*Monsieur Démètre Stourdza à Monsieur Kogalniceano de Pesth, 11 Mars 1878.*

Monsieur le ministre, Je viens d'arriver ce matin à Pesth. Le monde politique influent est en ce moment à Vienne. Les quelques personnes que j'ai vu, pensent que je ferai bien d'y aller, car il est important d'excercer, si possible une influence sur les membres de la délégation. D'un autre côté un des membres de la délégation hongroise m'a fait savoir de Vienne de m'y rendre le plutôt possible. Ce qui parait certain, c'est que l'Autriche-Hongrie ne fera pas pour le moment la guerre. Ce qui parait dont aussi certain, c'est que les Hongrois sont contre l'occupation de la Bosnie et de la Herzégovine. Ils veulent bien s'annexer ces deux provinces, pour ne pas les laisser à la Serbie et au Monténégro, mais ils ne veulent pas les recevoir de la Russie, comme une compensation de l'influence croissante de cette puissance. On veut nous aider ici. On travaillera à ce que nous ne perdions pas la Bessarabie, qui entre les mains de la Russie, détruit la liberté du Danube. Mais on désire nous savoir à jamais détachés de la Russie, qu'on considère comme tâchant de miner l'existence des nations roumaine et hongroise. . . . . Je ne resterai à Vienne que strictement le temps pour voir les Ministres hongrois et quelques membres de la délégation, pour lesquels j'emporte des lettres d'ici.

Veuillez agréer, etc. ***D. Stourdza.***

www.dacoromanica.ro

*Mr D... S... à Son Excellence Monsieur Michel Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères, Pesth, 13 Mars.*

Monsieur le Ministre,

Les conversations que j'ai eu à Pesth, pendant mon séjour d'un jour, m'ont prouvé combien il était important et urgent de s'aboucher avec les hommes politiques hongrois.

Il ne s'agit pas tant de les intéresser à notre situation, que de dissipper des craintes, de rectifier des erreurs et de faire connaître les détails de nos affaires.

Tout le monde comprend à Pesth à merveille l'identité des intérêts de la Hongrie et de la Roumanie dans la grande crise orientale et le danger auquel l'existence des deux peuples est exposé à la suite de la paix de Constantinople. On sait que les Russes, une fois maîtres de la Roumanie, se tourneront contre les Hongrois.

Je n'ai pas eu besoin d'entrer dans de longues explications à ce sujet, mais on a été excessivement content d'entendre exprimer les mêmes idées d'une maniere nette, précise, sans ambiguité aucune par un roumain autorisé.

Il ne faut pas croire néanmoins, que ce point une fois acquis notre position est facile.

J'ai le regret de vous dire, que les évènements qui se sont écoulés depuis un an, ont enraciné l'idée, que nous nous sommes complètement livrés aux Russes et à leur politique. Ce n'est pas seulement la participation à la guerre, qui a contribué à faire naître cette opinion, mais bien la cause à laquelle on attribue cette participation et les efforts constants que les diplomates Russes se donnent depuis Londres et Paris jusqu'à Vienne et Pesth pour convaincre tout le monde, que sous notre attitude actuelle est cachée une entente de longue date avec eux.

On sait à Pesth, que la Russie a fait miroiter à nos yeux, que le fruit naturel de l'alliance russo-roumaine serait l'acquisition de la Bucovine et de la Transylvanie. On a des appréhensions, que ces chants de Sirène n'aient trouvé à Bucarest un accueil quelconque. On craint dès lors, que dans le cas d'une guerre éventuelle, qui est plus proche qu'on ne pourrait le croire, la Roumanie se laisserait de nouveau tromper par les promesses fallacieuses des princes et des hommes d'état russes, et tournerait ses armes contre l'Autriche-Hongrie.

Il a fallu démontrer que notre participation à la guerre pro-

www.dacoromanica.ro

venait de deux causes : — de l'abandon dans lequel l'Europe nous a laissé lors du passage du Pruth par les armées russes,—et de la nécessité dans laquelle nous étions de prouver par les armes que le petit pays de 1857 était devenu un état avec lequel on devait compter.

Faire comprendre l'importance pour la Roumanie du maintien de la Bessarabie, n'a pas été chose difficile. Chacun connaît en Hongrie la carte du Danube, chacun sait que la rive gauche du grand fleuve international abandonnée à la Russie depuis l'embouchure du Pruth jusqu'à la bifurcation des branches de Kilia et de St-Georges, rend le Danube un fleuve russe, — que la Russie veut détruire la navigation du Danube au profit d'Odessa, le commerce des grains hongro-roumains au profit des grains russes.

Sur la question de la Bessarabie, j'ai trouvé le terrain très travaillé par les diplomates russes. Ils s'efforcent à démontrer partout, que la Russie est entendue avec le gouvernement roumain sur cette question, que celui-ci a déjà cédé le territoire réclamé et que la résistance actuelle n'est qu'une simple comédie, pour faire avaler la pilule au pays. Les Russes employent une activité effrayante à répandre ces énormités sur le compte du gouvernement roumain, et j'ai remarqué un véritable soulagement sur les visages de mes interlocuteurs, quand je traitais avec autorité officielle ces bruits et ces propos de mensongers.

Je ne puis donc pas vous cacher, que la publication par l'«Allgemeine Zeitung d'Augsbourg» d'une conversation que vous auriez eu avec le reporter de ce journal fait un énorme tort au gouvernement. Elle fait en ce moment grand bruit. À Pesth et à Vienne on ne fait que me questionner à cet égard. On oppose cette conversation à mes assertions. Je la déclare d'une pure invention : mais il est absolument nécessaire de la faire démentir d'une manière énergique par un communiqué au «Moniteur»: car il est absolument nécessaire, que la foi dans la sincérité de nos déclarations ne soit pas ébranlée un seul instant. Notre cause serait autrement perdue aujourd'hui et à tout jamais.

La conviction très accentuée à Pesth concernant la Bessarabie est, que si le gouvernement et le peuple roumain tiennent ferme, s'ils défendait énergiquement leur bonne cause sans broncher, sans reculer, sans se décourager, sans avoir des défaillances,— la Bessarabie sera maintenue à la Roumanie. Je puis vous assurer de la manière la plus positive que nous avons et que nous aurons l'appui

www.dacoromanica.ro

de la Hongrie dans cette question. La liberté de la navigation du Danube est une question vitale pour vous aussi bien que pour nous, me disaient les hommes d'état hongrois,— et si vous perdez la Bessarabie, cela sera uniquement votre faute, parceque vous vous êtes laissé intimider par les Russes.

Voici, Monsieur le Ministre, le résumé fidèle de mes conversations à Pesth.

Comme les délégations sont réunies en ce moment à Vienne, on m'a fortement engagé à venir ici, où se trouvent jusqu'à la fin de la semaine tous les hommes politiques influents, et où je pourrai faire la connaissance avec quelques délégués allemands.

J'ai vu ici beaucoup de monde des délégations austro-hongroises. Je ne puis que répéter ce que je vous disais plus haut. Il y a partout les meilleures dispositions à notre égard. On nous déclare une nation majeure, qui a gagné le droit de dire son mot dans ses affaires. On nous reproche un peu, mais pas avec amertume ou mauvais vouloir, les victoires des Russes, qui auraient été détruits sans notre aide et secours. On est indigné de la conduite des Russes à notre égard. On espère que la duplicité et le mauvais vouloir du Cabinet de St-Pétersbourg nous ramène à tout jamais vers l'Occident. On promet de défendre chaleureusement la cause de la Bessarabie. On la croit même sauvée des griffes de la Russie. Mais on attend de nous aussi, que nous soyons en diplomatie aussi braves que sur le champ de bataille. On attend beaucoup de l'énergie du Prince et de la Nation. «Lassen Sie sich nur nicht ins Bockshorn jagen» me répétait un des hommes les plus influents.

Enfin j'ai acquis la certitude que tout dépend de nous-mêmes. Nous serons soutenus : mais il faut que nous mêmes nous soyons les premiers champions de notre cause.

On va plus loin. On veut que nous soyons représentés au congrès. La démarche de l'Angleterre en faveur de la Grèce est soutenue par l'Autriche-Hongrie. On m'a répété à plusieurs reprises que nos démarches seront couronnées de succès si nous mettons un peu d'activité et d'énergie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, à cette occasion, l'assurance de mes sentiments de très-haute considération.

*D.. S...*

www.dacoromanica.ro

*Mr G...., au Ministre des Affaires Etrangères,*
*Vienne 9 Février 1878.*

L'Ambassadeur de . . . . . est arrivé. Hier je suis allé le voir. Voici le résumé de ce qu'il m'a dit: «Je ne sais si la Russie demande ou non la Bessarabie, car nous n'avons pas voulu prendre connaissance des conditions avant que la Turquie ne les ait acceptées, et qu'elles ne soient bien convenues entre les belligérants. Alors nous dirons peut-être notre mot.

Mais la question de la Bessarabie, je ne dois pas vous le cacher, est fort délicate; 1° parcequ'il est très-difficile d'intervenir entre des alliés,—2° parceque la Russie tient plus à cette condition qu'à toutes les autres. Il y a sept ans que le Général Ignatieff m'a dit que dans le Traité de Paris il y a deux taches sur la vie de l'Empereur Alexandre: la neutralisation de la Mer Noire et la Bessarabie, et que l'Empereur était tenu d'honneur à les effacer avant sa mort. Plus tard, quand la question de la Mer Noire a été réglée, le Général Ignatieff m'a dit que tout était réglé entre nous, et que nous pouvions vivre désormais en bonne intelligence. A propos de la question d'orient je lui rappelai ses paroles antérieures, et je lui dis: Vous oubliez la Bessarabie. Il me répondit: Oublions cela et n'en parlons plus. . . . . .

Malheureusement aujourd'hui, d'une part, dans les conditions de paix posées par la Russie, il n'en est pas qui l'intéresse autant que la Bessarabie, et d'autre part, il y a des questions qui ont plus d'importance pour l'Angleterre que la Bessarabie et les Bouches du Danube. Je désirerais que la Roumanie, à qui je porte beaucoup d'intérêt, pût conserver ce qu'elle a. Mais comment décider la Russie victorieuse à renoncer à ses projets, à moins de lui faire la guerre? Je crains fort que, dans son habileté politique, qui souvent ne recule pas devant les moyens à employer, tout en ayant garanti l'intégrité de votre territoire, elle ne se fasse céder la Bessarabie par la Turquie, préalablement, comme faisant partie du territoire Ottoman. Elle peut le faire d'autant mieux que la Turquie ne peut pas vous vouloir du bien, et qu'il n'y a plus d'intérêt pour elle que votre situation soit bonne.

La Bessarabie est pour vous une question de terre, pour l'Europe c'est une question d'eau. Nous voudrions la tourner, mais le tout est de trouver le moyen, dans la situation où nous sommes placés.

Ce que j'appréhende le plus pour la Roumanie, c'est l'absence

www.dacoromanica.ro

de la garantie de l'Europe, qui cessera dès l'indépendance. Car elle sera livrée à la discrétion de deux grandes Puissances dont la jalousie mutuelle vous rendra la vie très dure. . . . . »

J'ai vu le Baron Calice et je dois le revoir demain. Je vous rapporterai ma conversation avec lui. Je verrai le comte Andrassy après-demain, et je partirai aussitôt.

Dans les conditions Russes il y a la phrase : Indépendance de la Roumanie, *avec compensation de territoire* ; cela signifie ; contre la Bessarabie.

*G* . . . .

*Mr G.... au Ministre des Affaires Etrangères,*
*Vienne le 29 Janvier 1878.*

Voici le résumé des paroles du Baron Calice. Nous ne connaisons ni ne voulons connaître pour le moment les conditions posées par la Russie ; nous n'en prendrons que le jour où elles auront été acceptées par la Turquie. C'est alors seulement que les Puissances signataires du traité de Paris auront à les examiner et à voir combien ces conditions touchent aux stipulations de ce traité et jusqu'à quel point les modifications qu'elles y apportent, peuvent convenir aux autres puissances. On a pris cette détermination afin d'éviter le retour de ce qui s'est passé l'année dernière lorsqu'après avoir déterminé à Constantinople le minimum de ce que la Turquie pouvait accepter, nous nous sommes trouvés devant un *non possumus* de la part de la Turquie. Maintenant la situation sera toute différente. Ce que la Turquie aura accepté sera le maximum et ce que nous pourrons faire rabattre là-dessus ne pourra pas ne pas être accepté par elle. Pour en venir à la Bessarabie, la Turquie ne peut céder que ce qui lui appartient. Son droit ne peut pas aller au delà. Or comme la cession de la Bessarabie touche au traité de Paris, le consentement de la Turquie devra être approuvé par les cinq autres Puissances. Puis il m'a parlé dans le même sens que l'ambassadeur d'Angleterre sur l'ordre d'importance qu'on accordera aux différentes questions. Il m'a beaucoup demandé si réellement la garantie du territoire roumain était bien précisée dans la Convention d'Avril, et s'il n'y avait pas eu des pourparlers entre la Russie et le Gouvernement Roumain.

*G.* . . .



www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères, aux Agences Diplomatiques de Roumanie, 8 Février 1878.*

Monsieur . . . . . Je crois utile que vous puissiez apprécier dans toute son étendue le courant d'opinion déterminé en Roumanie par l'éventualité de certaines modifications territoriales.

A cet effet, et pour vous mettre à même de traiter, le cas échéant, la matière en parfaite connaisance de cause, je vous envoie ci-joint la collection, empruntée aux organes des partis les plus divers, des numéros de journaux qui s'occupent de la question.

Veuillez agréer . . . . .

***Kogalnicèano.***

*Monsieur Ion Ghika au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne, Janvier 1878.*

Je m'empresse de vous faire parvenir la note du comte Andrassy elle a fait ici un effet mirobolant, les hommes de tous les partis en sont fières et contents. Votre note au consul de Russie et les instructions que vous avez donné à Arion ont fait un excelent effet.

***Ion Ghica.***

*D-luĭ Prim-Ministru Brătianu, 3 Februarie 1878.*

Agentul Serbieĭ 'mi-a arătat o depeşă a ministruluĭ Serbieĭ prin care acesta iĭ comunică că comandantul trupelor române continuă a face requisiţiuni în cuprinsul linieĭ de operaţiuni a armatei serbe, şi că a mers aşa de departe, în cât a ameninţat că va face aceste requisiţiuni chiar trecând pintre armata sêrbă. Eu 'i-am cerut sa 'mi arate ànume punctele unde armata noastră voiesce a requisiţiona. Până atuncĭ socotesc că ar fi bine să ordonezĭ comandantuluĭ trupelor noastre dinaintea Widinuluĭ de a fi mai moderat şi de a evita regretabile conflicte.

***Kogălniceanu.***

*à Monsieur J. Ghika à Saint-Pétersbourg, 15 Février 1878.*

Une nuit avant arrivée des Grand-Ducs, une rixe a eu lieu à Filaret entre charretiers russes et habitants. Police ayant été avertie, a été chassée et battue par pahonts. Une escouadre de gendarmes à cheval ayant été envoyée sur lieux a été également battue et officier presque assommé. On a dû envoyer sur lieu un peloton de gendarmes. Ceux-ci ont été de nouveau assaillis. Se voyant cernés, ils ont fait usage de leurs armes en tirant en l'air. Un seul pahont

www.dacoromanica.ro

a été blessé au milieu de la rixe, de même qu'a été aussi blessé deux roumains. *Néanmoins autorités russes* veulent donner à la chose un caractère d'hostilité politique. Deux colonels ont été chargés de faire enquête. Administration s'y est prêtée avec empressement, sûrs que nous sommes que l'on ne découvrira rien à la chargé de nos autorités. L'on me dit qu'on a raconté au Grand-Duc héritier cette scène de cabaret sous les couleurs les plus noires, et que c'est à cette aventure qu'on attribue la mauvaise humeur du Grand-Duc à l'égard des ministres, et de votre serviteur en particulier. Dès ma jeunesse j'ai été dans l'intimité des plus grands souverains de l'Europe; par conséquent je suis plus qu'insensible à la mauvaise humeur grand-ducale. Comme le Grand-Duc peut raconter la chose autrement à l'Empereur, je vous donne à temps ces informations exactes.

***Kogalniceano.***

*à Monsieur Général Jean Ghika à St-Pétersbourg, 15 Février 1878.*

Grand-Duc héritier et ses frères ont passé hier par Bucarest. Ils ont été reçus avec tous les honneurs. Toutes les autorités, le Prince à la tête, les attendait à la gare. L'accueil des populations a été des plus respectueux. Néanmoins les Grands-Ducs ont été plus que froids. Ils ont considéré les honneurs rendus comme dûs. Pour les ministres ils n'ont pas trouvé une parole de remerciements pour notre hospitalité et la réception faite. Pour ce qui est de nous cet accueil peu sympathique nous a fait beaucoup de bien dans l'opinion publique. Mais il n'en a pas été de même pour les Grands-Ducs. Ils ont laissé un bien triste impression parmi les Roumains, et ce n'était pas la meilleure voie pour calmer l'indignation d'un pays si mal récompensé. Vous voudrez bien relever la chose en haut lieu, et en temps opportun.

***Kogalniceano.***

*à l'Agent diplomatique de Roumanie à Belgrad, 16 Février 1878.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint pour votre information personnelle: 1° Copie de la note circulaire que j'ai envoyée à nos agents à l'étranger pour leur donner instructions de solliciter auprès des Puissances garantes la reconnaissance actuelle de l'indépendance de la Roumanie et l'admission d'un Représentant roumain au sein de la conférence européenne qui va se réunir.

www.dacoromanica.ro

2° Copie de la note que j'ai adressée à monsieur le ministre des affaires étrangères de la Sublime Porte sur la même question. La communication de ces deux documents a pour unique objet de vous mettre au courant des démarches diplomatiques auxquelles le Cabinet Roumain a cru opportun de procéder en raison des circonstances présentes, et vous n'aurez pas à en faire usage.

***Kogalniceano.***

*à Monsieur Balaceano, Agent diplomatique à Vienne, adressé à Bucarest, 17. Février 1878.*

Russie a répondu qu'elle accepte que la solution aux objections de l'Autriche soit donnée par les puissances. Andrassy pour reconnaitre cette politesse a sans doute consenti à ce qu'il ait congrès au lieu de conférence sous la présidence du prince Gortchakow et il a désigné lui-même Bade-Bade comme lieu de réunion. Epoque de la réunion pas encore fixée. Ministre suisse sur la demande de son gouvernement prie instamment de rechercher ce qu'est devenu le docteur Gilleron médecin suisse au service turc, fait prisonnier à Schipka.

***Steriadi.***

*à Monsieur Basile Alexandri, à Mircești, 7 Février 1878.*

Il m'est impossible de croire que tandis que les destinées du pays sont à l'ordre du jour, et que tous les hommes qui ont travaillé à la Renaissance de la Roumanie continuent leur mission, toi seul veuilles rompre avec ton passé et te contenter de la poésie. Veux tu aller à Rome en mission extraordinaire? Tu ne diras pas qu'en Italie il fait froid? Réponds vite car les évènements marchent.

***Kogalniceano.***

*à l'Agent diplomatique russe à Belgrad, 8 Février 1878.*

Grand Duc Nicolas télégraphie à S. M. l'Empereur conditions préliminaires de paix acceptées par les délégués turcs et armistice signé à Adrianopole le 19 Janvier, vieux styl, à 6 heures du soir.

***Gortchakow.***

*à Monsieur Kogalniceano, 9 Février 1878. Mircești.*

Ai besoin de quelques jours pour me remettre quand faudrait-il partir. J'écris par poste.

***Alexandri.***

www.dacoromanica.ro

*Mihail Kogălniceanu către Iorgu Liteanu la Fălticeni, 8 Februarie 1878.*

O parte din țéra noastră ni se reclama, Bessarabia. Toți fiii țării sunt datori să o apere. Domnu și Guvernu 'și aŭ făcut datoria. Erĭ după cererea ministeruluĭ, Adunarea a retras acusațiunea în contra foștilor miniștriĭ și am hotărât a trimete în streinătate delegați spre a susține drepturile naționale. Alexandri este desemnat pentru a merge la Roma. Am tot dreptul a crede că va primĭ. De câte orĭ am crezut că țéra are nevoie de capacități, m'am adresat la D-ta. Pururea m'aĭ refusat și reŭ aĭ făcut, căci ești dator să păstrezi numele părinteluĭ D-tale, care în timpul sĕŭ n'a reculat nicĭ o dată de a servi țéra sa chiar cu sacrificiu. Vin dar și acum a mĕ adresa la D-ta și a 'ți propune de a merge la Berlin în misiune diplomatică, fie în mod statornic, fie în mod provisor. Credemĕ, nu refuza. Al D-tale

***Kogălniceanu***

*Domnul Iorgu Liteanu către Mihail Kogălniceanu, Litenĭ, 8 Februarie 1878.*

Primesc cu mulțumire sarcina propusă și sŭm precum v'am spus la dispositia D-vóstre, gata a veni în Bucuresci când veți voi a 'mi telegrafia, pentru a lua instrucțiunile. Omagiile mele.

***Iorgu Liteanu.***

*Domnuluĭ Prim-ministru Brătianu, 10 Februarie 1878. București.*

Te preyin că Valintineanu face nerodiĭ peste Milcov. Aleargă din oraș în oraș ținând conferințe, și întărîtând spiritele îndestul de întărîtate în chestiunea Basarabieĭ. Socotesc că trebuiesc luate mĕsurĭ spre a reprima asemenea uneltirĭ carĭ, după mine, ne fac maĭ mult reŭ de cât bine.

***Kogălniceanu.***

*à Monsieur Basile Alexandri, Mircesci 10 Février 1878.*

Prière réponds vite, car évènements préssent.

Argent de voyage, instructions tout est prêt. Je n'attends qu'un mot de toi pour t'expédier le tout.

***Kogalniceano.***

*à Monsieur Kogalniceano, 24 Février 1878, de Londres.*

Depuis ma dernière lettre l'agitation des esprits dans tous les partis n'a fait qu'augmenter. Le refus de la Porte pour l'entrée de

www.dacoromanica.ro

la flotte anglaise a amené l'unité de vues dans le cabinet Dans une conversation que j'ai eu hier avec un personnage des plus pacifiques, il lui a echappe les mots Nous aurons la guerre peut-être avant la conférence

*G*

*Către Ministrul de Externe, 16 Februarie 1878*

Astă-ḍi s'a primit o telegramă din Adrianopol de la Marele Duce Nicolae către M S Imperatul prin care anuntă çă flota engleză a sosit la Bosphor şi că patru monitoare engleze avansează printre insule, tot odată anunţă că armata rusă se află în apropiere de Constantinopol şi roagă pe Imperat a-i da ordin de urmare

***Oficiul telegrafic Zimnicea***

*Au Ministre des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg, 26 Février 1878 s v*

Aujourd'hui Dimanche anniversaire naissance Grand-Duc heritier j'ai été invite avec corps diplomatique au palais pour presenter a Leurs Majestés felicitations d'usage, on fait cercle, Empereur et Imperatrice passent devant pour dire un mot à chacun, lorsque Empereur est passe devant moi il m'a dit d'un ton et tranchant je voudrais bien que la Roumanie se rappelle les immenses services que la Russie lui a rendus et le sang qu'elle a verse pour elle, il me semble qu'elle l'oublie trop facilement Au moment où Impératrice venait de me demander des nouvelles de notre Princesse, Empereur l'interrompit d'un signe et la prit pour passer dans un autre salon, paroles et jeu, scène ont besoin aucun commentaire.

***Général Ghika***

*au Gérant de l'Agence Diplomatique de Roumanie a Vienne, 15 Fevrier 1878*

Monsieur le Gerant Je vous prie de vouloir bien remettre la lettre ci-inclue a Monsieur l'Ambassadeur de Turquie à Vienne pour être transmise à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la Sublime Porte

Copie de cette lettre sera expédiée dès demain à votre Agence

Veuillez agréer, Monsiéur

***Kogalniceano***

*Vienne 21 Février 1877.*

J'ai porte la lettre pour Server-Pâcha a l'Ambassadeur de Turquie, qui s'est chargé de la faire parvenir. Je vous rapporterai par la poste ma conversation avec lui

www.dacoromanica.ro

*Mr G. . . . . au Ministre des Affaires Etrangères,*
*Paris 16 Février 1878.*

. . . . . .

Le Comte Andrassy m'a fait dire par le baron Calice qu'il me recevra dès que la crise ministérielle serait passée. Comme l'audience tardait, j'ai pensé qu'il serait préférable de me rendre à Paris et à Londres . . . . Avant mon départ de . . . . j'ai vu l'Ambassadeur de . . . . J'ai rarement rencontré quelqu'un qui m'ait fait l'effet de plus aimer notre pays et de s'intéresser à son avenir davantage. Voici en peu de mots le résumé de sa manière d'envisager la situation de la Roumanie. Il pense qu'on ne pourrait pas faire valoir le traité de Paris en notre faveur, vu que nous avons renoncé à son bénéfice en passant le Danube. La Russie se fera céder la Bessarabie par la Turquie, comme faisant partie de l'Empire Ottoman, et puis elle lui fera reconnaître l'indépendance de la Roumanie. Reste le point de vue des intérêts européens à cet égard. Il faut voir jusqu'à quel point l'Angleterre et l'Autriche peuvent pousser la résistance aux conditions que la Russie met à la paix; moi je ne le sais pas et nul, je crois, ne le sait encore. . .

La réponse du Prince Gortchacow à la note Andrassy n'est pas aussi satisfaisante qu'on le croit. On attendait Mr de Tisza pour conférer et pour mettre fin à la crise ministérielle.

Aujourd'hui j'ai vu l'Ambassadeur de . . . . C'est un véritable homme politique qui voit, qui examine et qui sait. Il m'a assuré que l'Angleterre fera tout son possible pour empêcher la cession de la Bessarabie, si l'Autriche et nous nous résistons.

*G. . . .*

*Mr. . . . . G. . . . au Ministre des Affaires Etrangères,*
*Londres 19 Février 1878.*

Hier, avant mon départ, j'ai vu l'Ambassadeur de . . . à . . . Il porte le plus grand intérêt à la Roumanie, il parle nettement et franchement, et fera, je suis sûr, tout ce qui sera en son pouvoir pour empêcher que la Bessarabie ne soit prise. Il m'a dit: «Si «j'étais de vous, je refuserais la Dobroudja et ne céderais pas la «Bessarabie; j'ai tout lieu de croire que dans ce cas l'Autriche et «l'Angleterre vous soutiendraient. . . . .»

Pour lui. le problème serait «de trouver un lien entre les popu-«lations de l'Orient qui ne soit ni le Sultan ni le Czar; ces peuples «appelés à la vie tiennent entr'eux par l'intérêt de conserver leur

www.dacoromanica.ro

«liberté et leur indépendance; mais pour cela il faudrait que l'Eu-«rope se reconstituât. . . . .»

Quant à Monsieur Waddington, il semble s'intéresser à la question de la Bessarabie au point de vue de la navigation du Danube. Il est important, si possible, que vous fassiez comprendre que la Russie, possédant la rive gauche depuis Reni avec le bras de Kilia, pourra rendre la navigation difficile et impossible sur tous les autres bras du Delta. . . . . *G.* . . . .

*au Ministre des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg 28 Février 1878.*

Il est très-utile que vous sachez que, dans mes derniers entretiens: Monsieur de G. . . . m'a souvent répété que, en ce qui concerne la Grèce, les Puissances garantes n'ont pas encore décidé à quel titre elle serait admise à la conférence, et qu'il est aussi à savoir si la Turquie n'est pas cette fois exclue du concert européen. Sur la réunion de la conférence il m'a dit qu'elle n'est pas si prochaine, qu'on n'a décidé ni quand elle aura lieu ni sur quoi la conférence devra se prononcer. . . . . .

. . . . . .

***Général Ghika.***

*Ministrul Afacerilor Străine către Agenții Diplomatici ai României, 28 Février 1878.*

Domnule . . . . . D. Președinte al Consiliului de Ministri, prin adresa Nr. 96, 'mĭ comunică că Adunarea Deputaților, în ședința de la 8 Februar curent, după interpelațiunea D. I. Sturza, a adoptat în unanimitate moțiunea următóre:

«In urma esplicațiuuilor date de Guvern, Camera pe deplin sa-«tisfăcută și plină de încredere că pênĕ la finit va urma fără pre-«get politica prudentă și națională pe care ne á arătat'o pênĕ acum, «trece la ordinea ₫ilei.»

Am dar onórea a aduce și la cunoșcința Domniei-Vóstre acest vot al Camerei.

Primiți, ve rog. . . . . *Kogălniceanu.*

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Envoyé Extraordinaire de Roumanie à Saint-Pétersbourg, 1 Mars 1878.*

J'approuve complètement votre manière de voir dans la question du bal de la Cour.

***Kogalniceano.***

www.dacoromanica.ro

*au Ministre des Affaires Etrangères, Bucarest 3 Mars 1878*

Monsieur le Ministre, je m'empresse de vous transmettre la traduction d'un telegramme de Son Altesse Imperiale Monseigneur le Grand-Duc Nicolas à Sa Majeste l'Empereur, en date de San-Stephano le 19 courant, 5 heures de l'apres-midi, et dont une copie m'a éte transmise

«J'ai le bonheur de feliciter Votre Majesté a l'occasion de la «signature de la paix Le Bon Dieu a voulu permettre que la grande «œuvre entreprise par Votre Majesté soit couronnee le jour de «l'émancipation des paysans A cette même date, Vous avez con«somme la delivrance des Chretiens du joug des Ottomans »

Je n'ai plus rien à ajouter, le fait est assez éloquent par lui-même

*Stuart*

*au Ministre des Affaires Etrangères, Londres 2 Mars 1878*

A en croire les Anglais les plus exigeants on dirait que le Gouvernement Anglais va tenir un langage terrible à la Conference et qu'il fera parler le canon si on ne l'ecoute pas Je crains que ce ne soit l'histoire de la montagne et de la souris Ce qu'il y a de positif cependant c'est que l'opinion est tres-favorable à une attitude ferme, et que si le Gouvernement déclarait aujourd'hui la guerre, il aurait tout le pays pour lui, sans distinction de parti Je vous envoie ci-joint copie d'une notice que j'ai remise à S E M le Ministre des Affaires Etrangères : C'est le resume de ce que je lui ai dit

*Ion Ghika*

*P S* — Les votes des Chambres nous ont fait le plus grand bien ici

*au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 4 Mars 1878*

Le traité de paix a eté signé ' On n'en connaît pas encore les conditions Arrivé hier soir je n'ai pas encore vu le comte Andrassy

*Balaceano.*

*S. A I Mgr le Grand-Duc Nicolas, a S. A. le Prince de Roumanie, San-Stephano 4 Mars 1878*

C'est avec joie et plaisir que je T'annonce que la paix vient d'être signée

*Nicolas*

www.dacoromanica.ro

*au Ministre des Affaires Etrangeres, Bucarest 3 Mars 1878*

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que demain, Lundi 20 Février, à 11 heures du matin, aura lieu un Te-Deum en action de grâces, à l'occasion de la conclusion de la paix

Veuillez agreer, etc **Stuart**

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Agent Diplomatique de Roumanie a Vienne, 5 Mars 1878*

Je deplore que mes prévisions au sujet de la Bessarabie prennent consistance et que vos assurances sur les sentiments de l'Autriche par rapport à la même question diminuent L'attitude du directeur de la correspondance politique constitue un fort indice a l'appui de mes affirmations Mais je vous en donnerai une preuve plus convaincante, que Monsieur le Président du Conseil s'était reservé de vous signaler Dans un entretien que Monsieur Bratiano a eu avec Mr Zwiedineck, ce dernier a declaré que la cession de la Bessarabie est loin d'avoir un intérêt vital pour l'Autriche-Hongrie

Qu'en dites-vous? **Kogalniceano.**

*a A S. Prince Charles de Roumanie, d'Adrianopole, 19 Fevrier 1878*

Je te félicit avec heureuse issue de la guerre, bases de paix proposés par nous ayant ete acceptés par la Porte, un armistice a éte signé pour la durée des negociations de paix Je te prie en consequence à faire cesser immédiatement les operations militaires et de préparer à faire occuper par tes troupes Widdin et Belgradchik que doivent entre autres nous être livrées par les turcs, détails d'armistice et époque d'évacuation seront envoyés par courrier

**Nicolas.**

*Circulară către prefecții Ploesci, Buzău, Brăila, Galați, Tecuci Bacău, Roman, Fălticeni*

Vă previn că D Farini și cu misiunea italiană plecă astă-di, Sâmbătă, cu trenul de seara pentru Italiani Vă invit să'i așteptați la gara principală, spre a vă lua ziua bună de la D-loi, și a le dori, în numele județului, fericita întorcere în Italia.

**Kogălniceanu.**

www.dacoromanica.ro

*Către comisarii speciali români, Zimnicea, Giurgiu şi Galaţi şi prefecţii de Teleorman, Brăila, Ialomiţa, din 27 Februarie 1878.*

Mĕ veţi încunoscinţa în special de ori-ce transporturi de răniţi şi bolnavi ruşi ce se aduc din Bulgaria în România, arătându-mi numĕrul şi destinaţiunea lor

***Kogălniceanu.***

*au Prince Charles de Roumanie de St-Stephano, 12 Mars 1878.*

Porte m'a communique ton projet de rendre prisoniers turcs internés en Roumanie Je trouve l'échange prematuré et t'informerai quand le temps en sera venu

***Nicolas.***

*au Ministre des Affaires Etrangères, Londres le 27 Février 1878*

J'ai eu hier une tres longue seance chez le premier Ministre La question de la Bessarabie l'interesse beaucoup Il m'a fait infiniment de questions sur la maniere d'être des Russes avec le Gouvernement et la population, sur les dispositions du pays a leur égard, sur l'effet qu'ont produit les promesses et les offres du General Ignatiew, sur les interêts de l'Autriche dans la navigation du Danube, il m'a demandé si le Prince de Bismark avait manifeste un sentiment quelconque au sujet de cette demande des Russes.

, . , aprés avoir ecoute les explications que j'ai pu lui donner, il m'a dit qu'il était dispose a faire tout le bien possible à la Roumanie qu'il faut attendre les conférences

Peut-être, au fond ne croit-il pas la réunion du Congrès facile a cause des difficultés faites par la Russie, a tel point que la guerre n'est pas impossible. On parle aussi de subsides demandes par l'Autriche-Hongrie

Aujourd'hui je suis retourné chez le Ministre des Affaires Etrangeres qui est devenu très-belliqueux au sujet de l'integrité de l'Empire Ottoman, je lui ai dit, ainsi qu'au premier Ministre, que l'Angleterre jusqu'a present ne s'est interessee *a la Roumanie que comme partie de l'Empire Ottoman* et non comme a une Roumanie, tandis que la France, mieux avisee nous avait soutenu comme nation ayant une aptitude plus grande que les autres populations de l'Orient pour la civilisation et les idées occidentales et pour les institutions constitutionnelles, qu'elle nous avait aidé, dans nos efforts, vers le progrès et le développement politique et que par elle avait gagné notre reconnaissance et notre attachement; que main-

www.dacoromanica.ro

tenant c'était à l'Angleterre de nous soutenir et de nous aider à ne pas perdre ce que nous avons gagné par tant de travaux et de sacrifices et à ne pas permettre qu'on nous fasse faire des pas en arrière. Il m'a dit qu'il comprend tout-à-fait ainsi la question roumaine. . . . . .

*Ion Ghika.*

*Annexe à la lettre de Mr I... G..., au Ministre des Affaires Etrangères de l'Angleterre, en date : Londres 2 Mars 1878.*

La Roumanie, soustraite au protectorat et à l'influence russe par le traité de Paris a pris en moins de vingt ans un développement très rapide dans toutes les branches de la vie sociale et politique.

Elle s'est donné une administration régulière à l'instar de celles généralement adoptées dans l'Europe occidentale.

Elle possède aujourd'hui une législation civile et pénale qui garantit la personne, la famille et la propriété.

Elle a donné une solution juste et rationnelle à la question rurale qui était un véritable danger social pour le pays.

Actuellement elle a des routes bien chaussées dans presque toutes les directions.

Elle a construit plus de 2000 milles de chemin de fer.

Elle a élevé des écoles pour tous les dégrés de l'enseignement et deux Universités comprenant toutes les facultés.

Son industrie et son commerce ont pris un très-grand essor.

Elle possède une force armée capable de maintenir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur et présenter au besoin une résistance sérieuse à une invasion du dehors, en tant qu'elle pourrait compter sur l'appui des puissances garantes.

La Roumanie a prouvé à l'Europe qu'elle veut et qu'elle peut marcher dans la voie du progrès et de la civilisation occidentale et qu'elle peut devenir un élément d'ordre et de sécurité dans le monde oriental.

Les Principautés de Moldavie et de Valachie sont devenues aujourd'hui la Roumanie, un Etat petit, à la vérité, mais fort par la conscience qu'il a de son existence et qui comprend le rôle qu'il a à jouer en Orient.

Les Roumains sont de race latine; par leur nationalité et par la position geographique qu'ils occupent, ils appartiennent à cette zone qui sépare du nord au midi les deux grands groupes slaves.

www.dacoromanica.ro

Par la ténacité et la vigueur avec laquelle ils ont défendu leur nationalité pendant plus de 15 siècles, d'abord contre les invasions des barbares puis contre les tentatives et les menées de leurs puissants voisins, ils ont prouvé qu'ils peuvent être un élément utile et même nécessaire pour l'Europe en Orient.

Le traité de Paris a fait pour la Roumanie plus que de lui rouvrir la voie dans la vie politique et de la mettre en position de se donner une Constitution et des institutions libérales ; il lui a rendu une partie du territoire compris entre le Dniester et le Pruth dont elle avait été dépouillée par le traité de 1812 ; il lui a rendu cette petite partie de la Bessarabie qui borde le Pruth et le Danube à leurs embouchures, dans le but évident d'assurer à l'avenir la libre navigation du grand fleuve et d'éviter dans la suite les entraves qui existaient avant 1856 à l'embouchure de la mer noire au profit exclusif du commerce d'Odessa.

Je dois observer ici que malgré le texte précis du traité de Paris qui rend à la Moldavie toute la partie de la Bessarabie située au sud du val de Trajan, que la Russie possédait, depuis le traité de Bucarest, néanmoins la conférence a arrêté la limite du côté de la Turquie au thalweg du bras de Kilia jusqu'à Ibriam et Belgarod enlevant à la Moldavie tout le Delta du Danube.

Les Roumains ont reçu cette petite portion de la Bessarabie non seulement comme une partie de ce qui leur appartenait *ab antiquo*, mais aussi comme un dépôt que l'Europe confiait à leur garde.

La situation de la Roumanie était des plus prospères lorsque les armées russes s'approchèrent de la frontière. Le Grand-Duc Nicolas se présentait comme chargé d'exécuter les volontés de l'Europe. Le moment était, il faut le reconnaître, difficile et délicat pour le Gouvernement Roumain ; la résistance n'était ni possible ni conseillée ; comment abandonner le pays sans condition à la discrétion des chefs militaires russes ? C'eut été le vouer à la ruine. Les guerres russo-turques ont été de tout temps désastreuses pour la Roumanie. Cette fois le Gouvernement a cru pouvoir épargner au pays les mauvaises conséquences de la guerre et en même temps se soustraire à l'éventualité d'une perte de territoire dont les agents russes avaient souvent parlé, quoique d'une manière subjective.

C'est surtout cette dernière considération qui a dicté au Gouvernement Roumain la convention du 4/16 Avril 1877 signée 5 jours après l'entrée des troupes russes en Roumanie, convention par

www.dacoromanica.ro

laquelle l'Empereur Alexandre garantit l'intégrité du territoire roumain de la manière la plus péremptoire. Voici la teneur de l'art. 2 de cette Convention :

«Afin qu'il ne résulte aucun inconvénient et aucun danger pour «la Roumanie du fait du passage des troupes russes sur son terri«toire, le Gouvernement de S. M. l'Empereur de toutes les Russies «s'oblige à maintenir et à faire respecter les droits politiques de «l'Etat Roumain, tels qu'ils résultent des lois intérieures et des «traités existents, *ainsi qu'à maintenir et à défendre l'intégrité «actuelle de la Roumanie.*»

Par là le Gouvernement se croyait en droit de penser que la Russie moins que tout autre pourrait venir un jour demander à arracher une partie de ce territoire qu'elle avait garanti d'une manière aussi solennelle, et cela après des services signalés que la Roumanie lui a rendu dans des moments très-critiques.

Le sacrifice que la Roumanie a fait en mettant hommes et choses au service des besoins de l'armée russe, elle l'a fait dans l'espoir de pouvoir conserver cette petite partie de Bessarabie qui est pour elle, non seulement une question de territoire, mais aussi une question d'eau, le Danube est la seule voie par laquelle elle peut écouler les produits de son sol, car on se demande que deviendra la navigation de ce fleuve du jour où la Russie entrera en possession du littoral qui le borde depuis l'embouchure du Pruth à Réni jusqu'à la mer, possédant ainsi le cours en amont de la séparation des bras navigables? ne s'expose-t-on pas à voir se relever la barre et les ensablements qui rendaient la navigation impossible avant les beaux et bienfaisants travaux de la Commission Européenne, travaux fortement compromis depuis la guerre? Il a suffi de quelques navires ensablés en amont de Toultscha et tous les bras du Danube, et la navigation est devenue impraticable pour longtemps aux navires de gros tonnage.

Aucune des dispositions du traité de Paris n'a été aussi populaire en Roumanie comme l'a été la retrocession de cette petite partie de la Bessarabie, car elle assurait la liberté de son commerce et lui donnait la vie économique. La libre navigation du Danube est une véritable source de richesse pour ce pays.

En signant la Convention du 4/16 Avril et se mettant à la disposition de l'Empereur Alexandre jusqu'à porter les troupes roumaines au-delà du Danube, le Gouvernement Roumain était en droit d'espérer que la Russie tiendrait compte au pays des sacrifices

www.dacoromanica.ro

qu'il s'est imposés et qu'elle respecterait l'intégrité du territoire. Si la Russie vient aujourd'hui à demander ce morceau de terrain, ce n'est point certes pour son étendue et les âcres qu'il contient, mais c'est qu'elle veut avoir les clefs des portes du Danube.

La réalisation d'un tel projet serait d'un triste présage pour le sort futur de la Roumanie, et aucune compensation ne saurait lui convenir, ni l'en consoler. Il ne se trouvera pas un seul ministre en Roumanie, aucun membre dans les Chambres qui puisse souscrire a une semblable mutilation.

Jusqu'ici l'Angleterre ne s'est intéressée à la Roumanie que sous le point de vue de partie integrante de l'Empire ottoman, et non point comme a un Etat roumain, a un peuple qui a des bonnes et utiles aspirations. La France, mieux avisée, a toujours sontenu les Roumains comme a une nation chez laquelle elle a reconnu une véritable attraction pour la civilisation et les institutions occidentales, elle les a aides dans leurs efforts pour le progres, par la elle a gagné leur reconnaissance.

Aujourd'hui que ce pays a gagne son independance, c'est à l'Angleterre à s'interesser a sa consolidation, à l'aider, à l'encourager dans son développement et a empêcher qu'on vienne entraver sa marche dans la voie du progres et de la civilisation.

*a l'Envoye Extraordinaire de Roumanie a St-Pétersbourg, 6 Mars 1878*

Le Baron Stuart m'a informé par une lettre privée qui m'a été remise dimanche dernier dans la nuit (a minuit) qu'il avait organise un Te-Deum pour lundi, à l'occasion de la conclusion de la paix. Les conditions de la paix ne nous ayant pas ete communiquees et connaissant par des voies indirectes qu'elles etaient à notre détriment, le Gouvernement n'a pas cru devoir assister au Te-Deum organisé par le Baron Stuart.

De plus, si un Te-Deum devait avoir lieu à propos de la paix, c'etait au Gouvernement du pays comme allie, comme belligérant, qu'en appartenait l'initiative, et non pas au consulat de Russie.

. . . . . .

Par suite de l'incident du Té-Deum, le Baron Stuart s'est rendu au Palais pour entretenir Son Altesse de cette question, au lieu de venir me voir le lendemain pour s'expliquer avec moi. Il avait cependant la preuve que notre abstention n'était pas un acte hostile à la Russie, car la veille, a l'occasion d'un autre service divin pour

www.dacoromanica.ro

l'anniversaire de l'avènement de l'Empereur Alexandre, le Président du Conseil avait assisté à ce service au nom du Guvernement Roumain

*Kogalniceano.*

*L'Agent Diplomatique de Roumanie à Paris, au Ministre des Affaires Etrangères, Paris 2 Mars 1878.*

Monsieur le Ministre, depuis que j'ai eu l'honneur de vous adresser le télégramme chiffré en date du 24 Février, par lequel je vous rendais compte de la réponse qu'avait faite Mr Waddington à votre note circulaire demandant la reconnaissance de notre indépendance et l'admission d'un Représentant Roumain à la Conférence, je n'ai plus eu à vous transmettre aucune information de quelque valeur.

Aucun changement notable ne s'est produit, du reste, dans la situation générale. Comme vous avez dû l'apprendre de diverses sources, les négociations pour la paix, dont le siège a été transporté d'Andrinople à San-Stéphano, continuent, sans paraître beaucoup avancer. On n'a encore ici que des indications vagues sur les progrès qu'elles font et sur l'étendue des exigences du vainquer. Suivant une opinion qui semble assez fondée, la Russie ferait dépendre les conditions qu'elle imposera à la Porte du résultat des négociations qu'elle poursuit en même temps à Berlin, à Londres et à Vienne. Elle ne voudrait évidemment pas compromettre les succès considérables qu'elle a remportés au point de vue militaire par des rigueurs qui soulèveraient une réprobation universelle et, ce qui serait plus grave, la résistance armée de l'Autriche et surtout de l'Angleterre. Ceci expliquerait les lenteurs mises à la signature du traité de paix, et, comme conséquence, les retards apportés successivement dans le terme fixé pour réunion de la Conférence. Ce n'est sans doute qu'après que la Russie aura été édifiée sur ce qu'elle peut attendre de la longanimité de l'Europe qu'on connaîtra avec précision les vues qu'elle entretient sur le nouveau régime qui va être inauguré en Orient et sur le sort qui nous sera fait à nous-mêmes.

Je vous ai instruit déjà, Monsieur le Ministre, des dispositions dont on est animé ici à notre égard. Le représentant de la France à la Conférence sera certainement favorable à tous nos intérêts : Mr Waddington a promis formellement qu'il s rait en tout état de cause, pour la reconnaisance de notre indépendance. Il a été moins explicite, cependant, au sujet de l'admission de notre Représentant dans la Conférence et sur la question de la Bessarabie. Sur ces deux

www.dacoromanica.ro

points, son appui ne nous serait acquis que si l'Angleterre et surtout l'Autriche les faisaient entrer dans leur programme politique. C'est donc à Vienne et à Londres qu'il importe de justifier la légitimité de nos réclamations et la portée qu'elles ont au point de vue des intérêts particuliers de ces deux Puissances.

Mr. . . . . G. . . . , revenu récemment de Londres, m'a dit qu'il avait eu la satisfaction de constater les progrès qu'avait fait notre cause dans l'opinion publique en Angleterre. Libéraux et conservateurs sont d'accord pour reconnaître qu'à la place des Turcs, dont le relèvement est devenu impossible, il ne restait que les Grecs et les Roumains qui pouvaient former des noyaux de résistance assez solides pour contenir l'expansion menaçante du slavisme et servir ainsi d'agents utiles aux intérêts et à la civilisation de l'Occident. Aussi, dans plusieurs entretiens avec Mr. . . . G. . . , lord Beaconsfield et lord Derby ont-ils laissé voir le désir qu'ils avaient de nous aider à maintenir la situation honorable que nous avons su nous créer. Mr. . . . G. . . , est d'avis qu'il y aurait utilité à ce que j'aille entretenir ces bonnes dispositions, en expliquant et en développant, au nom de notre Gouvernement, les demandes que formule votre note circulaire. Peut-être y aurait-il, en effet, un manque de convenance à paraître laisser l'Angleterre en dehors de notre action dans des circonstances aussi critiques pour nous. C'est ce sentiment que j'exprimais déjà lorsque, dans mon dernier télégramme, je vous suggerais l'idée d'un voyage à Londres. Mais n'ayant reçu aucune réponse à ce sujet et manquant d'instuctions spéciales, je ne me crois pas autorisé à tenter une démarche à laquelle vous trouvez peut-être quelque inconvénient. Avant de terminer, je dois vous informer, Monsieur le Ministre, que suivant l'avis que vous m'aviez précédemment donné, j'ai renoué mes relations avec l'Ambassade Ottomane. Aarifi-Pacha m'a acueilli avec bonne grâce et je lui ai parlé en toute confiance de la lettre que vous avez adressée au Ministre des Affaires Etrangères de la Porte pour demander son concours à la reconnaissance de notre indépendance et à la reprise des rapports amicaux entre notre pays et la Turquie. L'Ambassadeur m'a dit qu'il manquait de renseignements sur beaucoup d'autres questions, son gouvernement suffisant à peine à la lourde tâche qui l'absorbait. Il ne pensait pas d'ailleurs qu'une réponse eût pu déjà être faite, car Hanim-Pacha, n'étant que Ministre par intérim, ne saurait prendre aucune décision importante et attendrait sans



www.dacoromanica.ro

doute le retour du titulaire véritable, Savfet-Pacha, qui pour ce moment est tout aux négociations de paix avec les Russes.

***Callimaki-Catargi.***

*à l'Agent Diplomatique de Roumanie à Vienne, 6 Mars 1878.*

Plusieurs de vos collègues, et particulièrement celui de Paris, nous affirment que le Cabinet de Vienne ne fait pas opposition à la rétrocession de la Bessarabie. Depuis Juillet passé j'avais pour ma part acquis cette triste conviction. Vous avez constamment combattu mes craintes. Le Président du Conseil et d'autres Membres du Gouvernement, persuadés que vous étiez bien informé, me prenaient pour pessimiste. La Roumanie vient de prouver à l'Autriche qu'elle savait lutter et résister . . . Tout notre espoir est dans une intervention énergique de cette Puissance. Je serai très-heureux quand il sera constaté que mes prévisions étaient fausses et quand vos assurances deviendront une réalité. Ne tardez pas à me les renouveler.

***Kogalniceano***

*au Ministre des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg*
*8 Mars 1878.*

Ayant pris note de votre télégramme d'hier, je suis allé voir Monsieur de Giers. L'incident du Te-Deum, il m'a dit l'ignorer. Comme contre-partie à mes réclamations au sujet de certains procédés, il m'a lu un rapport du Consul de Russie, rempli de plaintes à notre égard, où, à propos du déchaînement des esprits contre la Russie, il dit que le Gouvernement l'encourage au lieu de le calmer ; enfin il nous trouve trop susceptibles, trop portés à grossir toute chose, et fautifs de la guerre à outrance que nous faisons à la Russie tant dans le pays qu'au dehors.

J'ai répliqué que cette guerre n'a commencé que depuis que la Russie a ouvertement manifesté l'intention de reprendre la Bessarabie. J'ai ajouté entre autres, que le déchaînement n'a fait qu'augmenter depuis qu'on a eu connaissance du mémorandum de l'ambassadeur de Russie à Londres, où la rétrocession de la Bessarabie est proposée comme prix de la reconnaissance de notre indépendance ; que le pays, menacé de perdre un de ses membres, se défend et se défendra à outrance ; qu'il est devenu ombrageux, soupçonneux, qu'il interprète à mal le silence que la Russie garde depuis les ouvertures faites ; il croit que la Russie a peut-être

www.dacoromanica.ro

tranché la question par un traité avec la Turquie ; il croit à tout. J'ai terminé en disant que, tant qu'il sera sous le coup de cette perte il n'y a pas à espérer le calme, et que l'état actuel des choses a été amené non par la Roumanie mais par la Russie.

Monsieur de Giers a répondu que les ouvertures directes de la Russie ayant échoué, le Cabinet ne pouvait pas parler avant la signature de la paix ; à mon insinuation sur le traité avec la Turquie, il a répondu que la version connue n'est pas exacte ; il prétend que ce traité stipule seulement ce qui suit : 1° Indépendance de la Roumanie avec agrandissement de territoire ; 2° Cession de la Dobroudja à la Russie, avec faculté d'en user à sa convenance. Il faut méditer soigneusement ces deux points. C'est ce que j'ai pu tirer de plus saillant de mon long entretien.

. . . . . .

*Général Ghika.*

*à Monsieur Kogalniceano, 11 Mars 1878, de Vienne.*

On doit vous avoir écrit que Scheffer accompagnera Ministre Affaires Étrangères à la Conférence, il nous soutiendra par tous ses forces, envoyer à Catargi des notes sur ce qu'il doit dire à Scheffer en faveur de notre cause. Ministre Affaires Étrangères France ne fera que ce que Lord Lyons lui dira. Lyons est, on ne peut mieux disposer en faveur de nous, le jour de son départ pour Londres et je ne doute pas de son appui, Lord Derby n'ira pas au Congrès et il serait fort possible que d'ici-là, Lord Lyons remplace même au ministère. En ce moment je viens chez Tisza, d'après tout ce qu'il m'a dit je crois que nous pouvons compter sur son appui, il croit que l'Allemagne, quoique moins intéressée que l'Autriche-Hongrie dans la question du Danube, ne peut pas dependant ne pas nous soutenir. Les hongrois de la délégation sont feu et flamme. L'Angléterre désire guerre, elle ira aussi loin qu'Autriche voudrait aller.

Tenez vous pour dit que la guerre aura lieu si non maintenant mais avant peu et que cette guerre fera reculer la Russie plus en arrière qu'elle ne le pense, il n'y a aujourd'hui qu'un seul mot dans la bouche des hommes d'Etat : reconstituer l'Europe et les alliances se travaillent. La Grèce et nous, comptons comme deux facteurs très-importants. Pensez à temps à attitude que nous pouvons prendre dans le cas où la guerre venait à éclater et surtout à l'attitude militaire.

*Ion Ghika.*

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères de la Sublime Porte au Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, Constantinople 13 Mars 1878*

J'ai reçu le télégramme du 12. Je vous remercie de cette communication Je me suis adressé au Quartier General de Son Altesse Impériale le Grand-Duc Nicolas pour le prier de prescrire les mesures propres à proteger efficacement la population musulmane de Widdin et de Belgradgik

*Le Chef de l'Etat-major du Grand-Duc Nicolas, au Ministre des Affaires Etrangères, San-Stéphano 13 Mars 1878*

A la suite du télegramme de Votre Excellence du 28 Février, d'ordre de Son Altesse le Grand-Duc, j'ai pris les dispositions nécessaires pour faire occuper sans retard par nos troupes Widdin et Belgradjik, dont l'occupation devient trop onereuse pour l'armee roumaine Le Grand-Duc est cependant etonné de votre recours au Ministère Ottoman dans une affaire qui ne concerne que la Russie; car le Gouvernement Roumain a eté informé que les places en question nous ont eté remises par la Porte en vertu de l'armistice.

***Nepokoitchisky***

*Le Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie a Son Excellence le Lieutenant Genéral Népokoitchisky, chef d'Etat Major de S A I le Grand-Duc Nicolas, a San Stephano, Bucarest, 16 Mars 1878*

Je remercie V E. des informations qu'elle a bien voulu me donner par son telegramme, en date du 2/14 courant, au sujet des mesures prises pour l'immédiate occupation de Widdin et de Belgradjik par les troupes Imperiales

En même temps je m'empresse de porter a sa connaissance que la demarche faite par nous auprès du Ministre des Affaires Étrangères de la Sublime Porte, en vue d'appeller son attention sur les populations musulmanes de ces localites, a été provoquee par la demande formelle que nos autorités militaires ont reçu de la part de ces populations Du reste, Votre Excellence voudra bien se rappeler que j'ai eu l'honneur de la prévenir de ce fait le même jour, et elle comprendra que cette voie etait la seule indiquee au Gouvernement Roumain, dans un cas si urgent, en l'absence totale ou le Ministère Roumain se trouve, jusqu'à ce jour de toute information officielle relativement a l'armistice et aux préliminaires de paix qui ont eté arretés.

***Kogalniceano.***

www.dacoromanica.ro

*A S E Ministre Affaires Etrangères, 13 Mars 1878*

Votre conversation avec correspondant «Allgemeine Augsburger Zeitung», a produit effet le plus detestable, les efforts que nous faisons sont detruits parce qu'on ne nous croit pas sinceres, il faut absolument la démentir au «Moniteur», il est aujourd'hui hors de doute que la conservation de la Bessarabie dépend de notre énergie et de notre bonne foi

*D Stourdza*

*Télégramme adresse par Mr Balaceano a S E Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Vienne le 14 Mars 1878*

Pour S A. le Prince, S. A le Prince-Leopold m'a accordé aujourd'hui une longue audience Son Altesse m'a questionne avec un profond intérêt sur tout ce qui touche à Votre Altesse et au pays Elle n'a pas vu le comte Andrassy et n'a pas pu causer politique avec l'Empereur Neanmoins Sa Majesté lui a parle de Votre Altesse dans les termes les plus touchants et les plus flatteurs Le Prince Léopold envisage comme un bon Roumain la question de la Bessarabie, mais Il a peu d'espoir du cote des grandes puissances d'Europe en general et n'en conserve aucune du côte du Cabinet de Berlin Le Prince Leopold s'est plaint d'être depuis quatres semaines sans nouvelles directes de Votre Altesse

*a Monsieur Demetre Stourdza a Vienne, 14 Mars 1878*

Je ne connais rien de la conversation que m'attribue le correspondent de l'«Allgemeine Zeitung» ou tout autre journal Les ministres sont juges sur leurs actes, et non sur les articles de journaux Nous avons fait et nous faisons journellement des actes propres à prouver notre bonne foi Vous avez quitté tout dernièrement le pays, vous connaissez l'état des esprits, vous connaissez notre maniere de voir dans la question *refus de transiger d'une manière absolue!* Recours a l'Europe et notre énergie doublera en tant qu'une ombre d'appui nous sera promise de quelque part que ce soit

*Kogalniceano*

*a S A Prince Charles de Roumanie de St-Stéphano, 19 Mars 1878*

Les ratifications des préliminaires ayant ete échangés, je ne vois pas d'obstacles à ce que tu t'entendes avec commissaire qui sera envoye par Porte au sujet de remise des prisonniers turcs.

*Nicolas*

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères de la Sublime Porte, au Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, Constantinople 16 Mars 1878.*

Suite à mon télégramme du 13 Mars. Le quartier général de Son Altesse Impériale le Grand-Duc Nicolas nous répond que les mesures nécessaires ont déjà été ordonnées pour l'occupation de Widdin et de Belgradjik et que les autorités militaires russes, aussitôt informées de l'intention de la Roumanie de faire retirer ses troupes, veilleront elles-mêmes à la sécurité publique.

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, 16 Mars 1878.*

. . . . . .

. . . . . Sur ma demande, le Général Ghika a eu avec le Prince Gortchacoff une explication sur la question de la Bessarabie et sur les intentions de la Russie à cet égard. Le Prince Gortchacoff a répondu que, malgré toutes nos clameurs à l'intérieur et à l'extérieur, le projet de la Russie est inébranlable ; qu'il n'introduira pas cette question au sein du Congrès, parceque ce serait humiliant pour l'Empereur ; que si une autre Puissance voulait le faire, il ne s'y prêterait pas ;—que c'est avec nous qu'il veut traiter ; que s'il ne peut pas nous fléchir, il nous prendra de force la Bessarabie ; que si nous voulons résister les armes à la main, cette résistance serait fatale à la Roumanie. Néanmoins nous ne voulons ni traiter ni céder. Je prépare en ce moment une réponse au Cabinet de St-Pétersbourg, que j'espère pouvoir vous envoyer par le courrier de demain.

. . . . . .

. . . . . .

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 17 Mars 1878.*

En fait d'assurances, je ne vous en ai donné que deux, à savoir : 1° que la question de la rétrocession sera tranchée par la Conférence ; 2° que l'Autriche n'a jamais promis la Bessarabie à la Russie Ces assurances je les maintiens, quoiqu'on en dise à Paris, à Rome et caetera. Dans tous les cas il ne s'est rien passé, depuis mon départ de Vienne, et je ne vois rien qui explique votre agitation ou qui excuse une défaillance du Gouvernement Roumain. La Russie est revenue à l'idée du Congrès et s'efforce de le faire réunir à Berlin.

***Balaceano.***

www.dacoromanica.ro

*au Ministre des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg 17 Mars 1878.*

Il est à craindre que le Congrès projeté n'échoue; car, si l'Angleterre refuse d'y prendre part, il est probable que la France et l'Italie suivront son exemple. Cette éventualité ne trouble aucunement le Cabinet Impérial. Depuis quelque temps *le Journal de St-Pétersbourg* ne cesse de menacer que la situation sera résolue par un autre moyen, sans donner d'autre explication. En rapprochant ces menaces de certaines démarches, on arrive à supposer que le Cabinet travaille à substituer au Congrès une réunion où figureraient l'Autriche, l'Allemagne et la Russie, et que la réunion prendrait dorénavant sous sa direction les affaires d'Orient.

***Général Ghika.***

*Au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 18 Mars 1878.*

Le Cabinet Russe est dans l'erreur . . . . La question de la Bessarabie ira devant le Congrès, ou bien il n'y aura pas Congrès; mais alors il y aura guerre . . . . . .

***Balaceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent Diplomatique de Roumanie à Vienne, Bucarest 19 Mars 1878.*

J'ai lu les arguments dont s'est servi le comte Andrassy en faveur de la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie. Selon cette argumentation, l'état d'indépendance de notre pays lui créerait une position pire que celle qu'avait la Principauté vassale de la Turquie.

Je viens encore vous répéter ma prière, sur la demande réitérée du Conseil des Ministres; tâchez de vous acquitter au plus tôt de votre mission auprès du comte Andrassy.

L'avez-vous vu? Quelle est la manière de voir du Cabinet Impérial et Royal sur la question de la Bessarabie? Ses déclarations au sein des délégations ne nous apprennent rien. Je crois que notre Ministère a donné assez de preuves de bonne foi. . . . .

***Kogalniceano.***

*à l'Agent Diplomatique de Roumanie à Berlin, 20 Mars 1878.*

Tâchez d'apprendre la date exacte de la réunion du Congrès à Berlin, et communiquez-la moi immédiatement par télégraphe.

www.dacoromanica.ro

Qu'avez-vous fait de la lettre que Notre Prince vous à envoyée, par l'intermediaire de Mr Balaceano, pour être remise au Prince Impérial ?

***Kogalniceano.***

*à l'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne, 20 Mars 1878*

A titre d'idee qui vous serait personnelle, sondez le terrain pour savoir si le Gouvernement Ottoman accepterait des maintenant de renouveler ses relations diplomatiques avec la Roumanie, bien entendu dans les nouvelles conditions creees par le traité de San-Stephano, deja ratifie La Roumanie devenant de fait et de droit independante, nous voudrions envoyer un Ministre Plenipotentiaire à Constantinople avec reciprocite de la part de la Turquie, qui enverrait un Representant de rang égal à Bucarest. Il y a des questions qui doivent être nécessairement et directement traitées entre les deux pays

***Kogalniceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 20 Mars 1878*

La lettre de Son Altesse a ete remise, des mon arrivée, à destination J'ai eu dernierement une audience de S A le Prince Imperial, qui est tres sympathique à la Roumanie J'ai été presenté à S M l'Empereur dans une soiree à la Cour Vendredi je suis invite a diner chez S A le Prince Chancelier

***Liteano***

*Domnul General Ghika către Domnul Mihail Kogălniceanu, Petersburg 10 Maĭ 1878*

Mĕ grăbesc a alătura pe lângă aceasta doué epistole adresate mie de Domnul Baron A Jomini, secretarul intim al Principelui Gortchacow Cea cu data din 21 Martie se raporta la ***declaraţiunea făcută mie la 20 Martie de către Marele Cancelariu în numele Impĕratului Russieĭ, asupra occupaţiuneĭ Romănieĭ şi desarmăreĭ oştireĭ noastre.*** Ea vine să confirme această declaraţiune

Cea cu data din 4 Aprilie e relativă la audienţa ce am cerut

www.dacoromanica.ro

de la Principele Gortchacow pentru a-i ceti și înmână ***Protestațiunea guvernului asupra tractatului de la San-Stefano***

Primiți, Vă rog, etc

***General Ghika***

*Monsieur A. Jomini au General Jean Ghika,*
*St-Petersbourg 21 Mars 1878 v s*

J'ai fait part au Chancelier de votre idee qu'il trouve fort sage ***Ainsi qu'il vous l'a dit hier, les intentions de l'Empereur sont éventuelles. Il ne s'agit pas encore d'exécution à moins que les actes de votre Gouvernement la rende nécessaire*** C'est pourquoi vous feriez bien de telegraphier chez vous qu'on ne fasse ***rien*** avant votre arrivée

***A. Jomini***

*Monsieur A Jomini au Géneral Jean Ghika,*
*St-Péterbourg 4 Avril 1878 v s.*

J'ai transmis au Prince Chancelier votre demande d'audience pour lui remettre la communication de votre Gouvernement Le Prince me charge de vous dire ***qu'Il est tellement surchargé d'occupations*** qu'Il lui est ***tout-à-fait impossible de vous fixer un jour.*** Son Altesse vous prie de vouloir bien remettre la piece en question a Mr de Giers qui vous fera part en son temps de la reponse du Chancelier ***s'il y a lieu.***

Veuillez agreer , etc

***A. Jomini***

*à Monsieur Kogalniceano de Berlin, 21 Mars 1878*

Trois courriers russes sont arrivés ce matin avec les preliminaires de paix Ils partent ce soir pour Londres, Paris et Rome Le Congrès aura lieu surement mais la date de la réunion n'est pas encore fixee

***Lăteano***

*L'Agent Diplomatique de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 17 Mars 1878*

Monsieur le Ministre, Votre Excellence a pu voir, dans mes dernières depêches, que la retrocession de la Bessarabie qui, au premier abord, n'avait rencontre que de l'indifference, commence a être jugée à sa vraie valeur et à faire reflechir On voit qu'il y

www.dacoromanica.ro

a là plus qu'une question de terre, une rectification de frontières, et l'on consent à l'appeller de son vrai nom, je veux dire la question du Danube. La dernière fois que j'ai eu l'honneur d'en parler à Monsieur de Bulow, Son Excellence m'a laissé longuement développer l'importance de cette partie du Danube qui, descendant de Reni, domine à la fois et les bouches et le cours supérieur du fleuve. Monsieur le Ministre m'a posé un assez grand nombre de questions sur l'histoire, le passé, la population de la Bessarabie, et m'a demandé, avec un sourire, s'il était vrai, comme le prétendent les Russes, que ce pays a été jusqu'en 1812 un pays neutre, n'appartenant, pendant des siècles, à personne, et habité par des nomades?

Les questions posées, l'attention bienveillante du Ministre, d'autres indices encore, m'ont laissé croire que le sort qui menace la Bessarabie, ou plutôt la partie inférieure du Danube, n'était pas sans exciter ici de l'intérêt.

Je ne vous apporte, il est vrai, comme je n'ai obtenu, aucune déclaration que, dans les Conférences, l'Allemagne soutiendra la Roumanie contre la rétrocession de la Bessarabie. Mais il n'est peut-être pas, à l'heure qu'il est, un seul Cabinet en Europe qui dise hautement ce qu'il veut et le but qu'il se propose de poursuivre. Tout marche à travers d'inévitables hésitations, comme dans toute situation où des intérêts opposés et des esprits profondément divisés sont en présence. Les moments que nous traversons sont employés en extrême prudence, en essais de conciliation. Et c'est à cette situation générale de l'Europe que nous devons nous en prendre, si nous ne rencontrons, je crois, nulle part des promesses formelles d'appui. Mais il peut nous suffire de savoir qu'il se produit dans l'opinion un mouvement en faveur de la Roumanie, et que presque partout sa cause rencontre des témoignages de sympathie. . . . . .

. . . . . .

On se rappelle encore que les bouches du Danube étaient devenues, avant 1856, impraticables, et l'on commence à craindre le retour de cet état de choses.

Il serait peut-être assez au Congrès d'une seule voix qui s'élève en notre faveur, pour que la majorité de ce grand conseil se prononçât pour nous, pour que la balance penchât de notre côté.

Supposez, au contraire, ce qui est encore possible, que les négociations pour réunir l'Europe en Conférence ou en Congrès

www.dacoromanica.ro

n'aboutissent pas, et que, par la force des choses, la situation actuelle demeure telle quelle, nous aurions sans doute, dans cette hypothèse, à craindre de voir la Bessarabie occupée, sans retard, par la Russie; mais la paix qui résulterait de l'impossibilité d'une entente, cette espèce de paix rivale durerait-elle au delà de six mois, d'une année au plus tard? Un avenir prochain nous rendrait raison.

En aucun cas, la résistance à aliéner la Bessarabie ne saurait rendre notre situation plus mauvaise. Elle est d'ailleurs considérée de toutes parts comme un droit d'asile qui ne peut être ni contesté ni désapprouvé. . . . . .

. . . . . .

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre . . . . . .

***G. Varnav-Liteano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Envoyé extraordinaire de Roumanie à St-Pétersbourg, 20 Mars 1878.*

Monsieur l'Envoyé extraordinaire, vos récents télégrammes, où vous rapportez les paroles par lesquelles S. M. l'Empereur vous a manifesté son mécontentement l'attitude actuelle de la Roumanie, le résumé que vous m'envoyez de vos entretiens avec S. A. Le Prince Chancelier témoignent d'un sensible refroidissement de la Cour de Russie envers le Gouvernement Princier et envers notre pays.

Vous savez combien vif est notre désir de voir se continuer sans altération entre la Russie et la Roumanie les précieux rapports de cordiale alliance et d'heureuse harmonie qui ont marqué la récente période, et par suite quel prix nous devons attacher à détruire, dès le principe, des soupçons d'ingratitude que nous croyons n'avoir jamais mérités.

Quand ces soupçons se formulent en reproches directs dans une bouche auguste, ce nous est un devoir pénible mais impérieux de ne pas rester muets, d'exprimer notre douloureuse surprise, et de combattre les accusations dont nous sommes l'objet par l'impartial examen de la situation passée et présente.

Les bienfaits de la Russie envers la Roumanie ne sont pas seulement enregistrés solennellement dans les divers traités par lesquels la Russie a progressivement amélioré les conditions d'existence des peuples de l'Orient. Ils sont encore inscrits en caractères indélébiles dans tous les cœurs Roumains, et le dévouement à la Russie a toujours été comme un legs traditionnel que les généra-

www.dacoromanica.ro

trons se transmettaient à titre d'héritage sacre Ce dévouement a toujours survécu aux calamités qui les accablaient

Les Principautés n'ont-elles pas éte, depuis Pierre-le-Grand, le theatre de toutes les grandes guerres entre la Russie et la Turquie?

Champ de bataille perpetuellement ouvert aux plus sanglantes collisions n'ont-elles pas, depuis cent-cinquante ans, porté tout le poids et subi toutes les horreurs des luttes engagees sur leur territoire? Des qu'une paix intervenait, la Turquie ne se vengeait-elle pas sur elles des defaites que lui avait infligees la Russie? Pour les Principautés, les mêmes traites qui leur assuraient de nouveaux avantages, grâce a l'entremise de la Russie, etaient le signal d'une recrudescence des mauvais procedes de la Sublime Porte, et la clause relative a la Bessarabie en 1812 a couronne l'œuvre de malveillance de l'Empire Ottoman a leur égard

Neanmoins, oublieux de leurs souffrances passees, les Roumains n'ont conserve que le souvenir des bienfaits reçus Aussitôt que l'occasion s'en est offerte, ils ont eu a cœur de s'acquitter de leur dette de reconnaissance et de resserrer les liens qui les rattachaient au puissant et genereux Empire aupres duquel leur patrie avait pu se developper

En effet, dès l'explosion du conflit entre la Russie et l'Empire Ottoman, la Roumanie, par la Convention du $^{4}/_{16}$ Avril, s'empressait de mettre a la disposition des Armees Imperiales toutes ses ressources, et ne stipulait en retour que la sauvegarde de ses institutions nationales, le maintien de sa situation politique, la garantie de son integrité territoriale Est-il necessaire de rappeler que cette Convention, la Roumanie l'a conclue contre les conseils de l'Europe, et que, désireuse avant tout de complaire à la Russie, elle a outrepassé aux avertissements qui lui arrivaient de toutes parts, et s'est ainsi alienè la bienveillance de la plupart des Cabinets étrangers? Ses obligations strictes, telles qu'elles resultaient de la lettre même du pacte intervenu n'allaient pas au dela d'un service en quelque sorte passif Cependant les troupes roumaines echelonnées le long du Danube, en gardant la position jusqu'a l'arrivee sur le fleuve des armées Imperiales, leur ont dès le début fourni une cooperation active et leur ont facilite leurs premiers succes

Le bombardement de nos villes riveraines, la destruction de notre commerce, la capture de nos navires jusque dans nos ports, les incursions des bandes ottomanes sur notre territoire ont indiqué

www.dacoromanica.ro

que la Sublime Porte interprètait dès lors notre attitude dans le sens d'une entière solidarité avec la Russie, et nous jugeait dignes de ses coups

Plus tard, quand les chances de la guerre et les nécessités stratégiques déterminèrent l'appel des forces Roumaines sur la rive droite du Danube, le passage s'accomplit avec élan, car la Roumanie, confiante dans la magnanimité de Sa Majesté l'Empereur et dans le désintéressement du peuple Russe, éprouvait une légitime fierté à concourir, par l'appoint sans conditions de son armée, à l'accomplissement de l'œuvre entreprise par le Souverain de la Russie

La vaillance de l'armée roumaine sur les champs de bataille a prouvé qu'elle savait apprécier l'honneur de son alliance et de sa fraternité avec les armées Impériales son sang répandu à flots a témoigné de l'ardeur qu'elle mettait à se montrer leur émule

Lors des divers séjours et voyages en Roumanie de S M l'Empereur et des Membres de la Famille Impériale, les sentiments de la plus respectueuse sympathie de la reconnaissance la plus dévouée, ont toujours éclaté dans l'enthousiasme que déployaient à l'envie Prince, Gouvernement et Nation

Dans nos relations quotidiennes avec les Autorités Militaires Russes et avec les troupes cantonnées sur notre sol, nous n'avons jamais cessé de remplir, nous remplissons encore scrupuleusement nos engagements internationaux

Nos sacrifices se traduisent par la perte de deux récoltes, et par la détérioration de nos voies de communication En effet, d'une part, l'affectation de nos chemins de fer au service presque exclusif des armées Impériales a condamné nos produits à pourrir sur place, au lieu de s'écouler, d'autre part nos chaussées et nos routes sont toutes effondrées, et il nous sera très-onéreux, si non même impossible durant de longues années de reformer les capitaux immenses, absorbés par leur construction

Dirai-je que notre sollicitude est parfois méconnue de ceux au profit de qui elle s'exerce, et que les autorités Russes ne sont pas constantes à payer nos bons procédés d'une parfaite réciprocité?

Ou voit dans toute notre conduite de quoi la taxer d'ingratitude? Sur quel grief se fonde une aussi grave accusation? On nous répond que nous sommes coupables de ne pas consenti à céder la Bessarabie Recherchons s'il y a là de quoi justifier un reproche aussi sévère

www.dacoromanica.ro

A la nouvelle que le Gouvernement Impérial était résolu à rétablir la situation territoriale déterminée par le traité de 1812, l'opinion publique, déjà inquiète depuis l'ouverture de négociations d'où nous avions été systématiquement exclus et sur lesquelles nous n'avions pas été même consultés en ce qui nous concernait, se prononça, par l'organe des Corps Législatifs, contre toute modification au *statu quo* territorial, puisque cette modification aurait pour effet de porter atteinte à l'intégrité du sol national. La Roumanie de 1878 a compris qu'elle ne pouvait être moins soucieuse de sa dignité que n'avait été la Moldavie de 1812, — qu'elle ne devait pas, au sortir d'une guerre où elle s'était comportée avec une valeur universellement reconnue, souscrire elle-même et de son plein gré à la cession d'une province qu'en d'autres temps les convenances d'Empires voisins et puissants lui avaient enlevée d'autorité. Fidèles dépositaires du patrimoine qu'ils ont reçu de leurs pères et dont ils sont responsables vis-à-vis de leurs enfants, les Roumains démentiraient leur passé, trahiraient leur présent, ruineraient leur avenir, s'ils consentaient à signer l'abandon d'une partie de leur héritage. Ils manqueraient également au respect que l'Europe est en droit d'attendre d'eux pour celles de ses œuvres qui visent un intérêt d'ordre public européen.

La manifestation du sentiment national a été à cet égard spontanée et unanime.

Une voix officielle aurait, paraît-il, dénoncé le Gouvernement Princier comme l'instigateur de l'émotion du pays. C'est le Gouvernement, aurait affirmé cette voix, qui excite la population. Peut-être serait-il plus simple et à coup sûr il serait plus vrai de chercher et de trouver dans l'explosion d'un légitime patriotisme, alarmé par des révélations soudaines, l'explication de cet émoi public. Il serait aussi plus juste de considérer que la question a été irritée par les clameurs des adversaires du Ministère actuel, dont quelques-uns sont pourtant en relations intimes avec le Représentant de la Russie à Bucarest, et s'honoraient de la bienveillance de S. A. le Prince Chancelier. S'ils ont mis pour un jour leurs passions à l'écart, lorsqu'ils ont protesté avec le pays entier contre l'idée d'une cession de la Bessarabie, ils n'ont pas tardé à rentrer dans leurs errements habituels, et se font aujourd'hui un instrument de polémique du malheur qui menace la patrie.

Telle est, ramenée à ses proportions réelles, la position de la Roumanie et de son Gouvernement: Que la Cour de Russie veuille

www.dacoromanica.ro

bien l'examiner avec impartialité. Elle conviendra que l'abandon actuellement demandé est au-dessus de notre dévouement, et n'est pas exigible de notre reconnaissance, quels qu'aient été jusqu'ici cette reconnaissance et ce dévouement. Elle cessera de nous infliger son courroux parce que nous aurons cru devoir porter la cause de la Bessarabie devant l'Europe, de qui nous tenons la restitution de cette partie de notre ancien sol, et dont nous attendons, avec fermeté d'âme, le verdict solennel.

Je me résume: La Roumanie, au cours de la récente guerre, a prodigué son avoir, perdu le fruit de vingt années de labeur, versé le plus pur de son sang. Si, malgré tant de sacrifices, elle se trouvait en présence d'une paix qui ne lui réserverait d'autre récompense que le retrait d'une province et la faculté stérile de débattre avec l'Empire ottoman, ses prétentions à une indemnité pécuniaire, elle se résignerait, car sa faiblesse lui fait une loi de la résignation. Elle renoncerait à invoquer ses titres à un traitement meilleur. Mais, en retour de ce renoncement et de cette résignation, elle solliciterait une appréciation plus équitable des sentiments de conservation et de dignité qui lui dictent sa conduite actuelle; elle demanderait à ne pas être mise en demeure, par une contrainte morale, à signer elle-même son démembrement. Pénétrée de la droiture de son refus, elle demanderait à ne pas être décrétée d'ingratitude.

Enfin, quelque solution que prépare l'avenir, vous pouvez certifier que la Roumanie gardera intact le souvenir des bienfaits qu'elle a reçu dans le passé, et qu'elle ne se départira pas de la déférence qui a toujours été sa règle. Persuadée que les nuages de l'heure présente sont passagers et se dissiperont bientôt, elle met encore tout son espoir et toute sa confiance dans le noble caractère et la magnanimité d'un Souverain qui, fidèle continuateur de la pensée de ses augustes ancêtres, s'est donné pour tâche glorieuse de rappeler à une vie individuelle les nationalités de l'Orient, et de leur reconstituer dans son intégrité leur territoire patrimonial.

Tel est, Mr l'Envoyé Extraordinaire, l'ordre d'idées dans lequel vous êtes prié de vous placer pour écarter des imputations pénibles à tous égards, et pour protester de l'invariabilité de nos sentiments, qui se sont perpétués à travers toutes les épreuves. Je vous autorise à donner lecture de la présente à travers S. A. le Prince Chancelier et même à lui en laisser copie, si S. A. en exprimait le désir.

Veuillez agréer, etc. *Kogalniceano.*

www.dacoromanica.ro

*L'Envoyé Extraordinaire de Roumanie a St-Pétersbourg, au Ministre des Affaires Etrangéres, St-Petersbourg 22 Mars 1878.*

Le bruit s'est répandu ici depuis ce matin qu'une révolution aurait éclaté a Bucarest Veuillez me dire ce qui en est

***Général Ghika***

*Le Ministre des Affaires Etrangeres aux Agences Diplomatiques de Roumanie 23 Mars 1878*

Une depêche publique prétend qu'une revolution aurait éclate à Bucarest Cette nouvelle est absolument fausse L'ordre le plus parfait règne en Roumanie Le Gouvernement est fort et saura maintenir la tranquillite, en dépit des agitations factices qui pourraient chercher à se donner carrière

***Kogalniceano***

*Le Ministre des Affaires Etrangeres de Roumanie, à l'Envoyé extraordinaire de Roumanie a St-Petersbourg 22 Mars 1878*

Ma note du 20 courant, determinée par la necessite d'une protestation courtoise contre les imputations d'ingratitude que la Cour de Russie a recemment adressées a notre pays en votre personne, était destinée à être mise sous les yeux de Son Altesse le Prince Chancelier. En conséquence, j'ai du me borner à glisser sur certaines considérations historiques, bien que l'histoire surtout milite victorieusement en notre faveur, et je n'ai pu les indiquer que sous forme de préterition Elles méritent cependant d'etre developpées, et je crois utile de vous les presenter ici confidentiellement, en sorte que vous soyez à même, dans vos conversations ultérieures, d'en tirer les arguments qu'elles comportent

Il serait bon tout d'abord d'établir que la Russie n'est pas seule au monde en droit d'invoquer son histoire, et que la Roumanie possède aussi des souvenirs historiques

Les principes d'une critique historique loyale demanderaient que les annales parallèles de la Russie et de la Roumanie se prêtassent une mutuelle lumière. Certaines passions et une pretendue raison d'etat veulent qu'il y ait conflit au lieu d'appui reciproque. Soit; examinons de quel côté il y a impartialité, de quel coté la sincérite de l'histoire est en souffrance,

Je m'abstiens de discuter la question de la nationalité veritable des habitants des districts Bessarabiens et les titres de propriété

www.dacoromanica.ro

de la Roumanie sur la Bessarabie. La nature de cette nationalité et l'authenticité de ces titres se prouvent suffisamment par des documents irrécusables, et les savantes réponses opposées par nos publicistes aux affirmations sciemment erronées de certains organes russes ont déjà renversé les thèses qui s'ingénient à démontrer que la Bessarabie a été conquise par les armes Russes sur des hordes Tatares, et appartient à la Russie, de par le droit souverain de la force.

Je désire seulement rechercher dans le passé quelle influence le voisinage de la Russie a exercée sur la Roumanie, quels avantages et quels inconvénients ont résulté pour les Principautés de leur position entre la Turquie et la Russie, quels bénéfices et quels désastres ont entraînés pour elles les luttes perpétuelles entre ces deux puissants Empires, ennemis héréditaires l'un de l'autre.

S'il ressort de cette étude que les Principautés, après avoir passé par les plus cruelles épreuves, par les calamités les plus lamentables, ont néanmoins conservé à la Russie une reconnaissance inaltérable pour le bien dont elle a parfois pris l'initiative à leur égard, et ont en toute occasion témoigné leurs sentiments par un concours utile et des services effectifs, les accusations d'ingratitude, dont on tente actuellement de nous flétrir, tomberont d'elles-mêmes, et l'injustice des reproches qu'on nous inflige sera flagrante. Peut-être même sera-t-on fondé à conclure qu'il y aurait lieu d'intervertir ces accusations et ces reproches, et de les retourner à leurs auteurs.

Je ne remonterai pas plus haut que le temps où la Russie prit corps et commença à compter en Europe.

Au début du 18ème siècle, la Valachie et la Moldavie vivaient sous un régime *sui generis*, qu'elles avaient accepté de leur plein gré. Sans avoir abdiqué aucun des droits de la souveraineté, elles fournissaient à la Turquie une somme annuelle, en retour de laquelle la Sublime Porte s'était engagée à leur épargner l'hostilité de ses propres entreprises, et à les couvrir contre l'hostilité des entreprises étrangères. Elles jouissaient à cette époque d'une situation si florissante que les Monarques voisins se disputaient leur alliance. L'Empereur d'Allemagne et le Czar de Russie rivalisaient pour obtenir leur amitié, pour s'assurer la coopération de ces deux Principautés où règnaient alors les Princes Constantin Brancoveano Bessarabe et Démètre Cantemir. En l'an 1711, lorsque Pierre-le-Grand résulut de mettre à exécution ses plans de conquête sur la



www.dacoromanica.ro

Turquie, il proposa et conclut des traités avec la Valachie et la Moldavie, et la guerre fut déclarée a la Sublime Porte, qui avait deja excéde ses conventions avec les Principautés

La Moldavie *prospere et bien organisée* (selon le témoignage du reformateur même de la Russie[1]) se sacrifia pour ses coréligionnaires

Cependant, a la paix du Pruth, des centaines de familles les plus illustres du pays, et le Prince Cantemir tout le premier, durent s'expatrier, victime de l'envie et de la haine Les deux Principautés furent abandonnées par Pierre-le-Grand à leur malheureux sort La Turquie, en punition de leur sympathie pour un Empire etranger, les livra, surtout la Moldavie, en proie aux Tatares, foula aux pieds les anciens traites, fit aux Principautés une ceinture de forteresses turques construites sur le sol Roumain, par des mains Roumaines, avec de l'argent Roumain, enfin decapita Brancovçano et toute sa famille La fuite seule avait soustrait Cantemir au même supplice Peu s'en fallut que les deux Principautes ne fussent transformees et reduites en Pachaliks Des fantômes de Princes furent maintenus, mais toujours choisis parmi les Grecs Fanariotes Depuis 1711 et 1716, les Princes nationaux cesserent d'occuper les trônes esclaves de Moldavie et de Valachie.

C'est donc a la Russie que la Roumanie est en droit d'imputer le remplacement de ses Princes indigenes par des Princes fermiers, en d'autres termes, l'ere fanariote, sous laquelle la Roumanie gémit ecrasée plus d'un siècle (1716 -1822).

Telle fut pour ces pays infortunes, avec la perte de leurs droits les plus sacres, la recompense de leur premiere alliance avec la Russie orthodoxe

Dans la guerre de 1730 à 1740, quand le Feld-Maréchal Munich entra en Moldavie, la nation, avec le Metropolitain a sa tête, se porta a sa rencontre, accueillit l'armee Russe comme une armee de freres, la nourrit des annees entieres, augmenta son effectif par l'appoint de troupes roumaines, en un mot lui donna secours et hospitalité A la conclusion de la paix, le Metropolitain Anton et des centaines de familles eurent de nouveau la douleur de s'exiler de leurs foyers et de quitter le sol natal La Moldavie fut encore laissee en proie à la vengeance de la Turquie Loin que la Russie fit rien pour la proteger, Munich put impunement livrer la ville de Iassy au pillage de ses soldats, et exiger, sous peine d'incendie, le paiement d'une

1) Chronique de Joan Neculce

www.dacoromanica.ro

forte somme d'argent Il emmena en otages les Caïmacams du pays, charges de chaînes, jusqu'a Hotin. Quand il passa le Dniester, «il «ordonna, rapportent les historiens contemporains,—dans les districts «de Hotin et de Czernovitz des enlevements d'hommes, qu'il distri- «buait ensuite comme des animaux Les uns prenaient des hommes, «les autres des femmes, d'autres des enfants Ils se les vendaient «entre eux sans pitié, avec plus de barbarie que les Tatares» [1]

Pendant la guerre de 1769 à 1774, la confiance des Roumains envers la Russie se traduisit encore par des secours en armes, en hommes et en provisions Leur cooperation avec les armees Impériales fut si active que la Sublime Porte, avide de sevir, ouvrit, par un fetva du Grand Mufti, la Moldavie et la Valachie aux depredations de ses troupes, autorisées à piller, à brûler, à tuer sans merci L'Imperatrice Catherine, par un manifeste du 15 Decembre 1769, dont lecture fut donnée six fois dans les eglises Roumaines, avait solennellement promis que la Russie protégerait à perpetuité les Principautés contre les Turcs

La paix de Kainardji est signee En compensation des ravages soufferts et des flots de sang roumain verses au profit de la Russie, les Principautes sont une troisieme fois abandonnées à la vengeance de la Turquie, des milliers de Moldaves compromis dans la cause Russe sont contraints de quitter leur patrie destituée du peu de droits qu'elle avait gardés encore intacts. Au lieu de sa prétendue protection, malgré les supplications du Metropolitain et de l'assemblée du pays, qui imploraient le maintien de l'intégrité de la Moldavie, malgré la protestation du prince Ghika, qui plus tard paya de sa vie cet acte de courage, la Russie arracha la Bucovine a la Moldavie, et en fit présent à son alliée l'Autriche

La Russie entreprend une 4ème guerre contre la Turquie, de 1787 à 1791 Les plus notables boyards de Valachie et de Moldavie, victimes de leurs sympathies pour la Cour de Russie, avaient été dépouillés de leurs biens ou, par ordre du Sultan, deportés dans les îles de l'archipel, cloîtrés dans les monastères de la Bulgarie et du Mont-Athos, exilés en Albanie ou emprisonnes dans les cachots de Constantinople [2], Toutes les charges d'une guerre terrible accablent de nouveau les deux pays, qui servent de théâtre aux plus sanglantes collisions entres les armées Austro-Russes et Ottomanes

1) Engels, Geschicthe der Moldau Exigences du Feld-Maréchal Munich, dans Neculce
2) Photino, histoire de la Dacie

www.dacoromanica.ro

La paix de Iassy est signée, mais n'améliore en rien la condition néfaste de notre pauvre patrie. Saccagées et réduites en cendres, les Principautés sont rendues à la Sublime Porte, qui les traite, en dépit des faibles garanties stipulées en leur faveur, comme des provinces dont il fallait corriger l'irrésistible penchant vers la Russie, et réprimer sévèrement la tendance permanente à s'allier contre leur *Suzerain* à un Empire coréligionnaire.

Une 5ème guerre s'ouvre, de 1806 à 1812. Qui ne sait les calamités et la dévastation dont souffrirent les Principautés durant ces six cruelles années? Comme remède et comme dédommagement, la Moldavie se vit ravir la moitié de son territoire par cette même Puissance protectrice aux succès de laquelle les Roumains s'étaient si souvent dévoués et sacrifiés. La Bessarabie fut incorporée à la Russie, et les propriétaires qui possédaient des terres sur la rive gauche du Pruth risquèrent de les perdre. Il ne fallut rien moins que la bonté personnelle de l'Empereur Alexandre pour empêcher cette aggravation au démembrement de la patrie. Au cours de la révolution grecque, qui éclata en 1821, les Principautés furent abandonnées aux exactions des Turcs, qui cherchaient constamment à reprendre sur elles ce qui leur était enlevé ailleurs.

Tels sont les sacrifices que les Roumains accomplirent au profit de la Russie, depuis Pierre-le-Grand jusqu'à l'année 1822. Les nier ce serait nier l'histoire même.

Mais l'impartialité exige qu'en regard de cette énumération soient exposés aussi les avantages du Protectorat, depuis qu'il fut assuré aux Principautés. En effet, par les traités de Kainardji, de Jassy, de Bucarest et d'Akerman, la Russie s'était ménagé le droit de défendre la Valachie et la Moldavie contre l'oppression de la Turquie. En vertu de ce principe, seul droit et seul devoir de la protection légale, la Russie réclama à diverses reprises contre le parti pris de la Sublime Porte d'appauvrir le plus possible la Moldavie et la Valachie,— nous avons vu pour quelle cause. C'est ainsi que le Grand-Vézir fut amené en 1783, sur la demande des Cours de St-Pétersbourg et de Vienne, à délivrer un Sened qui abolit plusieurs abus. De là, encore en 1802 le Hattichérif Impérial, par lequel le Sultan décrèta le septennat des Princes, l'exonération des impôts illégaux, l'inviolabilité des frontières, et la faculté de méditation pour les Consuls de Russie, au cas où quelque atteinte serait portée aux droits des Principautés par la Porte ou par les Princes. La convention d'Ackerman accrut encore ces privilèges.

www.dacoromanica.ro

Est-ce à dire que le bénéfice de ces garanties fut réel pour les Principautés, et qu'à défaut de leurs anciens droits leur situation intérieure devint plus satisfaisante? Le simple examen des faits révèle tout le contraire. La Moldavie, au temps du Protectorat, perdit la Bucovine et la Bessarabie. La Valachie, malgré le Protectorat, fut constamment victime des caprices des Pachas voisins.

Les Princes, dont les traités interdisaient pourtant le détrônement sans faute avérée et sans information préalable au Ministre de Russie, furent changés d'année en année, ou de mois en mois selon le bon plaisir de la Sublime-Porte, comme des fonctionnaires ottomans. A l'intérieur, malgré la surveillance des Consuls — Censeurs de Russie, l'abus fut érigé en système et l'arbitraire ne connut plus de bornes. Au mépris des stipulations expresses du Cabinet de St-Pétersbourg en faveur des Roumains, les impôts prélevés dépassaient souvent *huit fois* le chiffre légal. En dépit du hattichérif de 1802, les anciennes exactions suivirent leur cours. Les revenus publics restaient à la libre disposition des Princes, sans nul contrôle; la vénalité des emplois s'étalait effrontément au grand jour. Les éphories des écoles des établissements de bienfaisance et des hôpitaux se transformaient en sources de dilapidations. Partout désordre, corruption et misère. Le plus souvent, le paysan était forcé par la faim d'abandonner sa chaumière et de vivre de brigandage.

Tel était l'état des Principautés sous les auspices du protectorat Russe de 1774 à 1828, telle était leur infortune, quand survint la guerre de 1828, qui, par la durée de l'occupation militaire, se prolongea pour elles jesqu'en 1834. Leurs souffrances et l'étendue de leurs sacrifices à la Russie durant cette période allèrent encore plus loin que pendant le siècle précédent. Comment peindre les calamités des années 1828 et 1829, la détresse du pays obligé de nourrir une armée de plus de 200,000 hommes et décimé par les fléaux du choléra et de la peste, que propageaient les armées affluant et du Sud et du Nord? Le mal monta à un si haut degré que le Général Kisselew lui-même, nommé Président avec pleins pouvoirs en Moldo-Valachie, ne peut en cacher la gravité dans son discours aux Boyards Roumains, le 14 Novembre 1829. Il fallut de longues années, la fécondité inouie, la vitalité sans exemple des Principautés pour cicatriser leurs blessures. Cependant les Roumains participèrent activement à la guerre, et leur sang coula, surtout en petite Valachie, dans tous les combats entre Turcs et Russes. Car tous avaient foi dans les promesses de la Russie, et sacrifiaient

www.dacoromanica.ro

avec elan leurs richesses et leur vie, dans l'espoir d'une paix bienfaisante

Cette paix si désiree fut conclue à Andrinople le 2 Septembre 1829 Cette fois, la Russie se montra pleine de justice et d'humanité Sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur Nicolas, les plénipotentiaires Russes eurent spécialement souci des droits des Principautés Par l'article 5 du traité et par un acte sépare, la Russie et la Turquie reconnurent èt confirmerent aux Principautés leurs anciennes capitulations, tous les privileges et immunites qui leur avaint eté assures soit par leurs capitulations, soit par les traités conclus entre les deux Empires, soit par les hattichérifs emanés en divers temps. Elles devaient jouir en conséquence d'une sûrete parfaite, d'une administration nationale indépendante, d'une pleine liberte de commerce Leurs Princes seraient nommes a vie, avec le suffrage des habitants, la Moldavie et la Valachie deviendraient inviolables aux armees ottomanes, les forteresses et territoires de la rivé gauche du Danube, occupés par les troupes turques, feraient retour aux Principautés Les gouvernements Roumains, en vertu des droits qui decoulaient pour eux de l'independance absolue de leur administration intérieure, pourraient organiser un cordon sanitaire du côté de la Turquie, avoir des armees regulieres dont le nombre serait fixé par les Princes assistes de leurs assemblees respectives, sur la base des anciens usages Toutes les servitudes en nature envers la Sublime Porte seraient abolies et remplacees par un tribut unique, d'après le principe des capitulations Le droit de navigation avec le pavillon et les passe-ports nationaux était sanctionné Enfin la Russie se portait garante du bonheur des Principautes

S M l'Empereur Nicolas, par son célebre manifeste du 19 Septembre 1829, ou les bienfaits généraux de la paix récente étaient signales à l'Europe, faisait specialement aux Roumains cette déclaration solennelle, juste prix de leurs sacrifices de plus d'un siecle «Notre sollicitude s'est également étendue sur le sort des peuples, «nos coreligionnaires, qui sont soumis à la domination ottomane. «Les anciens privileges des Principautés de Moldavie et de Valachie «ont eté formellement confirmes, et leur prospérité s'est accrue «par de nouveaux avantages »

Les yeux se reposent avec joie sur le tableau de cette époque ou la constante confiance et les sympathies traditionelles des Principautés envers la Russie trouvaient enfin leur recompense Devant une paix aussi genereuse, devant ces augustes promesses, l'enthou-

www.dacoromanica.ro

siasme et la reconnaissance n'eurent plus de bornes, et l'Empereur Nicolas fut considéré par la Roumanie comme une seconde Providence.

La guérison des maux de la guerre, la réforme des abus du passé, la régénération et l'organisation des Principautés furent confiées au Comte Kisselew, qui a laissé des souvenirs ineffaçables dans les cœurs Roumains. Tous coururent à son noble appel et s'empressèrent de contribuer à la renaissance de la Patrie. Tous sacrifièrent leurs intérêts privés, leurs privilèges et leurs droits héréditaires. Le Président ne rencontra partout, dans l'accomplissement de sa belle œuvre, qu'abnégation et dévouement de la part de toutes les classes de la société. La réorganisation fut rapide. Quand le Comte Kisselew partit en 1834, il y eut comme un deuil public. Son nom reste vénéré, à côté de celui de l'Empereur Nicolas, et la gratitude envers ceux qui avaient inspiré une foi si vive dans l'avenir de la patrie, fut universelle.

D'où vint que cette foi se perdit bientôt, que toutes les espérances s'anéantirent, et que les clauses du traité d'Andrinople n'aboutirent qu'à un état d'oppression, d'abus, de corruption et de misère générale?

Les bonnes pensées qui avaient présidé à la rédaction de l'article 5 du traité d'Andrinople ne furent qu'éphémères, et les droits des Roumains furent méconnus par la Puissance même qui les avait stipulés et garantis. Le Règlement organique, que l'acte séparé du traité imposait à la Turquie comme *«l'expression des vœux des habitants les plus notables des Principautés»*, fut dressé sous l'inspiration d'instructions venues de l'étranger, par des fonctionnaires russes ou par des créatures du Gouvernement Impérial. La révision de ce Règlement par les assemblées générales s'effectua sous la menace des baionnettes. Enfin la funeste addition suivante couronna tristement cette Constitution censée libre. «A l'avenir, toute modi-«fication que les Princes voudraient introduire dans le Règlement «Organique n'aura de valeur et d'effet que moyennant l'assentiment «exprès de la Sublime Porte, en union avec la Cour de Russie.»

Ce Règlement, tel quel, fût-il du moins respecté par ceux qui l'avaient ainsi restreint?

Les traités d'Ackerman et d'Andrinople avaient établi, que les Princes seraient élus par le pays, et le Chapitre I du Règlement déterminait le mode de cette élection: or la Russie fut la première à déroger à ces dispositions. Le traité de St-Pétersbourg du 29

www.dacoromanica.ro

Janvier 1834 décida que les Princes de Moldavie et de Valachie seraient nommés par les deux Cours (de Russie et de Turquie). *«mais pour cette seule fois-ci, et comme un cas tout particulier.»* Le correctif n'était qu'illusoire : On avait ouvert la porte à toutes les altérations, et donné le signal de violations qui ne furent que trop imitées depuis.

Le Protectorat prit dès lors toutes les allures d'une ingérence permanente et despotique dans les affaires intérieures des Principautés. Les Consuls Russes s'érigèrent en Proconsuls, dont l'appui se prêtait à toutes les illégalités et dont la protection s'exerçait exclusivement contre les droits du pays en faveur de Princes devenus leurs clients.

Il n'est pas besoin d'insister plus longuement. Il est superflu d'évoquer encore les souvenirs des années postérieures. Les événements qui ont précédé, accompagné et suivi la guerre de Crimée, les décisions du traité de Paris et ses effets, les péripéties de la guerre de 1877, la préface et les clauses du traité de San-Stéphano, sont des faits contemporains, trop présents à tous les esprits pour qu'il soit nécessaire de les analyser et d'en formuler les enseignements quant à la conduite réciproque de la Russie et de la Roumanie.

Je relèverai seulement, pour finir, un symptôme éloquent de nos sentiments à l'égard de la Russie. Annuellement, la perte de la Bucovine est en Roumanie l'objet d'une cérémonie patriotique, d'un caractère en quelque sorte funèbre. Ce triste anniversaire est régulièrement célébré par des prières publiques à la mémoire du Prince Grégoire Ghica, décapité pour ne s'être pas courbé devant le morcellement de sa patrie. Il y a là comme une protestation périodique, malgré nos excellentes relations avec l'Autriche-Hongrie. Jamais la perte de la Bessarabie, en 1812, si vivace et si douloureux qu'en soit le souvenir, n'a été déplorée par des manifestations analogues, et le respect des Roumains envers la Cour de Russie a toujours comprimé l'explosion de leurs regrets.

Cette vue d'ensemble sur nos rapports avec la Russie depuis Pierre-le-Grand, cet aperçu historique de notre contact avec notre puissant voisin, cet examen impartial des biens et des maux qui ont tour-à-tour résulté pour nous de notre position intermédiaire entre les Empires Ottoman et Russe, ce tableau fidèle de notre constante attitude permettent amplement d'apprécier si nous avons jamais pu, si nous pouvons, maintenant surtout, être taxés d'ingratitude.

www.dacoromanica.ro

Une depêche du Comte de Nesselrode du 19 Août 1848 disait·

«*Le passe repond pour le présent* Souvent nous avons occupé «tout ou partie des Principautes, et *chaque fois, fidèles a la parole* «*anterieurement donnée*, nous les avons évacuees, aussitôt que *les* «*conditions* mises à notre retraite ont eté *remplies* »

C'etait oublier, d'un facile trait de plume, l'annexion de la Bessarabie en 1812

Actuellement, un *passe* tout recent et trop significatif ne semble pas devoir *répondre* pour un *avenir* prochain et menaçant Les engagements enregistres a l'article 2 de la Convention d'Avril, *parole écrite et solennelle*, ne paraissent pas devoir être fidelement tenus, bien que *les conditions* par nous souscrites aient ete religieusement *remplies*, et au-delà

L'histoire équitable jugera Son verdict, inspire par la conscience humaine, decidera si notre devouement et nos services ne méritaient pas une autre récompense que des accusations d'ingratitude et notre demembrement

En vous retraçant de notre passe une esquise dont vous pourrez à l'occasion tirer parti dans vos entretiens avec les hommes d'etat de la Cour Impériale de Russie, je vous prie, Monsieur l'Envoyé Extraordinaire, d'agréer

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne, à S E le Ministre des Affaires Etrangères*

Tâchez de vous procurer à tout prix la geographie russe de Lonieff enseigné dans les écoles du Gouvernement, il est imprime en 1853 a St-Petersbourg, dans cette geographie limite de la Russie d'Europe le Pruth mais le Sereth et Czernowitz sont en Russie c'est «que livre ferait fureur au Congrès

***Balaceano.***

*L'Agent diplomatique de Belgrad à Monsieur Kogalniceano, Belgrade 21 Mars 1878*

Conformément aux instructions que Votre Excellence a bien voulu me donner dans sa note en date du 25 Février, j'ai obtenu de Son Altesse le Prince Milan une audience dans laquelle j'ai eu l'honneur de lui remettre les insignes de l'ordre de l'Etoile de Roumânie ainsi que la lettre de Son Altesse le Prince Charles

www.dacoromanica.ro

Son Altesse en les recevant m'a exprimé toute sa reconnaissance pour la marque de sympathie que notre Auguste Souverain Lui a témoigne Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien être auprès de Son Altesse le Prince Charles, l'interprète des sentiments de gratitude du Prince Milan.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, a titre officieux que le Prince de Serbie, vient de conferer à Son Altesse le Prince Charles, le grand cordon de l'ordre de Takova Le Prince Milan a bien voulu conferer le grand cordon du même ordre à Monsieur Bratiano ainsi qu'a Votre Excellence

Les clauses du traite de paix entre la Russie et la Turquie relatives à la Serbie, viennent d'être communiquées au gouvernement par le géneral Leschanin de retour du quartier genéral russe. Elles avaient eté notifiées précedemment mais d'une façon peu comprehensible La nouvelle frontiere serbe passe par Nisch, Ak-Palanka descend vers Vrasna laissant cette ville ainsi que Pirot de côté, remonte vers Novibazar laissant Pristina et Mitrovitza de côté La riviere qui separe Novibazar en deux, forme la frontiere entre les deux pays La forteresse reste sur la rive serbe De toute la vieille Serbie il n'est laissé a la Turquie que Pristina et Prisrend, tout le reste est annexé à la Bulgarie On a su les discussions vives que la cession de Nisch à la Serbie a soulevées à San-Stephano Le Prince Milan avait fait personnellement des démarches aupres du Grand-Duc Nicolas et du general Ignatieff a ce sujet Mr de Nélidoff et le Prince Cerkaski étaient très-contraires à la Serbie dans cette question On évalue la population du territoire annexé à la Serbie à un peu plus de 200 000 âmes Tout en considérant les avantages acquis a la Serbie comme satisfaisants, les hommes politiques ne peuvent se défendre d'un sentiment bien pénible, celui de voir des contrees serbes passer sous la domination bulgare. Ce sentiment est d'autant plus profond, que chacun comprend que s'il était permis jusqu'ici d'espérer l'annexion de ces provinces à la Serbie, cet espoir est aujourd'hui a jamais perdu! L'opinion publique en est vivement impressionnee Monsieur Ristisch est designé pour soutenir au Congrès, les demandes et les esperances de son pays. Les ministres ne veulent prendre aucune décision avant la reunion du Congres, c'est ainsi que la question de l'independance est réservée Ils esperent par cette attitude soumise et modeste s'attirer la bienveillance et l'appui des puissances. J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, que je me suis rendu

www.dacoromanica.ro

aujourd'hui accompagné de mon secretaire, à l'église allemande, ou l'on célébrait un service religieux à l'occâsion de l'anniversaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne

*L. Catargi.*

*D-luĭ Prim-ministru Brătianu, 22 Martie 1878*

Congresul se intrunesce între unul şi douĕ Aprilie, călindar nouŭ Treĭ curieriĭ ducênd exemplarele păcei la Viena, Roma şi Paris, au trecut alaltă-ieri prin Berlin Aĭ citit negreşit condiţiunile păceĭ Este neapĕrat să avem Consiliu de Miniştri cât se poate maĭ degrabă De la 10 până la 2 óre sunt însă ocupat cu ceremonialul sĕrbătoreĭ Impĕratuluĭ Germanieĭ care este astă-di

*Kogâlniceanu*

*D-luĭ Prim-ministru Brătianu, 23 Martie 1878*

Dacă n'aĭ convocat Consiliul dupe rugămintea mea de ieriĭ, te rog convoacă-l la óra ce veĭ socoti Este neapĕrat să ne rostim in privinţa cestiunilor internoţionale şi maĭ ales asupra condiţiunilor sdrobitoare ale tratatului

*Kogâlniceanu*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin a Kogalniceano, 26 Mars 1878 Berlin*

Mon cher Maître J'ai reçu votre dépêche par laquelle vous me chargez d'arrêter deux appartements, pour Vous l'un, l'autre pour Monsieur Bratiano Je ne manquerai pas de le faire, mais j'attendrai que le terme de la réunion du Congrès soit fixé Cette reunion paraissait certaine, il y a quelques jours, lorsque la Russie a reconnu aux Puissances le droit de mettre en discussion les articles du traité de San-Stephano qui les intéressent. On croyait que cette declaration paraitrait satisfaisante a l'Angleterre, et Monsieur de Bulow m'a dit que le Congrès se réunirait vers le premier Avril. Mais l'Angleterre, comme vous le savez, exige davantage On est néanmoins d'avis que l'on finira par s'entendre, et que le terme de l'ouverture du Congrès ne sera qu'ajourné Les ambassadeurs d'ici croient que nous serons admis au Congres pour y être entendus, et il n'est pas impossible que les choses se passent avec la Roumanie, comme avec la Belgique au Congres de Londres c'est-à-dire que lorsque son indépendance sera reconnue, vous soyez appelés

www.dacoromanica.ro

à signer les traités qui nous concerneront. Vos enfants se portent bien et vous attendent avec la plus vive impatience.

Dans l'espoir donc de vous voir, je vous prie de vouloir bien vous charger de mes respects pour le Président du Conseil et d'agréer, mon cher maître, l'assurance des sentiments distingués, etc.

*G. Vârnav.*

P.S. J'ai vu dernièrement le Prince héréditaire de Hohenzollern qui m'a fait appeler pour me demander des nouvelles sur l'agitation annoncée par la fausse dépêche de l'Agence Havas, et j'ai été heureux de pouvoir montrer votre télégramme, qui la démentait.

*Monsieur Kogalniceano à Monsieur le Baron Stuart, 22 Mars 1878. Bucarest*

Monsieur l'Agent. Je suis heureux des assurances que vous voulez bien me donner dans votre lettre privée du 8 courant, et de constater une fois de plus la sollicitude que vous apportez à maintenir la plus cordiale harmonie entre les autorités et les sujets de nos deux pays. Je m'empresse également de reconnaître que la réputation de Mr Jacobsohn est des mieux établies et que le Gouvernement Roumain n'a jamais eu qu'à se louer de la correction constante et de la parfaite sincérité de son attitude. Toutefois, en présence de versions également officiels et contraires sur les incidents de Buzeu et de Jassy, le meilleur moyen d'établir la vérité est de recourir à des enquêtes contradictoires. En conséquence, je demande la permission, Monsieur l'Agent, de vous renouveler la proposition de l'institution de commissions mixtes qui seraient chargées d'examiner ces deux incidents. Puisque la question est de la compétence exclusive de S. E. Monsieur le Général Drenteln, je prendrai la liberté de solliciter aussi votre aimable entremise auprès de lui pour obtenir la prompte nomination des Commissaires qui représenterait le Gouvernement Impérial. J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint conformément à Votre demande, le rapport de Mr le Consul de Russie à Jassy. Veuillez, etc.

*Kogalniceano.*

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 25 Mars 1878.*

J'ajoute à mon télégramme d'hier que l'admission au Congrès des petits Etats qui reconnaîtront le Traité de San-Stéphano est

www.dacoromanica.ro

jugée inutile, du moment où, se déclarant satisfaits de ce que la Russie a fait sans les interroger, ils n'auraient rien à demander aux Puissances . . . . . .

. . . . . .

***Balaceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 21 Mars 1878.*

Monsieur le Ministre, comme vous m'avez demandé par dépêche télégraphique ce que j'ai fait de la lettre de Son Altesse, j'ai pensé que j'ai eu peut-être tort de ne pas en rendre compte à notre Souverain qui a bien voulu me la donner, et je viens d'écrire une lettre que j'ose vous prier de bien vouloir remettre au Prince, si vous le croyez nécessaire.

Deux des ambassadeurs qui se trouvent à Berlin se montrent très sympathiques à notre cause. Ils sont d'avis que la question de la Bessarabie sera la plus intéressante au Congrès, et surtout la plus embarrassante pour la Russie.

Nous risquons, sans doute, beaucoup, à cause du l'expédient de la neutralisation du Danube ; mais notre cause n'est pas encore perdue.

J'espère, si les grandes Puissances admettent, au moins à titre consultatif, notre représentation au Congrès, que vous viendrez vous-même à Berlin.

. . . . . .

Veuillez agréer,

***G. Varnav-Liteano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 22 Mars 1878.*

Monsieur le Ministre, la question de notre admission au Congrès rencontrera, je crois, d'assez grandes difficultés. Sans doute, les principes du droit international ne s'opposent pas à ce qu'un Etat, intéressé dans la négociation, quelle que puisse être son importance relative, prenne part aux délibérations. Mais notre position vis-à-vis des Puissances n'est pas encore réglée. Il est bien dit dans les préliminaires de San-Stéphano que la Roumanie devient indépendante ; mais cet acte n'a pas encore reçu la sanction de l'Europe, et nous avons déclaré nous-mêmes que nous ne le reconnaissons pas comme valable en ce qui nous concerne.

www.dacoromanica.ro

De plus, l'Europe se réunit en Congres en vertu du traité de Paris qui ne connait que les grandes Puissances Ce sont là les objections qui m'ont éte faites a la demande de notre admission au Congres Et je crois qu'une representation à titre consultatif est tout ce que peut esperer non seulement la Roumanie, mais tout État qui n'est pas signataire du traité de Paris

Cette question sera réglée, comme d'autres qui divisent encore les Puissances, ou par correspondance entre les Cabinets, ou dans des réunions qui précederaient l'ouverture formelle des conferences

Il paraît aujourd'hui a peu près certain que la reunion du Congres, dont on commençait a douter, aura prochainement lieu a Berlin

D'apres ce qu'on croit généralement, la France y jouera le rôle le plus vraiment pacifique, c'est elle qui fera les plus nobles tentatives en faveur d'un état de tranquillité durable Et il est probable que sur plus d'une question la France sera à côté de l'Angleterre, et d'accord l'une et l'autre avec l'Autriche. Il est plus difficile de definir quelle sera l'attitude de l'Italie . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

On ne croit pas que l'Europe sanctionne, sans modification, les préliminaires de paix de San-Stephano par un acte autentique quelconque Il reste donc, en faveur d'un résultat satisfaisant du Congrès, l'espoir de voir la Russie disposée aux concessions Mais cet espoir est assez faible, et en ce qui nous concerne, j'ai appris par l'ambassadeur de . . ., qui vient d'arriver de Petersbourg, que le Czar tenait fortement à son projet sur la Bessarabie . . . . .

Il y a cependant un très-grand nombre de personnes qui comptent sur les menaces et les demonstrations de l'Autriche et de l'Angleterre pour modérer les prétentions de la Russie D'autres attendent beaucoup de la presidence du Prince de Bismarck J'ai entendu dire à de hautes personnages politiques qu'en acceptant de présider le congres, Son Altesse aurait pris par là même, jusqu'à un certain point, l'engagement moral de le faire reussir

Il existe neanmoins comme une vague crainte que le Congres ne conduise, sinon à la guerre, mais à un etat de projets hostiles ajournes ce sont là les opinions diverses, qui ont cours à Berlin, et peut-être un peu partout

Veuillez agréer, etc *G Varnav-Liteano*

*P S* — Les journaux officieux de Berlin ont publie ce matin les preliminaires de paix de San-Stephano, sans commentaires

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 26 Mars 1878*

Les journaux de Vienne publient des détails circonstanciés sur la dernière seance soit-disant secrète de nos Chambres Ils en induisent naturellement que le Gouvernement Roumain est tout disposé à céder la Bessarabie à la Russie Il n'y à pas un moment à perdre pour reagir contre l'effet désastreux de cette publication.

. . . . . .

***Balaceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 26 Mars 1878*

Il n'est presque plus question du Congres Comme la France et l'Italie n'y prendraient pas part en l'absence de l'Angleterre, la Russie voudrait règler la question d'Orient par des arrangements particuliers avec l'Allemagne et surtout avec l'Autriche Elle envoie le Général Ignatiew dans ce but à Vienne

***Balaceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 27 Mars 1878.*

C'est bien dans le sens de votre depêche que j'ai demande notre admission au Congres, et nous y serions admis pour soutenir nos interêts Mais la réunion du Congres est tres-discutee en ce moment, et le voyage du Général Ignatiew laisse croire à un essai d'entente de Cabinet à Cabinet

***Liteano***

*Le Ministre des Affaires Entrangères a l'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, 17 Mars 1878*

J'ai reçu votre depêche d'hier Les details donnes par les journaux sur la séance secrete me sont inconnus D'avance je vous autorise à leur donner le plus formel et le plus categorique dementi en tant que ces nouvelles sont contradictoires avec l'esprit et la lettre de mes notes et de mes dépêches officielles et confidentielles Le Ministère actuel a son opinion formee, sa resolution prise, il est décidé a n'accepter aucune transaction avec la Russie, dans la question de la Bessarabie Nous avons porte l'affaire devant les Grandes Puissances, . . . . . .
Je vous prie donc de soutenir hautement et energiquement la poli-

www.dacoromanica.ro

tique du Ministère, qui est de répondre par un *non possumus* absolu à toute proposition de transaction . . . . . .

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne 27 Mars 1878.*

Je vous ai expédié ce matin mon opinion à propos de votre télégramme sur la séance des Chambres. Aujourd'hui j'ai soumis ma réponse au Conseil des Ministres. Après une décision prise par mes collègues, je viens compléter la déclaration du Gouvernement. Notre résolution de refuser toute transaction pour la cession de la Bessarabie a été prise du jour où la demande nous a été faite. C'est pour avoir leur appui que nous sommes adressés aux Grandes Puissances. Le Gouvernement ne comprend pas qu'après une démarche aussi catégorique et après des actes aussi formels et aussi solennels, il reste encore un doute dans l'esprit de qui que ce soit sur la décision sincère et unanime du Ministère de ne point transiger.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, aux Agents diplomatiques de Roumanie, 28 Mars 1878.*

Monsieur Bratiano, Président du Conseil, part ce soir pour Vienne, via Bucarest-Lemberg. ***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, aux Agents diplomatiques de Roumanie, 26 Mars 1878.*

Interpellé dans la séance d'hier de la Chambre sur notre attitude en présence du traité de San-Stéphano, j'ai déclaré, au nom du Gouvernement Roumain, que ce traité porte atteinte aux droits et aux intérêts de notre pays ; que la clause relative à l'indemnité de guerre est illusoire et sans aucune sanction, et qu'il nous serait impossible d'admettre le passage de l'armée russe à travers la Roumanie pendant l'occupation de la Bulgarie, qui a ses ports sur la mer et le Danube.

Ce traité ayant été conclu, en outre, sans notre participation, nous ne saurions que nous élever contre lui pour tout ce qui lèse nos droits, et en appeler aux Puissances réunies ou non en Congrès.

Rélativement à la Bessarabie, j'ai ajouté que nous sommes fermement décidés à ne pas transiger.

***Kogalniceano.***

(Va urma).

www.dacoromanica.ro

*L'Envoyé extraordinaire de Roumanie à St-Petersbourg au Ministre des Affaires Etrangères, St-Petersbourg, 28 Mars 1878*

«Le Journal de St-Pétersbourg», feuille officieuse, contient dans son numero d aujourd'hui, Vendredi, un long article au sujet du memoire sur la question de la Bessarabie. Cet article est ecrit sur un ton blessant «Ce document, dit-il, demontre combien l'esprit de «parti, quand il se dechaîne dans une nation peu mûre, peut arriver «a troubler le jugement et à obscurcir l'intelligence Il serait oiseux «de prendre au serieux ces aberrations » L'article ajoute «1° la Bes-«sarabie n'a pas ete cedee à la Roumanie mais à la Moldavie, «comme etant la voisine la plus insignifiante, 2° Le traite de Paris, «qui est son seul titre de possession, a eté viole par la Moldavie «qui s'est unie a la Valachie, par les Principautes-Unies qui ont «appelé un Prince etranger, par la Roumanie qui vient de faire la «guerre a la Turquie et de proclamer son independance Le titre «légal de possession n'existant plus, le droit a posseder cesse lui-«même, 3° Le but pour lequel les Puissances garantes avaient sti-«pule l'abandon de ce territoire n'existe plus, puisque la liberté de «la navigation du Danube est aujourd'hui pleine et entiere, et ga-«rantie par la Commission Internationale, 4° C'est un cliché de «dire que le developpement de la navigation et du commerce aux «Bouches du Danube est dû au fait de leur cession a la Moldavie «Ce développement a ete la consequence naturelle des travaux «de la Commission Europeenne du Danube, 5° La participation «de la Roumanie a la guerre n'a pas ete un sacrifice, ni un acte «de devouement, mais un calcul juste, puisque'elle a beneficie, «sans compter la pluie d'or que la guerre a fait tomber sur le pays, «6° Les Roumains n'ont qu'a s'en prendre a eux si a la gratitude «ils ont cru devoir substituer des procedes malveillants et hostiles «La rive turque, que la Roumanie est libre de dedaigner, lui est «offerte en compensation et en echange du territoire revendique, «qu'elle n'a pas su exploiter et qui n'a eu qu'à souffrir du desordre «et des abus de l'administration Roumaine, témoin l'abandon des «salines d'Ismail. Cette région a été ruinée par l'administration «Roumaine que devorent l'esprit de parti et les habitudes de mal-«versation.» L'article termine ainsi. «Nous nous bornerons a con-«stater que la Moldavie n'a plus aujourd'hui aucun titre a la pos-«session de ce territoire. La question ainsi posée se résoudra en «temps et lieu »

***Le général Ghika***



www.dacoromanica.ro

*D-luĭ. Comisar special Român la Galaţĭ, 28 Martie 1878.*

Află că pe Prut inginerii ruşĭ aŭ făcut un pod stătător pe vase şi care împedică cu totul navigaţiunea rîuluĭ. Respundeţi-mĭ cum D-voastre nu aţĭ reclamat în contra uneĭ asemenea mĕsurĭ lovitoare comerciului ţĕreĭ.

***Kogălniceanu.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent diplomatique à St-Pétersbourg, 29 Mars 1878.*

Le traité de San-Stéphano et particulièrement l'article qui établit pour l'armée russe le passage par la Roumanie pendant deux ans; de plus les excès qui se commettent journellement et sur une grande échelle par les officiers et troupes russes ont exaspéré le Pays. Il n'y a pas de ministère qui puisse résister à ce torrent d'indignation publique. Devant toute réponse moderée, devant simple conseil de patience, le malheureux ministre, et je me trouve dans ce cas, est qualifié de traître au pays. Ma position devient de plus en plus difficile et je prévois le moment où je serai obligé de me retirer pour faire place à un ministre *plus énergique* à repousser les excès qu'on commet à l'égard de la Roumanie, excès à l'intérieur, excès à l'extérieur. Probablement Baron Stuart fera un rapport sur le langage que j'ai tenu avant-hier dans l'interpellation qui a été faite au ministère sur votre attitude à l'égard du traité de San-Stéphano. Hier une autre interpellation a été faite, en vue de me mettre des entraves à ce que je ne représente pas la Roumanie au futur congrès s'il a lieu, accentuant que l'on me croyait partisan d'une transaction dans la question de la Bessarabie. Si l'on vous entretient sur ce qui se passe ici, vous voudrez bien donner des explications dans le sens de ce qui se précède, et vous direz que le seul moyen de calmer un peu les esprits, c'est de faire en sorte qu'une discipline plus sévère règne dans les troupes stationnées en Roumanie et que ce ne soient pas les officiers qui donnent l'exemple à tous les excès.

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 29 Mars 1878.*

La «Fremdenblatt» publie ce matin en tête de ses colonnes un long et remarquable article à propos des dernières déclarations du Gouvernement Roumain, lesquelles étaient d'ailleurs bien néces-

www.dacoromanica.ro

saires. L'article. très-élogieux pour nous, dit que la Roumanie mérite en première ligne toutes les sympathies et l'appui des Grandes Puissances de l'Europe, et il termine par ces mots: «quoiqu'il arrive on est forcé de reconnaître qu'il y a là un petit pays qui a su être grand». Après cet article d'une feuille officieuse, nous ne pouvons plus douter de l'appui et de l'amitié de l'Autriche.

***Balaceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 30 Mars 1878.*

Monsieur Bratiano est arrivé ce soir. Le Général Ignatiew part demain avec un résultat négatif, le Comte Andrassy ayant maintenu son point de vue qui consiste à réserver le traité russo-turc à l'appréciation de toutes les Puissances signataires du traité de Paris.

***Balaceano.***

*Monsieur Kogalniceano à Monsieur Jean Bratiano à Vienne, 1 Avril 1878.*

Aujourd'hui sur demande messieurs Ghika et Stourdza réunion de députés et sénateurs. Jean Ghika et Stourdza auxquels j'ai montré circulaire aux puissances pour demander notre entrée au Congrès et protestant encore contre traité de San-Stéphano ne se sont pas déclarés contents. Ils ont proposé nomination d'une comission composée de sénateurs et députés pour rédiger protêt énergique contre traité de San-Stéphano. Ministère a declaré ne pas pouvoir se prononcer ni pour ni contre avant d'avoir votre avis. Nous traînons affaire en longueur, mais je vous préviens que ces Messieurs tiennent à faire triompher aujourd'hui les idées qu'ils énonçaient avant convention du 4 Avril. La nécessité du changement ministériel au complet a été mise en avant par monsieur Ionesco. Je vous engage à presser retour. Des intrigues s'ourdissent de toutes parts; et je crois qu'un mot d'ordre existe entre plusieurs groupes. Répondez quand retournez-vous et quelle attitude faut-il garder en face de la commission.

***Kogalniceano.***

*Monsieur Kogalniceano à Monsieur Jean Bratiano à Vienne, 1 Avril 1878.*

Pressez votre retour, il s'est créé après le retour de Jean Ghika deux courants, non contre moi, mais contre ministère actuel. On pense qu'aussi en Roumanie comme en Italie un ministère libéral

www.dacoromanica.ro

pourrait succéder au ministere actuel. Dans une seance du conseil des ministres, MM Jean Ghika et Stourdza ont declaie que votre circulaire aux puissances contre stipulations du traite de San-Stephano, n'est pas un protêt, ils en veulent un plus formel, plus énergique Nous avons declaié que nous ne saurrions accepter la rédaction d'un nouveau protêt, avant votie retoui Ce soir je soumettrai la circulaire a la commission officieuse composee des mêmes personnes qui ont formé la commission qui a protesté contie la cession de la Bessarabie Je vous communiquerai le resultat, nous n'acceptons rien qui s'ecaite de la ligne suivie jusqu'a piésent jusqu'à votre retour Donc piessez retour

***Kogalniceano***

*Monsieur Jean Bratiano a Monsieur Kogalniceano de Vienne. 1 Avril 1878*

Sur article que vous me signalez de «Pesthei Loyd», je vous previens que des que l'article a paru, notre agent l'a porté au ministèie affaires etrangeies Baron Calice lui a declare que cet article ne represente ni directement, ni indirectement la pensée du gouveinement et que ce jouinal ne doit pas être consideré comme organe officieux

***J. C Bratiano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie de St-Petresburg a Monsieur Kogalniceano, St-Petersbourg 2 Avril 1878.*

J'ai communique au Baron Jomini mon idée de depart Voici sa ieponse ecrite «J'ai fait part au Chancelier de votre idee qu'il trouve tres sage ainsi qu'il vous l'a dit hier, les intentions de l'Empereur sont eventuelles, il ne s'agit pas encore d'execution à moins que les actes de votre Gouvernement ne la rende necessaire, c'est pourquoi vous feriez bien de télégraphiei chez vous qu'on ne fasse iien avant votre airivee!» Veuillez répondre si je puis partir

***Général Ghika***

*au Ministre des Affaires Etrangères, Paris, 2 Avril 1878*

Je suis prêt à paitii pour Londres, mais auparavant je desirè que vous me piecisiez les divers points sur lesquels je pourrai insistei aupres du Cabinet Anglais.

La question du Congres étant pour le moment à l'écait, toute demande a ce sujet serait inopportune, avant d'y ievenir, il vau-

www.dacoromanica.ro

drait mieux attendre l'effet de la circulaire du nouveau Ministre des Affaires Etrangeres qui amènera soit une reprise de negociations, en vue du Congres, soit une rupture complete Si cette derniere éventualité survenait, il convient d'insister avant tout sur la reconnaissance immediate de notre indépendance, sans laquelle nous n'obtiendrons ni traité de commerce ni aucun autre

Pour atteindre ce but, puis-je demander a l'Angleterre si elle sanctionnerait un arrangement conclu avec la Porte, par lequel celle-ci reconnaîtrait notre indépendance?

Il serait necessaire de m'envoyer telégraphiquement une autorisation d'entrer en communication directe avec le Gouvernement de Londres

***Callimaki-Catargi***

*au Ministre des Affaires Etrangeres, St-Pétersbourg*
*2 Avril 1878*

Le Prince Chancelier m'a prie de passer chez lui ce matin Des que je suis entré il m'a dit «Est-il vrai que votre Gouvernement «compte protester contre l'article 8 du traite de San-Stephano, qui «réserve à l'armee de la Bulgarie ses communications avec la Russie «par la Roumanie? Si l'Empereur, deja mal dispose à votre egard à «cause de votre attitude dans la question de la Bessarabie, appre- «nait qu'une pareille declaration aurait eté faite, il perdrait toute «patience. Il m'a charge de vous dire, pour être communique a «votre Gouvernement, que si vous avez l'intention de protester ou «de vous opposer a l'article mentionne, il fera occuper la Roumanie «et désarmer l'armee roumaine » En presence d'une declaration aussi foudroyante, dont les conséquences peuvent être si fatales pour notre pays, . . . . . j'ai cru devoir repondre dans ce sens «J'ai reçu a ce sujet un telégramme des plus brefs, le «pays et le gouvernement trouvent que l'article 8 lese nos droits et «blesse notre dignite Ce n'est pas avec la Turquie qui ne peut rien «stipuler pour nous, mais avec la Roumanie que la Russie aurait «dû s'entendre en ce qui regarde la communication de son armée «à travers notre territoire Cette stipulation même prouve que le «Cabinet Impérial envisage la duree de la convention, en ce qui re- «garde le droit de passage des troupes, comme expirée Au lieu «d'ouvrir des negociations avec notre Gouvernement et de conclure «un nouvel arrangement ou une prolongation, le Cabinet Imperial «passe par dessus nos droits, et traite cette question avec la Turquie,

www.dacoromanica.ro

«qui n'a pas qualité pour la décider. Mon Gouvernement s'est élevé «à la Chambre non soulement contre cet article mais contre tous «ceux qui lèsent nos droits et nos intérêts ; et il à déclaré qu'il en «appellera aux Puissances, réunies ou non en congrès. C'est tout «ce que je sais.» Le Prince Chancelier m'a répondu : «Nous n'avons «plus voulu avoir à faire à vous à cause, je le répète, de votre «conduite à notre égard ; du reste il est inutil de discuter. Ce qui «importe, c'est que vous sachiez que nous tenons à notre libre «passage par votre pays, et que vous transmettiez à votre Gouver-«nement la déclaration de l'Empereur : il faut que votre Gouver-«nement sache bien ce qui en est, et qu'il s'explique catégoriquement «à ce sujet. Vous semblez dire que la divergence porte sur la forme «et non sur le fond. Est-ce aussi l'opinion de votre Gouvernement ? «Qu'il s'explique ; compte-t-il, oui ou non, protester et s'opposer «au droit que nous nous réservons par cet article ?» Là-dessus, sur mes instances, il m'a répété les paroles de l'Empereur. Veuillez me répondre au plus tôt. Cet entretien me remplit d'inquiétudes sur l'avenir de notre malheureux pays.

***Général Ghika.***

*L'envoyé extraordinaire de Roumanie à St-Pétersbourg au Ministère des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg 2 Avril 1878.*

. . . . . .

. . . . . Je trouve que ma présence à Bucarest est de toute nécessité. Il faudrait que je m'abouche avec le Gouvernement, que je lui communique mes impressions, ce que je sais, ce que j'appréhende ; que nous nous entendions sur ce qu'il y a à faire, comment il faudrait agir, et il est impossible de causer longuement par télégraphe de la situation. Répondez-moi, et en quatre jours je suis à Bucarest. Quant au Prince Chancelier, je lui dirai que je me rends à Bucarest pour m'employer, selon son désir, à éclaircir l'affaire dont nous avons parlé ce matin. J'attends votre réponse.

***Général Ghika.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 2 Avril 1878.*

Le Ministre des Affaires Etrangères croit que, malgré les complications actuelles, le Congrès aura lieu. Le Prince de Bismark tient à le faire réunir. J'attends Monsieur Bratiano. Détails par lettre.

***Liteano.***

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères au Président du Conseil des Ministres de Roumanie à Vienne, Bucarest 2 Avril 1878.*

Le Général Ghika vient de m'envoyer deux dépêches, dont le contenu suit:

(Suit le contenu des télégrammes ci-dessus)

J'ai répondu à notre Envoyé extraordinaire à St-Pétersbourg que je vous ai communiqué ses dépêches, et qu'en attendant des instructions écrites il veuille bien dire, sur l'ordre de Son Altesse le Prince Régnant, au Prince Chancelier, qu'une armée qui a combattu à Plevna sous les yeux de l'Empereur Alexandre II pourra bien être écrasée, mais qu'elle ne se laissera jamais désarmer.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Envoyé extraordinaire de Roumanie à St-Pétersbourg, Bucarest 2 Avril 1878.*

J'ai communiqué au Président du Conseil, qui se trouve à Vienne, vos deux dernières dépêches chiffrées. Ces dépêches se sont croisées avec une note explicative, conçue dans des termes modérés, que je vous expédie par le prochain courrier. Vous devez donc attendre l'arrivée de cette note et agir en conséquence. Je vous envoie aujourd'hui copie d'une note circulaire en date du 28 Mars adressée à nos Agents auprès des Puissances. En attendant, et sur l'ordre de Son Altesse le Prince Régnant, vous voudrez bien dire au Prince Gortchacoff, à votre première rencontre, qu'une armée qui a combattu à Plevna sous les yeux de l'Empereur Alexandre II pourra bien être écrasée, mais qu'elle ne se laissera jamais désarmer.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin, 2 Avril 1878.*

Le Général Ghika vient de m'envoyer deux dépêches chiffrées dont le contenu suit:

(Suit le contenu des précédents télégrammes)

J'ai répondu à notre Envoyé extraordinaire à St-Pétersbourg que, en attendant des instructions écrites, il veuille dire, sur l'ordre de Son Altesse le Prince Régnant, au Prince Chancelier qu'une armée qui a combattu à Plevna sous les yeux de l'Empereur Alexandre II pourra bien être écrasée, mais qu'elle ne se laissera jamais désarmer.

www.dacoromanica.ro

Veuillez communiquer la declaration du Prince Gortchacoff, faite a notre Agent, ainsi que notre reponse, à Son Excellence le Ministre de Bulow, et dites que si la menace du Prince Gortchacoff est sérieuse, elle est grosse de tempêtes

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 2 Avril 1878*

Monsieur le Ministre, il est très-difficile aujourd'hui de parler de la marche des affaires politiques, car il n'y a jamais eu plus de raison de dire que les jours se succedent et ne se ressemblent pas Tous les changements, les peripeties de notre temps n'ont peut-être pour cause que la grande difference qui existe entre les negociations diplomatiques et les vues secrètes des Grandes Puissances On espère néanmoins parvenir a la reunion du Congres, et l'on tente, a cette heure, un dernier effort en faveur de la paix J'ai vu dernierement Monsieur de Bulow, Questionne par Son Excelence sur l'etat des esprits en Roumanie, j'ai montre la penible surprise qu'à eprouvee le pays de voir le traite de San-Stephano porter atteinte a ses droits, à ses interèts, à l'amour-propre national, et les declarations que vous avez eté obligé de faire à ce sujet devant nos Chambres J'ai parle de l'inquietude, de l'anxiéte a laquelle nous etions en proie, depuis que l'espoir de nous adresser, pour obtenir justice, à l'Europe reunie en Congres, commençait a s'évanouir Désireux de voir plus clairement dans la pensee du Gouvernement Allemand, j'ai exprimé des doutes sur la possibilite pour un faible Etat de continuer à résister, seul et sans appui, aux projets d'une Grande Puissance Monsieur de Bulow ne m'a pas répondu directement, mais, après quelques paroles elogieuses sur la vitalite roumaine, et certaines considerations générales sur la situation actuelle de la politique europeenne, arrivant a l'idee du Congrès, Son Excellence m'a dit que les chances d'avoir des conferences n'etaient pas encore perdues, et que si le terme de leur reunion paraissait ajourne, loin de le regretter, il fallait s'en feliciter, parceque, les cabinets pouvant dans cet espace de temps s'entendre sur la solution des questions principales, il etait plus permis d'attendre de leurs debats un heureux resultat.

. . . . . .

. . . . . .

Je ne veux pas cependant nourrir de grandes illusions et pré-

www.dacoromanica.ro

cher une sécurité complète Il est possible que des concessions, obtenues sur d'autres points, engagent l'Europe à se contenter, dans la question du Danube, par exemple de la neutralisation de ses eaux Mais nous aurons gagné, en ne cédant qu'a l'Europe, de developper l'interêt qu'elle nous porte, et qui grandit encore, grâce aux procédés de notre alliée On reconnait ici, sans peine, que les petits pays de l'Orient ont été, dans les stipulations de San-Stephano, traités contrairement aux services qu'ils ont rendus dans la guerre, et en raison inverse de leurs mérites Quelle sera la consequence de ces bonnes dispositions que les Cabinets temoignent à notre egard? C'est que, si, par malheur, il nous arrivait de perdre la Bessarabie, qui nous est devenue plus chere depuis que nous la defendons, nous en serions en partie dedommagés, moins par une extension de territoire d'un autre côte, que par certaines garanties, dont on trouvera qu'il est juste d'entourer une independance qui, gagnée sur les champs de bataille, s'affirme dans une vaillante resistance Nous reussissions encore à ecarter les autres conditions du traité de paix qui nous touchent de près, et que la Russie a si arbitrairement stipulées de la Turquie Voila ce que nous pouvons esperer, attendre de l'Aréopage Européen

. . . . . .

Ma conclusion, c'est qu'en tenant compte de la bonne opinion que nous avons inspirée à l'Europe, la Roumanie, malgre ses entrainements, son exces de confiance, ne sortira pas des difficultés qu'elle traverse, amoindrie, elle n'expiera pas ses illusions . .

. . . . . .

Veuillez agréer, etc *Vaïnav-Liteano.*

*à Monsieur Kogalniceano de Vienne, 3 Avril 1878*

Monsieur Bratiano sort de chez le comte Andrassy auquel il a lu votre télegramme relatant derniere menace du Prince Gortchakow à l'adresse du pays Le comte Andrassy n'y voit qu'une nouvelle tentative d'intimidation dans le but d'empêcher notre protestation . *Balaceano.*

*Monsieur Bratiano à Monsieur Kogalniceano de Vienne, 3 Avril 1878*

Comte Andrassy a qui j'ai communique les paroles du Chancelier au genéral Ghika, croit qu'il y a la menace et intimidation pour nous faire arrêter ou retirer notre protestation

*J. C Bratiano*

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Rome à Monsieur Kogalniceano, Rome 3 Avril 1878.*

Monsieur le Ministre, j'ai été reçu par Monsieur le comte Corti, le nouveau Ministre des Affaires étrangères, jeudi dernier, le jour où il a reçu tous les chefs de mission. Comme S. E. ne pouvait accorder que quelques minutes à chacun, je dis à Monsieur le Ministre que je lui demande la permission de revenir lui parler quelques jours plus tard. S. E. me répondit: «moi-même je désire vous parler et je puis dès à présent vous assurer que nous ferons pour la Roumanie tout ce qu'il nous sera possible. Hier j'ai revu Monsieur le Ministre. Monsieur Corti est un diplomate de carrière et non pas un homme politique comme ses prédécesseurs. Aussi je fus sobre de l'emploi des phrases pathétiques et sentimentales sur les liens qui nous unissent à l'Italie, phrases qui faisaient si bon effet sur Monsieur Depretis. Je fis à Monsieur Corti un résumé des communications et notes que j'avais présenter à Mr Depretis dans les derniers temps de son Ministère. Je rappelai que la Grande Bretagne a fait elle-même la demande que la Grèce soit admise au Congrès, et que nous nous demandons si nous serons assez heureux pour trouver nous aussi une Puissance qui consente a introduire notre demande. Monsieur le Ministre me répondit que: 1° pour ce qui est de l'admission au Congrès, si Congrès y aura, nous pouvons être à peu près sûrs d'y voir admettre un Représentant ou un Délégué roumain avec voix consultative pour les questions qui nous concerneront, que très-probablement, lorsqu'il s'agira de décider si notre Représentant doit avoir voix délibérative, nous ne serons soutenus que par l'Angleterre et l'Italie, que le Représentant italien ne pourra qu'appuyer la demande de la Roumanie, mais non pas *présenter*, introduire cette demande, parce que, dit S. E., on fait une demande après avoir sondé les autres Puissances et après s'être assuré que la demande sera admisse; 2° Pour ce qui est de la Bessarabie, le Gouvernement italien, dit S. E., ne désire autre chose que nous voir réussir à garder ce que nous ne voulons pas donner, mais malheureusement tout le monde n'a pas les mêmes bonnes dispositions à notre égard en Europe; 3° Pour ce qui est de la reconnaissance de notre indépendance, S E. dit que cela se fera certainement, mais, comme nous l'entendons nous aussi, par un acte international, par une action collective des Puissances signataires du Traité de Paris.

www.dacoromanica.ro

Monsieur Corti me demande encore pourquoi nous refusons la Dobroudja, car nous y aurions les ports de Sulina et de Kustendjé.

«Que deviendra cette province, dit S. E., si vous parvenez à sauver la Bessarabie ?»

Je répondis qu'il résultait des idées exprimées par les orateurs du Gouvernement roumain et par les Chambres, que la Roumanie n'entend pas faire de conquêtes, que la Nation veut rester homogène, mais que si l'aréopage européen nous propose de nous annexer la Dobroudja, dans un intérêt européen, sans perte de la Bessarabie, la Roumanie accepterait alors le rôle de gardienne des deux rives de l'embouchure.

Monsieur Corti dit encore: «La question du refus de l'échange «proposé est envenimé par le fait que dans votre pays les partis se «sont fait une arme de cette question !»

Je répondis à S. E. que dans les pays constitutionnels à plus forte raison si c'est un petit pays, le Gouvernement est tenu de suivre la direction imprimée par le Parlement et que dans cette question, il n'y a eu qu'une seule voix discordante, un seul homme d'Etat qui se soit prononcé pour l'acceptation de l'échange. L'opposition loin de combattre la résolution de la majorité, trouve au contraire que le Gouvernement devrait protester encore plus qu'il ne le fait contre l'échange proposé. Le Gouvernement a donc suivi la volonté du Parlement et de la Nation.

Je présentai encore à Monsieur le Ministre les graves inconvénients qui résulteraient, pour les intérêts de l'Europe occidentale, de l'introduction de la Russie dans la future Commission riveraine. Monsieur Corti, pour terminer, me dit qu'il a travaillé sous l'inspiration du Comte Cavour, qu'il a toujours professé les principes soutenus par l'illustre homme d'Etat, que déjà du vivant du Comte Cavour, Monsieur Corti a dû plus d'une fois soutenir la Roumanie devant le Lord Palmerston et aujourd'hui plus que jamais, il soutiendra la Nation qui a une parenté incontestable avec l'Italie : mais que nous devons bien penser que ce n'est pas l'Italie seule (ou associée à une seconde autre Puissance) qui pourra nous faire obtenir ce qui nous sera dénié par la majorité des Puissances.

Hier soir j'ai reçu la note de Votre Excellence No. 3783 datée du 28 Mars 1878. Lundi prochain 8 Avril, il y aura à la Chambre une interpellation sur la question d'Orient.

Veuillez agréer, etc.

***Obédénaru.***

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères a l'Envoye Extraordinaire de Roumanie a St-Pétersbourg, 3 Avril 1878*

. . . . . .

. . . . . En l'absence de Mr le President du Conseil, je vous communique mes appréciations personnelles Attendez l'arrivee de la note que je vous expédie sur les stipulations du traite de San-Stephano relatives à la Roumanie, afin qu'il en soit donné connaissance au Gouvernement Russe Des que vous m'aurez communique la réponse du Prince Chancelier à cette note, je serai le premier a vous prier de vous rendre a Bucarest Si vous n'aviez a nous apporter que les menaces que vous nous avez dejà transmises, votre voyage serait en pure perte

Personne dans le pays, a commencer par le Souverain, ne saurait accepter l'idée d'un passage pendant deux ans des armees Russes par la Roumanie Comment prevoir et garantir ce qui peut arriver pendant deux ans? Du côté de la Russie, le passage pourrait dégénerer en occupation, du côté de la Roumanie, affectee comme elle l'est a juste titre des clauses du traite de San-Stephano, quel Gouvernement serait assez fort pour répondre pendant deux ans de la résignation de la Nation? A choisir entre deux morts, nous preferons a une mort servile une mort entouree de dignité . . .

. . . . . .

Nous ne pouvons que protester contre l'article 8 . . Vous savez que je ne suis nullement partisan des mesures extrêmes et que je déplore vivement la tension des relations actuelles Mais je dois aussi constater qu'elle n'est pas imputable aux Roumains car ils ont donne de confiance toutes leurs ressources Quelle est leur recompense? . . . . . .

Tant que je serai Ministre, je mettrai toute ma diligence a ecarter les moyens extrêmes et à aplanir les difficultés Mais c'est la une tâche bien ardue

. . . . . .

***Kogalniceano***

*L Envoyé Extraordinaire de Roumanie à Saint-Petersbourg au Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, Saint-Petersbourg 3 Avril 1878*

Monsieur de Jomini, que je viens de voir, m'a dit que le Chancelier s'est trompé ou a mal compris l'Empereur en me disant que

www.dacoromanica.ro

son intention d'occuper la Roumanie et de desarmer l'armee Roumaine etait éventuelle L'Empereur entend y donner un commencement d'exécution en ce sens que des ordres ont été donnes pour augmenter et renforcer les troupes russes qui sont en Roumanie. Il a ajouté d'un air de doute

«Puisse la note que vous attendez faire bon effet»

*Général Ghika*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a St-Pétersbourg a Monsieur Kogalniceano, St-Pétersbourg 4 Avril 1878*

L'attitude de l'Angleterre en face du traite si elle se maintenait ne peut aboutir qu'a une guerre avec la Russie, il est a supposer qu'au courant de la guerre l'Autriche, qui pour bien des raisons n'ose accentuer maintenant sa politique, se decidera a y prendre part La Russie qui entrevoit ces eventualites se prepare a y faire face des à présent, elle arme sur une grande échelle, elle prépare nouveau corps d'armee et comme en cas de guerre les communications L'armee russe de Turquie risque d'être coupée du cote de la Mer noire par flotte anglaise, du côte de la terre par nous ou Autriche si elle entre en jeu Elle cherchera des a present a s'assurer solidement ses communications a travers la Roumanie et elle saisira tous les pretextes venus pour se rendre completement maîtresse de notre pays du-t-elle faire table rase de chez nous La declaration, l'occupation et le désarmement de l'armee roumaine, menaces faites par le Chancelier, n'est selon moi, que le commencement d'exécution de ce plan

*Général Ghika*

*Monsieur Kogalniceano à Monsieur Jean Bratiano a Berlin, 4 Avril 1878.*

Il resulte d'une nouvelle depêche general Ghika que menaces Russie consisteraient en occupation de la Roumanie sur une plus grande echelle Ghika ajoute que ordres ont été donnes pour renforcer troupes russes qui se trouvent sur notre territoire Note convenue avant votre depart d'adresser à St-Petersbourg concernant protestation contre le traité de Saint-Stephano a éte un peu mitigée par la commission du Senat et de la Chambre qui avaient rédige première motion J'ai reussi de la sorte a ajourner discussions publiques et protêt des Corps legislatifs contre le dit traite

www.dacoromanica.ro

La note sera expediée demain au général Ghika ; de plus elle sera expédiée en copie à nos agents à l'étranger comme suite à notre circulaire du 28 Mars.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent diplomatique de Roumanie à Paris, 5 Avril 1878.*

Vous connaissez déjà par mes notes circulaires et mes dépêches chiffrées les différents points sur lesquels nous insistons pour obtenir l'appui des Puissances. Par conséquent vous n'aurez à Londres, comme à Paris, qu'à tenir un langage et à faire des démarches identiques. . . . . .

. . . . . .

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne à Mr Kogalniceano, Vienne 5 Avril 1878.*

Monde politique et public viennent de prendre connaissance des deux sorties du Prince Gortchacow par un télégramme de Londres où ils ont donné lieu à un échange d'explication à la Chambre des communes elles excitent . . . ? . . . plus d'indignation encore qu'à Londres. Gouvernement autrichien sera . . . ? . . . interpellé à ce sujet. X . . . . un des membres les plus influents du Reichsrath qui était pour la paix a tout prix et qui a voté aux délégations contre crédit extraordinaire, m'a dit que menaces de Gortchacow étaient un soufflet et à la joue de l'Autriche, maintenant il entrera en Roumanie pour en chasser les Russes. Ambassadeur russe voyant effet désastreux des paroles de son chancellier s'est décidé à les nier . . . . . il vient de déclarer au baron Or . . . . . que toute l'affaire était une invention du gouvernement qui cherche à amenter l'Europe contre l'innocente Russie.

***Balaceano.***

*à Monsieur Kogalniceano de Berlin, 5 Avril 1878.*

Veuillez bien m'adresser à Berlin vos communications. L'Empereur d'Autriche dans mon audience d'hier m'a dit que nous avions donné des preuves éclatantes de patriotisme que notre réputation à cet égard est établie et que des agitations actuelles ne pourraient que nous nuire.

***I. C. Bratiano.***

www.dacoromanica.ro

*a Monsieur Jean Bratiano à Berlin, 5 Avril 1878*

Le Prince ayant rencontré hier Monsieur Alwensleben celui-ci lui a fait la demande s'il etait vrai que vous etiez parti pour Berlin et se montrant tres-etonne de ce voyage inopine et sans qu'on le lui est annoncé

Le Prince lui a répondu, que vous aviez cru devoir vous rendre à Berlin, immediatement apres que vous aviez reçu la nouvelle des menaces faites à St-Petersbourg pour l'occupation générale de la Roumanie et le desarmement de notre armee Vous teniez beaucoup a avoir l'opinion du Gouvernement, et à demander l'appui de l'Empereur Guillaume et du Prince Bismarck dans l'éventualite ou la Russie voudrait executer ses menaces Le Prince vous prie de tenir le même langage Pressez votre retour et repondez moi dans la question du protêt car l'on nous fait la vie dure a ce sujet

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie á Vienne au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 6 Avril 1878.*

L'isolement de la Russie est complet a cette heure Ne craignez pas d'accentuer votre politique, la seule chose dont vous deviez vous garder et qu'on n'approuverait pas ici, c'est l'agitation de la rue

. . . . . .

***Balaceano***

*Dépêche circulaire aux Agents roumains a l'Etranger, 6 Avril 1878*

Balaceano vient de me telegraphier que Nevikoff a declare au Baron Orczy que dernieres menaces Prince Gortchacow n'etaient qu'une invention du Gouvernement roumain qui cherchent à ameuter Europe contre Russie

Cette accusation est tres-grave Aussi je vous affirme et je vous prie de la faire de votre côte qu'il resulte d'une depêche officielle du General Ghika, que Prince Gotchakow nous a menacés d'occuper le pays sur une plus grande échelle et de désarmer armee roumaine dans le cas ou nous protesterions contre article huit du traité de San-Stephano Je vous enverrai incessamment copie de cette dépêche et d'une lettre que Jomini a adressee au Géneral Ghika pour atténuer un peu effet menaces

Je crois devoir ajouter que nous avons autorise notre Agent à

www.dacoromanica.ro

Petersbourg dire que l'armee roumaine pourrait être tuee, être ecrasée mais elle ne se laissera jamais desarmer. Notre Prince a été plus categorique dans déclaration qu'il a faite au Baron Stuart invite a se rendre au palais par suite communications menaces Russie Son Altesse a déclare que la Russie ne doit pas oublier que sur le trône de la Roumanie il y a un Hohenzollern qui s'opposera desarmement armee, c'est une armée qui saura faire son devoir envers le trône et la Patrie

Nous prenons des dispositions pour que menaces coûte cher a ceux qui en tenteraient la réalisation ***Kogalniceano***

*à l'Agent diplomatique de Russie a St-Petersbourg, 6 Avril 1878*

Balaceano vient de m'envoyer depêche suivante (à reproduire texte) (texte de la depêche du 5 Avril*) En présence de denegation Nevikoff question dont il s'agit devient encore plus grave Je vous prie donc de bien *garder lettre Jomini* et m'envoyer d'urgence par courrier une note detaillee de vos entretiens a ce sujet Vous saurez qu'avant-hier Prince regnant a invite Baron Stuart au palais et lui a dit qu'on devrait savoir à Petersbourg que sur le trône et à la tête de l'armee en Roumanie, il y a un Hohenzollern, et que ce n'est pas une armee qui a combattu a Plevna sous les yeux de l'Empereur et qui compte dans ses rangs trois cents chevaliers de Saint-Georges et huit cents chevaliers de l'Etoile de Roumanie, qui se laissera jamais desarmer ***Kogalniceano***

*a S A Prince de Roumanie de St-Pétersbourg, 7 Avril 1878*

Votre bonne lettre du 21 Fevrier ne m'est parvenue qu'aujourd'hui Je vous en remercie sincerement et forme les mêmes vœux que vous pour que la paix puisse devenir solide et durable, mes sympathies et amities pour vous et la Princesse Elisabethe resteront invariables mais je ne puis que regretter les allures des personnes qui sont a la tête de votre Gouvernement et qui ont creé des rapports si tendus tout a fait en contradiction avec les veritables interêts de la Roumanie. ***Alexandrie.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Paris, au Ministre des Affaires Etrangères, Paris 8 Avril 1878*

J'ai communiqué à Lord Lyons et au Ministre des Affaires Etrangères le contenu de la depêche relative aux menaces de la Russie

*) Nota Editorului

www.dacoromanica.ro

L'un et l'autre m'ont dit qu'il savaient que la situation est tres-tendue chez nous, mais qu'ils esperent que la Russie ne poussera pas les choses à la derniere extrémite, car elle n'ignore pas quelle reprobation cette conduite envers nous soulèverait partout Au sujet du Congres, on pense qu'en présence des insurmontables difficultes que rencontre la Russie, cette Puissance devra finir par se soumettre à un arbitrage europeen, toutefois il n'y a encore aucun indice à ce sujet

***N. Callimaki-Catargi***

*L'Envoye extraordinaire de Roumanie a St-Pétersbourg, au Ministre des Affaires Etrangeres St-Pétersbourg 8 Avril 1878*

Monsieur le Ministre, le lundi 20 Mars, j'etais allé au Ministere Imperial des Affaires Etrangeres pour voir Monsieur de Giers Il n'était pas à son bureau Il etait chez le Prince Chancelier On m'invita a l'attendre Au bout d'un quart d'heure, Monsieur de Giers vint me rejoindre Il me dit que le Prince Chancelier m'avait fait ecrire dans la matinee pour me prier de passer chez lui le lendemain 21 à une heure, et qu'ayant appris que j'étais au Ministere il desirait me voir immediatement Je m'empressai de me rendre a cette invitation Il y avait dans le cabinet du Chancelier Monsieur de Giers et son secretaire intime, Monsieur le Baron de Jomini

A peine fus-je entré que S A le Prince Gortchakoff me dit «Est-il vrai que votre Gouvernement a protesté ou a l'intention de «protester contre l'article 8 du traite qui stipule que notre armee «de Bulgarie conservera ses comunications avec la Russie à travers «la Roumanie? Je ne vous ai jamais cache que l'Empereur etait on «ne peut plus mal dispose a l'egard de votre pays depuis l'attitude «qu'on a cru devoir prendre chez vous dans la question de retro-«cession de la Bessarabie, et depuis que, par ses agissements à «l'etranger, la Roumanie cherche à ameuter l'Europe contre la Russie «En apprenant que votre Gouvernement se proposait de protester «contre l'article 8 du traité de San-Stephano, l'Empereur a perdu «patience, et Sa Majesté m'a charge de faire savoir par votre in-«termédiaire au Cabinet de Bucarest que si son intention etait de «protester ou de s'opposer aux dispositions contenues dans l'article «mentionné, Elle était décidee a faire occuper la Roumanie et à «proceder au desarmement de l'armee roumaine»

A cette declaration comminatoire, j'ai repondu «J'ai reçu ces «jours-ci du Cabinet de Bucarest un telégramme des plus brefs sur



www.dacoromanica.ro

«le traité de San-Stephano Pays et Gouvernement trouvent que «l'article 8 porte atteinte à nos droits de souveraineté, et livre la «Roumanie aux hasards des evenements Je ne parle pas de la bles- «sure qui est faite a la dignité nationale Ce n'est pas avec la «Turquie, qui ne peut rien stipuler pour nous, mais avec la Rou- «manie, que la Russie aurait du s'aboucher 1° pour savoir si la «convention du 4/16 Avril cessait d'avoir force et valeur a la con- «clusion de la paix, ou s'il fallait la prolonger de quelques semaines «encore pour l'ecoulement du materiel de guerre et l'evacuation «des divers services militaires qui se trouvent chez nous, 2° pour «ouvrir de nouvelles negociations en ce qui regarde la conservation «des communications de l'armee d'ocupation russe en Bulgarie à «travers le territoire roumain Au lieu de suivre cette voie qui etait «tout indiquee, le Cabinet Imperial a préfere ne tenir aucun compte «de nos droits souverains et traiter directement sur la matière «avec un état qui, je le répete, n'avait pas qualité pour nous re- «présenter L'entente établie a ce sujet entre la Russie et la Tur- «quie ne saurait lier la Roumanie Interpelle par les Chambres sur «les dispositions du traite qui concernent le pays, mon Gouvernement «s'est elevé non seulement contre l'article 8 en question, mais «contre toutes les stipulations de cet instrument de paix qui por- «tent atteinte à nos droits et a nos interêts, et il a hautement «declare qu'il en appellera aux Puissances co-signataires du traité «de 1856, réunies ou non en Congrès

Le Prince Chancelier me répondit «Votre conduite à l'égard «de la Russie est devenue tellement hostile que nous ne pouvons «plus avoir affaire avec vous Non seulement vos Chambres et vos «journaux nous lancent les diatribes les plus violentes, mais vous «nous faites une guerre a outrance en dehors du pays par vos «notes sur la question de la Bessarabie, par vos brochures, par «l'envoi d'agents a l'etranger, tels que Messieurs I Ghika et Stourdza, «par le depart de Monsieur Bratiano pour Vienne et pour Berlin «Mais a quoi bon s'appesantir sur ce sujet? L'important est que «vous sachiez que nous tenons a tout prix a conserver notre libre «passage par votre pays et que vous rapportiez à votre Cabinet la «declaration de l'Empereur point par point Votre Gouvernement «doit etre prevenu de ce qui l'attend, et il faut qu'il s'explique ca- «tegoriquement Votre reponse ne porte pas sur le fond même de «la question, mais sur la forme selon laquelle cette question a été «decidee Est-ce aussi l'opinion de votre Gouvernement? Qu'il s'ex-

www.dacoromanica.ro

«plique Comptez-vous, oui ou non, protester, et vous opposer au «droit de passage que nous nous sommes reserves par l'article 8? «Cest ce que l'Empereur desire savoir Il voulait vous appeler pour «vous faire lui-même cette declaration Je l'en ai dissuade J'ai pense «qu'il valait mieux qu'elle vôus fut faite par moi »

«Ainsi, dis-je, suivant Votre Altesse, c'est mon pays qui de pro- «pos delibere a amene la situation déplorable dont nous sommes «les premiers à souffrir La Roumanie seule est coupable Exami- «nons les faits dans toute leur clarté Pour être bref, je prendrai «comme point de depart la demande d'armistice faite par la Turquie «Que fait la Russie? Au lieu d'admettre son allie de la veille a par- «ticiper a la conclusion de cet acte et aux bases des prelimi- «naires de paix, elle repousse sechement nos reclamations et «parachêve une œuvre, qui devrait être commune en ce qui nous «concerne, sans nous Arrive l'heure des negociations en vue «d'une paix definitive Au même instant la Russie lance sa de- «mande de retrocession de la Bessarabie Roumaine Le Gouver- «nement, le Parlement et le Pays s'en emeuvent a juste titre Ils «réprouvent et repoussent cette proposition faite officiellement Ils «opposent à cette revendication le traite de 1856 et la Convention «du 4 Avril C'est en vain que nous invoquons des actes et des «traites Tous nos arguments sont inutiles Pour toute reponse on «nous objecte la volonte de l'Empereur Même les demarches le- «gales faites soit dans le pays, soit aupres des Puissances Garantes, «pour la defense de l'integrite de notre territoire, sont interprêtees «et envisagees comme autant d'actes hostiles envers la Russie On «ne nous epargne ni blâmes ni remontrances En attendant, la Rus- «sie conclut avec la Turquie le traite de San-Stéphano, non seulement «sans notre participation, mais sans même daigner nous consulter «sur les points qui nous concernent Elle fait plus, elle stipule dans «ce traité des clauses qui portent de graves atteintes a nos droits «de souveraineté, a notre independance et a nos interêts Dans «l'entre-temps circule le bruit d'une prise de possession de vive «force de la Bessarabie Roumaine J'accours chez V. A pour la prier «de me dire si elle pense oui ou non soumettre cette question à la «decision du Congrès de Berlin, Votre Altesse me repond negativè- «ment et elle ajoute que le territoire revendique sera pris, si nous «nous refusons à le ceder de bon gre (Le Prince Chancelier «m'interrompt et me dit «Et nous le prendrons») Aujourd'hui «enfin V A me fait venir pour m'annoncer que la Roumanie sera

www.dacoromanica.ro

«occupee et son armee désarmée, si nous protestons contre l'article «8 du traité de San-Stephano Je m'empresserai de communiquer «cette déclaration a mon Gouvernement C'est a lui de répondre «Quant à moi je me demande ce que veut la Russie Quel est son «but? Mon pays est extenue, il a besoin de repos ,Pour se refaire, «il lui faut du temps, du calme, et avant tout il faut qu'il soit maître «absolu chez lui Or l'article 8 du traite a pour but, au contraire, «de le maintenir pendant des annees dans l'etat anormal d'aujour- «d'hui —Il me reste a prier V A de bien vouloir me repéter encore «une fois la déclaration que Sa Majeste La chargee de me faire »

Le Prince Gortchakoff me la reitéra, telle qu'elle se trouve mentionnee ci-dessus Au sortir de cette entrevue, j'ai immediatement communique par telegraphe cette declaration a V E.

Quelques heurs après j'ai cru devoir vous envoyer une seconde depêche ou je commentais les paroles du Prince Gortchakoff et vous demandais, en presence de la situation critique que nous traversons, l'autorisation de me rendre a Bucarest pour m'aboucher avec le Gouvernement

Dans l'espoir que cette demande serait agreee, le lendemain 21 de grand matin, j'allai voir le Baron de Jomini. Ma visite avait deux buts distincts En premier lieu je voulais annoncer par son intermediaire mon depart au Prince Chancelier, en donnant pour motif l'importance de la declaration faite au nom de Sa Majeste En second lieu je tenais a m'assurer, à n'en plus douter, si les menaces faites la veille etaient eventuelles, ainsi que je l'avais compris, ou bien immediates Le Baron de Jomini approuva mon idée de depart, d'autant plus qu'il voyait l'horizon politique de notre pays couvert de nuages Mais il ne sut pas me determiner au juste le caractere reel des menaces de la veille Il me promit d'en parler au Prince Chancelier, et me donna rendez-vous a 2 heures à son bureau Lorsque je m'y rendis, il etait sorti en me laissant une lettre qui repondait parfaitement a ce que je voulais savoir Le contenu de cette lettre je me suis empresse de la télegraphier à V E et je me fais un devoir d'en annexer copie au present rapport.

Le lendemain 22, ayant reçu de V E l'ordre de rester ici jusqu'a l'arrivee de la note explicative sur la question posee par le Prince Gortchakoff, je courus chez le Baron de Jomini pour lui faire part des motifs qui m'obligeaient à retarder mon depart C'est dans cette entrevue qu'il me dit que le Prince Chancelier avait

www.dacoromanica.ro

mal compris l'Empereur, en me presentant l'intention d'occupation comme éventuelle L'Empereur au contraire entendait y donner un commencement d'execution en ce sens que des mesures avaient ete deja prises pour augmenter et renforcer les troupes russes qui se trouvent en Roumanie Ces paroles je les ai également portees a la connaissance de V E par mon telegramme du 22 courant

Veuillez agreer,

***Général Ghika***

*Monsieur Kogalniceano a Monsieur Jean Bratiano à Berlin, 8 Avril 1878*

Je vous préviens que les Russes commencent à realiser leurs promesses, ils prennent des dispositions pour occuper le pays J'ai reçu avis que onzieme division d'infanterie est entree à Giurgevo et prend ses cantonnements entre Neajlov et Sabar, sous pretexte d'y être cantonnee en attendant retour en Russie Des officiers d'etat-major sont alles etudier topographie de Ploesci, Sinaia, Predeal Pressez retour, les evenements se precipitent Demetre Stourdza et John Ghika nous ont declaré aujourd'hui categoriquement rupture avec ministre et particulierement avec vous et moi

***Kogalniceano***

*Monsieur Kogalniceano a Monsieur Jean Bratiano à Berlin, 8 Avril 1878*

Hâtez votre retour malgre vos depêches, commission mixte en majorité declare vouloir perseverer dans la decision d'un protêt contre le traité de San-Stéphano, immédiat formel et catégorique, et non comme celui deja adressé le 16 Mars Le Gouvernement en votre absence ne saurait parer à cette decision ni adopter une autre ligne de conduite que celle trassé Repondez immédiatement quand retournez-vous ?

***Kogalniceano***

*A Monsieur Kogalniceano de Vienne, 8 Avril 1878*

Le Prince Gortchacow fait démentir officiellement son premier entretien avec general Ghika au sujet de la Bessarabie, ce dementi est considére ici comme le signal de la retraite

***Balaceano***

www.dacoromanica.ro

*Circulaire aux Agents diplomatiques, 8 Avril 1878*

L'Empereur de Russie vient d'envoyer a notre Prince télegramme dont contenu voici [1])

J'ai communique contenu de ce telegramme au General Ghika en ajoutant que la reponse de l'Empereur ne doit nullement nous faire perdre espoir de gagner notre cause J'ai invite notre envoyé a St-Petersbourg a continuer tenir langage ferme mais courtois, en faisant valoir que comme l'Empereur de Russie et son Gouvernement sont appreciateurs interêts russes, de même notre Prince et le Gouvernement du pays sont seuls appreciateurs interêts Roumains.

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Paris, au Ministre des Affaires Etrangeres, Paris 9 Avril 1878*

Monsieur le Ministre, avant de vous ecrire, j'ai attendu que la situation des affaires generales eut pris un caractere assez net pour qu'il fut possible de la definir

Il n'est guere permis maintenant de se faire encore illusion sur la gravite du desaccord qui existe entre l'Angleterre et la Russie, et qui rend improbable la reunion du Congres On assure que le Gouvernement Anglais vient de signifier son refus définitif de prendre part a une conference qui devrait se renfermer dans les limites que fixe le Cabinet de St-Petersbourg La retraite de l'Angleterre determinera celle de la France et probablement aussi celle de l'Italie. A moins que la Russie ne fasse des concessions auxquelles elle ne semble pas disposee a consentir, l'Europe se trouvera inevitablement partagee en deux groupes, et l'affermissement de la paix generale remis a une epoque éloignee

Ne pouvant faire sanctionner par un congrès europeen son traite avec la Turquie, il ne reste d'autre alternative au Gouvernement Russe que de s'efforcer de resserrer les liens de la triple alliance, afin de laisser aux trois Empereurs seuls la solution qu'ils pretend donner aux questions pendantes Tel est assurement le but de la mission que remplit en ce moment le General Ignatieff a Vienne Reussira-t-il a concilier l'Autriche aux vues de la Russie? Ici on est enclin à le croire.

Si cette eventualite devait se realiser, notre situation s'aggraverait incontestablement J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, dans

1 Dépeche du 7 Avril (Nota Editorului)

www.dacoromanica.ro

mes dernieres dépêches telegraphiques, des diverses demarches que j'ai faites au sujet des questions qui nous concernent particulierement, et vous avez pu voir, Monsieur le Ministre, que sur tous les points Monsieur Waddington, tout en temoignant des meilleurs sentiments, se refusait a prendre aucune initiative Il est à craindre que, dans la nouvelle phase qui se présente, et qui prend un aspect inquiétant pour la paix, nous ne rencontrions, ici comme á Londres, la plus grande reserve . . . . . .

Nous ne saurions cependant rester indefiniment dans la situation equivoque et pleine de dangers que nous crée le traite imposé par la Russie à la Turquie Le télégraphe a transmis aujourd'hui meme la declaration que vous avez faite a la Chambre des Deputes relativement à cet acte, et elle ne peut qu'augmenter les sympathies de l'Occident à notre egard Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de perseverer dans cette direction, et, pour accentuer davantage la determination de notre Gouvernement de ne point reconnaitre a la Russie le droit de stipuler seule sur notre position a venir, d'entrer sans retard en negociations directes avec la Sublime Porte pour l'amener à conclure un traite spécial qui consacrant notre independance et nos droits, pourrait être ensuite soumis a la sanction de chacune des Puissances Garantes? Nous arriverions ainsi, par une autre voie, peut-être plus rapide, a la reconnaissance officielle de notre independance et, ce premier résultat acquis, nous attendrions avec plus de securité le developpement des evénements pour prendre l'attitude qui conviendrait le mieux à nos intérêts Cette politique aurait de plus l'avantage de mieux sauvegarder notre dignité nationale

Il n'y a pas de raisons de supposer que la Turquie se refuse maintenant a une entente avec nous, le traite de San-Stephano l'y engage d'ailleurs Dans ces conditions, il est permis d'espérer que les Puissances occidentales elle-mêmes trouveraient moins d'objections a opposer à cette modification du traite de Paris Si nous parvenions a gagner ce premier point, nous serions sans doute en meilleure position pour lutter contre les nombreuses dificultes avec lesquelles nous sommes aux prises

Je crois devoir appeler votre attention sur cet ordre d'idees. Mais je n'ose faire aucune demarche dans ce sens avant d'avoir votre avis Je vous serais donc oblige, Monsieur le Ministre, de me dire s'il y a lieu de sonder le terrain ici et a Londres, de pressentir l'opinion des deux Gouvernements sur cette maniere de proceder, et

www.dacoromanica.ro

de s'assurer du concours qu'ils pourraient nous donner au besoin a Constantinople même

Dans l'attente de vos instructions à cet egard, je vous prie d'agreer, etc

***N. Callimaki-Catargi***

*Monsieur le Baron Stuart a Monsieur Kogalniceano, Bucarest 9 Avril 1878*

Etant chargé par Son Altesse le Prince Gortchakow de soumettre une communication importante a Son Altesse le Prince Charles, je viens prier Votre Excellence de vouloir bien m'obtenir la faveur d'une audience de Son Altesse à cet effet Je saisis cette occasion, etc

***Stuart***

*Monsieur Kogalniceano a Monsieur Stuart, Bucarest 9 Avril 1878*

Ayant pris les ordres de Son Altesse le Prince, par suite de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser aujourd'hui, je m'empresse de porter a votre connaissance que mon Auguste Souverain se fera un plaisir de vous recevoir demain mercredi a deux heures de l'apres-midi Veuillez, etc.

***Kogalniceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 10 Avril 1878.*

En repondant a une interpellation faite a la Chambre Hongroise, Monsieur Tisza a dit que la Hongrie et la Roumanie etaient poussees l'une vers l'autre par la force des interêts qui leur etaient communs, et qu'on reconnaît de plus en plus cette verite aussi bien à Pesth qu'a Bucarest

***Balaceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 10 Avril 1878*

L'attitude prise par le Gouvernement Anglais dans la question de la Bessarabie nous assure définitivement la possession de ce territoire L'Autriche-Hongrie ne se séparera pas plus de l'Angleterre sur ce point que sur tous les autres L'annexion par la force de notre Bessarabie a la Russie ou même l'occupation de la Roumanie entiere ne serait qu'un acte de guerre auquel la paix mettra fin avec grand profit pour nous, le tout à condition que nous ne faiblissions pas

***Balaceano***

www.dacoromanica.ro

*L'Envoyé Extraordinaire de Roumanie a St-Pétersbourg, au Ministère des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg 11 Avril 1878*

Mr de Giers m'a demandé, au nom de Chancelier des explications sur la déclaration concernant la Bessarabie qu'on lui attribue et qui est arrivee jusqu'au Cabinet de Londres Il m'a dit «Votre «Gouvernement a telegraphié a votre Agent à Vienne, qui en a fait «part à l'Ambassadeur d'Angleterre, que le Chancelier vous aurait «declaré que le Gouvernement Imperial n'introduirait pas au Con«gres la question de la Bessarabie Le Chancelier ne se rappelle «pas vous avoir fait une pareille declaration, car elle ne cadre pas «avec les declarations qu'il envoyait au Cabinet de Londres, au «sujet du traité pris dans son ensemble. Dans quels termes avez«vous rapporte les paroles du Chancelier?» – Puis il m'a fait lire la copie de votre telegramme et de sa depêche a l'Ambassadeur de Russie à Londres sur le traite Après il a repete littéralement le telegramme que je vous ai envoyé a ce sujet et qui differe dans certaines expressions du vôtre. J'ai repondu «je fais appel à la «loyauté du Chancelier, qu'il interroge sa memoire et il se sou«viendra que cette declaration, il me l'a faite a l'audience accordee «le vingt-huit Fevrier, a sept heures du soir, chez lui La preuve «que cette déclaration est vraie, c'est qu'elle n'est que la repetition «exacte de toutes celles qu'il m'a faites constamment à chaque «entrevue, depuis le premier jour de mon arrivee à St-Pétersbourg «A mon âge on a encore bonne memoire et bonne oreille Je n'ac«cepte donc pas le dementi, et je maintiens ce que j'ai rapporte» Monsieur de Giers m'a repondu «Il ne s'agit pas de dementi Le «Chancelier ne se rappelle pas dans quels termes il vous a fait cette «déclaration Il peut lui etre échappe dans l'enfretien des propos «qui sont des épanchements, des mots qui rendent mal ses pensees «ou qui leur sont contraires» — J'ai replique que quand je traite des affaires avec un Ministre des Affaires Etrangeres, j'ai l'habitude de regarder comme officielle toute parole qu'il me dit

Distinguer ce qui est epanchement de ce qui est officiel est impossible C'est au Ministre a peser ce qu'il veut dire Puis j'ai demontré que non seulement il n'y a pas un ombre de contradiction entre les deux declarations du Chancelier sur la Bessarabie mais que la premiere est conforme au principe de la seconde En effet dans celle relative a l'ensemble du traite il déclare que la Russie se réserve le droit de décliner la discussion sur certains

www.dacoromanica.ro

articles, et dans celle relative à la Bessarabie il designe des a présent un article rentrant dans cette catégorie . . . . . .

***Général Ghika***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 11 Avril 1878*

Je tiens d'un membre influent des délegations que le Comte Andrassy a declare hier, dans leur sein, que l'Autriche-Hongrie prendrait le parti de la Roumanie au Congres sur la question de la Bessarabie; l'Angleterre se rangera aussi de notre cote

Agissez energiquement à Paris et a Rome L'opinion publique est tellement en notre faveur ici, et surtout à Pesth, que la resistance du Comte Andrassy à la demande de la retrocession sera une des conditions auxquelles les delegations voteront les soixante millions

***Balaceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne, au Ministre des Affaires Etrangeres, 11 Avril 1878*

Je n'ai pas encore vu le Comte Andrassy et personne du corps diplomatique ne l'a vu depuis quinze jours Il me fera appeler incessamment Je puis ajoutei à ce que je vous ai telégraphié tantôt qu'aux yeux des hommes politiques de ce pays, sans exception, la question de la Bessarabie est inseparable de la question de la liberté du Danube

***Balaceano***

*Monsieur Kogalniceano a Monsieur Jean Bratiano a Berlin, 11 Avril 1878*

Le Prince Gortchakow a ordonne au Baron Stuart de demander a notre Prince une audience pour lui annoncer qu'un fonctionnaire russe se rendra a Bucarest afin de négocier avec nous une nouvelle convention militaire

Le Baron Stuart n'est pas encore venu me faire même une communication S'il me la fait je lui repondrai que nous ne saurions lui donner aucune reponse avant votre retour, mais qu'en tout cas nous devions bien reflechir ayant en vu l'interprétation que le Cabinet Impérial ne s'est pas fait scrupule de donner à la premiere convention du 4/16 Avril 1877

Mr Boeresco a developpe dans la séance du Sénat de hier l'interpellation au sujet de votre mission, je lui ai répondu que vous

www.dacoromanica.ro

etes parti pour defendre les interêts du pays tels que la Nation entiere et le Gouvernement les comprennent, et qu'a votre retour vous n'aurez à communiquer aux Chambres aucun engagement pris, ni aucun fait accompli

Monsieur Stourdza m'a declare a cette occasion qu'il n'avait aucune confiance en vous et moi, j'ai repliqué qu'il n'avait qu'a m'adresser une interpellation à laquelle je me réserve de repondre.

Je vous prie de nouveau de hâter votre depart, votre presence à Bucarest est imperieusement reclamee ***Kogalniceano***

*Monsieur Kogalniceano a l'Agent diplomatique de Roumanie a St-Pétersbourg, 12 Avril 1878*

L'exasperation des Chambres et du Pays est tellement grande en face des menaces et des injures du Prince Gortchakow, et de l occupation du pays qui commence a devenir une triste verité que le Ministere ne sait plus ou en donner de la tête Chaque jour nous sommes a la veille d'un coup d'etat de la part de nos Chambres Pour arrêter une protestation terrible de la part des chambres, j'ai du leur soumettre la redaction de mon protêt, et la comission mixte de la Chambre et du Senat m'a fait un crime d'avoir termine l'acte par un appel à la generosite, à la magnanimite de l'Empereur Je ne saurai donc changer la redaction, parce que j'ai du, sur sommation des Chambres, en envoyer copie aux Agents de Roumanie a l'étranger

Aujourd'hui et au Senat et à la Chambre j'ai eté interpelle sur les menaces, de desarmement et d'occupation, faites par le Prince Gortchakow et je vous assure que je ne sais plus quoi repondre, d'autant plus qu'un corps entier d'armee entoure Bucarest sous pretexte de retourner en Russie

Ainsi comme prolegomena, vous pourrez avant de donner lecture, expliquer position terrible du ministere. Si Gouvernement Russe veut réellement arriver à un accordement avec la Roumanie, il doit se rendre compte des causes de la juste exasperation de la Roumanie, et cella depend de lui de les faire cesser Quant aux points du traite que nous critiquons, je crois que c'est un terrain sur lequel le Gouvernement Russe pourrait se placer pour montrer ses bonnes dispositions à notre egard, en consentant à amender les stipulations qui violent nos droits et lesent nos interêts

***Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

*au Général Ghika a St-Petersbourg, 12 Avril 1878*

Me référant à la depeche chiffree du 6 Avril, je vous autorise a donner lecture et copie au Chancelier de ma note No 4336 en date du 5 Avril concernant protestation contre traite de San-Stephano Je vous prie en même temps de me communiquer telegraphiquement pour remise de cette note

***Kogalniceano***

*a Monsieur Kogalniceano de St-Petersbourg, 12 Avril 1878*

J'ai reçu votre note du 5 Avril No 4336, celle que je ne devais remettre au Chancelier que sur nouvel avis de vous, cette recommandation me donne le temps de vous avertir que suivant moi on ne peut ni lire ni donner copie de cette pièce sans effacer les expressions rudes et fortes, les phrases a allures raides et à allusion blessante qui s'y trouvent, jamais Chancelier ne voudra en entendre la lecture, ainsi si lecture et copie de cette note doivent être données je vous conseille de m'autoriser a lui faire les modifications que je reclame qui sont necessaires et qui ne portent que sur expressions et phrases qui ne peuvent figurer

***Général Ghika***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a St-Petersbourg a Monsieur Kogalniceano, St-Petersbourg 12 Avril 1878*

Devant Europe recalcitrante la Russie se voit obligee rabattre ses pretentions et de se prêter a ce que situation creee par le traite soit vidée par un congres, ce changement de front qu'elle imprime à sa politique européenne serait incomplet et pourrait même avorter si elle ne faisait faire simultanément a sa politique roumaine une conversion analogue, elle est maintenant sur cette voie et le mouvement a commencé, à preuve le telegramme de l'Empereur au Prince en reponse a sa lettre, la proposition conclusion convention militaire, nouvelle demarche prouve que le Cabinet lui-même envisage comme illegal article huit du Traite, la lettre que l'Empereur vient d'écrire et expedier hier au Prince au moment d'entretien avant-hier dans lequel Giers *affectait* de me parler conciliation, de deplorer tension situation, de faire ressortir bon effet produit par la lettre du Prince ainsi que par télégramme Consul de Russie concernant réponse du Prince aux menaces de desarmement et d'occu-

www.dacoromanica.ro

pation, pour moi, ce changement de front n'a rien de sincere il se fait ? une necessité et paraît que Russie a des intérêts majeurs ensemble avec nous, n'en . ? . aucun bénefice Soyons constamment sur nos gardes car les situations changent à vue d'œil

***Général Ghika***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a St-Petersbourg a Monsieur Kogalniceano, St-Pétersbourg 13 Avril 1878*

Je comprends exasperation Chambres elle est naturelle, je comprends les critiques, commission mixte sur passage de votre note faisant appel Empereur, mon intention etait de l'effacer, il me paraît utile peser encore mon conseil avant de le repousser, vous pourriez par le telégraphe inviter agents à ne pas faire usage de la copie jusqu'a nouvel ordre vu gravité circonstances actuelles, vous pourriez entendre avec les Chambres pour remplacer copie qui leur a été communiquée par une autre plus ? en face de la situation où se trouve le pays, en face de l'ennemi qui est aux portes de la Capitale et qui peut d'un souffle tout renverser Il y a charge de peuple et responsabilité des plus graves persister Veuillez m'accorder faire remettre copie de la protestation remplie d'expressions et allusions violentes et blessantes, il me paraît excessivement imprudent, il ne faut pas exasperer le colosse, voyez piece diplomatique des plus grandes Puissances de l'Europe, y a-t-il une qui se soit laissée aller à un langage aussi violent ? Je ne suis ni pour la violence ni pour le servilisme, mais je suis pour une conduite ferme énergique mais courtoise, digne et correcte. si je ne puis vous convaincre, si nous ne tombons plus d'accord sur cette question de forme de la plus haute importance, comme je ne saurais me prêter a lire et remettre une protestation parsemee d'expressions violentes et d'insinuations blessantes protestation qui suivant moi peut avoir de fâcheuses consequences pour le pays je viens de vous prier de bien vouloir aviser à mon rappel et d'envoyer une autre personne pour accomplir cette mission

***Général Ghika.***

*à Monsieur Kogalniceano de St-Petersbourg, 13 Avril 1878*

Telégramme qui m'invite de lire et de laisser copie au Chancelier de la note protestation du 5 Avril a du se croiser avec ma depêche d'hier par laquelle je vous demande, afin d'éviter

www.dacoromanica.ro

de m'autoriser d'effacer les expressions, phrases et allusions violentes et . ? . que contient cette note Veuillez bien reflechir et me répondre à ce telegramme

*Général Ghika*

*au Général Ghika a St-Pétersbourg, 13 Avril 1878*

Si les phrases qui vous paraissent par trop énergiques se trouve dans le preambule, c'est-à-dire avant l'analyse des articles du traité qui lesent nos droits, je vous autorise de les remplacer par des phrases plus moderées Je me prête à cette modification parce que je pourrais telegraphier a nos autres Agents à l'étranger de supprimer le preambule dans la copie qu'ils sont charges de communiqueur aux différents gouvernements Repondez-moi immediatement

*Kogalniceano*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 14 Avril 1878*

Monsieur le Ministre, le President du Conseil, Monsieur Bratiano, qui doit être près de retourner a Bucarest, vous communiquera, sans doute mieux que je ne saurais le faire, les impressions que ses entretiens avec Monsieur de Bulow et avec le Prince de Bismarck ont produites sur son Excellence, mais vous ne serez etonne, ni vous, ni Monsieur Bratiano, de trouver mon rapport en différence, presque en contradiction avec ces impressions Les choses vont si vite que nul n'est en droit de dire qu'elles ne changent pas de face du jour au lendemain

Après le depart de notre Ministre, la nouvelle que, sa demarche echouee, il avait quitte Berlin presque découragé, s'est vite répandue dans le monde diplomatique J'ai éte voir monsieur de Bulow, qui m'a semble un peu etonné de l'apprendre Son Excellence ne comprend pas ce que Monsieur Bratiano esperait obtenir à Berlin Desirait-il savoir ce que pensait l'Allemagne de la question de la Bessarabie? Mais on l'a dit, en declarant qu'elle devait être reservee au Congres. Voulait-il que le Gouvernement Allemand se prononçât d'avance sur le sort de cette province Roumaine? Mais c'est a l'Europe, et non à une seule Puissance, qu'il appartient de le décider Esperait-il surprendre l'opinion personnelle du Chancelier? Mais le Prince de Bismarck se reserve, comme tout le monde, de la dire au Congrès

J'ai répondu que Monsieur Bratiano croyait emporter d'ici l'es-

www.dacoromanica.ro

pour d'être soutenu aux conférences Mais je n'ai pas moins remercié Monsieur le Ministre de la déclaration que la question de la Bessarabie devait être réservée au Congrès, ce qui impliquait l'approbation de la résistance roumaine aux projets de la Russie

J'ajouterai quelques observations que je crois suffisamment justifiées par l'importance des déclarations dont il s'agit Dans l'état actuel des choses, il est difficile à tout cabinet de se prononcer, d'une façon décisive, sur un article isolé du traité de San-Stephano Au Chancelier Allemand il est encore plus difficile de s'avancer Dans sa situation, avec un million de baïonnettes à sa disposition, s'exprimer nettement sur une question, ne serait-ce pas prétendre résoudre en dehors du Congrès? C'est l'opinion de l'ambassadeur de

Après cela, y a-t-il lieu de se décourager? Le Gouvernement Allemand ne laisse-t-il pas voir qu'il connaît toute l'attention que mérite la Bessarabie? Nous n'avons pas besoin de lui dire que la libre navigation du Danube, non celle proclamée dans un traité, mais celle qui résulte de l'état des possessions actuelles, est dans l'intérêt des deux grandes Puissances Allemandes On sait, tout aussi bien, que les Roumains sont la continuation de cette zône qui sépare du nord au midi les deux groupes slaves, et qu'ils forment entre eux un centre de résistence à la formation d'un immense Empire

Mais, outre sa situation géographique, la Roumanie occupe une excellente position de droit. Elle ne saurait être enchaînée par le traité du San-Stephano, auquel elle n'a pris aucune part, et qui peut, tout au plus, lier les parties contractantes Je sais que dans les grandes affaires de ce monde, surtout à la fin d'une guerre, la force constitue le droit Mais cela se passe dans des conditions comme celles de San-Stephano, entre vainqueur et vaincu, non dans un Congrès, dans un grand conseil Européen L'appui moral de l'Europe ne peut être prêté qu'au droit de la Roumanie Que porte le dernier discours de Lord Beauconsfield? Le premier Ministre Anglais déclare que «la clause importante du traité de Paris «qui concerne la cession de la Bessarabie à la Roumanie a été de«fendue par Lord Palmerston avec une telle énergie que le Congrès «risqua de se dissoudre à cause des efforts de la Russie pour en «obtenir l'annulation »

Me permettez vous d'ajouter qu'après ces déclarations des cabinets Anglais et Allemand, après l'attitude ferme de notre Sou-

www.dacoromanica.ro

verain, de ses ministres et du pays, il ne reste plus au gouvernement Roumain qu'à calmer l'agitation, a rassurer les intérêts, et a confier a Cesar ce qui appartient à César, je veux dire à l'Europe le soin de regler la question de la Bessarabie, comme toutes celles qui sont d'un intérêt general? Nous n'avons plus le droit de transiger

Veuillez agreer, etc *Georges Vernav-Lteanu.*

*Circulaire a tous nos Agents a l'etranger, 15 Avril 1878*

D'apres les rapports officiels que nous recevons journellement des préfets de nos districts d'au-dela du Pruth, il résulte que toute la Bessarabie a été et continue de plus en plus d'être occupee militairement par des troupes russes Toutes les villes et bourgs et même des villages ont reçu des garnisons russes. Jusqu'a l'heure qu'il est nos autorités civiles ne sont pas encore troublees dans l'exercice de leurs fonctions Pour aujourd'hui je me borne a vous communiqueur le fait brutal, en vous priant de la porter à la connaissance du Cabinet aupres duquel vous êtes accredite. Le président du Conseil arrive aujourd'hui et j'espere des demain vous communiquer la decision du Gouvernement relativement à cette occupation illegale d'une partie de notre sol

*Kogalniceano*

*au General Ghika a St-Petersbourg, 15 Avril 1878*

Je vous autorise remettre protestation avec modifications que vous avez proposees J'ai deja fait faire nouvelles copies que j'envoie aujourd'hui même à nos Agents pour être remises aux differents Cabinets *Kogalniceano*

*aux Agents diplomatiques de Roumanie a l'etranger, 15 Avril 1878*

A trois reprises notre Agent a Pétersbourg a demande autorisation de supprimer quelques mots contenus dans la protestation contre traite San-Stephano destinee au Cabinet Imperial J'ai du ceder aux instances du General Ghika et accepter par conséquent suppression des mots dont il s'agit. Je vous enverrai donc par courrier de ce jour une copie de la protestation modifiee et qui doit remplacer celle annexee a ma note du 11 Avril Vous voudrez donc remettre au Cabinet auprès duquel vous êtes accredité copie de cette nouvelle piece et me restituer la premiere.

*Kogalniceano*

www.dacoromanica.ro

*a Monsieur Kogalniceano de Berlin, 7 Avril 1878*

Les menaces de la Russie, les reponses de notre Souverain et du Gouvernement roumain sont connues de tout le monde On aprouve beaucoup les belles paroles du Prince, attitude ferme du pays, excepté le trop d'agitation et de discussion

***Liteano***

*au Consul Stuart à Bucarest de St-Petersbourg, 9 Avril 1878*

Prevenez le Prince Charles qu'un fonctionnaire sera envoyé d'ici à Bucarest pour conclure une nouvelle convention

***Gortchakow***

*a Monsieur Kogalniceano de St-Pétersbourg, 17 Avril 1878*

J'ai appris de bonne source que Ignatiew dans l'espoir amadouer les Roumains et peut-être l'Europe dans la question de la retrocession de la Bessarabie, vient de suggérer un expedient à sa façon, mais qui est goûte en haut lieu, le voici Du territoire revendiqué abandonner a la Roumanie le lambeau de terre où se trouve quelques villages roumains qui à partir du val de Trajan près du Pruth se dirigent sur route Cahoul longent riviere de ce nom pour descendre par la route sur Réni et de lui donner en sus Delta Danube, la Dobroudja serait cedée a la Bulgarie parce que la Russie sait a priori que jamais l'Europe ne lui permettra de posséder un pouce de terrain en Turquie

***Général Ghika***

*au Ministre des Affaires Etrangères, Rome 17 Avril 1878*

Monsieur le Ministre, je viens rapporter à Votre Excellence quelles ont ete ici les impressions produites par les interpellations faites à la Chambre au sujet des affaires d'Orient

Cinq députes ont interpellé, dont un de la droite, M Visconti-Venosta, et quatre de la gauche

Tous les cinq ont parlé des dangers de l'extension de la Russie

M Visconti-Venosta, ancien Ministre des Affaires Etrangeres dans le cabinet Minghetti, ne s'est montré sympathique qu'à la Grece Il n'a même pas prononcé le nom de la Roumanie De plus, il a trouvé que les ministères de gauche ont mal agi en se montrant favorables aux peuples opprimés Il a accuse le ministère Depretis d'avoir excité sous main les Italiens avances contre l'Autriche

A cette derniere accusation, Mr Depretis a répondu, aux applau-



www.dacoromanica.ro

dissements de la Chambre, que son ministere ne s'est montré hostile à personne ni directement ni indirectement, que l'Italie n'a pris d'engagements avec personne, que le ministere actuel est libre de prendre la voie qu'il trouvera la meilleure; que, au moment ou le cabinet Depretis a quitté le pouvoir, plus d'une Puissance a fait des offres à l'Italie pour l'attirer dans une alliance Bref, Monsieur Depretis a rappelé que ce sont les journaux de la droite qui ont excite les partis contre l'Autriche, ce sont ces journaux qui ont pousse l'Italie a revendiquer le Trentin

Voici quelques indications sur les deputes interpellants de la gauche

M Musolino, depute napolitain, est le seul ami a outrance que la Turquie ait au Parlament Italien

Il s'est montré utopiste, car il a demande le retablissement du pouvoir turc

. . . . . .

Il a fini par déclarer que c'est encore la *race musulmane* qui présente le plus de capacité, d'honnêtete, d'amour du travail, de dispositions pour la civilisation, etc

. . . . . .

M Pandolfi a lu ensuite un discours qui n'offre aucune conclusion pratique

. . . . . .

Toutefois il est juste de constater que ce depute a manifeste de vives sympathies pour notre pays, pour la Grèce et la Serbie

. . . . . .

M Miceli, de la gauche, appartient au groupe Cairoli

L'orateur a signalé les dangers de l'extension de la Russie, et a demandé que l'Italie appuie la cause des nationalites La Grece et la Roumanie doivent être soutenues dans leurs pretentions L'orateur a fait l'éloge de notre armee

Monsieur Cavallotti s'est montré encore plus partisan de la race hellénique, qu'il croit la plus apte à la civilisation

Il veut que l'Italie vienne en aide a l'extension du royaume grec Il est vrai que Mr Cavallotti a parlé aussi de nous, en disant que la péninsule balcanique ne peut être civilisée que par deux nationalites, la nationalite roumaine au nord, et la grecque au sud

Bref, l'orateur a demande que l'Italie s'allie a l'Angleterre et à l'Autriche pour empêcher l'extension de la Russie, pour aider à

www.dacoromanica.ro

l'élection des petites nationalités en petits états. L'Autriche devrait en ce cas prendre la Bosnie et l'Herzégovine, l'Italie devrait prendre le Trentin et quelques compensations sur la côte d'Albanie

La reponse de Mr le comte Corti ne pouvait être que très-circonspecte, vu les circonstances . . . . . .

Néanmoins, le Ministre des Affaires Etrangeres, tout en faisant son devoir de dire que l'Italie désire la paix, qu'elle gardera la neutralité, que le Gouvernement est toujours partisan des grands principes libéraux et humanitaires, que l'on se trouve dans les meilleurs termes avec tous les Etats, etc a ajouté

«Dans les negociations qui auront lieu a cet effet, le Gouverne-«ment du Roi se propose d'employer son influence pour assurer «un juste equilibre entre les differents interêts qui se trouvent en «présence Nous nous occuperons, avec un soin tout special, de «protéger efficacement les interêts legitimes du commerce

«Le jour où nous devrons, d'accord avec les autres Puissances, «aviser au sort des populations de l'Orient, nous ne negligerons «point de nous inspirer *aussi, de ces principes, qui constituent la «base de notre existence nationale*

«Dans les limites tracees par les traités existants et par les «egards dûs aux puissances amies, notre action diplomatique aura «donc également pour objet *de favoriser les intérêts* de ces natio-«nalités pour lesquelles les Italiens ont de si vives sympathies »

Puis, dans le cas ou la guerre ne pourrait pas être evitée, S E a dit

«Mais si un pareil malheur ne pouvait pas être epargné à l'Eu-«rope, le Gouvernement du Roi, jaloux des vrais intérêts du pays «et bien résolu a les sauvegarder, saurait se maintenir dans cette «attitude de rigoureuse impartialité qui repond au sentiment una-«nime de la nation »

Quelques hommes politiques pensent que le Gouvernement devrait se prononcer un peu plus pour la cause des nationalites, pour la Grece, et surtout pour nous. Ils trouvent qu'il y a un mois, l'Italie pouvait rester dans la reserve, par crainte de se voir isolee, mais qu'aujourd'hui, de quelque côté qu'elle veuille se tourner,— car des deux parts on la convie a une alliance pour une action en commun sinon pour une guerre,— elle ne serait pas isolee. . .

L'un d'eux, et des plus notables, m'a parlé en ces termes

«Je suppose le pire qui nous puisse arriver, si nous prenions «l'initiative d'introduire, nous Italiens, la demande de la Roumanie,

www.dacoromanica.ro

«si nous elevions la voix pour vous, comme l'Angleterre vient de «le faire pour la Grèce, ce pire serait de nous voir seuls a faire «la demande Où serait le mal? Ce ne serait pas là une humiliation «pour nous, on verrait que nous avons été les premiers à nous «prononcer en faveur du droit Mais je sais que nous ne reste«rions pas seuls L'Angleterre, et peut-être l'Autriche, viendraient à «notre suite La France, qui ne prend pas d'initiative, s'associerait «à nous dans ce cas-là, uniquement pour ne pas rester isolée» .

. . . . . .

Les organes ministériels ne nous refusent pas les démonstrations de sympathie Ainsi, le *Diritto* du 14 Avril dit que, «le traité «de San-Stephano ne saurait être accepté sans modifications, car «entre autres choses, il y a la retrocession de la Bessarabie qu'on «ne peut considerer que comme une injustice solennelle, de tous «les petits Etats, c'est la Roumanie qui est le plus serieusement menacée» . . . Et plus loin, après avoir rappelé la conduite très-correcte de notre pays pendant la guerre turco-serbe, les sacrifices de sang et d'argent accomplis pendant la derniere guerre, le journal officieux dit

«Et pourtant parmi tous ces peuples qui vivent sur les rives «du Danube et sous les Balkans, le Roumain est celui qui a le «plus d'elements de vitalite, et qui peut se diriger indépendam«ment de la domination slave», *(indipendente dal temuto dominio slavo).*

«De quelque maniere que cela ait lieu, nous croyons que la «question de la Bessarabie sera portee au Congres, et nous avons «confiance qu'aux voix de l'Autriche-Hongrie et de l'Angleterre en «faveur de la Roumanie, viendra s'unir encore une autre voix, «d'autant plus appréciée qu'elle sera inspiree de sentiments pacifi«ques et de sentiments d'impartialité»

Le reste de l'article indique suffisamment qu'il s'agit de l'Italie.

Veuillez bien, je vous prie, agréer, Monsieur le Ministre,

Le Secrétaire-Gérant, ***Obédénaro***

*au Général Ghika a St-Pètersbourg, 18 Avril 1878*

Combinaison du général Ignatiew pour le lambeau de Bessarabie à laisser a la Roumanie et dont vous me faites mention par votre depêche du 17 Avril, c'est une mauvaise plaisanterie, pour ne pas dire une triste ironie C'est la seule réponse que nous ferions en cas qu'on nous fasse cette ridicule proposition

***Kogalniceano.***

www.dacoromanica.ro

*au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 18 Avril 1878*

On croit ici que la Russie n'essaiera pas de s'emparer de la Roumanie Son action serait dirigee plutôt contre l'Autriche J'ai espoir d'obtenir que de Berlin on demande à St-Petersbourg d'avoir plus de ménagements pour S A le Prince Charles I de Roumanie et pour Son pays Il faut en attendant s'employer à conjurer les conflits et les difficultés, dans la certitude d'arriver à la fin de nos épreuves

***Lateano***

*Le gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie a Rome, au Ministre des Affaires Etrangères, Rome 18 Avril 1878*

Le Ministre des Affaires Etrangeres m'a dit que l'affaire de l'occupation par les troupes russes est profondement regrettable, mais que, malheureusement, étant donnee la situation tendue actuelle de l'Europe, le Cabinet Italien ne peut tenter aucune demarche, malgre ses vives sympathies pour nous

***Obédénaro***

*au Ministre des Affaires Etrangères, St-Pétersbourg 18 Avril 1878,*

Ayant rencontre une personne du monde officiel et lui ayant parlé de envois de troupes chez nous, elle m'a dit que la Russie était obligée, en presence de nos protestations contre l'article huit du traite, de prendre des à present les dispositions nécessaires pour empêcher que les communications de l'armée russe de Bulgarie ne fussent coupées par nous J'objectai que cet argument etait peu soutenable On m'a répondu «ces precautions sont dirigées tant contre vous que «contre l'Autriche, dont la conduite devient equivoque et qui pourrait «un jour venir chez vous prendre position et vous tendre la main, «si ces mesures alarment votre pays, il n'a qu'a conclure avec nous «une convention militaire Nous l'obligerons bien a passer par la» Ainsi ces mesures ont le double but de garantir par la force les communications de l'armée russe et de nous faire signer une convention d'une durée de deux annees Une pareille convention améliorera-t-ele la situation du pays? J'en doute Elle serait au contraire profitable à la Russie, car elle aurait pour resultat de faire sortir celle-ci de la voie arbitraire dans laquelle elle s'est engagée, et de faire tomber les griefs des Puissances interessees a mettre fin a un état de choses qui alarme l'Europe

***Général Ghika***

www.dacoromanica.ro

*a Monsieur Kogalniceano de Paris, 19 Avril 1878*

Conformement à vos ordres, et selon les instructions que m'a laissees M l'Agent diplomatique, avant son départ pour Londres, j'ai communique au Chef du cabinet du Ministre des Affaires Etrangeres le contenu de la depêche du quinze et de celle du dix-sept, relatives aux mouvements des troupes russes . . . . . .

*Stolcesco*

*à l'Envoyé Extraordinaire de Roumanie à St-Petersbourg, 19 Avril 1878*

L'occupation de la Roumanie par l'armee russe prend des proportions de plus en plus grandes Gouvernement, Chambres et Nation protestent et ne cesseront de protester Ce n'est pas dans une nouvelle convention que nous croyons pouvoir trouver un remede à la situation. D'ailleurs la première convention ***a été violée dès avant sa ratification par les Chambres*** La question des quartiers et des indémnités est encore une lettre morte, et cela une année apres la signature de la convention Dans ces conditions, notre hésitation à conclure une nouvelle convention est légitime . . .

Avant de partir, faites ces declarations à qui de droit, et dites que le meilleur moyen d'apaiser les esprits chez nous et de prevenir les protestations serait l'évacuation rapide des troupes russes.

Vous savez que je n'ai jamais éte de l'opinion de ceux qui veulent pousser les choses à l'extrême Je désirerais une reconciliation franche et loyale, mais l'attitude du Gouvernement et des autorites russes m'ont enlevé le dernier espoir d'une entente cordiale

*Kogalniceano*

*L'Envoyé Extraordinaire de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 20 Avril 1878*

Monsieur le Ministre, l'ambassadeur de . . . . . a vu ces jours-ci le . . . . . , et les deux diplomates se sont entretenus, en partie, des probabilites d'une entente europeenne en vue de la reunion du Congres. Je ne ferai que résumer cet entretien, que je tiens de Mr . . . . . .

Le Congrès se présente aux yeux de . . . . . avec le caractere d'un fait nécessaire, inévitable La situation genérale des peu-

www.dacoromanica.ro

ples, l'etat financier des gouvernements, la crainte d'une guerre longue et difficile se reunissent en faveur d'une solution pacifique de la question orientale Les Cabinets de Londres et de Vienne n'ont d'autre desir, d'autre intention que de réduire le traite de San-Stephano a des proportions compatibles avec l'intérêt général. Et ce qui permet à leur point de vue, d'attendre d'une campagne diplomatique un résultat satisfaisant, c'est qu'il est plus prudent pour la Russie de conserver une partie des avantages remportes dans la derniere guerre que de les aventurer en bloc dans de vastes et nouvelles entreprises — On n'a parlé, il va sans dire, de la France et de l'Allemagne que pour constater leurs dispositions pacifiques, et toutes les réflexions de . . . . . ont conduit à une conclusion rassurante, «a l indispensable reunion du Congrès»

L'Ambassadeur de . . a essaye de faire mesurer a . . . . le delai dans lequel pourraient s'ouvrir les conferences Il a ete repondu que probablement il se passerait encore un mois avant que les Puissances ne tombent complètement d'accord sur les bases de la negociation

Cet ajournement de l'entente europeenne est pour nous d'une perspective assez sombre Il ne nous permet pas d'esperer qu'il soit de sitot porte remède au mal dont nous souffrons, a l'occupation Que d'epreuves encore a traverser, avant de parvenir, par un retour laborieux, à reprendre possession de notre pays! La seule consolation que nous en puissions tirer, c'est que, pendant cet espace de temps, le Congres etant, par la libre discussion des journaux, precedé comme d'une instruction préparatoire, la cause roumaine en profite pour gagner tous les jours du terrain dans l'opinion de l'Europe «Toute la presse liberale, me disait Mr . . «se prononcé avec éclat en faveur de la Roumanie Et il est pos- «sible qu'au réglement définitif de la question orientale les Princi- «pautes Danubiennes comptent pour elles plus de voix qu'à l'heure «presente, grâce a l'influence, à la pression de l'esprit public»

Je ne parle, comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, que de ce que nous promet l'Europe, si elle parvient, comme le soutient . . . . a se reunir a Berlin Je ne dis rien de ce qu'on peut esperer de la protestation que Votre Excellence a adressée à St-Petersbourg . . . . . .

. . . . . .

Veuillez agreer, etc

*G Varnav-Liteano*

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Paris (en mission a Londres), au Ministre des Affaires Etrangères, Londres 21 Avril 1878*

La nouvelle recente que le President du Conseil, en séance secrete a la Chambre, a proposé d'entrer en arrangement avec la Russie au sujet de la Bessarabie, fera mauvaise impression ici Est-elle vraie? Conformement aux instructions reçues jusqu'a present, j'ai soutenu que nous ne pouvons céder, et que nous nous remettrions au jugement de l'Europe . . . . .

. . . . . .

***Callimaki Catargi.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Paris (en mission a Londres), au Ministre des Affaires Etrangères, Londres 21 Avril 1878*

Je suis venu ici a contre-temps Le monde officiel prend ses vacances de Pâques Le Ministre des Affaires Etrangeres est à la campagne, cependant je lui ai transmis le télegramme relatif a l'attitude menaçante des Russes Je le verrai mercredi, je l'entretiendrai de notre situation critique et je lui remettrai copie de la protestation envoyee a St-Petersbourg Informez-moi si, comme on le pretend, Monsieur Bratiano a reçu le conseil a Vienne de transiger sur la question de la Bessarabie et d'accepter la Dobroudja

. . . . . ***Calimaki-Catargi***

*Le ministre des Affaires Etrangères, à l'Agent diplomatique de Roumanie a Paris, adresse à Londres, 22 Avril 1878*

La nouvelle dont il est question dans vos derniers telegrammes ne saurait exister que dans l'imagination de celui qui vous l'a donnee Notre ligne de conduite et notre manière de voir sont tracées dans les actes officiels et les instructions que vous recevez Monsieur Bratiano et personne du ministere n'a tenu le langage qu'on lui prête Si le Gouvernement changeait de conduite, vous seriez un des premiers a l'apprendre

***Kogalniceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Belgrade, au Ministre des Affaires Etrangères, Belgrade 22 Avril 1878*

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'à l'occasion du 8 Avril, jour anniversaire de la naissance de Son Altesse le Prince Charles et de Son avénement au trône, l'Agence de Roumanie a

www.dacoromanica.ro

célébre officiellement cette fête par un Te-Deum chanté a la Cathédrale de Belgrade Son Excellence Monsieur Ristitch, accompagné du secrétaire du Ministère des Affaires Etrangeres,—le lieutenant-colonel Jancovitch, aide-de-camp de S A le Prince Milan, le préfet de police et plusieurs officiers supérieurs de la garnison de Belgrade assistaient a la céremonie, ainsi que le Consul Général d'Allemagne et son secrétaire Son Eminence le Metropolitain a bien voulu a cette occasion officier en personne De retour a l'Agence, je reçus la visite officielle de ces messieurs, qui m'adresserent les felicitations d'usage, je les remerciai, les assurant en même temps que je m'empresserais de transmettre a mon Gouvernement les felicitations et les vœux qu'ils m'exprimaient Dans la journee je reçus egalement les felicitations des Agents diplomatiques d'Allemagne, d'Italie et de France

Le lendemain 9 Avril, jour anniversaire de l'insurrection serbe sous le vieux Prince Milosch, un service religieux fut celebré en plein air à la forteresse de Belgrade, au milieu d'une affluence nombreuse C'est une fete nationale a laquelle participe la population tout entière Le Gouvernement s'abstient d'inviter a cette solennité le corps diplomatique il paraît que dans le temps, quelques-uns des agents étrangers objecterent qu'ils considéraient cette fete comme une fête révolutionnaire, et que par suite ils ne sauraient s'y associer Je n'ai pas cru, Monsieur le Ministre, que l'Agent de Roumanie dût partager cette opinion, et j'assistai à la célebration de l'office divin

Aussistôt la ceremonie terminee, Son Altesse le Prince Milan vint droit à moi et me remercia dans les termes les plus chaleureux de voir l'Agent Roumain s'associer à la célebration d'une fête si chere au peuple serbe «Je suis personellement touché, me dit-il, de cette marque de sympathie»

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement serbe à pris des dispositions pour le rapatriement immediat des prisonniers turcs Leur nombre s'eleve à 2000 hommes internes, 800 à Belgrade, le reste dans l'interieur du pays Cette décision est due à l'initiative du Gouvernement sans entente préalable avec le Gouvernement Russe Quelques cas de typhus ayant éclaté parmi les prisonniers turcs, on a saisi avec empressement l'occasion d'échapper a la charge de leur entretien Ceux de Belgrade seront embarqués et dirigés sur la Bosnie. Ceux

www.dacoromanica.ro

de l'intérieur se rendront à Cladova, où des bateaux viendront les prendre pour les debarquer egalement en Bosnie.

Certains journaux allemands ont affirme qu'une entente etait survenue entre la Russie et la Serbie, par laquelle la Principauté s'engageait à offrir le concours de ses troupes en cas de conflit entre la Russie et l'Angleterre Bien qu'aucune demarche directe n'ait été faite dans ce sens auprès du Gouvernement Serbe, je dois vous dire confidentiellement que cette question a été touchee au quartier general russe, sans faire cependant l'objet d'une proposition formelle M . . . . dû quel je tiens ce renseignement, m'a declare avec beaucoup de fermeté que quant a lui, il ne se prêterait jamais a aucun arrangement qui aurait pour objet d'entrainer la Serbie dans une nouvelle lutte Le pays est completement epuise, certains districts souffrent de la famine, et il faudra bien des annees pour reparer les maux causes par la guerre

Les autorites Russes à Belgrade font des demarches pour remplacer les autorités Serbes qui sont etablies à Pirot et Vranja et fonctionnent regulièrement a la grande satisfaction des populations Les Serbes refusent d'obtemperer au desir des autorités Russes Ici on espere toujours que si le Congres parvient a se réunir, on tiendra compte du vœu des populations, qui semblent se prononcer en faveur de la Serbie L'Agent d'Autriche-Hongrie vient de notifier au Gouvernement Serbe que les chemins de fer turcs sont places sous la protection de l'Autriche-Hongrie

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération

*L Catargi*

## *Ion Mârza, Huşi 22 April 1878*

Câmez din înimă pe acei ce cred că am intrat la putere pentru putere In împrejurările de faţă am intrat la putere ca să pot scăpa ţeara, de se póte, de greşelile celor ce aŭ supt o cinci ani în lăuntru şi în de-afară n'aŭ făcut de cât a'i compromite şi presentul şi viitorul Astă-di puterea n'are de cat spini, şi dacă cele ce se petrec la hotarele nóstre, n'ar amenința o ţeră întrégă, fără privire către partide, fiţi sigura că n'aşi fi în Bucuresci, ci la draga mea moşióră, Rîpele [1]) care astădi se perde

*Kogâlniceanu*

1) Moşia Rîpile-Drânceni călare pe Prut în judeţul Fălciu Un uric de la Despot-Vodă din 1563 dăruesce lui Vasîle Kogâlniceanu deacu de Visterie acéstă moşie pentru slujba sa credincioasă domnului şi ţerei

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin à Monsieur Kogalniceano, Berlin 23 Avril 1878*

Hier, dans une soirée, l'Ambassadeur d'Angleterre, apres avoir demande des nouvelles de notre pays, m'a parlé du Congres en ces termes, que je transmets à Votre Excellence avec la plus scrupuleuse exactitude·

«Nous avons refuse une Conference préparatoire parce que nous «ne voulons pas d'une chose inutile Nous voulons nous tâter «d'abord et c'est seulement dans le cas ou nous serions surs de «parvenir a la réunion d'un Congres serieux, que nous consentirions «rions a nous rendre a Berlin Maintenant, nous allons voir ce que «va faire le Prince de Bismarck Il s'est jeté entre nous, entre «l'Angleterre et la Russie, et il nous demande de nous eloigner «d'abord pour nous mieux rapprocher en suite ; il desire que nous «quittions, les uns et les autres, les environs de Constantinople «Nous verrons, il n'y a encore rien de decide Mais jusqu'ici, Mon«sieur de Bismarck n'a fait que des mots dans la question d'Orient «Il vient d'en faire un par dessus tous les autres, il a dit, en souvenir «de Louis XIV et au moment de partir pour la campagne «le Con«grès c'est moi»

J'ai repondu a Monsieur Russell que j'avais lu ces jours-ci un article du «Journal des Débats» qui citait tous les bons mots du Chancelier relatifs a la question orientale, et prouvait que pas un n'avait porte juste J'espere ai-je ajouté, que celui-ci aura le même sort, et que l'Angleterre sera aussi le Congres «L'Angleterre, m'a «dit l'Ambassadeur, sera ecoutee, ou on fera la guerre, mais je crois «que les choses pourront encore s'arranger pacifiquement, et qu'elles «finiront bien pour vous et pour l'Europe»

J'ai rapporté a Votre Excellence, sans y rien changer, les paroles de Monsieur Russel Veuillez, etc

*G. Varnav*

www.dacoromanica.ro

*Monsieur X à Monsieur le correspondant du „Journal des Débats“ a Constantinople, le 24 Avril 1878.*

Mon cher monsieur,

La lettre que vous trouverez jointe à la présente n'etait pas destinee à la publicite J'en ai fait imprimer une cinquantaine d'exemplaires seulement que j'ai fait distribuer à quelques-uns de mes amis politiques

Mais, depuis que le Prince Gortschakoff a affirmé avec une autorite autrement grande que celle du Russe a qui je répondais, que la Roumanie doit son existence a la Russie, il me semble que le moment est venu d'opposer a cette affirmation, non pas des paroles mais des actes que personne ne saurait revoquer en doute Or, ces actes vous les trouverez presque tous cites dans ma lettre Ils prouvent, comme vous le verrez, que la Russie, loin de faire du bien à cette pauvre Roumanie, l'a privee d'un trait de plume, par le traite de Kainardji, de tous ses droits «ab antiquo», l'a fait depouiller de la Bucovine par l'Autriche et lui a pris elle-même la Bessarabie ne 1812

Dans l'interêt de la verité, je crois donc qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer plus longtemps, en Europe, une erreur propagée avec une certaine insistance, non seulement par les organes devoués à la Russie, mais par le cabinet même de St-Petersbourg

Comme le «Journal des Debats», dont vous êtes le correspondant s'est toujours distingue par cet empressement louable et loyal de prendre en mains et de defendre energiquement la cause du droit et de la justice, je viens vous prier, mon cher monsieur, d'intervenir aupres de son Directeur principal pour l'engager à publier ma lettre qui donne le dementi le plus formel à l'affirmation du Prince Gortschakoff, démentí appuvé par des actes émanant, en grande partie, de la chancellerie russe elle-même

J'aurais pu signer cette lettre et la dater d'ici et non de Bucarest, mais ma position actuelle ne me permettant pas de la faire, je serais tres reconnaissant à la Direction du Journal dont vous êtes le representant parmi nous, si elle voulait bien lui conserver son caractère d'anonymat

Je profite de cette occasion pour vous envoyer egalement quelques notes pouvant servir d'elements à un article ou à une correspondance Elles me semblent d'autant plus interessantes qu'elles indiquent le mobile qui poussait le Gouvernement Russe à demander

www.dacoromanica.ro

la rétrocession de la Bessarabie des Roumains directement et non des Puissances signataires du traité de Paris

En vous demandant pardon de vous importuner ainsi presque toujours, je vous prie d'agréer mon cher monsieur, avec l'expression de toute ma reconnaissance, pour tout ce que vous faites en faveur de mon pays, l'assurance de ma haute considération *X.*

Il a été beaucoup dit et écrit, en ces derniers temps, sur la rétrocession de la partie de la Bessarabie cédée à la Moldavie par le traité de 1856 et sur la Roumanie en général Les cabinets eux-mêmes ont dû intervenir dans le debat depuis que la Russie, grisée par ses succes en Turquie, a pris envers son alliée d'hier une attitude des plus menaçantes

Aujourd'hui, la lumière est faite

La Russie n'a pas plus le droit de demander, que la Roumanie de rétrocéder le petit coin de la Bessarabie, cette question étant du ressort exclusif des Puissances signataires du traité de Paris La mésintelligence survenue entre les deux alliees et qui menaçait de dégénérer en hostilité ouverte, reposait donc sur un malentendu que la circulaire du marquis de Salisboury s'est chargee d'expliquer. C'est au futur Congrès qu'il appartiendra de trancher cette difficulte

Posée dans ces termes, la question était fort simple, et on se demande quel etait le mobile qui poussait le Cabinet de St-Petersbourg à se faire céder ce morceau de territoire par les Roumains et non par les Puissances

Ce motif n'est pas difficile à deviner, si l'on veut bien se reporter aux circonstances dans lesquelles la Russie s'annexa la Bessarabie tout entiere Cette province faisait partie integrante de la Moldavie, pays independant et qui n'a jamais appartenu à la Turquie

La Moldavie, comme la Valachie, avaient conclu en 1391, 1460, 1511, et 1529 des capitulations avec les Sultans Bajazet I, Mohammed II, Selim I et Suleyman II, et si ces pays s'engagèrent, par ces actes, à payer un present annuel (peschkechlik) à la Turquie, c'etait à la condition que cette puissance les defendrait contre leurs ennemis exterieurs et garantirait leur intégrité territoriale

Ces capitulations conservaient, en outre, à ces deux pays, le droit de se gouverner d'après leurs propres lois et en dehors de toute ingerence étrangère, d'élire leurs Princes suivant les anciens usages, de faire la guerre et la paix, d'être considérés comme des

www.dacoromanica.ro

Etats libres et non conquis, en un mot, de rester entièrement indépendants

Telle était la nature des raports qui s'établirent, dès 1391, entre les Roumains et la Turquie Cette Puissance n'avait donc pas le droit, aux termes des capitulations, d'aliener la moindre parcelle du territoire d'un pays qu'elle s'était solennellement engagée, au contraire, à defendre et à protéger contre tout ennemi

Bien que l'Empire Ottoman ne respectât pas dans toute leur etendue les engagements qu'il avait pris envers les Roumains, neanmoins, les deux Principautés surent conserver, malgré toutes les vicissitudes des temps leur individualité distincte et leur souveraineté nationale jusqu'en 1711, époque où fut conclue la paix dite du Pruth entre la Turquie et la Russie

Pierre-le-Grand qui avait soutenu avec succès plusieurs guerres contre ses voisins, brulait d'envie de mesurer ses forcez avec celles de la Turquie, mais, pour arriver au cœur de cet Empire, il devait traverser la Moldavie et la Valachie Il fallait donc qu'il s'entendit au préalable avec les Princes de ces pays Cette entente avait d'autant plus de chances de reussite que les Roumains avaient presque toujours à se plaindre des procedés des Turcs

Deux traités d'alliance intervinrent, en effet, en 1709 et en 1711 entre Pierre-le-Grand et les Princes de Valachie et de Moldavie Ces derniers s'engageaient par ces traites, à combattre l'ennemi commun à côté des armees du Czar

Mais la guerre tourna au desavantage des Russes et des Roumains Pierre-le-Grand dut signer la paix desastreuse du Pruth en 1711, le Prince Cantemir de Moldavie se réfugia en Russie et le Prince de Valachie ne tarda pas à être envoyé avec sa famille à Constantinople Après avoir subi un emprisonnement des plus rigoureux, il fut decapité avec ses fils, le 26 Avril 1714, en face de Yali-Kiosq

Avec ces deux Princes, les pays perdirent leurs derniers vestiges d'indépendance Des 1716, la Porte envoya en Valachie et en Moldavie des princes fanariotes, ou, pour mieux dire, des fermiers rapaces qui s'occuperent plutôt de faire fortune au détriment du peuple que de suivre la politique traditionnelle et nationale des anciens souverains roumains

Sous le double joug des Turcs et des Fanariotes, les Roumains ne pouvaient attendre leur salut que du relèvement de la Russie à laquelle ils devaient, par le désastre du Pruth, tous les maux

www.dacoromanica.ro

qu'ils enduraient. Aussi, leurs regards étaient ils continuellement tournés du côté du noid

Au mois de Janvier 1769, la Russie déclara enfin la guerre à la Turquie, l'armee de la Crazine entra en Moldavie, s'en empara et fit prisonnier le prince fanariote Constantin Maurocordato Au mois de Septembre de la même année, les Russes aides par les Valaques et les Moldaves, entrerent en Valachie

Depuis lors jusqu'en 1775, époque de la conclusion du traité de Kutchuk-Kainardji, les Roumains ne cessèrent de venir en aide aux armees Russes, soit en combattant à coté d'elles, soit en mettant à leur disposition toutes les ressources matérielles du pays

Apres les maux qu'ils avaient endures à cause de leur alliance avec la Russie, et à la suite des sacrifices considérables qu'ils s'étaient imposée pendant six ans de guerre consécutifs, les Roumains etaient en droit d'attendre que l'Impératrice Cathérine, aux succes de laquelle ils avaient suffisamment contribue, les remît en possession des anciens droits découlant pour eux des capitulations conclues avec la Turquie et dont le cabinet de St-Pétersbourg connaissait parfaitement le texte

C'etait là une illusion ! Catherine II se conduisit à l'egard des Roumains exactement comme l'Empereur Alexandre II devait le faire après la chute de Plevna et le traite de San-Stephano

Non seulement dans le traite de Kainardji il ne fut même pas question des droits «ab antiquo» des roumains, mais, qui plus est, la Valachie et la Moldavie furent réduites à l'etat de simples provinces turques. La Russie admit même que la Porte continuât d'envoyer à Bucharest et à Iassy des Princes fanariotes, ceux-ci ayant pris l'engagement de lui servir d'instruments aveugles dans ses plans d'avenir

L'Autriche, justement alarmée des immenses avantages que sa voisine retirait de la paix de Kainardji, ne laissa pas que de témoigner son profond mecontentement à la Cour de Russie Mais celle-ci ne fut point embarrassée. Elle proposa à l'Autriche de demander à la Porte la cession de la Bucovine qui faisait partie integrante de la Moldavie Le cabinet de Vienne s'empressa d'acepter cette proposition Il entama à Constantinople des negociations qui furent couronnées de succès, grâce surtout à l'appui que lui prêta la Russie

Le Prince Grégoire Ghika de Moldavie protesta contre la cession de cette partie de son pays, mais, pour toute reponse, la Porte le

www.dacoromanica.ro

fit étrangler par un de ses bourreaux La Russie garda un silence prudent et pour cause

Ne trouve-t-on pas une certaine analogie avec ce qui se passa aujourd'hui ?

En compensation des avantages qu'il obtenait par suite du traité de Kainardji, le cabinet de St-Pétersbourg proposait, à cette epoque, à celui de Vienne, de s'emparer de la Bucovine

A la suite du traité de San-Stéphano, il lui propose aujourd'hui la Bosnie et l'Herzégovine et le Prince Gortschakoff paraît être etonné de voir que le cabinet de Vienne soit pas aussi accomodant qu'en 1775

Mais, en appuyant l'Autriche dans son desir de s'annexer une partie de la Moldavie, la Russie avait moins pour but de satisfaire son ancienne allie et amie que de creér un précedent qui lui servirait à l'occasion Elle voulait plus, elle visait la conquête par petites portions de la Moldo-Valachie tout entière Le traité de Bucharest, de 1812, lui donna la Bessarabie, et, sans la guerre de Crimée, la Russie se serait également annexée et du même coup le reste de la Moldavie et de la Valachie et elle serait devenue ainsi maîtresse absolue du Danube

Mais ici se pose une question. La Turquie avait-elle le droit de céder une province qui ne lui appartenait pas ? Et la Russie pouvait-elle consentir à démembrer un pays chrétien dont elle avait reconnu et affirmé anterieurement l'integrité territoriale ?

Nous avons vu que, d'apres les capitulations conclues entre la Turquie et les Principautes de Valachie et de Moldavie capitulations qui n'ont jamais éte abrogees, *et que le traité de 1856 et l'art. 2 de la convention de Paris de 1858 ont solennellement reconnu*, la Porte Ottomane n'avait pas le droit de ceder la Bessarabie a la Russie

Le cabinet de St-Pétersbourg ne pouvait par non plus accepter cette province sans violer, dans sa lettre et son esprit, le traité conclu en 1711, entre Pierre-le Grand et le Prince Cantémir de Moldavie, traité qui n'a pas ete remplacé par un autre et qui continue d'engager les deux parties

L'art 11 de cet acte international suffit pour etablir que la Bessarabie etait une province moldave et qu'aucun autre Etat n'avait le droit de la céder à la Russie

Voici en quels termes est conçu cet article

«Les limites de la Principauté de Moldavie, suivant *ses droits*

www.dacoromanica.ro

«*antiques*, sont celles qui se terminent au Dniester camienice, Bender «la Mountenie (Valachie), le grand duché de Transylvanie et le ter-«ritoire de Pologne, d'apres la delimitation qui en a éte faite» [1])

Or le cabinet de St-Pétersbourg ne doit pas ignorer le traité et particulièrement la teneur de cet article 11 Il doit savoir également qu'en droit international, la cession de la Bessarabie par la Turquie est frappée de nullité ce n'est donc pas par un sentiment de pieté filiale, comme on la pretendu, que l'Empereur Alexandre insistait si energiquement auprès du Gouvernement Roumain pour le faire céder directement ce coin de la Bessarabie, mais bien en vue d'anéantir le traite de 1711 que la Roumanie est toujours à-temps d'invoquer au premier congres qui s'ouvrira

C'est là qu'il faut chercher l'explication de l'acharnement avec lequel la Russie voulait se faire ceder cette partie de la Bessarabie par la Roumanie directement et non par les Puissances signataires du traite de 1856. Et c'est encore la peut-être que l'on trouvera le mobile du refus opiniâtre du cabinet de Bucharest et des chambres Roumaines de se rendre aux injonctions de leur alliee

Ce côte nouveau de la question sollicite l'attention la plus sereuse des Puissances, et tout nous porte à croire qu'elles hesiteront d'autant moins à prendre en mains la cause de la Roumanie qu'elles sont interessees à fortifier ce pays et la Grece afin de mettre un terme à la marée toujours montante du panslavisme

Mais il ne suffit pas d'indiquer et de reconnáitre les droits des Roumains sur la Bessarabie, il importe de chercher le moyen le plus pratique pour les remettre en possesion de ces droits.

Il est evident que la Russie ne voudra pas de gaiete de cœur renoncer a une province des plus fertiles, et qui lui donne, en outre, le droit d'être riveraine du Danube et l'avantage de se trouver en contact presque immediat avec la nouvelle Bulgarie

L'Europe non plus n'est pas disposée à faire la guerre à la Russie pour la contraindre á rendre la Bessarabie aux Roumains

Comment trancher cependant cette difficulté?

On pourrait avoir recours à un moyen sans froisser l'amour-propre de la Russie et sans sacrifier les intérêts de la Roumanie,

Ce serait, si l'on ne peut rendre a la Roumanie toute la Bessarabie, de maintenir au moins sa possession sur la partie de cette province qui lui a été annexee par le traité de Paris, lui rendre les

[1]) Voir la collection des lois russes *Polnoe sobranie Zakonov*, tome 42 page 659

www.dacoromanica.ro

Bouches du Danube qui ont de tout temps appartenu a la Moldavie et lui donner, en outre, comme compensation pour le reste de la Bessarabie et la Bucovine, non pas seulement les marais de la Dobroudja, mais un territoire sur la rive droite du Danube, équivalant en etendue et en importance aux deux provinces que la Turquie a cedé sans en avoir le droit, territoire ou l'on compte, d'ailleurs, une population roumaine très importante *x*

*Le Ministre de l'interieur de Roumanie aux Prefets, Bucarest 25 Avril 1878*

En suite des conditions de paix convenues entre le Gouvernement de S M l'Empereur de toutes les Russies et le Gouvernement de S M I le Sultan, il s'est trouve quelques personnes pour emettre l'opinion que la convention conclue le 4 (16) Avril 1877, entre la Russie et la Roumanie, avait cesse d'être obligatoire pour nous Une semblable interprétation, pour peu qu'elle se répandit et s'accréditât, pourrait induire en erreur les citoyens et même quelques autorités, et les amener à se considerer comme dispensées de remplir les obligations que le Gouvernement a contractées en vue de faciliter le passage des armees Russes par la Roumanie Il en résulterait des conflits qui seraient préjudiciables à tous égards

L'accomplissement religieux, jusqu'a la paix definitive, de tous les engagements que nous avons souscrits par la susdite convention, constitue pour nous non seulement un devoir mais un intérêt capital A cette condition seulement la Russie sera tenue réellement de remplir strictement toutes les obligations qu'elle a contractées envers la Roumanie, et qui nous servent de bouclier jusqu'au jour ou l'Areopage Europeen se sera prononce définitivement

Sans doute certaines stipulations de la convention, par suite de la cessation de la guerre, cessent d'avoir un sens et perdent leur application, ainsi toutes les stipulations destinées à faciliter les operations militaires en face de l'ennemi Les dispositions de l'art XXII, par exemple, qui prévoit la construction de travaux de fortification, en vue de couvrir l'armee russe contre des entreprises eventuelles de l'ennemi, n'ont plus de raison d'être

Il en est de même de l'article XVIII qui porte *„Il est „bien entendu que les arrêts des troupes n'auront lieu que là où „ils seraient nécessités par des besoins de repos ou des obstacles „indépendants de leur volonté, et ne dureront que le temps strict„tement necessaire a cet effet"*

www.dacoromanica.ro

Parmi les obstacles qui pouvaient empêcher les troupes russes de poursuivre leur marche, figuraient ceux qu'auraient opposés l'ennemi ou imposés les opérations militaires contre l'ennemi. Des obstacles de cette nature ne peuvent plus se présenter, du jour où la guerre est terminée. Il résulte de là que les troupes russes ne sauraient plus invoquer, pour expliquer leurs arrêts, que les obstacles ordinaires et les nécessités de repos.

Si je vous rappele ces dispositions, Mr le Préfet, c'est que je désire vous voir mettre tous vos soins à vous y conformer scrupuleusement. Vous voudriez bien en conséquence assurer aux armées russes, par les mesures les plus rigoureuses, toutes les facilités demandées pour le transport et les haltes des troupes en marche, pour la satisfaction de tous leurs besoins pendant tout le temps nécessaire à leur repos ou à la levée des obstacles, indépendants de leur volonté, qui les auraient arrêtées. Mais, par contre, vous n'oublierez pas que votre devoir est de vous refuser à toute demande dont l'objet serait de permettre aux armées russes de s'installer dans certaines localités pour une durée et dans des conditions qui excéderaient les prévisions de la convention. En pareil cas, vous auriez à m'aviser par rapport immédiat.

Monsieur le Préfet, l'article 1 de la convention stipule pour les armées Russes le traitement réservé aux armées amies. Nous mettons un légitime orgueil à constater aujourd'hui que, dans l'exécution de cette disposition, les autorités constituées et la nation tout entière ont, en toute occasion, rivalisé d'empressement dans l'accomplissement fidèle des engagements pris au nom du pays. La nation a voulu ainsi écarter jusqu'aux moindres suspicions, et prouver avec éclat qu'elle savait remplir religieusement toutes les obligations contractées par ses représentants et par son Gouvernement. Ce n'est sans doute pas sans une certaine appréhension qu'au début les autorités supérieures Russes ont vu notre tentative, entièrement neuve dans les annales de la vie des nations, de ne suspendre aucun des libertés publiques, dans des conjonctures aussi graves, alors surtout qu'il se trouvait, même parmi nous, des hommes pour soutenir que ces libertés n'étaient pas à notre taille.

En présence d'une expérience convaincante, les autorités Russes elles-mêmes n'ont pu que nous exprimer leur satisfaction du bon traitement qui les a partout et toujours accueillies en Roumanie, pendant toute la durée de la guerre.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter, Mr le Préfet, que le mérite

www.dacoromanica.ro

des populations a été d'autant plus grand que les ***causes de mécontentement et de conflit n'ont pas manqué,*** et qu'il y a eu de fréquentes instigations de la part de ceux qui cherchent la satisfaction de leurs interêts personnels jusque dans les malheurs de la patrie Je mentionnais tout-à-l'heure que les causes de mécontentement n'ont pas manqué En effet le pays avait a repondre aux exigences des armees russe et roumaine, et cette charge semblait devoir dépasser de beaucoup nos forces.

Cependant toutes ces exigences ont eu leur pleine satisfaction, par la libre volonté des populations, sans qu'il fut besoin de recourir a la moindre mesure coercitive L'emploi d'une telle mesure eut d'ailleurs ete impossible, puisque toute la force publique, l'armee tout entiere, etait au-dela de la frontiere

J'aurais evité, Mr le Préfet, ce retour sur le passé, si la cessation de la guerre n'avait pas souleve certains incidents regrettables En effet l'Europe entiere a constaté les faits ci-dessus mentionnes. Elle a admiré non seulement la bravoure de l'armée roumaine, mais aussi la regularité qui a présidé au fonctionnement de toutes nos institutions, la tranquillite et le tact qu'a observé l'ensemble de la societe roumaine dans une situation des plus pénibles et des plus périlleuses

Les incidents dont je veux parler se rapportent au mode du traitement qui nous a été réservé lors de la conclusion de l'armistice et des conditions de paix, au desir exprès du Gouvernement Russe de nous prendre la Bessarabie et de nous donner en echange la Dobroudja, et a certaines menaces qui auraient été prononcées contre nous Il y a certainement eu là de quoi mécontenter et inquieter la Roumanie C'est donc notre devoir d'empêcher que cette inquiétude, dont l'existence est reelle, et qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire disparaître, ne dégenere en agitation et surtout ne se manifeste par des actes individuels ou collectifs, de nature a provoquer quelque conflit préjudiciable au pays

En consequence vous signalerez, Mr le Prefet, à tous vos administres que S A le Prince Régnant, les Corps Législatifs et le Gouvernement ne se sont jamais, dans ces graves et douloureuses conjonctures, départis de leur devoir, et qu'ils ont fait tout ce qui etait humainement possible pour sauvegarder les droits et les interêts du pays

Il est à espérer que le grand Aréopage Européen, devant qui a récente guerre a mis de nouveau à l'ordre du jour la question

www.dacoromanica.ro

d'Orient, tiendra compte des vœux unanimes des Roumains, et que la Russie elle-même renoncera à sa demande, convaincue que nos efforts se fondent exclusivement sur la persuasion ou nous sommes que ceder, ce serait mettre en peril une des conditions essentielles de la vie de l'Etat Roumain

Mais, pour qu'elle se penetre de cette vérite, il faut que tout Roumain s'observe et garde la même attitude que par le passe, en toute occasion et vis-a-vis de tout evenement, il faut que nous nous dominions, même en présence des provocations dont nous pourrions être l'objet, de quelque part qu'elles vinssent, il faut que dans les réunions et les feuilles publiques, non moins que dans les relations individuelles, nous mesurions nos paroles, nous mettions la plus grande modération dans notre langage, nous évitions envers nos hôtes toute discussion qui pourrait degenerer en dispute, ou serait de nature a inspirer d'injustes soupçons sur nos sentiments a leur égard,

En un mot, il faut que tout Roumain reflechisse a la responsabilité qu'il attirerait sur lui s'il provoquait un conflit qui, dans les conditions actuelles, serait desastreux pour nous Car ce serait compromettre la nation elle-même devant l'opinion publique européene, au moment ou l Europe, dans un concert unanime, cherche a éviter les excitations, à écarter la guerre et à fonder la paix que réclament la prosperité et le progres du monde.

Veuillez donc, Mr le Préfet, recommander a vos administrés la tranquillite et la confiance Ils peuvent être assures que le Prince, les Corps Législatifs et le Gouvernement, rempliront en toute circonstance, leur devoir, et qu'ainsi il nous est permis d'esperer que notre droit sortira sans atteinte de la crise que nous traversons

Agréez, Mr le Prefet, etc

Le Ministre de l'Intérieur, ***I C Bratiano***

*a l'Agent diplomatique de Russie a Bucarest, 26 Avril 1878*

Monsieur l'Agent, pour faire suite a ma note du 12 (24) courant, Nr 5508, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, traduction de la circulaire en date du 13 (25), Nr 7199, par laquelle S. E Monsieur le Ministre de l'Intérieur donne aux prefets des instructions relativement à l'application actuelle de la Convention du 4/16 Avril 1877 Des instructions dans le sens de cette circulaire ont éte envoyees à MM les Commissaires Roumains auprès des armees Imperiales

En vous communiquant cette piece, je vous prie, etc.

***Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères, a l'Agent diplomatique de Roumanie a Paris (en mission a Londres) Londres 26 Avril 1878*

Votre sejour à Londres devient inutile apres la remise des pieces signalées par votre dernier télégramme. Je vous prie donc de partir immediatement pour votre poste à Paris, ou votre presence est indispensable Vous y trouverez des instructions sur differentes questions

***Kogalniceano.***

*a Monsieur Kogalniceano de Berlin, 26 Avril 1878*

J'ai remis dernièrement à Monsieur de Bulow la copie de la protestation que votre Excellence a adresse a Saint-Petersbourg Je suis revenu a cette occasion sur tout ce qui dans le traite de San-Stéphano est une atteinte a nos interêts, une violation a nos droits, une ironie a notre independance, et j'ai eu d'autant moins de peine a resumer ces injustices a notre égard qu'elles sont mieux et plus completement developpées dans vos differentes notes J'ai exposé en même temps l'etat du pays, les procedes employés par la Russie pour venir a bout de la resistence roumaine, l'occupation prolongee, les liens changes en chaines, les mecomptes, les calamites de toute nature, et j'ai ajoute que, puisque tous les Cabinets de l'Europe nous disaient de réserver au Congrès la question de la Bessarabie, puisque l'on voulait bien reconnaitre qu'en repoussant la transaction proposee nous agissions dans un intérêt qui n'etait pas seulement le notre, on pourrait peut-être nous aider, en attendant les conferences, a vivre plus paisiblement avec notre gouvernement et nos institutions Monsieur de Bulow m'a répondu que le gouvernement allemand désirait vivement de voir la Roumanie au bout des serieuses difficultes qu'elle traversait et qu'il en avait dernierement entretenu l'Empereur Son Excellence m'a parle du compte que Sa Majeste s'etait fait rendre, par un officier allemand qui a suivi notre campagne, sur l'action de notre armee sur les services qu'elle a rendus, et a fini en disant qu'il etait impossible de ne pas s'interesser a notre passé, a notre avenir, et en assurant que de nos epreuves tout à fait passageres nous sortirions à notre honneur et a notre avantage Enfin, Monsieur le Ministre croit à la reunion du Congres, malgre les complications diplomatiques Depuis quelque temps, Monsieur de Bulow et le Prince de Bismarck s'emploient à montrer qu'il est d'un grand interêt pour l'Allemagne d'epargner à l'Europe un bouleversement nouveau On le répete avec tant de soin

www.dacoromanica.ro

que l'on commence à en douter La paix est, sans doute, necessaire à l'Allemagne pour consolider la position acquise, mais la paix des autres est-elle aussi indispensable a cette œuvre? Voila ce qu'on se demande, et les reponses comme les opinions, sont tres differentes Ce qui aide encore à écarter la crainte d'une rupture générale, c'est plus tôt l'état des finances et des armees russes On se dit que la paix de l'Europe a pour elle, mieux que les déclarations allemandes, l'impuissance d'agir de la Russie; et l'on est d'autant plus dispose a la juger incapable d'entreprendre une guerre avec l'Angleterre qu'elle n'a obtenu encore aucune garantie contre l'Autriche La neutralité de cette puissance parait, grâce a la Hongrie, presque impossible. Il reste donc des raisons de croire à une solution pacifique Mais, d un autre côte les questions a resoudre semblent bien difficiles, et les intérêts sont si opposes, les vents si contraires, que toutes les esperances pourraient se briser Il faut être prêt a tout Veuillez agréer, etc *G Vârnav*

*Le Secrétaire de L'Agence diplomatique de Roumanie à Paris au Ministre des Affaires Etrangeres, Paris 15 Avril 1878*

Avant-hier j'ai présenté au Ministère des Affaires Etrangères votre note relative aux entraves que les Russes mettent à la libre navigation du Pruth et du Danube, aujourd'hui j'ai presente la protestation contre le traité de San-Stéphano On ne m'a pas cache la vive impression produite par les deux dernieres notes de toutes parts on loue notre courage On deplore notre situation et de la maniere dont nous sommes traites Notre seul espoir serait dans le Congres, malheuresement encore ajourne On evite de se prononcer sur la ligne de conduite a suivre par notre Gouvernement L'energie de nos protestations n'est cependant pas mal vue . . . *Stolcesco*

*a Sa Majesté l'Empereur Alexandre a St-Pétersbourg, 28 Avril 1878*

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Votre Majesté, Elle nous permettra de Lui exprimer nos vœux les plus sincères pour Son bonheur, ainsi que pour celui de Son Auguste famille Nous avons éte bien touche du souvenir affectueux que Votre Majesté, nous temoigne et nous n'avons comme Elle, qu'un désir, celui de voir la paix se retablir le plutôt possible. Que Dieu protège Votre Majeste *Charles, Elisabeth*

www.dacoromanica.ro

*a Monsieur Kogalniceano, 18 Mars 1878 de Vienne*

Interprétation (?) a pris connaissance de votre telegramme à *a* ? relativement declaration de Gortchacow au Géneral Ghika à la suite apostrophe de l'Empereur au cercle de la Cour nom *pour notre* (?) que ce serait une grande faute politique que notre Gouvernement discute encore cette question avec la Russie l'Europe croira que transaction est en jeu c'est un tort de croire que l'Europe nous a abandonné, ni ici, ni a Londres il n'y a rien qui le fait présumer s'en se baser sur une présomption non fondée est une grave faute, l'Europe ne peut pas nous abandonner mais il faut lui prouver par des actes que notre volonte est de ne pas trafiquer la Bessarabie, au lieu de demander des explications à Gortchakow, faites connaître a Europe la détermination de la Russie afin que le Congrès ne se reunisse pas sans en denoncer saisi par nous-mêmes Protestez energiquement contre traite San-Stéphano fait sans nous pour nous, comme à la portee pays conquis auquel la Russie a donné la liberté

***Ion Ghika,***

*Domnului Kogălniceanu, Bucuresci 13 Aprilie 1878*

Comisarii otomani cer încă un transport de prisonieri turci, sub cuvênt că aŭ un bastiment la Galaţi care aşteptă transportul prisonierilor, cred că am putea să le dăm încă cinci sute de prisonieri, dacă eşti de aceeaşi opiniune, bine-voesce a'mi respunde

***I C Brătianu***

*Domnului I Brătianu, Bucuresci 13 Aprilie 1878*

Eŭ am opinat să liberăm înçă un numĕr de prisonieri, d-ta n'aï consimtit Aşi putea să te şicanez şi eŭ, dar sunt «bon enfant» şi scii că am mare plăcere de a nu te refusa ni nimic Prin urmare, liberi sunt fiĭ lui Mahomet a 'şi îndrepta paşii ori-unde veĭ bine-voi á 'i trimete.

***Kogălniceanu***

*Către prefectul de Galaţi, 30 Aprilie 1878*

Telegrafiază-mi grabnic numĕrul, numele şi condiţiunea oamenilor arestaţi de comandanţii ruşi şi unde se află arestaţi.

***Kogălniceanu***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Paris au Ministre des Affaires Etrangeres, Paris 30 Avril 1878*

Monsieur le Ministre, les differents telegrammes que je vous ai adresse de Londres n'ont pu vous faire connaître que les quelques impressions recueillies dans mes deux entretiens avec Lord Salisbury J'ai attendu, pour vous donner des informations plus completes sur la situation et le courant de l'opinion en Angleterre, de voir moi-même un certain nombre de personnes en mesure de bien me renseigner Malheureusement, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, je suis arrivé a contre-temps a la veille des vacances de Pâques, lorsque le Parlement a suspendu ses travaux pour trois semaines, et que tout le monde politique se dispersait, ainsi que d'habitude, à la campagne ou sur le continent Plus c'est au moment même où ma mission aurait eu le plus de fruit,— c'est-a-dire quand j'allais entrer en relations utiles avec les divers membres du Gouvernement, du Parlement et du Corps diplomatique, qui étaient sur le point de rentrer en ville,— que les incidents survenus à Bucarest vous ont oblige à me faire revenir à Paris

Il serait tres-regrettable et tres-prejudiciable pour notre cause de ne pas donner suite aux premieres et necessaires demarches que j'ai fait à Londres L'accueil que j'y ai trouve, les bonnes dispositions qui m'ont ete temoignees, non seulement dans les regions officielles, mais encore dans le monde de la presse et des clubs, qui a tant d'influence sur la politique, m'ont permis d'apprécier l'importance qu'aurait pour nous un travail plus persistant sur ce terrain Malgré les circonstances defavorables du moment, il m'a eté facile en quelques jours d'obtenir un libre acces auprès des principaux journaux et l'assurance de leur concours Je devais tres-prochainement être reçu par Lord Beaconsfield et par Mr Gathorne Hardy, le membre le plus influent du cabinet apres le Premier Ministre J'avais aussi la certitude de pouvoir entretenir non sans interêt de leur part, Mr Gladstone et d'autres personnages considerables des deux Chambres, ainsi que Midhat-Pacha et Mussurus-Pacha Enfin j'ai constaté de tous côtes un vif désir de connaitre ce que nous voulions et ce que nous pouvions faire.

Dans ces conditions, mon depart subit aurait paru singulier et aurait donné lieu à des interpretations erronées, si je n'avais eu le soin de le motiver par une cause fortuite et toute temporaire,

www.dacoromanica.ro

Il est incontestable que l'Angleterre est à la veille de prendre de grandes decisions Personne ne croit que les negociations, actuellement en cours, sur les questions secondaires de la retraite des forces des deux Puissances en presence, et sur la forme à donner a l'invitation pour la reunion éventuelle d'un Congrès, puissent aboutir à un resultat sérieux · la divergence des interêts est trop profonde pour que quelques concessions preliminaires suffisent à amener un rapprochement et une reelle conciliation Ce qui retarde l'explosion de la guerre, que le sentiment populaire a déjà résolue, c'est encore un defaut de complete unite de vues entre les divers membres du Gouvernement En effet tandis que la majorite, avec Lord Beaconsfield à sa tête, prepare de formidables armements, dans l'intention arrêtee d'ecraser la Russie et d'assurer ainsi pour longtemps la securite et le prestige de l'Angleterre, la minorite du cabinet, avec Lord Salisbury, hésite et se contenterait d'obtenir une réduction des conditions du traité de San-Stephano, au moyen d'une campagne diplomatique secondee par un certain déploiement de forces La rentrée prochaine du Parlement mettra sans doute un terme à ces legeres dissidences Il est déja question de plusieurs modifications dans le Ministere, qui auraient pour but d'éliminer quelques amis que Lord Derby y a encore Ces changements precederaient de bien peu les graves determinations que toute le monde juge necessaires pour sortir d'une situation inextricable, qui n'est pas la paix, et qui est aussi funeste aux interêts que la guerre

Lord Beaconsfield a pour lui la confiance absolue de la Reine et l'opinion publique Il tient à couronner sa longue carriere par une entreprise qui doit grandir son pays, et pour le succès de laquelle il mettra tout en œuvre Il s'occupe tres-activement de reveiller l'énergie des Turcs et de les aider à reconstituer leurs forces, il a de frequentes entrevues avec Mussurus aussi bien qu'avec Midhat-Pacha En même temps il cherche à degager le Gouvernement Ottoman des embarras que lui cause l'hostilite des Grecs, en garantissant à ceux-ci de sauvegarder leurs intérets On m'a encore assuré, et j'ai plus d'une raison pour ne pas en douter, qu'il n'est pas sans songer au concours qu'il pourrait trouver chez nous Vous avez vu quelle part importante il a donné à la question de la Bessarabie dans son dernier discours sur les affaires générales de l'Europe Sur ce point, il semble aller plus loin que Lord Salisbury, qui ne voit la qu'un interêt purement autrichien Aussi ai-je beaucoup regretté de n'avoir pas déjà entretenu le Premier Ministre, dont j'aurais

www.dacoromanica.ro

voulu appeler l'attention sur les considerations d'ordre general que vous faites valoir en établissant l'etroite connexité qui existe entre la possession du territoire réclamé par la Russie et la liberté du Danube

Mais il est encore possible d'agir utilement Je crois devoir le repéter, Monsieur le Ministre ; c'est à Londres que vont se decider les grandes questions qui intéressent l'Europe, c'est là aussi qu'il nous faut porter nos soins et nos efforts, et ce serait vraiment nous abandonner nous-memes que de negliger d'y chercher un point d'appui.

Pour la France, elle semble resolue à ne prendre dans les evenements qui s'annoncent qu'un rôle secondaire Ma présence ici ne sera pas indispensable lorsque j'aurai terminé les demarches dont vous venez de me charger, et je pourrai rendre ensuite de meilleurs services a Londres, où j'ai deja quelques bonnes relations Si vous jugiez toutefois qu'il est preferable que je reste à mon poste, je me permettrais de vous engager a envoyer sans retard quelqu'un à Londres, car nous touchons certainement à une phase critique dans laquelle nos destinees sont aussi en jeu

Je vous serais obligé, Monsieur le Ministre, de me faire part de votre decision à ce sujet et je vous prie

*N Calimaki-Catargi*

*Le Ministre des Affaires Etrangères, aux Agents diplomatiques de Roumanie, 2 Mai 1878*

Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre information personenlle, et pour en faire usage en cas de besoin :

1° Copie de la protestation, en date du $^{12}/_{24}$ Avril, No 5 508, que le Gouvernement Roumain a adressee à Monsieur l'Agent diplomatique de Russie a Bucarest, contre l'occupation croissante de la Roumanie par les Armees Russes et l'etablissement à titre quasi-permanent sur notre territoire, des troupes Imperiales, en violation de la Convention du $^{4}/_{16}$ Avril 1877,

2° Copie de la traduction officielle de la circulaire en date du $^{13}/_{25}$ Avril, No 7,199, par laquelle Monsieur le Ministre de l'Interieur indique aux autorités administratives du pays quelle est l'application actuelle de la susdite Convention, et dans quelle mesure leur concours doit être fourni aux armees Imperiales.

Des instructions conformes à cette circulaire ont été donnees par mon Departement aux Commissaires Roumains aupres des armees Russes

www.dacoromanica.ro

Aux renseignements que vous relèverez de ces deux pièces, j'ajouterai que, selon nos informations, le nombre des troupes étrangères qui se trouvent actuellement sur le territoire Roumain monte au chiffre de cinquante mille hommes

Veuillez agréer, etc

***Kogalniceano***

*l'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 2 Mai 1878*

La mission du General Ignatieff a complètement échouée Le langage du Comte Andrassy doit avoir produit une profonde impression sur le diplomate russe, car au lieu de poursuivre sa tournée, il a repris directement le chemin de Saint-Petersbourg On croit que c'est pour conseiller au Czar d'accepter le Congrès à tout prix, Monsieur Bratiano a eu hier une conférence avec le Comte Andrassy

***Balaceano***

*à Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand-Duc Nicolas Nicolajevits a Odessa expediée de Belgrad, 1 Mai 1878.*

Profondement touché du gracieux telegramme par lequel en quittant le commandement de l'armee apres la brillante campagne dans laquelle Votre Altesse Imperiale s'est couverte d'une gloire immortelle Elle me fait l'honneur de nous exprimer à moi et à mon armee sa satisfaction pour le concours que nous avons prête a la grande œuvre entreprise par Sa Majesté l'Empereur je prie Votre Altesse Impériale de daigner agréer en mon nom et en celui de mon armee, nos remerciements pour les sentiments qu'Elle a bien voulu nous exprimer Ce sera pour l'armee et pour tout le peuple serbe un souvenir ineffaçable que cette confraternite d'armes qui resserera assurement les liens traditionelles qui existent entre les deux peuples, le peuple russe et le peuple serbe Quand à moi monseigneur c'est avec la plus profonde reconnaissance que je me rappelerai toujours de la haute bienveillance et de la cordiale sympathie dont Votre Altesse Impériale m'a honnoré durant toute la campagne Je prie en même temps Votre Altesse Impériale d'agréer mes chaleureuses felicitations pour la nouvelle marque par laquelle Son Auguste frere Sa Majeste l'Empereur lui a temoigné sa haute satisfaction en elevant à la dignité de marechal, le glorieux et l'illustre commandant en chef de sa victorieuse armée Je forme des vœux sinceres pour le prompt retablissement de la sante de Votre Altesse Imperiale

***Prince Milan de Serbie***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 4 Mai 1878*

Monsieur le Ministre, si l'on ignore encore l'état des negociations qui viennent d'être reprises, on sait que l'Angleterre demande aujourd'hui, comme au premier jour, la soumission au Congrès de tout le traité de San-Stéphano Elle n'a rien cédé de ses prétentions premières

. . . . . .

Il n'est guère a presumer que le Cabinet de Londres abandonne un terrain aussi fort que celui qu'il a choisi, la defense du droit de l'Europe . . . . . .

. . . . . .

Je n'ai rien pu apprendre des entretiens du Comte Schouvaloff a Berlin Son Excellence a vu l'Empereur, le Prince Imperial et Mr de Bulow, mais ce qui a ete échangé dans ces entretiens est resté un secret pour tout le monde

Tous les regards se tournent, à cette heure, vers St-Petersbourg, c'est de là qu'on attend la guerre ou la paix Car, encore une fois, l'Angleterre n'acceptera le Congres que si la partie adverse consent à discuter, pour le modifier, tout son traité

. . . . . .

Le Cabinet de Saint-James paraît resolu a risquer ses vaisseaux et ses armees, s'il n'obtient, au retour du Comte Schouvaloff, les concessions qu'exigent l'interêt et l'avenir Britanniques. Telle est aujourd'hui la situation entre ces deux Puissances . .

Veuillez agreer, Monsieur le Ministre . . . .

*G Varnav-Liteano*

*Le Gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie à Rome au Ministre des Affaires Etrangères, Rome 6 Mai 1878*

Monsieur le Ministre, avant-hier Samedi, 4 Mai, trois senateurs ont interpelle le Ministre sur la politique étrangere et sur les affaires d'Orient

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangeres a repondu que l'Italie désire la paix, qu'elle restera neutre, qu'elle a conservé sa liberté d'action, que sans prendre un rôle de mediateur direct et immédiat, sans chercher à demander au Cabinet Anglais,—comme on en a répandu a tort le bruit, — ce qu'il propose a la place du traité San-Stephano, le Cabinet Italien ne negligera rien, à l'occasion des negociations, pour soutenir les principes qui constituent la base

www.dacoromanica.ro

de l'existence nationale de la nation italienne, ainsi que la question capitale de la liberte du commerce

Le passage suivant du discours du Comte Corti est à noter

«Les questions relatives à l'echange proposé à la Roumanie de «la Bessarabie contre la Dobroudja, et celle de l'extension de la «Bulgarie, qui deviendrait non pas un Royaume mais une Princi-«paute autonome sous la suzeraineté de la Turquie, sont des ques-«tions trop delicates pour que je puisse aujourd'hui les approfondir

«Le questioni relative allo scambio proposto alla Rumania della «Bessarabia per la Dobrougia e quella della estensione della Bul-«garia, che diverrebbe non un regno ma un principato autonomo «sotto l'alte sovranita della Turchia, sono questioni troppo delicate, «perchè io possa, oggi, addentrarmi in esse »

Veuillez agreer,

Le Sécrétaire-Gérant, ***Obedenaro***

*Le Ministre des Affaires Etrangères aux Agents diplomatiques de Roumanie, 8 Mai 1878*

Pour faire suite a ma communication du 20 Avril (2 Mai), j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour votre connaissance personnelle, copie de la note en date du 24 Avril (6 Mai) Nr 6015, que j'ai adressee itérativement a Monsieur l'Agent diplomatique de Russie à Bucarest, au sujet de l'occupation prolongee et croissante de la Roumanie par les armees Imperiales

Veuillez agréer, Monsieur

***Kogalniceano***

*Le Ministre des Affaires Etrangères aux Agents diplomatiques de Roumanie, Bucarest 9 Mai 1878*

Son Altesse le Prince Régnant part après-demain pour la petite Valachie, afin d'y passer en revue les troupes que Son Altesse n'a plus inspectées depuis Plevna Cette excursion qui durera huit jours n'a aucun caractere politique

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Paris (en mission a Londres) au Ministre des Affaires Etrangères, Londres 15 Mai 1878*

La date de la réunion du Congrès n'est pas encore résolue, c'est a tort qu'on l'a annoncée de divers côtés comme certaine Les négociations preliminaires continuent, mais elles soulevent plus

www.dacoromanica.ro

d'une difficulte Au moment opportun je demanderai ici d'être fixe sur la situation qui doit nous être faite et vous renseignerai aussi completement que possible Veuillez m'aviser sur ce qu'il y a de nouveau dans l'attitude de la Russie a notre egard

*Calimaki-Catargi*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 16 Mai 1878*

Monsieur le Ministre, dans certaines spheres diplomatiques de Berlin, on a appris avec un secret plaisir la concentration de notre armee du côte des montagnes, dans des positions saines, fortes, capables de résistance On croit que cette poignee d'hommes peut exercer en faveur de la paix un brin d'heureuse influence

Vous aviez ete critiqués de la tenir, dans un moment de peril, dispersée dans le pays, Monsieur . qui est en correspondance avec Bucarest, a reçu des lettres dans lesquelles on lui disait que c'etait la une des principales accusations que l'opinion portait contre le Gouvernement Roumain On trouvait que cette opinion avait raison Aussi la nouvelle actuelle a-t-elle eté bien accueillie

Dans cet etat de choses, une armee de 40 000 hommes, sous les ordres de notre vaillant Souverain, peut rendre service a l'interêt genéral de la paix

On nous en tiendra compte au réglement definitif de la question orientale D'ailleurs notre resistance aux desseins des Russes nous rend toutes les sympathies des Anglais On croit aujourd'hui a Londres que la Roumanie n'a pas cesse d'être, selon l'expression de Monsieur de Beust, l'obligée de l'Europe, on comprend que nous avons pris les armes moins pour echapper a la suzeraineté legere de la Porte que pour ne pas tomber sous le joug d'une rude domination Nous avons beaucoup gagne dans l'opinion de la diplomatie occidentale

Veuillez agreer

*G Varnav-Liteano*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne au Ministre des Affaires Etrangeres, Vienne 17 Mai 1878*

Le Comte Ignatieff a quitte Saint-Petersbourg et se trouve à Kiew La question de la Bessarabie dépendant aujourd'hui de l'Angleterre, il est necessaire d'envoyer quelqu'un à Londres. Si l'Angle-

www.dacoromanica.ro

terre cédait sur ce point, les autres Puissances céderaient aussi. La déclaration belliqueusse que M Tizza a faite à la fin de la discussion sur les soixante millions prouve qu'il ne croit pas au succès des negociations du Comte Schouwaloff Deux corps de l'armée autrichienne seront placés en Transylvanie

***Balaceano***

*Le Ministre des Affaires Etrangeres à l'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne, 17 Mai 1878*

J'ai reçu et communiqué au Conseil des Ministres votre importante et douloureuse depêche qui m'annonce que la question de la Bessarabie dépend de l'Angleterre, et que si l'Angleterre cédait, les autres Puissances, et partant, l'Autriche aussi, cederaient

. . . . . .

***Kogalniceano,***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 18 Mai 1878*

L'impression generale ici est que la réponse que le Comte Schouwaloff est charge de porter a Londres, bien que conciliante dans la forme, ne suffira pas pour satisfaire l'Angleterre

~~***Kogalniceano.***~~
*Balaceano*

*Domnului Kogălniceanu Bucurescĭ, de la via Florica, 18 Maiŭ 1878*

Iată depeşa necifrată prin care voesc să rĕspund la douĕ depeşi ce am primit aicĭ de la Viena, voesc ca să curm odată cu acéstă comedie, spune-mĭ dacă pociŭ s'o pornesc

***I C Brătianu***

Textul depeşeĭ. Aux insinuations, de quelques diplomates, qu'il y a entente complete entre le Gouvernement Russe et Roumain pour la rétrocession de la Bessarabie, nos actes officiels et presque journaliers les dementent d'une maniere irréfutable aussi soyez certain que ces insinuations ne peuvent influencer des hommes sérieux. Ce que j'attends avec impatience de vous, c'est la nouvelle qu'il y a eu des déclarations aussi cathegoriques et officiels que les nôtres, pour dementir les insinuations qu'il y a des puissances qui ont converti à la retrocession de la Bessarabie, cela sera un baume merveilleux pour le Gouvernement et le pays

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères a l'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne, 18 Mars 1878*

. . . . . .

Le President du Conseil des Ministres est tres-surpris et affligé de la nouvelle que vous m'avez donnee hier concernant la Bessarabie sa surprise est d'autant plus grande, me dit-il, qu'il comptait que l'Autriche-Hongrie insisterait pour l'intégrité de notre territoire, ses intérêts aux bouches du Danube etant identiques aux nôtres. Mr Bratiano espérait aussi que l'Autriche-Hongrie serait la Puissance qui prendrait l'initiative en notre faveur aupres des autres Puissances.

Sur l'invitation expresse faite par le Président du Conseil, je vous prie de voir S. E le Comte Andrassy et de lui dire que le Prince, le Gouvernement et la Nation entière comptent sur les bonnes dispositions du Cabinet Imperial à notre égard, que nous serions heureux qu'il prît l'initiative pour introduire et defendre la question de la Bessarabie au sein du Congres Nous attendons, nous espérons que vous ferez tout votre possible, que vous userez de tous vos moyens de persuasion pour obtenir du Comte Andrassy une reponse précise sur ce que nous avons à espérer de la part du Cabinet de Vienne dans cette question de première importance pour la Roumanie

***Kogalniceano***

*Le Gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie à St-Pétersbourg au Ministre des Affaires Etrangères, 19 Mai 1878*

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le télegraphier ce matin même à Votre Excellence, le Comte Schouvalow, arrivé ici Dimanche soir 30 Avril (12 Mai), est reparti hier soir Samedi L'objet de sa mission a eté entouré du plus profond mystere et à l'heure presente rien n'a encore transpiré Dans les spheres diplomatiques, on se livre naturellement à toutes sortes de suppositions, mais l'opinion la plus generalement accreditee est que l'Ambassadeur de Russie à Londres est venu a St-Pétersbourg pour mieux se rendre compte de la limite des concessions que le Gouvernement Russe serait disposé à faire en vue de maintien de la paix On assure même qu'avant son depart de Londres, le Comte Schouvalow aurait relevé par ecrit, sous forme de mémorandum, les differents points du traité de San-Stéphano que le Foreign-Office juge indispensable



www.dacoromanica.ro

de modifier, avant qu'il puisse même être question de la réunion du Congrès

Devant les nombreuses objections et protestations qui ont surgi de toutes parts, le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur Alexandre a déclaré que le traité de San-Stéphano n'était point une œuvre définitive, qu'il était susceptible de quelques modifications, et que les différents Cabinets n'avaient qu'à exposer leurs vues, et leurs distinctions entre les intérêts européens et les intérêts personnels après quoi la Russie pourrait aviser, et faire connaître les concessions que lui permettraient sa dignité et ses immenses sacrifices en hommes et en argent En même temps la Russie s'adresse à l'Allemagne pour lui servir d'intermédiaire vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Autriche Le Prince de Bismarck a répondu qu'il assumait le rôle *d'un honnête courtier* expression parfaitement appropriée aux circonstances actuelles En effet, avant et pendant la guerre, tout s'est fait pour améliorer le sort des chrétiens d'Orient et pour les soustraire au joug Ottoman Le traité de San-Stephano semble accuser des aspirations moins désintéressées, et les négociations survenues depuis prouvent que l'on a demandé le plus pour avoir le moins

. . . . . .

La nécessité de modifications à introduire dans le traité de San-Stéphano une fois établie, on a cherché les voies et moyens de modifier le moins possible. Tel a été le mobile de la mission du Général Ignatiew à Vienne il s'agissait au prix de certaines concessions, de gagner l'Autriche pour isoler l'Angleterre Les séductions les plus tentantes et les arguments les plus persuasifs n'ont point manqué Nécessité de ne pas ébranler l'alliance de trois Empires, occupation et plus tard annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, à titre de dédommagement de l'entretien des réfugiés Mais l'Autriche est restée sourde et méfiante, réservant les intérêts qui lui sont communs avec les autres Puissances, elle a exposé les siens propres, entre autres, concession d'une importante ligne de chemin de fer en Orient, et refus absolu de voir flotter le pavillon Monténégrin dans les eaux de l'Adriatique Pour éviter plus tard toute espèce de malentendu, le Comte Andrassy avait cru bien faire en mentionnant ces différents points par écrit, en présence du Général Ignatiew, qui aurait même signé ce mémorandum som-

www.dacoromanica.ro

maire, dont copie aurait été envoyée à l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à St-Pétersbourg

Trouvant que les prétentions du Cabinet de Vienne étaient outrées, et qu'il n'y avait point espoir d'arriver à une entente directe sur de pareilles bases, la Russie se tourna vers l'Angleterre, que ses rapides et formidables armements rendent chaque jour plus menaçante, et entama des négociations en vue de faciliter la réunion d'un Congrès qu'elle n'avait point désiré, qu'elle a cherché à éviter, mais dont elle sent aujourd'hui l'inéluctable nécessité

Les pourparlers qui sont poursuivis actuellement ont pour objectif de spécifier les différents points qui seront soulevés au sein du Congrès Sans préjuger la discussion, on cherche à préparer la solution finale La limite des concessions que l'on est disposé à se faire mutuellement paraît à peu près déterminée, et l'espoir du maintien de la paix semble renaître Le Comte Schouvalow a fortement appuyé dans ce sens Est-ce à dire que de nouveaux incidents ne viendront point à surgir ? Nul ne peut l'affirmer, seule l'espérance est permise

Si je ne m'abuse au milieu des suppositions contradictoires que chacun forme sur l'avenir, on cherche en ce moment une formule qui puisse concilier tous les intérêts, sans blesser les susceptibilités de la Russie Le traité de San-Stéphano ne serait point déchiré, mais il serait largement revisé il y aurait en Asie, avec ou sans Batoum, une rectification de frontières qui ne laisserait pas la Russie maîtresse absolue de la route des Indes, en Europe les frontières de la Bulgarie seraient réduites vers le Sud, de même entre la Serbie et le Monténégro, de façon à permettre à un Turc un peu gros de passer entre ces deux Principautés pour vaquer à ses affaires en Bosnie Il est également probable que la Grèce tirera quelque profit des promesses que lui a faites l'Angleterre pour modérer ses ardeurs belliqueuses

Serons-nous sacrifiés, dans cette nouvelle révision ? La Bessarabie nous restera-t-elle, ou bien nous sera-t-elle prise ? C'est ce que j'ignore et c'est ce dont on parle peu provisoirement Cette question, si importante, si vitale pour nous, est devenue quasi-secondaire, dans un moment où l'Europe est si péniblement préoccupée du danger éventuel d'une conflagration générale.

M . et M . . m'ont dit à diverses reprises qu'ils tenaient pour un excellent symptôme une certaine détente et un certain calme qui se seraient produits dans les esprits en Roumanie

www.dacoromanica.ro

Je reponds invariablement que cette detente et ce calme ne peuvent être que relatifs, tant que nous n'aurons pas ete rendus a nous-mêmes, tant que la Russie ne sera pas revenue à la stricte application des clauses de la Convention du 4 (16) Avril 1877, et tant que l'occupation du pays n'aura point completement cessé, que si nos protestations sont moins bruyantes, c'est qu'il est superflu de crier avec ceux qui ne veulent point entendre, mais que nous n'en protestons pas moins, et que le Gouvernement Russe doit nous savoir gre de la sagesse que nous avons montrée en retirant nos troupes au-dela de l'Oltu, afin deviter toute matiere a conflit — s'agesse d'autant plus apreciable que nos soldats avaient plein droit a s'attendre qu'ils retourneraient dans leurs garnisons habituelles ou meme dans leurs foyers, apres une rude campagne desormais terminée pour nous

J'ai entendu dire à des personnages haut placés par leur naissance et leur position qu'on avait grandement tort de ne point préparer l'opinion publique aux concessions obligatoires On est fatigué de la guerre d'argent, tout autant que de l'autre; on sait que la premiere durera longtemps encore apres que la seconde aura cessé, on proteste contre de nouvelles aventures, et on reclame un calme absolu, bienfaissant et indispensable pour tous

. . . . . .

. . . . . .

***Emile I. Ghika***

*à Monsieur Kogalniceano de Craiova, 21 Mai 1878*

Son Altesse aprouve votre proposition de ne présenter pour le dix Mai aucune recommandation pour décorer dans son voyage. Son Altesse a donne trois de cinquieme à Calafat . . . . . .

***Général Cernat.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 21 Mai 1878*

Le Comte Schouvaloff est chargé d'agir vis-a-vis de l'Angleterre comme le General Ignatieff a essayé d'agir vis-a-vis de l'Autriche Il doit chercher a la satisfaire par des concessions particulieres. Le Gouvernement d'Autriche commence à craindre de rester isole.

***Liteano.***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 20 Mai 1878*

Il ne s'est rien passe, à ma connaissance, qui justifie les alarmes de Monsieur le Président du Conseil Le Gouvernement Austro-Hongrois n'a rien change à son attitude, le Comte Andrassy est toujours dans les mêmes îdees Mon télégramme exprimait une appréciation personnelle fondée sur ce que, l'Angleterre etant la seule Puissance qui se soit prononcée catégoriquement contre la retrocession de la Bessarabie, sa retraite aurait eu pour effet de décourager les autres. D'ailleurs, cette eventualite est peu probable, car on considere la mission du Comte Schouvaloff comme manquee

***Balaceano***

*Prefectului Slatina, 21 Maiŭ 1878*

Insciinţează-mĕ dacă regimentul de Cazacĭ care a trecut Oltul s'a reîntors în Slatina Cercetéză dacă pe la alte puncte aŭ maĭ trecut Oltul şi altă oscire ruséscă

***Kogălniceanu.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin. au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 23 Mai 1878*

Monsieur le Ministre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire par dépêche telegraphique, le Comte Schouvaloff a obtenu a St-Pétersbourg de porter a Londres des concessions Mais ses plans, ses démarches seront surtout dirigées dans le but d'arriver a un arrangement sépare avec l'Angleterre Comme le géneral Ignatieff a offert, il y a deux mois, au Comte Andrassy de prendre en considération les interêts autrichiens, ainsi le Comte Schouvaloff proposera à Lord Salisbury de donner satisfaction aux desirs de l'Angleterre Le Cabinet de Londres n'est pas dispose, sans doute, a renoncer à la politique de principes qui lui a valu l'approbation de l'Europe, mais il consent, dans ses conversations avec le Comte Schouvaloff, à montrer les points qui lui paraissent excessifs dans le traité de San-Stéphano . . . . . .

. . . . . .

Quelles sont cependant les concessions dont le Comte Schouvaloff est le porteur? Personne, à l'exception du Prince de Bismarck, ne les connait à Berlin Nous les apprendrons de Londres Si elles sont de pure forme, c'est le Ministère Anglais qui les fera connaître Si elles sont sérieuses, la diplomatie russe se chargera de les di-

www.dacoromanica.ro

vulguer, afin de reussii à mettre l'opinion publique de l'Angleterre contre la guerre, et à isoler par la même l'Autriche-Hongrie En tout cas, Lord Beaconsfield ne pourra pas rester longtemps sans rendre aux Chambres compte de l'etat de la question

A nous, il nous importe avant tout d'apprendre si la question de la Bessarabie est une de ces concessions Votre Excellence désire savoir s'il est exact, comme on l'a dit, que la Russie se declare prête à se contenter d'une partie de cette province Roumaine Je ne sais rien, sinon que ce bruit est venu de St-Petersbourg, mais puisqu'on a eu soin de ne pas definir cette partie, on pourrait parier que c'est precisement celle dont le Danube baigne le rivage C'est le grand fleuve que visent les desirs de la Russie Dernièrement on disait dans des spheres Russes «Nous renoncerons, si «l'on veut, à la Bessarabie, et nous garderons la Dobroudja avec «les îles du Delta» Le but, comme nous le savons de reste, est toujours le Danube Mais cette combinaison, je n'ai pas besoin de l'ajouter, n'a aucune chance d'être acceptee par l'Europe

En resume, on peut affirmer que les affaires ne sont guere plus avancees, aujourd'hui, qu'elles ne l'étaient le lendemain du traite de San-Stéphano C'est le même etat d'incertitude, d'angoisse, et les maux dont nous souffrions ne semblent pas approcher de leur fin J'ai expose a Monsieur de Bulow, selon l'autorisation de Monsieur Bratiano, les nouveaux procedés dont on use a notre égard J'ai obtenu, comme auparavant, les déclarations que nos épreuves étaient passageres, que la Roumanie avait donne de sa vitalité de telles preuves qu'il n'etait pas permis de mettre en question son existence et son avenir Aujourd'hui nous traversons, sans doute, des moments penibles De la prudence, une bonne administration pour dejouer les intrigues, pour maintenir chacun dans son devoir, c'est tout ce que les Gouvernements amis peuvent nous recommander Mais tout le monde est convaincu que notre pays saura résister aux menaces, aux violences, et même aux caresses

Veuillez, etc . . . .

***G. Varnav-Liteano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 26 Mai 1878*

L'Empereur a dit hier que le Congres se reunirait probablement vers le milieu de Juin . . .

***Liteano.***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Paris (en mission a Londres) au Ministre des Affaires Etrangeres, Londres 25 Mai 1878*

D'une source qui a quelque valeur, je tiens que le Comte Schouvaloff a rapporte, non une réponse precise à la seule demande mise en avant par l'Angleterre, c'est-à-dire la soumission du traité de San-Stephano au contrôle de l'Europe, mais une série de contre-propositions tendant a faire sortir le Gouvernement Anglais du terrain qu'il a adopté et a le faire entrer dans la voie d'un arrangement

Hier le Conseil des Ministres les a examinées . . . aucune decision n'a ete prise, la discussion se prolongera sans doute

***N. Calimaki-Catargi.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin 28 Mai 1878*

Dites-moi si la nouvelle, donnee par les journaux, de l'expédition des invitations au Congres est exacte ***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 28 Mai 1878*

Les invitations ne sont pas encore lancees, mais elles doivent l'être bientot ***Liteano***

*Le Ministre des Affaires Etrangères aux Agents diplomatiques de Roumanie a Berlin, Paris, Rome et Vienne, 29 Mai 1878.*

Dans vos entretiens avec les personnages politiques, montrez qu'en Bulgarie, outre les Bulgares et les Grecs, il y a aussi des Roumains, qui forment des groupes compactes sur la rive du Danube, depuis et y compris Widdin, et sur le littoral de la Mer, jusqu'à et y compris Kustendjé La population Roumaine, du cote de Widdin et surtout à Silistrie et dans la Dobroudja, penetre même fort loin dans l'interieur des terres.

Aujourd'hui les Roumains sont plus maltraites par les Bulgares qu'ils ne l'etaient par les Turcs, avec qui ils entretenaient des rapports de bonne harmonie Ils se voient maintenant persécutes dans leur langue, on ferme leurs écoles et leurs eglises nationales

Appelez l'attention sur cette grave question .

***Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Belgrade au Ministre des Affaires Etrangères, Belgrade 30 Mai 1878*

Monsieur le Ministre . . . . . .

. . . . . .

Le Cabinet de Belgrade s'est montre jusqu'ici tres inquiet quant aux dispositions de l'Autriche vis-a-vis du nouvel état de choses creé en Serbie Ces craintes viennent d'être dissipées par les assurances bienveillantes du Cabinet Austro-Hongrois L'Autriche ne se montre nullement hostile à l'agrandissement de la Serbie sous certaines conditions. Ainsi elle ne saurait admettre que la Serbie gardât Novi-Bazar, mais en retour elle promet d'user de son influence pour faire attribuer a la principauté Pirot. Cette combinaison satisfait entierement le Gouvernement serbe, il attache une importance capitale à l'annexion de Pirot et du territoire qui en depend, comme un des plus riches et des plus fertiles, tandis qu'il se montre assez indifferent a la possession de Novi-Bazar

On a également touché la question de la construction d'un chemin de fer reliant la ligne de Salonique aux lignes autrichiennes en passant par la Serbie. Pour la construction, l'Autriche ne fait aucune objection, l'exploitation, par contre, sera confiee à une compagnie autrichienne

Cette question, vu son importance, comporterait un plus grand developpement, mais je ne saurais vous donner de plus amples détails, le Gouvernement Autrichien s'etant borne à faire connaître en principe les conditions auxquelles son appui serait assure à la Serbie. En présence de ce langage, l'attitude de la Serbie ne saurait être douteuse, quelle que soit l'issue des negociations On n'a ici qu'une seule préoccupation, celle de faire sanctionner par l'Europe le nouvel etat de choses, esperant toujours certains avantages. Si l'on tient compte du vœu des populations, ces espérances pourraient se traduire en realite, car il est incontestable que certains contrees demandent leur annexion à la Serbie L'administration serbe, il faut le reconnaître, n'est point tracassiere, les impôts sont legers voila de puissants auxiliaires qui viennent se joindre au sentiment national

La garnison turque de l'ile d'Ada-Kale a passe hier devant Belgrade L'occupation de cette île par les troupes Autrichiennes n'elévera de la part de la Serbie aucune protestation

Veuillez agreer, etc.

*L. Catargi*

www.dacoromanica.ro

*L'Agent Diplomatique de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 30 Mai 1878*

Monsieur le Ministre, je crois utile de vous tracer en quelques lignes l'état actuel de la situation

Le 11 Juin est bien la date, non pas *fixée* comme on l'a dit, mais *proposée* pour la réunion du Congres Cette proposition a été faite par le Cabinet de Berlin, il y a quatre jours, à la suite d'une depêche de Londres qui annonçait que la Russie consentait a soumettre a l'Europe le traite de San-Stephano tout entier On croyait, on avait la certitude que l'adhésion des Puissances devenait un fait acquis Mais on est encore a Berlin à attendre la réponse de l'Angleterre, la seule qui manque aujourd'hui

La cause de ce retard reste ignoree jusqu'a présent C'est peut-être quelque question de procedure soulevée au dernier moment Mais on paraît generalement convaincu que la réunion du Congres est assuree

On affirme que les invitations pour reunir les Représentants des Puissances à Berlin pourront être lancees le 1er Juin

*G. Varnav-Liteano.*

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, 30 Mai 1878*

Les depêches Havas de ce jour donnent un extrait de la reponse du Comte Andrassy aux interpellations adressees dans les delegations, et l'énumération des points du traite de San-Stephano qui lésent les interêts Autrichiens La question de la Bessarabie n'y figure pas

Après des mois de controverse pour établir si l'Autriche-Hongrie s'intéresse ou non a cette question, qui semblerait de nature à preoccuper tous les Etats Danubiens, le Gouvernement Roumain a devoir de demander comment le Cabinet de Vienne l'envisage, et quel appui il compte prêter a la Roumanie

Apres votre entrevue avec le Comte Andrassy, vous voudrez bien adresser au Ministère une note détaillée, relatant toutes vos demarches, depuis Octobre dernier, aupres du Gouvernement Austro-Hongrois, et les réponses successives que vous en avez obtenues, ainsi que celle que je vous prie de solliciter actuellement

Veuillez considerer que depuis plusieurs mois je n'ai reçu que des informations télégraphiques . . La prochaine réunion du Congrès m'impose de saisir une délegation des Chambres des ques-

www.dacoromanica.ro

tions qui intéressent le pays, de nos démarches auprès des Puissances, de notre correspondance avec nos Agents à l'étranger. Je vous prie donc de faire tout votre possible pour apprendre et nous communiquer les vues positives du Cabinet de Vienne.

***Kogalniceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne au Ministre des Affaires Etrangères, Vienne 31 Mai 1878*

Je tâcherai d'obtenir du Comte Andrassy une déclaration sur le fond même de la question de la Bessarabie. Je signale à votre attention, comme allant au devant de vos objections, les paroles suivantes qu'il a adressées hier à la Délégation Hongroise: «Si je «n'ai pas énuméré hier parmi les points du traité de San-Stéphano qui «portent atteinte aux intérêts de l'Autriche-Hongrie ceux relatifs à la «question Roumaine et à la liberté du Danube, ce n'est pas que je «veux les sacrifier, c'est parceque la chose s'entend d'elle-même».

Au sujet des négociations qui se poursuivent entre le Marquis de Salisbury et le Comte Schouvaloff, rien absolument n'a encore transpiré.

Ici l'opinion se montre assez sceptique quant au résultat final de ses négociations, et semble peu disposée à se soumettre à un arrangement anglo-russe qui ne tiendrait pas grand compte des intérêts Austro-Hongrois. Ce que les journaux disent sur la certitude et la date du Congrès ne repose que sur des espérances.

***Balaceano***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent diplomatique de Roumanie à Paris (en mission à Londres), 1 Juin 1878*

Le journal anglais *Le Globe* attribue au Marquis de Salisbury les paroles suivantes: *„L'Angleterre déplore la rétrocession de la Bessarabie, mais ne s'y oppose pas"*.

Cette nouvelle a fait en Roumanie une vive sensation. Il nous importe d'être fixés sur les intentions et les vues du Gouvernement Anglais à ce sujet. Nous avons suivi les conseils de l'Europe, et nous croyons avoir son appui dans notre résistance aux prétentions de la Russie.

Je vous prie de me renseigner exactement sur les projets du Cabinet de Saint-James à notre égard, afin que nous puissions sauvegarder nos intérêts, dans la mesure de nos moyens.

***Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

*l'Agent diplomatique de Roumanie a Paris (en mission a Londres) au Ministre des Affaires Etrangeres. Londres 2 Juin 1878*

Je connais l'article du *Globe* dont le resume telegraphique a ete transmis à Bucarest ainsi que dans les autres capitales Ce qui est relatif à la rétrocession de la Bessarabie n'est pas presenté comme la reproduction des paroles du marquis de Salisbury.

Cet article n'a aucun caractere authentique, et, quoique le journal appartienne au parti conservateur, il ne s'est inspire que d'hypothèses, qui se fondent sur le résultat des negociations en cours Jusqu'ici rien de positif n'a transpiré, ni dans la presse ni dans le Parlement L'Ambassadeur de m'a assure avant-hier que les discussions marchaient lentement, et que notre question n'a pas même été touchée D'apres diverses informations qui concordent, la grande difficulte est la garantie du retrait des forces Russes loin de Constantinople, exige par l'Angleterre avant la reunion du Congrès

Telle est la situation Il est difficile de risquer une affirmation en presence du secret absolu qui est gardé Je crois toutefois que ce qui concerne la rétrocession de la Bessarabie n'est pas présente comme la reproduction des paroles du Marquis de Salisbury, mais comme une des bases sur lesquelles se serait effectuee l'entente entre l'Angleterre et la Russie Il n'en faut pas conclure qu'il n'existe pas, relativement à nous, un courant de bruits inquietants Je suis assez porte a leur attribuer un fond de probabilite En effet, tout semble indiquer que la Russie se reserve de poser l'alternative entre la Bessarabie et l'Armenie, dans ce cas, l'opinion Anglaise n'hésiterait pas, nous perdrions la Bessarabie Ma convinction est qu'il n'y a de salut pour nous que dans une rupture qui amenerait la guerre .

Je comprends et je partage vos alarmes Croyez bien que je ne neglige rien pour vous aviser promptement et surement, et pour servir au mieux notre pays

***Callimaki-Catargi***

*l'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 3 Juin 1878*

La reunion du Congrès est fixée au treize Juin, avec le consentement de toutes les Puissances

***Lateano.***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères, Berlin 3 Juin 1878*

Monsieur le Ministre, apres bien des hesitations, la Russie deposera son traité sûr la table du Congrès L'œuvre de San-Stéphano sera enfin, soumise a l'examen de l'Europe, et dans quelques jours les petits Etats de l'Orient comparaîtront devant les Puissances

Notre pays a sans doute aujourd'hui plus de titres qu'en 1856 a la bienveillance europeenne, nous avons donne, dans les derniers temps, des preuves d'une de ces individualités fortes qui constituent les nations La diplomatie occidentale sera pour la Roumanie, en cette circonstance, au moins aussi bienveillante qu'elle l'a ete, il y a vingt-deux ans, pour les Moldo-Valaques

Mais il ne faut pas envisager avec illusion la situation actuelle Entre 1856 et 1878 quelle difference! La Russie, vaincue alors, est aujourd'hui victorieuse, et l'Angleterre a reconnu elle-même, dans un discours du Marquis de Salisbury, qu'il était impossible de ne pas tenir compte des victoires russes De plus, la France, qui représente le libéralisme dans la politique des Nations, sera loin d'avoir comme autrefois, une voix prépondérante dans lès deliberations de l'Europe

Les inconvénients de cette situation n'empêcheront pas certaines Principautes, la nôtre par exemple, de remporter des avantages, d'être reconnues independantes, de gagner a la solution nouvelle plus de relief Mais, envisages dans leur ensemble, les traites de 1856. La force envahissante de la Russie grandira de tout ce que la Turquie aura perdu, et l'equilibre de l'Orient sera rompu en faveur de la Puissance qui a toujours ete offensive et menaçante pour ses voisins Ce qu'on avait essaye de réduire, apres la guerre de Crimee, se releve, etend sa nomination ou son ombre, et deviendra, sans doute d'une ambition plus redoutable Le Congres de Berlin sera la réaction de la Conference de Paris

Un grand résultat a cependant ete acquis, grâce à la politique anglaise Les nouvelles dispositions des Puissances seront fixées par une garantie générale Il resulte, en effet, de la reconnaissance du droit de l'Europe de reviser l'œuvre de San-Stéphano que la question d'Orient deviendra l'objet d'un traité signe par tous les Etats, et auquel aucune modification ne saurait être apportée sans le consentement de tous Ce principe était d'autant plus nécessaire

www.dacoromanica.ro

a etablir, que la défaite de la Turquie a laissé la Russie sans contre-poids dans le monde oriental

Mais bien des points de detail ont éte examines, debattus entre le Marquis de Salisbury et le Comte Schouvaloff La matiere du Congres a été préparee a Londres, et il nous importe, sans doute de connaître ce qu'est devenue dans ces discussions la question de la Bessarabie. Je crois savoir qu'elle a ete réservee, comme intéressant plusieurs Puissances Peut-être dependra-t-elle, au Congres, de Batoum C'est par la combinaison avec la Bessarabie que ce port donne a la Russie plus de porteé sur la Mer noire Et l'on tiendra, sans doute, a soustraire à sa domination au moins l'un de ces deux points importants

Mais, quelques faibles que soient nos espérances, elle justifient notre resistance a l'exécution, en ce qui nous concerne, du traité de San-Stephano Les Principautes Danubiennes ne pouvaient pas céder, de bon gré, le Danube

Nous perdrons, sans doute, même en conservant la Bessarabie d'avoir à côte de nous une Russie plus puissante Mais dans l'avenir nous pourrons compter, comme toujours, sur les interêts considerables que les Grandes Puissances ont en Orient, et, par notre résistance aux prétentions russes, nous avons prouve que nous etions les représentants de ces interêts

J'espere que nous serons admis au Congrès pour y soutenir nous-mêmes nos droits Nous ferons ainsi, pour la premiere fois, notre entrée officielle en Europe Et de ce jour datera la complète emancipation de la Roumanie

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre . . .

*G Varnav-Liteano*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne au Ministre des Affaires Etrangeres 4 Juin 1878*

. . . On croit et on m'affirme que l'èntente entre l'Angleterre et la Russie ne porte que sur le strict necessaire pour rendre le Congrès possible La Russie a pris l'engagement de soumettre tout le traité à l'examen de l'Europe, mais l'Angleterre n'a pris d'engagement sur aucun point du traite en particulier. Cette appreciation parait avoir calmé les craintes qu'on avait conçues recemment au sujet de l'entente Anglo-Russe . . . . . .

. . . . . .

*Balaceano.*

www.dacoromanica.ro

*Le gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie à Rome au Ministre des Affaires Etrangères, Rome 4 Juin 1878*

Aujourd'hui j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence un télegramme chiffré contenant le résultat de mes démarches auprès de Mr le Ministre des Affaires Etrangeres, et dont je viens rendre compte a Votre Excellence plus en détail

Conformément a la dépêche chiffrée de Votre Excellence en date d'hier soir, je me suis rendu aujourd'hui auprès de Son Excellence Monsieur Corti

Cette fois encore, Son Excellence m'a assure des vives sympathies que la Nation et le Gouvernement Italien ont pour notre Nation

«L'Italie, m'a dit Mr le Ministre, désire que la Roumanie soit «heureuse, et qu'elle puisse se developper et prospérer Vous pouvez être certains que nous nous emploierons a faire pour votre cause tout ce qui nous sera possible »

—«Dans la situation grave où nous nous trouvons, ai-je dit a «Mr Corti, notre desir le plus vif est d'obtenir que notre indépen- «dance soit reconnue des la première séance du Congrès, s'il est «possible, pour que notre participation a cette conférence ait lieu «sans difficulte, avec voix deliberative pour les questions qui nous «concernent, comme deja cela a été soutenu par le principal organe «italien *Diritto*»

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Monsieur Corti me dit «C'est aussi notre désir Et il faut que «quelque puissance se charge d'introduire et d'appuyer cette de- «mande dès le debut »

Ici Monsieur Corti voulut bien se rappeler une conversation que nous eumes autrefois, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence, dans mon rapport No 625 du 22 Mars (3 Avril)

J'avais dit alors à Monsieur le Ministre Corti que l'Angleterre a fait elle-même la demande que la Grece soit admise au Congrès, et qu'il etait bien naturel que nous nous demandions si nous aurions le bonheur de voir une grande Puissance faire pour nous ce que l'Angleterre a fait pour la Grèce,—se mettre en avant pour nous, etc

www.dacoromanica.ro

Monsieur Corti m'avait dit alors que très-probablement nous aurions en faveur de notre participation au Congrès deux Puissances L'Angleterre et l'Italie, que si l'Angleterre n'a pris les devants que pour la Grece, l'Italie ne pourra qu'*appuyer* la demande de la Roumanie, mais non pas *introduire, présenter cette demande,* parce-qu'on ne fait jamais une demande qu'apres avoir sondé les autres Puissances et s'être assuré qu'elle sera admise

Cette fois-ci, le Comte Corti voulut bien se rappeler notre conversation, et me dire «Il faut que votre demande soit introduite «et soutenue, ce serait une excellente chose si la Porte elle-même «faisait cette demande Ou en êtes-vous de vos relations «avec la Porte?»

— Je rendis compte sommairement à Son Excellence de l'envoi a la Porte d'une note de Votre Excellence à la date du 3/15 Fevrier, et j'ajoutai que je n'ai pas d autres communications de mon Gouvernement sur cette question, mais que les journaux nous ont fait parvenir la nouvelle télégraphique du départ de Monsieur Demetre Bratiano pour Constantinople

— «Eh bien, reprit Monsieur le Comte, c'est la Porte qui de-«vrait introduire votre demande»

— «Et me sera-t-il permis, dis-je, de demander a Votre Excel-«lence ce que serait disposé a faire pour nous le Cabinet Italien «en ce cas?»

— «Si la Porte, repondit Monsieur Corti, ne comprend pas que «c'est de son interêt de faire ce que je viens de dire, nous serions «prêts à introduire votre affaire au Congres et à la soutenir des la «première seance, comme vous le demandez

«Mais bien s'entend, nous ne ferions cette démarche que dans «le cas ou, apres avoir sondé les autres Puissances, nous aurions «acquis la conviction que la majorité ne serait pas contre vous «. . . . . Qui va au Congres de votre part?»

— «Je n'ai pas reçu de communication de mon Gouvernement, «repondis-je, mais il est probable que nous serons representés par «notre Ministre des Affaires Etrangères, et s'il faut que chaque na-«tion ait deux Représentants, tres-probablement on enverra Monsieur «Bratiano Je n'ai d'ailleurs reçu aucune communication à ce sujet»

— «Eh bien, fit Mr le Comte, quand nous y serons, nous ver-«rons avec Mr Kogalniceano jusqu'à quel point les autres Puissances «seront favorables à votre cause»

J'ai appris que, la veille, le Cabinet Italien avait reçu l'invita-

www.dacoromanica.ro

tion formelle au Congres pour le 13 Juin, et je me suis empressé de le telegraphier à Votre Excellence dans ma dépêche d'aujourd'hui.

. . . . . *)

Veuillez agreer, etc *Obédénaro.*

*) Acest document, precum şi altele, sunt extrase de mine din ***Cartea Verde,*** tipărită de Mihail Kogălniceanu şi pe care D-l Vasile Boerescu a pus sequestru ***pe nedrept*** şi în urma petiţiuneĭ ce daŭ maĭ la valę se dice că chiar a distrus o şi de abia douĕ-treĭ esemplare aŭ vĕdut lumina Tipărind din noŭ aceste documente din ***Cartea Verde,*** pe lângă cele-l-alte, nu îndeplinesc de cât o voinţă şi o datorie către Mihail Kogălniceanu, precum dovedesce următórea petiţiune a părinteluĭ meŭ Vasile M Kogălniceanu

## *Domnuluĭ I. C Brătianu*

*Preşedinte al Consiliuluĭ de Miniştri*

Bucurescĭ $^{2}_{14}$ Decembrie 1880.

In calitate de Ministru al afacerilor străine în timpul ultimuluĭ resbel, şi în timpul Congresuluĭ de la Berlin, unde amĕndoĭ am apărat drepturile Românieĭ, vin a mĕ plânge Domnieĭ-Vóstre de sequestrul ce este pus de doĭ anĭ asupra ***Cărţeĭ Verde*** care cuprinde *actele diplomatice române* din acel timp Pretextul ar fi că ***Cartea Verde*** coprinde câte-va corespondenţe ale agenţilor noştri din străinătate pe care n'ar voi DD-lor să le vadă la lumină fiind-că ai face posiţiunea lor grea pe lângă Cabinetele pe unde sunt acreditaţĭ Pretextul este pretext, adică ***nemotivat,*** căcĭ atât DD Ion Ghika cât şi Domnul Callimakı-Catargı cât şi Domnul George Liteano, aŭ avut în mânile lor tótă corespondenţa lor şi fie-care a însemnat cu condeiu roşiu saŭ albastru notele saŭ pasajile ce nu voiaŭ a fi publicate Aceasta s'a şi făcut, tot ce DD-lor aŭ cerut să nu se publice nu s'a publicat In fine eŭ nu mĕ opun ca să se trimită acestor domnĭ Agenţĭ câte un exemplar al ***Cărţeĭ Verde*** deja tipărită şi DD-lor să propuie noĭ ştergerĭ care acestea neapărat vor trebui a mi se comunica şi mie, care, ca Ministru pe acel timp aveam şi am încă ***toată responsabilitatea***

Domnia-Vóstră, Domnule Prim Ministru, sunteţi încă la Guvern şi puteţĭ prin alte ***Cărţi verdi*** a arăta ce aţĭ făcut saŭ ce faceţĭ încă spre apărarea drepturilor Ţĕreĭ

Eŭ însă unul nu maĭ am această putinţă şi de aceia şi eŭ Ministrul de afară, ca toţĭ miniştriĭ de afară, am dreptul şi datoria de a face cunoscut Tĕreĭ cum i-am apărat drepturile în ***timpurile cele maĭ critice prin care am trecut.***

Spereţ dar, Domnule Ministru-Preşedinte, că veţĭ bine-voi a ruga pe D Ministru de externe de a rădica sequestrul pus pe ***Cartea verde,*** *publicată de mine* ***cu acelaş drept cu care D-sa a publicat pe a sea.***

In încredere că voiŭ avea onoarea unuĭ rĕspuns mulţămitor, vĕ rog să primiţĭ asigurarea deosebiteĭ mele consideraţiuni ***Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

*Ministrul Afacerilor Străine către Consiliul de Miniștri, Bucurescĭ 7 Iuniŭ 1878.*

Domnilor Miniștri, Congresul de mult asceptat se întrunesce la Berlin la 1 (13) Iunie viitor Vin dară a vĕ ruga ca să bine-voiți a desemna persónele carĭ voi avea să apere drepturile și interesele Românieĭ inaintea Marelui Areopag

Bine-voiți . . . . *Kogălniceano*

*Președintele Consiliuluĭ de Miniștri către Ministrul Afacerilor Străine, Bucurescĭ 7 Iuniŭ 1878*

Am onóre de a vĕ comunica, în copie, Decretul Domnesc de astădi sub No 1285 și Jurnalul Consiliuluĭ Ministrilor sub No 1, prin care D-vóstră d'impreună cu subscrisul suntem împuterniciți a representa România înaintea Congresuluĭ European, ce se întrunesce la Berlin in 1 (13) Iunie, spre apărarea drepturilor și intereselor Națiunei, în conformitate cu voturile Corpurilor Legiuitóre

Primiți vĕ rog, Domnule Ministru . . . . . .

Președinte *I Brătianu*

## DECRET DOMNESC

RELATIV LA NUMIREA D-LOR MINISTRI I BRATIANU ȘI KOGĂLNICEANU CA REPRESENTANȚII ROMÂNIEI INAINTEA CONGRESULUI DE LA BERLIN

CAROL I etc, 7 Iunie 1878

Asupra raportului Ministruluĭ Nostru secretar de Stat, Președinte al Consiliului Ministrilor, sub No. 429,

Vĕdênd Jurnalul Consiliuluĭ Nostru de Miniștri încheiat in ședința sa de la 26 Maiŭ curent,

Am decretat și decretăm ce urmeză

*Art I* Jurnalul sus-dis este aprobat de Noĭ

*Art. II* Domnul Ión C. Brătianu, Președintele Consiliuluĭ Nostru de Miniștri, și D M Kogălniceanu, Ministrul de Esterne, sunt imputerniciți a represinta România înaintea Congresuluĭ European, ce se întrunesce la Berlin în 1 (13) Iunie, spre apărarea drepturilor și intereselor Națiuneĭ, în conformitate cu voturile Corpurilor Legiuitóre

*Art III* Președintele Consiliuluĭ Nostru de Miniștri este însărcinat cu aducerea la indeplinire a acestuĭ Decret

Dat în Bucurescĭ, la 26 Maiŭ (7 Iunie) 1878

*CAROL.*

Președintele Consiliuluĭ Ministrilor *I C Brătianu*



www.dacoromanica.ro

## *Consiliul de Ministri, Bucuresci 7 Iunie 1878*

JURNAL

Consiliul de Ministri, în şedinţa sa de astădĭ, Vineri 26 Maiŭ, anul 1878 luand în consideraţiune referatul D-lui Ministru de Esterne sub No 7931, prin care propune de a se desemna personele cari vor avea să apere drepturile şi interesele Românieĭ înaintea Congresuluĭ European ce se întrunesce la Berlin în 1 (13) Iunie,

Otăresce

Domnul Ión C Brătianu, Preşedinte al Consiliuluĭ de Ministri, şi D M Kogălniceanu, Ministru de Esterne, sunt împuterniciţĭ a representa România înaintea Congresuluĭ, spre apărarea drepturilor şi intereselor Natiunei, în conformitate cu voturile Corpurilor Legiuitore

Acestă încheere, după ce se va supune aprobăreĭ Măriteĭ Sale Domnuluĭ, se va aduce la îndeplinire de către Domnul Preşedinte al Consiliuluĭ de Ministri

***I C Brătianu, M Kogălniceanu, G Chiţu, I Campineanu, Eug. Stătescu,*** General ***Cernat, P S Aurelian***

## PLEINS POUVOIRS

DELIVRES PAR S A LE PRINCE CHARLES I DE ROUMANIE A MM. BRATIANO PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, ET KOGALNICEANO MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, POUR REPRESENTER LA ROUMANIE AU CONGRES DE BERLIN

Bucarest, 7 Juin 1878

Nous Charles I, Prince de Roumanie, ayant pris en consideration les circonstances nouvelles ou se trouve placee la Principaute de Roumanie et Nous confiant entierement en la capacite, le zèle et le dévouement de Messieurs I C Bratiano, President du Conseil des Ministres, Ministre des Travaux Publics, et M Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangeres, Nous avons trouvé bon de les accréditer et par les présentes signees de Notre Main, Nous les accréditons en qualité de Nos Plenipotentiaires aupres des Plenipotentiaires des Puissances reunis en Congrès à Berlin; leur donnant plein pouvoir de defendre au sein de ce Congres les droits et les intérêts de la Roumanie, promettant, en outre, en foi et parole de Prince, d'avoir pour agreable et de faire exécuter ce dont Nos Plenipotentiaires seront tombés d'accord avec le Congrès, conformement aux instructions qui leur sont donnees

www.dacoromanica.ro

En foi de quoi, Nous avons ordonné que les presentes fussent revêtues du sceau de l'Etat

Donné à Bucarest, le septième jour du mois de Juin de l'an de grâce mil huit cent soixante-dix-huit, et le treizieme de Notre Règne.

*CHARLES*

Par le Prince, Le ministre des Affaires Etrangères,
*Kogalniceano*

*L'envoyé extraordinaire de Roumanie a Constantinople au Ministre des Affaires Etrangéres ad-intérim, Péra 12 Juin 1878*

S A le Grand-Vézir m'a dit que les Plenipotentiaires Turcs ont ordre de demander la reconnaissance de l'Indépendance de la Roumanie

Veuilez communiquer à nos Ministres a Berlin

*D Bratiano*

*Le Ministre des Affaires Etrangères ad-interim à l'Envoyé Extraordinaire de Roumanie à Constantinople, 13 Juin 1878.*

Mr Kogalniceano a reçu communication de votre télegramme chiffré

*E Statesco*

*Les Plénipotentiaires de S A le Prince de Roumanie a Son Altesse le Prince de Bismarck Président du Congrès, Berlin, 13 Juin 1878*

Monseigneur, les soussignés, Ministres de Son Altesse le Prince de Roumanie, et munis de Ses pleins pouvoirs, ont l'honneur de s'adresser à Votre Altesse pour La prier de soumettre à L L E E. les Plénipotentiaires des Grandes Puissances leur demande d'être admis au sein du Congres, afin d'y exposer et defendre les droits de leur pays

Les soussignés osent espérer de l'équite et de la bienveillance de l'Europe dont la Roumanie a toujours éte l'obligee, qu'elle voudra bien les entendre avant de déliberer sur les intérêts roumains

Nous prions Votre Altesse d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être

*J. C Bratiano et M Kogalniceano.*

www.dacoromanica.ro

*L'envoye extraordinaire de Roumanie a Constantinople au Ministre des Affaire Etrangères ad-interim, Pera, 17 Juin 1878.*

Les Plénipotentiaires Ottomans seront les premiers à demander au Congrès l'indépendance de la Roumanie

***Bratiano***

*L'Envoyé extraordinaire de Roumanie a Constantinople au Ministre des Affaires Etrangères ad-intérim, Pera 19 Juin 1878.*

S E Le grand Vizir m'assure avoir ordonne telegraphiquement aux Plénipotentiaires Ottomans d'appuyer l'admission de la Roumanie au Congres, sitôt que l'admission de la Grece aura eté décidee

***Bratiano***

*Mr Kogalniceano, Plénipotentiaire de S A. le Prince de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères ad-interim a Bucarest, Berlin 21 Juin 1878*

Monsieur le Ministre, conformement au désir exprimé par S A le Prince, je me propose de vous mettre au courant, par des relations periodiques, de tout ce qui peut directement offrir quelque intérêt pour la cause de la Roumanie

Aucun incident, depuis notre arrivée a Berlin, ne s'est encore produit qui ait merite d'être particulièrement signalé

Les premiers jours ont été consacrés aux visites d'usage Nous avons eu des entrevues successives avec les personnages suivants MM de Bulow, — de Radovitz, — le Prince Goitchakow, — de Jomini, —le Comte Andrassy,—le Comte Corti,—de Waddington,—le Baron de Nothomb (Ministre de Belgique, veteran de la diplomatie, qui représentait deja son pays au Congrès de 1831, alors que la situation de la Belgique etait analogue à la situation actuelle de la Roumanie),— les Plenipotentiaires Ottomans

Les Ministres Anglais (Lords Beaconsfield et Salisbury) semblent avoir évité jusqu'ici de nous recevoir Leur surcharge d'occupations ne suffit pas a expliquer une réserve aussi persistante

De tous côtés, nous avons recueilli des protestations de sympathie, mais ces protestations, purement academiques, ne revèlent qu'une bienveillance platonique, c'est-à-dire stérile.

Le Ministre des Affaires Etrangeres de France, M Waddington, a seul abordé le terrain pratique, mais pour nous engager a ne pas espérer contre tout espoir Les illusions que nous pourrions conserver

www.dacoromanica.ro

seraient fatalement deçues la Bessarabie doit être regardée comme perdue, malgré tous nos efforts ce serait presque trop encore que de croire a une chance favorable contre quatre vingt dix-neuf défavorables.

Le Congres a tenu jusqu'a présent trois séances, entierement passees en pourparlers preliminaires Le plan général des travaux et l'ordre régulier des discussions n'ont pas encore eté arrêtés et fixés Des le debut, nous avons saisi le President du Congrès d'une demande officielle d'admission (dont ci-joint copie) Mais nous sommes jusqu'ici sans reponse à cet egard J'apprends à l'instant que le Congres a décidé que la Grece serait *entendue* mais non *écoutée* dans les questions que la concernent

Nous avons eté reçus avant-hier en audience chez S A le Prince Imperial et Royal La conversation n'est pas sortie du domaine des généralites S A a pourtant accentué que sa nouvelle position l'obligeait à se maintenir en dehors et au-dessus de toutes les opinions C'était indiquer que tout recours envers Elle serait inopportun, et qu'il fallait s'abstenir d'invoquer Son intercession

Malgré l'arrangement entre l'Angleterre et la Russie, publie par *le Globe*, les difficultes sont loin d'avoir disparu Chaque jour ont lieu de longs pourparlers particuliers entre Le Comte Schouvalow et Lord Beaconsfield, — entre Lord Beaconsfield et le Comte Andrassy, — entre le Comte Andrassy et Lord Salisbury Rien ne transpire de leurs secrètes negociations, et rien sans doute n'est completement decidé Voici les seuls details qui paraissent certains On est tombé d'accord sur la separation de la Bulgarie en deux parties une Principauté autonome en deça des Balkans, sous le nom de *Bulgarie,* une province au-dela des Balkans, dotee d'une assez large autonomie administrative, sous le nom de *Roumélie*

La Russie, insiste pour que le port de Varna soit attribue a la Principauté de Bulgarie, tandis que l'Angleterre, l'Autriche et naturellement aussi la Turquie persistent à le reserver à la province de Roumelie, c'est-à-dire à l'Empire Ottoman C'est la la grande difficulte du jour. Peut-être sera-t-elle tranchee dans la seance d'aujourd'hui

Le Prince de Bismarck, fidele au rôle et à la qualification qu'il s'est lui-même donnés *d'honnête courtier* s'entremet partout, mais sans avoir atteint de solution précise

Toutefois, selon les previsions les plus accréditees, le Congrès n'avortera pas Toutes les Puissances désirent également la paix et

www.dacoromanica.ro

l'Allemangne la *veut*, car elle en a besoin pour combattre et réduire le socialisme Aussi la paix se fera-t-elle, mais au detriment des Etats faibles et surtout de la Roumanie

***Kogalniceano***

*Les Plénipotentiaires de S A le Prince de Roumanie a S A Mgr le Prince de Bismarck, President du Congrès, Berlin 24 Juin 1878*

Mr le President, les soussignes pour faire suite a la demande qu'ils ont pris la liberte d'adresser à V A en date du 1/13 courant, ont l'honneur de Vous présenter, pour être soumis à la haute Assemblée présidée par V. A, le mémoire ci-annexe, ou sont résumés les points dont la Roumanie sollicite, en ce qui la concerne, l'adoption par l'Europe

En formulant de nouveau l'espoir qu'il ne sera pas arrête de decision à l'egard de la Roumanie avant que les soussignes, Plenipotentiaires de S A le Prince Charles, aient été entendus, nous prions V A de vouloir bien agréer l'expression reiterée des sentiments de tres-haute consideration et de très-profond respect avec lesquels nous avons l'honneur d'être Mgr, de V A etc etc

***Bratiano, Kogalniceanu***

# MÉMOIRE

PRESENTE AU CONGRES DE BERLIN PAR LES PLENIPOTENTIAIRES DE SON ALTESSE LE PRINCE DE ROUMANIE

Depuis le traité de Paris, la Roumanie, soutenue par les Grandes Puissances, s'est appliquee au développement pacifique de ses institutions et de ses ressources, sans autre ambition que de répondre à l'attente bienveillante de l'Europe

Pendant les complications partielles qui ont abouti à la guerre entre la Russie et la Turquie, la Roumanie, fidele à ses devoirs, resta complètement étrangere aux troubles qui agitaient la rive droite du Danube Désireuse de maintenir et de faire respecter sa neutralité, èlle essaya, avant et durant la Conférençe de Constantinople, de placer cette neutralite sous l'égide des Grandes Puissances Elle s'adressa dans ce but même à la Sublime Porte ses efforts restèrent infructueux

Lorsque la Russie, sur le point de déclarer la guerre, demanda pour ses armées passage à travers le territoire roumain, la situa-

www.dacoromanica.ro

tion de la Roumanie devint delicate et difficile Afin d'abriter son sol et son existence contre les orages qui s'amoncelaient autour d'elle, elle conclut avec la Russie la Convention du 4/16 Avril 1877

En retour des avantages considerables que cette convention assurait aux armees de son puissant voisin, le Gouvernement Princier ne demanda qu'une seule compensation la garantie de l'integrité territoriale du pays dont il avait charge

Cette integrite fut stipulee à l'article II de la Convention, qui porte expréssement·

«Afin qu'aucun inconvénient ou danger ne résulte pour la Roumanie «du fait du passage des troupes russes sur son territoire, le Gouvernement «de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à maintenir et à «faire respecter les droits politiques de l'Etat Roumain, tels qu'ils résultent «des lois intérieures et des traités existants, *ainsi qu'à maintenir et à dé-«fendre l'intégrité actuelle de la Roumanie.*»

L'insertion des mots *„intégrité actuelle"* avait eté presentee par les Ministres Roumains comme une condition *sine qua non* de la signature de la Convention Grâce à l'adoption de cette clause par le Plenipotentiaire Russe, la Roumanie se crut sûre de conserver ses limites existantes

Elle se borna a couvrir sa frontiere en échelonnant ses troupes sur les bords du Danube, et tout en proclamant son indépendance au moment ou les canons turcs bombardaient les ports roumains, elle resta dans son rôle défensif

Mais les operations militaires tournant contre les previsions universelles, la Roumanie se vit exposée de nouveau a devenir le theâtre des hostilités Alors, pour éviter ce danger, et sur les appels réitéres et pressants du Commandant en chef des armées russes, l'armee roumaine franchit le Danube.

Sa cooperation ne fut pas sans contribuer au succès final de la campagne, qui aboutit à la conclusion d'un armistice, suivi de négociations de paix

Ces négociations furent poursuivies sans aucune participation de la Roumanie, et cependant, l'équité eût voulu que l'alliance des champs de bataille fut maintenue sur le terrain diplomatique

Au mois de Janvier, le Général Comte Ignatieff, passant par Bucarest pour se rendre à San-Stéphano, remit au Cabinet Princier une lettre de son Altesse le Prince Gortchakoff, ou la question d'un

www.dacoromanica.ro

échange territorial etait officiellement abordee pour la premiere fois, mais ou le mot de Bessarabie n'etait pas encore prononce Le plenipotentiaire russe avait mission d'être verbalement plus explicite Il enonça formellement l'intention du Gouvernement Imperial d'obtenir de la Roumanie l'alienation de la Bessarabie

L'interêt et la securité de l'Etat imposaient au Gouvernement du Prince Charles l'obligation de decliner la proposition dont il etait saisi Le pays qui s'appelait naguere Principautes Danubiennes ne pouvait ceder la partie la plus importante du fleuve auquel il devait son ancienne denomination, son developpement commercial et les benefices de sa situation geographique

La Roumanie attache d'autant plus de prix a la conservation d'une province qui fait corps avec le pays, et le met en contact avec la mer, qu'elle a mieux apprécie, apres la perte de toute la Bessarabie, subie pour la première fois en 1812, l'avantage de la restitution partielle effectuée en 1856

Mais ce ne sont pas seulement les necessites particulieres et le sentiment national qui ont commande cette ligne de conduite a la Roumanie La libre navigation du Danube, intimement liee a l'état de possession actuel, constitue un intérêt auquel les Grandes Puissances ont reconnu, dans la conference de Paris, un caractere europeen

L'acte preliminaire de San Stephano ne tint pas compte de ces diverses considerations, et la Roumanie, au sortir d'une guerre à laquelle elle avait activement et utilement participe, se trouva en presence d'un traite qui avait été conclu sans elle, et qui ne s'occupait d'elle que pour la frapper dans ses interêts vitaux et dans ses droits essentiels

Par ce traité, la Russie, en accord direct et isole avec la Turquie, se ménageait la faculte d'echanger la Dobroudja, qui lui etait cedee, contre la Bessarabie roumaine, echange qui venait d'être formellement repudie par le Gouvernement roumain, en même temps elle se réservait un droit de passage par le reste du pays roumain, pour la communication de ses armees avec la Bulgarie

Ainsi la Roumanie, à la suite d'une campagne militairement heureuse, perdrait une partie importante de son territoire, et serait privee du seul littoral maritime qu'elle possède En outre, loin de rentrer dans le repos dont elle aurait besoin pour reparer ses forces, elle serait longtemps encore troublee par le passage de troupes

www.dacoromanica.ro

étrangeres, dont les étapes pourraient se transformer en une véritable occupation

Son independance, il est vrai, se trouve inscrite au traité : mais, privée de ses frontières du Bas-Danube et de la Mer, et soumise à un droit de servitude, la Principaute ne serait de fait ni libre ni independante Sa situation, loin de s'ameliorer, deviendrait plus precaire que par le passe, car la paix isolée entre la Russie et la Turquie aurait pour dernier effet de destituer la Roumanie de la garantie collective des Puissances, sa constante sauvegarde

Aujourd'hui que le traité de San-Stéphano est l'objet des déliberations de l'Europe, la Roumanie, par l'organe des soussignes, prend la liberte de soumettre aux Plenipotentiaires des Grandes Puissances les points suivants, dont l'adoption, en même temps qu'elle répondrait aux besoins et aux vœux légitimes du pays, ne serait que la consecration de ses droits et la garantie des intérêts europeens, tels que ces droits et ces interêts ont eté reconnus par le traîté de Paris

1° Aucune partie du territoire actuel ne serait détachee de la Roumanie,

2° Le sol roumain ne serait pas assujetti a un droit de passage au profit des armées russes,

3° La Principauté en vertu de ses titres séculaires, rentrerait en possesion des îles et des bouches du Danube, y compris l'île des Serpents,

4° Elle recevrait, proportionellement aux forces militaires qu'elle a mises en ligne, une indemnite, en telle forme qu'il serait jugé plus expedient,

5° Son indépendance recevrait une consécration définitive et son territoire serait neutralisé.

Ces demandes ne sortent pas du domaine du droit et de l'équité, le Congrès, en les exauçant, donnerait à la Roumanie reconnaissante la position d'un Etat en mesure de poursuivre son œuvre d'ordre, de civilisation et de progres L'intérêt particulier de la nation roumaine est en complète harmonie avec l'interêt général de l'Europe En raison de sa situation geographique, sa cause est celle du repos et de la paix de l'Orient

C'est parcequ'elle est penetree de cette conviction, c'est parcequ'elle sent combien, en lui ôtant la rive la plus importante du Danube et en la séparant de la Mer, on compromettrait un avenir dans lequel elle n'est pas seule interessée, qu'elle s'attache à con-

www.dacoromanica.ro

server l'intégrite actuelle de son territoire et qu'elle ose espérer que le traité de Berlin, qui va être substitue au traité de Paris, précisera en sa faveur la garantie de droit public dont le principe lui etait assuré par l'acte européen de 1856

Les Plenipotentiaires de la Roumanie

*I C Bratiano*
Président du Conseil des Ministres

*M Kogalniceano*
Ministre des Affaires Etrangères

*Mr Kogalniceano, Plenipotentiaire de S A le Prince de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangères ad-interim, a Bucarest 24 Juin 1878*

Monsieur le Ministre, conformément a ma Note du 9/21 courant, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint

1° Copie du Memoire avec annexes que Mr Bratiano et moi nous remettons aujourd'hui même aux Membres du Congrès, en notre qualité de Plénipotentiaires de S A le Prince,

2° Copie de la note par laquelle nous présentons l'original manuscrit du dit Mémoire a S A le Prince de Bismarck, Président du Congrès

Veuillez agreer, etc

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangeres ad-interim a Bucarest à Mr Kogalniceano, Plénipotentiaire de S A le Prince de Roumanie à Berlin, 25 Juin 1878*

Ayant signalé à Mr Démètre Bratiano l'attitude a notre égard du Plénipotentiaire de Turquie au sein du Congrès, notre Envoye a Constantinople vient de me telegraphier qu'il a vu S A le Grand Vizir, et que ce dernier lui a promis d'ecrire de nouveau a Son Plénipotentiaire pour lui prescrire de nous appuyer

***E Statesco***

*Mr Kogalniceano, Plénipotentiaire de S A le Prince de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangeres ad-intérim a Bucarest, Berlin 27 Juin 1878.*

La question bulgare a été résolue hier par le Congrès La Russie a triomphé sur toute la ligne La Bulgarie jusqu'aux Balkans devient une Principauté, avec Varna et Sophia Par conséquent, le droit réservé aux Turcs de fortifier les passages des Balkans devient illu-

www.dacoromanica.ro

soire Des demain le Congres commence à s'occuper de la question monténégrine et serbe, c'est-a-dire des interêts autrichiens, on donnera à l'Autriche la route de Salonique, c'est-à-dire le protectorat ou même la possession de la Bosnie et de l'Herzegovine Puis arrivera l'amputation de la Roumanie, qui deja est résolue . . .

Télégraphiez à Mr Démetre Bratiano que les envoyes Ottomans observent toujours a notre égard leur attitude de réserve. . . .

***Kogalniceano.***

*Mr Kogalniceano, Plénipotentiaire de S A le Prince de Roumanie a Berlin au Ministre des Affaires Etrangeres ad-intérim a Bucarest, Berlin 28 Juin 1878*

La question bulgare est terminee Malgré les apparences, la Russie a obtenu plus qu'elle n'espérait La Principauté de Bulgarie, limitee aux Balkans, mais avec Varna et le Sandjak de Sophia, absorbera dans dix ans la Bulgarie d'au-dela des Balkans, baptisée par le Congrès, Roumelie Orientale

Le Congrès, ou plutôt l'Autriche s'occupe maintenant de regler les intérêts autrichiens, c'est-à-dire les affaires de Serbie, du Montenégro, de la Bosnie et de l'Herzégovine Chacun se fait la part du lion sur le compte des petits Etats Malgre notre desir de nous rendre à Bucarest pour deux ou trois jours, afin d'y expliquer au Gouvernement et aux Chambres la situation actuelle, la hâte des travaux du Congres et des invitations en haut lieu, auxquelles nous ne saurions nous soustraire, nous obligent a rester sur place

. . . . . .

Dans une nouvelle audience nous avons demandé a Mr de Bulow ce que nous pouvions attendre de la bienveillance de l'Allemagne. Mr de Bulow a été très-explicite, et nous a repliqué immediatement que l'Allemagne était trop loin de la Roumanie, et qu'elle ne pouvait par consequent se mettre en première ligne pour la défense de notre pays dans la question de la Bessarabie, que du reste le cabinet de Berlin s'etait déjà prononcé dans ce sens autant vis-a-vis de Mr Bratiano à Berlin que par Mr le Baron d'Alvensleben, son Représentant à Bucarest . . . . . .

D'apres nos informations, c'est l'Italie et la France qui seules travaillent, dans les limites de leurs moyens d'action, à nous faire conserver au moins une partie de la Bessarabie Y réussiront-elles ?

On dit qu'il est possible que le Congres, dans sa réunion actuelle, se borne à fixer les bases et a signer les protocoles des résolutions

www.dacoromanica.ro

qu'il aurait prises Les details et la redaction du Traité Européen seraient confies aux seconds Plenipotentiaires des Puissances La session actuelle finirait le 10 Juillet (n st), au mois de Septembre, les premiers Plenipotentiaires se reuniraient de nouveau a Berlin, afin de signer et de ratifier l'instrument definitif . . . . . .

. . . . . .

***Kogalniceano***

*Les Plénipotentiaires de S A le Prince de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangeres ad-intérim, a Bucarest pour le Conseil des Ministres, Berlin 29 Juin 1878*

Nous nous opposons formellement a tout nouveau vote pour les questions pendantes par devant le Congres. 1° Un nouveau vote ne ferait que compromettre notre position, deja plus que difficile, 2° Il y a eu deja un vote emis a l'unanimité, 3° Ce serait agir contrairement aux regles parlementaires suivies dans les pays les plus constitutionnels Voyez la réponse de Mr Cairoli aux interpellations dans les Chambres Italiennes

Nous vous prions donc d'insister, au nom du bien de notre cause, pour qu'on s'abstienne de tout nouveau vote, avant de demander et de recevoir notre avis, vu que notre presence ici nous met à même de mieux connaitre qu'à Bucarest les difficultes et les exigences de la situation Si neanmoins on persiste, malgré notre opposition, nous serons obliges de quitter immédiatement Berlin, et de nous demettre de notre mandat

***I Bratiano, Kogalniceano.***

*Les Plénipotentiaires de S A le Prince de Roumanie à Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères ad-interim, à Bucarest, Berlin 30 Juin 1878*

Tous les membres du Congrès que nous avons vu jusqu'ici nous ont dit clairement que la Bessarabie est sacrifiee En dernier lieu, le Comte Andrassy nous a fait venir successivement hier et aujourd'hui Il nous a confirmé cette triste nouvelle, et nous a engagés à nous en remettre, tout en plaidant notre droit, aux decisions du Congrès Dans ce cas le Congres nous assurerait des avantages territoriaux et politiques plus grands que ceux stipules dans le traité de San-Stéphano Nos malheurs ne s'arrêtent pas là Le Congres a reconnu l'indépendance de la Serbie sous condition

www.dacoromanica.ro

que, dans le nouvel état, il n'y aura pas d'inégalité politique et civile pour cause de religion La même condition serait mise a la reconnaissance de notre indépendance . . . . . .

***Bratiano, Kogalniceano.***

*Les Plénipotentiaires de S A le Prince de Roumanie à Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères ad-intérim, a Bucarest, Berlin 30 Juin 1878*

Nous venons de recevoir une note verbale de la part du Prince de Bismarck qui nous informe que, conformément à une decision prise dans la seance d'hier, le Congres est prêt à entendre dans sa seance de Lundi les communications que nous aurions à lui faire de la part de notre Gouvernement

***Bratiano, Kogalniceano***

*Le Président du Congres, a Leurs Excellences Monsieur Bratiano et Monsieur Kogalniceano, etc etc , Berlin 29 Juin 1878*

Le Prince de Bismarck, chancelier d'Empire, en se conformant à une decision du Congres, prise dans la séance d'aujourd'hui, a l'honneur d'informer Leurs Excellences Monsieur Bratiano et Monsieur Kogalniceano, Ministres de S A le Prince Charles de Roumanie, que le Congres est prêt à entendre, dans la seance fixee a Lundi, le 1 Juillet (à 2 heures), les communications que Leurs Excellences auraient à lui faire de la part de leur Gouvernement

*Les Plénipotentiaires de S A le Prince de Roumanie a Berlin, a Sa S^ie^ Lord Beaconsfield, etc , Berlin 30 Juin 1878*

Milord, les soussignes, Ministres de Son Altesse le Prince de Roumanie, informes que le Congrès a décide de les entendre dans sa seance de demain, seraient heureux d'obtenir préalablement une audience de Votre Seigneurie

Ils prennent donc la liberte de solliciter de Votre Seigneurie l'honneur d'une entrevue, et La prient à cette occasion de vouloir bien agréer, etc

***Bratiano, Kogalniceano***

*Les plenipotentiaires de S A le Prince de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères ad-interim, à Bucarest, Berlin 1 Juillet 1878*

Ce matin le soussigne Kogalniceano a eu une longue entrevue avec Mr de Bulow qui l'avait invité à venir Puis nous avons eu

www.dacoromanica.ro

ensemble notre première audience chez Lord Beaconsfield, qui s'est borne à nous écouter tres-attentivement et à nous dire qu'en politique l'ingratitude est souvent le prix des meilleurs services

A deux heures et demie, nous avons été reçus en séance du Congres, absolument dans les mêmes formes que les Representants de la Grèce Le Secretaire Géneral du Congres, Mr de Radovitz, nous a introduits. le Prince de Bismarck, Président, s'est leve, est venu au devant de nous, nous a tendu la main et nous a designé des siéges Tous les Plénipotentiaires s'etaient levés à son exemple Le Président nous a dit que le Congres, sur notre demande, avait décidé de nous entendre, et nous a invités à developper les points de notre Mémoire Mr Kogalniceano a pris la parole et donné les explications resumées dans la copie qui sera expediée demain par poste Le Président a demandé si nous avions quelque chose a ajouter Mr Bratiano a prononce à son tour des paroles de circonstance, dont copie aussi par poste Le President a remercié et déclare que nos explications seraient imprimees et distribuees à tous les Plénipotentiaires, et prises en consideration dans les décisions du Congrès Puis tous les membres se sont levés et sont restés debout jusqu'a notre sortie

***Bratiano, Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

# ANNEXES AU MÉMOIRE

PRESENTE AU

# CONGRÈS DE BERLIN

PAR LES

## PLENIPOTENTIAIRES DE S. A. LE PRINCE DE ROUMANIE

www.dacoromanica.ro

# CONVENTION DU $^{4}/_{16}$ AVRIL 1877

ENTRE

## LA RUSSIE ET LA ROUMANIE

Agissant d'accord avec les autres Grandes Puissances dans le but d'amelioi er les conditions d'existence des chretiens soumis a la domination du Sultan, le Gouvernement Imperial de Russie a attiré l'attention des Cabinets Garants sur la necessite d'assurer d'une maniere efficace l'exécution des réformes exigees de la Porte Comme l'excitation des Mussulmans et la faiblesse averee du Gouvernement Ottoman ne laissent pas esperer des mesures sérieuses d'execution de la part des autorites turques, une intervention militaire du dehors peut devenir necessaire

Pour le cas ou le developpement ulteiieur des affaires politiques en Orient obligerait la Russie a assumer cette tâche et a diriger son armee du cote de la Turquie d'Europe, le Gouvernement Impérial, désirant respecter l'inviolabilité territoriale de l'Etat roumain, est convenu de conclure avec le Gouvernement de Son Altesse le Prince Chales I$^{er}$ une convention speciale relativement au passage des troupes russes par la Roumanie

En conséquence ont éte désignés comme Plenipotentiaires

De la part de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, le Baron Dimitri Stuart, Conseiller d'Etat, Agent Diplomatique et Consul Géneral de Russie en Roumanie, Chevalier de l'ordre de Saint Vladimir de la 3-me classe, de Sainte Anne de la 2-me classe et des ordres étrangers du Lion et du Soleil de la 2-me classe avec la plaque, du Medjidie de la 3-me classe, du Monténégro de la 2-me classe avec la plaque, et de la croix d'officier de Saint-Sauveur ,



www.dacoromanica.ro

De la part de Son Altesse le Prince de Roumanie le sieur Michel Kogalniceano, son Ministre des Affaires Etrangères, grand Croix de l'ordre de Sainte Anne de la I-re clase, de la Couronne de Fer de la I-ere classe, de l'aigle Rouge de la I-ere classe, du Medjidié de la I-ere classe

Lesquels, après avoir echange leurs pleins-pouvoirs, trouves en bonne et due forme, sont tombes d'accord sur les articles suivants

ARTICLE I

Le Gouvernement de Son Altesse le Prince de Roumanie Charles I assure a l'armee russe, qui sera appelee à se rendre en Turquie, le libre passage à travers le territoire de la Roumanie et le traitement reservé aux armees amies Tous les frais, qui pourraient etre occasionnés par les besoins de l'armee russe, par son transport ainsi que par la satisfaction de toutes ses necessites, tombent naturellement à la charge du Gouvernement Imperial

ARTICLE II

Afin qu'aucun inconvenient ou danger ne resulte pour la Roumanie du fait du passage des troupes russes sur son territoire, le Gouvernement de Sa Majeste l'Empereur de toutes les Russies s'engage a maintenir et a faire respecter les droits politiques de l'Etat Roumain tels qu'ils resultent des lois interieures et traites existants ainsi qu'à maintenir et a defendre l'integrite actuelle de la Roumanie

ARTICLE III

Tous les details relatifs au passage des troupes russes, a leurs relations avec les autorités locales, ainsi que tous les arrangements qui devraient être pris dans ce but, seront consignes dans une convention speciale qui sera conclue par des delegués des deux gouvernements et ratifiee en même temps que la présente et entrera en vigueur simultanement

ARTICLE IV

Le Gouvernement de Son Altesse le Prince de Roumanie s'engage à obtenir pour la presente Convention ainsi que pour celle mentionnée dans l'article precédent la ratification requise par les lois roumaines et a en rendre les stipulations immediatement executoires.

www.dacoromanica.ro

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs ont revêtu la présente Convention de leurs signatures et du sceau de leurs armes

Fait a Bucarest, le 4/16 avril de l'an de grâce mil huit cent soixante dix-sept

| | |
|---|---|
| ***Baron Dimitri Stuart*** | ***Kogalniceano*** |
| Agent Diplomatique et Consul Général de Russie en Roumanie | Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie |

## Paroles de S A le Prince de Roumanie aux Corps Legislatifs, le jour de la proclamation d'independance

22 Mai 1877

Vous me rappelez les paroles que j'ai prononcees il y a onze ans, alors que pour la premiere fois j'ai mis le pied dans le palais de la Nation Ces paroles sont cheres à mon cœur, elles ont ete le guide de mon regne pendant la serie d'années que nous avons parcourues ensemble

Aujourd'hui, comme au 10 Mai 1866, je ne regrette pas d'avoir quitte ma famille ni de m'être éloigne de mon pays natal; non, je n'en ai pas regret, car j'ai fait de la Roumanie ma patrie, car j'ai fait de la Nation Roumaine ma famille

Au contraire, aujourd'hui que j'ai appris a connaître les beautés de ce pays et les destinees auxquelles il est en droit d'aspirer, aujourd'hui que j'ai pu apprécier a leur valeur les hautes qualites qui distinguent le peuple roumain, ce m'est une vive joie de me rappeler le jour où j'ai eté elu prince, le jour ou je suis arrive au milieu des Roumains le jour ou vous m'avez confie un trone illustré par tant de grands princes, de glorieux defenseurs de l'independance nationale et de la croix contre le croissant Un seul nuage voilait encore les annees écoulees, une seule humiliation continuait a exister pour les Roumains et leur Prince je veux dire ces liens mal définis et sans nul fondement, qui s'appelaient à Constantinople suzerainete, a Bucarest vassalite

Ecarter ces liens, auxquels repugnent et notre position et nos interets, et même nos droits *ab antiquo*, les remplacer par les relations qui, au dix-neuvieme siecle, unissent entre eux les Etats et les peuples libres, tel a éte le but constant de deux générations Roumaines, surtout depuis 1857 jusqu'à ce jour, et je suis en droit d'affirmer que mon election, mon arrivee, sur votre appel, des sources du Danube aux bouches de ce grand fleuve, enfin la mis-

www.dacoromanica.ro

sion même de mon regne, n'ont eu d'autre signification que d affranchir la Roumanie de ces liens

Ces liens, la Sublime Porte les a rompus d'elle-même, au cours d'évenements que nous n'avons ni desires ni provoques Nous n'irons pas les retablir N'est-ce pas vous, — n'est-ce pas la réunion de vous, corps d'Etat, — n'est-ce pas la Nation tout entiere, qui avez declaré et proclame que, par la rupture de ces liens, la Roumanie entre dans son ancienne independance comme peuple libre, comme Etat d'une individualite absolue, comme membre utile, pacifique et civilisateur de la grande famille des Etats Européens ?

C'est maintenant à l'energie et au devouement des fils de ce pays, c'est à la prudence politique des corps de l'Etat, c'est aussi a moi — permettez-moi cette affirmation — c'est a mon zele, a mon activite, a mon infatigable constance qu'il appartient de poursuivre et d'atteindre, pour la nouvelle situation politique de la Roumanie, une consecration Européenne

La bienveillance, la haute sollicitude avec lesquelles les grandes puissances et les plus augustes souverains accueillent tous nos efforts, tous nos actes pour renaitre à une vie nationale, nous autorisent à espérer, — que dis-je ? — nous donnenet la ferme confiance que ce puissant concours ne manquera pas a la Roumanie, dans ces moments suprêmes, alors qu'elle ne réclame que ce qui lui revient à titre de peuple digne d'être libre, de pays qui n'a pas trompé l'attente de l'Europe, d'Etat qui a la force et l'intelligence nécessaires a l'accomplissement de la mission qui lui est assignée par sa position géographique Avec cet espoir, avec cette foi, avec cette volonte, l'indépendance absolue de la Roumanie, loin d'être une inquiétude pour la paix de l'Europe et pour la tranquillite des Etats voisins, aura comme effet, j'en ai la ferme conviction, non seulement de donner satisfaction a nos exigences nationales, mais de repondre a un haut interêt Européen

Je vous remercie encore des paroles que vous m'avez adressées en ce jour mémorable

La princesse s'associe à ces remerciements, et nous formons d'une même voix ce souhait Vivent les représentants da la Roumanie, et, au dessus de nous tous, vive la Roumnnie !

www.dacoromanica.ro

TELEGRAMME

Andrinople, 16 Janvier 1878

*Colonel Arion, fondé de pouvoirs du Gouvernement Princier, au Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie — Bucarest*

Je vous ai deja communiqué par télegramme et lettre le refus absolu qui m'a eté opposé pour prendre part ici aux déliberations de l'armistice et des preliminaires de paix S A le Grand-Duc m'a dit que cette decision l'afflige, mais que c'est à Saint-Petersbourg qu'il faut entamer nos négociations Le Grand-Duc lui-même reçoit les conditions arrêtées à Saint-Petersbourg

***Colonel Arion.***

LETTRE DE S A LE PRINCE CHANCELIER
A M LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE ROUMANIE

St-Pétersbourg, le 11 Janvier 1878

Monsieur le Ministre,

Sa Majeste l'Empereur a juge le moment venu d'élucider certaines questions que j'ai déjà ete dans le cas d'aborder en termes generaux avec Votre Excellence, en vue de la paix future Il nous importe qu'il n'y ait à cet égard aucun malentendu.

C'est dans le but de les écarter que Mon Auguste Maitre envoie l'aide de camp General Comte Ignatiew a Bucarest Il Vous exposera les vues du Cabinet Imperial Votre Excellence en connait déja la direction génerale Elle sait que nous desirons faire pour la Roumanie tout ce qui nous sera possible sur le terrain diplomatique Mais Elle sait que nous avons aussi des interêts et des droits à sauvegarder, sur lesquels nous ne pouvons pas transiger Ce que nous attendons du Gouvernement roumain c'est une appréciation juste et rationnelle de sa situation et de la nôtre C'est dans cette voie que peuvent se perpétuer et se consolider les traditions qui unissent la Roumanie à la Russie Votre pays leur doit tout son passé et je crois qu'il y trouvera egalement son plus solide appui dans l'avenir. Je compte sur la haute intelligence de Votre Excellence et de Mr le Président du Conseil afin de faire prevaloir les vues elevees de l'homme d'Etat sur les entrainements et les passions de parti, dans un moment qui peut être decisif pour les relations de nos deux pays

Veuillez etc

***Gortchakow.***

www.dacoromanica.ro

## Vote des Chambres roumaines du 26 Janvier (7 Fevrier) 1878

A la suite des interpellations faites au sujet des propositions de rétrocession à la Russie de la Bassarabie roumaine, le Sénat et la Chambre des Députés de Roumanie ont voté à l'unanimité le 26 Janvier (7 Fevrier) 1878, la motion suivante, presentée par le Prince Démetrius Ghika

Ayant entendu les explications données par le Ministere concernant les dispositions manifestées par le Gouvernement russe de prendre une portion du territoire roumain contre une compensation territoriale au-delà du Danube,

Vu que l'integrité du territoire roumain a été garantie par les Grandes Puissances Europeennes,

Vu que la Russie a garanti de nouveau et d'une maniere speciale l'intégrité actuelle de la Roumanie par l'article II de la Convention du 4/16 avril 1877, stipulant

»*Afin qu'aucun inconvenient ou danger ne résulte pour la Rou-*
»*manie du fait du passage des troupes russes sur son territoire,*
»*le Gouvernement de S M l'Empereur de toutes les Russies s'en-*
»*gage à maintenir et a faire respecter les droits politiques de*
»*l'Etat roumain, tels qu'ils résultent des lois intérieures et trai-*
»*tes existans, ainsi qu'a maintenir et a defendre l'integrité actu-*
»*elle de la Roumanie* «

Vu que la Roumanie a rempli avec fidelite les obligations qui dérivent de cette convention et qu'elle est convaincue des sentiments de haute justice de S M l'Empereur de Russie,

Vu que pour maintenu l'intégrité de son territoire et la consolidation de son indépendance, le pays a verse son sang et s'est impose de grands sacrifices,

Vu qu'une Roumanie indépendante et homogene correspond aux interêts de ses voisins ainsi qu'à ceux de l'Europe,

Le Senat et la Chambre des Deputes expriment la decision de maintenir l'intégrité de territoire ronmain et de n'admettre aucune alienation d'une portion quelconque du territoire roumain, contre une compensation territoriale ou un dedommagement quelconque

## Circulaire aux Agents Diplomatiques de Roumanie

Bucarest 3/15 Février 1878

Monsieur

Par note circulaire du 22 Mai (3 Juin) dernier, le Gouvernement de Son Altesse le Prince Charles I de Roumanie chargeait

www.dacoromanica.ro

ses Représentants aupres des differents Cabinets européens d'expliquer l'irresistible mouvement national qui avait determine le pays a proclamer son independance

La Roumanie faisait alors appel aux sentiments traditionnels de bienveillance des Grandes Puissances envers elle, non pour obtenir une reconnaissance immediate de la nouvelle situation politique dont elle avait pris l'initiative, mais pour demander que cette bienveillance ne lui fût pas retiree et ne lui fit pas defaut quand arriverait l'heure des solutions supremes, quand l'Europe jugerait devoir intervenir dans le reglement des questions soulevees par la guerre

Cette heure a sonne, les combinaisons eclairées des Cabinets Europeens, dont la generéuse entremise s'est toujours appliquee a satisfaire et à concilier tous les interêts, vont organiser un nouvel ordre de choses en Orient Aussi le peuple roumain, facteur des problèmes actuellement en solution, croit-il le moment venu pour lui de se presenter de nouveau devant les Grandes Puissances

La Roumanie, après s'être proclamee independante, a pris part a la guerre contre l'Empire ottoman, tant pour trancher par les armes les differends sans cesse renaissants qui marquaient ses rapports avec la Sublime Porte, que pour attester que ses aspirations n'etaient pas impuissantes et qu'elle etait vraiment digne de l'independace dont elle s'etait dotee, puis qu'elle savait la payer du meilleur de son sang

La part qu'elle a prise dans le recent conflit pour sa propre cause, les sacrifices qu'elle a courageusement accomplis, la personnalite qu'elle a conservee dans les complications ou elle a eté mêlée, temoignent hautement non plus seulement de son vif desir mais de son aptitude reelle à vivre de sa vie propre, et de son entiere capacite à entrer de plain pied dans la grande famille europeenne

Arrivée par la faveur constante de l'Europe, qui suivait avec interêt le developpement progressif de ses institutions et de ses ressources, à un degre de civilisation qui l'autorise a s'assimiler et permettrait qu'on l'assimilât aux autres Etats independants, forte de cette énergie qui seule assure aux peuples leur existence et demontre en même temps la necessite pour eux d'une individualité distincte et formelle, la Roumanie a confiance que les Puissances Garantes en général et le Gouvernement en particulier n'hesiteront plus à la dégager de la situation equivoque et anormale ou elle se trouvait, a confirmer son droit de figurer desormais en Europe comme Etat independant, à la mettre enfin completement en mesure

www.dacoromanica.ro

d'accomplir librement la mission qui lui est assignee sur le Bas-Danube

Tel est Monsieur, l'ordre d'idees dans lequel vous voudrez bien vous placer pour communiquer au Cabinet auprès duquel vous êtes accredité le vœu que forme le Gouvernement roumain de voir sanctionner actuellement par le Cabinet l'independance proclamée en Roumanie le 10/22 Mai 1877, et de voir admettre au sein de la prochaine conference un Representant roumain qui exposerait à l'areopage europeen les besoins nouveaux crees a la Roumanie par sa transformation politique

Je vous autorise a donner lecture et à laiser copie a Monsieur le Ministre des Affaires Etrangeres de de la presente circulaire

Dans l'attente de vos informations sur le resultat de la démarche que vous êtes chargé de faire, je vous prie, Monsieur, d'agreer l'assurance de ma haute consideration

***Kogalniceano***

## Note du Ministre des Affaires Etrangeres de Roumanie au Ministre des Affaires Etrangères de S M I le Sultan

Bucarest 3/15 Février 1878

Monsieur le Ministre,

L'espoir d'une paix prochaine, également appelee par les vœux de toutes les parties interessees, me determine a m'adresser directement a Votre Excellence pour la prier de communiquer à la Sublime Porte le desir où est la Roumanie de voir se retablir entre elle et l'Empire Ottoman des relations de durable amitie

Le refus de la Sublime Porte de prendre en consideration les demandes aussi légitimes que moderees, formulees des longtemps et résumees dans le Memoire en date du 15/27 Juin 1876, les dangers qui nous menaçaient lors de l'explosion du conflit entre l'Empire Ottoman et la Russie, l'inutilité de nos instantes prieres pour que notre sol fut épargne, enfin les actes d'hostilite des troupes Ottomanes contre nos villes du Danube nous ont forces à entrer a notre tour en action, et à porter la défense de notre patrie au-delà de nos frontières

La crise douloureuse pour tous, mais ou tous ont deployé un egal heroisme, ou tous ont montre le plus patriotique souci de leur dignite nationale, arrive à son apaisement Le moment est

www.dacoromanica.ro

venu d'oublier le passé ou de n'en retenir que les enseignements, et de songer à régler l'avenir d'un sincère et commun accord

Que dit le passé, que reclame l'avenir?

La Roumanie qui avait atteint, par l'amélioration et le développement de ses institutions et de ses ressources, un degré de civilisation que l'Europe se plaisait a apprecier, vivait d'une vie autonome et ne nourrissait d'autre pensée que de poursuivre, dans la limite de ses droits et du droit, son œuvre de progrès Elle s'est donc loyalement adressee a la Sublime Porte, à qui la rattachaient des liens que les necessités historiques, enregistrés dans nos capitulations, avaient definis Elle a demande moins des innovations qu'un retour a la realite des anciennes stipulations Les legeres modifications a introduire prenaient leur legitimite dans l'équité, leur opportunite dans les circonstances La fin de non-recevoir opposée à ses demandes a prouvé qu'il y avait irrévocablement incompatibilité, et des lors la Roumanie a du chercher en elle même et par elle-même la satisfaction de ses vœux et de ses besoins

Elle s'est detachee de la Sublime Porte, elle a proclame son independance Son sang versé à flots a temoigné de l'énergie, de la vitalite du peuple roumain, de sa capacite à soutenir par de vaillants sacrifices ses justes aspirations et à remplir dignement toutes les conditions du rôle d'indépendance ou elle venait d'entrer

Aujourd'hui la Roumanie se présente de nouveau devant l'Europe A côte des exigences présentes, elle invoque son aptitude manifeste a prendre place, comme Etat absolument distinct, dans la famille europeenne Mais elle se tourne aussi vers l'Empire Ottoman, car elle voudrait que la Sublime Porte fut la premiere a estimer qu'il y a tout a la fois justice et intéret géneral à consacrer en droit la position occupée en fait par la Roumanie, et a reconnnaitre aussi la première l'independance effective de l'Etat Roumain

La suppression radicale des equivoques antérieures d'ou naissaient et ou s'alimentaient les suspicions et les irritations réciproques, et la reconnaissance spontanee de notre émancipation politique auraient pour bienfaisant effet d'assurer a jamais la plus cordiale entente entre l'Empire Ottoman et la Roumanie, et de nouer entre les deux Etats, par une heureuse transformation, des liens beaucoup plus forts que ceux du passe

Confiant dans l'esprit de sagacité de Votre Excellence, je ne

www.dacoromanica.ro

doute pas que Votre Excellence ne veuille employer sa haute influence dans les conseils de la Sublime Porte a démontrer au Gouvernement de S M I le Sultan la justesse des vues exposees ci-dessus, et la necessite de résoudre les graves problemes récemment agites entre l'Empire Ottoman et la Roumanie par une decision qui se résumerait en cette formule Reconnaissance de l'indépendance absolue de la Roumanie

Dans l'espoir que Votre Excellence voudra bien m'honnorer d'une reponse à cet égard, je prie Votre Excellence d'agreer l'assurance de ma plus haute consideration

*Kogalniceano.*

# MÉMOIRE SUR LA QUESTION DE LA BESSARABIE

Bucarest 25 février (9 mars) 1878

Plusieurs actes diplomatiques et même des ouvertures directes et officielles ont revele au Gouvernement Roumain le projet du Gouvernement Imperial de Russie de revendiquer les districts qui portent le nom de Bessarabie roumaine A titre de compensation, la Dobroudja serait annexee a la Roumanie

Le cabinet de Bucarest, fidele interprète des sentiments unanimes de la Nation, doit au pays et se doit a lui-même de se prononcer energiquement contre cet échange, dont la répudiation se fonde sur les raisons suivantes

La rectification de frontières en Bessarabie, stipulee par le traite de 1856, et le retour à la Principauté de Moldavie d'un portion de son ancien territoire sur la rive gauche du Danube, avaient pour but la satisfaction d'un double interêt, d'ordre public Européen:

1 Assurer la libre navigation d'un fleuve, qui forme la principale artère commerciale de l'Europe centrale, en confiant la garde de ses embouchures a un pays d'importance secondaire, dont la constante déference aux intentions des Puissances etait par la même certaine,

2 Mettre les Principautés Roumaines, grâce a la restitution partielle d'une province qui leur avait anciennément appartenu, en mesure de remplir, selon les exigences de la topographie et les necessites economiques, la mission qui leur etait devolue, du consentement et au profit de l'Europe entière

L'heureuse transformation des Principautés et la prospérité toujours grandissante du commerce Danubien depuis 1856 temoi-

www.dacoromanica.ro

gnent de l efficacité des dispositions concertées a cette epoque

Quelques détails mettront en lumière l'exactitude de ces affirmations

L'histoire montre que l'activite commerciale des peuples riverains du Danube s'est ralentie ou s'est developpee en proportion directe de l'accroissement ou de la diminution le leur contact immediat avec le fleuve

Les traités de 1812 et de 1829 avaient livre a la Russie d'abord le territoire Moldave d'au delà du Pruth, puis le Delta tout entier du Danube Il est vrai que des reserves expresses stipulaient en faveur des nations riveraines la libre navigation du fleuve, et que la neutralisation des parages voisins des embouchures resultait pratiquement de certaines interdictions édictées par ces Traités Cependant le mouvement du commerce sur le Bas-Danube, comme frappe de torpeur, devint timide a l'exces Il ne reprit l'energie de son expansion et la liberte de son essor qu'apres le Traite de 1856

L'examen attentif de l'influence exercee par l'extension ou l'amoindrissement du territoire des Principautes Danubiennes, non seulement sur leur etat economique individuel, mais aussi sur l'ensemble de trafic Europeen par le Danube, permet de constater les revirements soudains, les brusques fluctuations amenees par les changements de domination sur la rive gauche de fleuve Ainsi la Moldavie est tombee dans le plus triste affaissement par suite de la perte de la Bessarabie en 1812 tandis qu'en 1830 la Valachie a retiré de la recuperation des villes et territoires de Braila, Giurgevo et Turno les plus precieux avantages

La possession normale et sans entraves de la rive gauche du fleuve, depuis les Portes de Fer jusqu'à son embouchure, non pas avec des bandes de terrain d'apparence spécieuse et de réalité precaire, mais avec les districts qui donnent a cette possession sa valeur utile, a toujours eu comme corollaire presque mathematique pour la Roumanie un élan rapide et continu de son commerce, de son industrie et de sa culture interieure

Au contraire, quand les territoires riverains ont été distraits de leur domination, les Principautes ont éprouvé des perturbations profondes, non moins funestes à leurs propres interêts qu aux interêts connexes de l'Europe.

Aussi les divers Gouvernements roumains, tour a-tour beneficiaires ou victimes des modifications accomplies, ont-ils temoigné leur plus vive gratitude envers les Puissances, quand les instru-

www.dacoromanica.ro

ments politiques, généraux ou isolés, relatifs à l'affranchissement et à l'intégrité du sol roumain, assuraient sa prospérité ou se sont-ils sentis douloureusement atteints, lorsqu'ils voyaient morceler une propriété dont la légitimité reposait sur le droit historique et sur le droit naturel

C'est ainsi que le protocole du 6 Janver 1857 qui, réduisant les bienfaits de l'œuvre de 1856, a soustrait à la Moldavie le Delta du Danube pour l'annexer a l'Empire Ottoman, a soulevé les justes plaintes des Roumains

Ce protocole lésait gravement les intérêts locaux et de plus annihilait les effets salutaires du principe logique qui s'était proposé de garantir la neutralité du Bas-Danube, en conférant aux Principautés Roumaines la garde de ce débouché du commerce Européen

Depuis lors jusqu'a ce jour la Roumanie a périodiquement renouvelé ses réclamations a ce sujet, et le déni persistant de justice auquel elle s'est toujours heurtée a été une des causes principales des dernières évenements survenus entre la Principauté Roumaine el la Turquie

La Russie, a qui la Valachie reconnaissante doit la suppression des forteresses turques de la rive gauche, a pu apprécier, depuis le Traité d'Ackermann, quelles étaient pour les Principautés les conditions les plus propices d'existence et de développement, et quelle importance capitale présentait pour elles la libre possession des rives du Danube

Cet acte d'équité et de prudence politique, précurseur des idées qui ont sans doute inspiré les signataires du Traité de Paris, a remédie en partie au malaise ou languissaient les Principautés, depuis que les armées ottomanes s'étaient installées à demeure dans les forteresses Valaques du Danube, et depuis que la Bessarabie fut tout-à-coup et pour la première fois détachée de la Moldavie en 1812

Il est juste de convenir que depuis lors les traités d'Ackermann, d'Andrinople et de Paris ont amélioré en partie la situation des Principautés et ont marqué successivement pour elles des étapes mémorables dans la voie de la civilisation et du progrès Aussi la Roumanie, instruite par sa laborieuse expérience et par la bienfaisante générosité de l'Europe, attache-t-elle un prix éminent au maintien de ses frontières actuelles, que rendrait complètes et normales la restitution du Delta du Danube

www.dacoromanica.ro

L'échange présentement offert serait essentiellement préjudiciable a la Principauté

Il suffit en effet d'examiner la configuration des lieux pour se convaincre que la perte de la rive bessarabienne rendrait pénible et onéreux au Gouvernement roumain le maintien sous sa dépendance de la Dobroudja, qu'un large fleuve sépare du corps du pays, et avec laquelle l'autorité centrale n'aurait d'autre communication que les marais impraticables situés en aval de Calarasi et jusqu'à Braila

A n'envisager donc que cette face de la question, a ne consulter, en dehors de toute autre considération d'histoire, de droit et de politique générale, que les intérêts matériels, économiques et administratifs du pays, il appert que l'abandon de la Bessarabie roumaine entraînerait pour toute la Roumanie les plus fâcheux résultats, puisque l'acquisition de la Dobroudja, ne serait plus, des la perte de la rive gauche du Danube, véritable et seule clef de la rive correspondante, qu'un embarras, une charge et peut-être un danger a titre permanent

Est-il vrai que le déplacement de la domination roumaine sur la portion terminale du Danube inaugurerait au profit de la Roumanie une ère plus belle, en lui remettant la garde exclusive des bouches du fleuve, dont le caractère de neutralité absolue serait à nouveau et rigoureusement confirmé?

Une faveur ainsi restreinte, une garantie pour la neutralisation du Danube organisée dans de telles conditions ne seraient qu'illusoires, car il est manifeste que la possession de la rive gauche entre Reni et Ismail, à l'endroit ou la ramification n'est pas encore commencée, met la circulation du fleuve a l'entière discrétion de toute grande Puissance militaire établie sur cette rive

N'est-ce pas la le motif de sagace circonspection qui a déterminé l'Europe à reviser et à rectifier en 1857 le premier travail de la commission internationale chargée, en vertu du Traité de 1856, de fixer les nouvelles limites entre la Moldavie et la Bessarabie russe? N'est-ce pas afin de fermer toute communication avec le Danube par le lac de Ialpuk que la décision des Puissances a attribué a la Roumanie Bolgrad et Tabak?

La modification actuellement projetée et proposée destituerait donc la Roumanie des moyens d'action rigoureusement indispensables tant à son développement matériel qu'à l'accomplissement régulier de la mission d'ordre public qui lui a été réservée

www.dacoromanica.ro

Il y aurait a tout le moins imprudence de la part du Gouvernement roumain a devenir maitre des Bouches du Danube et à assumer la responsabilite de leur garde, sans avoir comme base la rive bessarabienne, dont la domination legitime lui permettrait seule de defendre avec efficacite les annexes dont la possession lui reviendrait

La prevision, trop justifiée par l'etude impartiale du passé, d'un ralentissement certain dans le mouvement du commerce Danubien est, aux yeux de la Roumanie, une menace trop redoutable pour que tous ses efforts ne tendent pas à la dissiper Detruire ou compromettre la securite de la libre circulation du fleuve, c'est paralyser ou enrayer le developpement progressif de l'Etat roumain Les données eloquentes de la statistique et les notions irrécusables de la topographie concourent a demontrer la justesse de cette assertion

A côte de ces arguments purement economiques se placent des considerations majeures d'ordre politique

La perte de la Bessarabie, après les sacrifices de sang et d'argent en retour desquels la Roumanie esperait une meilleure recompense, la perte de la Bessarabie, au lendemain de la proclamation d'independance, produirait dans le pays une commotion dont les suites pourraient devenir desastreuses Il appartient a l'Europe, si soucieuse de rendre stable une paix appelee par les besoins de tous, d'ecarter le peril de nouveaux troubles en Orient

Tel est l'aspect de la question que le Gouvernement roumain tient surtout à signaler a la bienveillante attention et a la perspicacite eclairee des cabinets europeens

Son plus cher desir est de conserver loyalement et de remplir dignement le poste d'honneur qui lui a été assigne a l'embouchure du grand canal par lequel s'effectue le commerce de l'Europe avec l'Orient

C'est donc un devoir imperieux pour le cabinet de Bucarest de declarer aux Puissances qui en 1856 ont eu foi dans la Nation Roumaine que, dans la position nouvelle récemment creée a la Roumanie par ses vaillants sacrifices, la possession de la Bessarabie et du Delta Danubien peut seule consolider la Principaute dans son independance Par là serait assuré un succes reel à l'accomplissement de la mission qui lui a ete confiee des 1856 par la prévoyante liberalité de l'Europe, a savoir la garde énergique et fidele de la libre navigation du Bas-Danube [1])

1) Consultaţi Carta Europeĭ din anul 1809 editat în Viena în limba germană şi francesă de Jean Pangratz, locotenent de Artilerie, ea este intitulată

www.dacoromanica.ro

## Circulaire aux Agents Diplomatiques de Roumanie

Bucarest 28 Mars 1878

Monsieur

Des informations parvenues a mon Departement des diverses Agences diplomatiques roumaines a l'etranger, il resulte que les Puissances en genéral et le Cabinet de en particulier, sont animés des intentions les plus bienveillantes a l'egard de notre pays Mais en meme temps, a propos de l'admission de la Roumanie a un Congres eventuel, des reserves ont ete posées, sur cette base que notre indépendance n'a pas encore été formellement reconnue par l'Europe et que des lors notre acces au Congres constituerait une derogation aux usages en vigueur

Le Gouvernement roumain, heureux des sympathiques assurances qu'il a recueillies, s'empresse d'exprimer par votre intermediaire au Cabinet de ses sentiments de vive gratitude

Toutefois, en presence de la paix signee à San-Stephano, il se croit plus que jamais en devoir d'insister sur ses precédentes sollicitations et d'invoquer son droit d'etre personnellement consulte et ecoute dans des conférences ou vont se debattre ses plus precieux interêts

Il va de soi que nous n'aspirons pas à figurer dans le Congres au meme rang que les Puissances signataires du traite de Paris, et que nous ne pretendons nullement discuter les questions generales sur lesquelles porteraient leurs deliberations Notre seule ambition se monte à paraitre devant l'Areopage europeen pour tracer nous-mêmes le tableau fidele de nos droits et de nos interêts

Notre demande se justifie en theorie et en pratique : en théorie, parceque notre independance, obliteree par des combinaisons arti-

---

«Nouvelle Carte des routes, des postes dans les différents Etats de l'Europe redigée avec soin sur les meilleurs cartes et livres des postes Dessinée par Jean Pangratz, lieutenant d'Artillerie L'an 1809 Publiée et se trouve à Vienne chez T Mollo à l'Hof, No 346»

In această Cartă este indicată ***bătrâna Moldova cu vechea ei granită începênd de la partea de Nord-Ouest a Mărei Negre şi mergênd de a lungul rîului Dnistru***

Această Carte este dar cu trei ani mai înainte de răpirea Basarabiei de la sânul Moldovei, Patria mumă, de către Russia care pretinde că îi datorim totul !!!

***Vasile M Kogălniceanu.***

www.dacoromanica.ro

ficielles et des équivoques funestes, n'a jamais été aliénée et n'a jamais cessé d'exister ; en pratique, parceque plusieurs des questions soulevées par le traité de San-Stéphano se rapportent directement a nous, et ne sauraient être reglees sans que nous soyons mis en mesure de soutenir notre cause

Les instruments européens qui concernent notre pays, ont tous sanctionne les anciennes capitulations des Principautés avec la Sublime Porte Or, ces capitulations assurent aux Principautes une souveraineté trop souvent méconue en fait, leur reconnaissent explicitément le droit de paix et de guerre et leur garantissent la faculté de conclure par elles-mêmes des traites, *a fortiori* de participer a la conclusion de traites internationaux

Il suffit d'un rapide coup d'œil sur le passé de la Moldavie et de la Valachie pour constater l'existence de semblables traités

Les conventions qui sont recemment intervenues entre diverses Puissances et le Gouvernement Princier où qui sont en voie de négociation attestent que l'Europe a desormais abandonné envers la Roumanie une légalite arbitraire pour rentrer dans le droit absolu.

D'ailleurs la Roumanie, par son attitude au cours des derniers évenements, n'a point eu la pensée d'organiser des modifications radicales a son profit Elle a simplement rompu entre elle et l'Empire Ottoman les faibles liens maintenus par une tradition qui avait ete fausee dans son principe et qui, dans son application, engendrait de regrettables difficultes

L'admission de la Roumanie serait donc, non pas une innovation plus ou moins etayée sur des nécessites contingentes, mais un retour a la legitimite fondée sur la sincerite historique et sur l'essence même du droit

Ainsi l'objection tirée de la non-reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie cede a un examen impartial

A ces raisons morales, déja si probantes, s'ajoutent des raisons politiques, d'une incontestable valeur

La Roumanie a pris à la guerre de 1877—1878 une part des plus actives et des honorables, elle a rendu des services signales a l'œuvre militaire poursuivie en comun Pendant toute la période belligerante, elle a eu notoirement et officiellement le rôle d'un Etat allie, et ce rôle elle n'a rien épargne pour le remplir avec loyauté.

Neanmoins, des que la période diplomatique s'est ouverte, elle à été systematiquement laissee a l'écart Son délegué n'a pas figuré aux conferences sur l'armistice, ses demandes ne sont pas entrées

www.dacoromanica.ro

en ligne de compte à la conclusion de la paix. Aussi le délégué roumain à Andrinople avait-il été autorisé à déclarer dès l'abord que son pays ne se regarderait pas comme lié par un règlement arrêté sans sa collaboration.

Aujourd'hui, sous l'impulsion des mêmes sentiments de conservation et de dignité, le Gouvernement roumain est obligé de déclarer également que la paix de San-Stephano, dont plusieurs stipulations lèsent les droits et les intérêts de la Roumanie, ne saurait l'engager valablement. Si donc son indépendance eut été à créer, la Nation roumaine serait redevable de cette création, non pas à la paix de San-Stéphano, à laquelle elle est demeurée étrangère, mais à l'individualité et à l'énergie de sa conduite pendant la guerre. Quant à la reconnaissance de cette indépendance, elle désirerait en être redevable aux consécrations d'un Congrès où elle figurerait, et qui ne voudrait certainement pas patronner et ériger en principe de droit international l'éviction des belligérants des séances où la paix, but suprême de leurs efforts, serait définitivement établie.

Certains articles convenus à San-Stephano ont trait à des questions où nous sommes partie directement et éminemment intéressée. Telles sont la question de la Bessarabie, la fixation, seulement éventuelle, de l'indemnité de guerre due par la Sublime Porte à la Roumanie, la clause sur le passage des troupes impériales russes par le territoire roumain.

Sur ces divers points, il est rigoureusement juste que nous soyons entendus dès les premiers travaux du Congrès, car ils affectent soit l'intégrité matérielle de notre territoire, soit l'intégrité morale de notre souveraineté intérieure, soit notre état économique.

En effet, faut-il mentionner que, depuis Nicopoli jusqu'à Widdin les forteresses ottomanes, dont nous avions dès le 22 Juin 1877 demandé la démolition, ont été occupées par nos troupes, sur l'invitation expresse du Grand Quartier Général Russe, à titre de gage réel qui nous permettrait, en temps utile, de débattre avec la Sublime Porte l'indemnité de guerre due à la Roumanie?

L'attribution par la paix de San-Stephano de ces forteresses à la Bulgarie supprime la réalité du gage, et par là nous destitue de tout moyen de revendication efficace.

Faut-il relever que «la gêne de la situation financière de l'Empire Ottoman» a été publiquement constatée à l'article 20 du traité de San-Stephano, et que dès lors, la faculté ménagée en termes si



www.dacoromanica.ro

vagues à la Roumanie par l'article 5 «de faire valoir ses droits à une indemnité qui sera débattue entre les deux parties» est a priori frappée de stérilité, puisqu'elle manque de sanction?

Faut-il insister sur ce qu'il y a de singulier à voir qu'un accord préalable pour réglementer le retour des armées russes a deux ans d'échéance devienne superflu avec la Roumanie et que ce soit avec l'Empire Ottoman que se négocie ce retour, tandis que c'est avec la Roumanie qu'une convention en forme solennelle avait été jugée nécessaire pour réglementer le passage momentané de ces mêmes armées? Faut-il montrer que la Roumanie n'a jamais reçu plus cruelle atteinte a sa souveraineté intérieure que cette servitude imposée par le traité même ou il est parle de son indépendance?

Enfin, la question de la Bessarabie n'est pas exclusivement locale et par conséquent susceptible d'arrangements simplement bilatéraux. Elle ressortit manifestement a la compétence de l'Europe car elle implique une modification essentielle a l'œuvre européenne de 1856, par un déplacement de domination dans une région ou l'Europe entière a des intérêts constants Ce déplacement aurait pour résultat capital d'étendre jusqu'a l'espace compris entre Reni et Ismail l'importance attachée jusqu'ici seulement aux bouches même du Danube

En outre, la paix de San-Stephano altère les prévisions de 1856 sur la Commission permanente du Danube, le régime fixé par l'article 17 du traite de Paris est bouleverse

D'une part, la fondation d'une Principauté autonome de Bulgarie élimine la Sublime Porte du sein de la Commission, d'autre part l'acquisition de la Bessarabie par la Russie, devenue riveraine du fleuve, introduirait dans cette Commission un nouveau facteur L'équilibre dans les décisions serait compromis sinon détruit, car les voix se distribueraient dorénavant comme il suit Une pour l'Allemagne (représentant la Bavière et le Wurtemberg), une pour l'Autriche-Hongrie, une pour la Roumanie, une pour la Russie, une pour la Serbie, une pour la Bulgarie La prépondérance sur le Bas-Danube appartiendrait donc inévitablement a un groupe d'Etats qui pourraient être induits par les circonstances a consulter leurs affinités de race et le soin particulier de leurs alliances politiques, de préférence aux avantages commerciaux de l'Europe et aux exigences économiques d'un caractère universel

Il y a donc la encore un argument qui milite puissamment en

www.dacoromanica.ro

faveur du concours de tous les interesses aux discussions et aux resolutions du futur Congrès

L'equité même plaide pour nous, car il serait arbitraire que notre cause fut appelée, debattue et jugée, sans que nous fussions cités, car s'il arrivait que l'Europe nous fermât l'entrée du Congres, delibérat et decidât a notre sujet sans nous, elle consommerait à notre egard l'exclusion dont nous sommes deja victimes par le fait du traite de Sant-Stephano, et contre laquelle le Gouvernement a cru devoir protester

Telles sont, Monsieur , complementairement a mes communications anterieures, les considerations de nature diverse mais d'egale solidité sur les quelles s'appuie notre demande de prendre une modeste place au Congrès des le debut des conferences

En consequence, vous voudrez bien attirer tout specialement la haute attention du Cabinet de sur les points ci-dessus developpes, et vous employer a obtenir de ses bienveillantes dispositions envers nous l'admission, si legitime a tous égards, de la Roumanie au sein du futur Congrès

Je vous autorise a donner lecture et à laisser copie de la presente a Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de .

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute consideration

***Kogalniceano***

A M LE GENERAL CHIKA, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE A ST-PETERSBOURG.

Bucarest, le 5 Avril 1878

Monsieur l'Envoyé Extraordinaire,

Ce n'est que par le «Journal de St-Petersbourg» que nous avons eu connaissance du texte authentique des preliminaires de paix, conclus le 17 fevrier, entre Sa Majesté l'Empereur de Russie et Sa Majesté l'Empereur des Ottomans.

Ecarte par le Gouvernement Imperial de Russie de toute participation à cet acte, le Gouvernement Princier de Roumanie, en prenant connaissance d'une façon toute fortuite de sa teneur, a ressenti les sentiments de penible surprise qu'en a eprouve la Nation entière

Cette impression a eté si generale parmi les Roumains qu'elle m'impose le pressant devoir de vous demander de la communiquer sans retard au Cabinet de St-Petersbourg

Entrés loyalement dans l'alliance de la Russie qui nous a prealablement garanti le maintien de tous nos droits nationaux et de

www.dacoromanica.ro

l'integrite de notre territoire, confiants dans la bienveillance que Sa Majeste l'Empereur ne leur a jamais marchandee, les Roumains —il faut l'avouer—n'ont recueilli que les deceptions les plus douleureuses dans cet accord des deux Puissances, leurs voisines.

Ayant demande aux Roumains de lui ouvrir leur territoire pour servir de base a ses operations militaires et, de plus, ayant instamment reclame, a un moment donne, le concours de nos soldats qui ont partage avec courage tous les perils d'une guerre prolongée, l'Empire de Russie s'était legalement et moralement constitue par la le garant et le defenseur de nos droits, ajoutons aussi qu'à titre de seule Grande Puissance parmi ses allies de guerre, elle s'est reserve—malgre nos incessantes demandes—la prerogative de regler toute seule les conditions de la paix

Il nous restait cependant encore l'esperance qu'à notre insu même l'esprit d'equité, aussi bien que la generosite de la Russie envers un allié plus faible, viendraient combler toutes nos legitimes attentes

Malheureusement, nous avons été bien cruellement decus par l'acte signe à San-Stephano

La sollicitude des plenipotentiaires russes, si bienveillante pour les autres petits Etats orientaux qui ont, avec plus ou moins d'efficacite, concouru au succes des armees imperiales, fait absolument defaut, toutes les fois qu'il est question de notre pays

La Roumanie n'a-t-elle pas amplement rempli les engagements qu'elle avait pris envers l'Empire de Russie par la Convention du 4/16, Avril de l'an dernier? Le Gouvernement Impérial avait-il perdu de vue tous les dommages eprouvés par notre pays à cause de la guerre· Notre commerce totalement arrêté, nos villes du Danube, autrefois si florissantes, réduites aujourd'hui à l'état de ruine, toute la population du pays infestee d'epidemies provenant de l'agglomeration des blesses et des malades, le betail, element principal de notre agriculture, presque decime par les incessants transports militaires et par l'épizootie, nos routes detériorées, nos champs restés en friche, nos ressources de toutes sortes epuisées, enfin, tout notre equilibre economique gravement et peut-être pour longtemps ebranlé?

Tant d'epreuves, auxquelles il faut ajouter le sang de nos soldats versé sur les champs de bataille de la Bulgarie, tant de sacrifices qu'un petit Etat comme le nôtre a acceptes avec un courageux devouement, ne meritaient-ils, pour toute récompense, de la part du puissant Empire de Russie, que l'abandon de tous nos interêts que l'atteinte portee à tous nos droits?

www.dacoromanica.ro

Voilà pourtant, Monsieur l'Envoye Extraordinaire, ce qui ressort, aux yeux les moins clairvoyants, de la position qui nous est faite par le traite de San-Stéphano

Accepter cette position sans reclamer, sans protester, ce serait nous montrer reellement indignes de la bienveillance qui nous a ete accordee jusque dans ces derniers temps par Sa Majesté l'Empereur Alexandre II

Il est donc de notre devoir de mettre clairement en évidence tous les points qui, en violant nos droits et en compromettant encore plus nos interêts reels, provoquent nos legitimes reclamations et nous obligent de protester energiquement contre des dispositions sur lesquelles nous n'avons pas ete consultés et qui, ayant eté prises sans nous, ne sauraient être consenties par nous.

Je m'abstiendrai ici de repeter ce qui a déjà été arrêté au sujet de la proposition d'echange de territoires qui nous a eté faite par la Russie Les Corps legislatifs et le pays se sont hautement prononcés contre cette transaction considerée comme desastreuse à tous les points de vue pour notre Etat Neanmoins je voudrais pouvoir eloigner de moi la presomption que c'est a ce refus qu'il nous faut attribuer tous les deboires qui, a cette heure, nous viennent si inopinement de la part de nos puissants allies

Et pourtant, comme nous n'avons a nous reprocher aucun tort vis-à-vis de la Russie, comme nous avons la conscience de l'avoir loyalement secondee dans son œuvre militaire, et comme en somme c'est d'elle que nous avons reçu la premiere confirmation effective de notre independance, en signant, sur sa demande et avec elle, la Convention de l'an dernier, n'est-il pas tout au moins surprenant pour nous, ainsi que pour l'Europe entiere, de voir que le Gouvernement Imperial n'a aujourd'hui, pour toute recompense reelle a accorder à la Roumanie, que la reconnaissance de son indépendance par la Porte?

Nos droits ab antiquo, le cours des évenements et la conduite de la Roumanie elle-même avaient déja donne a cet acte, nous osons l'affirmer, le caractere d'un fait accompli Pas plus la Turquie qu'aucune des autres Puissances europeennes ne serait venue aujourd'hui nous imposer de renouer nos anciens rapports avec l'Empire d outre-Danube! La Russie le savait bien, puisque la premiere elle avait depuis un an déjà, fait pencher la balance en ce sens

Passons a l'analyse des autres stipulations

L'article 5 du traité de San-Stephano attribue a notre pays le droit

www.dacoromanica.ro

(tout-a-fait illusoire du moment qu'il n'a aucune sanction effective) de faire valoir ses prétentions a une indemnité a débattre entre elle et la Turquie

Ce n'est pas ainsi que la Russie, contractant pour ***elle*** et pour ses alliés, a agi envers la Serbie, envers le Monténegro Elle a obtenu pour ces Principautés et leur a fermement garanti de bons et solides territoires Pour son propre compte, elle a déterminé les milliards payables par la Turquie, soit en nature, soit en territoire, pour frais de guerre, pour pertes éprouvées par l'Etat et pour dommages causés aux sujets russes

Aucun de ces avantages n'a été accordé à la Roumanie, et cependant quelle est la contrée où les particuliers et l'Etat aient essuyé par suite de la guerre, plus de pertes que notre pays? Quelle est la Nation de l'Orient qui ait fait plus de sacrifices désintéressés pour soutenir cette guerre et lui donner une fin favorable aux intérêts de la Russie?

Les plénipotentiaires de San-Stephano se sont plu à oublier ces détails, et même en mentionnant d'une façon vague les droits de la Roumanie à une indemnité platonique — si je puis me servir de cette expression, — ils ont admis, d'après les informations qui nous sont parvenues, que le Gouvernement musulman était autorisé a faire valoir de son côté contre nous des droits à une indemnité afférente aux soi-disants biens des couvents chrétiens établis en Turquie On n'a pas voulu se rappeler cette fois que ces biens conventuels, sécularisés par nous, ***avaient été destinés par nos ancêtres à ne soulager que les chrétiens d'Orient, écrasés sous le joug Ottoman***

A ce sujet, il serait réellement étrange de nous voir réduits a payer aux Turcs, avec les biens de nos églises chrétiennes, les frais qu'ils ont dû faire pour soutenir la guerre en 1877 contre la Russie et la Roumanie orthodoxes

Voilà cependant ce qui résulterait des stipulations, telles qu'elles ont été arrêtées à San-Stephano, en ce qui concerne les intérêts de la Roumanie

Mais là n'est pas la seule contradiction de cet acte vis-à-vis de nous

Il est connu qu'un des griefs principaux qui nous ont poussés à entrer en guerre contre la Turquie, c'est le refus systématique de cette Puissance de reconnaître la légitimité des demandes que j'ai formulées dans mon Mémoire du 27 Juin 1876

www.dacoromanica.ro

La principale de nos reclamations contre la Porte etait, sans contredit, la revendication des bouches du Danube qui, apres nous avoir appartenu pendant des siecles, avaient ete illegalement alienees par la Turquie aux traites de Bucarest et d'Andrinople, et qui nous ayant ete de nouveau restituees a la paix de 1856, nous ont ete encore arrachees par le protocole du 6 Janvier 1857

Cette nouvelle injustice a souleve des reclamations incessantes de notre part, restees sans résultat pendant plus de vingt ans, nous etions en droit de croire que, par nos propres armes, nous avions bien et dument gagne la retrocession de cette portion de notre sol Notre deception fut au comble quand nous vimes que, par l'article 18 du traite de San-Stepano, la Russie detachait de l'Empire ottoman le Delta du Danube, non pas pour le rendre à la Roumanie, a qui il appartient de droit, mais pour se l'approprier, quitte a l'échanger, malgre nous, contre la Bessarabie, cette partie de notre sol qui seule peut nous assurer une domination libre et efficace des bouches du grand fleuve

N'est-ce pas à dire, en realite, que ce n'est point la Turquie vaincue qui paie à l'Empire russe les frais de guerre, representes par le Delta du Danube, mais bien la Roumanie?

De plus, tout en proclamant, l'indépendance de la Roumanie, le traité de San-Stephano à quelques articles de distance (article 8), vient lui-même porter une premiere et grave atteinte à cette independance en reglant avec le Gouvernement turc le passage pendant deux ans des armees russes qui occuperont la Bulgarie à travers ce nouvel Etat independant, sans que lui-même soit consulte sur ce point

En avril 1877, lorsque la Porte avait certains droits de suprematie sur la Roumanie, au moins aux yeux des Puissances etrangeres, le Gouvernement Imperial traitait directement avec le Gouvernement Princier pour obtenir pour ses armees un passage a travers le territoire roumain, et aujourd'hui que l'independance officielle de la Roumanie est imposee comme une des conditions de la paix a la Turquie, c'est avec le Gouvernement ottoman que la Russie fait un accord pour conserver ses communications militaires a travers notre pays independant!

Or, pendant l'annee qui vient de s'ecouler nous avons appris à connaitre, par une triste experience, ***les effets d'une occupation étrangère***, alors même qu'elle est reglementee par une convention Que nous reste-t-il donc a attendre de l'obligation qu'on veut aujourd'hui nous imposer, si ce n'est l'augmentation, sur une echelle plus grande, des

www.dacoromanica.ro

charges, des excès, des ruines qu'amène toujours l'occupation d'un pays par une armée étrangère, fut elle la plus disciplinée du monde? N'est-il pas clair pour nous que ce passage de troupes sera pendant des années une entrave capitale à notre développement normal, à notre développement national?

Vous voyez, Monsieur l'Envoyé Extraordinaire, d'après ces quelques points, sur lesquels j'ai le plus insisté, que le traité de San Stephano en général, et surtout les articles spéciaux traitant des affaires de la Roumanie portent atteinte à tous nos droits et lèsent nos intérêts les plus vitaux.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le considérant suivant qui, à mon avis, prime tous les autres.

Depuis le traité de Paris, les transformations politiques par lesquelles a passé la Roumanie se sont faites ou sur l'initiative ou, avec l'approbation des Grandes Puissances signataires de ce traité lesquelles ont pris sous leur sauvegarde les droits de notre pays. Par le traité de San-Stephano, la Roumanie est dépouillée de la garantie collective de l'Europe, et c'est la Russie et la Turquie seules qui s'attribuent le droit de disposer de nos destinées.

Aussi, devant cette situation tout-à-fait inattendue, le Gouvernement de la Roumanie croirait forfaire à ses devoirs les plus sacrés, s'il ne protestait hautement contre les dispositions d'un traité où il n'est tenu aucun compte ni de nos droits acquis, ni des promesses qui nous ont été faites.

Je vous prie donc, Monsieur l'Envoyé Extraordinaire, de vouloir bien exposer clairement à Son Altesse le Prince Chancelier la situation dans laquelle se trouve la Nation et le Gouvernement roumain, à la suite des actes politiques qui rejettent brusquement notre pays si loin des espérances qu'avaient fait naître en eux les paroles de Sa Majesté l'Empereur, celles de Son premier conseiller, celles des personnes les plus autorisées à parler au nom de la Russie.

Nous ne croyons pas avoir démérité de cette sympathie par le seul fait de nous être refusés à un échange de territoires qui répugne à notre cœur, qui est contraire à nos intérêts les plus chers, à nos droits les plus saints. Aussi, aujourd'hui même, dans la perplexité où nous met ce revirement de sentiments que les hommes d'Etat russes semblent manifester à notre égard, dans les dispositions, écrasantes pour nous, du traité de San-Stephano, je vous charge très-expressément, Monsieur l'Envoyé Extraordinaire, d'exposer à St-Pétersbourg que nous persévérons dans le dévoue-

www.dacoromanica.ro

ment que nous portons a la personne de Sa Majeste l'Empereur, que nous n'oublierons jamais les bienfaits que nous devons aux grands monarques de la Russie, mais, qu'en même temps nous ne devons pas oublier le grand devoir qui nous incombe vis-a-vis de notre pays, vis-a-vis de l'Europe Ce devoir est de considerer comme nulles et non avenues toutes les stipulations qui nous concernent dans un traité qui a ete conclu sans nous, contre nous et a notre detriment

Nous protestons loyalement et solennellement contre le traite de San-Stephano, parce que ce traite est tout d'abord onereux pour le pays et, en second lieu, parce qu'il tend à mettre la Roumanie en dehors du droit public europeen, en dehors de la garantie collective des grandes Puissances, qui lui a ete assuree par le traite de Paris Cette garantie nous est precieuse, elle est notre égide tutelaire Nous continuerons donc a l'invoquer même dans le cas ou la Russie et la Turquie auraient, c'est bien, mais à elles seules, reglé et decide sur les droits et les intérêts de notre Nation A plus forte raison, nous l'invoquons aujourd'hui en face de l'acte bilatéral de San-Stephano qui est une negation de notre souveraineté et un danger pour les interêts moraux et materiels de la Nation roumaine

Vous êtes egalement autorise à donner lecture et a laisser copie de la présente a Son Altesse le Prince Chancelier de Russie, si Elle le desire

Veuillez agreer, Monsieur l'Envoyé Extraordinaire, l'assurance de ma haute consideration

***Kogalniceano***

### Circulaire aux Agents Diplomatiques de Roumanie

Bucarest 30 Mars (11 Avril) 1878

Monsieur

Par ma note circulaire en date du 16/28 Mars, j'ai appelé votre attention sur la nécessite imperieuse qu'il y a pour la Roumanie d'être mise à même de faire entendre sa voix au sein du futur Congrès

Le traite de San-Stephano, conclu entre Sa Majesté l'Empereur de Russie et Sa Majeste l'Empereur des Ottomans, nous enleve toutes les garanties du droit public européen dont notre pays a joui jusqu'aujourd'hui, plusieurs de ses articles violent nos droits et lesent nos interêts les plus chers

www.dacoromanica.ro

Ce traite disposant de nous, sans nous et contre nous, Gouvernement et Nation nous l'avons, des le principe, declare denué de toute valeur obligatoire pour la Roumanie

Par ma circulaire susmentionnee, je vous avais prie, Monsieur ; de communiquer au Cabinet près duquel vous êtes accrédité notre protestation contre le dit acte et d'appuyer en meme temps nos instances pour être admis au prochain Congres, afin de pouvoir développer les considerants d'ordre majeur qui nous ont dicté la ligne de conduite adoptee par le Gouvernement roumain en face du traite de San-Stephano.

Je viens aujourd'hui vous envoyer copie de la protestation que, a ce même effet, nous avons cru devoir adresser directement au Cabinet de St-Petersbourg

Apres la narration des faits, vous y trouverez expose le veritable terrain sur lequel le Gouvernement roumain s'est place et entend se maintenir Ce terrain, c'est le droit public européen que nous avons toujours considéré comme notre sauvegarde, et duquel nous n'entendons nullement nous departir

En effet, si vous voulez bien faire une revue retrospective des dernieres vingt annees de la transformation politique de la Roumanie, vous y verrez que les differents actes qui ont développe et établi notre souveraineté nationale ont tous ete faits sur l'initiative ou avec l'approbation des Puissances signataires du traite de Paris

Nous ne saurions donc admettre pour un seul instant, et même en bien, que deux seules de ces Puissances, la Russie et la Turquie, s'arrogent a elles seules le droit de disposer de nos droits, de nos interets, de regler, en un mot, a elles seules et sans notre consentement, les destinees de la Roumanie

C'est la, aux yeux de la Nation roumaine et de son Gouvernement, le peche capital du traite de San-Stephano C'est ce qui fait que de prime abord nous avons considére pour nous comme nulles et non avenues les stipulations de cet acte, en tant qu'elles concernent la Roumanie

C'est ce qui fait aussi que nous considerons comme un devoir imperieux d'en appeler aux Grandes Puissances, et de protester auprès d'elles solennellement contre cet acte qui tend a mettre la Roumanie en dehors de la garantie du droit public européen

En communiquant donc a Son Excellence M. le Ministre des Affaires Etrangères copie de la protestation que nous avons adressee

www.dacoromanica.ro

à St-Petersbourg, vous êtes autorisé à faire et à renouveler, dans la forme la plus solennelle, notre protestation contre les stipulations du traité de San Stéphano, contre la violation que ses stipulations font aux droits et aux intérêts de la Roumanie

Je vous autorise à donner lecture et à laisser copie de cette note à Son Excellence Mr le Ministre des Affaires Etrangères

Veuillez agréer, Monsieur l'Agent, l'assurance de ma haute considération

*Kogalniceano*

# PROTOCOLE N° 10

SEANCE DU 1er JUILLET 1878.

Etaient présents

Pour *l'Allemagne* le prince de Bismarck, — M de Bulow, — le prince de Hohenlohe-Schillingsfurst

Pour *l'Autriche-Hongrie* le comte Andrassy, — le comte Karolyi, — le baron de Haymerle

Pour *la France* M Waddington, — le comte de Saint-Vallier, — M Desprez

Pour *la Grande-Bretagne* le comte de Beaconsfield, — le marquis de Salisbury, — lord Odo Russell

Pour *l'Italie* le comte Corti, — le comte de Launay

Pour *la Russie* le prince Gortchacow, — le comte Schouvalow, — M d'Oubril

Pour *la Turquie* Alexandre Caratheodory Pacha, — Mehemed-Ali-Pacha, — Sadoullah-Bey

La séance est ouverte à 2 heures ½

Les protocoles 8 et 9 sont adoptés

Le Président fait mention des pétitions résumées dans la liste No 8

Le comte Schouvalow rappelle que, dans une séance précédente, il a pris ad referendum la question du passage et du droit de garnison de l'Autriche-Hongrie dans l'enclave a la suite d'une entente avec le comte Andrassy, M le Plenipotentiaire de Russie retire ses objections et adhère à la proposition de M le Plenipotentiaire d'Autriche-Hongrie

L'ordre du jour appelle en premier lieu l'audition des représentants de Roumanie Le Président, en se conformant a la décision prise par le Congrès dans la dernière séance, a invité MM Bratiano

www.dacoromanica.ro

et Kogalniceano, ministres du Prince Charles de Roumanie, a faire, dans la séance de ce jour, les communications dont ils seraient chargés

Les délégués Roumains, MM Bratiano et Kogalniceano, sont introduits, et le Président les prie de prendre la parole pour expliquer les opinions et appréciations de leur Gouvernement sur les points du traité de San-Stéphano qui les concernent

M Kogalniceano remercie le Congrès d'avoir bien voulu admettre les représentants Roumains et donne lecture du mémorandum suivant.

«Messieurs les Plenipotentiaires,

Nous avons, tout d'abord, à cœur de remercier le Congrès de vouloir bien entendre les Délégués roumains au moment de délibérer sur la Roumanie C'est un nouveau titre ajouté par l'Europe à ceux qui lui ont valu des longtemps la reconnaissance de la Nation roumaine, et ce gage d'unanime bienveillance nous paraît être d'un heureux augure pour le succès de la cause que nous sommes appelés à défendre devant vous

Nous n'insisterons pas sur les evenements dans lesquels nous avons été entraînés par des nécessités de force majeure Nous passerons également sous silence soit l'action militaire à laquelle nous avons participé, soit l'action diplomatique a laquelle il ne nous a pas été donné de prendre part Nous avons eu occasion de constater déjà que la période des négociations nous a été moins propice que la fortune des armes

Nous nous bornerons a exposer les droits et les vœux de notre pays, sur la base du résumé présenté dans le Mémoire que nous avons eu l'honneur de soumettre récemment au Congrès

I

Nous croyons qu'en bonne justice aucune partie du territoire actuel ne doit être détachée de la Roumanie

La restitution par le Traité de 1856 d'une partie de la Bessarabie à la Principauté de Moldavie a été un acte d'equité de l'Europe Le morcellement de 1812 ne pouvait pas se justifier par le fait ou le droit de la conquête

En 1812, la Bessarabie relevait d'une Principauté dont l'autonomie avait été attestée solennellement par tous les traités antérieurement conclus entre les Empires russe et ottoman. Le Traité

www.dacoromanica.ro

de Kutchuk-Kainardji particulièrement reconnaissait aux Princes de Moldavie et de Valachie la qualité de Souverains, et établissait que la Bessarabie faisait partie de la Moldavie

C'était donc là un pays roumain, avec des institutions et des lois roumaines, explicitement maintenues par Sa Majesté l'Empereur Alexandre Ier Ce respect de l'ancienne nationalité était formulé dans le rescrit impérial promulguant l'organisation administrative et judiciaire de cette province après son incorporation à la Russie, sans qu'il fut posé la moindre distinction entre la basse et la haute Bessarabie

On a semblé vouloir conclure que la Bessarabie était une région turque ou tatare du simple fait que les Ottomans y occupaient trois forteresses

Mais l'histoire de la Valachie présente une anomalie analogue, des forteresses turques y ont longtemps subsisté, il n'en résulte pas pourtant que la Valachie ait jamais été un pays turc

En 1878, pas plus qu'en 1812, la Bessarabie ne peut-elle revendiquée de la Roumanie en vertu du droit de conquête Elle appartient à une Principauté que la Russie elle-même, pendant tout le cours de sa récente guerre avec l'Empire ottoman, a considérée et traitée comme un Etat indépendant et allié

D'ailleurs, dès son entrée en campagne, la Russie a signé avec la Roumanie une convention par laquelle elle a expressément garanti l'intégrité actuelle du territoire roumain

Cette garantie avait été demandée et accordée quand il ne s'agissait encore que du passage des armées impériales par la Roumanie Il semblait qu'elle dut redoubler d'énergie du jour où, sur l'appel de la Russie même, le concours de la Nation roumaine devenait plus positif et se transformait en coopération militaire effective, en complète alliance. Nos troupes ont en effet combattu côte à côte avec les armées russes Si ce n'est pas là un titre pour nous agrandir, ce n'en est certes pas un pour nous diminuer. A défaut d'autres droits, la convention du 4 (16) avril 1877, qui porte les signatures et les ratifications du Cabinet impérial, suffirait seule pour nous conserver une région importante du Danube, à laquelle se rattache si étroitement la prospérité commerciale de la Roumanie.

On a invoqué, à l'appui de la rétrocession de la Bessarabie, des considérations de reconnaissance et des souvenirs de gloire et de valeur militaires. Mais, durant une longue série de guerres,

www.dacoromanica.ro

les armes russes se sont illustrées sur bien des champs de bataille, et ont promené leur gloire jusque sous les murs d'Andrinople Ce n'est pas là pourtant un titre à la propriété de la région des Balkans

On a invoqué encore des considérations de reconnaissance La Roumanie sait pratiquer les devoirs de la gratitude, et l'a maintes fois prouvé Elle n'oublie pas son histoire ni le nom de ses bienfaiteurs, elle vénère en Catherine la Grande et en Nicolas I-er les généreux auteurs des traités de Kainardji et d'Andrinople

Mais elle garde aussi la mémoire des sacrifices qu'elle s'est imposés pour l'agrandissement, la fortune et la gloire de la Russie Elle se rappelle que, depuis Pierre-le-Grand jusqu'à nos jours, elle a été tour à tour ou simultanément la base des opérations militaires de la Russie, le grenier où s'alimentaient ses armées, alors même qu'elles agissaient au-delà du Danube, et le théâtre trop souvent préféré des plus terribles collisions

Elle se souvient aussi qu'en 1812 elle a perdu au profit de la Russie, la moitié de la Moldavie, c'est-à-dire la Bessarabie du Prúth au Dniestre

## II

Nous demandons que le sol roumain ne soit pas assujetti à un droit de passage pendant l'occupation de la Bulgarie par les armées russes. Le Danube et la Mer leur offrent les voies de transport et de communication les plus faciles et les moins couteuses La Roumanie, après toutes ses épreuves, aspire à un repos absolu, nécessaire à la réparation des dommages causés par la guerre, ce serait une mauvaise condition, pour l'accomplissement de l'œuvre réparatrice et pour la tranquillité de notre pays, que la circulation de troupes étrangères

## III

Il nous paraît juste que la Roumanie, en vertu de ses titres séculaires, rentre en possession des îles et des bouches du Danube, y compris l'île des Serpents Il y aurait dans cette restitution un retour équitable aux dispositions originaires par lesquelles les Grandes puissances avaient confié en 1856 aux Principautés Danubiennes la garde de la liberté du Danube à son embouchure

www.dacoromanica.ro

IV

Nous avons le ferme espoir que la Roumanie recevra du Gouvernement imperial de Russie une indemnite de guerre en proportion des forces militaires qu'elle a mises en ligne Nous croyons legitime, a tous egards, que les dedommagements stipules et obtenus par la Russie au nom des divers Etats allies soient répartis en raison de l'appoint militaire de chacun des belligerants Le Gouvernement imperial a reconnu le principe de cette repartition en faveur de la Serbie et du Monténegro, et insiste sur son application

La Roumanie est fondee a en demander à son tour le benefice En effet, obligee de tenir longtemps son armée mobilisee pour parer à des eventualités imminentes, elle a eu sous les drapeaux, tant comme armee active que comme armée de reserve, plus de 70 mille hommes De plus elle a subi des pertes considerables ses villes et toute sa rive du Danube ont ete saccagees par le bombardament, ses voies de communication deteriorees, son materiel de guerre endommage.

Les compensations dues de ces differents chefs seraient prelevees sur l'indemnité totale allouee au Gouvernement imperial de Russie et fournies en telle forme que le Congres jugerait plus expedient

V

La Roumanie a confiance que son independance sera definitivement et pleinement reconnue par l'Europe

A son droit primordial, dont le principe avait ete faussé par des equivoques historiques, s'ajoutent aujourd'hui les titres dont elle a régenéré, ou plutôt rajeuni la conquête sur les champs de bataille Dix mille Roumains sont tombes autour de Plevna pour meriter a leur patrie la liberté et l'indépendance

Mais tous ces sacrifices ne suffiraient pas à asssurer à la Roumanie la pacifique disposition de ses destinées Elle serait heureuse et reconnaissante de voir couronner ses efforts, qui ont manifeste son individualite, par un bienfait Europeen Ce bienfait serait la garantie reelle de sa neutralite, qui la mettrait en mesure de montrer a l'Europe qu'elle n'a d'autre ambition que d'être la fidele gardienne de la liberté du Danube à son embouchure, et de se consacrer à l'amelioration de ses institutions et au developpement de ses ressources

www.dacoromanica.ro

Tels sont, Messieurs les Plenipotentiaires, succinctement exposés, les vœux d'un petit Etat qui ne croit pas avoir demerité de l'Europe, et qui fait, par notre organe, appel à la justice et a la bienveillance des Grandes Puissances, dont vous etes les éminents Representants »

M Bratiano lit ensuite les considerations ci-apres

«L'exposé que mon collègue, en son nom et au mien, vient de tracer des droits et des interêts de la Roumanie, n'a pas besoin de plus longs développements

La haute Assemblee qui a pour mission de régler la situation de l'Orient possede amplement toutes les données nécessaires à l'accomplissement de son œuvre

Nous sommes persuades que les sentiments de justice et de bienveillance qui nous ont ouvert un accès aupres de vous determineront aussi l'adoption des resolutions relatives a la Roumanie.

Je me permettrai simplement d'ajouter que la dépossession d'une partie de notre patrimoine ne serait pas seulement une profonde douleur pour la Nation roumaine, elle detruirait en elle sa confiance dans l'efficacité des traites et dans l'observation tant de l'équite absolue que du droit ecrit

Le trouble qu'éprouverait sa fois dans l'avenir paralyserait son pacifique developpement et son élan vers le progres

Je prends, en terminant, la respectueuse liberté de soumettre ces réflexions a la haute appréciation du grand conseil Europeen et particulierement aux illustres Représentants de S M l'Empereur de toutes les Russies, dont nous avons eu si souvent l'occasion d'apprecier l'esprit éleve et le cœur magnanime pendant son sejour parmi nous »

Le Président dit que le Congres examinera consciencieusement les observations présentees par les delegues de Roumanie [1])

---

1) Apres que le president du Congres eut répondu aux Plénipotentiaires Roumains que leurs discours seront imprimes et distribues aux membres du Congres pour être pris en consideration, ***le Ministre des affaires étrangères de Roumanie a demandé la permission de déposer sur la table des conférences la Patente Impériale portant la signature de S M l'Empereur de toutes les Russies et autorisant S A le Prince Gortschacow à ratifier la convention du 4/16 Avril 1877,*** ainsi que la declaration portant la signature de S A le Prince Gortschacow chancelier

www.dacoromanica.ro

Les Representants roumains s'etant retires, l'ordre du jour appelle la continuation de l'examen du 1er alinéa de l'article V du traite de San-Stephano

---

de l'Empire de Russie, qui au nom de S M l'Empereur Alexandre II ratifie cette Convention et *promet qu'elle sera fidèlement observee et exécutee dans toute sa teneur*

PAR LA GRÂÇE DE DIEU,

# NOUS ALEXANDRE II,

Empereur et Autocrate de Toutes les Russies, de Moscou, Kiow, Wladimir, Novogorod, Tsar de Casan, Tsar d'Astrakhan, Tsar de Pologne, Tsar de Sibérie, Tsar de la Chersonese Taurique, Tsar de la Georgie, Seigneur de Plescow et Grand Duc de Smolensk, de Lithuanie, Valhynie, Podolie et de Finlande, Duc d'Estonie, de Livonie, de Courlande et de Semigalle, de Samogitie, Bialostock, Carelie, Twer, Jugorie, Perm, Viatka, Bolgarie et d'autres, Seigneur et Grand-Duc de Novgorod-inferieur, de Czernigow, Rias-an, Polotzk, Rostow, Iaroslaw, Beloosersk, Oudori, Obdor, Condie, Witepsk, Mstislaw, Dominateur de toute la contree du Nord, Seigneur d'Iberie, de la Cartalinie, de la Cabardie et de la province d'Armenie, Prince héréditaire et Souverain des Princes de Circasie et d'Autres Princes Montagnards, Successeur de Norvege, Duc de Schleswig-Holstein, de Stormarn, de Dithmarsen et d'Oldenbourg, etc, etc

Notre Agent Diplomatique et Consul general à Bucarest le Conseiller d'Etát Barón Stuart et le Ministre Roumain des affaires etrangeres Kogalniceano ont conclu et signe à Bucarest le 4 Avril de l'annee courante, en vertu de pleins-pouvoirs, dont ils etaient munis deux conventions speciales la premiere concernant le passage de Nos troupes par la Roumanie, en quatre articles et la deuxieme concernant les conditions de ce passage, en vingt quatre articles, en outre deux articles additionnels, y appartenant Ayant agréé et confirme, **après mur examen,** les conventions et articles susmentionnés, Nous avons autorise Son Altesse Serenissime le Prince Alexandre Gortchacow, Notre Chancelier de l'Empire, à signer la declaration **concernant l'inviolable observation et exécution des stipulations** consignees dans ces conventions et articles additionnels En foi de quoi avant signe de Notre main le pre-



www.dacoromanica.ro

Le Prince de Bismarck fait remarquer qu'il s'agit de savoir si les Puissances entendent reconnaître l'independance de la Roumanie Son Altesse Sérénissime rappelle qu'en 1856, l'union des Principautés n'avait pas été admise, que, depuis lors, la situation s'est modifiée puisque la Valachie et la Moldavie se sont réunies en un seul Etat, plusieurs Puissances ont reconnu cet état de choses en concluant avec la Roumanie des conventions commerciales Toutefois, l'Europe seule a le droit de sanctionner l'independance, elle doit donc se demander sous quelles conditions elle prendra cette importante decision, et si elle regarde que les conditions seront les mêmes que celles déjà établies par le Congres pour la Serbie

---

sent plein pouvoir Nous avons ordonné d'y apposer le sceau de Notre Empire Fait à Moscou le vingt trois Avril de l'an de grâce mil huit cent soixante dix-sept, de Notre regne la vingt troisieme année

**ALEXANDRE.**

le Chancelier de l'Empire *Prince Gortchacow.*

Pour traduction conforme GIERS

# DÉCLARATION

En vertu des ordres de Sa Majeste l'Empereur de toutes les Russies le soussigné Chancelier de l'Empire, ratifie par la presente declaration, qui tiendra lieu d'un acte de ratification formel les deux conventions ci-dessus relatives au passage des troupes Imperiales par la Roumanie, ainsi que deux articles additionnels y appartenant, conclus entre le Gouvernement de Sa Majeste l'Empereur de toutes les Russies et celui de Son Altesse le Prince de Roumanie a Bucarest le 4/16 Avril 1877, et declare que les stipulations de ces conventions et articles additionnels seront fidelement observées et executées dans toute leur teneur

En foi de quoi, le soussigné, Chancelier de l'Empire a signé la présente declaration et y a fait apposer le sceau du Ministere Imperial des Affaires Etrangeres

Fait à St-Petersbourg le 24 Avril 1877

*Gortchachow*

www.dacoromanica.ro

M Waddington declare que, fideles aux principes qui les ont inspires jusqu'ici, les Plenipotentiaires de France demandent que le Congres pose l'independance Roumaine les mêmes conditions qu'a l'independance Serbe S Exc ne se dissimule pas les dificultes locales qui existent en Roumanie, mais, apres avoir murement examine les arguments qu'on peut faire valoir dans un sens et dans l'autre, les Plénipotentiaires de France ont jugé preferable de ne point se departir de la grande règle de l'egalité des droits et de la liberte des culte- Il est difficile d'ailleurs que le Gouvernement roumain repousse, sur son territoire, le principe admis en Turquie pour ses propres sujets S Exc pense qu'il n'y a pas a hesiter, que la Roumanie, demandant a entrer dans la grande famille européenne, ***doit accceptер les charges et même les ennuis de la situation*** dont elle réclame le benefice, et que l'on ne trouvera, de longtemps, une occasion aussi solennelle et decisive d'affirmer de nouveau les principes qui font l'honneur et la securite des nations civilisees Quant aux difficultes locales, M le Premier Plenipotentiaire de France estime qu'elles seront plus aisement surmontees, lorsque ces principes auront été reconnus en Roumanie et que la race juive saura quelle n'a rien a attendre que de ses propres efforts et de la solidarité de ses interets avec ceux des populations indigenes M Waddington termine en instant pour que les mêmes conditions d'ordre politique et religieux indiquees pour la Serbie soient egalement imposees a l Etat roumain

Le Prince de Bismarck faisant allusion aux principes du droit public en vigueur d'apres la Constitution de l'Empire allemand et à l'intérêt que l'opinion publique attache à ce que les mêmes principes suivis dans la politique interieure soient appliqués à la politique etrangere, ***déclarè s'associer, au nom de l'Allemagne, à la proposition française.***

Le comte Andrassy adhere à la proposition française

Lord Beaconsfield dit qu'il donne une complète adhesion au nom du Gouvernement anglais à la proposition française Son Excellence ne saurait supposer un instant que le Congres ***reconnaitrait l'indépendance de la Roumanie en dehors de cette condition.***

Les Plénipontentiaires italiens font la même declaration.

Le Prince Gortchacow, se referant aux expressions par lesquelles a été motivée la proposition française et qui donnent la plus grande extension à la liberte religieuse, se rallie entierement a cette proposition

www.dacoromanica.ro

Le comte Schouvalow ajoute que l'adhesion de la Russie à l'independance est cependant subordonee a l'acceptation par la Roumanie de la retrocession reclamee par le Gouvernement russe.

Les Plenipotentiaires ottomans n'elevent aucune objection contre les principes presentes par les Plénipotentiaires français, et le President constate que le Congres est unanime à n'accorder l'independance a la Roumanie qu'aux mêmes conditions posées a la Serbie Son Altesse Serênissime appelle l attention de ses collegues sur la réserve que le comte Schouvalow vient de formuler, et d'apres laquelle la reconnaisance de l'independance Roumaine ne serait unanimement consentie par le Congres que sous la condition que la Roumanie admettrait l'èchange de territoire stipulé dans l'article XIX

M Waddington, sans faire a ce sujet de proposition formelle, s'adresse a l'esprit d equite et de bienveillance du Gouvernement russe et demande s'il ne serait pas possible de donner quelque satisfaction à la Roumanie En entrant dans cette voie, les Plenipotentiaires de Russie apporteraient un grand soulagement aux preocupations de conscience de plusieurs de leurs collegues Les paroles prononcees hier par le prince de Bismarck ont indique sans doute l'intérêt qui s'attache, pour le succes de l'œuvre du Congres, a la conclusion prompte et definitive de l'echange dont il est question il est opportun, en effet, de ne point prolonger un etat de choses qui engage l'amour-propre d'un grand Empire, mais si tel est le sentiment des Plenipotentiaires français, ils considerent en même temps ***que les Roumains ont été traités un peu durement,*** et que la compensation qui leur est offerte n'est pas suffisante Depuis la reunion du Congres, la France toujours conseillé a la Roumanie d'accepter la rétrocession de la Bessarabie, mais M Waddington croit devoir faire entendre, au nom de son Gouvernement, un appel aux sentiments equitables de la Russie, et exprime le desir qu'il soit accordé à la Principaute une extension de territoire au midi de la Dobroutcha qui comprendrait Silistrie et Mangalia

Le comte Andrassy a souvent rappelle que le Gouvernement Austro-Hongrois a principalement en vue la recherche de solutions definitives, susceptibles de prevenir des complications ulterieures C'est dans cet ordre d'idées qu'il a ete d'avis que le Congres entendit les delegues Roumains · c'est encore dans la même pensee que Son Excellence, en se réservant d'insister, lorsqu'il sera question de la navigation du Danube, sur le principe de la liberte la plus complete, desirerait aujourd'hui que le Congrès prononçât l'an-

www.dacoromanica.ro

nexion de la Dobroutscha a la Roumanie et en même temps, conformement a l'opinion exprimee par M Waddington, fut en mesure d'accorder une extension de frontiere de la Dobroutscha entre Silistrie et la mer Noire Cette decision faciliterait une solution de la question presente

Le comte Corti desire joindre l'appel de l'Italie à celui que les Plenipotentiaires français ont fait entendre Son Excellence, exprimant l'espoir que les Roumains se résigneront a la retrocession de la Bessarabie soutient qu'il serait equitable de leur donner une plus grande extension des frontieres meridionales de la Dobroutscha

Le Prince Gortchacow fait observer que dans une seance precedente il a deja démontré que le dedommagement offert a la Principaute etait suffisant, que la Dobroutscha compensait amplement la cession de la Bessarabie et que d'ailleurs la Roumanie gardait le delta du Danube Son Altesse Serenissime s'explique difficilement dans quel sens la generosite de la Russie pourrait s'exercer puisque la Dobroutscha serait agrandie aux dépens de la Principaute bulgare deja considerablement reduite Le Prince Gortchacow desirerait du moins connaitre quels territoires on aurait en vue

Le Président demande si la haute Assemblée pense que la discusion de la ligne à tracer doit avoir lieu en seance plénière

Le Prince Gortchacow exprime le desir que cette question soit terminee dans la présente seance Une discussion poursuivie en detail dans le sein d'une commission serait bien lente, il serait preferable de decider sur-le-champ, même au prix de quelque acte de générosité de la part de la Russie.

Le comte Schouvalow, en reponse à la demande d'une concession plus large qui a ete adressée à son gouvernement par M le Premier Plenipotentiaire de France, d'accord avec ses collègues d'Autriche-Hongrie et d'Italie et appuyee par le reste de l'Europe, croit devoir declarer que la Russie a deja largement agi en offrant une province qui depasse de 3,500 kilometres carres l'etendue de la Bessarabie, et qui de plus presente 150 kilometres de rive du Danube et un littoral important de la mer Noire, si toute fois la Roumanie desire obtenir encore quelques localites ou l'element roumain se trouverait, sinon en majorite, du moins assez compact, les Plenipotentiaires de Russie ont quelque latitude pour une semblable combinaison De Rassova a Silistrie, il y a une bande de terrain sur laquelle la population roumaine est assez nombreuse, et S Exc estime que dans un triangle partant de l'est de Silistrie

www.dacoromanica.ro

et rejoignant la frontière actuelle, un certain agrandissement de territoires pourrait être consenti par son gouvernement.

Le Prince de Bismarck désirerait, comme le prince Gortchacow, que cette question put être terminée aujourd'hui, il serait heureux que l'agrandissement proposé, et dont l'acceptation garantirait l'unanimité du Congrès en faveur de l'indépendance Roumaine, satisfît la Principauté. D'autre part, l'œuvre du Congrès ne saurait, à son avis, être durable, ainsi qu'il l'a déjà fait remarquer, si un sentiment de dignité blessée subsistait dans la politique à venir d'un grand Empire, et, quelle que soit sa sympathie pour l'Etat de Roumanie, dont le Souverain appartient à la famille impériale d'Allemagne, S. A. S. ne doit s'inspirer que de l'intérêt général qui conseille de donner une nouvelle garantie à la paix de l'Europe.

M. Waddington exprime du nouveau le désir que Mangalia sur la mer Noire soit comprise dans la nouvelle frontière, une discussion s'engage entre les Plénipotentiaires sur le tracé de la ligne dans laquelle le comte Corti désirerait que Silistrie fût incluse, ainsi que sur les termes qui pourraient en déterminer exactement l'étendue.

Le comte Schouvalow, pour donner suite au vœu de M. le Premier Plénipotentiaire de France, donne lecture de la rédaction suivante :

«Vu la présence d'éléments roumains, les Plénipotentiaires russes consentent à prolonger la frontière de la Roumanie le long du Danube à partir de Rassova dans la direction de Silistrie. Le point frontière sur la mer Noire ne devrait pas dépasser Mangalia.»

Ce texte, qui implique que Mangalia est placée en deçà de la frontière roumaine, est accepté par le Congrès.

M. le Premier Plénipotentiaire de France remercie MM. les Plénipotentiaires de Russie d'être entrés dans la voie qu'il avait indiquée.

Lord Salisbury ayant demandé que l'île des Serpents soit ajoutée à l'agrandissement concédé à la Roumanie, les Plénipotentiaires de Russie déclarent y consentir.

Le Président, résumant les résultats de la discussion, constate que l'unanimité de la haute Assemblée reconnaît l'indépendance de la Roumanie sous les conditions analogues à celles imposées à la Serbie, et, en outre, sous la condition que la Roumanie accepte, en échange de la Bessarabie, la Dobroutscha augmentée de la ligne dont le tracé vient d'être déterminé.

www.dacoromanica.ro

Caratheodory-Pacha lit les propositions suivantes

« I Le tribut actuel de la Roumanie sera capitalisé et le montant en sera versé dans les caisses du Trésor ottoman dans un délai de ,

II La Roumanie supportera une part de la dette publique ottomane proportionnelle aux revenus du territoire qui lui sera définitivement annexé

III Pour tout le territoire cédé, la Roumanie est substituée aux droits et obligations de la Sublime Porte en ce qui concerne les entreprises de travaux publics et autres du même genre »

Le Président fait observer que le Congrès n'a pas à discuter ces questions en séance plénière, et le Congrès décide le renvoi des propositions de M le Premier Plénipotentiaire de Turquie à la commission de rédaction

Caratheodory-Pacha, visant la question de l'indémnité indiquée dans le 1-er alinéa de l'article V du traité de San-Stéphano fait remarquer que, les articles du traité n'ayant pas été acceptés comme obligatoires pour la Roumanie, qui ne peut, par conséquent, en réclamer le bénéfice, il y aurait lieu de supprimer les clauses éventuellement insérées en sa faveur. Celle d'indemnité est de ce nombre, ainsi que le 2-e alinéa du même article relatif aux droits des Roumains dans l'empire ottoman Son Excellence demande donc que l'article V soit réduit à la première phrase, c'est-à-dire à la reconnaissance de l'indépendance de la Principauté

Lord Salisbury approuve cette proposition, et le Président pense qu'en effet ces questions particulières ne faisant point partie de l'objet des discussions du Congrès, restent à débattre entre la Turquie et la Principauté roumaine.

Le Congrès décide que la fin du 1 er alinéa de l'article V est supprimée

Un échange d'idées a lieu sur le 2-e alinéa entre lord Salisbury, M Desprez et le comte de Saint-Vallier, d'où il résulte que le but de cette disposition serait d'assurer le bénéfice de la juridiction et de la protection consulaires aux sujets roumains dans l'empire ottoman La haute Assemblée est d'avis de renvoyer cet alinéa à la commission de rédaction

Le Congrès passe à la question du Monténégro

Le Président donne lecture de l'article 1-er du traité de San-Stephano, et demande si les Puissances spécialement intéressées se sont mises d'accord en vue d'éviter une discussion sur le tracé des frontières

www.dacoromanica.ro

Le comte Andrassy propose de remettre ce point à la commission de délimitation, et le baron de Heymerle donne lecture de la motion qui suit.

«Le Monténégro recevra un agrandissement territorial dont l'étendue sera établie par une définition ultérieure des frontières.

Cette définition ne pouvant pas se faire dans le plénum du Congrès, la commission de délimitation, nommée par le Congrès, sera chargée de formuler et de soumettre au Congrès un tracé de frontières (*Voir les annexes du protocole*).

Les deux annexes ci-jointes contiennent les propositions des Plénipotentiaires d'Autriche-Hongrie pour le tracé des frontières et pour les réserves relatives à Antivari et à son littoral.»

Le comte Schouvalow fait connaître que les Plénipotentiaires russes se sont entendus avec leurs collègues d'Autriche-Hongrie sur tous les principes de la délimitation; quant aux détails, c'est à la commission qu'il appartiendra de les fixer.

Le Président dit que le Congrès apprend avec plaisir que l'entente se soit établie entre les Puissances particulièrement intéressées sur la question des limites du Monténégro, et constate le désir unanime de la haute Assemblée de renvoyer les détails à la commission de délimitation.

Le prince de Hohenlohe ayant demandé si la commission de délimitation devra soumettre son travail au Congrès avant de le transmettre à la commission de rédaction, le comte de Saint-Vallier émet l'avis, partagé par la haute Assemblée, que le Congrès devra en effet sanctionner au préalable le travail de la commission de délimitation qui sera ultérieurement renvoyé à la commission de rédaction pour les questions de forme.

Caratheodory-Pacha relève l'importance considérable que son Gouvernement attache à la question des frontières du Monténégro et développe les motifs qui engagent la Porte à désirer que la ligne ne soit pas trop étendue du côté de l'Albanie. Son Excellence indique, à l'appui de cette opinion, diverses raisons stratégiques et ethnographiques. Passant ensuite à la question des ports, le Premier Plénipotentiaire ottoman insiste contre la cession d'Antivari au Monténégro. La Porte n'aurait pas d'objection contre Spizza, mais elle maintient qu'Antivari est albanais, que les Monténégrins ne pourront y demeurer que par la force, contre le vœu des populations. S. Exc. faisant allusion aux attaques réciproques qui se produisent sans cesse entre Albanais et Monténégrins, annonce que son gou-

www.dacoromanica.ro

vernement a reçu, à cet égard, des télégrammes inquiétants Caratheodory-Pacha rappelle la clause insérée dans les bases de la paix, et dont les stipulations du traité de San-Stephano ne devaient être que le développement, S Ex affirme que les Plenipotentiaires à San-Stéphano n'ont pu être exactement renseignés sur l'état des choses, qu'il y a eu erreur, et termine appelant expressément l'attention du Congrès sur l'ordre de considérations qu'il vient de développer et qui présente un intérêt majeur pour la Turquie

Le Président, tout en affirmant que le Congrès ne saurait manquer d'apprécier les raisons invoquées par Caratheodory-Pacha, considère qu'on doit toujours compter que la S Porte maintiendra les engagements qu'elle a pris a San-Stéphano sauf modification acceptée par l'Europe.

Le comte Schouvalow fait observer que le Premier Plenipotentiaire ottoman ne connaît pas encore la délimitation proposée par l'Autriche-Hongrie et la Russie, S Exc espère que la Porte en sera satisfaite, car cette délimitation lui rend une partie du territoire qu'elle a concédé à San-Stéphano

Les trois premiers alinéas de l'article 1er sont réservés à la commission de délimitation et le 4e relatif a la navigation de la Boiana renvoyé a la commission de rédaction

Sur le 1er alinéa de l'article 2 ainsi conçu : «La Sublime-Porte reconnaît définitivement l'indépendance de la principauté de Monténégro»

Lord Salisbury dit que son gouvernement n'a jamais reconnu cette indépendance et demande la suppression du mot «définitivement»

Il résulte de l'échange d'idées qui s'établit à ce sujet, que l'Allemagne a en principe reconnu l'indépendance de la principauté et que l'Autriche-Hongrie l'a déjà reconnue antérieurement d'une manière formelle Le comte de Saint-Vallier, sur une question posée par le Président, répond que la France l'a reconnue implicitement Les Plénipotentiaires de Russie déclarent que leur gouvernement n'a jamais cessé de la reconnaître, puisque les princes du Monténégro n'étaient point confirmés par le Sultan et ne payaient point de tribut LL EE demandent le maintien du texte de l'article. Le comte de Launay ayant fait remarquer qu'on peut laisser l'article dans le traité et que le protocole indiquera les opinions respectives le Président déclare l'incident clos, et, de l'avis de la haute Assemblée, prononce le renvoi de l'article a la commission de rédaction

www.dacoromanica.ro

Le baron de Haymerle lit une motion relative a la liberte des cultes dans le Monténegro,

«Tous les habitants du Montenegro jouiront d'une pleine et entiere liberté de l'exercice et de la pratique exterieure de leurs cultes et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des differentes communions, soit a leurs rapports avec leurs chefs spirituels»

Caratheodory-Pacha lit une proposition sur l'attribution à la principauté d'une part de la dette publique ottomane

«Le Montenégro prendra à sa charge une partie de la dette publique de l'Etat proportionnelle aux revenus des territoires qui lui seraient définitivement annexés»

Sur une observation du comte Schouvalow, le Premier Plenipotentiaire ottoman dit que la proposition ne vise que les districts nouvellement annexes au Montenegro

Lord Salisbury lit le projet d'article additionnel suivant

«Tous les habitants du territoire annexe au Montenegro conserveront leurs propriétés et ceux qui fixeraient leur résidence personnelle hors de la principaute, pourront y conserver leurs immeubles en les faisant affermer ou administrer par d'autres

Une commission turco-montenégrine sera chargee de regler, dans le courant de trois années, toutes les affaires relatives au mode d'alienation, d'exploitation ou d'usage pour le compte de la S Porte, des propriétés de l'Etat et des fondations pieuses (Vakouf) »

Le comte Schouvalow demande dans cet article la suppression de la stipulation relative aux proprietes, qui ne se trouve point dans les documents analogues qui concernent les autres principautes Le President ayant fait observer qu'en effet le Congres doit traiter également des situations semblables, lord Salisbury pense que sa proposition pourrait etre soumise a la commission de redaction, que recevrait pour instruction de la generaliser.

Le Congrès approuve cette procedure et passe au 2-e alinéa de l'article II

Le comte Andrassy fait remarquer que cet alinéa et ceux qui suivent n'ont plus de raison d'être, une fois l'independance proclamée Ils concernent les rapports du Monténegro avec la Porte, qui ne sauraient etre regles par le Congrès Ce sont des affaires speciales à la principaute, et dans lesquelles, pour ce qui la regarde l'Autriche-Hongrie n'est nullement disposee a accepter l'arbitrage éventuel que lui défere le 4-e alinéa Son Excellence ajoute qu'il

www.dacoromanica.ro

est d'un interêt general que les Etats reconnus independants deviennent maitres de leurs destinees et apprennent a vivre de leur propre existence Ce n'est qu'en acquerant la conviction qu'ils sont responsables de leur politique et qu'ils recueilleront les fruits de bonnes relations comme ils subiraient les consequences de mauvais rapports, qu'il sera donne à ces pays et aux Etats limitrophes la garantie d'une coexistence possible Son Excellence demande donc la suppression de tous ces alineas

Les plenipotentiaires de Russie y consentent

Caratheodory-Pacha desire le maintien en principe du 2-e alinea qui astreint aux lois et autorites locales les Montenegrins sejournant dans l'empire ottoman et fait ressortir les necessités pratiques speciales, qui rendent indispensables, pour l avantage même des habitants du Montenegro etablis en Turquie, les dispositions dont ils sont l'objet

Le Congrès, s'étant rallié a cette opinion, décide que le 2-e alinea est renvoyé a la commission de redaction, et que les 3-e et 4-e sont supprimes

Le 5-e alinea relatif a l'evacuation du territoire ottoman par les troupes du Monténégro est l'objet de diverses observations de la part des Plénipotentiaires français, qui en demandent le maintien, et du comte Schouvalow qui, tout en desirant vivement la prompte evacuation du territoire turc, est contraire, en principe, aux delais indiques avec une précision souvent irréalisable

Mehemed-Ali-Pacha objecte que les Montenegrins n'ayant point de bagages et autres «impedimenta» peuvent tres aisément quitter le territoire ottoman dans le terme fixe

Le plenipotentiaire de Russie ayant insiste, le comte de Launay propose de remplacer le délai de 10 jours indique dans l'article par ces mots «dans le plus bref delai possible» Le comte Andrassy suggere «20 jours ou plus tôt si faire se peut»

Le Congrès decide le renvoi à la commisison de redaction.

Le President constate que la haute Assemblee a terminé tout son ordre du jour Pour la prochaine séance, fixee à demain, mardi 2 juillet, l'ordre du jour est la navigation du Danube, l'indemnite de guerre, et, s'il y a lieu, rapport de la commission de delimitation.

La séance et levee a 5 heures

**v. Bismarck, B Bulow, Hohenlohe, Andrassy, Karolyi, Haymerle, Waddington, Saint-Vallier, H. Desprez, Beaconsfield, Salisbury, Odo Russell, L. Corti, Launay, Gortchacow, Schouvalow, P. D'Oubril, Al Caratheodory, Mehemed-Ali, Sadoullah.**

Certifié conforme à l'original RADOWITZ,
MOUY.

www.dacoromanica.ro

# CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

## COMMUNICATION OFFICIELLE AU GOUVERNEMENT ROUMAIN DU TRAITE DE BERLIN

### DEMANDE PAR LA RUSSIE DU TRANSFERT DE LA BESSARABIE

(Août—Septembre, 1878)

*S E Monsieur de Radowitz, gérant ad-intérim le Ministere des Affaires etrangères de l'empire d'Allemagne a Monsieur Liteano, Agent diplomatique de Son Altesse le Prince de Roumanie*

Berlin 4 (16) Août 1878

*Auswartiges Amt*

En se referant a la note du 13 Juillet c t et conformement a une resolution du Congres, le soussigne, Envoye extraordinaire et Ministre plenipotentiaire de Sa Majeste l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, a l'honneur de faire parvenir ci-joint a Monsieur Liteano, Agent diplomatique de Son Altesse le Prince de Roumanie, une copie du Traité de Berlin, certifiee conforme a l'original, et le priant de bien vouloir transmettre l'annexe au gouvernement de Son Altesse le Prince de Roumanie L'échange des instruments de ratification du dit Traité a eu lieu le 3 de ce mois entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie Quant a la Sublime Porte, ses instruments de ratification n'ont pu-etre expédiés à temps, mais l'Ambassadeur de Turquie a ete autorise a déclarer que Sa Majesté le Sultan avait ratifie le Traité, qu'Elle le considerait comme valable a partir du 3 Aout c-t et que l'échange des instruments de ratification turcs se ferait dans un delai de quinze jours

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à Monsieur Liteano l'assurance de sa consideration très-distinguée

***Radowitz***

www.dacoromanica.ro

*Monsieur Kogalniceano, Ministre des affaires étrangères aux Agences diplomatiques de Roumanie*

Bucarest, 7 (19) Août 1878

Monsieur conformement a une résolution du Congres, le gouvernement Roumain a reçu communication officielle du Traite de Berlin, devenu definitif par suite de l'echange des ratifications

Les modifications apportees par ce Traité tant a la situation territoriale qu'au regime politique de la Roumanie doivent être presentées a l'examen des Corps legislatifs.

Les Chambres seront convoquées dans le plus bref delai possible, mais leur réunion ne peut-être immediate En effet, d'une part, a cette epoque-ci de l'année qui est la morte-saison parlementaire, MM les Senateurs et Deputés sont disperses, soit a l'intérieur, soit à l'etranger - d'autre part Monsieur le President du Conseil est encore pour quelque temps retenu loin de Bucarest par les soins qu'exigeaient les suites du dangereux accident dont il a été victime Les progrès de son retablissement autorisent a regarder son retour comme très-prochain

D'ailleurs les elements d'une appreciation exacte et definitive de l'accession territoriale assignée a la Roumanie ne sont pas complets Le tracé de la ligne frontiere entre la Dobroudja et la Bulgarie n'a pas encore été fixé Vous connaissez Monsieur par mes depêches du 21 Juillet (2 Aout) et du 27 Juillet (8 Aout) 1878 les difficultés eventuelles auxquelles pourrait donner lieu, relativement a ce tracé, l'interpretation de l'article respectif du traite, et la nécessite pour nous de l'enclave de la ville de Silistrie, que nous avons cru devoir solliciter de l'equité de l'Europe

Le Cabinet Princier n'est donc pas encore en mesure de soumettre a la Representation nationale les termes precis de la question sur laquelle Elle sera appelée a se prononcer

Le Gouvernement Princier, comme gage de sa deference envers les Puissances, vient de licencier les reserves et les milices, et de retablir l'armée sur le pied de paix

La satisfaction et l'approbation générales soulevées par cette disposition qui suit de si pres la communication officielle du Traite de paix, temoignent qu'a l'exemple du Gouvernement, le pays tout entier comprend la nécessite de revenir à une situation normale, même au prix des douloureux sacrifices imposes par les circonstances Il est donc a prévoir que le Parlement Roumain, invite des

www.dacoromanica.ro

sa réunion à délibérer sur les clauses du Traité de Berlin, et fidele expression des sentiments de la Nation, s'inclinera avec resignation devant la volonté collective de l'Europe

Tel est en substance, Monsieur . . . . . , le langage que vous voudrez bien tenir, si le Cabinet auprès duquel vous êtes accrédité vous interpelle sur les sentiments du Gouvernement et du peuple Roumain en presence des recents résolutions Européennes, et sur l'adoption des mesures destinées à provoquer l'expression de ces sentiments

Veuillez agreer . . . etc

*Kogalniceano.*

*S E M le Baron Stuart, Agent Diplomatique et Consul Général de Russie, a S E M Campineano, Ministre des Affaires Etrangeres ad-intérim*

Bucarest 11 (23) Août 1878

Monsieur le Ministre, le traite de Berlin etant entré en pleine vigueur par l'echange des ratifications, le Gouvernement Impérial a bien voulu me charger de lui faire connaitre le mode de procéder que le Gouvernement Roumain desirerait choisir afin de mettre sans delai a execution les decisions de Berlin

Dans une depêche qui m'a été adressée à ce sujet, le Conseiller Privé Actuel de Giers exprime que tout le monde est interessé d'accélérer l'exécution du traité de Berlin afin de retablir en Orient et en Europe l'etat de paix trop longtemps trouble et dont la reunion de Berlin a eu pour but essentiel de poser les bases

Monsieur de Giers ajoute que le Cabinet Impérial désire replacer ses relations avec la Roumanie sur le pied d'une franche et cordiale amitié et qu'il croit que c'est également l'intérêt du Gouvernement Roumain

Relativement a la Bessarabie, Monsieur de Giers m'informe que Sa Majesté l'Empereur desirerait que la rétrocession de ce territoire soit operée d'apres le même mode qui a été suivi pour son transfert en 1857 a la Moldavie, et dont l'exposé se trouve dans la notice ci-jointe

D'apres ce precédent le Gouvernement Roumain aurait

1) a nommer un commissaire muni de pleins pouvoirs pour établir la nouvelle frontiere de concert avec un commissaire Russe,

2) a nommer des delegues speciaux afin d'établir dans tous les details, avec le concours de délegués nommés par le Cabinet

www.dacoromanica.ro

Impérial, l'ordre d'après lequel le territoire et les affaires financières, administratives et judiciaires seront transférées aux autorités russes. Les mêmes délégués pourront effectuer le transfert de la partie cédée de la Dobroudja aux autorités Roumaines lorsque la délimitation aura été faite.

3) Une fois l'entente établie en principe sur ces divers points, à désigner un terme fixe pour l'occupation de la nouvelle frontière par les troupes russes et la sortie des troupes roumaines.

Le Ministère Impérial espère que le Gouvernement Roumain appréciera l'urgence d'accélérer l'accomplissement des formalités nécessaires pour l'entrée en fonctions de la commission. De son côté le Gouvernement Impérial se propose d'envoyer préalablement sur les lieux les employés russes qui seront investis de fonctions administratives et judiciaires afin qu'ils se concertent avec les employés Roumains sur les détails de leurs obligations réciproques quant au transfert de toutes les affaires de leur ressort.

Votre Excellence ne manquera certainement pas d'apprécier l'importance de cette liquidation générale pour les relations futures des deux pays.

Sans garder un souvenir pénible des regrettables entraînements qui ont altéré dans ces derniers temps l'harmonie de nos rapports mutuels et ont douloureusement affecté les vrais amis de la Roumanie, Notre Auguste Maître est prêt à reprendre les bons rapports traditionnels avec ce pays qui n'auraient jamais du subir la moindre atteinte. Mais il faudrait que le Gouvernement Roumain témoigne de son côté par des faits de ses dispositions pour l'avenir et qu'il profite avant tout de l'occasion actuelle pour déterminer par sa manière d'agir l'attitude que le Cabinet Impérial devra observer à son égard.

Le Gouvernement Impérial désirant concourir en tant que possible à accélérer la marche de l'affaire qui nous occupe, je viens prier Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître au plus tôt les décisions du Gouvernemnt Princier quant à la marche à suivre et aux termes à fixer afin que le Ministère Impérial puisse sans retard se mettre en rapports avec les divers Ministères desquels relèvent les détails d'exécution et la nomination des délégués spéciaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

***Stuart.***

www.dacoromanica.ro

Notice annexée à la note de l'Agence et Consulat général de Russie en date du 11 23 Août 1878, sous le Nr 1,774

Notice sur le modus procedendi suivi en 1857 pour le transfert de la partie de la Bessarabie, concedée à la Moldavie

La transmission a la Moldavie de la partie de Bessarabie fut effectuée en 1857 avec observation des formalités suivantes

1) Un acte special établissant la nouvelle frontière fut dressé par les plénipotentiaires des deux côtes Le délégue russe agissait en vertu d'un plein pouvoir revêtu de la signature de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies.

2) Les dossiers des affaires furent remis par des fonctionnaires russes a des fonctionnaires administratifs et judiciaires Princiers.

3) Le mode de transmission avait été établi par une commission speciale, formée de delegues de différentes administrations tant Impériales que Princieres

Cette commission presidée par le Gouverneur de la Bessarabie etait formee du maréchal de la noblesse et des chefs de toutes les administrations de la province Elle comptait en outre dans son sein trois Commissaires Princiers Elle debuta par dresser un tableau statistique détaillé de toutes les espèces de propriete ainsi qu'un releve de toutes les affaires administratives et judiciaires qui devaient être remises

La commission s'empressa de liquider tous les comptes de la couronne avec les particuliers et de transporter en Russie le materiel appartenant à la couronne ainsi que les dossiers qui n'etaient pas passibles de remise au Gouvernement Princier. La-dessus elle rédigea une instruction pour la gouverne des employés chargés de preparer les dossiers destines a être remis au Gouvernement Princier

En consequence de cette instruction les fonctionnaires Impériaux dressèrent avec les fonctionnaires Princiers des actes separés concernant la remise des dossiers judiciaires, administratifs, domaniaux, relatifs aux colonies etc Ces actes furent accompagnes de procès-verbaux relatifs aux dossiers termines et non terminés, aux capitaux, edifices de la couronne, magasins d'approvisionnements dans les villages, registres de contributions, etc Les églises et ecoles furent remises aux autorités Princières par les délegués spéciaux

Conformément à ce qui precède, il eut été desirable que le Gouvernement Roumain veuille bien :

www.dacoromanica.ro

1) Designer un Commissaire spécial pour dresser l'acte établissant la nouvelle frontière des deux Etats,

2) Nommer le nombre de délégués nécessaires pour établir, de concert avec les délégués du Gouvernement Russe, le mode de transmission détaillée des affaires de chaque branche séparément.

L'installation de la nouvelle frontière qui se borne à suivre un cours d'eau ne pouvant pas présenter de grandes difficultés, le commissaire de délimitation pourrait être admis à prendre part aux travaux de la commission de transfert du territoire rétrocédé.

Il serait surtout urgent de fixer d'un commun accord avec le Gouvernement Princier un terme pour l'évacuation du territoire en question par l'armée Roumaine et pour l'occupation de la ligne frontière par nos piquets Quant aux propriétés du fisc et des églises et monastères, leur transmission devrait être faite sur la base des dispositions prises à cet effet en 1857

Cette même base pourrait être adoptée pour la transmission des prisons et des dossiers relatifs aux détenus ainsi que pour tout ce qui concerne les revenus du fisc, les arriérés d'impôts, les capitaux déposés, etc

L'entente avec le Gouvernement Roumain relativement au mode de procédure pour la transmission du territoire en question ne suppose pas la nécessité d'un acte international à cet effet

*M Campineano, Ministre des Affaires Etrangères ad-interim, à S Ex Monsieur le Baron Stuart, Ministre Résident de S M l'Empereur de toutes les Russies*

Bucarest 25 Août (6 Septembre 1878)

Monsieur le Ministre, en vous accusant réception de votre lettre du 11 (23) courant, et pour déférer aux désirs qui y sont énoncés, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence les dispositions que le Gouvernement Princier croit utile d'adopter afin d'assurer la marche régulière de la prise de possession de la Bessarabie par les autorités Russes, et de ménager ainsi des intérêts d'ordres divers engagés dans la question

Tout d'abord, je prendrai la liberté d'exprimer à Votre Excellence que je ne puis que m'associer complètement à l'opinion formulée dans la dépêche de Son Excellence Monsieur le Conseiller actuel de Giers, à laquelle se réfère Votre lettre, sur l'importance générale du prompt rétablissement de la paix en Orient et en Europe



www.dacoromanica.ro

Nul pays plus que le pays Roumain ne ressent le besoin de voir le retour à l'état de paix rendre aux affaires leur cours normal et leur sécurité : C'est là pour le développement régulier et la prospérité de la Roumanie une condition aussi essentielle que l'harmonie des rapports qu'Elle a toujours eu à cœur d'entretenir avec ses puissants voisins. Aussi, bien que les résolutions du Traité de Berlin à l'égard de la Roumanie diffèrent de celles qu'Elle espérait, le Gouvernement Princier, guidé par ses sentiments de déférence envers l'Europe, est-il décidé à exécuter loyalement, en ce qui le concerne, les clauses du dit Traité, et à donner ainsi une preuve nouvelle du prix qu'il attache à conserver la confiance et la sollicitude des Puissances Signataires.

Les mesures déjà prises au sujet de plusieurs de ces clauses témoignent des intentions qui animent à ce sujet le Cabinet Princier.

A l'égard de la procédure que Votre Excellence veut bien proposer d'adopter pour effectuer le transfert de la Bessarabie à la Russie, le Gouvernement Roumain pense qu'elle est susceptible d'une notable simplification. Il croit que l'institution d'une commission internationale chargée de tracer la nouvelle limite entre les deux pays n'aurait d'autre résultat que d'apporter un certain retard à l'exécution de l'article 45 du Traité de Berlin. En effet, le travail de la délimitation, indispensable en 1857, alors qu'il s'agissait de fixer des frontières pour ainsi dire conventionnelles, est aujourd'hui superflu, puisque ces frontières, indiquées expressément et sans contestation possible, sont formées naturellement d'un côté par le Pruth, de l'autre par le thalweg du bras de Kilia avec l'embouchure de Stari-Stamboul.

Le cabinet Princier, reconnaissant avec Votre Excellence l'utilité de Délégués spéciaux pour les différentes branches administratives et judiciaires, a donné à tous les fonctionnaires supérieurs des instructions qui leur prescrivent de se mettre en position de régler à bref délai, de concert avec les Délégués spéciaux du Cabinet Impérial, officiellement désignés ad-hoc, l'ordre de transmission des services, des archives, dossiers etc., suivant les formes d'usage en pareil cas.

Je suis persuadé, Monsieur le Ministre, que Votre Excellence appréciera le mode pratique suivant lequel le Gouvernement Roumain est d'avis que pourrait s'opérer le transfert de la Bessarabie à la Russie; cette manière de procéder lui a été inspirée par l'urgence avec laquelle le Cabinet Impérial, aux termes de la lettre de

www.dacoromanica.ro

Votre Excellence, demande à accélérer l'accomplissement des formalités nécessaires à la prise de possession de la Bessarabie par les autorités Impériales.

En terminant, je ne puis que me féliciter du désir exprimé par le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur de reprendre avec la Roumanie les bons rapports qui n'auraient jamais dû subir la moindre atteinte.

Je savais, Monsieur le Ministre, que les vrais amis de la Roumanie avaient déploré le désaccord récemment survenu, mais je dois remercier Votre Excellence de vouloir bien partager cet avis.

Grâce aux dispositions du Cabinet Impérial et au concours de Votre Excellence, je ne doute pas de voir les meilleures relations exister désormais entre le Gouvernement Impérial Russe et le Gouvernement Roumain.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer, etc.

*Monsieur Campineano, Ministre des Affaires Etrangères ad-intérim, aux Agences diplomatiques de Roumanie.*

9 Septembre 1878

Monsieur . . . . , des offices antérieurs ont porté à votre connaissance que conformément à une résolution du Congrès, le Gouvernement Roumain a reçu communication du Traité de Berlin, devenu définitif par suite de l'échange des ratifications.

Il s'est empressé d'accuser réception de cette communication par les voies d'usage au Cabinet duquel elle émanait

Tout récemment, ainsi que vous pourrez le relever de la lecture des pièces ci-annexées en copie, Mr le Représentant de Russie à Bucarest vient, au nom de son Gouvernement, de saisir ce Département d'une demande tendant à accélérer la prise de possession de la Bessarabie par les autorités Russes.

Le Gouvernement Roumain, en présence des hautes décisions des Puissances signataires du Traité de Berlin à l'égard de la Roumanie, et devant l'insistance du Cabinet Impérial pour l'exécution immédiate des stipulations de ce Traité, s'est vu dans l'obligation de s'occuper du transfert de la Bessarabie Roumaine à la Russie, et a pris des mesures à cet effet. En conséquence, il a dû répondre à Mr le Représentant de Russie qu'il tient à la disposition des autorités Impériales le territoire dont l'abandon est imposé à la Roumanie par la volonté collective de l'Europe et par la force majeure des circonstances.

www.dacoromanica.ro

Ainsi, quelque douloureuses que soient pour la Roumanie quelques-unes des conditions du Traité de Berlin, et bien que, à considérer l'ensemble de ces conditions, l'attente de la Nation Roumaine, qui avait manifesté ses droits et ses vœux soit par les votes de ses Corps Legislatifs, soit par les actes et les paroles de ses Delegues au Congres, n'ait pas ete remplie, le Gouvernement Roumain ne peut que se conformer aux resolutions suprêmes de l'Europe et est decide a les executer dans un esprit d entiere loyaute

Il a le ferme espoir que la diligence de la Roumanie et ses efforts pour reprendre l'essor de son developpement, selon la situation materielle et morale qui lui est assignée par le Traité de Berlin, seront aux yeux de l'Europe un temoignage et une garantie de plus que l'Etat Roumain sera dans l'avenir, comme il etait dans le passe, un element d'ordre et de civilisation, en sa qualité d'intermediaire entre l'Occident et l'Orient, et qu'il mérite ainsi la confiance des Grandes Puissances

C'est dans le but de se creer un nouveau titre a leur sollicitude et a leur bienveillance, auxquelles il n'a jamais cesse de faire et fait encore appel, que le Gouvernement Roumain procede dès a present a l'execution reelle du Traité de Berlin, et a pris toutes ses dispositions pour la convocation et la reunion des Corps Législatifs au $^{15}/_{27}$ Septembre prochain

Je vous autorise, Mr , a donner lecture et à laisser copie de la presente note et de ses annexes a Son Excellence Mr le Ministre des Affaires Etrangères de

Veuillez agréer, Mr l'assurance de ma haute considération

***Campineano.***

---

*S E Mr de Radowitz, Ministre Plenipotentiaire, secretaire general du Congres*

Berlin, 2 Juillet 1878

Monsieur le Ministre,

Conformément à la demande qui nous en a été faite, j'ai l'honneur de communiquer à V E, en sa qualite de secretaire general du Congrès, et pour les fins requises, copie des pleins pouvoirs que M Bratiano et moi tenons de S A le Prince Charles I de Roumanie, notre Auguste Souverain

Je saisis etc . . .

***Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

*M Kogalniceano, Plenipotentiaire de S A le Prince de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères ad-interim, a Bucarest*

Berlin, 20 Juin (2 Juillet) 1878

Mr le Ministre, conformément a mon telegramme chiffre en date d'hier, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie des paroles que Mr Bratiano et moi nous avons prononcees le (19) 1 courant, en seance pléniere du Congres

Veuillez, etc. ***Kogalniceano***

*M Kogalniceano, Plenipotentiaire de S A le Prince de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères ad-interim, a Bucarest*

Berlin, 20 Juin (2 Juillet) 1878

***Depuis un an, je vous ai dit la vérité.*** Les evenements ont malheureusement justifié mes previsions Le Congrès ne fait ***que régler,*** ce qui avait ete ***décidé*** a ***Reichstadt*** par l'alliance ***des Trois Empereurs.***

***La Bessarabie est perdue,*** on veut nous donner, non pas en compensation, mais comme nouvelles limites de la Roumanie independante, la ligne de Mangalia a Silistrie, et peut-être un peu plus

Ne prenez aucune decision extrême avant notre retour, qui aura lieu dans 4 ou 5 jours Je fais un appel direct a votre prudence opposez vous à toute manifestation, car il y a danger, même pour notre ***existence nationale comme Etat.*** Vous avez vu que le Congres a sacrifie la Turquie . . . . . .

. . . . . .

N'ecoutez pas ceux qui poussent le pays aux extremites, et qui depuis un an le trompent par de fausses promesses . .

***Kogalniceano***

*M I Bratiano, Plénipotentiaire de S A le Prince de Roumanie a Berlin, au Ministre des Affaires Etrangeres ad-intérim, a Bucarest, pour le Conseil des Ministres*

Bèrlin, 21 Juin (3 Juillet) 1878

Un telégramme de Bucarest du 29 Juin, publié dans la «Neue Frei Presse» de Vienne, pretend que mon collegue, le Ministre des Affaires Etrangeres, soutient publiquement à Berlin les demandes de la Russie concernant la Bessarabie Veuillez donner un dementi formel dans le «*Moniteur Officiel*» Monsieur Kogalniceano et moi nous avons agi et nous agissons de concert, sans sortir ni devier l'un ou l'autre du mandat qui nous a ete confie

***Bratiano***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangères*

Berlin, 8 Juillet (26 Juin) 1878

Monsieur le Ministre, j'ai eu l'honneur, après le départ de Votre Excellence, de voir plusieurs membres du Congrès, de les entretenir encore des questions qui nous concernent, des décisions prises par l'Europe à l'égard de la Roumanie. Il n'y a guère à espérer qu'à l'occasion du réglement des détails, quelque changement soit apporté aux principes posés dans la cause roumaine: la rétrocession de la Bessarabie à la Russie, l'annexion des bouches du Danube, de l'île des Serpents et de la Dobroudja à la Roumanie, reconnue indépendante. D'ailleurs le Congrès n'a rien changé aux engagements que certaines Puissances, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, ont eu soin de prendre entre elles et séparément avant de consentir à se réunir en conférences. Dès ses premières séances, l'Assemblée de Berlin a laissé constater cette vérité aujourd'hui évidente, que sur toutes les questions principales l'entente se trouvait d'avance parfaite, ***et que l'aliénation de la Bessarabie était non seulement conçue, mais arrêtée depuis longtemps à Reichstadt,*** dès l'entrevue des trois Empereurs. Le Congrès, appelé à remplir des formalités, sanctionne, avec plus ou moins de solennité, les arrangements conclus entre les Cabinets et divulgués par *le Globe*.

Contre cette volonté de l'Europe que fera la Roumanie? C'est la question que j'ai eu l'honneur d'entendre agiter par plusieurs Plénipotentiaires, et je ne ferai que résumer à Votre Excellence les opinions de mes éminents interlocuteurs.

La conduite de la Roumanie, qui a courageusement résisté à l'ambition de la Russie, déclarée correcte par les Gouvernements Européens, a été approuvée, louée par tout le monde. Ce petit peuple a fait plus que les Grandes Puissances; il a obstinément repoussé toutes les propositions de transaction qui venaint de Saint-Pétersbourg, pendant que les principaux Cabinets, qui avaient pris en main la défense de l'intérêt général, finissaient par adhérer à des arrangements particuliers avec la Russie. Cette attitude de résistance, les Roumains l'ont fidèlement gardée jusqu'à la fin, et c'est en continuant à s'opposer aux projets russes que leurs Délégués sont venus se présenter au Congrès. L'Europe, par un vote unanime, afin de conserver la paix, *se prononce, avec des regrets exprimés par Lord Beaconsfield*, pour l'aliénation de la Bessarabie Roumaine.

www.dacoromanica.ro

Dans son désir de ménager tout le monde, elle accorde à la Roumanie les compensations que ses essais de conciliation sont parvenus à arracher aux Plénipotentiaires de la Russie. Que pouvons-nous faire aujourd'hui, sinon accepter à notre tour, avec regret et résignation, la décision du Congrès?

Il n'y a de vraie résistance que celle qui s'appuie sur le sentiment de la force dont on dispose. Si nous avions raison de nous opposer à échanger un morceau de notre territoire, tant qu'une partie de l'Europe semblait se mettre de notre côté aujourd'hui, lorsque nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, il nous faut avoir la sagesse de nous soumettre à ce que nous ne saurions éviter. Quel est l'état, sans excepter les plus importants, qui n'ait pas accepté un peu à contre cœur les résolutions de l'Europe? L'Angleterre n'a pas abandonné de bon gré Batoum à la Russie, ni la Turquie la Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche. Que de transactions, que de sacrifices pour sauvegarder un intérêt supérieur, celui qui prime tous les autres, l'intérêt de la paix!

Si la part que nous a faite le Congrès renferme des inconvénients, elle offre aussi d'assez grands avantages. La perte de la Bessarabie est, sans doute, pénible pour le sentiment national des Roumains. L'Europe respecte beaucoup les nobles sentiments. Mais, puisque la politique de l'intérêt est la seule universellement admise, les Plénipotentiaires nous prouvent, sans peine, que la Dobroudja remplace matériellement la Bessarabie.

L'étendue de son territoire, les embouchures d'un grand fleuve, le Delta du Danube, deux ports de Mer ne sont pas des compensations à dédaigner, «Dans quelques années», me disait dernièrement Mr . . . . «vous viendrez m'avouer que la Dobroudja est une belle contrée».

Nous n'avons pas à nous inquiéter de la libre navigation du Danube. Le Congrès croit l'avoir assurée en la plaçant, depuis Galatz jusqu'à la Mer, sous la juridiction d'une Commision Internationale, à laquelle la Roumanie est appelée à prendre part au même titre que les Grandes Puissances. La liberté de cette voie commerciale est l'affaire de l'Europe, qui a ses champions et ses défenseurs.

Enfin, nous gagnons, comme tout le monde, aux solutions du Congrès, le bienfait de rentrer dans la paix. Il ne faut pas s'imaginer que nous aurions pu tirer avantage d'une guerre entre la Russie et l'Angleterre, ou d'une conflagration générale. C'est aux dépens des petits états que se serait réglé, en fin de compte, le

www.dacoromanica.ro

différend entre grandes nations. La Turquie eût pu devenir l'objet d'un partage définitif, et la Roumanie ne saurait oublier qu'avant les conférences de Berlin elle faisait encore aux yeux de l'Europe officielle partie intégrante de l'Empire Ottoman.

Nous devons accepter l'œuvre du Congrès avec ses bénéfices et ses inconvénients. La résistance nous pourrait devenir funeste. Un peuple tombe sous la fatalité de ses entraînements généreux plus encore que sous celle de ses fautes.

. . . . . .

Non seulement la résistance à main armée, mais une simple protestation exciterait la mauvaise humeur de l'Europe. On ne manquera pas de soutenir chez nous qu'en laissant détacher, sans mot dire, une partie de notre patrimoine, nous nous mettrions en contradiction avec notre histoire, dans laquelle nos pères n'ont jamais négligé de protester contre toute violation du territoire roumain. Mais c'est pour la première fois que la Roumanie se trouve en présence de toute l'Europe. Et le temps actuel est malheureusement peu propice aux revendications du droit.

Exposés au danger de l'isolement par la rupture des derniers liens qui nous rattachaient à la Porte, nous devons sentir plus que jamais la nécessité de mériter les sympathies. La sagesse la plus élémentaire commande aux Roumains de ne pas susciter, en indisposant les Cabinets contre eux, des difficultés pour leurs rapports diplomatiques, alors qu'ils entrent pour la première fois en relations régulières avec l'Europe. Ils peuvent regretter la décision du Congrès, mais ils doivent l'accepter simplement et s'employer, sans retard, sans vaine agitation, à tirer profit de leur province nouvelle et de leur complète émancipation. C'est l'opinion de tous ceux qui s'intéressent aux destinées de la Roumanie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre . . . . . .

***G. Varnav-Liteano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne,*
*à Monsieur Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères.*

Vienne 8 Juillet 1878.

J'ai tout lieu de croire que Batoum et le territoire de l'Asie accordés à l'Empereur de Russie par le Congrès sont exclus de la garantie qui ferra l'objet du nouveau traité anglo-turc. Ce traité que l'Empereur de Russie paraît avoir connu et accepté à l'avance expliquerait enfin les larges concessions que l'Angleterre lui a faites sur d'autres points.

***Balaceano.***

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin.*

Bucarest, 30 Juin (12 Juillet), 1878.

Des dépêches particulières annoncent que le Congrès est saisi par les délégués ottomans de la question des biens conventuels grecs.

Adressez-vous à Monsieur de Bülow, et aux autres plénipotentiaires ; montrez-leur que nous avons déjà assez de difficulté pour faire accepter la décision du Congrès.

Si le Congrès intervient même dans la question intérieure des biens conventuels, nous ne saurions jusqu'où irait le désespoir du pays.

Répondez-moi en même temps à quelle distance en kilomètres aboutit la ligne frontière de la Dobroudja en aval de Silistrie, et si les commissaires russes persistent à combattre la ligne droite de Mangalia à Silistrie. Quand croyez-vous que nous aurons communication officielle de la décision du Congrès et par quel organe ?

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères.*

Berlin, 1 (13) Juillet, 1878.

Le traité de Berlin vient d'être signé.

Monsieur de Bulow m'a dit que nous aurons une communication officielle de la partie de l'acte qui traite de la Roumanie.

***Liteano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères.*

Berlin, 1 (13) Juillet, 1878

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous communiquer les documents ci-joints, qui viennent de m'être envoyés, pour vous être transmis, par le secrétariat du Congrès.

Veuillez agréer, etc.

***Liteano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin, au Ministre des Affaires Etrangères.*

Berlin, 4 (16) Juillet, 1878.

Monsieur le Ministre, j'ai eu l'honneur de vous envoyer la copie authentique des résolutions du Congrès relatives à la Roumanie et

www.dacoromanica.ro

au Danube. Aujourd'hui que nous avons sous les yeux le texte de la décision européenne, nous pouvons apprécier, au point de vue de l'intérêt roumain, le traité de Berlin.

La première impression est défavorable. Le sentiment national est d'abord blessé de voir la consécration de l'indépendance rattachée à la condition d'introduire dans les lois l'égalité des droits civils et politiques. Mais, si l'on prend la peine de réfléchir, on reconnaît que la dignité de la Nation n'a pas plus à souffrir de se soumettre à la volonté de l'Europe, qui s'impose aux plus grandes Puissances, que de couronner ses institutions libérales par l'admission des principes qui sont l'honneur des sociétés modernes. Rien n'empêche la Roumanie de concilier les rigueurs générales de la théorie avec les exigences particulières des conditions locales. Il suffit, pour atteindre ce but, d'une bonne loi, que nous pouvons faire dans le plein exercice de notre indépendance. Loin de regretter la décision du Congrès, il faut en profiter avec habileté pour donner à la question israélite une solution raisonnable, en harmonie avec l'espirt du temps et les besoins du pays.

Une condition du traité qui est réellement rude, un grand sacrifice imposé à la Roumanie, est l'aliénation de la Bassarabie. En dehors d'une partie importante de son territoire, elle perd de voir la Russie reprendre pied à côte, d'elle, sur le Danube. C'est un coup porté aux intérêts nationaux et matériels des Roumains.

Ce qui pèse encore douloureusement, c'est le droit réservé pendant une année aux armées de la Russie de passer par notre pays pour communiquer avec la Bulgarie. Si la convention que nous avons à conclure à cet effet avec la Russie peut déterminer avec précision la zône de passage, elle ne réussira pas à écarter entièrement les difficultés, les dangers que la circulation des troupes russes ne manquera pas de susciter.

La compensation que reçoit la Roumanie en retour des sacrifices imposés est d'abord l'indépendance, que l'Europe reconnaît définitivement. Ce bien doit compter, pour un peuple qui, après avoir lutté des siècles pour l'obtenir, vient enfin de la conquérir par un suprême et brillant effort.

En outre, les îles du Danube et le territoire de la Dobroudja sont réunis à la Roumanie. Cette province, avec son littoral et ses îles, avec les bouches du grand fleuve, sont matériellement d'une valeur et d'une importance supérieures à celles de la Bessarabie,

La Roumanie ainsi constituée n'est pas malgré l'extension de

www.dacoromanica.ro

la Russie, menacée dans sa sécurité. Si la création du nouvel Etat, de la Bulgarie, présente un danger pour notre pays, l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche rassure les intérêts roumains. Les positions que cette Puissance a eu soin de prendre, aussi bien que l'île de Chypre occupée par l'Angleterre sont comme de sérieuses et solides garanties contre toute tentative d'impiétement futur.

La Roumanie est encore garantie par l'Europe. Aucune atteinte ne saurait être portée aux stipulations du traité de Berlin, qui règle l'état actuel de l'Orient, sans le consentement des Puissances qui y ont apposé leurs signatures.

Tels sont les avantages et les inconvénients dont est mêlée l'œuvre du Congrès. En face de complications diplomatiques prêtes à éclater en guerre générale, la paix, profitable à tout le monde, devenait impossible à réaliser, si l'on n'avait imposé à chacun des transactions, des compromis. Mais quelle que soit l'idée qu'on se fasse des solutions du nouveau traité, il faut reconnaître la nécessité de se soumettre à la décision, à la volonté de l'Europe.

Une résistance pour la forme, une protestation ne servirait qu'à indisposer contre nous les grandes Puissances. Nos droits, pour être réservés, n'ont nullement besoin de protestation. Une cause ne cesse pas d'être juste, parce qu'elle ne fait pas du bruit.

Emancipés pour la première fois, les Roumains passent comme par un défilé étroit. C'est de leur prudence politique et de la sagesse de leur conduite que dépend ce qui, malgré tout, peut devenir encore grand, l'avenir de la Roumanie.

Veuillez agréer. . . . . .

***G. Varnav-Liteano.***

*Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, à Monsieur Georges Varnav-Liteano Agent diplomatique de Roumanie à Berlin.*

Bucarest 2 14 Juillet 1878.

Rien que première condition de la reconnaissance de notre indépendance qui seule m'est arrivée est grosse de troubles et de malheurs pour notre pays. Il n'y a pas Chambres et Gouvernement qui puissant à la lettre accepter cette condition. Expliquez vous en avec Monsieur de Bulow, si puissances persistent à nous imposer cette condition à la lettre nous préférons payer le tribut à la Turquie.

***Kogalniceano.***

www.dacoromanica.ro

*Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, à Monsieur l'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne.*

Bucarest 16 Juillet 1878.

Je vous remercie pour assurances contenues dans votre seconde lettre. Profitez de vos relations politiques avec Comte Andrassy et aussi de celles que vous avez personnellement avec Nowikoff pour adoucir nos déboires avec la Russie et surtout pour obtenir que communications militaires entre la Russie et la Bulgarie se fassent par le Danube et par les ports bulgares de la Mer Noire . . . .

***Kogalniceano.***

*Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, à Monsieur Georges Varnav, Agent diplomatique de Roumanie à Berlin.*

Bucarest 14/26 Juillet 1878.

Reçu protocoles. Dans celui du premier juillet je vois que Congrès a accepté proposition du Comte Schuwaloff, consistant non pas à tracer une ligne droite de Mangalia à Silistrie comme se prononce traité définitif de Berlin, mais à établir une ligne brisée c'est-à-dire allant de Mangalia à Rasova, et de là vers Silistrie.

Cette contradiction m'inquiète beaucoup, car alors nous n'aurions que fort peu gagné sur le traité de San-Stéphano, et beaucoup perdu par la reconnaissance conditionnelle de la Roumanie

Veuillez bien aller aux informations et donnez-moi une réponse très-détaillée sur la matière. Tâchez d'apprendre si la ligne n'a pas été désignée spécialement sur une carte topographique. et quand la commission doit se rendre sur les lieux.

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, à Monsieur Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères*

Vienne 18 Juillet 1878.

Je viens d'avoir avec Comte Andrassy un long entretien dont je vous rendrai compte ce soir par lettre. J'en détache pour vous le télégraphier les déclarations suivantes. Condition mise à la reconnaissance de notre indépendance est une bêtise, qu'il na pas dépendu du Comte Andrassy d'épargner au Congrès, il suffit que le Gouvernement Roumain fasse savoir aux Puissances signataires qu'il accepte principe d'égalité contenu dans le traité et qu'il l'appliquera avec le concours des Chambres. Comte Andrassy nous conseille de prendre aussitôt que possible possession de la Do-

www.dacoromanica.ro

broudja et de n'établir ni de laisser établir par la Russie aucune distinction entre cette province et le reste de la Roumanie. S'il est vrai que la Russie propose une convention d'étape permanente à travers la Dobroudja S. E. déclare que la Roumanie commettrait un suicide en la souscrivant.

Comte Andrassy affirme que loin de se désintéresser sur le Danube, l'Autriche-Hongrie y a pris une position plus forte que par le passé et que notre présence sur les deux rives et aux bouches du Danube contribue à la rendre plus forte encore. Comme je lui demandais combien de temps nous pourrions nous flatter d'y rester. Comte Andrassy est entré dans beaucoup de détails pour m'expliquer l'isolement dans quel la Russie se trouvera à l'avenir et a ajouté que selon sa conviction elle ne mettrait jamais plus les pieds en Bulgarie. Quand à la durée du passage et non du séjour des Russes en Roumanie, Comte Andrassy m'a dit que le grand argument dont le Plénipotentiaire russe s'est servi pour obtenir l'évacuation de Varna par les turcs, était que ce port lui était indispensable pour repatrier les troupes aux quelles il ne veut pas faire traverser la Roumanie. Comte Andrassy a ajouté que si sous un pretexte quelconque la Bulgarie n'est pas évacuée au bout de neuf mois il y aurait une occupation autrichienne. L'Autriche-Hongrie nous reconnaitra aussitôt après échanges des ratifications. . . . . .

. . . . . .

J'ai abordé enfin la question de ce que nous pouvions espérer à l'avenir de l'Autriche et quelle garantie nous avions contre un second partage de la Turquie dans quel nous avions la perspective de sombrer corps et biens, là-dessus le Comte Andrassy a été fort explicite et très encourageant. Je vous rapporterai cette partie de notre entretien ainsi que mon impression personelle par ma lettre. Le Comte Andrassy a terminé entretien par les plus vives protestations de respect et d'attachement pour le Prince.

***Balaceano.***

*Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, à Monsieur l'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne.*

Bucarest 18 Juillet 1878.

Envoi chiffré du texte du traité de Berlin publié par les journaux de Vienne était complètement inutile car Liteano a eu et a soin de me communiquer tout ce qui est de son ressort. Bien plus j'ai entre mes mains le texte authentique qui lui a été remis par le Président du Congrès. Je vous prie de me communiquer le ré-

www.dacoromanica.ro

sultat de l'entretien que vous avez eu avec le Comte Andrassy, conformément à mes instructions, et informations sur ce qui se passe à Vienne. Je dois vous dire que dans le texte authentique il y a une clause que vous ne connaissez pas, laquelle jusqu'à revision du régime consulaire actuel le maintient tel quel. C'est encore là probablement une gracieuseté de nos bons voisins austro-hongrois.

***Kogalniceano.***

*Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, à Son Altesse le Prince régnant, à Sinaia.*

Bucarest 22 Juillet 1878.

Je viens de recevoir communications officielle du général Drenteln que onzième corps d'armée évacue la Roumanie. Le Conseil est d'avis que pour dégager trésor de frais de l'armée mise sur pied de guerre, nous commencions graduellement à licentier l'excédent des troupes, et spécialement le personnel appelé en service provisoire. Nous voudrions appliquer cette mesure du 15 Juillet.

. . . . . .

***Kogalniceano.***

*Son Altesse le Prince régnant, à Monsieur Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères.*

Sinaia 22 Juillet 1878.

J'approuve la mesure proposée par le Conseil des ministres concernant la déconcentration d'une partie des troupes et du personnel pour arriver graduellement sur le pied de paix.

***Charles.***

*Raport către Consiliul de miniştri din 26 Juliu 1878 s. v.*

Corpurile legiuitóre fiind în ajun de a se convoca spre a se pronuncia asupra tratatului din Berlin şi prin urmare asupra anexiunei Dobrogei, importa ca la întrunirea lor, să putem fi în stare a le presenta amănunte, privitóre la acéstă provincie, reservând bine înţeles, cestiunea politica representaţiunei naţionale. De aceia socotesc ca cât mai urgent să se otărésca trimiterea în acea parte de loc a unei Comisiuni compusă din oficeri de Stat-major, dintr'un delegat al Ministerului de Interne, unul de la Financie, unul al Lucrărilor publice şi unul al Ministerului de Instrucţiune publică, cari să examineze şi să raporteze, de urgenţă, despre situaţiunea geografică şi ethnografică, despre starea şi posiţiunea fie cărora din populaţiunile regnicole despre forma administraţiunei, despre modul perceperei veniturilor şi a remăşiţilor, despre instituirea de biurouri

www.dacoromanica.ro

vamale pe fruntaria despre Bulgaria, despre lucrările publice de o mai nemerită trebuință, despre școlele publice de înființat, în fine a da tóte deslușirile necesare pentru desavêrșita cunóscere a acestei provincii.

Dacă Domnia-Vóstră aprobați aceasta opiniune, vĕ rog să binevoiți a imputernici pe Domnii Miniștri respectivi, a delega pe membrii aceleĭ comisiuni care va trebui să plece în termenul cel mai scurt.

Ministrul Affacerilor Strĕine ***Kogâlniceanu***

*L'Agent diplomatique de Russie à Bucarest, au Ministre des Affaires Etrangères.*

Bucarest, 14 (26) Juillet, 1878.

Monsieur le Ministre, le Ministre Ottoman des Affaires Etrangères avait informé l'Ambassadeur Impérial de Russie à Constantinople qu'après l'évacuation de la forteresse de Widdin par l'armée Princière, on n'avait pas retrouvé un canon de Krupp de 4, avec son caisson, ainsi qu'un mortier en bronze du calibre de 14 centimètres, qui faisaient partie de l'armement du fort Nousretieh.

En m'informant de ce qui précède, le Prince Labanoff-Rostovsky sollicite des informations à ce sujet.

En conséquence j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien m'informer si les pièces en question n'auraient pas été comportées par mégarde lors du retrait des troupes Princières de Widdin.

Veuillez agréer, etc.

***Stuart***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Agent diplomatique de Russie à Bucarest.*

Bucarest, 17 (29) Juillet 1878.

Monsieur l'Agent, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la note en date du $^{14}/_{26}$ courant, Nr. 1,124, par laquelle vous voulez bien me communiquer que l'Ambassade Impériale de Russie à Constantinople, mise en mouvement par des réclamations de la Sublime-Porte, sollicitait du Gouvernement Roumain par votre entremise des informations au sujet de certains articles du matériel de guerre de la forteresse de Widdin.

Sans vouloir entrer dans la discussion au fond de la réclamation signalée par la note susdite, je ne saurais me dispenser, M.

www.dacoromanica.ro

l'Agent, de vous faire part *des réflexions que m'a suggérées* sa lecture.

Les traités de San-Stéphano et de Berlin font foi que les Empires Russe et Ottoman, soit isolément, soit de concert avec les Grandes Puissances européennes, ont reconnu l'indépendance conquise par la Roumanie au prix de son sang.

Les nombreuses questions aux quelles donne lieu la reprise des relations réciproques entre l'Empire Ottoman et la Roumanie, et que comportent le réglement de leur situation respective et la liquidation de la guerre, ressortissent donc exclusivement à des tractations directes entre la Sublime-Porte et le Gouvernement Princier. L'ingérence d'un tiers Gouvernement dans ces questions serait peu conforme aux lois du droit international D'ailleurs, la présence à Bucarest de deux Délégués Ottomans, l'un militaire et l'autre civil, indique et prouve quelle voie il convient de suivre pour les affaires appartenant à la catégorie de celle que vous mentionnez.

Il semble que cette voie normale a été abandonnée, d'une part quand la Sublime Porte a saisi l'Ambassade de Russie à Constantinople d'une affaire pour laquelle elle devait s'adresser au Gouvernement Princier, d'autre part quand l'Ambassade Impériale, et à sa suite l'Agence de Russie à Bucarest, n'ont pas décliné leur compétence.

En proposant ces réflexions à votre appréciation éclairée, je vous prie d'agréer, etc.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, à l'Agent diplomatique de Roumanie à Paris.*

Bucarest, 29 Juillet 1878.

Je vous prie de venir à Bucarest, dans un intéret de service, aussitôt après avoir reçu de la part du Gouvernement Français la notification officielle vous annonçant la nomination du Plénipotentiaire chargé de la négociation de notre Convention de commerce.

. . . . . .

***Kogalniceano.***

www.dacoromanica.ro

*Domnul C A Rosetti către Mihail Kogălniceanu la Berlin*

Bucurescĭ 11 Iunie 1878

Armata rusă continuă mişcările sale spre trupele noastre de şi s'aŭ retras de la Potlogi în urma intervenireĭ autorităţei militare, însă o brigadă de cazaci cu şase tunuri saŭ îndreptat spre Piteşti ocupand Gratia şi Cârtojani unde chiar se află un regiment călăraşĭ, s'a intervenit din noŭ şi atuncĭ generalul Drenteln a dat ordin cazacilor să se aşeze zece kilometri înapoĭ Aceştĭ cazaci sunt avant garda uneĭ armate combinate, căcĭ aŭ în urma lor, la Ruşii lui Asan, şi vin mereŭ trupe de infanterie despre Giurgiu. Toţi aci bine

*C A Rosetti.*

*Monsieur Kogalniceano a S A R Prince Régnant de Roumanie à Bucarest*

Berlin 23 Juin 1878

J'ai eu hier l'honneur d'une longue audience accordee par le Prince Leopold Son Altesse m'a dit ce que deja a éte dit a Monsieur Bratiano L'attitude de la Roumanie jusqu'aujourd'hui a éte digne, politique, admirable Mais ne pas reconnaître decision de l'Europe ce serait perdre toutes les sympathies et tout le concours des Puissances qui nous veulent du bien Au premier moment de libre j'irais présenter mes respects a la Cour de Sigmaringen

*Kogalniceano*

*Monsieur Kogalniceano a Monsieur Eugène Statesco ministre a Bucarest*

Berlin 28 Juin 1878

Reçu aujourd'hui votre correspondance concernant affaire Titu Veuillez bien communiquer verbalement et s'il le demande même par ecrit dites au Baron Stuart que comme je suis personnellement en question et que comme bientot je pense être de retour à Bucarest je me réserve le droit de donner personnellement à l'agence diplomatique de Russie des explications sur l'incident

Et puis soyez assez bon de vous arrêter la

*Kogalniceano*



www.dacoromanica.ro

*Mr Kogalniceano, plénipotentiaire de S. A. Le Prince de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangères ad-intérim, à Bucarest.*

Berlin 22 Juin (4 Juillet) 1878.

Le principe de l'introduction en Roumanie de l'égalité civile et religieuse, dont l'aplication ne saurait être faite que par le pays même a été proclamé par le Congrès, non pas exclusivement pour la Roumanie, mais pour tous les nouveaux états d'Orient, non pas tant en vue des Juifs que des Musulmans qui changent de domination. Les Turcs, nation dominante jusqu'à hier, ne peuvent pas être dépouillés des droits de citoyen dans leurs nouvelles patries.

Vous êtes à même par mon discours devant le Congrès, dont copie doit être déjà dans vos mains, de voir que nous avons suivi à la lettre les décisions du pays et défendu ses intérêts. On nous a constamment demandé de conclure par une déclaration comme quoi nous nous soummettions au verdict du Congrès. Nous nous y sommes refusés. Nous n'avons pris aucun engagement, et le pays a toute liberté de se prononcer. Ne vous laissez donc pas induire en erreur par nos ennemis ou plutôt par les ennemis du pays. Nous avons loyalement rempli notre mandat: si les choses ont tourné contre nous, il faut s'en prendre à la situation de l'Europe, et à la politique des intérêts et de l'égoisme, qui a prévalu sur celle du droit.

La ligne frontière nouvelle est décidement de Mangalia, inclusivement, jusqu'à Silistrie exclusivement. On nous affirme que le mot d'échange ou de compensation est soigneusement écarté dans le texte.

Nous restons encore à Berlin un ou deux jours, vu que les autres points de notre Mémoire ne sont pas encore décidés. Voici ce qui est à notre connaissance: La neutralité de la Roumanie a été rejetée sur toute la ligne. . . . .

On ne nous accordera pas d'indemnité de guerre, car la Russie elle-même n'en aura pas.

On s'occupe de trouver une formule pour remplacer le mot de neutralisation du Danube, auquel la Russie s'oppose. Le Delta et l'île des Serpents restent définitivement sous la souveraineté de la Roumanie. On voulait d'abord faire de ce Delta un territoire neutre administré par la Commission Européenne du Danube. On y a renoncé Cette Commission, composée seulement des Délégués des Grandes

www.dacoromanica.ro

Puissances, reste en permanence comme autorité chargée de la défense de la liberté du Danube. La Roumanie seule y participera au même titre que les Grandes Puissances.

Nos intérêts dans ces diverses questions sont défendus avec chaleur par la France et l'Italie. L'Autriche s'est fait allouer l'Herzégovine et la Bosnie.

. . . . . .

***Kogalniceano.***

*Monsieur I. Campineano, à Monsieur Kogalniceano à Vienne.*

Bucarest 21 Août 1878.

Baron Stuart nous communiquera demain note formelle demandant remise Bessarabie conformément procédure 1857. Quelle réponse devons nous faire en présence de cette demande j'attends votre avis.

***I. Campineano***

*Monsieur Kogalniceano à Monsieur Campineano, à Bucarest.*

Vienne 23 Août 1878.

La note du Baron Stuart nous sauve d'un grand embarras, celui d'offrir. Mon avis est de répondre que le Gouvernement comprends la nécéssité de s'incliner devant la volonté de l'Europe, mais qu'il ne saurait prendre une décision définitive et obligatoire avant vote du pouvoir législatif. Que les Chambres seront convoquées immédiatement, bien entendu dans délai prévu par la Constitution. Mais que pour que les Chambres elles-mêmes puissent se prononcer il est nécessaire avant tout que le Gouvernement soit mise en position par le Cabinet Impérial de présenter au pouvoir legislatif les actes de délimitation de la Dobroudja cédée à la Roumanie. Par conséquent le Gouvernement Roumain prie instamment le Cabinet Impérial de faire procéder immédiatement à cette délimitation. Avant que le Conseil prenne décision, je pense qu'il faut demander aussi avís de Bratiano. Je pars demain pour Paris et si nécessité réclame mon retour, je n'y resterai que trois jours.

J'ai eu hier longue conversation avec le Comte Andrassy il en résulte qu'aucune Puissance ne reconnaîtra notre indépendance avant que nous n'ayons fait réponse officielle que nous nous ?. . . au traité de Berlin.

www.dacoromanica.ro

Jusque là les Puissances ne changeront en rien leur représentation diplomatique en Roumanie.

La France et l'Angleterre avant d'envoyer des ministres à Bucarest demandent le vote des Chambres ponr l'émancipation juive.

***Kogalniceano.***

*Monsieur Kogalniceano à Monsieur Campineano à Bucarest.*

Paris 25 Août 1878.

J'ai lu attentivement note du Baron Stuart. Elle soulève une foule de questions et avant tout l'indignation du cœur.

Je ne crois pas néanmoins que nous pouvons et que nous devons y répondre avant de répondre à l'Europe. C'est par là que nous aurions dû commencer, car quoique sacrifiés c'est encore de l'Europe que nous pouvons espérer un appui dans les déboires que nous préparent les autorités russes.

En aucun cas nous ne pouvons de nos propres mains céder la Bessarabie que simultanément avec la réception de la Dobroudja. Par le même protocole il faut régler les conditions de la cession et de la réception. Autrement on nous fera jouer le rôle du dindon de la fable. J'attends seulement votre réponse pour que je parte pour Sigmaringen vingt quatre heures après pour Marienbad.

***Kogalniceano.***

*Monsieur Campineano à Monsieur Jean Bratiano à Marienbad.*

Bucarest 26 Août 1878.

Monsieur Rosetti est parti hier pour Sinaia où se trouve Statesco pour conférer avec notre Prince. Statesco m'avait télégraphié que ma manière de voir serait acceptée et qu'il est à désirer que Kogalniceano vienne à Marienbad pour conférer avec vous. J'ai communiqué ce désir à Kogalniceano.

***Campineano.***

*Monsieur Kogalniceano à S. A. le Prince Régnant de Roumanie à Sinaïa.*

Paris 26 Août 1878.

Selon les ordres de Votre Altesse lundi ou mardi au plus tard je serais à Marienbad; je m'y rendrais en passant d'abord par Sigmaringen.

Je ne pense pas que nous pouvons répondre à la Russie avant

www.dacoromanica.ro

de répondre à l'Europe. Malheureusement le conseil des ministres n'a pas partagé ma manière de voir. En tout cas, je crois que le même protocole doit régler les conditions de la cession de la Bessarabie et de la réception de la Dobroudja et que la fixation des frontières de ce dernier pays doit précéder tout act avant trait à la cession. De Marienbad je retournerai directement à Bucarest. Aussi je prie Votre Altesse de vouloir bien prolonger mon congé de huit jours.

***Kogalniceano.***

*Monsieur I. Campineano à Monsieur Kogalniceano à Paris.*

Bucarest 27 Août 1878.

White me communique tout à fait confidentiellement mais d'une manière certaine que le Comte Andrassy a décidé de nommer ministre plénipotentiaire et a déjà fait choix titulaire qui est le Comte Hoyos.

***Campineano.***

*Monsieur Kogalniceano à l'Agent diplomatique à Vienne.*

Paris 31 Août 1878.

Mercredi ou jeudi je serai à Marienbad et immédiatement après je me rendrai à Bucarest par Vienne. De retour j'espère réussir à obtenir approbation de la note redigée par vous. L'Autriche pourra alors envoyer le ministre plénipotentiaire à Bucarest et vous recevoir en même qualité selon la promesse du Comte Andrassy. Tâchez de voir jusque là Son Excellence et obtenez recommandation aux délégués autrichiens dans la comission de délimitation afin de commencer travaux par délimitation de la Dobroudja. Sans cette délimitation il y a danger à ce que nous consentions à traiter avec la Russie pour la cession effective de la Bessarabie. Il résulte en effet de la note du Baron Stuart *laquelle soulève le cœur*, que la Russie nous prépare *de nouvelles amertumes dans la délimitation de la Dobroudja.* ***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique à Vienne à Monsieur Kogalniceano à Paris.*

Vienne 2 Septembre 1878.

L'Empereur a signé la nomination Comte Hoyos au poste d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à Bucarest. Le Prince peut nommer son serviteur quand il lui plaira.

***Balaceano.***

www.dacoromanica.ro

*Le Secrétaire du Ministère des Affaires Etrangères à Monsieur Kogalniceano à Sinaia de Bucarest.*

Monsieur Burian Gérant, Agence et Consulat général d'Autriche-Hongrie vient de mé communiquer que le Cabinet de Vienne avait pris la résolution de nommer chez nous un Envoyé Extraordinaire et que Gouvernement Anglais avait fait quelques difficultés à cet égard subordonant envoi ministre plénipotentiaire à l'éxécution pour nous des conditions du traité de Berlin. . . . . .

***O. Mitilineo.***

*Au Prince Chartes de Roumanie*

Bobran 28 Septembre 1878.

Aniversaire du jour mémorable des combats sous Plevna ou nos deux armées pour la première fois ont combattu ensemble sous tes ordres et ont conjoinctement pris la première redoute de Grivitza je ne puis m'en passer de te témoigner encore une fois toute ma reconnaissance pour tout le temps ou j'ai eu l'honneur d'avoir sa jeune armée sous mes ordre et où elle s'est montrée digne de leur jeune Prince qui la menée lui même pour la première fois au baptême de fer. Permets moi ton viel ami de t'embrasser ainsi qu'Elisabeth de tout mon cœur mes compliments à tous qui se rappellent de moi.

***Nicolas.***

*Le Gérant de l'Agence diplomatique à Paris à Monsieur Kogalniceano.*

Paris 27 Septembre 1878.

J'ai communiqué hier au Gouvernement Français le contenu de votre télégramme relatif titre d'Altesse royale pris par notre auguste souverain. Cette communication a eu un accueil sympathique. . . . . Je suis heureux de vous annoncer qu'on m'a autorisé de vous communiquer officieusement que le Gouvernement Français de son côté nommera bientôt son Ministre Plénipotentiaire à Bucarest.

Le gérant, ***Stoicesco.***

*l'Agent diplomatique à Vienne à Monsieur Kogalniceano.*

Vienne 30 Septembre 1878.

Je suis autorisé à vous informer que la nomination du Comte Hoyos paraîtra demain dans la «Gazette de Vienne». M'autorisez-vous

www.dacoromanica.ro

à annoncer aussi au Comte Andrassy que vous vous êtes exécuté par rapport au pari que vous avez perdu.

***Balaceano.***

*Au Prince Charles de Roumanie.*

Pétersbourg 31 Septembre 1878.

Viens de récevoir à l'instant ta charmante lettre datée du 24 Septembre avec la croix commémorative du passage du Danube souvenir ineffaçable d'un temps passé avec toi quand nous éprouvâmes tant de divers sentiments. Les fotographies de vous deux et du charmant Cotroceni m'ont fait un véritable plaisir. Cotroceni où nous avons passé en trois nos moments de repos. Je me ferai un plaisir de t'envoyer tantôt mes dernières cartes pour vous rappeller la figure de votre viel ami.

***Nicolas.***

*L'Agent Diplomatique de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires Etrangères*

Berlin 4 Octobre 1878.

Le Prince Impérial d'Allemagne est arrivé hier à Potsdam, il vient de me faire dire par Monsieur de Bulow, que Son Altesse Impériale et Sa Majesté l'Empereur reconnaissent avec le plus vif plaisir à Monseigneur le Prince et à ses héritiers le titre d'Altesse Royale et que le Représentant d'Allemagne à Bucarest est chargé de le porter à la connaissance du Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie. Monsieur de Bulow a ajoûté que c'est à cause de l'absence du Prince Impérial qui lui à été impossible de me donner plutôt réponse.

***Liteano.***

*Monsieur Gradowicz à Monsieur Callimaki-Catargi*

Eferding 7 Octobre 1878.

Mon cher ami, je reviens de Paris. Tant que les Chambres roumaines actuellement convoquées, ne prononceront pas l'acceptation du principe posé à Berlin, de l'égalité des confessions, la France ne nommera pas son Ministre Plénipotentiaire en Roumanie. Quand aux détails de l'application de ce principe la future Constitution ou Assemblée ordinaire pourra légiferer. Tout à Vous.

***Gradowicz.***

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangères à Monsieur N. Catargi Délégué roumain à Ismail*

Bucarest 10 Octobre 1878

Comme c'est un bal donné en l'honneur de l'Empereur vous ne sauriez vous et vos collégues répondre par un refus à l'invitation. Mais vous profiterez du premier moment favorable pour montrer au Général Chabeko et à ses collégues le mauvais goût de la proclamation du gouverneur de Toultcha.

Je connais le sens délicat du Général Chabeko et je suis sûr qu'il sera le premier à blâmer l'excès de zèle des autorités russes d'Ismail.

***Kogalniceano.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères à l'Agent Diplomatique de Roumanie à Berlin.*

Bucarest 11 Octobre 1878.

La dépêche confidentielle ci-jointe était déjà rédigée et transcrite quand j'ai reçu votre rapport du 7 courant No. 137. Je n'en ai suspendu l'expédition que pour insister encore sur son contenu, car votre rapport n'a fait que confirmer dans mon esprit la nécessité de vous communiquer sans délai ma pensée sur la question dont traite toute cette correspondance. Le Gouvernement, heureux des informations apportées ou transmises à Bucarest par vous se croyait autorisé à espérer que l'Allemagne agirait à l'exemple de l'Autriche-Hongrie, et après avoir pris acte de nos loyales déclarations et de nos engagements formels, elle établirait ses relations diplomatiques avec la Roumanie, dans des conditions de cordialité réciproque, en harmonie avec notre situation d'indépendance, en accord avec ses assurances de sympathie et de bienveillance.

Nous ne sommes pas à même de comprendre ni surtout d'empêcher les revirements de la politique allemande et les variations que peuvent subir les dispositions du Chancelier à notre égard. Ce sont là des mystères qui nous sont inaccessibles. Il ne nous appartient pas non plus de pénétrer les causes secrètes d'un philojudaisme si impérieusement exigeant.

Mais, quand on nous objecte «*la nécessité où est le Prince «de Bismarck, en sa qualité de Président du Congrès, d'observer «rigoureusement les stipulations du traité de Berlin*», il est en notre pouvoir de remarquer que cette rigueur est exclusivement

www.dacoromanica.ro

dirigée contre nous, que ce puritanisme admet ailleurs des accommodement, et loin de distribuer également ses mercuriales, choisit ceux qu'il peut sans crainte frapper de ses sentences.

Prenez la peine d'examiner où en est l'éxécution générale du traité de Berlin, vous constaterez que s'il y a retard de notre côté, il y a infractions de la part des autres parties impliquées dans ce traité. La Serbie s'était declarée satisfaite : on l'excite à dépasser la mesure des vœux qu'elle considérait comme remplie sur la foi du traité. Le Monténégro négocie ouvertement avec des insurgés la remise du territoire qu'il aurait pu obtenir régulièrement de la Sublime Porte. L'acte de Berlin stipule une convention entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie. Les transactions diplomatiques ont échoué, et le sang continue de couler en Bosnie et en Herzégovine. Une médiation des Puissances signataires est prévue entre la Turquie et la Grèce, au cas où des difficultés s'élèveraient au sujet des revendications territoriales de l'hellénisme. Les Cabinets mettent toute leur émulation à éluder cette obligation qu'ils s'étaient eux-mêmes imposée. La Roumélie Orientale devrait être déjà libre de troupes Russes; la Russie refuse officiellement d'évacuer Andrinople. Le chiffre de ses armées en Bulgarie ne doit pas dé asser 50 mille hommes, on le porte ostensiblement à 130 mille. La Dobroudja a été assignée à la Roumanie qui voudrait pouvoir l'occuper avant la manvaise saison. La Russie détient cette province et prétend qu'elle ne peut encore la livrer, sous prétexte que la que la délimitation entre la Dobroudja et la Bulgarie n'a pas encore été effectuée.

Il serait superflu de pousser plus loin cet examen, et voilà certes de quoi établir qu'en somme *la Roumanie a plus exécuté le traité de Berlin que tous les autres obligataires*, puis qu'elle a notifié qu'elle tenait la Bessarabie à la disposition de la Russie et qu'elle s'apprêtait à procéder, non pas ex abrupto, mais avec circonspection, aux réformes intérieures exigées d'elle. N'importe : Il a été décidé qu'elle servirait encore sur ce point de bon émissaire à l'Europe ; tant que le dernier des Israélites ne sera pas dûment baptisé citoyen Roumain, la Roumanie n'entrera pas dans la famille Européenne.

Vouz connaissez votre pays et vouz pouvez juger si cette mé fiance dont on l'accable est de nature à aplanir les obstacles et à récompenser la déférence manifestée par le Gouvernement pour les volontés de l'Europe.

www.dacoromanica.ro

Les effets de l'attitude européenne à notre égard ne sont déjà que trop sensible ; l'opposition véhémente contre laquelle lutte le ministère témoigne assez de trouble général des consciences en présence de l'insistance impérieuse avec laquelle on veut faire accepter à la Roumanie tous les déboires du traité de Berlin, avant de lui avoir assuré même la moindre des faibles consolations qu'elle y pouvait encore trouver.

Je faisais tout à l'heure appel à votre connaissance du pays. Vous êtes, comme Roumain, comme Moldave, en mesure d'apprécier la gravité de la question sociale dite «question israélite». La qualification de préjugé est un mot généreux et sonore, mais n'indique guère une solution pratique.

Appeler préjugé un état de mœurs invétéré dans une nation, ce n'est pas le corriger : il faut en plus des moyens, de le modifier, plus efficaces qu'un blâme même sévère.

Que fait le Ministère, sinon demander qu'on lui donne quelque latitude pour appliquer un remède au mal a traiter ? Quand il allégue que la convocation immédiate d'une Assemblée constituante ou d'une Assemblée de révision, de quelque nom qu'on la décore, lui paraît une imprudence en présence de l'occupation étrangère, n'est-il pas dans son droit et dans son devoir de légitime prévoyance? Cette révision, reconnue comme nécéssaire, peut-elle se faire et se parfaire en l'espace de quelques semaines ? Réunir une constituante avant que le pays soit un peu remis du coup que lui à porté la perte de la Bessarabie et l'ingérence européenne dans des questions d'autonomie intérieure, avant qu'il se soit assimilé l'idée de roumaniser en bloc quatre cents mille étrangers, ce serait non pas atteindre mais reculer le but proposé. Des élections accomplies dans les conditions actuelles et sous une pression qui avive encore l'humiliation de la Roumanie, au lieu de se porter sur des représentants modérés et résolus à appliquer le principe libéral du traité de Berlin, amèneraient une unanimité de Représentants adversaires fanatiques de l'émancipation des Israélites. Je m'arrête, avec la conscience que je n'ai pas épuisé le sujet, avec l'espoir que vous suppléerez par vos propres réflexions à ce que j'aurais omis pour peindre les côtés critiques de notre situation. Il est de notre devoir à tous de combattre les préventions injustes au dehors et de calculer les conséquences funestes que leur prolongation pourrait entrainer au dedans, si le refus de prendre en considération les ménagements, que nous devons observer devenait définitive.

www.dacoromanica.ro

Je suis persuadé qu'en plaidant avec conviction la cause de votre pays vous porterez aussi la conviction dans l'esprit des hommes d'Etat que vous avez occasion d'approcher. Puisse leur expérience consommée en matière de politique extérieure et intérieure leur donner une plus juste vue des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises, et plus d'équité dans leurs exigences à notre égard.

Veuillez . . . . .

***Kogalniceano.***

*M. Kogălniceanu către prefectul de Ismaïl*

Daca Te-Deum de Duminecă ce se organisează de autorităţile rosiane este pentru nascerea lui Czarewitz, veţi asista cu toate autorităţile la Te-Deum. Dacă Te-Deum este pentru închiărea păcei care s'a făcut fără participarea României şi a căreia condiţiuni nu ne sunt cunoscute, în asemenea cas va veţi abţine.

***Kogălniceanu.***

PS. Aceasta ca circulară, se va trimete şi la toate cele-l'alte prefecturi.

***Kogălniceanu.***

*Delegatul Român Domnului Ministru Kogălniceanu*

Ismail 10 Octombre 1878.

Proclamaţiunea cerută nu am putut'o a vĕ trimete de cât astădi, din causă că Ruşii încă nu aŭ restabilit poştele; odată cu acésta vĕ trimet şi proclamaţiunea ce a adresat Guvernorul Bessarabiei Chabeko. Scopul pentru care Guvernorul de Tulcea a adresat aceea, creu că este spre a masca nemulţumirea Bulgarilor, care i-aŭ pus în capul tutulor treburilor la Tulcea şi cu care partid se afla în deosebită înţelegere; acest Guvernor de Tulcea este cumnat cu Romanenco, consul rus din Ismail, vechiŭ consul la Tulcea, de unde a fost înlocuit, dupe stăruinţa guvernului turcesc, adăpat de ideile generalului Ignatieff, al căruia amploiat era la Constantinopol. In cât privesce chestia balului, ea a provenit că D. Rizu ne-a arătat că unul dĭn delegaţii ruşi şĭ-ar fi exprimat ideia înaintea luĭ că, balul fiind dat în onórea Impĕratului, noi am trebui să facem act de presenţă; în urmă, însă, vĕdĕnd că biletele de invitaţiune sunt în numiele societaţeĭ din Ismail şi, maĭ vĕrtos, că biletele de invitaţiĭ ce s'aŭ trimis la particularĭ, cuprinde că balul se dă cu ocasia *întru-*

www.dacoromanica.ro

*nirei Bessarabiei cu muma patrie.* Am hotărît a nu merge, explicând generaluluĭ Chabeko, într'o conversaţie ce am avut în trécát, spre a evita orĭ-ce neînţelegerĭ. Credeţĭ, Domnule Ministru, că delegaţiĭ Domnieĭ-Vóstre s'aŭ purtat în tóte ocasiile cu multă dignitate şi dacă v'am telegrafiat, a fost ca să nu greşim prin vre-un exces de zel. Generalul Chabeko a înţeles fórte bine posiţiunea nóstră; el este un adevĕrat gentilhomme, care, spre rĕspuns la manifestările ce D-niĭ Romanenco şi Iliad Primarul, pregătise la venirea sa aicĭ, mĭ-aŭ spus în faţa lor la dineŭ: «Că se considera ca otul României, etc.» . . . . . .

Predarea se urméză în tóte părţile. . . . . .

Primiţĭ, vĕ rog, Domnule Ministru.

Delegat, *N. Catargi.*

*Monsieur Kogalniceano aux Agences diplomatiques à l'Etranger.*

Bucarest 11 Octobre 1878

Monsieur l'Agent,

Vos plus récentes communications, et en dernier lieu vos télégrammes chiffrés du 20 et 22/4 courant signalent non seulement un temps d'arrêt dans les dispositions de bienveillance du Gouvernement Impérial d'Allemagne à l'égard de la Roumanie, mais un véritable retour en arrière.

Je ne saurais vous dissimuler, Monsieur l'Agent, combien l'inflexibilité que le Cabinet de Berlin apporte à exiger l'accomplissement immédiat, complet, poussé jusque dans ses effets les plus minutieux, du traité du 13 Juillet, surprend et afflige le Gouvernement Roumain. Il est en droit de se demander par quel singulier et triste privilège il est le seul, de toutes les parties impliquées dans le traité de Berlin, à subir la persécution d'une exécution pour ainsi dire, forcée. Ne suffit il pas d'avoir pris naguère le rôle de ***courtier*** entre les forts, et faut-il exercer maintenant, celui d'***huissier*** contre les faibles? Au lieu d'adresser des sommations à ceux qui se sont en un sens constitués les débiteurs de l'Europe par des engagements librement consentis, pourquoi réserver les rigueurs de toutes les poursuites à ceux qui n'ont pas contracté de dette volontaire, et qui n'aspiraient en somme qu'à ne pas entrer en quelque qualité que ce fût, ni comme créanciers ni comme débiteurs, dans la liquidation, dans la ***faillite Orientale?***

Ce n'est pas à dire que le Gouvernement Roumain ait l'arrière-

www.dacoromanica.ro

pensée de se soustraire aux nécessités du temps, et d'éluder les conditions qui lui ont été imposées.

Mais mérite-t-il qu'on lui refuse tout crédit moral et n'a-t-il pas déjà fourni titre? Il s'est résigné; il a notifié formellement cette résignation; il en a donné acte officiellement. Sa franchise à ne pas dissimuler son amertume garantit sa loyauté à se soumettre.

Il conviendrait de lui laisser le temps matériel d'aviser à l'application d'une théorie déjà acquise; il serait équitable de considérer que la décision d'autrui ne saurait être menée à bonne fin aussi expéditivement qu'elle a été prise.

Comment la justesse de cette observation échappe-t-elle à la perspicacité d'un Gouvernement qui,—pour ne parler que de la politique intérieure,—a élevé l'opportunisme à la hauteur d'un dogme, et qui maintenant plus que jamais atteste par ses évolutions l'utilité de cette nouvelle religion?

C'est au nom de l'opportunisme, c'est dans un esprit de mesure et d'à-propos que le Gouvernement Roumain sollicite, réclame un peu plus de latitude.

Les circonstances si critiques où se trouve la Roumanie, les douloureuses vicissitudes qu'elle a traversées et qu'elle traverse encore ne sont guère propices aux réformes soudaines qu'on prétend d'elle.

Tout médecin prudent ne dose-t-il pas les substances qu'il destine au client dont le traitement lui est confié?

Ainsi le Gouvernement, dans son devoir de prévoyance, est obligé de fractionner la somme des sacrifices à administrer à la Roumanie, pour que la vie du pays soit assurée dans les conditions nouvelles qui lui ont été assignées.

Grâce à l'élaboration du temps, plus rapide qu'il n'était permis de l'espérer, l'esprit public paraît s'être habitué par degrés à l'idée de l'abandon de la Bessarabie.

Le jour est venu où cette perte doit être consommée; la douleur est bien vive encore, mais la secousse en partie atténuée.

Un répit est nécessaire; il faut reprendre haleine. L'émotion soulevée par les infortunes de politique extérieure doit s'apaiser, avant qu'on n'aborde utilement et qu'on ne résolve les délicates questions de politique intérieure. Ce ne sont pas là des obstacles à emporter d'assaut. Il faut procéder par des travaux d'approche, préparés et combinés avec circonspection. Or ces travaux seraient actuellement entravés par des nombreuses et graves difficultés.

www.dacoromanica.ro

Il me suffira d'en rappeler une seule, que j'ai eu l'occasion, Monsieur l'Agent, de vous signaler à plusieurs reprises: La présence d'étrangers sur le sol Roumain,—pourquoi ne pas trancher le mot?—l'occupation de la Roumanie par les armées Russes.

On objectera sans doute que ces armées n'interviennent pas dans les affaires intérieures. Soit, aujourd'hui. Mais qui peut garantir qu'elles s'abstiendront également demain, et l'histoire de la Roumanie n'offre-t-elle pas sous ce rapport de tristes enseignements? L'horizon politique est-il donc devenu si serein dès la signature du Traité de Berlin?

Au cours d'une guerre où se jouaient les destinées du pays, le Gouvernement a pu, non sans labeur, ne rien changer aux lois nationales. Il se croit à même de les maintenir, après que ces destinées ont été réglée suivant une direction qui s'écarte trop souvent de la ligne désirée.

Mais comment répondre de ce qui arriverait, si ce statu-quo, si péniblement défendu et sauvegardé jusqu'ici, devait être brusquement soumis à de profondes altérations? La Constitution pourrait-elle être paisiblement modifiée, alors que les armées d'une Puissance étrangère, trop disposée à toujours s'ingérer, circulent encore sur le territoire Roumain, alors que l'effervescence, résultat inévitable de toute guerre, et surtout d'une guerre dont les succès militaires ont été payés par des malheurs politiques, n'est pas encore calmée?

Une Assemblée Constituante a seule qualité pour réviser la Constitution et prononcer souverainement l'extension de droits politiques si arbitrairement imposée et exigée d'une façon si pressante. Mais convoquer maintenant une Constituante, ce serait, à coup sûr et de gaieté de cœur, jeter le pays dans le désordre et l'anarchie; Ce serait une sorte de coup d'état. Quelle que soit la déférence du Gouvernement pour l'Europe et ses décrets, il ne saurait se persuader que sa vraie mission consiste à provoquer de semblables éventualités.

On n'a pas à chercher bien loin les présomptions des dangers aux quels je fais allusion, et qu'il appartient au Gouvernement de conjurer. L'issue du procès de Darabani est un éloquent symptôme du trouble des consciences, et montre qu'à certaines heures les rancunes politiques, quand elles sont encore brûlantes, détruisent les notions calmes de la froide justice.

La Représentation nationale Roumaine est en pleine discussion

www.dacoromanica.ro

des clauses du Traité de Berlin qui concernent la Roumanie. Les discours des orateurs qui se succèdent à la tribune, l'attitude de la Chambre et du Sénat donnent à présager les difficultés que le Gouvernement rencontre et rencontrera dans l'accomplissement de sa mission, et combien est ardue la tâche qui lui incombe d'établir que le traité de Berlin doit être accepté, parce que les lois de la fatalité sont inéluctables.

Vous avez lu, Monsieur l'Agent, dans les feuilles de l'opposition que la préocupation exclusive du présent Ministère est de garder le pouvoir. C'est là un reproche facile à renvoyer à ses auteurs, dont l'unique ambition est d'envahir le même pouvoir, sans songer que leurs attaques passionnées, en débordant jusque sur le Souverain, font deux, vu la gravité exceptionnelle des circonstances, les ennemis du pays plus encore que du Ministère.

Je n'hésite pas à confier à Votre discrétion éprouvée le plus redoutable des périls que soulèverait actuellement la mise en question de la Constitution : ***La position du Souverain risquerait d'être compromise,*** et son prestige atteint, car nul n'a la faculté de limiter la compétence d'une Constituante, et de fermer à l'avance le cercle où s'agiteront ses débats. Comment prévoir et prévenir les entraînements d'esprits excités, divisés, et se sachant constitutionnellement maîtres de tout bouleverser ?

Le Gouvernement de Son Altesse Royale le Prince Charles de Hohenzollern, comptait sur l'appui bienveillant de la Cour et du Cabinet de Berlin pour l'aider à sortir progressivement, à la satisfaction de l'Europe et de la Roumanie, des difficultés créées par les stipulations du Traité du 13 Juillet.

Il aimait à croire que ***son engagement formel,*** de se conformer à toutes les décisions du Congrès ne serait pas tenu en suspicion, et serait regardé et admis comme valable. Il espérait trouver dans le secours, à la fois efficace et facile à prêter, du Gouvernement Allemand, un élément puissant de persuasion, grâce auquel il eût établi dans l'opinion publique et au sein de la Répresentation nationale la conviction qu'il est nécessaire d'obtempérer aux volontés Européennes, et de préparer les voies destinées à atteindre le but fixé par les Puissances.

Il se flattait que la Cour de Berlin 1° ***ne refuserait pas à la Roumanie ce témoignage,*** de confiance et de sympathie qui consisterait à donner sans retard aux relations diplomatiques réciproques

www.dacoromanica.ro

un caractère identique à celui que la ***Cour de Vienne n'a pas hésité à adopter;***

2° voudrait bien employer ***sa haute influence*** à obtenir de la Russie ***une prompte évacuation***, qui mettrait le pays à même de disposer de ses lois organiques sans appréhension aucune, et d'y introduire les modifications voulues;

3° interviendrait enfin pour que, si l'on invoque le Traité de Berlin pour nous ***prendre,*** on s'en souvienne aussi pour nous ***donner***. Or la Russie, sous prétexte que la délimitation entre la Bulgarie et la Dobroudja n'est pas encore effectuée par des raisons qui sont, s'il faut l'en croire, indépendantes de sa volonté, fait difficulté de nous livrer la Dobroudja.

Telles sont, Monsieur l'Agent, les réflexions que m'a suggérées la lecture de vos télégrammes: Je vous les livre à la hâte, à titre confidentiel, persuadé que vous en tirerez le parti qu'il convient.

Je crois devoir insister, en terminant, sur l'importance de décider le Cabinet de Berlin à résoudre d'urgence la question de la Représentation diplomatique réciproque sur les bases que vous connaissez.

Les engagements pris par le Gouvernement Roumain relativement à l'exécution loyale du Traité de Berlin sont assez formels pour que le Gouvernement Allemand ne mette pas en doute la sincérité de nos intentions, et s'attache à nous en faciliter le cours. Le meilleur gage de ses bonnes dispositions serait, je le répète, l'envoi à Bucarest d'un Ministre Plénipotentiaire d'Allemagne qui, en sa qualité de Représentant d'une Grande Puissance auprès d'un petit Etat nouvellement admis dans la famille Européenne, nous guiderait de ses conseils et de son autorité.

Vous auriez à montrer que le retard de l'Allemagne à nous récompenser ainsi de nos sacrifices à la paix générale, qui la préoccupait à si juste titre, sert d'exemple ou de prétexte au retard d'autres Etats, comme sa bienveillance nettement manifestée entraînerait aussi la leur. Vous indiqueriez qu'une froideur trop persistante de l'Europe serait de nature à exercer une action funeste sur les esprits en Roumanie et à détourner le pays des obligations qui sont désormais à sa charge.

Enfin vous établiriez que le jour où l'Allemagne aurait constaté dans le Gouvernement Roumain des lenteurs calculées et le désir d'éluder ses engagements et de se soustraire à l'obligation acceptée par lui de satisfaire complètement aux exigences de l'Eu-

www.dacoromanica.ro

rope, la Cour de Berlin serait toujours à même de nous infliger la plus sévère réprobation en retirant le Représentant qu'elle aurait accrédité à Bucarest. A supposer qu'il pût exister en Roumanie des arrière-pensées sur l'application réelle des conditions du Traité de Berlin, la perspective d'une aussi profonde humiliation suffirait à les bannir.

En attendant le résultat de vos démarches dans le sens de la présente dépêche confidentielle, je vous prie, Monsieur l'Agent, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

***Kogalniceano.***

*Le Gérant de l'Agence diplomatique de Rome à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.*

Rome le 13 Octobre 1878.

Monsieur le Ministre,

Je viens compléter les renseignements que j'ai données à Votre Excellence dans le rapport d'aujourd'hui.

Le ministère italien est *désagrégé*. Chaque membre du Cabinet tire de son côté et prend des mesures qui ne concordent nullement avec les décisions de son collègue. Le ministre des finances agit comme s'il constituait à lui seul un Cabinet indépendant.

Monsieur Cairoli est faible, ne prend aucune décision. Il est entouré chez lui et en voyage par un troupeau de saltimbanques qui exploitent les bonnes dispositions quelque peu naives du Premier Ministre.

Comme tout le monde est mécontent, le Président du Conseil trouve plus commode, pour ne pas indisposer les différents groupes parlementaires, de ne rien faire. Comme remède à toutes les difficultés de la situation, Monsieur Cairoli croit avoir trouvé ce qu'il faut: un beau discours à faire à Pavie, un discours qui donne de l'eau bénite à tout le monde. Depuis un mois on suspend toute décision... il faut attendre le discours qu'on va lire à Pavie.

Dans ces conditions, M. Cairoli veut ménager le plus de députés possible. Il n'ose rien faire qui puisse déplaire à la clique juive.

Et l'on sait combien cette race devient insatiable et exigeante lorsqu'on lui donne de l'importance ; elle prend alors le courage qu'elle n'a pas lorsqu'on ne fait que la regarder avec un visage tant soit peu sévère.

Monsieur Corti croit qu'il obtiendra du Président du Conseil



www.dacoromanica.ro

le consentement demandé pour envoyer des lettres de crédit à M. Fava. Je dois pourtant rapporter à Votre Excellence que le Comte Corti n'a nulle racine au Parlement, nul soutien. Il s'attend à un tel insuccès devant les Chambres que l'on peut dire que le ministre a sa malle toute faite pour retourner à Constantinople ou pour passer Ambassadeur à St-Pétersbourg.

Monsieur Maffei se montre toujours désireux de venir chez nouz. Après la retraite probable et prochaine de Monsieur Corti, il faut que M. Maffei passe Ministre des Affaires Etrangères ou retourne à Athènes. Il a peu d'espoir pour la première alternative; il a Athènes en horreur, et alors il travaille pour Bucarest.

Monsieur Fava a cherché à me convaincre que dans l'affaire des Juifs il est complètement du même avis que l'auteur de la brochure anonyme *Les Juifs en Roumanie et le traité de commerce italo-roumain*. Il m'a affirmé qu'il soutiendrait de son côté que l'on doit s'en remettre à nous, nous croire sur parole, et donner sans retard les lettres de crédit. Il prêche très-bien pour sa paroisse. Néanmoins, le Consul Général n'est pas du tout sûr de passer Ministre Plénipotentiaire.

Il flaire qu'il doit y avoir de nombreux solliciteurs pour le poste de Bucarest. Il a cherché à savoir de moi si à Rome il y a des personnes désireuses de lui faire concurrence; il m'a même demandé si je n'ai rien appris sur Monsieur Curtopassi. . . ., un autre conseiller de légation qui est très-bien vu du Comte Corti et qui pourrait bien aspirer à passer Ministre Plénipotentiaire aussi. Je me suis bien gardé de lui laisser soupçonner que le concurrent est déjà Ministre Plénipotentiaire et fait fonction de Secrétaire général.

Hier j'ai revu M. Maffei et je lui ai fait savoir, que naturellement pour tenir la promesse que je lui avais faite, lorsqu'il m'a mis au courant confidentiellement du désir qu'il avait de venir à Bucarest, — non seulement je n'ai rien dit à M. Fava, bien que celui-ci m'ai prodigué les sollicitations, mais que je lui ai tenu un langage propre à éloigner de tout soupçon.

Le Comte m'a remercié à plusieurs reprises et m'a encore prié de rester en réserve avec M. Fava, «car, dit le Comte, je travaille de mon côté pour déterminer le Cabinet à faire le pas décisif sans retard; à donner des lettres à M. Fava pour le moment, et puis, comme il n'a pas le grade, à le faire partir ailleurs lorsque je quitterai ma place du Ministère. Je sais que ce n'est pas tout-à-fait la personne qu'il faut à Bucarest».

www.dacoromanica.ro

Le brave Baron qui ne se doute de rien jusqu'à present, de la part de M Maffei, a plaidé sa cause aupres de M Maffei lui même, en disant «On m'a trouvé bon pour le poste de Bucarest comme Agent et Consul Général, on peut bien me garder là comme Ministre pourquoi m'enverrait-on ailleurs? Et je suis dans les meilleurs termes avec le monde officiel local et étranger dans les meilleures relations avec les Agents des autres Puissances j'ai loué la maison pour encore un an j'ai fait ma provision de bois pour l hiver (sic !)»

Monsieur Maffei me disait «S'il n'y a que ces motifs-là, c'est bien peu, en vérité J'habiterai la maison, puisque c'est au nom de l'Etat qu'il l'a louée, il brulera son bois jusqu'en janvier, et je lui racheterai le reste, puisque notre Consul Général a pourvu a tout! Moi aussi j'ai ete assez longtemps Charge d'Affaires en Espagne, et lorsqu'on m'a nomme Ministre Plenipotentiaire j'ai du aller à Athenes, et laisser la place de Madrid a un autre qui avait fait ses premières années de Ministre en Amerique Cela ne m'aurait pas servi que de parler comme M Fava, et dire: «On m'a trouve bon comme Chargé d'Affaires à Madrid, pourquoi on ne me maintient-on pas comme Ministre? J'ai encore moins parle de ma provision de bois? J'ai du aller à Athenes, et m'incliner devant une decision prise en faveur de celui qui etait plus ancien que moi J'espere bien que l'on accreditera d'abord M Fava, mais qu'apres cela nous le ferons partir ailleurs. Je suis plus ancien que lui»

J'ai rapporté ces propos a Votre Excellence pour mieux depeindre M Maffei, et pour dire pourqoi j'espere que M Maffei travaillera de son côte à ce que notre independance soit reconnue avant la résolution de la question juive

J'ai vu l'Ambassadeur de Russie Il m'a parlé de l'époque ou les troupes russes se retiraient de la Bulgarie

Comme je savais par les journaux que M. Persiani, le Resident a Belgrad, avait declare que la Russie ne retirerait pas ses troupes a la date fixee par le traite de Berlin, et comme je savais que notre Puissant voisin n'est jamais parti de chez nous de son propre gre et a la date convenue, je me suis bien gardé de souffler mot sur cette question lorsque le Baron d'Uxkull a entamé ce sujet Apres que l'Ambassadeur a tourne autour du pot pour me faire parler, il s'est mis complaisamment à continuer tout seul cette conversation Il m'a dit, — cela avait l'air d'un *communiqué* a l'usage et à l'adresse des journaux de l'opposition, — que vu les desordres de la

www.dacoromanica.ro

Bosnie, vu que des milliers et de milliers de chrétiens de la Roumélie marchant à la suite des armées russes et remontent vers le nord pour éviter les persécutions que les Turcs vont immanquablement exercer sur cette population, vu l'impuissance des autorités turques, on peut prévoir déjà que les troupes russes continueront à occuper *les pays* au-delà du terme fixé.

Messieurs Tornielli, Correnti, Farini sont absents de Rome, et de la sorte je n'ai pas pu leur parler de la question de la Légation.

***Obédénare.***

*Le Ministre des Affaires Etrangères, au Gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie à Rome.*

Bucarest, 14 Octobre 1878.

Vos diverses communications, par rapports ou télégrammes, portaient toutes que le Gouvernement italien, animé envers la Roumanie de la plus cordiale bienveillance, nommerait un Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à Bucarest, dès que le Gouvernement princier aurait déclaré qu'il acceptait les clauses du traité de Berlin.

Cette déclaration a eu lieu en un mode formel, elle à même été suivie d'une exécution partielle, puisque, en présence des invitations pressantes du Cabinet de St.-Pétersbourg, le Cabinet princier a mis la Bessarabie à la disposition des autorités impériales russes. Ce douloureux transfert est déjà un fait accompli. Le Gouvernement roumain a donc mis la plus sincère diligence à se conformer aux intentions de l'Europe et se croyait autorisé à espérer qu'il lui en serait tenu compte.

Il semble que, pendant votre absence de Rome, il se soit opéré un revirement dans les dispositions de l'Italie à notre égard. L'attitude actuelle du Gouvernement italien vis-à-vis de nous est loin de répondre aux assurances que vous m'aviez transmises. En effet le Gérant de l'Agence diplomatique d'Italie à Bucarest nous à notifié que nous ne devions nous attendre à la nomination à Bucarest d'un Ministre Plénipotentiaire qu'après l'exécution complète de toutes les clauses du traité de Berlin, et particulièrement après la solution, selon les décrets européens, de la question israélite. Le Gouvernement roumain ne saurait dissimuler son affliction de voir qu'on use envers lui d'exigences et de rigueurs qu'il est seul à subir.

Il serait aisé de montrer que le traité de Berlin ***souffre ailleurs de graves infractions*** et non plus de simples retards. Les excita-

www.dacoromanica.ro

tions dont la Serbie est l'objet,—les procédés arbitraires selon lesquels on donne toute liberté au Monténégro de trancher les questions territoriales qui le concernent,—l'émulation des Puissances à éluder la médiation prévue au cas de difficultés entre la Turquie et la Grèce, l'échec des négociations austro-hongroises et l'effusion du sang en Bosnie et en Herzégovine au nom de la paix,—le refus par la Russie d'évacuer Andrinople, alors que toute la Roumélie Orientale devait être déjà libre de troupes russes. L'accroissement du nombre de ses troupes en Bulgarie au chiffre de 130 mille hommes, tandis que le maximum conventionnel devrait être seulement de 50 mille.

Les atermoiements que nous oppose la Russie quand nous demandons qu'on livre la Dobroudja, voilà, à ne regarder que la surface, où en est l'exécution du traité de Berlin. Elle se traduit par des violations flagrantes et générales.

La Roumanie ne viole pas, elle veut exécuter mais elle demande qu'on lui laisse le temps de procéder à une exécution qui mettrait le régime intérieur du pays en harmonie avec ***les principes libéraux*** posés par le Congrès. N'a-t-on pas prévu dans l'acte de Berlin de longs délais pour l'organisation de la Roumélie Orientale et de la Bulgarie? N'a-t-on pas laissé à la Turquie un temps indéterminé pour l'introduction dans ses lois des améliorations que les actes internationaux réclamaient d'elle depuis de longues années? C'est hier, que l'Europe a décrété de graves modifications dans la législation roumaine. Est-il équitable d'exiger que ces modifications soient accomplies dès aujourd'hui?

Le Gouvernement roumain croit qu'il est plus à même que l'Europe de connaître l'état des mœurs du pays et les ménagements à observer afin de l'amender. Il doit fractionner la somme des sacrifices, s'il veut en obtenir l'acceptation. La douleur éprouvée par le pays en présence de ***la spoliation*** territoriale dont il est victime n'est pas encore calmée. Les consciences sont encore troublées par les infortunes de la Patrie. Le moment serait-il opportun pour résoudre ex abrupto la questin sociale que renferme la *question israélite?*

Une Assemblé constituante ou de révision est seule compétente pour ouvrir aux non-chrétiens l'accès des droits politiques.

Mais convoquer immédiatement une Constituante, ce serait compromettre le résultat auquel on désirerait voir aboutir ses délibérations Car en raison de l'irritation actuelle du pays, le choix

www.dacoromanica.ro

des electeurs se porterait sur les adversaires les plus declares de l'admission à titre complet des Israelites au sein de la Nation roumaine.

En outre, tant que la Roumanie subit une occupation étrangère, le Gouvernement ne saurait proceder qu'avec la plus grande circonspection à la Convocation d'une Assemblee constituante qui est une des operations les plus délicates et les plus complexes de la vie nationale

Des elections tumulteuses seraient de nature a provoquer une ingérence qui pourrait aboutir à un veritable désastre Or des elections, sous la pression dont nous sommes l'objet, risqueraient fort de n'être pas paisibles. Le temp seul aurait la vertu d'apaiser l'effervescence actuelle et de conjurer les périls qu'elle entrainerait La confiance, l'appui moral des Puissances seraient aussi tres-efficaces Si l'Italie, par exemple, etablissait ses relations diplomatiques avec la Roumanie a l'instar de l'Autriche-Hongrie, l'esprit public se penétrerait de l'idee que les droits nouveaux de la Roumanie et sa situation nettement internationale lui imposent des devoirs nouveaux, a pratiquer avec conscience C'est donc à obtenir ce résultat que vous devez, Monsieur le Gerant, attacher tous vos efforts

Montrez au Gouvernement italien que sa présente attitude de froideur, presque voisine de l'hostilite, cadre mal avec ses précedentes assurances de sympathie et d'interêt, que la rigueur dont on use a notre egard, apres les amertumes du traité de Berlin, pourrait, en se prolongeant, produire un resultat tout différent de celui qu'elle se propose, et compromettre le succes de la cause qu'elle est destinee à servir, car elle augmenterait les répugnances de la Roumanie à se montrer docile aux coercitions europeennes, qu'un certain délai est indispensable afin que l'agitation excitee par les déboires de la periode actuelle tombe, et laisse la place à une compréhension plus calme des necessités de l'époque, qu'un gage effectif des bonnes dispositions de l'Italie envers nous serait precieux à cet égard, et prouverait à la Roumanie qu'elle n'est pas a jamais abandonnee par l'Occident et qu'enfin la nomination immediate d'un Ministre Plenipotentiaire italien a Bucarest faciliterait au Gouvernement le succes de l'oeuvre a laquelle il à pris l'engagement formel de se consacrer, et aplanirait les obstacles qui encombrent la voie ou il est entre avec la plus loyale resolution

Je joint à ce pli une lettre que j'adresse a ce sujet à Son Excellence Monsieur le Comte Corti

www.dacoromanica.ro

C'est en la remettant à sa destination que vous pourrez, sur la base des arguments ci-dessus indiqués, développer les avantages de la nomination d'un Ministre Plénipotentiaire d'Italie à Bucarest.

Veuillez etc.

***Kogalniceano***

*Monsieur Kogalniceano à S. E. Mr. le Comte Corti Ministre des Affaires Etrangères d'Italie.*

Bucarest 14 Octobre 1878.

Monsieur le Comte, Quand j'ai eu l'honneur d'entrer en relations directes avec Votre Excellence à Berlin, Vous avez bien voulu, dans divers entretiens, manifester de vives sympathies et une réelle confiance à l'égard de mon pays. De même, dans les discussions de la Haute Assemblée de Berlin, Votre Excellence à soutenu avec chaleur les intérêts roumains, et a créé ainsi un nouveau titre à la gratitude que professe traditionnellement la Roumanie envers sa sœur aînée. J'ai été heureux de pouvoir exprimer alors à Votre Excellence les sentiments dont nous étions pénétrés, et je me crois autorisé par vos bienveillantes assurances à solliciter encore votre appui dans une question qui, tout en n'étant que de pure forme, présente un vif intérêt pour mon pays, et dont la solution favorable et actuelle adoucirait en partie l'amertume des sacrifices imposés à la Roumanie, malgré les efforts amicaux de quelques Puissances et en première ligne de l'Italie.

L'établissement de relations diplomatiques réciproques en harmonie avec l'indépendance récemment acquise par la Roumanie à été subordonnée, dès le lendemain de la signature de l'acte du 13 Juillet, à l'acceptation par le Gouvernement roumain des stipulations de cet acte qui le concernaient.

Le Cabinet roumain s'est empressé de se conformer aux intentions de l'Europe, et par déférence pour une volonté collective qui s'était inspirée du désir de sauvegarder la paix générale, il a formellement, loyalement déclaré qu'il se soumettait à cette volonté. Il a fait plus encore: Il a procédé a une exécution immédiate, et répondu aux invitations pressantes du Gouvernement impérial de Russie en mettant à sa disposition la province détachée du territoire roumain. Ce transfert est devenu un fait accompli. Avant même ce commencement d'exécution, la Cour de Vienne, confiante dans la sincérité du Cabinet roumain, a désigné son Représentant

www.dacoromanica.ro

à Bucarest en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le Gouvernement roumain se tourne également vers l'Italie et sollicite d'elle un témoignage identique de bienveillante confiance.

Il a l'espoir de trouver à cet égard un appui dans Votre Excellence, qui possède une si haute et si légitime influence dans les conseils de la Cour de Rome. Il se flatte qu'il lui sera tenu compte de sa résignation en présence des douloureux sacrifices tombés à sa charge, de sa diligence à les accomplir en ce qu'ils avaient d'immédiatement réalisable, de sa loyauté à poursuivre l'accomplissement de ce qui réclame, pour être utilement realisé, le concours et l'élaboration du temps. Le passé et le présent répondent pour l'avenir.

Je prends donc la liberté de faire un nouvel appel à l'esprit de bienveillance et d'équité de Votre Excellence et je la prie instamment de vouloir bien introduire dès maintenant dans les rapports diplomatiques des deux pays la cordiale réciprocité qui résulterait de la nomination respective et simultanée d'Envoyés Extraordinaires et Ministres Plénipotentiaires.

Ce gage d'une amitié qui nous a toujours été si précieux serait des plus efficaces pour assurer la prompte et complète application des principes libéraux fixés par l'Europe et confirmerait dans tous les esprits cette pensée salutaire qu'il est indispensable autant que juste d'élever les nouveaux devoirs du pays à la hauteur de ses droits nouveaux, définitivement reconnus et consacrés unanimement jusque dans leurs formes extérieures et internationales. En même temps seraient resserrés encore, s'il est possible, les liens d'heureuse harmonie qui ont toujours existé entre les deux Etats et la gratitude de la Principauté roumaine envers le Royaume d'Italie serait portée à son comble. Dans l'espoir que Votre Excellence accueillera favorablement la présente demande, je saisis avec empressement etc.

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Paris au Ministre des Affaires Etrangères.*

Paris 15 Octobre 1878.
(Reçu à Bucarest le 21 Octobre 1878).

Monsieur le Ministre,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, par mon télégramme en date du 10 Octobre, dès le lendemain de mon arrivée

www.dacoromanica.ro

j'ai entretenu Mr Waddington du fâcheux effet que produisait chez nous le peu d'empressement du Gouvernement français à reconnaître officiellement notre nouvelle situation politique.

Je lui ai dit qu'on avait eu connaissance d'une entente qui se se serait faite entre plusieurs Puissances pour ne donner leur consécration à notre indépendance par l'établissement de relations diplomatique complètes, qu'après que nous aurions exécuté sur tous les points, les diverses conditions que le Traité de Berlin nous a imposées.

Je me suis attaché à démontrer combien cette attitude était peu justifiée par la conduite que nous avions observée jusqu'ici, par les déclarations qu'avait faites notre Gouvernement aussitôt que le traité lui eût été communiqué et par les mesures qui ont été prises en vue de l'exécution des obligations qui nous incombent. Je rappelai que toutes les dispositions avaient été dejà arrêtées pour la rétrocession de la Bessarabie et que d'autre part nos Chambres étaient en ce moment même appelées à donner au Gouvernement les moyens de remplir ses autres engagements. Je crus aussi ne pas devoir lui cacher les difficultés que nous susciterait cette sorte d'abandon dans lequel nous laissaient quelques Puissances et qui donnait *libre carrière a l'influence russe* interessée à s'opposer au triomphe du principe de l'égalité des cultes. J'insistai enfin sur le regret que vous éprouviez de n'avoir reçu aucune réponse à la lettre qui vous lui aviez adressée à ce sujet.

Monsieur Waddington me pria tout d'abord à l'excuser auprès de vous et motiva son silence sur l'impossibilité où il était encore de répondre d'une manière satisfaisante au contenu de votre lettre. Il déclara en termes formels qu'il ne s'était engagé en aucune façon relativement à nos affaires, mais que les informations qu'il recevait de divers côtés sur la disposition des esprits dans notre pays lui faisaient craindre de précipiter une décision qui pouvait lui attirer de graves difficultés parlementaires.

Il avait appris de source certaine que l'opinion se faisait chez nous à l'idée de la cession de la Bessarabie et qu'elle n'était pas absolument hostile à la prise de possession de la Dobroudja mais qu'il en était tout autrement pour la clause ayant trait aux Israélites. Il avait eu sous les yeux divers extraits de notre presse, tous contraires à l'article 44 du Traité de Berlin; il savait aussi que notre Gouvernement, tenu de déférer cette difficultés à une Constituante, faisait dépendre la convocation de cette Assemblée de l'é-

www.dacoromanica.ro

vacuation préalable de notre territoire par les dernières troupes russes Il voyait là beaucoup de raisons delatoires qui ne permettaient d'esperer ni une prompte ni une heureuse solution d'une question, à laquelle l'opinion publique en France attachait une haute valeur Dans ces conditions il lui etait defendu de se hâter et d'exposer le Cabinet aux attaques qui ne manqueraient pas de se faire jour a la prochaine ouverture des Chambres Il croit devoir differer toute decision relativement à la nomination d'un Ministre Plenipotentiaire à Bucarest jusqu'a ce que notre Parlement se soit prononcé au sujet du Traite de Berlin Il voudrait que son vote fut assez precis pour ne laisser aucun doute sur la réalisation de tous les voeux formules par le Congres, il desirerait toute au moins que le principe de l'égalite religieuse fût hautement reconnu Sa responsabilite ainsi pleinement degagé, il s'empressera de donner aux relations des deux pays le caractère regulier que reclament leurs communs interêts Mr Waddington a termine en m'assurant qu'il serait mieux en mesure de reprendre utilement cette conversation dans une quinzaine au plus tard Mr Despez, avec lequel j'ai ensuite longuement cause de nos affaires m'a tenu à peu près le même langage Il m'a aussi affirme qu'il n'y avait aucun accord soit avec l'Angleterre, soit avec l'Italie, au sujet de notre reconnaissance Mais il ne m'a pas caché qu'il serait difficile au Gouvernement français de s'affranchir de la pression qu'exerçait sur lui un groupe prépondérant dans les Chambres, dont les attaches se devinent Il m'a dit que c'etait à nous a faciliter les dispositions toutes bienveillantes qu'on entretenait ici à notre égard, que le seul point sur lequel l'opinion nous etait defavorable etait ce principe d'inegalité religieuse qui froissait la conscience publique et qu'il nous importe d'effacer au plus tôt de notre Constitution Il ajouta que la etait la reelle difficulté qui avait entravé jusqu'ici nos diverses negociations et que maintenant elle pouvait retarder l'établissement des rapports réguliers entre le nouvel Etat Roumain avec les autres Cabinets Vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, me signaler, par le telegraphe, que nos deux Chambres s'etaient prononces dans le sens de l'acceptation du Traite de Berlin J'attends d'avoir le texte des resolutions votees pour les communiquer au Ministere et renouveller mes instances Je ne dois pas toutefois vous dissimuler que si le resumé des debats donne par l'Agence Havas est exact, il est à craindre que la manifestation de nos Chambres ne paraisse insuffisante ou ambigue et que loin de

www.dacoromanica.ro

rassurer le Cabinet français sur nos intentions sincères elle ne le confirme dans la pensée que nous cherchons a gagner du temps pour éluder le réglement d'une question qu'on sait fort impopulaire chez nous En tout cas, je ne manquerai pas de vous tenir au courant des impressions que je recueillerai

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très-haute considération

*N. Callimaki-Catargi*

*Mr le Ministre des Affaires Etrangères aux Agents diplomatiques de Roumanie a l'Etranger*

Bucarest 16 Octobre 1878

Monsieur

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la traduction des motions votées par les Corps Legislatifs Roumains, reunis en session extraordinaire pour se prononcer sur la conduite du Gouvernement en présence du Traite de Berlin

Apres des debats dont la vivacite s'explique par la gravité des circonstances et par l'emotion legitime du pays, les deux Chambres sont arrivees a des conclusions sinon identiques dans la forme, du moins analogues dans le fond

Les expressions different, la pensée est la même, car elle s'est inspirée du sentiment universel de la nation Roumaine qu'il faut, en se pliant aux exigences du temps, assurer la situation nouvelle creé a la Roumanie par la volonté de l'Europe

Il a été decide

1 Que les autorites civiles et militaires Roumaines quitteraient la Bessarabie.

2 Qu'il serait pris possession du Delta du Danube et de la Dobroudja ,

3 Qu'une Assemblee Constituante de révision serait convoquée, dans les delais de rigueur, à l'effet de mettre les lois organiques interieures en accord avec les principes d'égalite proclamés par le Congres

En ce qui concerne la Bessarabie, le transfert decide par l'Europe est, présentement, un fait accompli La Bessarabie est déjà passee de la domination Roumaine sous la domination Russe.

En ce qui concerne le Delta du Danube et la Dobroudja, le Gouvernement Roumain demande à entrer des maintenant en possession des territoires qui lui ont été assignes par l'article 46 du

www.dacoromanica.ro

Traité de Berlin, et a pris toutes ses dispositions à cet effet : Ce n'est plus de lui que dépend désormais le prompt accomplissement, sous ce rapport, des volontés Européennes.

Enfin à l'égard des principes d'égalité inscrits dans l'acte de Berlin, le Gouvernement et la Nation, par l'organe des Corps Législatifs, se sont engagés à réviser constitutionnellement le régime intérieur et à y introduire les modifications voulues, en les appropriant à la situation locale.

La Roumanie se trouve ainsi non seulement avoir déclaré qu'elle s'inclinait devant le Traité de Berlin, mais avoir exécuté ce Traité dans ce qu'il avait d'immédiatement exécutable. De plus, elle procédera selon les formes constitutionnelles, dont l'omission serait un véritable coup d'état à l'éxécution des réformes que la Roumanie elle-même croit devoir introduire dans sa législation.

Le Gouvernement avait pressenti que la Représentation nationale, animée d'un patriotisme éclairé, approuverait une conduite dictée par l'intérêt du pays.

Les assurances qu'il vous avait chargé, Monsieur . . . . . , de transmettre en son nom au Cabinet . . . . . viennent de recevoir une entière confirmation, une consécration solennelle et définitive.

Aussi ne doute-t il pas qu'il ne soit tenu compte à la Roumanie d'une déférence aussi marquée envers toutes les décisions du Congrès.

Il se flatte de l'espoir que les Puissances et en particulier le Gouvernement . . . . . en considération des gages effectifs du désir où est la Roumanie d'entrer dans la famille Européenne, et en témoignage d'une sympathie et d'une bienveillance que la Roumanie croit avoir méritées par la loyauté de sa conduite, voudront bien ne plus différer de donner aux relations diplomatiques réciproques le caractère désormais compatible avec la nouvelle position internationale de la Roumanie.

Je vous autorise à laisser copie à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de . . . . . de la présente dépêche et de ses annexes, et je vous prie de me communiquer le résultat de votre démarche.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

***Kogalniceano***

www.dacoromanica.ro

*Traduction de la motion votée par le Sénat de Roumanie, en session extraordinaire, dans la séance du 28 Septembre (10 Octobre) 1878 à la majorité de 48 voix contre 8.*

Messieurs les Sénateurs,

Votre Commission a étudié la correspondance diplomatique du Gouvernement relative au Traité de Berlin du 13 Juillet 1878. Elle a vu, avec une profonde affliction, que les Puissances Européennes, par leur volonté collective et dans l'intérêt de la paix générale, ont imposé à la Roumanie de douloureux sacrifices. Toutefois elle propose que le Gouvernement soit autorisé à se conformer à cet égard au Traité de Berlin.

Elle est également d'avis d'autoriser le Gouvernement à prendre possession de la Dobroudja et du Delta du Danube et à les gérer par des réglements d'administration publique, jusqu'à la convocation d'une Assemblée Constituante.

Enfin la Commission propose au Sénat d'engager le Gouvernement tout en vue de la solution définitive de la question de la Dobroudja, qu'en vue des autres questions résultant du Traité de Berlin, à convoquer au plus tard pendant le cours de la prochaine session ordinaire de trois mois, une Assemblée Constituante de révision conformément à l'Article 129 de la Constitution.

En conséquence Vous êtes priés, Messieurs les Sénateurs, de voter ces conclusions.

*Traduction de la motion votée par la Chambre des Députés de Roumanie en session extraordinaire, dans la séance du 30 Septembre (12 Octobre) 1878, à la majorité de 83 voix contre 27.*

L'Assemblée des Députés,

Prenant connaissance des dispositions du Traité de Berlin relatives à la Roumanie.

Forcée par la décision des Puissances, et ne voulant pas être un obstacle à la consolidation de la paix, autorise le Gouvernement à se conformer à la volonté collective de l'Europe en retirant les Autorités civiles et militaires de la Bessarabie, et en prenant possession de la Dobroudja, du Delta du Danube et de l'Ile des Serpents.

Les autres questions se régleront par la voie constitutionnelle,

www.dacoromanica.ro

*Le Gérant de l'Agence diplomatique de Rome à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères*

Rome le 17 Octobre 1878

Monsieur le Ministre,

Je viens de voir le Comte Corti et je rends compte sans retard à Votre Excellence de ce que le Ministre vient de me dire

Le Comte m'a répété encore les mêmes assurances, comme quoi il est décidé d'en finir au plus tôt, que pour sa part, le Comte est convaincu que l'Italie aurait déjà dû accréditer son Ministre Plénipotentiaire depuis le commencement de Septembre mais que c'est Monsieur Cairoli qui est cause du retard

Je dis alors que la *Deutsche Zeitung* annonce que le Cabinet de Berlin va nommer Monsieur Alvensleben, Ministre Résident auprès de la Cour de Bucarest, que pour ce qui est de la Turquie je n'ai reçu aucune nouvelle de notre Gouvernement, mais que j'ai appris indirectement que nous sommes à la veille d'avoir une Légation roumaine à Constantinople et une Légation ottomane à Bucarest, que d'ailleurs notre Parlement à déclaré vouloir se soumettre à la volonté de l'Europe représentée pour les Grandes Puissances, etc

Le Comte Corti me confirma alors tout ce que j'avais appris indirectement et que j'ai porté à la connaissance de Votre Excellence

Le Ministre me dit à peu près ceci «Je ne saurais trop vous «le répéter j'ai voulu nommer le premier Ministre Plénipotentiaire «à Bucarest. Cairoli est entouré de personnes qui l'enlacent et l'en«traînent dans une autre direction Dans le ministère même nous «avons un chef de division qui travaille dans le même sens J'ai «dû faire prévaloir mon opinion, mais Cairoli a été absent la plu«part du temps, ou bien il s'est trouvé à Rome lorsque j'ai été «moi-même absent par raison de santé

«Nous nous sommes bien tuyés ensemble quelques jours «dernièrement, mais nous étions en pleine crise ministérielle Quel«ques ministres voulaient se retirer Les séances de notre Conseil «étaient *très-orageuses.* Actuellement *on a bâclé un compromis* A «peine cela a été fait, que Cairoli est parti pour sa villa de *Belgirate*

«Pour ces choses-là il vaut beaucoup mieux parler, s'entendre «de vive voix pour faire comprendre à Cairoli que nous sommes en «retard sur les autres, pour lui faire comprendre qu'il ne faut plus «écouter les Juifs J'ai appris moi-même hier soir de M de Keudell «que l'Allemagne va nommer un Résident à Bucarest, mais non

www.dacoromanica.ro

«pas M Alvensleben, un autre dont je ne me rappelle plus le nom «De maniere que Cairoli ne pourra faire autrement que consentir «J'ai conseille a Fava d'aller le voir et lui parler à Pavie Je n'ai «pas trop été d'accord avec Maffei non plus, j'ai voulu nommer «Fava. Maffei veut que ce soit *un autre* mais je ne tarderai pas «a avoir le consentement du Président du Conseil, et alors j'enverai «des lettres, a Fava »

Je rappelai au Comte Corti quel effet ferait l'arrivee du Ministre Italien apres l'arrivée de l'Envoye ottoman

— «C'est pour cela, répondit le Comte, que je pense que nous «devions nommer notre Ministre depuis un certain temps déja »

En me retirant je dis à Monsieur Corti que je viendrais dans huit jours savoir la réponse de Monsieur Cairoli

Le Comte m'assura que cette reponse arriverait tres-probablement avant, et que dans ce cas le Ministre m'en avertirait •

Je n'ai pas encore trouvé chez eux les Ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne Les Representants de la France et de l'Angleterre sont encore absents Le ministre de Turquie est venu me voir aujourd'hui lorsque je me trouvais au ministère, et nous ne nous sommes pas rencontres

Veuillez bien, je vous prie, agreer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse consideration ***Obédénare***

*Le Gérant de l'Agence diplomatique de Rome a Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères*

Rome, le 22 Octobre 1878

Monsieur le Ministre,

Comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, le journal *Diritto* et son proprietaire ont beaucoup d'influence sur Monsieur Cairoli C'est Monsieur Marami qui a aide le Premier Ministre à rediger le fameux discours de Pavie, et c'est encore M Marami qui a adouci les côtes du discours que l'on a trouves par trop desagréables pour le parti monarchique ou pour les liberaux-moderes Car on a imprime le discours apres qu'il a été retouche

Apres que j'ai parle au publiciste ami des ministres, de la question qui nous préoccupe, M Marami s'en est entretenu avec M Zanardelli, ministre de l'interieur, la personne qui dans le cabinet représente l'element pratique et serieux Monsieur Zanardelli s'est montre convaincu, et a promis de persuader M Cairoli

www.dacoromanica.ro

J'ai preparé pour le *Diritto* une longue correspondance censément envoyée de Bucarest Sur douze pages manuscrites, j'en ai emprunté quatre a la note de Votre Excellence No 14 815 du 2/14 Octobre; j'ai ecrit les autres 8 pages dans le même esprit, mais j'ai mis la correspondance a la portee des lecteurs du *Diritto*

Je m'attends à ce que cela fasse sensation sur les amis du ministere, de manière que Monsieur Cairoli se rende

La correspondance a eté inseree sur la premiere page, de suite apres le premier-Rome, et avec un ecartement bien marque dans les lignes

Comme le «*Românul*» reproduit generalement les articles du *Diritto*, j'ai envoye à la Redaction du journal roumain le manuscrit français qui a servi pour l'article inséré dans le *Diritto*

J'envoie aussi a Votre Excellence l'article en italien

Veuillez bien, je vous prie, agreer

***Obédénaro.***

*Monsieur Kogalniceano a l'Agent diplomatique de Roumanie à Paris*

Bucarest 22 Octobre 1878

A tirer la morale de votre lettre du 15 Octobre, il semble résulter que le Gouvernement français n'est pas pres de renoncer envers la Roumanie a un systeme de remontrances dont l'édifiante onction dissimule imparfaitement une tendance obstinee a pousser l'ingérence jusque dans notre vie parlementaire.

Apres avoir abdiqué son rôle de tuteur utile, puisque sa garantie a ete reléguee, avec celle de toutes les Puissances, au rang des curiosités archeologiques, il veut retenir le rôle de directeur de conscience et d'inquisiteur des intentions eventuelles de la future Assemblee de revision Si ce n'est pas encore entrer dans la politique substantielle de Lord Beaconsfield, c'est deja, mais avec une opportunité douteuse, s'aventurer hors de la politique sentimentale et contemplative Le Gouvernement roumain apprecie les conseils, fussent-ils pedagogiques, qui partent d'un intérêt amical, et ne se rebute pas aux apparences imperieuses, mais il serait plus sensible encore aux marques d'une reelle confiance qui se derobe toujours, bien qu'il n'est rien neglige pour l'obtenir, la conserver et l'accroître

Aussi n'a-t-il garde de songer à se demander si les principes prônes par le Cabinet français ne perdent pas de leur prestige de generosité et de desinteressement, des que ce Cabinet avoue lui-

www.dacoromanica.ro

meme qu'il insiste surtout en prevision de difficultes parlementaires Il s'abstient egalement de la reflexion que l'argument des difficultes parlementaires n'est pas d'une logique irréprochable, car c'est precisement celui que nous invoquons en sens inverse, et nul ne saurait contester que nous ne soyons mieux fondes que qui que ce soit a parler de nos embarras interieurs en présence de la question de l'egalite des droits et de la solution improvisée qu'on exige de notre docilite. D'ailleurs, à penétrer au-dela de la surface, il est permis de douter que ce motif d'une satisfaction immédiate a donner aux impatiences de l'esprit public français soit bien sincere

Depuis la guerre de 1870 on a constate, a l'honneur de la Representation nationale et de l'opinion en France, l'harmonie complete de tous les partis sur les questions exterieures, et le tact constant avec lequel sont évitées les divergences et même les simples discussions sur la politique exterieure et la direction des relations internationales Il y a la comme une consigne patriotique dont la fidele observation a concilié a la France l'estime universelle Faudrait-il donc qu'on y derogeât à notre prejudice ?

Il suffirait que le Ministere français declarât, des la premiere interpellation dont il serait saisi, que les assurances du Gouvernement Roumain, confirmées solennellement par les motions des Corps Legislatifs votées à une forte majorite, peuvent et doivent être considerees comme loyales et que l'application des principes d'egalite poses par le Congres resultera certainement de l'elaboration consciencieuse promise et entreprise par la Roumanie, pour dissiper toutes les suspicions rassurer tous les scrupules, et couper court a tous les debats

Nous refuser ce facile témoignage de confiance, persister dans l'idee qu'en alleguant la necesite de murir et de resoudre par les voies constitutionnelles le probleme de l'égalite des droits, nous cherchons un biais pour l'eluder, et pour acquerir frauduleusement les avantages d'une situation internationale reguliere sans en payer l'acquisition par une entiere probite a exécuter nos engagements, c'est nous reduire a la penible conviction que l'attitude du Gouvernement français se fonde sur des pretextes plutôt que sur des raisons, que sa bienveillance si feconde en paroles est stérile en actes, se convertit en mauvais vouloir au moment de se traduire d'une maniere effective et qu'enfin nos malheurs seuls nous attirent ce dernier deboire,

Le diction «Do ut des» qui résume les procédes de la politique



www.dacoromanica.ro

l'ordre du jour prend pour nous des rigueurs nouvelles et se transforme en «Da ut dem» Nous donnerons, puisque nous avons promis de donner mais encore faut-il nous laisser le temps de former le capital de telle sorte que les revenus soient assurés

Le Ministre français devrait se rendre compte que son appui moral hâterait bien mieux que ses admonestations, l'echeance de l'egalité des droits, et que la presence amicale à Bucarest et l'action éclairee d'un Ministre Plénipotentiaire français aurait, pour l'heureuse issue de la question, beaucoup plus de poids que la pression exercée à distance sous forme de sermons. Il pourrait se souvenir aussi, comme j'ai pris la liberté d'en faire la remarque à Monsieur Waddington, dans un de nos entretiens, qu'a côte des Israelites en Roumanie on voit nombre de Roumains auxquels il serait juste de penser, et qui d'ailleurs, par la loi de nature, sont disposes à ne pas s'oublier eux-mêmes.

Quoiqu'il en soit, le Gouvernement français depasse la mesure de son autorite normale quand il pretend non seulement dicter le principe des reformes interieures que la Roumanie doit accomplir, mais encore fixer ou supprimer les delais dans lesquels il convient que la Representation nationale les execute

En matière de relations d'Etat à Etat, les pouvoirs exécutifs respectifs sont seuls a se connaitre et à correspondre entre eux Ils echangent leurs vues, ils s'éclairent, mutuellement sur les facilites ou les difficultés qui permettent ou interdissent, activent ou ralentissent telle ou telle mesure interieure

Le plus faible tient naturellement compte du desir, de la volonté du plus fort et s'incline devant son influence qui jamais ne perd rien à se montrer discrete

Quand le plus faible à été plus loin que les assurances preliminaires, et a fourni les garanties les plus positives, le plus fort peut, sans risque, regarder comme gagnee la cause qui le preocupe, de même qu'il pourra sans risque retirer sa cordialité, si l'autre partie, malgré son interêt evident a être correcte etait assez inhabile pour manquer de bonne foi

Or le Gouvernement Roumain, aussitôt apres réception du texte officiel du traite de Berlin, a declare a tous les Gouvernements en général et au Cabinet français en particulier, qu'il acceptait toutes les conditions de ce traite

Mieux encore il a obtenu de la Representation nationale des declarations dans le même sens L'exécution de ces conditions est

www.dacoromanica.ro

accomplie sur plusieurs points et en voie d'accomplissement sur les autres

Je vous ai communique, Monsieur l'Agent, par ma depêche du 16 courant, No 14,933 le texte des motions qui ont ete votees par les Corps Législatifs et qui ne laissent place a aucune equivoque J'ai accompagné, cette communication des explications qu'elle comportait et de nouvelles assurances au nom du Gouvernement Le resultat n'est pas douteux, il est prochain, autant que la Constitution permettait au Ministere et aux Chambres de le rapprocher

Si, malgre des circonstances aussi probantes, apres que vous auriez donne lecture et copie de la sus-dite depêche et de ses annexes, le Cabinet français persistait dans ses préventions, maintenait des suspicions qui nous affectent d'autant plus qu'elles sont de jour en jour moins legitimes et refusait itérativement d'accéder a nos demandes, je vous autorise, je vous invite, Monsieur l'Agent a declarer a votre tour que vous avez instruction de ne plus aborder ni traiter la question de l'egalite des droits

Le Ministere roumain, desormais convaincu de l'inutilite de ses sollicitations, voudrait du moins s'epargner l'humiliation de solliciter en pure perte Rendu à lui-même avec l'intention d'appliquer des principes dont il avait des longtemps reconnu la necessite, il aviserait à loisir à l'etablissement durable de l'œuvre qu'il a à cœur de fonder, et regretterait que la France lui eut refuse pour cette fondation le seul appui efficace auquel elle eût été conviee

Veuillez agreer, etc

***Kogalniceano***

*Monsieur le Comte Maffei, Ministre Plénipotentiaire, Secretaire Genéral du Ministère des Affaires Etrangeres, à Monsieur Obédénare, Gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie*

**Rome, le 26 Octobre 1878**

Cher Monsieur Obedenare,

Je m'empresse de vous annoncer, afin que vous puissiez le communiquer à votre Gouvernement, que S E le Président du Conseil a emporté avec lui aujourd'hui, pour les soumettre à la signature de S M le Roi, les lettres qui accreditent le Baron Fava en qualite d'Envoye Extraordinaire et Ministre Plenipotentiaire, auprès de S A R le Prince de Roumanie

www.dacoromanica.ro

C'est avec un véritable plaisir que je vous fais cette participation, d'abord pour le sincere sentiment de sympathie dont je me sens animé envers votre noble pays, et ensuite, croyez le bien, pour le non moins sincere sentiment d'amitie que j'eprouve pour vous

En me rejouissant donc de pouvoir vous donner enfin la bonne nouvelle a laquelle vous teniez tellement, je vous prie d'agréer l'expression de l'estime particuliere de votre devoué serviteur

*Maffei*

*Le Gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie a Rome a Monsieur Kogalniceano*

Rome 28 Octobre 1878

Monsieur le Ministre,

Comme j'ai eu l'honneur de le télegraphier a Votre Excellence le 20 et le 25 courant, Monsieur le Comte Corti a donne sa demission

Monsieur Carolı est arrive ici le 22 au soir

Le 23 et le 24 il a été aux prises avec les difficultes soulevees par la crise ministerielle, il n'y a donc pas eu moyen de l'aborder

J'ai donc remis la lettre de Votre Excellence au Comte Corti, et le Ministre demissionnaire n'a pu me dire autre chose si ce n'est que nous prêchons un converti, et qu'il faut attendre l'arrivee du Premier Ministre

Monsieur Maffei, Secretaire General, etant absent, je n'ai pu faire autrement, le 23, que de remettre la note de Votre Excellence No 14,935 du 4/16 Octobre relative aux votes de nos Chambres, a Mr Malvano, chef de la Division politique, la seule personne presente ce jour-là au Ministere

Ce Monsieur me fit de longues questions sur les Juifs et sur le resultat qui me semblait le plus probable

Je lui dis que personne ne peut prevoir au juste ce que decideraient nos Chambres de revision, mais que, selon toute probabilite, on accorderait les droits politiques aux Juifs nes dans le pays de parents ayant renoncé à toute protection etrangere, car tous les hommes politiques sont unanimes chez nous pour reconnaitre qu'il faut faire tomber les barrieres qui existent encore devant les non-chretiens

J'entamai ensuite la question de l'envoi d'un Ministre Plenipotentiaire

www.dacoromanica.ro

Monsieur Malvano fit allusion a la correspondance du *Diritto* parue la veille au soir, correspondance datee de Bucarest, et dans laquelle il est dit que l'on rapporte que le Gouvernement italien aurait déclare ne pas vouloir envoyer de Ministre Plénipotentiaire avant que tous les Juifs ne soient devenus citoyens roumains

Monsieur Malvano soutient qu'il n'est pas exact que le Gerant de l'Agence diplomatique d'Italie a Bucarest ait déclaré que l'admission des Juifs et la reconnaissance de notre indépendance constituent deux choses connexes pour le Gouvernement italien

Je repondit que le fait m'avait éte rapporte par M Fava lui-même, et que je pouvais bien en cette affaire me fier aux affirmations de l'Agent diplomatique de l'Italie, car Mr Fava avait éte mis au courant de ce qui s'est passe par Mr Pirrone, gerant de l'Agence

Le Chef de division chercha alors à attenuer la portee des instructions qu'il avait donnees à Mr Pirrone dans l'absence de Mr Corti

Ainsi, il me dit «Tres-probablement Monsieur Pirrone, qui est «tres-jeune, tres jeune, n'aura pas tout-a-fait bien saisi la nuance «des termes, et en parlant à Votre Ministre il aura ainsi donné a «entendre quelque chose qui n'etait pas dans notre intention de «faire dire Ainsi, nous avions appris de l'étranger qu'un homme «d'Etat roumain avait emis l'idee que la Roumanie pouvait bien «ne pas mettre en pratique toutes les dispositions du Congres de «Berlin, et qu'elle serait en cela appuyée, entre autres Puissances, «par l'Italie Pour que l'on ne se fasse pas d'illusion a cet egard à «Bucarest, nous avons trouve bon de faire savoir a votre Gouverne-«ment que le Gouvernement italien etait fermement, absolument «decide a respecter fidelement le traité de Berlin Mais, je le re-«pete (*et Mr Malvano me le répèta plusieurs fois*), nous n'avons «pas charge Mr Pirrone de declarer que nous ne reconnaitrions l'in-«dependance de la Roumanie qu'apres que tous le Juifs seraient «naturalisés»

Je fis remarquer alors que les actes de notre Gouvernement et les votes de nos Chambres prouvaient que c'est encore la Roumanie qui a le plus fait pour se conformer au traité de Berlin, car nous avons fait tout ce qui se pouvait faire legalement et loyalement jusqu'à présent

M Malvano dit «Aussi, vous voyez que *nous vous avons re-«connus,* puisque vous avez reçu *la lettre officielle* par laquelle

www.dacoromanica.ro

«le Cabinet italien vous declare reconnaitre *formellement* le nou-«veau titre de Votre Souverain C'est bien une reconnaissance»

Je répliquai, que tant que l'on n'a pas envoyé un Ministre Plenipotentiaire, cette reconnaissance reste *entre nous*, elle n'est pas notoire à proprement parler, que d'ailleurs nous etions dans une impasse pour ce qui a trait a nos relations diplomatiques

En effet, dis-je, on m'a écrit *officiellement*, on m'a reconnu moi-même comme représentant officiel Mais si demain, — et cela peut bien arriver, — dans l'interêt du service ou pour toute autre motif, on me confie un autre poste, quel représentant allons-nous avoir aupres du Cabinet italien?

Faudra-t-il envoyer un *Gerant d'Agence diplomatique*, *agent officieux* comme je l'ai ete? Mais vous dites que notre independance est reconnue par *l'acte* que l'on m'a fait l'honneur de m'adresser Faudra-t-il envoyer un Ministre Plenipotentiaire, un Agent diplomatique officiel?

Mais l'Envoye Extraordinaire de Notre Souverain doit etre accredite apres que S M le Roi d'Italie aura nommé le sien, et cela par deference

— «Il est evident, repondit M Malvano, que nous devons pro-«cedeir a la nomination du Ministre Plenipotentiaire, et je crois que «cela se fera Attendons l'arrivee du President du Conseil, et atten-«dons que l'on sorte de la crise ministerielle et que l'on designe «le nouveau Ministre des Affaires Etrangeres»

Puisqu'il n'y avait aucun ministre en fonction, et que le Secretaire General se trouvait en conge, c'est encore a M Malvano que j'ai du parler de la Commission de delimitation

Comme ce fonctionnaire n'oublie pas qu'il est *israelite* avant d'être italien il m'a répondu que l'on a au ministere pour principe de ne jamais chercher a influencer les commissaires qui sont des hommes de metier, et que le commissaire italien a eu pour instructions de faire ce que son art et son experience lui dicteront

Le 24 j'ai pu voir Monsieur Corti

Le Comte m'a fait savoir que deja Monsieur Cairoli se montre *ebranle* dans sa decision d'ajourner la nomination du Ministre Plenipotentiaire.

Le Comte m'a aussi raconte avoir dit à Monsieur Malvano. «Il faut en finir avec la question des legations Il y a longtemps «que l'Italie aurait dû nommer son Ministre à Bucarest C'est une

www.dacoromanica.ro

«*honte* que nous ne l'ayons pas déja fait, c'est une *honte* pour nous «que ce soit les autres Puissances qui aient pris les devants »

Puis, à propos des ordres donnés par M Cairoli, sur l'instigation de M Malvano, au Gérant italien a Bucarest, ordres dont M Corti n'a eu connaissance que par M Fava et par moi, le Comte a dit a M Malvano · «Je ne comprends pas que du temps que je suis «le Ministre des Affaires Etrangeres, on se soit permis, dans mon «absence, de donner des ordres entierement opposés aux disposi-«tions que j'avais commence à prendre »

Puis, comme j'ai raconte au Comte que M Malvano cherche a atténuer ou á modifier la nature des ordres donnés, M Corti me dit «Ah, maintenant ils nient ce qu'ils ont fait, ils désavouent «presque le Gérant, c'est bien fait, et cela devait arriver apres les «reproches que je leur ai faits»

Bref, d'apres M Corti, M Cairoli etait ebranle dans ses idees, de maniere que tres-probablement, dit le Comte, on prendra une decision dans le courant des deux ou trois jours suivants

Je parlai ensuite a M. Corti de la delimitation entre la Dobroudja et la Bulgarie

Je lui dis que tout en n'étant plus Ministre des Affaires Etrangeres, il pourrait faire beaucoup pour nous en qualite de Ministre Plénipotentiaire a Constantinople

Son Excellence accueillit bien notre demande et me promit de s'en occuper

Le Président du Conseil était en conference ce jour-là avec ses collegues et plusieurs deputes pour trouver de nouveaux ministres pour les portefeuilles vacants.

Le 25, en retournant au Ministere j'appris que M Cairoli conferait avec les deputes qui président les différents groupes de la Chambre, de sorte que je ne pus voir le Président du Conseil

M Maffei etait arrive Je le vis Le Secretaire Général me dit qu'il était presque certain que le lendemain ou le surlendemain l'affaire des Legations serait reglee Le Comte m'engagea à prendre patience parce que M Cairoli est tres-occupé avec la reconstitution du Ministere

Je saisis aussi le Secretaire Général de l'affaire de la delimitation Il me promit d'envoyer une depêche au Commissaire italien pour lui recommander notre demande «ligne droite et emplacement «propre à l'etablissement d'un port»

Le 26, j'ecrivis au Secretaire General que par les dépêches de

www.dacoromanica.ro

l'Agence Havas je venais d'apprendre que S A R Notre Prince avait nommé Son Ministre Plenipotentiaire a Constantinople, et que les relations diplomatiques venaient d'être reprises même entre la Turquie et la Serbie

Le Comte m'écrivit a son tour que le jour même le President du Conseil partait pour Monza, ou se trouve le Roi, et qu'il emportait avec lui les lettres de crédit de Ministre Plenipotentiaire destinées à M Fava pour que les dites lettres patentes soient soumises a la signature du Souverain

Le jour même j'ai porte ce fait a la connaissance de Votre Excellence par un telegramme chiffré

Comme nous aurons des relations plus suivies avec le Comte, j'ai cru bien faire d'adjoindre au present rapport la lettre que M Maffei m'a adressee Votre Excellence aura un renseignement de plus sur les manières bien courtoises du Comte à notre egard

Dans ce rapport, j'ai eu a parler de nos relations avec un diplomate italien de religion israelite infeode a *l'Alliance*

A ce propos, je demande a V E la permission de lui rapporter les faits suivants

Parmi les douze Ministres Plenipotentiaires en titre, l'Italie en a un du nom d'Artom qui est israelite

Ce diplomate a fonctionne comme Secretaire Général, mais il n'a été Envoyé nulle part. On n'a jamais osé accrediter comme Ministre Plenipotentiaire un Juif, tant on s'attendait a ce que l'Italien israélite fût mal reçu.

Il y a deux mois, la place de premier Secretaire de la legation d'Italie à Bruxelles etait occupe par un deuxieme secretaire de race israélite C'est un jeune homme assez distingue, possedant 150 000 francs de rente

Le Juif fût mal reçu partout, en societe comme dans le corps diplomatique

Le Ministre d'Italie a dû prier le Gouvernement de rappeler le Secretaire Juif.

Et c est fait Je l'ai vu ici l'autre jour

Un deuxieme Secrétaire italien que je connais, me disait que l'on est tres-embarassé

J'aurai toujours présente devant les yeux, Monsieur le Ministre, votre invitation d'user de la plus grande réserve et de la plus attentive circonspection dans des questions aussi épineuses, et a ne procéder dans mes entretiens que sur la base d'instructions pre-

www.dacoromanica.ro

cises emanees de votre Departement, mais Votre Excellence a pu voir que dans la question juive je ne suis pas sorti de la reserve qui m'était imposee, car j'ai simplement dit que personne ne pouvait *prevoir ce que les Chambres de révision décideraient* J'ai repondu évasivement, comme on devait le faire, à des questions comme celles que l'on m'a posees : «Et si tel article de votre Con«stitution, tel article de votre Code, venait à être abrogé, qu'est-ce «qui resterait à appliquer aux Juifs?»

Pendant huit mois j'ai évite de parler a M Malvano de l'Affaire juive

Ce Monsieur est absent en ce moment J'attends qu'il rentre a Rome pour qu'avec la plus grande politesse je lui dise qu'il a tout simplement use de mes reponses evasives a des questions sur ce qui pourrait arriver si tel vote venait a être émis plus tard, de ce genre de réponses il a crée une pretendue declaration officieuse concernant les intentions du Gouvernement Roumain

Veuillez, bien agreer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement

Secrétaire-Gérant, ***Obédénare.***

*Estrait de la Note de Monsieur le Baron Stuart du 10 Novembre 1878 au Gouvernement roumain*

Le Cabinet Impérial desire que la Convention du $^{4}/_{16}$ Avril soit appliquée à la Dobroudja dans ceux de ses articles qui ont trait aux communications de l'armee russe conformement aux stipulations du traite de Berlin.

Cette redaction est la derniere limite de nos concessions Si le Gouvernement roumain ne veut pas s'en contenter et voudra faire passer ses troupes dans la Dobroudja sans une entente préalable avec nous, les consequences de cet acte retomberont à sa responsabilite Pour ce qui nous concerne nous n'admettrons pas la moindre infraction aux droits qui nous sont devolus par le traite de Berlin

*Domnilor Ministri,*

Am avut onorea a ve comunica nota cu data de 29 Octombrie (10 Noembre) curent, sub No 33, ce am primit'o de la Domnul Ministru Reşedinte al Rusiei, relativă unuĭ aranjament a se incheia pentru trecerea Armatelor Russe prin Dobrodja

Cred de a mea datorie de a vĕ suppune projectul de respuns

www.dacoromanica.ro

ce l'am pregătit către Domnul Ministru al Rusieĭ spre a vĕ pronunţa asupra luĭ

Bine-voiţi, Domnilor Miniştri, a primi assigurarea înalteĭ mele consideraţiuni

Ministrul Affacerilor străine ***Kogălniceanu***

*Le Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie en reponse a la note du Ministre Résident de Russie du 29 Octobre (10 Novembre), No 33*

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la note en date du 29 Octobre (10 Novembre) courant, par laquelle Vous me proposez, au nom du Gouvernement Impérial, de negocier un arrangement relatif aux communications des Armées Russes a travers la Dobroudja, et vous m'informez que vous êtes autorisé a signer l'acte afferent

Votre Excellence ajoute que le Gouvernement Imperial desirerait expressement que la conclusion de cet acte precédât le passage des troupes Princieres dans la Dobroudja et la prise de possession definitive de ce territoire, afin d'evitei de facheux malentendus et des collisions regrettables

Je demanderai a Votre Excellence la permission d'observer que la Dobroudja, devenue, en vertu de l'article 46 du Traite de Berlin, partie integrante de la Roumanie, doit fournir a ce titre, ni plus ni moins que le reste du pays Roumain, des etapes aux armées Impériales pour leur retour en Russie, dans les conditions et avec les delais stipulés par l'acte du 1/13 Juillet 1878, c'est-a-dire jusqu'au 3 Aout (n. s') de l'annee 1879

La Convention du 4/16 Avril 1877, conclue entre la Russie et la Roumanie en prevision de l etat de guerre, avait pour objet de reglementer le passage par l'Etat Roumain des armees Imperiales vers la Bulgarie

La cessation des hostilites a amene un ensemble de dispositions subséquentes, prises d'un commun accord afin de reglementer le passage en sens inverse de ces mêmes armees, par voie d'etapes successives

Ces dispositions, conformes dans leur essence à l'etat de paix heureusement intervenu, et aux necessites d'evacuation reconnues et determinees par le Congres, ont procuré et procurent encore

www.dacoromanica.ro

aux troupes Imperiales, dans la plus large proportion, toutes les facilités desirables

La consequence logique de l'annexion de la Dobroudja à la Roumanie est l'extension ipso facto à ce territoire du régime d'étapes resté legal pour tout le pays Roumain L'uniformite de ce regime s'impose comme d'elle-même, et le Gouvernement Roumain est tenu d'assurer aux armées Imperiales dans la Dobroudja comme en Roumanie des etapes regulieres

Nous nous engageons donc a appliquer exactement sur notre rive droite du Danube le systeme suivi sur la rive gauche depuis la fin de la guerre, et à fournir, aux points d'etape des quartiers aux troupes dont le passage aurait un caractere purement transitoire

Les indemnites envers l'Administration Roumaine qui tomberaient de ce chef a la charge de l'Administration Imperiale seraient payées sur les mêmes bases que par le passé

Afin de subvenir plus efficacement aux besoins des armées dont le transit s'effectuerait dans ces conditions, le Gouvernement Roumain pense qu'il serait utile et urgent de nommer reciproquement dans la Dobroudja des Commissaires munis de pleins pouvoirs dont la mission consisterait à servir d'intermediaires entre les autorites respectives, selon la pratique precedemment suivie dans tout le pays Roumain

A titre exceptionnel et provisoire, le Gouvernement Princier desirerait s'abstenir d'entrer dans les affaires pendantes entre les Autorites Russes et la Compagnie du Chemin de fer de Tchernavoda a Kustendje, attendu qu'il ne connait pas le modus vivendi actuel de l'exploitation de cette ligne et qu'il estime mutuellement preférable de respecter les conditions convenues entre le Gouvernement Imperial et la Compagnie pour autant que cette Compagnie ne sera pas sortie des limites de sa competence normale

Il resulte des considerations ci-dessus qu'il n'y a pas lieu de stipuler des dispositions nouvelles et speciales au sujet de cette continuation territoriale, de cette subdivision administrative, qui s'appelle la Dobroudja, ni de subordonner à ces dispositions la prise de possession definitive par le Gouvernement Roumain du territoire encore detenu par les autorites Imperiales

Le Cabinet Princier ne saurait s'expliquer quels malentendus et quelles collisions pourraient surgir, ni croire que la liviaison de la Dobroudja, qui est tout entiere aux mains des autorites Rus-

www.dacoromanica.ro

ses, fut de nature a souffrir plus de difficultes morales ou materielles que le transfert de la Bessarabie

Depuis que les armées Russes circulent en Roumanie, le Gouvernement Roumain s'est attaché à se montrer ponctuellement correct Il se flatte d'avoir reussi

L'administration et la population en Roumanie ont toujours donné aux armees Russes de passage le concours le plus actif, et les Autorites Imperiales ont constate solennellement a plusieurs reprises, qu'elles n'avaient eu qu'a se louer des procédes dont les troupes de S M l'Empereur de toutes les Russies ont eté l'objet en Roumanie, dans les relations si complexes nees des circonstances

De même, du jour ou il deviendra en fait, comme il l'est en droit, maitre de la Dobroudja, le Gouvernement Princier se fera un point d'honneur et un devoir de remplir scrupuleusement toutes les obligations qui decoulent pour lui de la situation Il prend l'engagement formel de garantir la surete et la facilite des communications des armees Imperiales qui auraient encore a traverser la Dobroudja pour retourner en Russie, au meme titre et dans les memes conditions qu'il a pourvu aux besoins de ces mêmes armees depuis qu'elles passent par la Roumanie Le passe et le present repondent de l'avenir, sans qu'il soit besoin d'accords subsidiaires

Votre Excellence dans sa note du 11/23 Aout dr, No 1174, assignait comme terme de la transmission de la Dobroudja l'époque de l'achevement des travaux de la Commission Europeenne de delimitation

Ce surseis, non prevu par le traite de Berlin, est près d'expirer Nul obstacle ne s'oppose plus désormais a ce que les decisions du Congres soient executées par le Gouvernement Russe en ce qui concerne la Dobroudja avec autant de fidelite qu'elles l'ont ete par le Gouvernement Roumain en ce qui concernait la Bessarabie

Dans le ferme espoir que le Cabinet Imperial voudra bien regarder comme fondees a tous egards les reflexions ci-dessus présentees, j'ai l'honneur de vous prier etc *Kogalniceanu.*

(TRADUCTION) —*Monsieur Cairoli a Monsieur Fava a Bucarest*

Milan 3 Novembre 1878

Monsieur le Baron, voulant donner à la Roumanie un témoignage de l'amitie sincere que nous avons pour elle, et de la satis-

www.dacoromanica.ro

faction que nous éprouvons en la voyant s'élever à la dignité d'Etat souverain et independant, le Gouvernemeut du Roi a pris la determination de proceder des à present à un acte de reconnaissance formelles moyennant les lettres de créance ci-jointes par lesquelles vous êtes accredite aupres de Son Altesse Royale le Prince de Roumanie en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté

L'article 43 du traite de Berlin, subordonnait la reconnaissance de l'independance de la Roumanie par les Puissances à deux conditions clairement specifiees dans les articles 44 et 45 du dit traite Les deux conditions determinees par le Congrès n'ayant pas encore reçu dans le fait leur pleine execution, on aurait pu douter de l'opportunite de procéder des ce moment à cet acte de reconnaissance. Toutefois le Gouvernement du Roi n'a pas vu une cause suffisante de retard dans la necessité dans laquelle la Roumanie a cru se trouver de devoir concilier sa soummission aux stipulations de Berlin avec le respect qu'elle doit aux formalites prescrites par sa Constitution Nous ne saurions d'ailleurs douter, notamment apres les declarations qu'on nous a fait parvenir par l'entremise de Monsieur le Gerant l'Agence roumaine a Rome de la pleine et entiere loyauté d'intention avec laquelle la Roumanie saura regler ses actes conformement à la volontee solennellement manifeste par le Congres Europeen La voie choisie par la Roumanie pour l'accomplissement des clauses du traite de Berlin qui la concernent pouvant cependant faire naitre dans notre Parlement et en general en Italie, le desir d'obtenir quelques explications de nature a ecarter toute espece de doute au sujet de la stricte realisations du but hautement humanitaire que les Puissances se sont propose d'atteindre en proclamant aussi pour la Roumanie le principe de l'egalite absolue des differentes croyances religieuses, je dois vous prier, Monsieur le Baron, de vouloir bien faire precéder la presentation de vos lettres de creance par l'énonciation de quelques questions auxquelles, je n'en doute pas, le Gouvernement princier voudra donner une reponse immediate et satisfaisante

Il nous importerait d'abord de connaitre quel serait, aux termes de la Constitution roumaine et des deliberations qui ont ete prises par les Chambres, le delai extrême et positif dans lequel la Constituante pourra s'acquitter du mandat qu'on veut lui confier

Il nous importerait ensuite de savoir de quelle maniere l'elimination de la Constitution actuelle de la prescription par laquelle

www.dacoromanica.ro

il est defendu a tout individu de rite non-chretien d'acquerir sa naturalisation roumaine, puisse effectivement amener au but auquel visaient les Puissances de ne plus faire considerer de plein droit comme des etrangers les israelites etablis depuis longtemps dans la Principaute D'après les explications fournies d'une façon officieuse par Monsieur Obedenaire, ce but serait atteint en accordant aux juifs le droit d'option que la loi roumaine reconnait, des qu'ils ont atteint leur 21-ème annee, aux etrangers nés en Roumanie de père qui au moment de leur naissance etait depuis dix ans domicilie dans la Principaute Ce droit serait aussi accorde aux israelites en pleine majorite, nés en Roumanie de pere domicilie dans le pays depuis plus de dix ans, en considerant pour eux le droit d'option comme virtuellement existant, bien que l'exercice de ce droit ait ete empêche a leur 21-ème annee par la cause prohibitive existant dans la Constitution roumaine actuelle

S'il en est ainsi, nous demandons à obtenir de la part du Gouvernement de Son Altess Royale l'assurance que, apres l'elimination de l'article de la Constitution actuelle par lequel il est defendu aux israelites d'acquerir la naturalisation roumaine, aucune autre mesure d'ordre administratif ne soit prise de nature à empecher les israélites d'opter à l'âge de 21 ans pour la naturalisation roumaine Que le droit d'option soit aussi reconnu a l'egard des israelites qui se trouvent en pleine majorité Que cette option ait sa pleine efficacité, et soit de nature a donner la jouissance entiere des droits civils et politiques, et à faire devenir citoyens roumains les israelites qu'on considere comme des etrangers bien que nes de père établi depuis plus de dix ans dans la Principaute

Les considérations que je viens d'exposer et les demandes qui en résultent devront être presentees par vous au Gouvernement princier de façon à en provoquer des declarations explicites et officielles Apres quoi vous pourrez proceder aux demarches d'usage pour la présentation, dans la forme adoptee par la Cour de Bucarest, des lettres de creance ci-jointes

Veuillez agréer . . . . . *B Cantacuzène*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Paris a Monsieur Kogalniceano a Bucarest*

Paris 4 Novembre 1878

Monsieur Waddington relativement à l'admission de notre representant dans la Commission Europeenne du Danube, ma annoncé

www.dacoromanica.ro

par lettre qu'il a envoyé télégraphiquement le 29 Octobre des instructions à ce sujet au Commissaire français et que le nôtre est assuré trouver le meilleur accueil

*Callimaki-Catargi*

*Monsieur Fava a Monsieur Kogalniceano*

Bucarest 13 Novembre 1893

Monsieur le Ministre, le Chevalier Carroli, vient de m'adresser la dépêche, dont j'ai l'honneur de transmettre ci-jointe la traduction française à Votre Excellence. En vous priant, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me mettre à même de donner au Gouvernement royal, qui la demande, une reponse categorique et officielle au sujet des assurances qu'il desire avoir du Cabinet roumain, je vous en offre d'avance tous mes remerciements.

Je saisis cette occasion . . .

*Fava*

*Monsieur Kogalniceano a Monsieur le Baron Fava, Agent diplomatique d'Italie a Bucarest*

18 30 Novembre 1878

Monsieur le Baron. Par lettre en date du 13 courant, vous avez bien voulu me communiquer la traduction d'une depêche que Son Excellence Monsieur le Président du Conseil des Ministres d'Italie, Ministre des Affaires etrangeres, vous a adressée, relativement à l'etablissement d'une Légation royale en Roumanie et aux modifications à introduire dans la Constitution roumaine. J'ai dû differer ma reponse à votre lettre, afin de l'autoriser d'un acte officiel. Cet acte s'est produit à l'ouverture de la session ordinaire des Corps legislatifs roumains le 15/27 courant.

Le discours que S. A. R. le Prince Charles, mon auguste souverain a prononce en cette circonstance, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-près la traduction, confirme, avec la plus haute solennite, les précédentes assurances du Gouvernement princier, contenues dans ma depêche circulaire du 4/16 Octobre dernier, et présentees à Votre Cabinet par Monsieur le Gerant de l'Agence diplomatique de Roumanie à Rome. En invitant d'une maniere pressante les Corps legislatifs «a mettre par les voies constitutionnelles «le pays en mesure de repondre à l'attente de l'Europe, et de sa«tisfaire a l'intérêt moral que les Roumains eux-mêmes ont a ef«facer de la Constitution un principe qui n'est plus en accord avec

www.dacoromanica.ro

«les lumieres du siecle, le principe de l'inegalite politique pour «cause de religion» Son Altesse Royale et le Cabinet Roumain sont restes fidèles a toutes leurs declarations anterieures sur la loyauté qui sera apporté à conformer, dans les delais les plus rapides et dans les formes légales, la legislation interieure du pays aux stipulations de l'article 44 du traite de Berlin Si, malgré les differents actes accomplis en ce sens, des doutes avaient pu subsister, le discours du trône est de nature à les dissiper completement.

Desormais il appartient aux Chambres de revision seules de formuler les modalites selon lesquelles s'effectueront les changements en question. C'est au mois de Mars prochain que les delais constitutionnels a courir seront echus, c'est alors selon toutes les probabilites que les Chambres de revision auront à se reunir

Le Gouvernement roumain est fermement convaincu qu'il à rempli l'extrême mesure de ses obligations

Il a epuise sa competence Il n'a pas qualite pour répondre point par point au programme dressé dans la depêche dont vous m'avez communique la traduction car il ne saurait legitimement prejuger la lettre expresse selon laquelle seront adoptees et formulées les dispositions à deliberer et a fixer par les futures Chambres de revision

Dans tout Etat ou le systeme parlementaire est en vigueur, l'independance du Pouvoir legislatif veut etre strictement reservee et respectee

Stipuler a priori le texte precis et detaille de decisions legislatives, ce serait de la part du Pouvoir executif méconnaitre le principe fondamental de la distinction des pouvoirs, et depasser arbitrairement la limite des attributions constitutionnelles ou il doit scrupuleusement se maintenir et se renfermer

Je ne doute pas que le Cabinet Royal, qui invoque la nécessite ou il est de compter avec les exigences presumees du Parlement Italien, ne reconnaisse que le Cabinet Princier a le devoir égal et parallele de ne pas resoudre les plus graves problèmes en dehors du Parlement Roumain

En terminant, j'ai a cœur de vous exprimer, Monsieur le Baron, que le Gouvernement Roumain accueille avec gratitude les assurances de sympathie et d'interêt contenues dans la depêche de Son Excellence Monsieur le President du Conseil des Ministres de Sa Majeste le Roi d'Italie

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être auprès de votre

www.dacoromanica.ro

Cabinet l'interprete les sentiments reciproques du Gouvernement Princier, et je saisis, etc

*Kogalniceano*

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin, a Monsieur le Ministre des Affaires Etrangeres*

Berlin 17 29 Octobre 1878

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu votre note du $^{13}/_{25}$ Octobre courant No 15,387, ainsi que les precedentes depeches relatives a la question de la Dobroudja J'ai entretenu Monsieur de Bulow de l'interet de la Roumanie d'avoir du cote de la Bulgarie, sinon une frontiere naturelle, du moins une bonne limite, et du droit qui resultait pour elle du Traite de Berlin d'obtenir entre Silistrie et Mangalia une ligne aussi directe que le permettrait la configuration du terrain J'ai egalement expose à Son Excellence les raisons qui nous determinaient a prendre sans retard possession de cette province, du Delta du Danube, et les obstacles que la Russie opposait a l'occupation, a l'annexion de ces territoires

Monsieur le Ministre m'a répondu que l'execution du Traité de Berlin, en ce qui concernait le trace des frontieres, etait confiee aux soins d'une commission europeenne dont les membres avaient mission et instruction d'appliquer exactement les decisions des Puissances, que cette commission, qui devait se rendre prochainement sur les lieux, realiserait les dispositions de l'article 46 en reunissant par une ligne aussi droite que possible les deux points extremes fixes par le Congres à la limite d'entre la Dobroudja et la Bulgarie Son Excellence est d'avis que, cette operation achevee, rien ne s'opposera a ce que la Roumanie prenne possession de cette contree

Dans les embarras actuels de la politique europeenne il ne faut pas, je crois, s'attendre a voir une puissance — l'Allemagne moins qu'une autre — intervenir auprès de la Russie en faveur d'une prompte application du Traite de Berlin Tous les Cabinets sont a remarquer les difficultes d'execution que rencontre l'œuvre du Congres, mais ils se bornent aujourd'hui a constater que la tache est plus longue et plus ardue qu'on ne l'avait imagine Plus tard, si la force des choses demontrait la nesessite d'une intervention, peut-être l'Angleterre et l'Autriche s'employeraient-elles à decider l'Europe a une action commune Mais l'entente a cet effet ne



www.dacoromanica.ro

sera pas aisee à etablir Il n'y a pas plus de concert et de solidarite apres la paix de Berlin que pendant le conflit oriental Aussi la Russie revient a ses traditions et reprend ses habiles manœuvres

Au milieu de cette situation, croire que nous reussirons dans la pratique à modifier en notre faveur le traite du 13 Juillet, à nous annexer par le trace de la frontiere la forteresse de Silistrie, ce serait tomber dans une genereuse illusion Nous sommes dans le regne de la force, et notre faiblesse pourra s'estimer heureuse si elle parvient à obtenir ou a conserver en detail ce qui lui a eté concede en principe

Agreez, je vous prie, Monsieur le Ministre, les assurances de ma tres-haute consideration

*G Varnay Liteano*

*Le Ministere des Affaires Etrangeres d'Autriche-Hongrie a la Legation de Roumanie a Vienne*

Vienne 29 Octobre 1878

Monsieur l'Envoye,

J'ai eu l'honneur de recevoir la Note du 23 mois courant No 437, par laquelle vous avez bien voulu me faire part de la decision prise par votre Gouvernement, en conformite de l'Article 53 du Traité de Berlin, de nommer son Representant dans la Commission Europeenne du Danube

En vous remerciant de cette communication, je m'empresse de vous faire savoir que je ne manquerai pas de donner les instructions necessaires à notre delegue au sein de la Commission

Nous nous felicitons de voir la Roumanie prendre part aux deliberations de cette Commission et nous esperons que sa cooperation contribuera à faciliter la reussite des travaux

Je n'ai pas besoin de vous assurer que notre delégué, le Baron de Haan, ne manquera certainement pas de faire le meilleur accueil a son collegue de Roumanie et de lui prêter son appui a chaque occasion ou la protection de nos interêts communs l'exigerait

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur l'Envoye, l'assurance de ma consideration la plus distinguée

En l absence du Ministre des Affaires Etrangeres,
***Schwegel***

www.dacoromanica.ro

*Le Ministre des Affaires Etrangeres a Monsieur Obedénare, Secrétaire-Gerant a Rome*

No 16408

Bucarest 3 15 Novembre 1878

Monsieur le Secretaire-Gerant,

Monsieur le Baron Fava vient de me communiquer la traduction d'une depêche qui lui a ete adressee par Monsieur le Chevalier Cairoli, au sujet de l'etablissement d'une Legation d'Italie a Bucarest, et des modifications a introduire dans la Constitution Roumaine

Je releve dans cette depêche le passage suivant, qui vous concerne

« . . . D'apres les explications fournies d'une façon officieuse «par Monsieur Obedenare ce but (auquel visaient les Puissances «de ne plus faire considerer comme des etrangers les Israelites «etablis depuis longtemps dans la Principauté) serait atteint en «accordant aux juifs le droit d'option que la loi Roumaine reconnait, «des qu'ils ont atteint leur 21-eme annee, aux etrangers nés en Rou«manie de pere qui, au moment de leur naissance, etait depuis dix «ans domicilie dans la Principatue Ce droit serait aussi accorde «aux Israélites en pleine majorité, nes en Roumanie de pere domi«cilié dans le pays depuis plus de dix ans, en considerant pour «eux le droit d'option comme virtuellement existant, bien que l'exer«cice de ce droit ait ete empêché, à leur 21-eme annee, par la clause «prohibitive existant dans la Constitution Roumaine actuelle »

Je ne m'arrêterai pas aux graves inexactitudes contenues dans ce passage, qui pretend se referer aux dispositions de notre legislation, et qui les presente avec de notables alterations Je n'insisterai pas non plus sur les contradictions qu'entraînerait l'application de ce programme, puisqu'il aurait pour premier resultat de creer une inégalite entre les étrangers de rite chretien qui resteraient soumis aux anciennes conditions de la naturalisation et les etrangers de rite non chretien qui deviendraient ainsi l'objet d'un singulier privilege, resultat que la Haute Assemblee de Berlin ne peut être soupçonnee d'avoir voulu établir

Vous pouvez consulter les Articles 8, 9 et 16 de notre Code civil

Mais, en laissant de côte ces discussions theoriques, je ne saurais vous dissimuler, Monsieur le Gerant, ma surprise de voir que vous ayez pris sur vous d'aller si loin, même a titre officieux, dans les explications que vous avez fournies au Ministère des Affaires Etrangeres d'Italie

www.dacoromanica.ro

Ni le Gouvernement Roumain ni moi personnellement nous ne vous avons jamais donne la moindre indication dans le sens de celles que vous avez presentees, et dont le Cabinet Italien semble vouloir prendre acte envers nous.

Dans ma réponse a Monsieur le Baron Fava j'ai ete oblige de réserver expressement à la competence exclusive de la future Assemblee de revision, la modalite selon laquelle les dispositions constitutionelles à deliberer et à fixer admettront les etrangers de rite non chretien a la naturalisation en Roumanie

En effet, ni le Gouvernement ni ses Agents n'ont qualite pour prejuger la teneur des formules qui seront adoptees par la Constituante

C'est la une question si delicate que nul ne peut assumer la responsabilite d'en prevoir explicitement la solution litterale

Le Gouvernement et les Corps Legislatifs, dans leur derniere session extraordinaire, ont ete jusqu'a l extreme limite de leurs droits et de leurs devoirs, lorsqu'ils ont respectivement, d'une part opine pour l'execution du Traite de Berlin et defere a une Constituante l'application des principes posés par l'Europe, d'autre part communique à toutes les Puissances signataires du dit Traite les votes des Chambres

C'etait la comme une double et solennel engagement au nom de la Nation

Il reste aussi dans les attributions du Gouvernement de renouveler au Cabinet Italien, soit par voie intermediaire, soit par l'organe de Monsieur le Baron Fava, ses precedentes assurances Mais il ne lui appartient pas, non plus qu'a ses Agents, de stipuler a l'avance vis-a-vis d'un Gouvernement etranger les textes à adopter par la future Assemblee de revision

Je suis donc oblige, Monsieur le Gerant, de vous inviter a user desormais de la plus grande reserve et de la plus attentive circonspection dans des questions aussi epineuses, et a ne proceder dans vos entretiens que sur la base d'instructions precises de mon Departement, grâce auxquelles vous ne risquerez pas de rester a decouvert

Veuillez agreer, Monsieur le Gerant, etc

***Kogalniceano.***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Rome à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangeres*

Rome 9 21 Novembre 1878

Monsieur le Ministre,

Il s'est produit un revirement dans l'attitude du Cabinet Italien comme Votre Excellence l'a constaté

Après que les lettres de credit ont ete expediees a Monsieur Fava, le parti juif a leve la tete, il s'est demene au point de decider Monsieur Cairoli a inviter Monsieur Fava a s abstenir de presenter ses lettres de credit avant que la question juive ne fut reglee

Monsieur Cairoli n'a plus passe par Rome depuis qu'il a pris avec lui les lettres pour les soumettre a la signature royale C'est le chef de division, M Malvano, israelite, qui est alle trouver le President du Conseil en province pour l'endatriner

M le Secretaire General m'a dit que ce qui a contribue tout recemment a influencer le Cabinet Italien, ce sont les avis reçus de Londres, Berlin et Paris Les trois Cabinets desapprouveraient la conduite tenue par le Gouvernement italien

Comme j'ai eu l'honneur de le rapporter a Votre Excellence, c'est M le Comte Corti qui avait fini par entraiuer Monsieur Cairoli Si le Comte Corti etait encore la, pareil revirement n'eût pas eu lieu

Il paraît que le Ministere italien,—ou plus exactement M Malvano, qui a carte blanche, pour ainsi dire, de Monsieur Cairoli, — a fait quelques reproches à Monsieur Fava pour l'empressement qu'il a mis a se montrer de si tôt comme Ministre Plenipotentiaire Je dis «*il paraît*», car Monsieur Maffei m'a lu une depeche de M Fava, dans laquelle le Baron jette tout sur le Secretaire Général, en disant a peu pres «C'est le Comte Maffei qui a mis trop d'em«pressement a faire savoir a M Obedenare que les lettres ont ete «signees, et alors le Gerant s'est empresse a le telegraphier a son «Gouvernement»

Le Comte Maffei m'a dit qu'il ne recule pas devant cette responsabilité, car c'est par sympathie *personelle* pour le Gerant qu'il s'est empressé d'ecrire la lettre (dont j'ai envoyé copie à Votre Excellence avec le rapport No 739 du $^{16}/_{28}$ Octobre), et que s'il fallait recommencer, il en agirait de même, sans que pour cela il soit d'avis que l'on fit usage des lettres de credit envoyées

En un mot, devant les criailleries des Juifs, et devant la desap-

www.dacoromanica.ro

probation des autres Cabinets, personne n'a le courage de maintenir fermement ce que l'on a fait, et on paraît désirer trouver,— même en forçant le sens, en dénaturant le sens des paroles prononcées par tous ceux qui ont travaillé dans cette affaire,—une pièce quelconque avec laquelle on puisse se disculper aux yeux des Juifs

Lorsque j'ai dit au Secrétaire Général que Mr Malvano a dénaturé complètement mes réponses à des questions sur *ce qui pourrait s'en suivre* de la suppression de tel ou tel article, le Comte ma répondu que Mr Malvano, *étant Juif*, a cru entendre plutôt ce qu'il désirait apprendre que ce qu'on lui disait réellement.

J'attends que Monsieur Cairoli revienne de Naples avec toute la Cour, pour lui parler Sa blessure a été fort heureusement légère, et il est déjà guéri

Veuillez bien agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre l'expression de ma respectueuse considération

*Obédénaire*

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Rome, a Monsieur le Ministre des Affaires Etrangeres*

Rome 9 21 Novembre 1878

Monsieur le Ministre,

Hier j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Excellence le télégramme chiffré suivant

«Jamais je n'ai commis l'enfantillage et la légèreté de tenir les «propos incohérents et inexacts a propos des Juifs C'est le fonc«tionnaire israélite, que j'ai décrit plusieurs fois a Votre Excellence «qui avec intention a arrangé a sa façon mes réponses plus ou «moins évasives a ses nombreuses questions sur ce que nos Cham«bres de révision pourraient probablement faire plus tard

«Il m'eût été impossible de tenir langage pareil lorsque je pré«sentais par écrit le vote des Chambres qui réservent à la Consti«tuante la résolution de la question C'est une machine juive de «dénaturer le sens des paroles J'en parlerai aujourd'hui au Secré«taire Général »

Monsieur le Ministre,

Dans mon rapport No 739 du 16/28 Octobre, je disais que le 23 Octobre j'ai remis «la note de Votre Excellence relative aux votes «de nos Chambres à Monsieur Malvano, la seule personne présente «ce jour-là au Ministère

www.dacoromanica.ro

«Ce Monsieur me fit de *longues questions* sur les Juifs et sur «le résultat qui me semblait *le plus probable*. Je lui dis *que per-«sonne ne peut prévoir* au juste ce que décideraient nos Chambres «de révision . . . .»

Le reste de la conversation je l'ai donné en résumé dans le rapport dont il s'agit, car il était déjà bien assez long.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous rapporter le sens, et presque exactement les termes de la conversation,— car je l'ai très-présente à la mémoire.

Puisque je présentais le vote des Chambres, il était bien naturel de répondre comme je l'ai fait *«que personne ne peut pré-«voir au juste ce que décideraient nos Chambres de révision»*.

Toute autre personne que Monsieur Malvano, toute autre personne qu'un fonctionnaire italien inféodé à l'Alliance israélite, se serait contenté de cette réponse.

Mais ce Monsieur, Juif avant tout, à voulu me presser de questions.

Comme j'ai eu l'honneur de le dire déjà à Votre Excellence, j'ai toujours été d'une politesse excessive avec ce Chef de division, mais j'ai toujours évité de lui parler le plus que j'ai pu. C'est surtout la question juive que j'ai soigneusement évitée.

Cette fois-ci j'ai répondu aussi évasivement qu'on pouvait le faire, et seulement parce qu'il voulait savoir jusqu'à quel point on pouvait s'attendre à ce que nos Chambres de révision répondent à l'attente de l'Europe.

J'ai donc répondu que personne ne pouvait se vanter de deviner ce qu'une Assemblée déciderait lorsque le dit Corps constitué n'est même pas élu ; que dans ce cas les étrangers n'avaient qu'à voir l'expression de l'opinion publique et s'en tenir là. Que l'on pouvait bien nous *faire ce crédit* attendu que tout le monde se montre désireux de faire *quelque chose* dans le sens du traité de Berlin.

Mr Malvano me pria de lui dire quels étaient les avis exprimés par les différents organes de l'opinion publique.

Je pensai que sur ce terrain-là je pouvais bien lui dire que les avis étaient différents ; que quelques organes demandaient que l'on procédât à un recensement de tous les juifs nés en Roumanie de parents qui ont renoncé à toute protection étrangère, et qu'après cela on verrait à qui l'on accorderait les droits de cité.

Que d'autres étaient d'avis que l'on accordât les droits à tous ceux qui sont nés dans le pays.

www.dacoromanica.ro

Que d'autres proposaient de nationaliser seulement les Juifs qui ont passé par nos écoles, ou seulement ceux qui ont servi dans l'armée.

D'ailleurs, dans mon rapport No. 728 du 1/13 Octobre je raconte avoir tenu le même langage au Secrétaire Général à propos des idées exprimées par les organes de l'opinion publique.

Bref, en exprimant les différentes idées qui avaient cours je voulais montrer à Mr Malvano que l'Europe pouvait bien s'en rapporter à ce que ferait plus tard la Nation sans nous obséder maintenant avec la question : «Que ferez-vous pour les Juifs, dites le dès à présent !»

C'est même pour cela que je donnai l'exemple des 300,000 Tsiganes qui ont obtenu les droits politiques et même des propriétés sans que personne eût intervenu en leur faveur.

L'ardent israélite me demande pourquoi on ne donnerait pas *de suite* les droits de cité à tous les Juifs.

Je répondis que ce serait un coup d'Etat que de violer la Constitution.

Il émit alors l'idée incroyable que le traité de Berlin primait la Constitution et que la volonté de l'Europe, traduite en droit public, devait avoir force de loi même pour des questions *d'ordre intérieur*.

Puis il me demanda ce qu'il adviendrait si l'on abolissait purement et simplement l'article de la Constitution qui défend aux non-chrétiens d'être nationalisés.

Je répondis que nous nous trouverions alors devant l'article 16 du Code Civil, etc.

Il poussa plus loin ses questions et voulut savoir quelles sont les dispositions de la loi applicables aux étrangers chrétiens, et s'il pouvait résulter après la suppression de l'art. 16, l'admission de tous les Juifs aux droits politiques.

Je lui donnai l'exemple des nombreux Hongrois sujets Austro-Hongrois qui viennent dans les villes de la Roumanie, et je dis que tous ces étrangers, bien que chrétiens, ne deviennent pas citoyens roumains par le seul fait qu'ils déclarent renoncer à toute protection étrangère et qu'ils manifestent le désir de devenir roumains. Stage de dix ans, vote des Chambres pour chaque individu, etc.

Je donnai l'exemple de nombreux télégraphistes polonais ou autres sur le compte desquels tout dernièrement les Chambres ont dû se prononcer. Je mentionnai aussi le cas du Professeur

www.dacoromanica.ro

Trollo, dispensé du stage exceptionnellement. Je parlai des Roumains venus des Etats voisins, lesquels n'étaient naturalisés que par un vote des Chambres. J'arrivai ainsi à lui démontrer que ce qu'il espérait se voir réaliser était quelque chose d'exorbitant, c'est-à-dire l'établissement d'un privilège à l'égard des Juifs, etc.

Ce Monsieur m'exprima *son opinion de jurisconsulte* comme quoi les Chambres législatives avaient, d'après lui, la compétence de modifier la Constitution.

Je lui répondis que nos jurisconsultes à nous avaient déjà débattu cette question depuis des années déjà, et que cette opinion n'avait aucun appui sérieux.

Les questions suivirent leur cours :

— D. Et les fils d'Étrangers nés dans le pays, ont-ils le droit d'opter pour la nationalité roumaine après leur majorité ?

— R. Les Chrétiens, oui ; comme dans le droit français

— D. Et les Juifs nés dans le pays auraient ils ce droit, dans le cas où l'on venait à abolir les clauses restrictives ?

— R. Cela dépend du vote des Chambres à venir.

— D. Mais si les Chambres suppriment toute clause restrictive, que feraient les Juifs nés dans le pays, mais ayant dépassé depuis longtemps la majorité ?

— R. Les Chambres auront à décider plus tard *si* ces individus pourront exercer leurs droits après la majorité.

Et là-dessus, Mr Malvano développa une thèse de jurisconsulte sur les droits virtuels... mais tout cela en l'air, tout cela composé de suppositions : «Si la Constituante décide ceci il s'en suivait comme cela, si elle décidait autrement ce sera comme ça...»

Et la thèse était de la force de l'opinion qui consistait à admettre pour les Chambres législatives la prérogative de modifier la *Constitution*

Et encore il parlait de la *modification du Statut*.

Je devais le laisser parler, mais néanmoins je répliquai qu'il y avait une certaine différence entre un *Statut* octroyé par un Souverain jusqu'alors absolu, en quelque sorte, et entre une *Constitution* qui est l'œuvre d'une Nation, etc.

L'entretien se termina par le résumé suivant, ou à peu près :

«C'est à nos Chambres de révision à résoudre la question. Per«sonne ne peut savoir ce qu'il en résultera, mais que le Gouver«nement, les Chambres, la Nation se montrent disposés à faire

www.dacoromanica.ro

«*quelque chose* pour enlever les barrières basées sur les distinctions «de culte. Que l'on devait nous *faire credit.*»

Il y a une énorme différence entre ses réponses plus ou moins évasives données à un tissu de questions et entre l'arrangement bâti par un Israélite à sa guise.

Comment aurais-je pu présenter une promesse du Gouvernement lorsque en même temps je venais de lire le texte du vote des Chambres qui réserve tout à l'Assemblée Constituante?

Et lorsque même j'aurais eu la légèreté d'agir ainsi, le Chef de Division, le *Jurisconsulte*, aurait pu me dire: «Vous ne pouvez «pas me donner ceci comme une promesse du Gouvernement du «moment que le texte de votre communication me dit que la ques«tion est réservée à la Constituante».

Il ressort donc clairement, Monsieur le Ministre, que M. Malvano, Juif avant tout, a voulu se tailler tout seul une déclaration selon son cœur, dont il prît acte pour les besoins de sa cause.

Et ne savais-je pas que le lendemain même je verrais le Ministre ou le Secrétaire Général?

Ne savais-je pas que j'aurais le lendemain à qui exposer ma petite *plédoirie?*

Effectivement, le lendemain 24, j'ai parlé au Comte Corti. (Mon rapport No. 739 du $^{16}/_{28}$ Octobre).

Et s'il faut, Monsieur le Ministre, que j'apporte des preuves de ce que je vous rapporte, je prendrai la liberté de présenter à Votre Excellence d'autres considérations *ad hominem.*

M. Malvano, en me parlant, a changé complétement le sens de la dépêche qu'il avait envoyée à Mr Pirrone pendant l'absence du Baron Fava; au point que Mr Corti m'a dit: «Ah! maintenant ils nient ce qu'ils ont fait!»

Le Comte Corti m'a dit avoir vertement reproché à Mr Malvano d'avoir donné, en l'absence du Ministre, des ordres entièrement opposés aux dispositions que le Ministre avait commencé à prendre.»

Monsieur le Baron Fava, lors de son dernier passage à Rome, me parlant des agissements des Juifs, me dit qu'il avait une vive amitié et une grande estime pour M. Malvano, mais que néanmoins il est convaincu, le Baron, que si demain M. Malvano devait prononcer un jugement entre M. Fava et un Juif, certainement l'Israélite obtiendra gain de cause *quand même.*

Puis-je me flatter, Monsieur le Ministre, d'espérer avoir suffisamment prouvé que je n'ai rien fourni, au Ministère des Af-

www.dacoromanica.ro

faires Étrangères, sur quoi le Cabinet italien pût «prendre acte envers nous?»

Le Cabinet s'est laissé entraîner, surtout grâce à M. le Comte Corti; et maintenant les mêmes personnes, pour complaire aux Juifs veulent revenir sur ce qu'ils ont fait. C'est pour ce motif qu'ils cherchent à créer une pièce avec laquelle on puisse justifier le pas fait en avant, pour placer ce Monsieur. On ne sait où l'envoyer.

Du temps que celui que je connais était à la Légation de Saint-Pétersbourg, la légation de Constantinople avait un Secrétaire juif.

Les Kavass de la Légation ont refusé de servir le Secrétaire italien dès qu'ils eurent appris que le monsieur était juif.

On a changé plusieurs Kavass inutilement.

Ainsi, Monsieur le Ministre, les diplomates italiens ont de fréquents exemples de la répulsion que la race juive inspire dans les différents pays en Europe.

Veuillez bien agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Secrétaire-Gérant, ***Obédénare.***

*Monsieur Obédénare à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.*

Rome, le 9 21 Novembre 1878.

Monsieur le Ministre,

Après trois jours, revirement complet dans l'attitude non seulement du Cabinet italien envers nous, mais même changement à vue du Secrétaire Général.

Le Comte Maffei dit qu'il vient de recevoir un surcroît de reproche, de l'intérieur comme de l'extérieur. L'autre jour il m'avait dit qu'il ne regrettait pas ce qui vient d'être fait. Aujourd'hui il le regrette.

Le Cabinet a besoin d'être appuyé au Parlement. J'ai appris dans les cercles politiques que M. Cairoli n'est pas sûr d'avoir la majorité pour lui.

De sorte que le ministère fait flèche de tout bois pour avoir le plus d'adhérents possible et le moins d'adversaires. Les députés juifs sont au nombre de 14. Si l'on compte encore une douzaine de non-Juifs pris dans les engrenages des concessions qui sont aux mains des Israélités, cela fait au moins 26 voix, que le Cabinet n'ose pas dédaigner.

Aussi n'ai-je pas été étonné de constater le revirement.

www.dacoromanica.ro

Mais, par exemple, j'ai été étonné de voir le changement d'attitude du Comte Maffei relativement à nos représentations réciproques.

Lors de mon arrivée de Paris, le Comte a commencé pour me dire que notre Gouvernement n'avait rien fait pour hâter le moment de la transformation de nos Légations.

L'autre jour, à la fin de notre entretien, tout en cherchant des dépêches qu'il voulait me montrer, le Comte Maffei me parla de l'arrivée prochaine du Roi, et du retard que subit l'arrivée de notre Représentant accrédité auprès de S. M.

Aujourd'hui le même M. Maffei se montre embarrassé, et après des déclarations d'estime, d'amitié, de sympathie, etc., il me dit que malheureusement lui personnellement il pensait de la manière qu'il m'a exprimé ; mais de graves considérations l'emportent. Que les autres Puissances désapprouvent la démarche du Gouvernement italien ; que des députés influents trouvent que l'on s'est trop pressé ; que d'autres personnes trouvent que c'eût été à la Roumanie d'envoyer la première, son Représentant officiel ; que vu cette *opposition*, on doit donner ordre de présenter les lettres de créance à Notre Prince seulement lorsque l'affaire des Juifs serait réglée ; que d'ici là cela nous sert toujours à quelque chose que la *moitié de l'Europe* croie que le Gouvernement italien nous a reconnus officiellement et complètement ; que nous devrons nous hâter de façon à satisfaire aussi les exigences des autres Puissances ; que le vote de nos Chambres ne suffisait pas ; qu'en Italie on serait satisfait néanmoins si l'on avait entre les mains une pièce quelconque à mettre dans un *livre-vert*, une pièce qui dénote la promesse de notre Gouvernement, promesse formelle, d'appliquer les dispositions du traité de Berlin ; qu'une pièce pareille servirait à prouver au Parlement que le Cabinet italien n'a envoyé les lettres de créance qu'après avoir eu la preuve que notre Etat ne fera plus de distinction suivant le culte.

Lorsque je répliquai quelque chose, le Comte me dit que je prêchai un converti, car lui personnellement nous est acquis, et que je devais attendre l'arrivée de M. Carroli pour faire une démarche auprès du Ministre.

Je demandai si M. Fava devait garder dans son territoire les lettres de Crédit pendant quelques mois encore ; car, ai-je dit, vous avez accordé neuf mois à la Roumélie, etc.

Le Comte me répondit que tant que nous n'avons pas agi de manière à contenter les autres trois Puissances, M. Fava ne pré-

www.dacoromanica.ro

senterait pas ses lettres de créance. Et peut-être, ajouta-t-il, on donnera pendant ce temps-là une autre destination à M. Fava, malgré qu'il se montre très-désireux de fonctionner comme Ministre Plénipotentiaire.

Je rappelai au Comte ce qu'il m'avait dit avant sur l'envoi d'un Ministre roumain. Il me répondit que c'était-là son opinion personnelle, et il me rappela que dès le mois d'Août lorsque j'ai parlé du rang de Ministre à accorder à M. Fava (lorsque vous étiez, Monsieur le Ministre, à Berlin), le Comte m'avait exprimé son désir de voir que le Gouvernement Roumain donne des lettres de crédit de Ministre au Gérant actuel, qui est si bien agréé, etc.

M. Maffei continua à dire que, selon lui, les jours derniers encore il pensait que le Cabinet de Bucarest aurait bien fait de donner des lettres à votre bien dévoué; car alors, le Roi arrivé à Rome, par amitié pour Notre Souverain, et par sympathie pour la Nation roumaine, aurait consenti à recevoir officiellement l'Envoyé de Roumanie, et alors on aurait fait un pas contre lequel on n'aurait pas tant en à redire, que c'eut été là une étape plus facile à franchir.

Mais en présence de cette recrudescence, *toute récente*, de désapprobation, poursuivit M. Maffei, je ne conseillerais même plus cette démarche. C'eût été une démarche à faire lorsque la question de la reconnaissance avait encore *un viso vergine*, mais depuis ces derniers jours, depuis que de nouveaux députés viennent d'arriver à Rome, depuis les *récentes* communications que nous avons reçues de l'étranger, je pense moi-même que vous devez vous contenter d'avoir votre indépendance *reconnue* par le fait que nous avons *reconnu par note officielle* le titre de S. A. R. le Prince de Roumanie. Tenons-nous en là pour le moment. Hâtez vous de résoudre la question des Juifs, et jusque là ne procédons pas à la présentation de lettres de crédit aux Souverains.

Monsieur le Ministre, pour faire mon devoir, pour vous renseigner sur toute chose, j'ai eu l'honneur de rapporter à Votre Excellence en Août dernier ce que le Secrétaire Général m'avait dit sur ma modeste personne. Depuis, j'ai rapporté à Votre Excellence ce que le Comte m'a dit ou m'a écrit, mais je n'ai plus parlé de ce qu'il m'a dit sur mon compte, par la raison simple que je craignais que Votre Excellence n'arrive à penser que je me suis fait illusion sur mes modestes mérites jusqu'à croire que j'avais assez d'expérience et d'ancienneté pour passer Ministre Plénipotentiaire.

www.dacoromanica.ro

Je l'ai tant de fois répété, que je n'aspirais qu'à la place de Chargé d'affaires, tout au plus Résident à Athènes!

Aujourd'hui j'ai dû rapporter à Votre Excellence tout les propos du Comte Maffei, pour mieux montrer les brusques changements d'attitude et de langage que ces Messieurs subissent grâce à l'influence des Juifs.

Dans une dizaine de jours nous aurons sur quelle majorité s'appuira le ministère, et s'il reste tel qu'il est ou s'il reçoit de nouveaux éléments.

Après son arrivée dans la Capitale, le Roi recevra de nombreuses députations de toutes parts.

Faut-il, Monsieur le Ministre, que je demande à être reçu par Sa Majesté? Est-ce qu'une lettre autographe de S. A. R. remise en audience, — particulière, c'est vrai, mais dont on parlera, — ne ferait pas bon effet?

Monsieur Farini arrive ce soir. Je chercherai à le voir.

Veuillez bien excuser, Monsieur le Ministre, la longueur de cette lettre, et permettez-moi d'ajouter quelques explications à ce que je relate dans mon rapport No. 757 à propos de la machine juive.

Il est incontestable, je dois garder pour moi les opinions personnelles que je peux avoir sur les droits à accorder aux Juifs. Permettez-moi toutefois de vous dire, Monsieur le Ministre, que je suis de ceux qui pensent qu'il faut être excessivement parcimonieux en cette affaire et qu'il faut accorder le minimum possible; n'admettre que les seuls Juifs qui se sont battus dans la dernière campagne. Si j'ose exposer mon opinion personnelle, c'est pour arriver à dire que ce n'est pas votre bien dévoué soussigné,—(qui recueille avec empressement ce qu'il apprend d'un Ambassadeur français de peu favorable aux Juifs, pour le transmettre à Votre Excellence,—qui a écrit même une brochure anonyme pour soutenir que les Juifs polonais ne méritent pas d'être traités comme citoyens)—qui aurait commis l'imprudence de *promettre* (!) des droits aux Juifs dans les termes demandés par *l'Alliance israélite.*

Je dirai même que j'ai mis plus de réserve que cela ne m'était naturellement recommandé. C'est pour cela que j'ai donné l'exemple des 300,000 Tsiganes qui ne seraient pas devenus citoyens si une Puissance étrangère eût intervenu dans l'affaire.

Mais j'ai eu beau parler avec réserve et ne répondre qu'aux questions sur ce qu'il adviendrait dans le cas où les Chambres

www.dacoromanica.ro

abrogeraient tel ou tel article. Il fallait au Juif une pièce,— même inventée, — avec laquelle il pût faire croire à ceux qui désapprouvaient la démarche du Cabinet, comme quoi M. Carol n'a pas déserté la cause des Juifs, et qu'il ne s'est prononcé qu'après une promesse.

Veuillez bien agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

***Obédénare.***

P. S.—Le Comte Corti est à Paris ou à Londres. Me conseillez-vous, Monsieur le Ministre, de lui écrire?

*D. M. Kogălniceanu, Ministru de Externe, către d. General Ghika la Petersburg.*

Punctele ce aĭ de arătat:

1. A stărui ca linia despărţitóre între Dobrogea şi Bulgaria să fie dréptă, în conformitate cu tratatul de la Berlin. Congresul a recunoscut că este neapărat a se da României prin un pod putinţa de a comunica cu noua sa provincie. Acest pod nu se póte stabili de cât în faţă cu Silistra. A face tóte sforţările spre a dobêndi Silistra. Dacă va fi cu neputinţă, a se stărui de a se dobêndi instrucţiuni către comisarul rus, ca să se dea României măcar o mahala din Silistra, unde, după studiile făcute, de şi cu spese marĭ, tot s'ar putea face un pod. Cu chipul acesta, Silistra ar deveni, cu timpul, un oraş *bulgaro-român,* adică oraş pe jumetate a unuĭ stat şi pe jumĕtate a altui stat, cum, de exemplu, era Focşani înainte. Ast-fel Silistra ar dobêndi în curênd o mare prosperitate.

2. A se stabili termenul de treĭ anĭ pentru optarea naţionalităţeĭ a locuitorilor din Bessarabia română, devenită ruséscă. Acest termen a fost acordat de noi în 1857, când ni s'a redat acéstă parte din Bessarabia. Termenul de treĭ anĭ este apoĭ cuprins şi în tratatele de la San-Stefano şi Berlin.

3. Este necesitate ca să avem în Bessarabia, şi maĭ ales în partea cedată, consulĭ şi agenţĭ consularĭ. Cu ocasiunea acésta a regula cu guvernul rusesc de a ni se învoi să creăm posturĭ consulare în San-Petersburg, Mosocva, Kieff, Paganrog, Odessa, Kişeneu, Ismail, Reni şi Sculeni.

4. A se numi o comisiune care să reguleze puncturile de vamă de amêndoue părţile ale Prutuluĭ. A se menţinea principiul consfinţit în 1857, şi respectat de România 21 de anĭ, adică, ca pro-

www.dacoromanica.ro

prietarii ce aŭ moşii pe amêndoue ţêrmurile Prutului, să 'şi pótă căuta moşiile, trecênd neîmpedecat de pe o parte pe cea-l'altă, fără a plăti vamă pentru vite, instrumente şi recoltă. Aşa a şi fost regulat în 1857, de exemplu la moşia Cărpineni, unde satul era în Bessarabia ruséscă şi moşia în Bessarabia română.

5. Remăşiţele de venituri din Bessarabia română până la 1 Octombre 1878, după socotelile încheiate între fiscul român şi între fie-care comună să se respundă guvernului român de către guvernul rosian.

6. Tot aşa să se urmeze cu banii ce comunele mai datoresc până la 1880 pentru despăgubirea clăcii.

7. Sumele ce noui proprietari datoresc cu ipotecă primei societăţi de credit funciar, să se respundă acestuia de banca de Cherson, rămânênd ca acésta să priméscă hipoteca de la creditul român!

8. Procesele din Bessarabia română, pendinte dinaintea Curţei de Apel din Focşani şi Curtea de Casaţiune, să se sfirşéscă de Curţile române, dupe procedura română.

9. Averile mônăstiresci din Bessarabia română să urmeze a fi privite ca averi particulare ale mônastirilor nóstre şi veniturile să se stringă de acestea.

10. Prin strămutarea hotarelor, să nu se impedice şi îngreueze navigaţiunea Prutului. Birourile vamale să fie aşedate în apropiere de noi; prin urmare, vama de la gura Prutului să nu rămână în târgul Rêni, fiind prea departe.

11. A se stărui a nu se trimite în Dobrogea ca consul pe D-nu Romanenco, consulul din Ismail. Acestei persóne, guvernul român nu 'i-ar putea da execuator.

***Kogălniceanu.***

## CIRCULAIRE

### TRACÉ DÉFINITIF DE LA FRONTIÈRE ENTRE LA BULGARIE ET LA DOBROUDJA

Au moment où de nouvelles délibérations Européennes vont sans doute fixer définitivement le point d'attache sur le Danube de la frontière entre la Bulgarie et la Dobroudja, le Gouvernement Princier de Roumanie croit obéir à la fois à son devoir et à l'opportunité en soumettant à un dernier et rapide examen une question non moins importante au point de vue de la sincère exécution du Traité de Berlin dans le présent que de la sécurité de la nouvelle province Roumaine dans l'avenir.

www.dacoromanica.ro

A cet effet il suffira d'étudier avec impartialité la lettre et l'esprit des articles 46 et 52 du Traité.

Il ressort de la discussion consignée au protocole No. 10 du Congrès, — Séance du 1-er Juillet, — que l'Europe a été bien près d'annexer la ville de Silistrie au territoire destiné, dans la pensée des Plénipotentiaires, à compenser pour la Roumanie la perte de la Bessarabie.

Cette annexion n'a pas eu lieu: Mais du moins le Congrès a-t-il tenu à étendre le plus possible vers Silistrie la domination Roumaine.

En fixant à l'Est même de la ville le point d'attache de la nouvelle frontière, la Haute Assemblée n'a pas été guidée seulement par son esprit d'équité, qui la portait à accroître un territoire déclaré par plusieurs de ses membres insuffisant comme dédommagement dès lors que Silistrie n'y était pas enclavée. Sa préoccupation principale a été d'assurer à la Roumanie la mise en valeur réelle de sa possession Trans-Danubienne, et de la garantir contre toute péril, contre toute aprehension.

Or ce but ne saurait être atteint que par la construction d'un pont permanent qui rapprocherait en quelque sorte, grâce à une attache fixe, les deux rives Roumains du Danube et consoliderait leur union politique par un lien matériel.

La nécessité de la construction de ce pont a été admise à l'unanimité par le Congrès (Déclaration du Prince de Hohenlohe, du Comte Andrassy, du Comte Schouvalow, etc., dans la Séance du 8 Juillet, Protocole No. 15).

Dans cette même séance les travaux de la Commission de délimitation, composée des seconds plénipotentiaires, ont été résumés par le Baron de Haymerlé sous la forme suivante: «De l'avis des «experts, un seul point dans les environs de Silistrie est propice «à la construction d'un pont.»

Ce point se trouve en face de l'île improprement appelée Balta, et située vis-à-vis d'un grand marais qui s'étend de Silistrie à Gura Ialomitzei. C'est là que la Commission, appelée par une décision du Congrès et par la confiance de l'Europe à étudier et à régler les détails, a fixé l'emplacement du pont, en lui assignant, lors du tracé de la frontière, le rayon strictement nécessaire.

Dans ce rayon, c'est-à-dire à l'intérieur des confins de la Dobroudja Roumaine, s'élève Arab-Tabia, position dominante des environs de Silistrie, à . . . kilomètres de la ville.



www.dacoromanica.ro

L'attribution d'Arab-Tabia à la Roumanie, selon les bases posées au Congrès dans les Séances préliminaires et en Séance plénière, a été pleinement ratifiée lors des travaux de la commission Européenne de délimitation, par tous les Représentants, sauf un, des Puissances Signataires du Traité de Berlin.

Le Commissaire Impérial Russe a cru devoir proposer de transférer l'emplacement du pont à Cioroi, à plus de . . . kilomètres en aval du point désigné par ses collègues sur les prescriptions du Congrès C'est effectivement à Cioroi qu'en l'année 1828 l'armée Russe parvint, non sans effort, à jeter un pont. Encore ce pont ne fut-il construit que dans des conditions purement provisoires et à une époque de sécheresse exceptionnelle.

L'argument invoqué en faveur de ce déplacement du point de départ de la frontière consiste à soutenir que la prospérité de Silistrie dépend étroitement de la conservation soit de quelques vignes situées dans la zône contestée soit de sa banlieue. Mais, en fait, et selon le tracé de la Commission Européenne, la banlieue réelle de Silistrie lui reste, puisque la distance entre la ligne fixée par cette Commission est l'enceinte de la ville est de . . . kilomètres. En outre, l'exemple n'est pas rare dans le passé et même dans le présent de frontières qui traversent des villes et qui les coupent en deux parties relevant de Souverainetés différentes, sans que ce double régime altère en rien les conditions de leur existence. Enfin Silistrie, fût-elle même privée de sa banlieue, prospérerait encore, car elle verrait bientôt s'élever à proximité une ville nouvelle ; et cette ville nouvelle, selon une loi économique qui s'impose en pareille circonstance, tirerait certainement de son aînée les principaux éléments de sa formation et de son développement.

C'est donc dans un autre ordre d'idées et de faits qu'il convient de chercher la raison pour laquelle on a pu désirer d'une part, redouter de l'autre l'atribution d'Arab-Tabia à Silistrie, c'est-à-dire à la Bulgarie. Selon la direction où se porte le regard, cette position comande Silistrie, et annule la valeur stratégique éventuelle de cette place, on menace la voie des communications entre les deux rives du Danube, puisqu'elle surplombe le seul point propice, de l'avis d'une Commission Internationale d'experts, à la construction d'un pont.

Par son versant Ouest Arab-Tabia neutralise Silistrie ; par son versant Est, il est la clef de la Dobroudja.

Ainsi la possession d'Arab-Tabia ne présente, à proprement

www.dacoromanica.ro

parler, qu'un interêt strategique, a double face, offensif d'un cote, défensif de l autre

C'est l'offensive, sous le rapport de la liberte des communications sur et par le Danube, qu'a voullu prevenir le Traite de Berlin, quand il a decide, à l'article 52 «que toutes les forteresses et for-«tifications qui se trouvent sur le parcours du fleuve depuis les «Portes-de-Fer jusqu'a ses embouchures seront rasees, et qu'il n'en «sera pas eleve de nouvelles»

Aux termes de cet article Silistrie doit cesser d'être une place forte

Ne serait-ce pas lui conserver ce caractere que de lui reserver le libre usage d'une *eminence* à l'abri de laquelle, vu les procedes nouveaux de l'art militaire, elle se transformerait en peu de jours en un camp retranche formidable, ou pourrait se reunir et d'ou pourrait rayonner une nombreuse armee? Silistrie, par elle-meme, par ses îles et surtout par Arab-Tabia, ne dominerait-elle pas tout le Bas-Danube? Qu'adviendrait-il, dans cette hypothese, de la Dobroudja Roumaine? La possession de cette province, dont les communications avec le cœur du pays Roumain se trouveraient constamment sous le coup d'une interruption ne serait-elle pas des plus precaires? Des lors quelle confiance la Roumanie pourrait-elle apporter à l'exploitation agricole et industrielle, au developpement economique, a l'amelioration administrative de l annexe qui lui a ete assignee par l'Europe? Meme pendant les periodes du calme le plus profond, la seule apprehension des eventualités qu'entrainerait fatalement l'etat de guerre ne serait-elle pas de nature a troubler, par de fâcheuses suspicions la sincerité des rapports amicaux que les deux Principautes voisines ont le desir et la mission d'entretenir l'une avec l'autre? Enfin les paroles suivantes du Prince Gortchakow, prononcées au Congres dans la Séance du 29 Juin,— Protocole No 9·

«La Roumanie n'obtiendrait pas seulement à la suite de la «guerre a laquelle elle a pris part la reconnaissance de son inde-«pendance et *la destruction des forteresses qui menaçaient sa «securite* » ne resteraient elles-pas lettre morte?

A titre de transaction on a proposé, on propose de substituer au point fixe par la commission Europeenne de delimitation le point nomme Gărlitza Cette proposition ne provient sans doute que d'indications topographiques erronees et d'une confusion flagrante

Gărlitza et Cioroi ne font qu'un Cioroi est la dénomination

www.dacoromanica.ro

usitée sur la rive gauche ; Gărlitza — mot Roumain comme Cioroi,— est la domination employée sur la rive droite pour désigner la même localité.

Or, au point de vue de la construction d'un pont Gărlitza—Cioroi à été condamné partout, à Berlin, par la commission des seconds Plénipotentiaires, sur l'avis des experts,—sur les lieux même, par la Commission Européenne de délimitation.

C'est à juste titre: En 1828, pendant une saison de sécheresse exceptionnelle, Gărlitza-Cioroi a pu se prêter, comme il a été expliqué plus haut, à la jetée d'un pont mobile et provisoire, destinée au passage rapide d'une armée. Ce même point ne se prêterait pas à la construction d'un pont fixe, permanent consacré aux communications régulières, continues qui doivent relier au profit d'une même Souveraineté les deux rives d'un fleuve aussi large, en temps normal, qu'est le Danube, et, d'un volume aussi impétueux, lors de ses crues.

Sans doute la science et l'argent triomphent de tous les obstacles, et l'industrie humaine, avec l'aide de capitaux immenses, arriverait à fonder un pont permanent même à Garlitza-Cioroi. Mais il faudrait engloutir dans cette entreprise des sommes telles qu'il serait exorbitant d'en imposer le sacrifice à la Roumanie, alors qu'il suffit, pour lui épargner cette charge peut-être au-dessus de ses forces, de se conformer aux intentions et aux décisions du Congrès.

Telles sont, Mr. . . . . , les raisons de légalité stricte, d'exacte interprétation ou plutôt d'éxecution fidèle du Ttraité de Berlin qui déterminent la Roumanie, au nom de la sécurité présente et future de son nouveau territoire, dans son propre intérêt comme dans l'intérêt de la paix sur le Danube, à demander le maintien de la ligne frontière entre la Bulgarie et la Dobroudja telle qu'elle a été tracée et fixée par la prévoyance et la justice de l'Europe, à l'unanimité moins une voix des membres de la Commission munie de pouvoirs à cet effet.

Vous vous rappelez, Mr. . . . . , que des délégués Roumains ont été admis à accompagner cette Commission et à participer à ses travaux, lorsqu'elle à procédé, en Octobre 1878, à la délimitation. Vous voudrez bien, sur la base de mon télégramme du . . . . . , Solliciter du Gouvernement . . . . l'admission, dans les mêmes conditions, de Représentants directs des intérêts de la Roumanie dans la nouvelle Commission appelée à se réunir incessamment à Silistrie afin de se prononcer à titre définitif sur le

www.dacoromanica.ro

tracé de la frontière entre la Bulgarie et la Dobroudja. Vous saisirez là l'occasion de manifester l'espoir où est le Gouvernement Princier que le Représentant . . . . . dans cette Commission recevra des instructions conformes aux vœux et aux droits de la Roumanie.

En vous autorisant à donner lecture et copie de la présente dépêche circulaire à S. E. Mr le Ministre des Affaires Etrangères de . . . . . , je Vous prie, Mr. . . . . , d'agréer.

***Kogalniceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Paris à Monsieur Kogalniceano à Bucarest.*

Paris 23 Novembre 1878.

Ayant appris que le Comte Schouvaloff depuis quelques jours ici démentait nouvelles des exigences russes relativement à la Dobroudja j'ai montré votre télégramme à Mr Waddington et à Lord Lyons. Mr Waddington m'a dit que ces prétentions étaient *absolument contraires* à l'esprit et à la lettre du Traité de Berlin et que le Gouvernement français *les désapprouvent formellement.* Lord Lyons a paru très intéressé par cette communication et m'a demandé s'il pouvait la transmettre à Londres, je n'y ai pas fait d'objections car Schouvaloff se rendant en Angleterre, j'ai pensé qu'il convenait que le Gouvernement fut bien fixé sur valeur des assurances qui lui sont apportées ***Callimaki-Catargi.***

*Monsieur Giers au Ministre Résident Russe à Bucarest.*

Livadia 24 Novembre 1878

Reçu vos trois télégrammes du 11 la rectitude et la modération de notre dernière proposition [1]) nous paraissent si évidentes que nous ne pouvons comprendre difficultés que vous nous signalez. Consentons à amendament proposé par Kogalniceano lorsque question sera réglée par échange de notes. Informez Belotzerkowitz qu'il peut procéder à la remise de la Dobroudja. ***Giers.***

*Le Baron Stuart à Monsieur de Giers à Livadia.*

Bucarest 25 Noembre 1878

Aujourd'hui ai échangé avec Kogalniceano notes relativement communications d'après texte de mon télégramme du 11 courant.

1) 10 Noembrie. *(Notta Editorului).*

www.dacoromanica.ro

Conformement ordres Votre Excellence ai invite Belotzerkowitz proceder remise Dobroudja, commision nomme ad-hoc par Gouvernement roumain Troupes roumaines commenceront passages demain en présence de S A Royale, ignore si Belotzerkowitz possede instructions detaillees pour remise

***Stuart***

*L'Agent diplomatique de Roumanie a Vienne a S Exc Monsieur Kogalniceano a ~~Bucarest~~ Paris*

Août
Vienne 25 ~~Novembre~~ 1878

Comte Andrassy partage entre renseignements puises dans vos telegrammes et ceux envoyes par Hoyos lesquels representent differend relatif a la Dobroudja comme aplani et nos troupes comme etant a la veille de passer le Danube a declare dans sa reponse a l'interpellation Falk qu'il lui etait impossible d'etablir etat de la question, neanmoins sur notre droit d'occuper la Dobroudja sans condition et sur façon dont le Gouvernement Austro-Hongrois interprete sur ce point Traite de Berlin il s'est prononce *carrement en notre faveur* Je vous ai envoye resume de son discours par la poste N'ayant pas revu Comte Andrassy a la suite de la seance ou il a parle j'ignore pourquoi il a cru devoir dire qu'il ne savait pas si la Russie avait reellement formule les exigences en question ou si le Gouvernement roumain en a eu simplement l'apprehension je ne puis pas m'expliquer cette tactique que par son desir d'epargner un dementi public à Schouvaloff lequel avait affirme sur *l honneur* qu'aucune demande de ce genre ne nous a été faite par la Russie, en d'autres termes il a voulu rendre la retraite du Gouvernement russe un peu moins humiliante

***Balaceano***

*Monsieur Kogalniceano a Monsieur Campineano, a Bucarest*

Août
Paris 25 ~~Novembre~~ 1878

Arrive à Paris reçu vos trois depêches Comte Andrassy m'a communique decision de nommer Comte Hoyos Ministre Plenipotentiaire a Bucarest Mais demande prealablement notre adhesion formelle au Congres de Berlin J'ai charge Balaceano des poursuivre cette question dans le sens de vos depeches J'ai connu par journaux nomination du Baron Stuart comme Ministre Resident et assimilation de la Roumanie au Montenegro

www.dacoromanica.ro

C'est la lettre A des protestations de bienveillance qui pullulent dans la note du baron Stuart nous reclamant la Bessarabie.

J'ai été retenu plus que je ne comptais à Vienne. Je ne marrête à Paris que jusque Dimanche au plus tard. Je passerai pour une demie journée par Neuwied et par Sigmaringen et au plus tard Mardi je serai à Marienbad, et de là en ligne droite à Bucarest. Quand à la question bessarabienne c'est de demander d'abord qu'on trace sur les lieux la ligne frontière de la Dobroudja.

Le retard que nous avons mis à répondre au moins comme Ministère que nous nous inclinons devant volonté collective de l'Europe nous a fait et continue à nous faire beaucoup de mal.

***Kogalniceano.***

*Monsieur Azarian à Monsieur Kogalniceano.*

Bucarest 27 Novembre 1878

Monsieur le Ministre,

Le rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à la Sublime Porte concernant les mesures que le Gouvernement Roumain compte prendre pour l'Administration de la Dobroudja ayant été soumis à Sa Majesté Impériale le Sultan d'ordre de Sa Majesté Impériale Son Altesse le Grand Vizir, Ministre des Affaires Etrangères me charge d'exprimer à Votre Excellence, la Haute Satisfaction de mon Auguste Maître pour les dispositions bienveillantes dont la Roumanie se montre animée envers la population musulmane de la Dobroudja.

Son Altesse Safvet-Pacha me charge en outre d'exprimer à Votre Excellence les remerciements de la Sublime Porte pour toutes les mesures que le Gouvernement Roumain se propose d'adopter en vue du bien être des habitants du territoire annexé à la Roumanie par le Traité de Berlin.

En m'acquittant de l'heureuse mission dont j'ai eu l'honneur d'être chargé auprès de Votre Excellence je La prie de vouloir bien...

***Azarian.***

*Monsieur Kogalniceano à S. A. R. Prince Régnant.*

Bucarest 5 Décembre 1878.

J'annonce respectueusement à Votre Altesse qu'aujourd'hui jeudi à dix heures les fonctionnaires de la Roumanie prennent *possession de la Dobroudja* et que la dernière instance des autorités russo-bulgares a cessé. Nous prenons également aujourd'hui possesion

www.dacoromanica.ro

des bureaux télégraphiques dans toute l'étendue de la *Roumanie transdanubienne.*

***Kogalniceano.***

## MESSAGE PRINCIER

D'OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DES CORPS LEGISLATIFS DE ROUMANIE.

(Traduction)

Bucarest 27 Septembre 1878.

*Messieurs les Sénateurs,*
*Messieurs les Députés,*

Par Mon Message de clôture de la dernière session, Je vous ai montré que le Congrès de Berlin, préoccupé de rendre au monde une paix universellement désirée, avait transigé sur certaines questions, de haute importance pour les petits Etats, mais d'ordre secondaire en égard aux grands intérêts Européens, et que la Roumanie en particulier était appelée à faire à la paix générale des sacrifices pénibles et douloureux.

A cette même époque Mon Gouvernement à pris l'engagement de Vous convoquer de nouveau quand il serait en mesure de connaître dans toute leur teneur les résolutions Européennes relatives à notre Patrie.

Cet engagement, il le tient aujourd'hui, en vous réunissant autour de Moi en sessions extraordinaire.

Dans l'intervalle Mon Gouvernement à reçu de la part du Président du Congrès communication officielle du Traité de Berlin. De même, le Gouvernement Impérial de Russie nous à officiellement invités à nous conformer à la décision de l'Europe.

Mon Ministère Vous fera part de ces actes et des pièces où il à cru devoir traiter cette douloureuse question.

Vous vous trouverez ainsi à même de Vous prononcer en pleine connaissance de cause sur les résolutions des Grandes Puissances à notre égard.

*Messieurs les Sénateurs,*
*Messieurs les Députés,*

L'Europe a admis la Roumanie dans la famille des Etats indépendants, lui a restitué les Bouches du Danube et a étendu sa domination jusqu'à la mer. Mais en même temps l'Aréopage Eu-

www.dacoromanica.ro

ropéen à assigné à la Roumanie l'accomplissement d'un douloureux sacrifice en statuant qu'il nous fallait abandonner nos districts d'au-delà du Pruth.

Il n'est pas de Roumain, depuis le Souverain jusqu'au dernier des citoyens, qui ne déplore ce démembrement du territoire patrimonial décrété par l'Europe.

Mais, à côté des sentiments de douleur dont Vous êtes pénétrés, en Votre qualité de mandataires de la Nation, et à titre d'hommes mûrs, dont le patriotisme est inaltérable, Vous avez, Messieurs, le droit, Vous avez le devoir d'examiner, de peser de sang-froid les circonstances difficiles que nous traversons et de prendre ainsi une décision qui ne compromette pas le présent et qui même assure l'avenir de notre pays.

L'énergie des nations fortes se mesure surtout dans les temps d'épreuves.

Aussi, loin de nous affaisser sous l'infortune, redoublons notre énergie par la ferme assurance, fondée sur une expérience éclatante, que nous pouvons compter sur nous-mêmes. Retrempons cette énergie dans notre union; fortifions la par notre constance et par nos efforts pour panser les plaies de la Patrie, et prouvons au monde la vitalité de la Nation latine établie aux Bouches du Danube !

Oui, Messieurs, après avoir montré que le bras qui manie la charrue sait aussi manier l'épée, mettons-nous à l'œuvre, et travaillons à répandre sur tous les fils de la Patrie les heureux bienfaits de la paix.

Nous serons alors, et Je vous répète aujourd'hui ce que Je vous disais le 4 Juillet), nous serons en droit d'affirmer à l'Europe que la Roumanie méritait mieux de l'Aréopage Européen, mais que néanmoins les Roumains, sachant les circonstances difficiles dans lesquelles a été signé le Traité de Berlin, loin de désespérer de l'avenir, ont la foi inébranlable que ce que la rivalité des intérêts et les nécessités de l'heure actuelle ne nous ont pas donné aujourd'hui nous sera donné demain par la justice mieux éclairée de l'Europe.

Quant à Moi, Messieurs, je Vous le déclare: Tout bien ou tout mal qui touche ce pays, qui est le Mien, Me touche Moi-même. Son bonheur est Mon bonheur, ses souffrances sont Mes souffrances. Quelle que soit Votre décision, cette décision sera la Mienne.

Ainsi Messieurs, pesez les circonstances avec soin, avec calme, avec prudence politique. Prenez exemple sur nos aieux qui, dans

www.dacoromanica.ro

des temps d'épreuves plus pénibles encore que les nôtres, n'ont pas désespéré de l'avenir et nous ont conservé une Patrie.

Quelle qu'ait été la sentence de l'Europe et si douloureuses qu'en soient pour nous les conséquences, portons le front haut; ayons et gardons la conviction que nous avons fait notre devoir, que la force morale de la Roumanie s'est vivifiée d'une sève nouvelle, que la Nation Roumaine a acquis un bien que nos adversaires eux-mêmes, si nous avons des adversaires, ne sauraient nous contester: Ce bien, Messieurs, c'est la sympathie des Gouvernements étrangers, et l'estime de tous les peuples sans exception

La session extraordinaire est ouverte.

Daigne la Providence bénir Vos travaux!

***CHARLES.***

Le Ministre des Affaires étrangères. ***M. Kogalniceano.***
Le Ministre de l'Intérieur. ***C. A. Rosetti.***
Le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique, des Travaux publics adnterim: ***G. Kitzou.***
Le Ministre des Finances: ***I. C. Campineano.***
Le Ministre de la Justice: ***Eug. Statesco.***
Le Ministre de la Guerre Général ***Cernat.***
N 2,084

## MESAGIUL DOMNESC [1]

### PENTRU DESCHIDEREA SESIUNEI EXTRA-ORDINARE A CORPURILOR LEGIUITÓRE ROMÂNE

Bucurescĭ, 15 Septembre 1878

Astadĭ, Vineri 15 Septembre, a avut loc deschiderea sesiunei estraordinare a Corpurilor Legiuitóre.

La orele 11 dimineța s'a oficiat un Te-Deum la Mitropolie, conform programului publicat.

La 12 ore D-nii senatori și D-nii deputați s'au întrunit în sala ședințelor Adunărei.

D-nu *ministru al afacerilor strĕine*, în numele M. S. Domnitorului, a dat citire urmatorului Mesagiŭ:

*Domnilor senatorĭ,*
*Domnilor deputați,*

Prin mesagiul Meŭ de închidere a ultimei sesiuni Eu v'am arĕtat ca Congresul din Berlin, preocupat de a da lumei pacea mult

1) Consultați *Monitorul Oficial* No. 204 din $^{15}_{27}$ Septembre 1870; facsimile a autografuluĭ acestuĭ Mesagiŭ, precum și alte acte maĭ importante deja tipărite, le voiŭ da în facsimile la finele volumuluĭ.

www.dacoromanica.ro

dorită, a transigiat asupra unor cestiuni importante pentru Statele mici, dar de un ordin secundar în privința marilor interese europeane, și că, în deosebi, România era chiămată a face păceĭ lumeĭ sacrificie grele și dureróse.

Tot atuncĭ guvernul Meu a luat îndatorirea de a vĕ convoca din noŭ, când va fi în posițiune de a cunósce cu deplinătate cele ce Congresul european a fost otărît în privința patrieĭ nóstre.

Acésta o fac astădĭ chiămându-ve împrejurul Meŭ în sesiune extraordinară.

In acest interval, guvernul Meŭ a primit de la președintele Congresului actul oficial al tratatului din Berlin. Asemenea guvernul imperial al Rusieĭ ne-a invitat în mod oficiŭ de a ne conforma hotărîreĭ Europeĭ.

Ministerul Meu vĕ va comunica aceste acte precum și lucrările ce a socotit de cuviința de a înainta în acéstă durerósa cestiune.

Ast-fel, D-vóstră ve veți afla pușĭ în posițiune de a ve rosti în deplină cunoscință asupra celor hotărîte în privința nóstră de marile puteri.

*Domnilor senatorĭ,*

*Domnilor deputațĭ,*

Europa a primit România în familia Statelor independente, înapoindu'ĭ gurele Dunăreĭ și întinzêndu'ĭ posesiunile pênă la mare. Tot-odată însă marele tribunal a chiămat România la un dureros sacrificiŭ, la cedarea județelor nóstre de peste Prut!

Nu esistă Român de la Domn pêne la ultimul Cetățian, carele să nu deplângă deslipirea unei părți din pamêntul strămoșesc decretată de Europa!

Insa, pe lângă acésta durerósă simțire, D-vóstră ca mandatarĭ aĭ Națiuneĭ, ca barbați maturĭ, ca patrioțĭ neclintițĭ, D-vóstră aveți dreptul și datoria de a privi, de a cumpăni cu sânge rece și grelele împrejurări în care ne aflăm, și așa de a lua uă hotărîre care să nu ne compromită presentul, care chiar să asigure viitorul țereĭ nóstre.

Energia națiunilor tarĭ se dovedesc în timpul ispitelor.

Energia nóstră, în loc dar de a o îngenunchia înaintea restriștei, să o îndoim prin experiența dobêndită că putem compta pe înșiși noĭ, să o oțelim prin unirea nóstră, să o desvoltăm într'uă con-

www.dacoromanica.ro

tinuă stăruire de a vindeca ranele Patrieĭ, ca aşa să dovedim lumeĭ vitalitatea Naţiunei latine de la gurile Dunăreĭ!

Da, Domnilor Meĭ, după ce pe câmpul de onóre am dovedit ca braţul care a purtat sapa scie a purta şi arma, să ne punem cu toţi la lucru şi să facem pe toţi fii ţĕreĭ de a se bucura de bunurile păceĭ.

Ast-fel, v'o maĭ repet şi astădĭ, cum v'am ḑis în ḑioa de 4 Iulie, vom fi în drept de a ḑice Europeĭ că România merita maĭ mult de la marele areopag, că totuşĭ Românii, — ţinînd sémă de grelele împrejurări în mijlocul cărora s'a subscris tratatul din Berlin, — nu desperézä de viitor. Din contra, să avem statornica credinţă că ceea ce rivalitatea intereselor şi necesităţile momentului, nu ne-aŭ dat astădĭ, mâne ni se va da de către dreptatea maĭ bine luminată a Europeĭ.

Cât pentru Mine, Domnilor senatori, Domnilor deputaţi, v'o declar: binele şi reul ce ating acéstă Ţĕrà care este a Mea, Me ating şi pe Mine! Bucuria eĭ este bucuria Mea; durerile eĭ sunt durerile Mele! Ori-care va fi hotărirea D-vóstră, acésta va fi hotărirea Mea!

Aşa dar, Domnilor Meĭ, cumpăniţi împrejurile cu seriositate, cu sânge rece, cu prevedere politică. Luaţi exemplu de la strămoşii noştri, carĭ în timpuri mult maĭ grele de cât cele ce petrecem n'au desperat de viitor şi ne-aŭ păstrat o Patrie!

Ori-care a fost hotărirea Europeĭ, ori cât de dureróse sunt pentru noĭ consecinţele acesteĭ hotăriri să avem o convicţiune, sa o păstrăm cu fruntea sus, convicţiunea că ne-am făcut datoria, ca puterea morală a Românieĭ s'a realizat, ca Natiunea română a dobêndit un bun pe care niciĭ chiar adversarii noştri, — daca avem adversarĭ, — nu ni 'l póte contesta, acest bun, Domnilor Meĭ, este buna voĭnţa guvernelor străine, este stima Naţiunilor, fără osebire.

Sesiunea estaordinară este deschisă, şi Dumneḑeŭ să bine-cuvinteze lucrarile D-vóstră.

CAROL.

Ministrul afacerilor străine, ***M. Kogălniceanu.***
Ministrul de Interne, ***C. A. Rosetti***
Ministrul cultelor şi instrucţiuneĭ publice, ad-interim la lăcrările publice, ***G. Chiţu.***
Ministrul financelor, ***I. Câmpinénu.***
Ministrul justiţieĭ, ***Eug. Stătescu.***
Ministrul de resbel, ***general Cernat.***

No. 2,084
**La 15 Septembre 1878**
Bucurescĭ.

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, à Monsieur Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères*

Vienne, le 10 Octobre 1878.

Monsieur le Ministre,

Un incident heureux s'est produit au milieu de la crise générale ; c'est la *note turque* : injuste dans le fond, violente dans la forme, elle contient, en outre contre l'armée austro-hongroise, des accusation tellement calomnieuses, que les *Turkenfreunde* d'en deçà et d'au-delà de la Leitha n'osent plus faire un *crime* au Comte Andrassy de n'avoir pas conclu une convention avec la Porte. A Pesth, comme à Vienne, il règne une véritable exaspération contre les turcs. La note que Théodory-Pacha a lue au Comte Andrassy n'a pas produit un meilleur effet à l'étranger et ceux qui ont été chargé d'en donner connaissance aux autres cabinets, ont entendu de dures vérités. A Berlin et à Londres, la note a été qualifiée *d'acte insensé*. (On sait qu'elle est dûe à l'initiative personnelle d'Abdul-Hamid). — La réponse que le Comte Andrassy prépare mettra peut-être l'Ambassadeur Ottoman dans la nécessité de demander ses passeports ; dans tous les cas, elle n'aura pas de peine à démontrer la fausseté des allégations contenues dans la note turque.

Cette inconcevable maladresse de la part du Sultan met tant d'atouts dans les mains du Comte Andrassy, qu'on peut garantir, dès aujourd'hui, son succès, au sein des délégations. Quant aux Chambres, on espère pouvoir se présenter devant elles avec des ministères *parlementaires*. Mr de Tisza est déjà considéré comme le président du futur cabinet hongrois : c'est assez vous dire que l'opposition maghyare a mis beaucoup d'eau dans son vin et qu'elle tient à ne pas se brouiller avec le ***Roi.*** Le Prince Auersperg est moins sûr d'aboutir à une combinaison qui soit, à la fois, agréable aux députés, qui demandent des *économies*, et à l'*Empereur*, qui, en présence de l'hostilité déclarée de la Porte, entend, moins que jamais, réduire l'armée d'occupation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma plus haute considération.

***I. Balaceano.***

www.dacoromanica.ro

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne à Monsieur Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères*

Budapesth le 18 Nov. 1878.

Monsieur le Ministre

En lisant le télégramme chiffré que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier soir, vous avez dû être frappé de la netteté de langage du Comte Andrassy; vous l'eussiez été davantage si, comme moi, vous l'aviez entendu exprimer la ferme intention où l'on était, *ici et à Londres*, de faire respecter et exécuter le traité de Berlin: «Vous avez lu le discours de l'Empereur, aux délégations, et celui «de Lord Beaconsfield?» m'a-t-il demandé — «hé bien, voilà ma «réponse! *Il faudra* que ***la Russie*** se soumette, comme les autres, «aux décisions de l'Europe A l'expiration du terme fixé par le «traité de Berlin, la Roumanie, la Dobroudja, la Bulgarie et la «Roumélie devront être evacuées, *jusqu'au dernier homme. Ce «n'est pas seulement notre avis et celui de l'Angleterre, c'est aussi «celui des puissances qui ne sont pas décidées à faire, de la non «observation du traité de Berlin, un* ***casus belli***. Vous ne pouvez «pas signer la Convention qu'on vous propose sans vous suicider; «je l'ai dit à Mrs Bratiano et Kogalniceano et je vous l'ai dit «aussi; d'ailleurs, ce serait en pure perte: *l'Europe ne reconnaî-«trait pas cette convention*». Là-dessus le Comte me lut un télégramme de Mr de Hoyos, où il était dit que le Général Ghika vous avait transmis une déclaration du Cabinet de St-Pétersbourg portant qu'il n'était pas question de *passage*, mais d'un droit qui ressortait de l'article . . . du traité de Berlin et que le Gouvernement du Czar «*n'admettait pas* que la Roumanie s'y refusât». Le Comte ajouta: «Je *leur* ai fait savoir qu'*ils* se trompaient très-fort «et que non-seulement *cela* ne ressortait d'aucun article du traité; «mais qu'il y était absolument contraire. Tout ce que la Russie «pourrait réclamer *à la rigueur*, c'est ce que vous lui avez pro-«posé; à savoir que les stipulations concernant la Roumanie fûssent «étendues à la Dobroudja (comme faisant partie intégrante de la «Roumanie) et cela, pour la durée prévue par le traité de Berlin; «encore faudrait-il que ce droit ne dégénerait pas en *occupation* . . .»

«. . . . Si les russes mettent opposition à votre entrée dans la «Dobrudja, adressez-vous *formellement* aux puissances signataire «du traité de Berlin et demandez-leur de vous mettre en possession «du territoire qu'*elle* vous a donné et *qui vous appartient depuis*

www.dacoromanica.ro

«*le jour où vous avez rétrocédé la Bessarabie.* Dans cette question «vous aurez toute l'Europe pour vous». Le Comte Andrassy m'a raconté, à mon grand ébahissement, que Mr de Schouvaloff, interpellé par lui sur les prétentions qu'elle élevait à notre endroit, lui avait répondu qu'il n'en avait aucune connaissance et qu'il avait lu, avant de quitter la Russie, *tout notre dossier*, sans y trouver la moindre trace d'une semblable demande, *ce qui lui prouvait qu'elle n'existait pas.* Inutile de vous dire que cet incident a servi de point de départ à bien des réflexions sur la véracité des diplomates russes et sur la bonne foi du Cabinet de St-Pétersbourg. En quittant le Comte Andrassy j'ai rencontré Sir Henry Eliot qui m'a confirmé, *de la part de son gouvernement*, tout ce que le Comte venait de me dire. Ce qui m'a frappé, c'est qu'il l'a fait *absolument dans les mêmes termes.* Il m'a informé que les Cabinets de Vienne et de Londres étaient *parfaitement d'accord* pour *exiger* que les moindres stipulations du traité de Berlin fûssent scrupuleusement observées, et, en me parlant des prétentions que les russes elevaient au sujet de la Dobroudja, il m'a dit que nous ne devions pas craindre de leur opposer un refus *catégorique ;* «vous ne risquez rien» — a-t-il ajouté — «et vous verrez qu'ils «vous laisseront prendre tranquillement possession de la Do-«broudja. . . . . La Russie a compté un moment sur l'affaire «de l'Afghanistan et sur l'insurrection de Bosnie, pour lui per-«mettre d'introduire quelques modifications dans le traité du Berlin. «Elle doit avoir déjà reçonnu qu'elle se trompait : L'insurrection «bosniaque est bien finie, et l'affaire de l'Afghanistan peut-être un «ennui, pour nous, mais elle n'est pas un ambarras. La mission «du Comte Schouvaloff prouve d'ailleurs que la Russie ne cherche «plus à se faire illusion sur les dangers qu'une nouvelle guerre lui «ferait courir».

Je supposse que les journaux vous auront porté le discours de Mr Tisza et que vous l'avez lu avec toute l'attention qu'il mérite. L'opinion publique y a vu, avec raison, une *réponse* à la mission Schouvaloff. Les russes et leurs amis sont furieux de certains passages ; (celui-ci, entre autres). «.... Si nous étions obligés de com-«battre, pour maintenir debout le traité de Berlin, *nous ne serions «plus isolés;* mais nous le ferions alors même que nous n'aurions «pas en notre faveur cette chance favorable d'une alliance... (une «voix à gauche). Et contre qui combattriez-vous ?»

«*Tisza.* Je suis surpris de cette interruption, quand tout ce que

www.dacoromanica.ro

«je viens de dire indique clairement que ce serait contre la Russie !» *(Eljen !!!)*.

Le langage du Comte Schouvaloff a été d'un bout à l'autre, rassurant, pacifique, etc. etc. La Russie ne met aucune condition à sa *soumission* de petite sainte, bien qu'elle soit autorisée à dénoncer aux puissances co-signataires la mauvaise foi des turcs, qui ne veulent pas exécuter des clauses *les plus importants* du traité, (Podgoritza et *l'entente* avec la Grèce, au sujet des frontières !) On lui a fait observer que ces deux points, les *seuls* que la Turquie n'ent pas encore mis au clair, n'équivalaient pas, comme importance, à la démolition des forteresses du Danube et à l'évacuation du territoire resté au Sultan, et on l'a prié d'insister auprès de l'Empereur pour qu'il donnât des ordres en conséquence. Le Comte Schouvaloff a informé officiellement le Comte Andrassy que le Czar avait *désavoué* le Prince Labovoff, pour avoir déclaré au Grand Vizir que l'armée russe ne se retirerait au-delà d'Andrinople, qu'après que la Turquie aurait signé une convention.— (Espérons que S. M. désavouera également ceux de ses Agents qui prétendent que les russes n'évacueront la Dobroudja qu'après la conclusion d'une autre *convention*).—Je suis autorisé à croire que Mr de Schouvaloff était chargé de parler ici des *nécessités qui pourraient, en certains cas, obliger la Russie à passer par la Dobroudja* mais qu'en voyant les dispositions dans lesquelles on était à la Cour de Vienne, il a prudemment *coupé la queue* à sa mission.

L'Empereur qui devait venir aujourd'hui à Bude a remis son arrivée à Jeudi et j'ai déjà reçu une lettre d'audience pour ce jour. Je suis très-souffrant et ce prolongement de séjour à Pesth me contrarie vivement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

***I. Balaceano.***

P. S. Inutile de vous dire que ces *Erbfeinde* de hongrois me font un accueil charmant. Cette lettre, pas plus que mon télégramme d'hier soir, ne contient qu'une faible partie de mon entretien avec le Comte Andrassy. Il y a des choses plus *accentuées* que j'ai oubliées.

www.dacoromanica.ro

# ARESTĂRI,

# MĂSURĬ ARBITRARE, CONFLICTE, BĂTĂĬ, CONTRABANDE

ŞI

# INCIDENTE VAMALE DIN PARTEA RUŞILOR

IN ANII

1877—1878



www.dacoromanica.ro

*I. Această colecțiune coprinde principalele rapoarte oficiale despre abusurile comise de Ruși de la 19 Aprilie 1877 până la 23 Aprilie 1878;*

*II. Partea a doua coprinde rapoartele principale relative la incidentele vamale de la 20 Aprilie 1877 până la 28 Aprilie 1878*

www.dacoromanica.ro

# COPIĬ

DUPĔ

# ACTE OFICIALE

---

COPIE DUPĔ TELEGRAMA PREFECTUREI DE GALAŢI ADRESATA LA 19 APRIL 1877 CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE

Domnuluĭ Kogălniceanu Ministru Rĕspund noteĭ D-voastre. Arestaţĭ de ruşĭ sunt în numĕr de 7 Doĭ evreĭ anume Iosef Goldberg şi Solomon David, negutătorĭ de vite, Nicolae Oprescu, Ion Genoiu tot comersanţĭ de vite, Nicolae George, Stancu Petre, Marin Tudor muncitorĭ în port, însă intervenind poliţia s'aŭ eliberat Arestările urmează necontenit şi aceasta provine că spionĭĭ ruseşti caută a'şĭ rĕsbuna asupra duşmanilor chiar nevinovaţĭ fiind. In acest minut mĭ s'aŭ tanguit că s'a arestat un turc petrar, pentru care voiŭ interveni Astă-noapte 'mĭ-a sosit un numĕr de 12 persoane, bărbaţĭ, femeĭ şi copiĭ fugiţĭ de peste Dunăre de jafuirile turcilor I-am cartiruit şi am quetat pentru a'ĭ susţine

COPIE DUPĔ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE No 4212 DE LA 19 APRIL (1 MAI) 1877, ADRESATĂ DOMNULUI BARON STUART

Monsieur l'Agent Il nous revient que l'arrestation de plusieurs citoyens roumains a éte effectuee par le commandant des troupes Imperiales cantonnees a Galatz Ce procede, qui ne saurait être attribue qu'a l'ignorance dans laquelle se trouvent les commandants des armees Russes, des stipulations claires et precises de nos Conventions conclues le 4/16 Avril courant, est de nature a créer au Gouvernement Princier les plus grands embarras —En effet, aux termes de l'art II de notre Convention principale, le Gouvernemert Imperial s'engage à faire respecter les droits politiques de l'Etat Roumain, tels qu'ils resultent des lois interieures.—

www.dacoromanica.ro

Or, la liberté individuelle étant garantie par la Constitution Roumaine, à tous les habitants du pays, vous voudrez bien convenir, Mr. l'Agent, que les arrestations sur notre territoire ne sauraient être opérées que par les Autorités Princières et dans les formes voulues.—Aussi j'ai l'honneur de vous prier, Mr l'Agent, de vouloir bien faire édifier sur ce point les commandants des armées Russes. Pour ma part je puis vous donner l'assurance la plus positive que les Préfets de nos districts et les Procureurs près les tribunaux Roumains recevront des ordres catégoriques afin de procéder immédiatement à l'arrestation et à la poursuite de tous ceux qui par leurs actes tomberaient sous le coup de notre législation pénale.—Veuillez.

*Kogalniceano.*

COPIE DUPĂ NOTA DOMNULUI BARON STUART No. 95 DIN 23 APRIL (5 MAI) 1887, ADRESATĂ CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE.

Monsieur le Ministre. Par une note confidentielle en date du 19 Avril courant No. 4212, vous avez bien voulu me signaler l'arrestation de plusieurs citoyens Roumains, effectuée par le Commandant des troupes Impériales, cantonnées à Galatz. Relevant ce fait que vous qualifiez de procédé et que vous attribuez à l'ignorance dans laquelle se trouvent les commandants de nos détachements des stipulations de la Convention du 4/16 Avril, vous avez bien voulu invoquer les termes de l'art II de cette Convention ainsi que la Constitution Roumaine pour me prier de faire connaître à nos Commandants que les arrestations sur le territoire Roumain ne sauraient être opérées que par les autorités Princières et dans les formes voulues.—Vous ajoutez ensuite que les Préfets des districts ainsi que les Procureurs près les Tribunaux Roumains recevront des ordres catégoriques afin de procéder immédiatement à l'arrestation et à la poursuite de tous ceux qui par leurs actes tomberaient sous le coup de la législation pénale roumaine. — Je ne saurais assez vous exprimer, Mr le Ministre, combien j'ai été péniblement affecté par le contenu et surtout par le ton de cette note, qui, à mon avis, ne répond pas aux relations de cordiale et franche amitié, consacrées par les Conventions, conclues ce 4/16 Avril. Votre Excellence a observé avec beaucoup de justesse que l'ignorance dans laquelle se trouvent les commandants de nos détachements, quant aux stipulations des Conventions susmentionnées, pouvait donner lieu à des malentendus et je suis

www.dacoromanica.ro

heureux de constater que vous avez bien voulu reporter à cette seule cause les faits qui ont amené Votre réclamation. Le Gouvernement Impérial, après avoir engagé sa parole, ne saurait s'en départir. Ayant proclamé par la teneur de la Convention qu'il avait l'intention de maintenir et de faire respecter les droits politiques de l'Etat Roumain tels qu'ils résultent des lois intérieures et traités existants, — le Gouvernement Russe ***tiendra sa parole*** et toute espèce de doute à ce sujet ne saurait être qu'une ***offense*** pour lui. Il a déjà donné une preuve éclatante de sa bonne foi en s'abstenant même de devoiler à ses agents tant civils que militaires l'existence de la Convention avant que la Nation Roumaine ait pu consacrer cet arrangement par le vote solennel de ses représentants dans les deux Chambres. Le Gouvernement Impérial s'est borné à prescrire à ses agents la stricte observance des principes que vous voulez bien indiquer, et il me semble que nos troupes ont donné une preuve suffisante de leur modération et de leur empressement à se conformer aux ordres reçus en se résignant à camper en plein air par une pluie battante et après une marche pénible au beau milieu de la ville de Iassy ; sans faire la moindre tentative pour se procurer par la force l'abri que les autorités de l'endroit n'avaient pas jugé utile de leur offrir. Le même fait s'étant reproduit dans d'autres localités, je crois pouvoir l'invoquer comme preuve irrécusable du désir de notre Gouvernement de faire honneur aux engagements qu'il a contractés. Ces faits étant passés dans le domaine de l'histoire, je ne les ai pas cités dans l'intention de récriminer quoique tous les antécédents de nos relations avec la Roumanie auraient pu faire espérer une autre réception aux descendents des valeureux libérateurs de ce pays. J'ai cru opportun de les rappeler à Votre souvenir, Mr le Ministre, comme preuve que notre Gouvernement est animé d'un désir sincère de maintenir et de respecter ***les principes, énoncés dans l'article II de la Convention.*** Il ne quittera pas cette voie et prêtera, j'en suis sûr, une oreille attentive aux réclamations du Gouvernement Roumain sur cette matière, à la seule condition que ces demandes se maintiennent dans la mesure du possible.—N'ayant pas d'instructions positives, qui me donneraient la possibilité d'exprimer aujourd'hui même l'opinion de mon Gouvernement sur les arrestations opérées par nos autorités militaires à Galatz et dans d'autres localités, je dois me borner à communiquer le contenu de votre note No. 4212 au Ministère Impérial ainsi qu'à l'Etat-

www.dacoromanica.ro

Major de l'Armee active A la reception de leurs reponses je ne manquerai pas d'en faire part à V E. mais en attendant j'aurais cru manquer a mon devoir si je ne m'efforçais pas de vous représenter mes opinions personnelles sur cette matiere dans l'espoir que mes appréciations trouveront un echo auprès de vous — Le Gouvernement Roumain croit voir une atteinte a sa dignite et un mépris à ses institutions dans le fait que nos autorites militaires ont opére des arrestations de leur propre chef et sans avoir prealablement requis l'assistance des agents auxquels la loi Roumaine accorde le droit d'apprehension au corps d'individus, habitants la Roumanie et se trouvant sur son sol —Votre Excellence en accusant nos autorites d'avoir viole par ce fait un des principaux points de la Convention du 4/16 Avril, n'a pas accordé une attention suffisante aux considerations suivantes 1) que la Convention n'est pas connue de nos troupes qui ne s'inspirent dans leur conduite en Roumanie que des principes de cordiale et bienveillante amitie, énoncés dans la proclamation de Monseigneur le Grand Duc Nicolas, adressée aux habitants de la Roumanie en date du Avril courant ainsi que dans l'ordre du jour qui leur a ete adressé a la même date, 2) que la réserve observee par les autorités Roumaines à l'égard de nos troupes depuis le moment de leur entree dans le pays, pouvait faire craindre une abstention et même un refus de concours de la part des autorites—refus qui aurait pu compromettre le succès des mesures que nos commandants considéraient comme indispensables, 3) que nos troupes n'avaient pas a leur disposition les intermédiaires prévus par la Convention sous le titre de Commissaires, destinés a faciliter les relations des autorites du pays avec nos Commandants et à concourir a la satisfaction des justes reclamantions de ces derniers, 4) que les Commandants militaires ayant l'obligation expresse de vaquer a la securite de la troupe qur leur est confiee, sont par cela même tenus de prendre toutes les mesures pour assurer la securite de leur troupe et pour la mettre à l'abri de toute tentative malveillante Cette obligation suffit pour justifier des mesures quelquefois sommaires et même attentatoires au droit public et privé pourvu qu'elles aient pour objectif les intérêts de bon ordre et de securité de l'armee , 5) Ces interêts étant mis en danger par les espions qui surgissent toujours en grande quantité aux époques de guerres et de troubles, il est d'urgence de se prémunir contre ces derniers ainsi que contre tous ceux qui par des raisons quelconques pourraient être consideres comme suspects, 6) L'impérieuse nécessite

www.dacoromanica.ro

de se garantir contre les tentatives hostiles de gens malintentionnés justifie assez une mesure de rigueur, même sommaire, savoir l'arrestation ou l'éloignement des individus dont la présence dans une localité occupée par la troupe serait un sujet d'inquiétude pour le commandant de cette dernière; 7) Les engins de destruction étant arrivés à un degré de perfectionnement qui permet à tout individu d'occasionner facilement de grands dégats, comme par exemple par l'emploi de cartouches de dynamite aisément transportables dans les poches d'un vêtement, la prudence la plus élémentaire commande une circonspection rigoureuse vis-à-vis de toús les individus tant soit peu suspects et la nécessité de s'assurer de leurs personnes avant qu'ils aient eu le temps d'accomplir leurs funestes desseins; 8) Ceci posé, il est impossible d'admettre dans des circonstances exceptionelles, comme une époque de guerre, les libertés individuelles et les lenteurs de la procédure ordinaire, pourraient facilement entrainer des complications funestes et des malheurs irréparables en temps de troubles et d'agitations; 9) La convention remet au Gouvernement Roumain le soin de l'enquête et du jugement des prévenus. Le Gouvernement Impérial, en accordant cette nouvelle concession, a voulu prouver ainsi sa déférence à la procédure roumaine et son respect pour les lois et les institutions du pays. Mais il me semblerait impossible d'en inférer que nos autorités sont tenues de ne reconnaître comme criminelles que les actions qui tomberaient sous le coup de la loi roumaine. Les intérêts de la sécurité de l'armée devant prévaloir avant tout, je doute qu'en cas de collision nos autorités puissent consentir à l'élargissement des individus dont elles croiraient nécessaire de s'assurer et que la loi roumaine considérerait comme libres de poursuite. J'ai cru devoir m'étendre en détail sur cette question qui tout en étant d'un intérêt immense pour notre armée, recèle des germes de collisions bien regrettables si le Gouvernement Princier n'aurait pas trouvé possible de s'inspirer des considérations ci-dessus indiquées pour créer un modus vivendi qui ferait concorder les nécessités impérieuses d'une grande armée en campagne avec les restrictions et les formes de jurisprudence, octroyées par la Constitution Roumaine.— La solennité des déclarations de mon Gouvernement et la conduite de nos troupes pourraient servir de garanties suffisantes de son désir sincère de respecter les droits politiques de l'Etat Roumain, bien entendu dans la mesure du possible. Il me semblerait donc que cette disposition de la Russie implique à la Roumanie le devoir

www.dacoromanica.ro

sacré de justifier des bonnes dispositions qu'elle a professées vis-a-vis de mon pays par la signature de la Convention en s'appliquant à aplanir les difficultés et à écarter la possibilité de conflits regrettables fût-ce même au prix des concessions que les nécessités du moment rendent tout à fait indispensables. — En prenant avec un vrai plaisir acte de votre déclaration concernant les ordres catégoriques qui vont être donnés aux Préfets et aux Procureurs des Tribunaux Roumains, je crois de mon devoir de vous rappeler, Mr le Ministre, quelques cas où les autorités du pays n'ont pas déployé une énergie en mesure avec la gravité de la situation actuelle. Ainsi la Police de Foltitcheny, ayant conçu des soupçons sur l'existence d'un dépôt de dynamite dans les caves de la maison d'un certain Kovalsky, le Procureur de l'endroit n'a pas jugé nécessaire d'autoriser une descente domiciliaire chez cet individu. En outre j'ai été dans le cas de signaler, sur des rapports qui me sont parvenus, la présence de depôts de dynamite dans les magasins des stations de chemin de fer à Liteni, Tîrgul Frumos, Tecutchi et Galatz, mais j'ignore jusqu'à présent les mesures qui ont été prises pour découvrir la présense de cette dangereuse matière ou pour démontrer l'inexactitude des renseignements qui m'avaient été adressés. Ju suis au regret de devoir signaler aussi le peu d'empressement que les Autorités Princières déploient pour empêcher l'introduction des espions turcs dans le pays. C'est ainsi que le habitants de la rive droite ont un accès parfaitement libre à Giurgévo et sur les autres points du territoire Roumain, tandis que les Turcs ont pris des mesures sévères pour empêcher l'arrivée d'étrangers à Roustchouk et n'admettent que ceux qu'ils considèrent comme leurs dévoués. Je crois encore devoir rappeler à V. E. que très dernièrement un Français ayant été surpris par les autorités Roumaines aux environs de Fratesti levant à l'aide de la boussole des plans, il lui a suffit de déclarer sa nationalité pour que la police le laisse poursuivre tranquillement son travail. Loin de me porter garant de ce dernier renseignement, j'ai cru utile de le soumettre à V. E. afin qu'Elle puisse intervenir à l'effet de faire adopter des mesures plus énergiques pour assurer la tranquillité et la sécurité de notre armée qui se verra d'autant plus portée à rendre à la Roumanie des services efficaces, que le pays aura de son côté donné des preuves de son désir sincère de l'aider et de la favoriser pendant son séjour ici.— Veuillez.

***Stuart.***

www.dacoromanica.ro

### Copie dupĕ referatul No..... adresat de către D. Ministru Afacerilor Străine, Consiliului de Miniştri

Domnilor Miniştri. Cunoaşteţi că mai multe arestări aŭ fost efectuate la Galaţi în ziua de 19 Aprıl curent, de către Comandanţiĭ trupelor ruse cantonate în acest oraş. In faţa acestuí fapt, care aduce o atingere libertăţiı individuale garantate de Constituţiunea Ţĕreı şi care este contrar stipulaţiunelor clare şi precise ale Art. II din Convenţiunea principală încheiată între noĭ şi Rusia la $^{4}/_{16}$ Aprilie, m'am crezut dator a aminti D-luí Agent şı Consul General al Rusieĭ, prin nota aci anexată în copie, că arestările pe teritoriul nostru nu pot fi operate de cât de autorităţile române şi în formele cerute de legislaţiunea noastră.—Primesc acum o nota responsivă din partea D-luĭ Baron Stuart, a căruia coprindere este ***o negaţiune a convenţiuneĭ*** precitate, în ceia-ce privesce libertatea individuală ce decurge din drepturile noastre politice, drepturı consacrate prin Art. II al Convenţiuneĭ. Această cestiune avênd o gravitate foarte mare, nu 'mí este permis a continua, fără avisul D-vóstre prealabıl, corespondenţa începută cu D-nu Agent şi Consul General al Rusieĭ.—De aceia vin a vé presenta, în original, nota responsivă a D-luĭ Baron Stuart, rugându-vé D-lor Miniştri şi Colegĭ, sĕ bine voiţĭ a 'mĭ trage linia de urmare în faţa consideraţiunilor espuse într'ènsa. — Opiniunea mea este că, în orı-ce cas, această notă nu poate rémânea fără rĕspuns.

Ministrul Affacerilor Străine, ***Kogălniceanu.***

### Copie dupe Jurnalul Consiliuluĭ de Miniştri No. 2, încheiat la 4 Mai 1877.

Consiliul Miniştrilor, în şedinţa sa de astă-zĭ Mercurĭ 4 Mai 1877, luând în deliberare referatul Domnuluı Ministru al Afacerilor Străine No.... pe lêngă care supune, în copie, atât nota ce a adresat D-luí Agent şı Consul General al Rusieĭ, relativă la maĭ multe arestărĭ efectuate la Galaţı în zioa de 19 Aprilie de către Comandanţiĭ trupelor Ruse cantonate în acest oraş, cât şi rĕspunsul ce a primit de la D. Agent; Consiliul decide a se comunica ambele aceste note, în copie, D-luí Comisar General Român pe lêngă Comandantul Cap al Armatelor Rosıane.—Disposiţiunile aicĭ cuprinse se vor aduce la îndeplinire de către Domnul Ministru al Afacerilor Străine.

***I. C. Brătianu, Kogălniceanu, I Câmpineanu, G. Chiţu*** etc.

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE NO. 5186 ADRESATĂ LA 7 MAI 1877 D-LUI COMISAR GENERAL ROMÂN

Domnule Comisar General. Am onoare a vĕ trimite pe lîngă aceasta copie dupĕ nota No. 4212 ce am adresat la 19 Aprilie (1 Maĭ) D-luĭ Agent şi Consul General al Rusieĭ cu ocasiunea unor arestărĭ făcute în persoana maĭ multor Cetăţenĭ Românĭ, de către comandantul trupelor imperiale la Galaţi, precum şi o copie dupĕ rĕspunsul ce am primit de la D-l Agent în această cestiune.—Referindu-mĕ la convorbirile ce am avut cu D-voastră şi spre a vĕ dovedi gingăşia acestor afacerĭ, vĕ trimit tot o dată şi o copie dupĕ protestul ce mi-a adresat D-l Agent şi Consul General al Austro-Ungarieĭ relativ la arestarea de la Giurgiŭ (de altmintrelea făcută în toată forma de către autorităţile noastre) a unuĭ supus austriac anume Rudolf Epstein.—Eŭ nu voiŭ refuta una dupĕ alta obiecţiunile D-luĭ Baron Stuart. Mĕ voiŭ referi la una singură; aceasta este că, Convenţiunele sunt încheiate tocmaĭ ***în vederea necesităţilor resbeluluĭ,*** şi pentru timpul resbeluluĭ, şi că, prin urmare nu se poate argumenta în favoarea călcăriĭ articolelor din ele, tocmaĭ pe ***considerentul*** că resbelul justifică totul.—Primiţĭ.....

***Kogălniceanu.***

COPIE DUPĂ RAPORTUL PREFECTULUI DE ILFOV NO. 7669, ADRESAT LA 7 MAI 1877 CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE

Domnule Ministru. Domnul Sub-prefect de Oltenița cu raportul sĕŭ, dupĕ care am onoare a vĕ anexa copie, 'mi face cunoscut că la 12 ale curenteĭ, unul din Generaliĭ Ruşĭ d'acolo a cerut ajutor aceleĭ Sub-prefecturĭ să pue în vederea luĭ Atanasie Elhescu, Temistocli Vlasopulo şi Constantin Cristodor, Doctorul din Oltenița, să se presinte înaintea sa, dintre carĭ presentându-se cei doĭ d'intĕiŭ, pe unul l'a lăsat liber, iar pe cel-alt l'a obligat a se depărta de Oltenița la o distanţă de 50 kilometre.In ce privesce pe cel d'al treilea, Dr. C. Cristodor, el fiind plecat la Rădovanu ajutorul a cerut să se adeste pênă la reîntoarcerea sa, iar D-l General fără a maĭ adesta a plecat la Rădovanu cu 30 cazacĭ luând şi pe ajutor cu D-sa; acolo a ordonat cazacilor să intre în casa unde era familia Doctoruluĭ ceia-ce s'a şi făcut, sperîndu'ĭ familia, şi vĕzênd că nu este în casă, a început cu un ton poruncitor a'l cere Ajutoruluĭ să'l dea de faţă, nelăsându'ĭ măcar timpul a cerceta. — Dupĕ informaţiile luate de la douĭ D-nĭ, Caravelea şi Alexandru, l'a găsit pe

www.dacoromanica.ro

acel Doctor şi l'a arestat Asemenea Primarul de la Căşcioarele cu raportul său, după care am onoare a vă alătura copie, raportează că garda de cazaci de acolo speriie oamenii, intrând călări prin case cu săbiele scoase, le ia oi, miei, găşte — Pe arendaşii de la Căşcioarele asemenea i-a adus cazacii şi i-a predat Generalului fără ca Sub-prefectul său chiar Primarul să ştie causa — In vederea acestora, vă rog D-le Ministru, să bine-voiţi a'mi comunica ce atitudine să ţie administraţia în faţa acestor fapte din partea D-lor Comandanţi.—Primiţi

Prefect, *C. Creţeanu*

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE No 5940 ADRESATĂ LA 20 MAI 1877 CĂTRE COMISARUL GENERAL ROMÂN

Domnule Comisar General, am fost încunoscinţat că la Oltenita unul din generalii Ruşi aŭ cerut autărităţilor locale ca D-nii Atanasie Elţescu, Temistocle Vlasopulo şi C Cristodor (Medicul oraşului) să se presinte înaintea sa — Ceĭ doĭ d'intâi presentându-se, pe unul l'a lăsat liber, iar pe Vlasopulo l'a obligat a se desparte de Oltenita la o distanţă de 50 kilometre In cât privesce pe Dl Cristodor aflând că se găsesce la satul Rădovanu, Generalul a plecat acolo însoţit de 30 de cazacĭ, a intrat în casă unde era familia Doctorului, a început a'l căuta şi negăsindu-l a înspăimântat pe cei de faţă prin atitudinea sa După aceasta găsindu-l l'a arestat — Tot în plasa Oltenitei, la comuna Căşciorele, garda de cazaci sperie oamenii, intrând călări prin case cu săbiile scóse şi luând miei, oile şi păsările oamenilor — Pe arendaşii de la Căşciórele cazacii i-aŭ ridicat şi i-au adus, nu se scie pentru ce pricină, de i-aŭ predat în mâna Generalului — In vederea celor de mai sus, vă rog, Domnule Comisar General, a interveni pe lângă A S I Marele Duce, rugându-l a da ordinele ce va crede de cuviinţă pentru a se pune un capet la nisce asemenĭ vexaţiunĭ — Primiţi

*Kogălniceanu.*

COPIE DUPĂ ADRESA DOMNULUI COMISAR SPECIAL DIN GALAŢI No 9, 19 MAIŬ 1877, CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE

Monsieur le Ministre, il s'est renouvele hier un incident fort grave sur lequel je prends la liberté d'appeler particulierement l'attention de V E — La préfecture m'a envoyé deux individus munis d'une pétition par laquelle ils venaient me demander la mise en liberté d'un certain Marco Sfilanovici, qui avait ete arrêté, vers

www.dacoromanica.ro

les 8 heures du matin, par les autorités militaires Russes, sous la grave accusation d'espionnage. Le cas étant sérieux et surtout pressant, je me suis immédiatement rendu auprès du Commandant de place et à l'Etat-Major du 11e Corps. Longue discussion s'en est suivie, dans laquelle les autorités militaires russes et moi, étions loin d'être d'accord. J'ai insisté cependant à ce qu'on questionnât immédiatement l'accusé et en ma présence. Les Russes forcés, par la fermeté de mon insistance, ont cedé r au moins sur ce point, se sont convaincus par eux-mêmes de l'innocence du prévenu et à ma demande l'ont de suite relâché. Sans ma prompte intervention, ce malheureux allait être expédié à Kichinef. — Cependant, Monsieur le Ministre, la question de principe reste pendante, et ce qui est encore plus regrettable, c'est que je viens d'être saisi d'un nouveau cas de ce genre. Un individu nommé Petre Enache a été arrêté le 26 Avril, par les autorités militaires russes, sous l'accusation d'espion et expédié le lendemain même à Kichinef. Cet individu, père de quatre enfants, artisan de cette ville, et unique soutien de sa femme et de ses enfants a en sa faveur la garantie signée de plusieurs commerçants d'ici, tous gens honorables d'après les informations sommaires que j'ai prises. La femme de ce malheureux, qui est venue mendier chez moi du pain pour ses enfants, prétend que l'arrestation de son mari est le résultat d'une délation fausse et malveillante de la part de la femme Rosa Limon, qui étant l ur locataire et ne payant pas son loyer, avait été mise à la porte par le dit Petre Enache. Comme vous le voyez, Mr le Ministre, sans aucune forme de procès, à la suite de la première délation venue les Autorités militaires russes ***violent nos domiciles*** et portent atteinte à ***la liberté individuelle*** de nos concitoyens. Une autre personne encore aurait été aussi arrêtée, et cela même à plusieurs reprises. J'ai déjà eu l'honneur, Mr le Ministre, dans une de mes notes précédentes, de toucher en passant cette question d'espionnage qui avait été abordée par le Prince Schahavskoi, lors de ma visite: Dans toute la Convention, il n'est pas fait mention de cette question. L'art. 16 parle des crimes et délits commis par les employés des chemins de fer; l'art. 25 traite la question des désertions russes, mais quant aux espions, spécialement, nulle part un mot.—Cependant de l'erprit même de toute la Convention, et spécialement de celui dè ces deux articles 16 et 25 il ressort que les autorités militaires russes n'ont pas le droit d'agir par leurs propres agents et encore moins sur de simples délations fausses

www.dacoromanica.ro

le plus souvent et sans en informer seulement les Autorités Roumaines de venir violer nos domiciles et arrêter nos habitants.—Le cas, comme vous le voyez Mr le Ministre, est très délicat, et quelle que soit ma manière de voir, mes convictions même, je crois de mon devoir avant d'entamer officiellement la question, de la soumettrtre à l'appréciation de V. E. — Des raisons de force majeure, d'exigences de sureté d'une armée en campagne, sur un territoire même ami, pourraient selon moi, jusqu'à un certain point, autoriser ou plutôt tolérer certain s mesures préventives prises provisoirement par l'armée, tenue bien entendu à en informer de suite les autorités locales et à laisser ensuite la stricte légalité reprendre et exercer ses droits. Mais de là, de ces circonstances plus au moins extraordinaires, à la manière d'agir usitée par l'armée russe la différence est par trop sensible. En causant avec le Général Prince Schahavskoi, de mêmes que dans mes dernières discussions avec son Etat-Major et le Colonel Commandant de place, j'ai pris sur moi daffirmer à ces Messieurs, que j'avais de mon Gouvernement les ordres les plus sévères, les plus stricts, pour qu'à la première réquisition de leur part, dans des questions de ce genre, je mette à la disposition de la sureté de l'armée Russe, tous les procureurs et juges d'instruction de l'endroit, et je les priais en conséquence de ne pas me ménager sur ce point, étant nuit et jour à leur dispositions ; mais d'un autre côté j'ajoutais que j'espérais qu'à l'avenir les domiciles de nos habitants, ainsi que leur liberté individuelle seraient respectés par les Autorités militaires Russes. Je ne m'étendrai pas d'avantage sur ce sujet, sûr que V. E. a saisi la question et ma situation. Je vous prierai seulement, Mr le Ministre, me faisant connaitre la manière de voir du Gouvernement de bien vouloir m'indiquer la direction que je dois donner à mes arguments. J'attends avec impatience la réponse de V. E. devant donner cours à l'affaire Pétre Enache, ***qui se trouve déporté en Bessarabie Russe.*** Peut-ètre Mr le Commissaire Général s'est-il déjà occupé de cette question avec l'Etat-Major Général Russe. euillez.

***N. Rosetti-Bălănescu.***

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUĬ DE EXTERNE NO. 6078, ADRESATĂ LA 23 MAĬ 1877 DOMNULUĬ COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General, Domnul Comisar Bălănescu prin adresa No. 9, ce am onóre a vĕ alĕtura în copie, 'mĭ arată că au-

www.dacoromanica.ro

torităţile ruse, contra convenţiuneĭ ce am încheiat la 4/16 Aprilu trecut, aresteză şi depărteză chiar persone pe carĭ le bănuesce de spionĭ — La 26 Aprilu, numitul Petre Enache, bănuit de spion, a fost ridicat şi expediat în Kişineŭ, fără ca autorităţile ruse să reclame pentru aceasta intervenţiunea autorităţilor locale.—Am onore a vĕ ruga dar, Domnule Comisar General, sĕ bine-voiţi a intervenĭ unde se cuvine, pentru încetarea unor asemenea procedărĭ din partea autorităţilor ruse, procurorii şi judiĭ de instrucţiune avênd ordinele cele maĭ severe pentru a urmări de individziĭ carĭ ar fi bănuiţi, conform circulareĭ Ministeruluĭ Justiţieĭ ce v'am trimis în copie pe lângă adresa No . . . . Primiţi

*Kogălniceanu*

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE No 6078, ADRESATĂ LA 23 MAI 1887 DOMNULUI COMISAR SPECIAL DE LA GALAŢI

Domnule Comisar, am primit adresa D-vostră No 9, prin care îmĭ arĕtaţi că autorităţile ruse aŭ arestat pe numiţii Marco Sfilanovicĭ şi Enache Petre, sub acusaţiunea de spionagiŭ — Maĭ înainte de tote am onore a vĕ declara *că aprob limbagiul ce aţi ţinut* în privinţa arestărilor şi urmăririlor suspecţilor — Nu v'aţi înşelat de loc, Domnule Comisar, când aţi sustinut că procurorii şi judii de instructiune aŭ ordine în acestă cestiune Există în adevĕr o circulară a Colegiuluĭ meŭ de la Ministerul Justiţieĭ adresată tuturor procurorilor, copia acesteĭ circulări o veţi primi în curênd — Am autorisat pe Comisarul General a face demersurĭ în sensul sus citatei D-vóstre adrese — Primiţi

*Kogălniceanu*

COPIE DUPĔ RAPORTUL PREPECTUREI DE ILFOV No 8020, ADRESAT LA 23 MAI 1877, DOMNULUI MINISTRU DE EXTERNE

Domnule Ministru,—D-l Primar al Urbei Oltenita, prin raportul No 2189, 'mi face cunoscut că D-l General al Armatei Rosiane d'acolo, aplică un *regulament* prin care se interzice libera preumblare a publicului de la oarele 10 sara Prin acest regulament nu se face escepţiune nici pentru casurile grave, cum de esemplu când este trebuinţă de concursul Medicilor şi Preoţilor invitaţi de bolnavi, spre a le veni în ajutor şi în urma intervenţiunei acei Primării către D-l General, în această privinţă, a întâmpinat din parteĭ, ca respuns, adresa No 13, pe care am onoare a v'o trans-

www.dacoromanica.ro

mite în copie, cu rugăciune să bine-voiți a ne comunica dacă această măsură este cu știința D-voastră, spre a putea comunica și eŭ Primaruluĭ —Primiți

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUI COLONEL DE DIVIZIE AL ARMATELOR RUSE DIN OLTENIȚA CU No 13 DIN 19 MAI CĂTRE PRIMĂRIA URBEI

Spre rĕspuns la adresa D-v No 2181, vĕ punem în cunoscință că persoanele arestate dupĕ ora zece sunt aduse la Oficerul însĕrcinat cu poliția și când este vr'un asemenea cas, dupĕ cum ați notat, nu numaĭ i să dă ajutor dar și încă se poate indica locuința doctorilor noștri Asemenea cas s'a mai ivit

Șefui Statuluĭ Major al Armateĭ ruse în Oltenița, ***Colonel Printz***

COPIA ADRESEI MINISTERULUI DE EXTERNE No 6220 DIN 26 MAI 1877, CĂTRE DOMNUL COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General, D Prefect al județuluĭ Ilfov prin raportul No 8020, în urma încunoștințăreĭ ce i-a făcut Primăriele orașuluĭ Oltenița, 'mĭ arată că Generalul armatei ruse de acolo a pus în vigoare un ***reglement*** prin care se interzice preumblarea orășenilor pe strade de la orele 10 seara Prin acest reglement nu se face escepțiune nici pentru casurile grave de boale când cetățenii sunt siliți a alerga noaptea pe la Doctori și Preoți spre a le veni în ajutor ,— In urma intervențiuneĭ Primărieĭ către Generalul Rus, însă aceasta a întâmpinat din parte'ĭ respunsul ce am onoare a vĭ'l înainta aci anexat în copie, rugându-ve, D-le Comisar General, să bine-voiți a interveni la locul competent pentru a se da ordine de a se abroga regulamentul impus orășenilor din Oltenița —Primiți

***Kogălniceanu***

COPIE DUPĔ NOTA MINISTERULUI DE INTERNE No 10,340, ADRESATĂ LA 25 MAI 1877, CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE

Domnule Ministru, D-l Prefect de Ialomița 'mĭ înaintează pe lângă raportul No 4276, petițiunea primită de la D-nii P Osteanu și C Ioanidis, prin care reclamă că în nóptea spre 18 ale curentei pe la orele 11, venind din comuna Slobozia în orașul Călărași cu trăsura cu 2 caĭ, în apropiere ca 2 kilometre de oraș, aŭ fost popriți de 3 soldați ruși călărĭ, amenințându'i de a nu intra în oraș nóptea, și să se înapoiască de unde aŭ venit, fără să li se spue causa pentru care li se face asemenea poprire, în cât numiții din

www.dacoromanica.ro

acéstă împrejurare aŭ fost siliţi să umble aprópe 2 ore pe câmp ca să găséscă un adăpost pên' a doua zi dimineţa, când aŭ putut intra în oraş fără nicí un obstacol. Am onóre, D le Ministru, a vĕ comunica cele ce preced, rugându-vĕ să bine-voiţi a vĕ înţelege cu cine de drept şi să ne faceţi cunoscut dacă sunt luate nisca-va mĕsurí extra-ordinare de către autorităţile militare ruse, şi la care anume locurí, de a nu intra nicí eşi nimenea din acele localităţí, în timpul nopţeí, ca să vestim despre acéstă mĕsură pe locuitoriĭ din localităţi. Primiţi,

Copie dupĕ nota Ministerului de Externe No. 6255, adresată la 26 Mai 1877 către D-l Comisar General

Domnule Comisar General, Colegul meŭ de la Ministerul de Interne 'mi comunică în urma unuĭ raport ce a primit de la Prefectul de Ialomiţa, că D-nii P. Osteanu şi C. Ioanidis în noapte spre 18 alə curentei pe la 11 ore, venind din comuna Slobozia în oraşul Călăraşi cu trăsura, în apropiere ca la 2 kilometre de oraş aŭ fost opriţi de 3 soldaţi ruşi călărí, carí i-aŭ amenințat să nu intre în oraş nóptea, ci să se întórcă înapoi, făr' a le arĕta causa acesteĭ poprirĭ. Numiţii, din acéstă împrejurare, aŭ fost nevoiţí să umble aprópe 2 ore pe câmp ca să găséscă un adăpost pên'a doua zi, când aŭ putut intra în oraş fără nicí un obstacol. Comunicându-vĕ cele ce preced, vĕ rog D-le Comisar General, a ne face cunoscut dacă s'aŭ luat de către autorităţile militare ruse, asemenea măsurí extra-ordinare, şi la care anume locurĭ, pentru a putea vesti pe locuitorií noştrii. Primiţi,

Copie dupĕ nota Comisarului Special din Bucuresci No. 11, adresată la 29 Mai 1877 către Ministerul de Externe

Domnule Ministru, Comisarul care este însărcinat cu poliţia Ruséscă peste Corpul al 8-lea al Armateĭ Imperiale, insciinţându-mĕ că un individ anume Cristea Ión, de origină Elin, devenind suspect, a fost arestat de către autoritatea Rosiană, subsemnatul am însarcinat la moment pe secretarul, d-l Teodor Balaiş, ca să se transpórte la locul de arest. — Fsamınând hârtiele ce avea la sine acest indivíd Crist a Ión, şi considerând pe de o parte că el are pasport în regulă de la Consulatul General Elen din Bucurescí, sub No. 107 din 10/22 Iulie 1876, iar pe de alta considerând că nu s'a găsit asupra luĭ nicĭ o hârtie care să'l pună în o bănuială de natură a justifica

www.dacoromanica.ro

arestarea sa, l'am pus în libertate, fără ca poliția Ruséscă să aducă vr'o împotrivire la acéstă hotărîre luată din parte'mi. Cu acéstă ocasiune mi-am permis de a observa oral și în termenii cei mai civili posibili că autoritățile Rosiane, în afară de nisce casuri cu totul escepționale, reclamate de un interes extrem, prevĕzut de legile belice, nu pot să opereze pe teritoriul nostru nici o arestare, libertatea individuală fiind garantată după pactul nostru fundamental; adăogând că autoritățile nóstre Române, competente în asemene materie, sunt la ori-ce moment la dispositunea armatelor Imperiale, pentru ca să le dee tóte garanțiele de bună ordine și strictă pază a legilor țĕrei, care după convențiunea din 4/16 Aprił, sunt întru tótă a lor vigóre. — Aducêndu-vĕ acest cas la cunoscință, vĕ rog să primiți...

Comisar Special Român, *G. Mârzescu.*

Copie dupĕ nota Ministerului de Externe No. 6813 adresată la 8 Iunie 1877, Domnului Comisar General

Domnule Comisar General, am onoare a vĕ înainta, pe lângă aceasta, copie după raportul Sub-prefectului plășei Borcea, din județul Ialomița, primit pe lângă adresa colegului meŭ de la interne No. 10813. După cum veți vedea din coprinderea acestuĭ raport, ajutorul Sub-prefectureĭ, întorcându-se din plasă la 8 ore seara, maĭ înainte de a sosi la bariera orașului, a fost întâmpinat de un serjent și alți soldați rușĭ călări, poprit și dus sub escortă în oraș. Ve rog dar, D-le Comisar General să bine voiți a interveni, pe lângă cine să cuvine, și în acéstă cestiune în sensul adreseĭ ce am avut onórea a vĕ trimite sub No. 6712. Primiți...

Copie dupe raportul Sub-prefectului Plășei Borcia, județul Ialomița, No. 2915 adresată la 22 Mai 1877 către Ministerul de Interne.

Cu ocasia venireĭ ajutoruluĭ Sub-Prefectureĭ din susul plășeĭ, aseară pe la ora 8, maĭ înainte de a sosi la barieră, la o distanță de 5 stânjenĭ, a fost întîmpinat de un sergent și alți soldați rușĭ călări, poprit în loc și somat a se înapoia și făcènd opositie, pe motivul că era chiar la marginea orașuluĭ, spre a'l lăsa să intre înăuntru, a fost amenințat cu sulița, ba chiar insultat și înjurat în limbajul lor și ast-fel a fost nevoit să întoarcă trăsura, și sub escortă dus până la cârciuma d-luĭ Marinake Popescu după moșia Cécu, și de acolo, sub altă escortă aduș în oraș. — Nu combat dispositiunea de

www.dacoromanica.ro

veghere şi patrulare a armateĭ, dar 'mĭ permĭt a adăoga asupra tratamentuluĭ şi tot-odată că Sub-prefectura pe cât cunóşteţi, în orĭ-ce moment, fie nópte fie zi, în faţa împrejurărilor actuale urmézĕ să parcure comunele, şi dacă am fi popriţi şi escortaţi, nu numaĭ isbiţi în prestigiul autorităţiĭ, dar pedică asupra serviciuluĭ, maĭ ales când am fi anunţaţĭ pentru cas de omor şi trebue ca momental să plece unul din noĭ, şi acésta s'ar întîmpla nópţea, urmézĕ să fim popriţĭ şi escortaţĭ? Ajutórele insistă a cere cont aceluĭ sergent, ce priveşte insulta şi ameninţarea de şi nu ştie numele dar 'l cunóşte, iar pentru escortarea şi regulaiea în viitor, rĕmâne la avisul D-v.

Copie dupĕ raportul Primaruluĭ comuneĭ Novaci, judeţul Vlaşca, cu No. 64 către Ministerul de Interne.

Subsemnatul întîmpinând maĭ multe reclamaţiunĭ din partea locuitorilor că suferă dilnic, neorânduelĭ, bătăĭ şi maltratărĭ din din partea soldaţilor ruşĭ din reg. No. 47, Divisia 12 de Infanterie, ce se găsesce staţionat aci şi care în urma încredinţărilor şi constatărilor nóstre le-am şi spus oficialmente şefilor aceluĭ corp, însă până astăzĭ n'a produs nici un efect de îndreptare care a causat astăzĭ un conflict, şi alergênd acolo m'am pomenit lovit şi bătut cumplit scăpând prin ajutorul sătenilor ce aŭ alergat în ajutor; ast-fel D-le Ministru că locuitorii din acéstă comună sunt disperaţi a'şi lăsa tot şi a fugi unde va găsi odihnă, pentru care considerente şi eŭ ca primar bătut şi maltratat ca în timpurĭ de nişte invasiunĭ, am luat curajul a supune direct la cunoşciinţa D-v. de óre-ce toţi locuitorii sunt goniţi de prin casele lor.

Copie dupĕ nota Ministerului de Externe No. 6814, adresată la 8 Iunie 1877 către Ministerul de Interne

Domnule Ministru, rĕspundênd la adresa D-vóstră No. 10849, pe lângă care 'mĭ înaintaţĭ raportul Primaruluĭ comuneĭ Novacĭ din judeţul Vlaşca, relativ la maltratările suferite de locuitoriĭ aceleĭ comune de la soldaţii ruşi staţionaţi acolo, am onóre a vĕ rugă să bine-voiţĭ a invita pe Primarul în cestiune ca tóte plângerile ce va avea de formulat în privinţa armatelor ruse să le comunice Comisaruluĭ special respectiv care are instrucţiunĭ de a interveni pentru satisfacerea cererilor juste şi fundate.— Primiţĭ.

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ NOTA COMISARULUĬ GENERAL ROMÂN NO 201, ADRESATĂ LA 11 IUNIE 1877 CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE

Domnule Ministru, în urma adresei D-voastre No. 6078, n'am lipsit a intervenĭ pe lângă Statul-Major General Rus printr'o nota din 2 Iuniu No 160 în favorul luĭ Petre Enache care s'a arestat la Galaţi în ziua de 26 Aprilie, şi transferat la Kişineu Aseară am primit drept rĕspuns nota sub No 6653, pe care am onóre a v'o transmite în copie — Precum vedeţi, D-le Ministru, de şi prin acea notă se admite eliberarea numitului, dênsa însă se amână pentru un timp nedeterminat Astăzi chiar m'am dus la D Schubert, spre a'ĭ face observaţiunile mele, D-luĭ 'mĭ-a rĕspuns că n'a voit să precizeze epoca în nota sa, dar că îndată după trecerea oştirelor Ruse peste Dunăre, numitel individ va fi elíberat Cu tóte acestea, am crezut de datoria mea a stărui din noŭ printr'o notă formală pe care am onóre a v'o transmite în copie, şi ast-fel am crezut a corespunde doriţeĭ Guvernuluĭ, fără a mai aştepta instrucţiuni în acestă privinţă — Primiţi, etc

COPIE ANEXATĂ LA NOTA NO 201 Ploesti 11/23 Juin 77

Excellence, Ie m'empresse d'accuser reception de l'office que V E m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 10 et No 6653 pour me communiquer les ordres que S. A I le Commandant en chef de l'Armee a bien voulu donner, concernant l'elargissement du Sieur Petre Enache — Il m'est permis de conclure de la communication de V E que l'accusation d'espionnage a été écartée et que si le repatriement du Sieur Petre Enache n'est pas déja effectué, c'est que son retour immediat à Galatz pourrait encore présenter des inconvenients pour l'Armee Imperiale — Pénetré des sentiments qui animent mon Gouvernement, je ne crois pas devoir attendre de nouvelles instructions pour assurer V. E que surtout dans les questions qui concernent la police et la sécurite des Armees, mon Gouvernement est fermement decide a prêter son concours le plus energique, dans le cas particulier rien ne s'opposerait à ce qu'on, assignât provisoirement a Petre Enache un autre séjour tant que son retour à Galatz pourrait présenter des inconvenients — V, E sans doute, appreciera les considerations qui m'imposent le devoir de faire un nouvel appel au sentiment de haute équite de S A I le Commandant en chef en faveur d'un sujet roumain reconnu innocent de la grave accusation qui avait éte portée contre lui

Agréez, etc

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ RAPORTUL D-LUĬ PREFECT AL JUDEŢULUĬ BRĂILA NO. 4118 DIN 6 IUNIE.

Domnule Ministru, D-l Comandant al trupelor imperiale ruse din acest judeţ, ne-aŭ comunicat prin D-l Vice Consul rus, între altele ca se iaŭ dispoziţie ca santinelele române avansate, ***să fie purtătoare de certificate*** emanate de la poliţie saŭ prefectura locală, la care am rĕspuns că calitatea de soldat român neputênd fi pusă de noĭ şi de nimenea în bănuială, nu putem lua nicĭ o măsură în astă privinţă. — Acest cas l'am supus la cunoştinţa D-luĭ Ministru de Interne prin raportul No. 3882 şi D-sa prin rĕspunzătorul ordin cu No. 10980 ne spune că acest cas şi alte de natura acestuia să le supunem la cunoştinţa D-v. — Am dar onoarea a supune cele ce preced la cunoştinţa D-v. spre cele de cuviinţă.

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUĬ DE EXTERNE NO. 7686 ADRESATĂ LA 22 IUNIU (4 IULIU) 1877 D-LUĬ AGENT DIPLOMATIC AL RUSIEI

Monsieur l'Agent. Le préfet de Braila par un rapport en date du 6/18 Juin, me fait connaître que le Commandant des troupes Impériales cantonnés dans son district, lui a fait savoir par une note transmise par Monsieur le Vice-Consul Russe siégeant à Braila, qu'il était de toute nécessité que les sentinelles roumaines occupant des postes avancés ***soient porteurs de certificats*** émannés de la Préfecture ou de la police, constatant leur qualité.—En portant ce fait à votre connaissance, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien faire remarquer, à qui de droit, que la qualité de soldat étant prouvée par son uniforme même, elle ne saurait être évoquée en doute par personne.—Veuillez.

COPIE DUPĂ RAPORTUL D-LUI PREFECT DE TELEORMAN SUB NO. 8942 DIN 30 IULIU 1877 CĂTRE MNISITERUL DE INTERNE.

In noaptea zileĭ de 12 spre 13 ale curenteĭ lunĭ Iuliu, am fost anunţat neoficial de către D. N. C. Furculescu, cum că în ziua de 12 a fost bătut de către un cazac rus, în trecerea ce a făcut prin viele comuneĭ Flămânda, viind de la oraşul de reşedinţă spre a merge la proprietatea sa Furculeşti. — Am delegat şi am trimis îndată la Comuna Furculeşti pe Directorul Prefectureĭ si Medicul Judeţuluĭ, care, din procesul-verbal ce a dresat, a constatat că D-l Furculescu, în adevĕr a fos bătut; în urma căria prin adresa No. 7208 de la 15, m'am adresat către D-l Comandant al Armateĭ Im-

www.dacoromanica.ro

periale Ruse din acest oraş, Generalul Stolepin, cerându'ĭ a lua dispoziţiĭ pentru dovedirea şi pedepsirea aceluĭ cazac, tocmaĭ în ziua de 23 la 5 ore după amiază aŭ venit un Locotenent Rus, anume D. Halpert din regimentul 34 de Cazacĭ, spuind că este autorisat a ancheta faptul de bătaia ce a suferit D-l Furculescu, dar că pe cât timp nu l'a putut găsi în oraş, el e nevoit să plece fără a putea face ancheta, cerându'mĭ a'ĭ constata formal că el s'a presentat aici. — Asupra demonstrărilor ce i-am făcut că procedarea nu'ĭ este corectă şi că trebue să stea până a doua zi spre a avisa pe D-l Furculescu, Oficerul Rus a fost imposibil a rămâne, pretextând că are ordin să pornească chiar în acea seară către Plevna, văzând însă insistenţa sa de a avea un act oficial că a venit să facă cercetarea, eŭ D-le Ministru i-am dat următoarea oficială adresă.—Până acum ne maĭ întorcându-se însă ca sĕ'şĭ facă datoria; Eŭ D-le Ministru, epuisând toate mijloacele, 'mĭ fac datoria a ve supune cu respect la cunoştinţă împrejurările, şi vĕ rog să binevoiţi a interveni pe lângă Colegul D-voastră de la Externe spre a lua demarşele ce le va crede; pentru a se da societăţiĭ şi D-luĭ Furculescu legitima satisfacţiune.—Bine-voiţi, Prefect, *Kiriţescu.*

Copie dupe adresa Prefecturei No. 7599 din 23 Iuliu 1877, adresată D-lui Locotenent Halpert din Reg. 34 de Cazaci.

Conform cererĭĭ ce mi-aţĭ făcut, am onoare a vĕ răspunde şi a constata că astă-zĭ la 5 ore după amiază aţĭ venit în oraşul Turnu-Măgurele pentru a constata faptul de bătae a D-luĭ Furculescu de către un Cazac, fapt ce l'am denunţat D-luĭ General Leitenant Stalepin, dar precum D-v. nu mi-aţĭ comunicat de maĭ înainte spre a avisa pe D-l Turculescu ca să vie la cercetarea ce eraţĭ autorisat a face şi precum D. Furculescu nu domiciliază în oraş, ci la proprietatea D-sale Furculeşti, era natural ca să nu'l puteţĭ găsi. — Opiniunea mea, D-le Locotenent, este ca D-v. să aveţĭ bună-voinţă a adăsta până mâne şi vĕ rog să'mĭ comunicaţĭ dacă rĕmâneţĭ spre a putea anunţa pe D-l Furculescu, să vină la cercetarea care este de interesul D-v. a să face spre a putea da o legitimă satisfacţie prin pedepsirea cazaculuĭ ce a comis faptul.

Copie dupĕ nota Ministerului de Externe No. 10202, adresata la 19 August 1877 D-lui Comisar General Român.

Domnule Comisar General. Am onoare a vĕ anexa în copie raportul adresat de către D. Prefect de Teleorman, Colegului meŭ

www.dacoromanica.ro

de la Interne, privitor la maltratările grave ce aŭ suferit D. N. C. Furculescu de la un cazac rus, la 12 Iuliu trecut.—Aducênd acest fapt la cunoştinţa D-v. vĕ rog D-le Comisar General, să interveniţi pe lângă locul competent pentru a se da D-luĭ Furculescu deplină satisfacţiune pentru faptul maĭ sus menţionat.—Primiţi.

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE NO. 10296 ADRESATĂ LA 22 AUGUST 1877 D-LUI COMISAR GENERAL ROMÂN

V'am remis zilele trecute actele relative la maltratările suferite de Capul Staţiunei căeĭ ferate de la Băneasa, din partea unuĭ Căpitan de Cazacĭ. Acest fapt fiind o gravă lovitură dată prestigiuluĭ autorităţilor noastre, sunteţi invitaţi a face demersurile cuvenite pe lângă Principele Obolensky, pentru neîntârziata satisfacere ce trebue a se da onoareĭ funcţionaruluĭ Român, prin pedepsirea esemplară a militaruluĭ rus culpabil, la faţa loculuĭ şi în presenţa unuĭ delegat al autorităţilor Române. — In aşteptarea resultatuluĭ demersurilor Dv. ve rog să primiţi.

*Kogălniceanu.*

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE NO. 10302 ADRESATĂ LA 31 AUGUST 1877, D-LUI COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General, am onoare a vĕ trimite Procesul-Verbal primit pe lângă adresa No. 39 a D-luĭ Comisar regional de la Zimnicea şi dresat de Procurorul Tribunaluluĭ de Teleorman, relativ la bătaia suferită de Petre Ioan Lungu, din comuna Şoimul, de la soldaţiĭ ruşi, şi la perderea boilor sĕĭ cu ocasia trecerii în Bulgaria. — Luând cunoscinţă de cele coprinse în acel Proces-Verbal, ve rog, D-le Comisar General, să bine-voiţi a interveni pe lângă Principele Obolensky pentru satisfacerea cuvenită, individuluĭ maĭ sus pomenit. — Primiţi.

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE NO. 10306 ADRESATĂ LA 2/14 SEPTEMBRE 1877, D-LUI COMISAR GENERAL ROMÂN

Ca urmare la adresa mea No. . . . din . . . . . am onoare a vĕ face cunoscut, că Ministerul Agriculturei, Comerciului şi Lucrărilor Publice, 'mĭ trimite raportul cĕ vĕ alăturez, în copie, de unde se vede că şeful de tren G. Tricup à fost bătut de Comandantul unuĭ tren sanitar. Comunicându-vĕ aceasta, vĕ rog D-le Comisar General, să bine-voiţi a interveni pe lângă Principele Obolensky, pentru încetarea unor asemenea fapte. — Primiţi.

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ RAPORTUL ŞEFULUI DE TREN GH. TRICUP, DE PE LINIA BUCUREŞTI-GIURGIU ADRESAT ŞEFULUI STAŢIEI FILARET

Domnule Şef, In ziua de 11 August pornind cu trenul sanitar în staţia Frăteşti şi neavênd loc a gara trenul în acea staţie, D-l B. Antonescu mi-a ordonat să plec la Giurgiu spre a'l gara acolo. Care la minut am şi plecat. Insă pe la orele 12½ noaptea a început bombardarea oraşului şi D. Şef al gărei Giurgiu ne-a pornit la Frăteşti, atât pe mine cu trenul sanitar, cât şi pe D. I. Petrescu cu trenul de vagoane goale, iar pe D-l Luciu cu trenul de pasageri 'l a pornit până la cantorul din vii. Ajungênd în Frăteşti, pe mine m'a garat afară din semnalul Giurgiului, neavênd loc în staţie fiind 2 trenuri cu vagoane goale şi unul cu vagoane încărcate, unde am stat până la orele 4 dimineaţa, când D. Şef al staţiei Frăteşti, B. Antonescu mi-a ordonat a mĕ înapoia în Giurgiu, pentru a da drumul unui tren cu vagoane în Giurgiu şi după ce va ajunge acel tren în Giurgiu, eŭ să mĕ înapoez momentan în Frăteşti. La acest ordin am pus pe un bremser cu lanterna în capul trenuluĭ şi unul la mijloc, iar eŭ m'am pus pe tenderul maşineĭ pe cărbuni, pentru ca să pot observa când mi-ar da semnalul de oprire şi să anunţ mecanicului pentru a opri trenul. — Ajungênd în Giurgiu, am garat trenul pe linia Smârda, când a şi venit D. I. Rizescu, Şeful trenului cu vagoane goale împreună cu D. Strecĭcu mecanicul cu trenu, însă tot de-odată m'am pomenit cu Comandantul trenuluĭ sanitar că vine şi începe a me insulta cu vorbele cele mai trivialé zicêndu'mĭ, că cine mi-a dat mie ordin să plec din Frăteşti începênd a mĕ strînge de gât şi a da cu palmele şi pumnĭ în mine în cât mĕ zăpăcisem, amenințând să mĕ împuşte. D-le Şef, trenul era gol, neavênd nicĭ un rănit saŭ bolnav într'ênsul şi nici nu s'a întêmplat nicĭ măcar o tamponeală de vagoane; faţă la bătaia a fost catana de la rampa de la Giurgiu: schimbătoru Pandele, Ionescu mecanic şi Hristea fochist, D. I. Rizescu şef de tren şi D. Strecicu mecanic care tocmaĭ în acel minut sosise. Supuindu-ve la cunoştinţă cele mai sus arătate, ve rog D-le Şef, a interveni pe lângă Onor. Direcţiune, a face cele ce va crede de cuviinţă.

COPIE DUPĔ NOTA COMISARULUĬ GENERAL ROMÂN No. 220 ADRESATĂ LA 22 AUGUST 1877 D-LUĬ COMISAR GENERAL AL A. S. S. COMANDANTULUĬ CAP AL ARMATELOR RUSSE.

Prince, dans la soirée du 12 au 13 du mois dernier, Mr Fourcoulescó, Député, grand propriétaire dans le District du Téléorman

www.dacoromanica.ro

se rendait à sa propriété, lorsqu'il fut arrêté en route par un cosaque qui se porte à des voies de faits graves contre sa personne. En apprenant ce fait déplorable, la Préfecture, par note du 15 Mai No. 7208, intervint auprès du Général Stolepin, Commandant des troupes Impériales Russes cantonnées à Tourno, en le priant de vouloir bien ordonner la poursuite et la punition du coupable. — Ce ne fut que le 23, 5 heures du soir, que Mr le lieutenant Halpert du 34ème régiment de Cosaques se présenta à la Préfecture en déclarant qu'il était chargé de procéder à une enquête sur les faits dénoncés, mais que n'ayant pas trouvé Mr Foucoulesco en ville et étant obligé de partir pour Plevna, il ne pouvait tarder d'avantage. Malgré toutes les instances du Préfet pour remettre l'enquête au lendemain matin afin de donner le temps à Mr Foucoulesco de venir de sa terre, Mr Halpert persista dans sa décision et exigea, de plus, qu'une déclaration lui fut remise par la Préfet, constatant qu'il s'était présenté à la Préfecture pour procéder à l'enquête. Depuis lors tous les efforts reitérés du Préfet pour obtenir l'enquête sollicitée, restèrent sans effet.— V. E. appréciera, sans doute, combien ce malheureux incident a dû s'aggraver aux yeux de nos populations par suite des difficultés que rencontraient nos autorités locales pour obtenir justice d'un attentat odieux commis contre une personne marquante voyageant avec toute l'apparence d'un propriétaire aisé ; les incidents de cette nature sont d'autant plus regrettables qu ils sont l'encontre de la ferme volonté de S. A. I. le Commandant en chef, et qu'ils peuvent altérer dans le pays l'admiration sincère qu'a fait naître la discipline qui'a été observée en général par les Troupes Impériales de passage dans le pays. — Si l'intervention de mon Gouvernement par mon intermédiaire paraissait tardive à V. E. je la prierais de ne pas perdre de vue que le Gouvernement Roumain s'est trouvé dans l'impossibilité de faire parvenir ces réclamations en haut lieu jusqu'à la nomination de V. E. en qualité de Commissaire Général de S. A. I. le Commandant en chef,— Je saisis cette occasion, Prince, pour vous prier d'agréer, etc.

### Copie dupĕ nota Comisarului Genetal Roman No. 227 adresată la 27 August 1877 D-lui Ministrŭ de Externe

Domnule Ministru, primind nota Dv. din 19 curent No. 10202 relativă la maltratările cărora a fost victimă D-nu Furculescu din partea unuĭ cazac, m'am grăbit a comunica aceasta Prinţuluí Obolensky prin nota mea din 22 ale curenteĭ No. 220 pe care am onoare

www.dacoromanica.ro

a v'o transmite în copie.— Atât prin'tr'această notă, cât şi verbal, m'am silit a caracteriza în acest incident atât de deplorabil, împrejurarea că a fost imposibil Prefectului a obţine de la şeful militar rus, care se află în apropiere, o anchetă în timp util.— Am primit acum rĕspunsul D-luĭ Comisar Rus din 25 ale curenteĭ, sub No. 9, pe care am onoare a vi'l transmite în copie.— După cum veţĭ vedea, D-le Ministru, Prinţul Obolensky împărtăşeşte, întru toate, sentimentele exprimate de mine, arată însă dificultăţile ce ar întîmpina o anchetă la faţa locului, după un timp atât de îndelungat şi pe când regimentul din care face parte agresorul nu se maĭ află în partea locului. E. Sa cere dar a'i-să comunica actele ce va fi posedând Prefectul local despre cele d'întâi cercetărí făcute, şi ne asigură că se vor pune tóte silinţele pentru pedepsirea culpabiluluĭ.— Este, prin urmare, necesar a se ordona D-luí Prefect de Teleorman ca să comunice cât maĭ neîntârziat Ministeruluĭ, tóte elementele ce posedă în această afacere. Primiţĭ...

COPIE DUPĔ NOTA PRINCIPELUĬ OBOLENSKY, ADRESATĂ LA 25 AUGUST 1877 D-LUÍ COMISAR GENERAL ROMAN.

Monsieur le Commissaire Général, je m'associe entièrement aux sentiments que vous exprimez dans votre note sous No. 220 au sujet de la malheureuse affaire Fourcoulesco. Assurément les incidents de cette nature sont d'autant plus regrettables qu'ils sont à l'encontre de la ferme volonté de S. A. I. Monseigneur le Grand Duc Nicolas. Malheureusement le retard, parfaitement justifié du reste, du Gouvernement Roumain, rend aujourd'hui une enquête de notre part très difficile; le régiment où se trouve le coupable, n'étant probablement plus sur les lieux. — Je vous prierais donc, Mr le Commissaire Général, de vouloir bien m'envoyer les pièces de l'enquête faite par les autorités Roumaines, afin que je puisse me rendre compte si, de notre part, une enquête sur les les lieux peut encore être efficace. Au cas où cette enquête serait désormais impossible, je communiquerais les pièces à qui de droit, et je crois pouvoir Vous affirmer d'avance que justice sévère sera rendue.—Recevez...

*Prince Obolesnky*

COPIE DUPĔ NOTA MINISTERULUĬ DE EXTERNE No. 10698 ADRESATĂ LA 3/15 SEPTEMBRE 1877 CĂTRE DOMNUL COMISAR GENERAL ROMÂN.

D-le Comisar General. Am onoare a vĕ comunica alăturata reclamaţiune ce D-l Căpitan Gh. Albu a adresat superiorilor sĕi, în

www.dacoromanica.ro

privința purtării ce aŭ avut D-l Comandant rus de la gara Giurgiu, numit Daraș, înaintea frontuluĭ bateriei sale, în ziua de 14—15 August trecut. Luând cunoscință de această reclamațiune, vĕ rog, D-le Comisar General, a intervenĭ la locul competent pentru dobîndirea cuveniteĭ satisfacțiuni.—Veți chema toată serioasa luare aminte a autorităților rosiane, în privința purtăreĭ acestuĭ Comandant de etapă; căcĭ, nelăsându-se reprimate ar putea fórte lesne și chiar ar fi datorĭ șefiĭ detașamentelor române să nu sufere ca soldații lor în front să fie insultați, fără imediată represație. — Primiți ...

*Kogălniceanu.*

Copie dupe nota Ministeruluĭ de Externe No. 10737 adresată la 9/21 Septembre 1877 D-luĭ Ministru de Interne.

Domnule Ministru, ca respuns la adresa Dv. No. 17606 din 3 August, relativă la bătaia suferită de D. N. Furculescu de la un cazàç, am onoare a vĕ face cunoscut că am intervenit prin D. Comisar General Român la Delegatul quartieruluĭ general rus în țară, pentru obținerea cuveniteĭ satisfacțiuni. D-l Comisar General însă 'mĭ comunică prin adresa No. 227 că Prințul Obolensky recunoscênd necesitatea uneĭ satisfacțiuni, adaogă că în fața probelor ce i s'aŭ trimis, s'ar găsi în neputință de a face cuvenitele demersurĭ, maĭ ales din causă că regimentul la care aparține deliquentul nu se maĭ află în partea locului și dar cere ca să i se comunice actele ce va fi posedând Prefectul local despre ĕele d'întâĭ cercetări pentru ca după ele să 'șĭ poată îndrepta pe ale sale.—In fața acesteĭ cereri, vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiți a cere de la Prefectul de Teleorman asemenea acte, de va fi avênd, și a le trimite acestuĭ Minister, pentru regularea celor de cuviință.— Primiți...

Copie dupe nota Ministeruluĭ de Externe No. 11097 adresată la 6 Septembre 1877 D-lui Comisar Special de la Iași.

D-le Comisar. D-l Prefect al județului Roman, prin adresa No. 8278 din 31 August, 'mĭ comunică în copie Procesul-Verbal No. 457 dresat de primarul comuneĭ Porcești, pentru bătaia și jefuirea locuitorului Stefan Joimir, de către soldatul rus Clim Limciuc din garda drumuluĭ de f r, între Roman și Galbeni, adăogându'mĭ că v'a trimis și D-voastre o asemenea copie.—Vĕ rog dar, D-le Comisar, să bine-voiți a 'mĭ face cât maĭ neîntârziat cunoscut resultatul ce veți fi dobândit, în urma demersurilor facute pentru aceasta.—Primiți ..

www.dacoromanica.ro

PROCES-VERBAL No. 457, ANUL 1877, LUNA IUNIŬ, 30 ZILE.

Înaintea noastră, Primarul comuneĭ Porceşti, plasa Siret-de-jos, judeţul Roman, s'a presentat D-l Ştefan Joimir, tot din această comună, astă-zĭ pe la orele 7 dimineaţa, şi prin plângerea verbală ne-a arĕtat, că aseară întorcêndu-se de la Bacĕŭ unde a fost la iarmaroc cu căruţa cu două vacĭ cu viţeiĭ lor, înjugate la căruţă, şi când aŭ ajuns în direcţia cantonuluĭ No. 302 de pe teritoriul acesteĭ comunĭ, aproape de târgusorul Onişcani, aŭ disjugat vacile spre a mai paşte puţin pe rezeşia sa; peste un interval, când era gata să plece spre casă, i-aŭ eşit înainte un soldat rus care era de gardă pe linie la cantonul No. 303, şi i-aŭ cerut banĭ în limba rusă, pacientele aŭ rĕspuns că nu are banĭ. Atuncĭ acel soldat aŭ pus mâna pe ciubotele din căruţă şi pe maĭ multe obiecte carĭ se aflaŭ; pacientele însă tot se apăra voind să scape, însă numitul l-aŭ tras între rampe şi închidênd una din rampe, încât pacientele n'avea pe unde să treacă, spre a 'şĭ urma drumul către casă; părătul însă după această operaţiune aŭ disjugat vacile de la căruţă, aŭ luat un par şi l'aŭ amenințat spre a 'ĭ da banĭ, capeicĭ saŭ francĭ, după acela l'a tras în lăuntru, aŭ apucat o coasă şi aŭ vrut spre a 'ĭ tăea picioarele, însă pacientul s'a ferit şi prin rugăminte a cerut spre a 'l elibera. Părătul prin maĭ multe insulte şi cu o furoare nespusă s'a repezit asupra pacientuluĭ şi aŭ început a 'l căuta de banĭ, după care apoĭ l'aŭ apucat la bătae, maltratându'l foarte crunt. L'aŭ descins de brâŭ, în care era o basma cu banĭ, 2 galbenĭ şi 35 leĭ vechĭ, luând brâul cu banĭ cu tot, după care apoĭ pacientele de abia aŭ scăpat, după ce părătul i-aŭ oprit căruţa, vacile şi viţeiĭ, cum şi obiectele următoare. două traiste cu 4 şervete în care eraŭ provisiĭ de mâncare, una pereche cisme, hamurele, căpeţeala, căpăstru, una funie şi coasa. Pacientele aŭ declarat că la toate acestĕ evenimente carĭ s'aŭ petrecut la cantonul No. 302, cantonistul n'a fost acasă, ci numaĭ simplu copiiĭ carĭ aŭ început a plângĕ şi a ţipa, rugând pe soldat a 'l lăsa pe pacient. — Invocând marturĭ pe D-niĭ Toader Iudicĭ şi Niţă Miron, ambiĭ din comuna Porceştĭ, subsemnatul în urma acestor arătărĭ, la moment m'am transportat în faţa locului la cantonul No. 302, unde s'aŭ petrecut faptul, asociat fiind de D-l Daniel Nicolski, amploiatul sub-prefectureĭ, care ştie limba rusă, pentru a putea termina această constatare, însă negăsind pe părătul la acest canton, m'am transportat la cantonul No. 303, şi găsindu'l, am procedat la interogator: 1) Interogând pe părătul, mi-a arătat că se numeşte Clim Limciuc, în etate de 35 anĭ, pro-

www.dacoromanica.ro

fesiunea soldat în trupa Imperială Rusă şi păzitor pe linia ferată, cantonul No. 303, interogându'l şi asupra faptelor ce i se impută, mi-a arătat că pacientele trecênd peste linie, părătul după datorie l'a întrebat, însă pacientele asociat de un altul, aŭ început a 'l insulta, sărind asupra luĭ, l'aŭ gătuit şi i-aŭ rupt şi cămaşa, de unde apoĭ s'aŭ început între eĭ bătaia şi el voind a se apăra, s'aŭ bătut în parte, arătând tot o dată că pacientele era asociat de un bărbat bine făcut, care se zice că 'ĭ soldat şi acesta 'l gătue, iar pacientele umblă cu coasa în jurul luĭ, voind a 'l lovi, după care apoĭ nu tăgăduesţe că a oprit pacientuluĭ căruţa cu vacile, viţeiĭ şi obiectele ce pretinde, însă nu într'un mod arbitrar, ci simplu că pacientele din ambiţiune însu-şi le-aŭ părăsit, iar în cât priveşte pentru brăŭ şi basmaua cu banĭ, contestă în totul zicênd că n'a vĕzut; 2) Martorul Toader Hudicĭ, în etate de 74 anĭ, de profesiune agricultor, domiciliat în comuna Porceştĭ, arată că în adevĕr părătul aŭ luat vitele şi obiectele pacientuluĭ după imaşul unde le păştea, care era într'o distanţă destul de depărtată pe linia ferată, aŭ vĕzut cum părătul aŭ maltratat pe pacientele în afară, şi apoĭ l'aŭ dus în lăuntru în canton, de unde aŭ auzit numaĭ ţipetele pacientului şi nevoind a maĭ sta spre a vedea un spectacol maĭ teribil, s'aŭ dus acasă ; 3) Martorul Niţă Miron, în etate de 30 anĭ, de profesiune agricultor, domiciliat în comuna Porceştĭ, arată tot ast-fel ca şi martorul de maĭ sus.—Sub-semnatul primar, în urma acesteĭ constatărĭ maĭ opinează, atât după plângerea a maĭ multor locuitorĭ, cât şi după arătarea cantoniştilor de la cantoanele arétate maĭ sus, că numitul soldat 'şĭ calcă datoria ce este impusă, a priveghea numaĭ linia de la îngrăditură şi până la cea-l'altă îngrăditură. Vulgarmente se poartă către toţĭ trecĕtoriĭ, le ia vitele de pe imaşurĭ, care sunt proprietatea lor şi care sunt la o distanţă depărtată de linie, le cere banĭ şi chiar azĭ cu ocazia acesteĭ constatărĭ singur nu a contestat că a luat un franc de la locuitorul Gh. Enea din comuna Porceştĭ, numaĭ pe considerenţă că a trecut vitele pe linie şi el e dator să 'şĭ îndeplinească misiunea sa spre a nu se întâmpla vre-un accident (ceea-ce nu e adevĕrat).— Finit pentru care s'a încheiat acest Proces-Verbal, subsemnat de noĭ şi de ceĭ care aŭ fost faţă spre a se înainta loculuĭ competent.

Primar, *N. Nădejde*
*Toader Hudicĭ.*
*Niţă Miron.*
*Ştefan Joimir.*

Incredinţez pe a mea respundere că traducţiunea este adevĕrată.
*Nicolsky.*

Părătul a refuzat a semna.
Primar, *N. Nădejde*

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ TELEGTAMA D-LUĬ PREFECT DE VLAŞCA NO. 10.220 ADRESATA D-LUĬ MINISTRU DE EXTERNE.

Am informaţiĭ de la Sub-prefectul plaseĭ Marginea, cu referatul 6414 că la 4 curent din comuna Pietrele s'a ridicat cu forţa de armata rusă, douĭ locuitorĭ drept un pândar de viĭ care a tras cu puşca într'un soldat rus ce voia să ia strugurĭ şi că i-a transportat la Stabul din Slobozia a'ĭ judeca milităreşte.— Am intervenit la Comisarul Român ca să'ĭ libereze.— Rog respectuos să luaţĭ şi D-v. dispoziţiunea ce veţi crede de cuviinţă într'această.

COPIE DUPĂ RAPORTUL D-LUI PREFECT DE VLAŞCA NO. 10340 ADRESAT LA 9 SEPTEMBRE 1877 D-LUĬ MINISTRU DE EXTERNE.

D-le Ministru, ca supliment la telegrama No. 10220 din 6 curent, relativă la arestarea a douĭ locuitorĭ, din comuna Petrele de către armata Imperială Rusă şi transportarea lor la Stabul din comuna Slobozia. Subsemnatul cu respect înaintez D-voastră, pe lângă aceasta, copie după referatul d-luĭ Sub-prefect de margine, No. 6414, şi vă rog d-le Ministru, să bine-voiţĭ a lua cuvenitele dispoziţiunĭ, pentru liberarea acelor indivizĭ.—Primiţĭ.

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE NO. 11179 ADRESATA LA 10 SEPTEMBRE 1877 CĂTRE D-NU COMISAR GENERAL ROMAN

D-le Camisar General, am onóre a vĕ trimite copia uneĭ telegrame a Prefectulŭi jud. Vlaşca, primită pe lângă adresa No. 20557 a Ministeruluĭ de Interne, relativă la ridicarea cu forţa, de către armata rusă, a douĭ locuitorĭ din comuna Petrele.—Aceştĭ locuitorĭ aŭ fost luaţi de către Ruşĭ drept un pândar de vii, care se zice că ar fi tras cu puşca într'un soldat rus, ce voia să ia strugurĭ.—Aceştĭ douĭ locuitorĭ aŭ fost transportaţĭ la Statul-Major din Slobozia, unde aŭ a fi judecaţi milităreşte.— Comunicându-vĕ cele ce preced, vĕ rog, d-le Comisar General, a interveni pe lângă ceĭ în drept, pentru a se face cuvenita cercetare şi a se stabili faptul, cerênd tot-de-o-dată a se suspenda orĭ-ce mĕsură luată până acum de autorităţile române, fiind singura competentă a judeca delictele de orĭ-ce natură comise pe teritoriul nostru fie chiar asupra soldaţilor ruşi. — Rogu-vĕ, tot-de-odată a 'mĭ comunica resultatul. — Primiţĭ.

COPIE DUPĂ RAPORTUL SUB-PREFECTULUI DE MARGINE NO. 6414 DIN 4 SEPTEMBRE 1877.

Astă-zĭ la ora 6 p. m. auzind din cancelaria Sub-prefectureĭ sgomotul uneĭ muzicĭ şi împins de curiositate am eşit afară şi am

www.dacoromanica.ro

vezut că un regiment de infanterie din divisia 32 a armatei ruse imperiale ce tot astă-zi venise, după informaţiunea ce mi s'a dat, de la Oltenița şi la finele acestuĭ regiment vĕzênd o escortă de soldaţi şi lumea împrejur, am voit a mĕ încredința ce va fi ącolo şi ducêndu-mĕ am vĕzut din nenorocire între alţi soldaţi ruşi, puşi în mijlocul aceleĭ escorte şi doui ţĕrani români.—Ca funcţionar român datoria 'mĭ-a impus a cerceta causa arestării acelor ţerani şi dupe ce cu mare greutate am putut isbândi a lua permisiune de la sergentul aceleĭ escorte, m'am încredințat că aceştĭ ţĕrani sunt locuitorĭ în comuna Petrele; că de la eĭ am aflat că sunt arestaţi pentru motiv că pândarul viilor lor ar fi tras cu puşca în acel soldat şi dupĕ ce l'a rănit ar fi dispărut, că şeful regimentului informêndu-şe despre aceasta a trimis soldaţi şi găsind pe aceştĭ doui, unul care e proprietarul unei vii şi cel-l-alt păzitor de holde prin vii, i-a luat şi arestat. — Am întrebat pe aceştĭ doui, dacă despre arestarea lor are cunoştință şi Primăria respectivă şi mi-a rĕspuns că nu, căci nu li s'a mai permis a mai comunica cu nimeni. — Dupĕ acestea ąm voit a 'i lua sub protecţiunea autorităţeĭ noastre, însă toate caznele mele aŭ fost zadarnice, căcĭ şeful aceluĭ regiment pe care nicĭ nu îl cunoşteam era departe şi escorta mergênd, nicĭ că mi s'a maĭ mai permis a convorbi scăpând din vedere a întreba de numele lor la început.— Faptul arestărei acestor indivizĭ, fără consimțimêntul autorităţilor române, a indignat pe lumea care privea pe aceştĭ români arestaţi şi puşĭ sub escorta soldaţilor streĭni (de şi ruşi) cu atât mai mult pe mine ca funcționar de la care toţi aştepta şi cerea ajutor, spre a 'i lua şi pune sub scutul autorităţeĭ române, însă totul mi-a fost imposibil, căcĭ n'am putut sá-i iaŭ de sub escorta care conducea pe numiţiĭ după regiment la stabul divisiunei staţionat în comuna Slobozia.—Supuind la cunoştința d-voastre cele ce preced vĕ arăt adêncul meŭ regret că dacă faptele narate maĭ sus vor fi adeverate, că aceştĭ doui indivizĭ n'aŭ comis crima ei, ci vierul notat mai sus, şi dênşii s'a arestat fără consimțimêntul şi fără ca autoritatea comunală respectivă să îndeplinească prescripțiunile prevĕzute prin Codul Penal Român, apoĭ nimic mai trist de cât a vedea în ţara noastră instituită o autoritate străină militară care arestează şi duce sub escortă pe niște români fără a fi cercetaţi, de unde ar fi resultat probă că faptul ce li se impută este adeverat saŭ nu, Rugêndu-ve, d le Prefect, să bine-voiţi a intervenĭ prin d-nu Comisar Român respectiv a se lua aceĭ locuitorĭ din mâna autorităţii militare ruse şi a se cerceta la localitate faptul ce li se impută, spre

www.dacoromanica.ro

a se vedea dacă este comis saŭ nu de ei, căcĭ toată lumea ce 'ı privea se îngrija că eĭ vor fi judecaţi de tribunalele militare ruse şi chiar împuşcaţi fără ca autoritatea română să maĭ aibă drept a se amesteca; şi chiar în casul când aceştia ar fi autorii crimnĭ, cred că eĭ totuşi urmează a fi anchetaţi de autoritatea română.

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUĬ DE EXTERNE No. 11326 ADRESATĂ LA 12/24 SEPTEMBRE 1877 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL ROMAN.

Domnule Comisar General, am onoare a vĕ trimite copĭa raportuluĭ No. 350 a Primaruluĭ comuneĭ Vareşci, judeţul Ialomiţa, primit pe lângă adresa Ministeruluĭ de Interne No. 20713, privitor la neorânduelile ce fac Cazacii Ruşi din acea Comună.— Comunicându-vĕ aceasta, vĕ rog, D-le Comisar General, să bine voiţĭ a interveni pe lângă Principele Obolensky pentru a face să se înfrâneze asemenea neorânduelĭ. Primiţĭ...

COPIE DUPĂ NOTA MINISTERULUI DE EXTERNE No. 11434 ADRESATĂ LA 13/25 SEPTEMBRE 1877 D-LUI COMISAR SPECIAL DIN BUCURESCI

Domnule Comisar Special, am onoare a vĕ trimite în copie telegrama primită de la Primarul de Oltenĭţa, în privirea unor scandalurĭ comise de către oficerii ruşĭ de acolo. Vĕ rog dar să bine voiţĭ a interveni la cine se cuvine pentru a se pune un capĕt unor asemenea urmărĭ carĭ turbură liniscea cetăţenilor, în dauna ordineĭ publice. Primiţĭ...

COPIE DUPĂ TELEGRAMA PRIMĂRIEI DE OLTENIŢA, ADRESATĂ LA 13 SEPTEMBRE 1877 CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE.

Unii din oficerii ruşi aŭ comis nişce scandalurĭ pentru care am cerut poliţaiului lor a'ĭ supune la ordine. Capiĭ lor din contra i-a încurajat până a bate pe guardiştĭ şi a mĕ insulta în esercitiul funcţiuneĭ mele. — Cetăţenii sunt foarte indignaţĭ, căcĭ siguranţa liniştei lor este supusă la gustul acestor oameni scandaloşĭ. — Ve rog luaţĭ cuvenitele mĕsurĭ pentru a fi schimbată această garnisoană, căcĭ altfel nu pot rĕspunde de ce se va întâmpla în viitor. In această chestiune s'a dresat şi proces-verbal.

COPIE DUPĂ TELEGRAMA PREFECTULUI DE IALOMIŢA ADRESATĂ LA 15 SEPTEMBRE 1877, MINISTERULUĬ DE EXTERNE.

Astăzĭ prin înţelegere cu Sub-locotenentul Cucută, Cămandantul punctuluĭ, am trimis în Baltă patru dorobanţĭ carĭ strecurându-se

www.dacoromanica.ro

prin locurĭ cunoscute lor s'aŭ apropiat de vadul Silistra unde pe pămêntul nostru sunt stabilite posturĭ turceşcĭ şi a observat că întăririle de la 1854 sunt reparate şi se lucrează la dênsele, căcĭ maĭ spre seară aŭ vĕzut un vas încărcat de turcĭ ce treceaŭ de la noĭ dincolo, carĭ se înţelege că eraŭ lucrătorĭ. Pe lângă aceasta aŭ maĭ observat că pe braţul cel mare al Dunăreĭ, plecând de la malul Silistreĭ spre Ostrovul cel mic, sunt fixate din distanţă în distanţă 17 stîlpurĭ, în scop neapărat de a se clădi pod pe dênsele. Acestea sunt raporturile soldaţilor. Insă D. Colonel Dimitroff a fost tare înfuriat de recunoascerea făcută prin mijloacele noastre şi a amenința pe Sub-locotenentul Cucută, zicênd că a dat ordin să'l împuşce atât pe d-sa cât şi pe soldaţĭ, de vor maĭ merge în baltă. Comunicându-vĕ despre aceasta, vĕ rog d-le Ministru, să bine-voiţĭ a lua dispositie ca, saŭ să fim lăsaţĭ a ne face datoria noastră de românĭ, veghiând şi observând toate mişcările inimicului spre a vĕ face la timp cunoscut, saŭ să ne descărcaţĭ de responsabilttatea ce nu o putem lua, în faţa amenințărilor de împuşcare ale D-lui Colonel Dimitroff. — Spre asigurarea cetăţenilor, trupe de întărire sunt necesare.

Prefect Ialomiţa *Urlăţeanu.*

Copie dupĕ nota Ministrului de Externe No. 11585 adresată la 15 Septembrie 1877 D-lui Comisar General Român.

D-le Comisar General. Spre complinirea celor ce am avut onoare a vĕ face cunoscut ierĭ, în privita amenințăreĭ făcute de Colonelul rus Dimitroff de a împuşca pe Comandantul Român al punctului Călăraş Locot Cucută, vĕ alăturez în copie raportul telegrafic ce primesc de la Prefectul de Ialomiţa în această privinţă. — Precum veţĭ vedea din coprinsul acestuĭ raport, cestiunea este de foarte mare gravitate, cu atât maĭ mult cu cât noĭ nu ne am alienat Suveranitatea nicĭ dreptul de a ne îngriji de siguranţa pămêntuluĭ nostru. — Prin urmare vĕ rog, D-le Comisar General, să bine-voiţĭ ca de urgenţă să intervenitĭ la Principele Obolensky, cerênd neapĕrat pedepsirea aceluĭ Colonel.— Primiţĭ...

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Străine către Ministerul Justiţiei din 17/29 Septembrie cu No. 11602

Domnule Ministru, ca respuns la adresa Domnieĭ-Voastre, No. 10700 din 15 Septembre în privirea arestăreĭ de către Ruşĭ a duoĭ ocuitorĭ din comuna Petrele, am onoare a vĕ face cunoscut că încă

www.dacoromanica.ro

de la 10 Septembre, vestit fiind de autoritățile administrative din județul Vlașca despre această întâmplare, am intervenit prin Domnul Comisar General Român, la locul competent, spre a se suspenda orĭ-ce lucrare din partea autorităților ruseștĭ, a se lăsa autorităților Române, singure competente a instrui delictul ce se impută numiților locuitorĭ. — Astăzĭ priimesc din partea Domnului Comisar General adresa No. 24, prin care 'mĭ face cunoscut că supunênd casul Domnuluĭ General Drenteln, E. Sa a promis că va da ordine în sensul cererei noastre, maĭ sus arătată. — Vĕ comunic dar aceasta, pentru ca la rêndul D-voastre să bine-voițĭ a lua dispositiunile ce veți crede de cuviință pentru aceasta. — Primiți...

*Kogălniceanu.*

COPIE DUPĔ NOTA ADRESATĂ DE COMISARUL GENERAL PE LÎNGĂ COMANDAMENTUL CAPŬ AL ARMATELOR RUSE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE CU NO. 250, IN 17 SEPTEMBRE 1877.

Domnule Ministru, drept rĕspuns la instrucțiunile conținute în nota Domnieĭ-Voastre, No. 10296, relative la scenele regretabile petrecute la Băneasa, am onoare a vĕ transmite în copie atât nota sub-semnatului No. 232, prin care punând în vederea Prințuluĭ Obolensky faptul, 'ĭ-am cerut ca pilduirea D-luĭ Căpitan Brandt, autorul acelor scene, să se facă chiar în fața locului, cât și rĕspunsul Prințuluĭ Obolensky No. 34 de la 15 ale corenteĭ, prin care 'mĭ comunică penalitatea ce s'a dat numituluĭ Căpitan. — Supuind acestea la cunoștința D-Voastre, vĕ rog, să bine-voițĭ a'mĭ arăta dacă considerați satisfacțiunea dată ca suficientă. — Bine-voițĭ...

COPIE DUPE NOTA ADRESATĂ DE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE D-LUI COMISAR GENERAL, CU NO. 11 744 ÎN 22/4 SEPTEMBRE 1877

Domnule Comisar General. Ca rĕspuns la adresa D-voastre No. 250, din 17 Septembre, am onoare a vĕ face cunoscut că dispositiunile luate de către autoritățile militare Ruse pentru pilduirea căpitanuluĭ Brandt sunt cu totul satisfăcĕtoare. — Tot-de-odată vĕ rog, D-le Comisar General, să bine-voițĭ a exprima E. S. Principeluĭ Obolensky mulțumirile Guvernuluĭ pentru modul cum a fost terminat acest regretabil incident. Primiți...

COPIE DE LA NOTE DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL ROUMAIN NO. 223 DU 23 AOÛT 1877, ADRESSÉE À S. E. LE PRINCE OBOLENSKY

Prince. J'ai eu l'honneur de placer sous les yeux de Votre Excellence le dossier de l'enquête qui a été faite, à la suite du conflit



www.dacoromanica.ro

survenu à la Gare de Baneasa sur la voie ferrée Bucarest-Giurgévo. Je crois toutefois nécessaire de transmettre à Votre Excellence une traduction d'une copie de deux pièces principales contenues dans ce dossier; ce sont: I) le Procès-verbal, en traduction, dressé par la Commission d'enquête, et II) une copie de la déposition faite en français et écrite par le capitaine Brandt lui-même. Ces actes caractérisent d'une manière suffisante les scènes déplorables dont la Gare de Baneassa a été le théâtre. Votre Excellence voudra bien reconnaître que l'excuse apportée par le Capitaine Brandt, que ces actes de violence auraient été provoqués par la conduite inconvenante du Chef du train, ne saurait diminuer la gravité de la responsabilité qu'a assumée le Capitaine Brandt en maltraitant un employé de nos chemins de fer dans l'exercice de ses fonctions et en portant ainsi atteinte au prestige de nos autorités. Les articles XII et XVI de la Convention spéciale du 4/16 Avril indiquaient au Capitaine Brandt la voie à suivre pour éloigner et même faire punir l'employé coupable. — Je suis en conséquence chargé par mon Gouvernement, d'ordre de Son Altesse Le Prince Mon Auguste Souverain, d'intervenir auprès de Votre Excellence afin que satisfaction soit donnée, de l'atteinte portée à l'honneur du fonctionnaire Roumain, par la punition de l'officier coupable sur les lieux même où les actes de violence ont été commis et en présence d'un délégué du Gouvernement Roumain. — En exprimant la ferme conviction que la satisfaction si légitime demandée par mon Gouvernement sera promptement accordée, je prie votre Excellence de me communiquer le résultat des démarches qu'elle voudra bien faire dans le sens de notre demande et d'agréer.....

COPIE DUPĂ ADRESA D-LUĬ COMISAR GENERAL NO. 261 DIN 19 SEPTEMBRE 1877 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru, mĕ grăbesc a aduce la cunoscinţa Dv. că îndată dupĕ primirea adreselor No. 11487 şi 11615 din 17 corent, relative la arestarea de către soldaţii regimentului de infanterie No. 127, a doui locuitorĭ din comuna Petrele, acuzaţi că ar fi tras într'un soldat care se introdusese într'o viă. N'am lipsit a merge îndată la Domnul Şef al comunicaţiunilor militare, spre a'i cere a'mi comunica resultatul dispoziţiunilor ce'mĭ făgăduise că va lua în urma demersurilor mele comunicate D-voastre prin nota No. 241 din 15 corent. — Din întâmplare am găsit la Excelenţa Sa şi pe generalul Aler, comandantul trupelor cantonate împrejurul Giurgiuluĭ, care

www.dacoromanica.ro

în presența D-lui General Drenteln, a declarat că îndată după primirea ordinului acestuĭ din urmă s'a și dat numiții locuitorĭ în primirea autorităților noastre față cu D-nu căpitan Manu, comandantul garnisoanei noastre din Giurgiu. — Generalul Aler reamintind că soldatul rus fusese rĕŭ rănit prin lovitura de pușcă, D-l General Drenteln a replicat că n'a avut de cât ce a meritat, fiind-că s'a introdus pe furiș într'o proprietate străină. — Vĕ rog, Domnule Ministru, ca constatându-se esactitatea «precum nu mĕ îndoesc» a liberăreĭ acestor locuitorĭ, să bine-voiți a pune în vederea autorităților noastre ca în casurile de asemenea natură în care s'a cerut intervenirea Guvernuluĭ pe lângă autoritățile militare superioare, acele autorități să comunice îndată Guvernului resultatele obținute spre a se evita demersurĭ din partea Guvernuluĭ într'o cestiune resolvată deja. — In casul de față raportul Procurorului General cerênd eliberarea acestor indivizĭ a ajuns în mâinele D-voastre, pe când acești indivizĭ eraŭ deja liberați.— Primițĭ.....

Copie dupe adresa Ministeriului Afacerilor Strĕine către Ministerul Justiției din 21/3 Septembre 1877 cu No. 11748.

Domnule Ministru. Ca rĕspuns la adresa Domnieĭ-Voastre No. 10700 din 15 Septembre, în privirea arestăreĭ de către Rușĭ a doui locuitorĭ din comuna Petrele, județul Vlașca , am onoare a vĕ comunica pentru a D-Voastre știință și regulă, copia adreseĭ No. 261 din 19 Septembre ce D-l Comisar General 'mĭ adresează în această cestiune.— Primiți, etc.

Copie dupĕ adresa Domnului Comisar special din Iași cu No. 106 în 19 Septembre către Ministerul Affacerilor Strĕine.

Domnule Ministru. Nu am putut până acuma respunde la adresa Excelenței Voastre No. 11097, din cauză că, cu toate silințele mele oficiale și oficioase, nu puteam căpăta un rĕspuns satisfăcĕtor de la D-l General Drenteln, șeful comunicațiunilor armateĭ active Imperiale Ruse. Și aceasta nu din rea voință a D-luĭ General, ci, precum 'mĭ-o spune însuși, din cauza nomolului trupelor, care trec necontenit pe aicĭ, și care 'l ocup, pe D-sa maĭ ales, zi și noapte.— Constatarea făcută de D. Primar al comuneĭ Porcești asupra plângereĭ locuitoruluĭ Joimir Stefan, care ar fi fost maltratat și jefuit de un soldat rus Limciuc Clim, gardistu căeĭ ferate între Roman și Galbeni, această constatare nefiind suficientă, căcĭ art. ...

www.dacoromanica.ro

din Convenţiune cere prezenţa unuĭ ofiţer delegat ad-hoc de autorităţile militate ruse, urmează dar a se face o nouă anchetă. D-l General Drenteln, 'mĭ-a făgăduit în fine că în curênd, cum va putea dispune de un ofiţer, îl va delega, spre a se face cuvenita cercetare la faţa loculuĭ. Am încunoştinţat despre aceasta şi pe D-l Prefect de Bacăŭ şi când voiŭ căpăta rezultatul definitiv mĕ voiŭ grăbi a încunoştiinţa pe Excelenţa Voastrà —Am primit astă-zĭ telegrama D-Voastre, prin care îmi învoiţĭ venirea mea la Bucureştĭ, pentru cauze de sănătate, însă fiind-că de vr'o câte-va zile numĕrul trupelor carĭ sosesc prin Unghenĭ şi trec prin circonscripţiunea mea este maĭ mare de cât tot-d'auna, sunt silit să maı staŭ încă aci.— Primiţı, etc.

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR S. E. LE PRINCE OBOLENSKY À MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL.

Monsieur le Commissaire Général. Le Général Major de Stolzenvald, inspecteur des étapes de l'armée active, m'informe que la petite ville de Zimnicea est devenue un lieu de refuge pour les vagabonds et les chevaliers d'industrie de tous les pays qui y ont établi un foyer d'immoralités et de débauches. Dans les derniers temps vu le grand nombre de cabarets et d'hôtels récemment ouverts, établissements dans lesquels on se livre à l'orgie la plus éhontée et aux jeux de hasard, le commandant militaire de cette localité donna des ordres très-sévères pour interdire aux officiers et soldats l'entrée de ces mauvais lieux. Ces mesures ne suffirent pas et l'on a dû s'adresser plus d'une fois aux autorités Roumaines pour établir une surveillance sévère sur ces établissements. Ce fut malheureusement en vain. Le sous-préfet de Zimnicea donnait lui-même exemple en prenant part aux jeux de hasard dans les hôtels. Quant à Monsieur Bildesco (Bilciurescu) commissaire régional, malgré toutes les promesses de concours données à plusieurs reprises au Général Major de Stolzenvald il n'a jamais rempli ses engagements.— Vu la quantité énorme d'étrangers de toutes les nationalités, attirée en cet endroit par l'espoir de lucre et des bénéfices frauduleux, au nombre desquels doivent se trouver beaucoup d'espions Turcs, pouvant fournir à nos ennemis des renseigenements très-exactes sur le nombre des troupes Russes et Roumaines qui passent en Bulgarie, il est, je crois, indispensable, de renvoyer sur l'heure tout individu ne pouvant pas avouer sa profession et justifier de ces moyens d'existence; c'est là une mesure

www.dacoromanica.ro

que les autorités russes ne sauraient prendré en Roumanie sans le concours du Gouvernement Roumain. Il serait par conséquent indispensable d'envoyer sur les lieux un procureur et un agent spécial de la haute police chargés de prendre, de concert avec le Général Major de Stolzenvald, les mesures les plus efficaces et les plus promptes: soit pour fermer les établissements qui se permettent d'enfreindre les règlements en vigueur, soit d'arrêter et de renvoyer les Etrangers qui ne peuvent justifer de leur présence à Zimnicea. Le Gouvernement Impérial vous sera particulièrement reconnaissant Monsieur le Commissaire Général, de vouloir bien intervenir auprès de votre Gouvernement afin qu'il fasse droit à ma demande. De mon côté je ferait mon possible pour établir un accord complet entre les personnes auxquelles votre Gouvernement voudra bien confier cette mission et les autorités militaires Russes. Cet accord est tout à fait indispensable pour arriver aux succès que l'on espère obtenir.—Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette affaire doit être conduite le plus secrètement possible, afin que ni le jour du départ ni l'objet de la mission du Procureur et de l'Agent spécial ne parviennent à la connaissance des intéressés à Zimnicea. Veuillez agréer.

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STRĂINE CĂTRE MINISTERUL JUSTIŢIEI DIN 30 SEPTEMBRE 1877 CU No. 12362

Domnule Ministru, D-l Comisar General Român 'mĭ face cunoscut despre informaţiunile ce 'ĭa dat printr'o notă D-l Comisar General Rus, starea de desfrânare ce domneşte în oraşul Zimnicea care este produsă maĭ ales de însemnatul numĕr de oameni fără căpătâiŭ şi de speculanţi de tot felul ce s'aŭ adunat la acest punct de trecere. — Pentru a se putea pune un capĕt unor asemenea scandaluri, vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a da ordinele ce veţĭ socoti Procuroruluĭ de pe lângă Trib. Teleorman ca în unire cu D-l Comisar regional de la Zimnicea, căruia 'ĭ-am dat instrucţiunĭ în această privire, să proceadă la cercetarea casurilor de asemenea natură şi să ia dispoziţiunĭ de a le stârpi pe viitor.—Primiţĭ...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE D-L COMISAR BILCIURESCU LA ZIMNICEA DIN 30 SEPTEMBRE CU No. 12362

Domnule Comisar, D-l Comisar General pe lângă adresa sa No. 276 din 27 Septembre, 'mĭ comunică alăturata notă, în copie, ce

www.dacoromanica.ro

principele Obolensky 'i-a adresat în privirea stărei de desfrânare ce domneşte în oraşul Zimnicea, provin mai cu seamă de către numĕrul cel însemnat de oameni fără căpătâiŭ şi de speculanţii de tot felul carĭ s'aŭ adunat acolo — Luând cunoştinţă de cele coprinse în ḑisa notă, vĕ rog, D-le Comisar, ca în unire cu Procurorul de pe langă Trib judeţuluĭ Teleorman, să procedaţĭ la cercetarea casurilor de carĭ face menţiune şi să luaţĭ mĕsurile cele mai energice, prin poliţia locală, de a se curma acele scandaluri — Imĭ veţi raporta imediat despre toate descoperirile făcute şi despre dispoziţiunile ce veţĭ lua în consequenţa —Primiţĭ

## Copie după adresa Ministeruluĭ Afacerilor Străine către Ministerul de Interne din 30 Septembre 1877 cu No 12 362

Domnule Ministru, D-l Comisar General prin adresa sa cu No 276 din 27 Septembre imĭ face cunoscut, în urma unei note ce a primit de la Principele Obolensky, starea de desfrânare ce domneşte în oraşul Zimnicea şi care este produsă mai ales de către însemnatul numĕr de oameni fără căpătâiŭ şi de tot felul de speculanţĭ carĭ s'aŭ adunat la acest punct — Pentru curmarea unor asemenea scandaluri, am intervenit la Ministerul Justitiei rugând a se da ordine Procuroruluĭ de Teleorman ca, împreună cu D-l Comisar Regional căruia i-am dat instrucţiuni în această privire, să cerceteze casurile de această natură şi să ia mĕsuri energice pentru a le precurma pe viitor, prin autoritatea poliţienească — Vĕ fac dar cunoscut toate acestea pentru a D-voastre ştinţă şi regula.—Primiţi

## Copie dupe adresa Ministeruluĭ Justiţiei către Ministerul Afacerilor Străine din 28 Septembre cu No 21732

Domnule Ministru, D-l prefect de Covurlui îmi înaintează pe langă raportul No 8331 copie după adresa D-lui primar al oraşului Galaţi sub No 5868 şi după un proces-verbal, relativ la purtarea D-lui Colonel Kaşineff, comandantul etapului de acolo, vis-a-vis de primăriele —Subscrisul are onoare, D-le Ministru, a comunica D-v copiele mai sus citate despre adresa primarului şi după procesul-verbal, rugându-vĕ să bine-voiţĭ a lua mĕsurĭ pentru ca autorităţile militare Rusesci, să aibă către autorităţile Române aceiaşi deferenţe, ce autorităţile Romane aŭ către celé Ruşesci, şi aceasta mai cu séma că D-l Colonel Kaşineff a avut neînţelegeri şi cu fostul

www.dacoromanica.ro

poliţaiŭ Călinescu care a fost înlocuit de Guvern în interesul de a se menţine buna armonie între autorităţile Rusesci şi Române.— Primiţi...

COPIE DUPE ADRESA PRIMĂRIEI GALAŢI NO. 5868 DIN 22 SEPTEMBRE 1877

Erĭ la 21 corent pe la orele 12 ½ din zi Dl. Comandat de Etape al armatelor Imperiale Ruse d'aicia Colonel Kaşineff, presantându-se în Pretoriul Primărieĭ şi făcêndu'ı cuviincioasa primire 'mĭ arată o adresă a D-luĭ Comisar Român pe lîngă armatele Imperiale Ruse din Galaţi şi Brăila, care era către D-sa pentru quarteruirea a doua companiĭ de soldaţi; eŭ arătându-ı ce greutăţi întîmpînam cu instalările şi fiind-că convenţiunea Rusă-Română, nu ne permite a instala cu forţă, etc. — D-sa furios se scoală dupe scaun şi cu un ton îndrăsneţ mĕ apostrofează zicându'mı că eu nu înţeleg art. XX din convenţiune şi că sunt inamic încarnat Armatei Ruse şi că va scri Ministerului, etc. — D-le Prefect, ţin a zice numaĭ «a fi cine-va astăzĭ inamic armateĭ, Ruse este a fi inamicul ţăreĭ salle». Cea ce mă face să interviŭ la D-voastră este a vĕ zice că autoritatea şi prestigiul acesteĭ autorităţĭ aŭ fost insultată în modul cel maĭ scandalos la care persoanele presente indignate aŭ dresat un Proces-verbal pe care am onoare a v'il anecsa în copie rugându-ve cu insistenţă să vĕ interesaţĭ de acest regretabil accident şi să recurgeţĭ la mĕsurile ce veţĭ crede pentru a evitâ un noŭ scandal poate şi maı regretabil. — Primiţi...

## PROCES-VERBAL

Anul una mie opt sute şapte-zecĭ şi şeapte luna Septembrie în ziua zecĭ una zile. Astă-zĭ pe la ora 12½ s'a presentat în oficiul D-luĭ Primar, D-l Colonel Kaşineff Comandant de Piaţă din partea armatelor Imperiale Russe, care, dupĕ ce a fost primit şi tratat cu cea maĭ deosebită deferenţă din partea D-luĭ Primar, deschidênd vorba asupra quartirilor militare Ruse, fără nicĭ un motiv saŭ provocaţiune, 'şĭ-a permis de a se servi de un ton arogant şi cu totul indecent, servindu-se între altele cu următoarele cuvinte: «Nu înţelegeţĭ «art. 20 din Convenţiune, sunteţĭ inimic încarnat al armatelor

www.dacoromanica.ro

«Ruseştĭ, nu voesc se mĕ maĭ înţeleg cu D-voastră şi mă «voiŭ adresa la Minister» pronunciate cu un ton maĭ mult de cât arogant, ceia-ce s'a petrecut în faţa maĭ multor particularĭ presenţĭ în cabinetul D-luĭ Primar, împrejurare care în condiţiunĭ nefaste ar putea chiar slăbi autoritatea şi respectul legal al unuĭ înalt funcţionar precum este Primarul uneĭ Urbe şi specialmente al *Urbeĭ Galaţĭ*, fapt care se constată prin presentul Proces-Verbal.—(Semnăturĭ).

Copie dupĕ adresa comisarului Roman din Judeţul Teleorman către Ministerul Afacerilor Străine din 10/22 Septembrie 1877.

Domnule Ministru. Am onoare a supune D-voastre în copie douĕ procese-verbale dresate de Poliţia Urbeĭ Zimnicea în unire cu Primăria locală relative la omorârea individuluĭ George Stan de către soldaţiĭ ruşĭ, şi la ridicarea cu forţă din curtea Poliţieĭ a căruţiĭ cu caĭ proprietate a mortuluĭ, de către antreprenorul Baslesky şi treĭ oficerĭ ruşĭ.—Demarşele făcute de noĭ, pe lângă autorităţile Ruse în această privinţă, neobţinênd până în moment nicĭ un resultat, cu toate promisiunele date, am onoare a vĕ ruga, D-le Ministru, ca prin D-nu Comisar General, să bine-voiţĭ a face să se aducă la cunoştinţa Mareluĭ Duce Comandantul şef, toate aceste împrejurărĭ.—Sunt cu respect.

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Străine către D-l Comisar General din 7 Noembre 1877 cu No. 12952

Domnule Comisar General. Pe lângă adresa D-luĭ Comisar regional din judeţul Teleorman, am priimit douĕ copiĭ dupe procesele-verbale instruate de Poliţia oraşuluĭ Zimnicea în unire cu Primăria locală, din care se vede că individul ***George Stan a fost omorît de către soldaţi ruşĭ*** şi căruţa sa cu caĭ a fost luate cu forţă din curtea Poliţieĭ de către antreprenorul Baslisky şi treĭ oficerĭ. — Comisarul nostru făcênd toate demersurile în această privinţă pe lângă autorităţile ruse de acolo şi neobţinênd nicĭ un resultat, am onoare a vĕ înainta pe lângă aceasta, sub-zisele procese-verbale, rugându-vĕ, să bine-voiţĭ, D-le Comisar General, a face să parvină aceste imprejurărĭ la cunoştinţa Alteţeĭ Sale Marele Duce, Comandantele cap al armatelor ruse, rugându'lŭ să bine-voiască a lua cuvenitele mesurĭ pentru pedepsirea culpabililor. — Primiţĭ.

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA COMISARULUI ROMÂN DIN JUDEȚUL VLAȘCA CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE DIN 18 OCTOMBRE 1877, CU NO 201

Domnule Ministru Am onoare a supune la cunoștința D-Voastre că de la 10 până la 18 Octombre s'a ivit în mai multe rînduri conflicte între diferiți funcționari inferiori ai administrațiunei districtului Vlașca cu soldații Ruși, ***care aŭ degenerat chiar în bătăi;*** un asemenea incident s'a repetat în ziua de 15 Octombre între un ofițer Rus și sub-prefectul plășei Margineа, în urma căruia sub-prefectul a cerut o anchetă Procurorul împreună cu comandantul Călărașilor aŭ venit în ziua de 16 ale corenteĭ la fața locului în Frățești spre a cerceta casurile N'am fost nici avisat nicĭ pus în posițiе a'mĭ exercita cele ce calitatea'mĭ de comisar 'mĭ prescria în asemenea împrejurarĭ, din care causă nu vĕ pot supune resultatul suscitatei anchete Cred, D-le Ministru, de datoria mea a Vĕ comunica cele petrecute, cu atât maĭ mult că faptele comise de către oficerĭ și soldații Ruși după informațiunile luate 'mĭ par a fi fost provocate din lipsa unor mĕsurĭ practice în concursul ce se cerea — Primiți.

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ DE RESBEL CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE DIN 20 OCTOMBRE 1877 CU NO 15919

Domnule Ministru, prin telegramă sunt încunoscințat de Comandantul Depoului escadronului Călărași Vlașca că la Stația Frățești ,pahonți Ruși aŭ bătut câțĭ-va oameni din acel sat; Sub-prefectul respectiv cu ajutorul Călărașilor a restabilit pentru moment ordinea, însă viind un oficer Rus ***a dat drumul culpabililor arestând pe Călăraș.***—Comunicând D-v acest cas, cu onoare vĕ rog să bine-voiți a lua mĕsurile ce le veți crede de cuviință în această cestiune — Bine-voiți

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE MINISTERUL DE INTERNE, DIN 24 OCTOMBRE 1877 CU NO 13271

Domnule Ministru, Ministerul de Resbel 'mĭ face cunoscut că a primit o comunicare de la Comandantul depoului escadronuluĭ de Călărași Vlașca prin care se arată că la stația Frățești pahonțiĭ Ruși aŭ bătut câți-va oameni din acel sat și că, cu toate că Sub-prefectul respectiv aŭ pai venit a restabili ordinea pentru moment cu ajutorul Călărașilor dar viind un oficer Rus a dat drumul culpabililor arestand pe Călăraș — Comunicându-vă acest fapt vă rog să bine-

www.dacoromanica.ro

voiţi a lua toate măsurile administrative necesare pentru a face să se împiedice pe viitor ast-fel de neorânduelĭ carĭ turbură ordinea publică. — Bine-voiţi.

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 24 OCTOMBRE 1877 CU NO. 13271.

Domnule Comisar General, Ministerul de Resbel 'mĭ face cunoscut că a primit comunicare de la Comand. depoului escadr. de Călăraşi Vlaşca prin care se arată că la Staţia Frăteşti pahonţi Ruşi aŭ bătut câţi-va oamenĭ din acest sat şi că cu toate că subprefectul respectiv aŭ parvenit a restabili ordinea pentru moment cu ajutorul Călăraşilor, dar viind un oficer Rus a dat drumul culpabililor arestând pe Călăraşi. — Comunicându-vĕ acest fapt vĕ rog sĕ bine-voiţi a interveni pe lângă Principele Obolensky, pentru a se pedepsi pe culpabilĭ şi a face să se înfrâneze pe viitor ast-fel de abusurĭ care turbură ordinea publică. — Primiţi...

COPIE DE LA NOTE DE S. E. LE PRINCE OBOLENSKY NO. 34 DU 15 SEPTEMBRE, ADRESSÉE AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL ROUMAIN.

Monsieur le Commissaire Général, Je me suis empressé de transmettre au Chef des Communications de l'Armée Impériale le procès-verbal dressé par la Commission d'enquête instituée à la suite du conflit de Baneasa. — J'ai insisté fortement sur la nécessité de ne pas laisser impuni un acte de violence pareil à celui dont le Capitaine Brandt s'était rendu coupable. — Aujourd'hui, Son Excellence Monsieur le Général de Drenteln vient de m'informer qu'ayant pris connaissance de toutes les circonstances de ce conflit. Elle trouvait, en effet, la manière d'agir du Capitaine Brandt inqualifiable, bien que la violence à laquelle il s'est laissé aller ait été provoquée par le ton arrogant avec lequel le conducteur Minesco répondait à ses observations. Aussi ne se contentant point de démettre de ses fonctions le Capitaine Brandt, son Excellence à pris des mesures pour que cet officier fût immédiatement renvoyé du territoire Roumain, sans qu'à l'avenir il put être appelé à d'autres fonctions dans ce pays. — En me priant de communiquer cette décision au Gouvernement Roumain, le Général Lieutenant de Drenteln à cru devoir ajouter qu'il a donné à tous ses subordonnés en Roumanie les ordres les plus formels d'éviter tout prétexte de conflit à l'avenir. Son Excellence a bon espoir que désormais pareils faits ne se reproduiront plus. — Quant au désir exprimé dans

www.dacoromanica.ro

votre note du 23 Aout sous le No 223 que l'officier coupable soit puni sur les lieux mêmes ou les actes de violence ont été commis et cela sous les yeux d'un delegue du Gouvernement Roumain, malgré toute sa bonne volonte de reprimer les actes blamables de ses subordonnés, le Genéral Lieutenant de Drenteln se trouve dans l'impossibilité d'accedeı à cette demande, le code criminel de l'armee Russe ne contenant aucune peine pouvant être appliquee dans les formes exigees — Veuillez agréer

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUI DE INTERNE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 21 OCTOMBRE 1877 CU NO 23,963

Domnule Ministru, D-l prefect al judeţuluï Ilfov prin raportul No. 14119 mĕ informează că Escadronul de Dragonï Ruşi, garnisonat în Comuna Chiseletul comite o mulţime de răutăţi devastează şi arde proprietăţile, strică magasiile, fură productele ***Bătăile nu se maï curmă,*** aceia ce a adus la desperare pe locuitorï — Fapte de asemenea natură se comit maï în toate comunele pe unde se află armata rusă. — Impărtăşind d-voastre această informaţiune, dată de d-l Prefect, am onoare a vĕ ruga, d-le Ministru, ca să binevoiţi a face demersurile cuvenite, pentru legitima satisfacere a sătenilor, cum şi pentru a se pune capăt unor asemenea fapte condamnabile din partea soldaţilor Ruşi. — Primiţi

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, LE 24 OCTOBRE 1877 SOUS LE NO 13,349 AU GENERAL DRENTELN, CHEF DES COMMUNICATIONS MILITAIRES RUSSES.

Excellence, Mon collegue du Ministere de l'Interieur m'informe que l'escadron des Dragons Russes cantonné dans la commune Kisseletul du District d'Ilfov commettait toutes sortes d'abus, et qu'ils se livraient à des voies de faits contre les habitants de cette commune — En portant ce qui precede à la connaissance de Votre Excellence, j'ai l'honneur de la prevenir que j'ai envoyé sur les lieux, Mr le Commissaire Magiero, avec mission de faire une enquete, et je la prie de vouloir bien envoyer aussi un delegué de sa part qui fasse de concert avec Monsieur Magiero l'enquête en question — Veuillez agréer

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STRĂINE CATRE D-NU COMISAR GENERAL, ÎN 24 OCTOMBRE 1877 CU NO 13349

Domnule Comisar, Ministerul de Interne 'mi face cunoscut prin adresa No 23963 din 21 Octombrie, că escadronul de dragoni ruşi

www.dacoromanica.ro

cantonat în comuna Kiseletul din județul Ilfov comite tot felul de abusurĭ, cum: bătăĭ, spargerĭ, dărĭ de foc; toate de o însemnată gravitate. Vĕ rog, dar, d-le Comisar General, ca imediat să porniți la fața loculuĭ spre a face o minuțioasă cercetare despre cele întêmplate. Vĕ anunț tot de o dată că am înștiințat și pe generalul Drenteln de a delega pe cine-va din parte-ĭ pentru facerea acesteĭ anchete. — Primiți.

COPIE DUPĔ ADRESA DOMNULUĬ COMISAR REGIONAL DIN GALATZ CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE DIN 21 OCTOMBRE 1877 CU No. 105.

Domnule Ministru, D-nu Prefect de Brăila prin adresa No. 8023 îmĭ arată multe necuviinți chiar și bătăliĭ ce aŭ facut prin acel județ cărăușiĭ, zișĭ pahonți, ce vin din Rusia, în trecerea lor prin comuna Islazu plasa Vădeni. Considerând, D-le Ministru, că aceĭ cărăușĭ ce vin din Rusia în serviciul armatei, nu pot fi considerați ca făcênd parte din armată de una vreme ce eĭ sunt salariați unor antreprenorĭ, și chiar de ar fi angajați de intendența Rusă eĭ nu pot fi justițiabilĭ pentru delictele și crimele ce pot comite în trecerea lor prin țară de autoritățile militare ruse, ci de autoritățile unde aŭ comis acele delicte saŭ crime. — Prin adresa No. 101 am réspuns D-luĭ Prefect că intervenirea mea este de prisos, rĕmâind ca D-sa să reguleze cele de cuviință pentru darea lor în judecată și pedepsirea conform legilor țĕreĭ; tot o dată considerând perturbațiile ce pot aduce aceĭ oamenĭ carĭ trec cu sutele fără a fi conduși de cine-va responsabil; considerând neputința în care se află județele de a surveila toate drumurile cu o geandarmerie în destul de numeroasă spre a impune acelor oamenĭ. Dacă, D-le Ministru, veți aprecia cele ce preced, ca mine, să bine-voiți a regula să se ia prin autoritățile de frontieră mĕsura ca la intrare să fie garantați, prin garanți responsabilĭ, de aceĭ antreprenorĭ ce 'ĭ introduc când eĭ ar fi locali cunoscuțĭ de administrație saŭ când ar fi străinĭ, să aibă a da garanție vre-un notabil al loculuĭ, după cum s'aŭ urmat totd'a-una la introducere de lucrătorĭ de câmp saŭ lucrătorĭ la căile ferate, când eĭ eraŭ într'un numĕr maĭ mare. — Primiți.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L PREFECT AL CAPITALEĬ DIN 25 OCTOMBRE 1877 CU No. 13,426.

Domnule Prefect, D-nu Comisar Special de la Galați 'mĭ face cunoscut prin adresa No. 105 din 21 Octombre, că pahonțiĭ ce vin

www.dacoromanica.ro

din Rusia cu transporturi pentru armatele ruseşti, fac o mulţime de necuviinţi şi de bătăi în localităţile prin care trec, fără ca pentru aceasta să fie supuşi la vre-o monestare saŭ vre-o pedeapsă de către mai marii lor. Aceştì căraŭşi fiind angajaţi de către antreprenorii transportului Intendenţeï Ruse, D-nii Warshawsky, Baranoff şi Kaufmann, ve rog, D-le Prefect, să bine-voiţi a le face cunoscut că D-lor în faţa Guvernuluï Român sunt respunzătorï pentru toate abuzurile ce se comit de către aceştì pahonţi. — Primiţi.

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Streine către Ministerul de Interne din 25 Octombre 1877 cu No. 13424.

Domnule Ministru, D-nu Comisar Special de la Galaţi 'mí face cunoscut prin adresa No. 105 că pahonţi ce vin din Rusia cu transporturi pentru armatele ruse, fac o mulţime de necuviinţe şi de abusurï în localităţile prin care trec. — Aceştí căraŭşi fiind în serviciul unor antreprenorı privaţi aï Intendenţeï Ruse eı nu pot fi supuşi, în privirea acestor fapte, de către legíle de poliţie şi de ordine publică, pentru că nu sunt militarı şı nu pot în nicï un chip să aibă această qualitate. — Prin urmare, vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţi a da instrucţiunï Prefecturilor că pahonţiï nu fac parte din armată şi că prin urmare ieï sunt supuşi legilor civile şi penale ale ţĕreı. — Primiţi.

Copie dupĕ adresa D-luï Comisar General către Ministerul Afacerilor Streine din 25 Octombre 1877 cu No. 372.

Domnule Ministru, primind adresa D-voastre No. 10698 relativă la conflictul ivit între d-niï Căpitan G. Albu şi comandantul rus de la gara Giurgiu, am cerut de la Prinţul Obolensky a interveni spre a obţine reprimarea faptuluí ce se impută comandantuluí rus. — Prin alăturata aci, în copie, notă No. 105 din 24 curent D-nu Comisar rus îmí comunică resultatul cercetărilor cu care a fost însărcinat Domnul Colonel al Guardeï Imperiale Smelsky de către Generalul Drenteln, şi din care a resultat că d-nu Căpitan Albu a exagerat în raportul sĕŭ, gravitatea acestuï incident. — Am onoare a alătura în originał scrisoarea d-luï Major Manu adresată Colonelului Smelsky de care se face menţiune în nota Prinţuluì Obolensky. — Primiţi.

Copie de la lettre adressée par le Major Mano au Colonel Smelsky, le 6 Octobre 1877.

Monsieur le Colonel. En recevant votre lettre du 27, j'ai beaucoup regretté de ne pas avoir pu répondre plus tôt vu que j'ai été

www.dacoromanica.ro

chargé des autres affaires En ce qui concerne le Major Adon, tout ce que je sais c'est qu'en arrivant à la gare, le major m'a dit que certains soldats avaient pris de chez un marchand sans vouloir payer et qu'il avait dit a l'officier ce qui etait arrivé sans rien me dire qu'il avait eu la moindre petite altercation apres avoir fait les observations au sergent que pourquoi il permettait a ces soldats, les soldats etaient venus de Tourno-Magurele pour Bucharest et ils sont partis à l'instant même sans même avoir vu le capitaine Je vous prie

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE PRINCE OBOLENSKY AU COMMISSAIRE GENERAL ROUMAIN EN DATE DU 24 OCTOBRE 1887 SOUS LE No 105

Monsieur le Commissaire General Je me suis empresse de transmettre au chef des communications militaires le contenu de votre note No 231 Son Excellence le lieutenant General de Drenteln vient de me faire connaitre le resultat de l'enquête qu'il avait ordonnee a ce sujet —D apres le rapport du Colonel de la Garde Imperiale Smelsky il se trouve que Mr le Capitaine Albu a completement denaturé les faits dans son rapport au Gouvernement Roumain —J'ai l'honneur de porter a votre connaissance, Monsieur le Commissaire General, les faits tels que Mr le Colonel Smelsky les a releves et constates dans son enquête —Le 14 Avril au soir, un train amena a la gare de Giurgevo une centaine de soldats Roumains appartenant a la milice — Le lendemain matin tandisque le Major Adon chef de la gare de Giurgévo se promenait sur le quai, il entendit appeler a l'aide —Il se rendit donc sur la route qui conduit a la station et trouva un groupe de soldats Roumains en train de frapper un petit marchand de gateaux Il paraît qu'ils avaient appelé cet enfant sous le pretexte de lui acheter sa marchandise, mais quand il s'est agi de le payer ils trouverent beaucoup plus simple de la battre — Naturellement le Major Adon ordonna aux soldats de cesser leurs mauvais traitements et de se disperser, tout en leur demandant à quels corps ils appartenaient et qui etait leur chef Ne pouvant rien comprendre aux explications faites par ces hommes, en langue roumaine, il s'en retournait à la gare lorsqu'il rencontra un officier roumain qu'il sut être plus tard le Capitaine Georges Albu —Celui-ci marcha droit au Major Adon et lui dit en allemand que ce n'était pas a

www.dacoromanica.ro

lui à faire des observations à des soldats Roumains. Le Major lui demanda alors si c'etait bien lui qui commandait ce détachement. Le Capitaine Albu répondit alors fort grossièrement que c'était bien lui qui était le chef du détachement mais que cela ne regardait en rien le Major Adon qui ferait bien mieux d'empêcher les soldats Russes de se livrer au vol et au pillage. Alors le Major Adon indigné d'une pareille réponse, éleva en effet la voix et dit au Capitaine Albu que c'était ses propres soldats qu'il venait de prendre en flagrant délit de pillage et qu'il ferait son rapport à l'autorité supérieure sur la manière dont les troupes Roumaines se conduisaient.—Quelques heures après le Major Adon reçut la visite du Commandant de la ville de Giurgévo, Mr le Major Mano, qui venait le prier de ne point donner suite à cette affaire, par la raison qu'il se proposait lui-même de punir les coupables. Mr le Major Mano déclara en outre qu'il était le seul chef direct des soldats Roumains qui se trouvaient de passage par la gare, et affirma que le Capitaine Albu appartenait à un corps tout à fait différend, après cela les soldats roumains reçurent ordre de se rendre en ville où leur conduite fut soumise à une enquête. D'après cet exposé il résulte que toute cette affaire n'a pas la gravité que le Capitaine Albu a voulu lui donner, que le Major Adon n'a point songé à injurier le Capitaine Georges Albu devant le front de sa troupe et encore moins de menacer de coups des soldats roumains. — L'affaire se réduit à une susceptibilité mal entendue du Capitaine Albu blessé de voir un major Russe se mêler en l'absence d'un officier roumain pour arrêter les actes de violence de quelques soldats roumains. — Malheureusement Mr le Colonel Smelsky n'a pas pu vérifier les assertions du Commandant de Giurgevo qui était absent et qui plus tard ne répondit que très évasivement à la demande qui lui a été faite de confirmer ou d'infirmer les assertions du Major Adon, comme vous pourrez vous en convaincre par la lettre ci-jointe en original. Recevez...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE MINISTERUL DE RESBEL DIN 3 NOEMBRE 1877 CU No. 13,550.

Domnule Ministru. Spre rĕspuns la adresa D-voastre No. 12777 din 28 August, am onoare a ve face cunoscut că D-l Comisar General intervenind la Principele Obolensky în cestiunea raportuluĭ No. 3 ce D-l Căpitan Albu v'a adresat cu ocaziunea trecereĭ trupeĭ

www.dacoromanica.ro

sale prin gara de la Giurgiŭ, E. S. prin nota No. 105 din 24 Octombre îĭ rĕspunde că faptul ce se impută Majorului Adon comandantuluĭ gărei Giurgiu este cu totul denaturat prin sus zisul raport căci el se reduce numaĭ la nişte simple observaţiuni pe care numitul major, în lipsa unui ofiţer Român le a adresat uneĭ grupe de soldaţi Românĭ carĭ băteaŭ pe un băeat ce vindea lucruri de mâncare în curtea gărei. D-l Comisar General Rus afirmă că după cercetările făcute D-l Major Adon nu a adresat nicĭ o dată vre-o observare în front nici oficerului, nicĭ soldaţilor Românĭ.—Aceste fiind informările ce mi le dă D-l Comisar General vi le transmit spre sciinţa D-voastre. Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI DE INTERNE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE DIN 25 OCTOMBRE 1877 CU NO. 24157

Domnule Ministru. Spre respuns la adresa D-Voastre sub No. 13271, am onoare a vé face cunoscut că din chiar această adresă, provocată de acea ce a'ţĭ primit de la D-nu Ministru de Resbel se constată, că Administraţia 'şĭ a făcut datoria în ceia ce a privit bătaia dintre pahonţi şi oare-care indivizi, şi că numaĭ când oficerul Rus s'a presentat şi a arestat pe Călăraşi, negreşit cu forţă, atuncĭ a încetat din or-ce acţiune, care dacă ar fi maĭ continuat, ar fi avut negreşit consecinţe regretabile, de oare-ce era la mijloc un oficer Rus, şi ast-fel administraţia numaĭ are alte mijloace de reprimandă asupra oficeruluĭ Rus. — Totuşi am onoarea a Vĕ ruga sĕ bine-voiţi a face demarşele ce veţĭ crede necesarĭ pe lângă autorităţile superioare Ruseşti, ca să pue capăt unor asemenea conflicte, carĭ par a merge crescênd, dacă am considera şi comunicările ce deja am maĭ avut onoare a le împărtăşi D-Voastre prin deosebitele noastre adrese, şi să faceţi cunoscut unde de drept că Administraţia Română 'şĭ a făcut datoria a înlătura, pe cât s'a putut, gravele consequenţe la care putea da loc esasperăreĭ inocenţilor locuitorĭ sătenĭ, dar că în acelaş timp ar fi de dorit ca şi autorităţile superioare Ruseştĭ să ia mĕsurĭ a nu lasa expusă la o prea mare şi continuă vexaţiune populaţia Română, dacă în adevĕr precum nu ne îndoim doreşte ca buna armonie să domnească între armata Imperială şi Poporul Român. — Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL, DIN 29 OCTOMBRE 1877 CU NO. 13509

Domnule Comisar General. Prin nota mea No. 13272 din 24 Octombre 1877 v'am pus în vedere abusurile ce aŭ comis pahonţiĭ

www.dacoromanica.ro

Ruşi la Gara Frăteştĭ şi v'am rugat a stărui pe lângă Principele Obolensky pentru pedepsirea culpabililor şi punerea unor stavile acestor desordinĭ. — Cerând şi de la colegul meŭ de la Interne ca să ia şi D-sa mĕsurĭ de reprimare a unor ast-fel de neorênduelĭ, D-sa intervine prin nota No. 24157 spre a vĕ ruga să bine-voiţĭ a face demarşele ce veţĭ crede necesare pe lângă cine de drept pentru a se pune o dată capĕt unor conflicte ce par a merge crescênd şi care ar putea da loc exasperării inocenţilor locuitorĭ sătenĭ, atunci când turburătorii ar rĕmânea contınuŭ nepedepsiţĭ. — Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI DE INTERNE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE, DIN 28 OCTOMBRE 1877, CU NO. 24312

Domnule Ministru. In urma adreseĭ D-v. sub No. 13424 odată cu aceasta am dat ordine D-lor prefecţĭ respectivĭ, ca să nu considere ca militarĭ pe pahonţii ce vin din Rusia cu transporturĭ pentru armatele ruse, aflaţĭ în serviciul unor antreprenorĭ privaţĭ, şi să fie supuşĭ legilor civile şi fiscale ale ţĕreĭ. — Tot-d'odată însă, D-le Ministru, avênd în vedere că aceştĭ pahonţĭ sunt escortaţĭ de cazacĭ, şi pentru ca pe viitor să nu se maĭ întâmple conflicte ca cele comunicate de D-v. prin adresa No. 13271, am onoare a vĕ ruga, să bine-voiţĭ a lua înţelegere cu autorităţile militare ruse, pentru ca cazacii, ce escortează pahonţii să nu se opue mĕsurilor de ordine publică ce autorităţile Române vor fi nevoite să ia în contra pahonţilor ce s'ar abate la neorînduelĭ în trecerea lor. — Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL, DIN 1 NOEMBRE 1877 CU NO. 13596

Domnule Comisar General. In urma uneĭ note ce am adresat D-luĭ Ministru de Interne, în privinţa neorênduelilor ce comit pahonţi ruşĭ prin districtele prin carĭ trec şi a nesupunereĭ lor faţă cu autorităţile noastre, D-sa 'mĭ face cunoscut că aŭ dat ordine Prefecţilor respectivĭ ca să nu considere ca militarĭ pe aceştĭ pahonţĭ, ci să'ĭ supue la legile civile şi fiscale ale ţĕreĭ. — In acelaşĭ timp D-l Ministru de Interne mĕ roagă să intervin pe lângă D-v. ca să stăruiţi la cine de drept spre a se lua mĕsurĭ ca pe viitor, cazaci ce escortează pahonţii să nu se opue mĕsurilor de ordin public ce autorităţile Române vor fi nevoite să ia în contra pahonţilor ce s'ar abate la neorînduelĭ în trecerea lor.—Primiţi...



www.dacoromanica.ro

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L BILCIURESCU COMISARUL SPECIAL ROMÂN DIN JUDEŢUL TELEORMAN, DIN 11 NOEMBRIE 1877 CU NO. 13782.

Domnule Comisar. D-l Ministru de Interne cu adresa No. 24542 'mĭ-a trimis copie după raportul Poliţaiuluĭ din Zimnicea, relativ la mĕsurile ce a luat pentru stîrpirea desfrânărilor ce domnesc în acel oraş, produse de marele numĕr de ómenĭ fără căpătâiŭ şi de speculanţiĭ de tot felul carĭ s'aŭ adunat acolo şi despre carĭ fapte v'am încunoştiinţat prin adresa mea No. 12362 din 30 Septembrie trecut. Puindu-vĕ acum în vedere raportul sus-zisuluĭ Poliţaĭ, vĕ rog, D-le Comisar, să bine-voiţi a lua cuvenitele dispoziţiunĭ, în înţelegere cu Comandantul rus al etapeĭ de acolo, pentru încetarea unor asemenea fapte.— Primiţĭ....

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUĬ PREFECT AL JUDEŢULUĬ BRAILA, DIN 1 NOEMBRE NO. 8360, CĂTRE D-L COMISAR SPECIAL DIN GALAŢĬ ŞI BRAILA

Domnule Comisar. Ca urmare la nota nóstră No. 8023, am onóre a vĕ recomanda şi anexata copie de pe raportul D-luĭ Sub-prefect al plăşeĭ Vadenĭ cu No. 5230, prin care se semnalează o nouă necuviinţă comisă de pahonţĭ, şi vĕ rugăm să bine-voiţĭ a face ce veţĭ crede de cuviinţă, pentru a înceta asemenea rele, căcĭ precum am avut onórea a vĕ arăta prin precitata adresă, comunele ne avênd destulă forţă publică ca să preîntâmpine asemenea rele, maĭ cu seamă când ele se comit în localităţĭ depărtate de centrul comuneĭ, ar putea da loc la scene regretabile.—Primiţĭ....

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 12 NOEMBRE 1877 CU NO. 13944.

Domnule Comisar General. Comisarul nostru special din judeţele Covurluĭ şi Brăila cu nota sa No. 13, 'mĭ trimite copie după un raport al Sub-prefectuluĭ plăşeĭ Vădenĭ din districtul Brăila din care se vede că pahonţiĭ ruşĭ în trecerea lor pe drumul cel mare Brăila-Bucuresci au bătut şi jefuit pe locuitoriĭ noştri.— Inaintând D-vóstre sus-zisul raport am onóre a vĕ ruga, d-le Comisar General, a interveni pe lângă Principele Obolensky spre a lua cuvenitele dispoziţiunĭ pentru încetarea unor asemenea fapte ce se comit fórte des de către pahonţiĭ ruşĭ.— Primiţĭ...

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ TELEGRAMA D-LUĬ BILCIURESCU, COMISARUL SPECIAL ROMÂN DIN JUD. TELEORMAN CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE.

Polițaiul în adevĕr a fost insultat de cătrĕ un oficer de intendență și fără intervenirea mea putea să fie și bătut. Nu v'am raportat de óre-ce comandantele garnisónei s'aŭ grăbit a da satisfacerea cuvenită; oficerul se află arestat și i se va aplica cea maĭ aspră penalitate. — Cu poșta vĕ voĭ detalia motivele aceluĭ scandal.

COPIE DUPĂ ADRESA PREFECTULUĬ DISTRICTULUĬ VLAȘCA DIN 14 NOEMBRE 1877 CU NO. 12,887 CĂTRE MINISTERUL AF. STREINE.

Domnule Ministru. Dispositiunile ordinuluĭ D-luĭ Ministru de Interne, emanat după nota D-vóstre No. 13424 relativ la necuviințele și abusurile comise de pahonții ce vin din Rusia cu transporturi pentru armatele ruse. comunicându-se autorităților administrative și comunale din acest district, s'a primit de la D-nu Sub-prefect de Margine referatul No. 7531 espunend că tóte convoiurile, de asemenea și pahonțiĭ ce trec prin comunele Băneasa, Frățești spre Zimnicea, sunt însoțite de Cazacĭ ruși și de cătrĕ un oficer sub ordinele căruia se află aceĭ pahonți și când aceștia comit abuzuri saŭ necuviințe se pun sub scutul acelor soldați care meprisând autoritatea Română nu permite nimănuĭ a intra în rândurile lor ca să fie luați și anchetați conform legei. — Sub-semnațiĭ supunend cu onóre cunoscinței D-vóstre cele ce preced, vĕ rog respectuos, D-le Ministru, să bine-voiți a lua înțelegere cu cine se cuvine ca D-nĭĭ Comandanți Ruși să lase acțiunea liberă autorităților administrative și comunale ca să 'și pótă face datoria din serviciu. — Primiți...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE, ÎN 22/4 NOEMBRE 1877 CU NO. 14,502 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL.

Domnule Comisar General. Prefectura județuluĭ Vlașca prin adresa No. 12887 din 14 Noembre 'mĭ face cunoscut, în urma referatuluĭ No. 7531 a Sub-prefectuluĭ de Marginea că toate convoiurile de pahonțĭ, ce trec transportând provisiunĭ pentru armata rusă prin comunele Băneasa, Frățeștĭ spre Zimnicea etc... însoțiți de Cazacĭ și de un oficer sub ordinele căruia se află, în cât dacă autoritățile noastre, în urma uneĭ necuviințĭ ce are a'ĭ cerceta saŭ a'ĭ înfrâna, aceĭ pahonți se pun sub apĕrarea soldaților ruși, ast-fel că mĕsurile autorităților noastre, rĕmân zădărnicite — Prin urmare vĕ rog, D-le Comisar General, să bine-voiți a mijloci la cine de

www.dacoromanica.ro

drept spre a se da ordine ca de câte orĭ trebuinţa va cere să se lase liberă acţiunea autorităţilor noastre, în potriva acelor pahonţĭ carĭ ar turbura în orĭ-ce mod liniştea şi ordinea publică.—Primiţĭ...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE MINISTERUL DE INTERNE, ÎN 30 NOEMBRE 1877 CU NO. 14,584.

Domnule Ministru. Referându-mĕ la adresa mea No. 12362, relativă la starea de desfrânare ce domneşte în oraşul Zimnicea, am onoarea a vĕ face cunoscut că colegul nostru de la Ministeriul Justiţieĭ prin adresa No. 13108, îmĭ arată că Procurorul de Teleorman căruia a dat cuvenitele ordine în această chestiune 'ı-a înaintat un proces verbal prin care se constată descoperirile făcute împreună cu Comisarul nostru pe lângă armata Imperială, precum şi mĕsurile luate în privinţa stârpireĭ relelor ce s'aŭ constatat. — Fiind că însă din acest proces-verbal resultă că este cu totul imposibil de a se administra şi îndeplini cu exactitate diferitele necesităţĭ ale serviciuluĭ poliţienesc, numaĭ cu mijloacele de care dispune autoritatea comunală din Zimnicea, în sarcina căruia este dată întreţinerea serviciuluĭ poliţienesc. — Primiţĭ...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ DE INTERNE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE, ÎN 3 DECEMBRE 1877 CU NO. 27,465.

Domnule Ministru. Primind un noŭ raport de la Prefectul judeţuluĭ Vlaşca, prin care se arată, că neorênduelile şi jafurile ce comit pahonţiĭ ruşĭ, ***aŭ ajuns spaima populaţiuneĭ noastre,*** am onoare a-l transmite D-v. în copie, şi vĕ rog D-le Ministru, să binevoiţi a interveni la locurile competente pentru a se pune capĕt unor asemenea urmărĭ, şi tot-odată a se admite cererea Prefectuluĭ d'a se înfiinţa pichete de soldaţĭ ruşĭ de-alungul drumuluĭ, pentru ţinerea buneĭ ordine. — Primiţĭ...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL, ÎN 8/20 DECEMBRE 1877 CU NO. 15,267.

Domnule Comisar General. Am onoare a vĕ transmite odată cu aceasta o copie dupĕ raportul No. 13423 a Prefectuluĭ de Vlaşca precum şi o copie dupĕ raportul No. 6592 a Sub-prefectuluĭ plăşeĭ Câlnıştea acelaşĭ judeţ, amândouĕ relative la jafurile ce comit pahonţiĭ ruşĭ şi vĕ rog să bine-voiţi a interveni pe lângă Princepele

www.dacoromanica.ro

Obolensky spre a se pune un capĕt acestor neorênduelĭ şi tot odată a se admite cererea D-luĭ Prefect de a se pune pichete ruseştı de-alungul drumuluí pentru ţinerea buneĭ ordine. — Primiţĭ...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ DE INTERNE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE, ÎN 7 DECEMBRE 1877 CU No. 27,591.

Domnule Ministru. Am onoare a comunica D-voastre copie dupĕ raportul primarului comuneĭ Oinacul No. 725, primit pe lângă raportul D-luí prefect de Vlaşca No. 13578, relative la bătaia suferită de numitul primar de la niste soldaţí ruşĭ rugându-vĕ, D-le Ministru, să bine-voiţí a lua înţelegerea, ce veţĭ crede de cuviinţă cu autorităţile ruseştĭ, pentru pedepsirea vinovaţiilor.— Bine-voiţí...

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUĬ COMISAR SPECIAL AL JUDEŢULUI TELEORMAN CĂTRE MINISTRUL AFACERILOR STRĔINE.

Domnule Ministru. De la un timp încoace autorităţile ruseşti se amestecă în afacerile administraţiuneí noastre. Noul comandant al garnisoaneĭ, Colonel Ostrowerchoff şi căpitanii de geandarmí fac acte care pot da loc la conflicte regretabile. Sînt câte-va dile căpitanul geandarmilor aŭ smuls prin forţă din mânile călăraşilor un soldat prins noaptea cu lucruri de furat şi a ameninţat cu bătaia pe agenţiĭ poliţieneştí. Se introduce prin stabilimente şi dă instrucţiunĭ poliţieneştí; regulează quartururĭ fără ştirea autorităţilor locale, dând oamenĭ afară cu geandarmiĭ din casele lor, şi în fine pentru orí-ce neînţelegerí între Românĭ şi Ruşi, şi chiar între aĭ noştri intervine fără niciĭ o competenţă; îĭ arestează fără a da cel puţin cunoştinţa poliţieĭ. — Erĭ s'aŭ arestat, din ordinul comandantului, lucrătoriĭ de la o brutărie a D-lúi Apostolovicí şi aŭ aplicat sigile asupra stabilimentului numaí pentru că un lucrător s'ar fi bătut cu un pahonţ. Tot erĭ comandantul aŭ maltratat şi arestat un comerciant pentru că n'a voit a-ĭ repara orologiu cu preţul oferit. Am găsit prin aresturile rusescĭ mai mulţí Românĭ închişí de săptĕmânı întregĭ fără niciĭ o vină şi abia am putut a-ĭ scăpa. In diferite ocasiunĭ am făcut observaţiunĭ D-luí Comandant al garnisoaneĭ că autorităţile ruse nu sunt în drept a face administraţie în România şi că pentru orí-ce trebuinţă saŭ reclamaţiune se urmează a se adresa la mine.—Am înlăturat multe conflicte, Domnule Ministru, şi totd'auna m'am silit a fi în bune relaţiunı cu autorităţile ruse, înlesnindu-le în limetele posibiluluĭ şi a legalităţie toate trebuinţele; acum

www.dacoromanica.ro

însă purtarea lor a ajuns nesuferită şi nu'mĭ este ertat mai mult de a nu vĕ raporta Dv. toate acestea spre a cunoaşte adevĕrata situaţiune în care ne aflăm astăzĭ în Zimnicea, sigur fiind că nu veţĭ tolera un moment asemenea scandaluri ce atinge de aproape prestigiul şi amorul propriŭ al autoritaţilor române. — Primiţĭ....

Copie după adresa Ministeruluĭ Afacerilor Străine către D-l Comisar General, în 10 Decembrie 1877 cu No. 15453

Domnule Comisar General. M'am informat că de la un timp încoace autorităţile ruse se amestecă în afacerile administraţieĭ noastre. Noul comandant al garnisoaneĭ din Zimnicea, colonel Ostroverchoff şi căpitanul de geandarmĭ fac acte carĭ pot da loc la conflicte regretabile.—Sînt câte-va ţile, căpitanul geandarmilor a smuls prin forţă din mânile călăraşilor un soldat prins noaptea cu lucruri de furat şi a ameninţat cu bătaĭ pe agenţiĭ poliţienescĭ. S'a introdus prin stabilimente şi dă instrucţiuni poliţienescĭ. Regulează quartieruri fără scirea autorităţilor locale, dând oamenĭ afară cu geandarmĭ din casele lor şi intervine între neînţelegerile dintre Ruşi şi Românĭ, 'ĭ arestează fără a încunoştiinţa Poliţia. — S'a arestat din ordinul D-sale lucrătorĭ de la brutaria D-luĭ Apostolovicĭ şi aŭ sigilat stabilimentul pentru că un lucrător ar fi bătut un pahonţ. S'a maltratat şi arestat un comersant pentru că n'a voit a'ĭ repara orologiul pe preţul oferit. — Aceste acte şi alte de asemenea natură se comit pe fie-care ţi şĭ ele turbură ordinea publică şi lovesc prestigiul şĭ amorul propriu al autorităţilor române. — Comunicându-vĕ cele ce preced vĕ rog, D-le Comisar General, să intervenitĭ de urgenţă pe lângă Principele Obolensky pentru a face să înceteze asemenea abuzurĭ şi a se pedepsi cei culpabilĭ. — Primiţĭ...

Copie dupe adresa D-luĭ Comisar Special Galaţĭ-Braila către Ministeriul Afacerilor Străine în 7 Decembre 1877 cu No. 18.

Domnule Ministru, Alăturat pe lângă acestea am onoare a vĕ trimite în original adresa No. 14503 ce am primit chiar astăzĭ de la D-l Prefect de Tecuciŭ însoţită de informaţiunile ce D-l Prefect aŭ primit de la D-l Sub-prefect al Plăşeĭ Bĕrlad despre urmările cărăuşilor ce sunt în serviciul armateĭ ruse numiţĭ pahonţĭ, în drumul lor şi mai cu osebire în târguşorul Ivĕştĭ.— D-le Ministru, purtările acelor pahonţĭ şi dificila poziţiune în care se găsesc D-niĭ

www.dacoromanica.ro

Prefecţĭ spre a preîntîmpina şi pedepsi vexaţiile ce aceĭ individĭ fac locuitorilor, a avut onoare a le aduce la cunoştinţa D-voastre prin raportul No. 105 propuind şi oareşĭ carĭ mĕsurĭ ce ar fi putut lua spre stavilirea lor; care se vede aŭ capatat aprobarea D-v.— Astăzĭ D-l Prefect de Tecucĭŭ prin alăturata adresă signalându'mĭ din noŭ reaua purtare a acelor pahonţĭ în trecerea prin ţară, mĕ roagă a interveni pe lângă Şefiĭ armateĭ Imperiale a pune o gardă din armata rusă în târguşorul Iveştĭ; ne credêndu-mĕ în drept a face o asemene demarşă fără o prelabilă autorisaţiune din partea D-voastre, D-le Ministru, vin a vĕ ruga că dacă veţĭ aproba cererea D-luĭ Prefect de Tucuciŭ, spre maĭ grabnică realisare a cerinţelor D-lui Prefect, să bine-voiţĭ aceste lucrărĭ a le trimite colegului meŭ, D-l Comisar Special G. Mărzescu din Bucurescĭ, spre a interveni, basat pe cele petrecute la târguşorul Iveştĭ, pe lângă Excelenţa Sa Generalul Drenteln, Şeful comunicaţiilor, a se rândui un Comandant de Etapă şi la gara Iveştĭ, care să aibă în atribuţiile sale a supraveghia purtarea acelor pahonţĭ în treacătul lor pe la acel punct, bine-voind a'mĭ da şi mie ştiinţa de mĕsurile ce D-voastre, D-le Ministru, veţĭ ordona în aceastą privinţă.—Primiţi...

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Streine către D-l Comisar General, în 15 Decembre 1877 cu No. 15495.

Domnule Comisar General. Am onoare a vĕ transmite în copie alăturată adresă a D-luĭ Comisar de Galaţĭ No. 185 din 7 Decembre împreună cu un Proces-Verbal şi o adresă de la Prefectul judeţuluĭ Tecuciŭ, privitoare la relele purtărĭ şi desordinele ce fac pahonţiĭ ruşĭ în târgul Iveştĭ.— Luând cunoscinţă de aceste acte, vĕ rog, D-le Comisar General, să bine-voiţĭ a interveni urgent pe lângă cine de drept pentru a se pune capĕt unor asemenea urmărĭ şi a se pedepsi culpabiliĭ.— Primiţĭ...

Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ de Interne către Ministerul Afacerilor Streine, în 14 Decembre 1877 cu No. 27964.

Domnule Ministru. Am onoare a vĕ comunica copia după telegrama ce am primit de la D-l Prefect de Vlaşca sub No. 13908, prin care arată că comandantul rus de la staţia Giurgiu a maltratat şi bătut pe un sub-comisar şi treĭ gardiştĭ şi a şi arestat pe aceştĭ din urmă, rugându-vĕ, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a interveni, spre a se curma rĕul.— Bine-voiţĭ...

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 17/29 DECEMBRE 1877 CU NO. 15599.

Domnule Comisar General. Anexându-vĕ pe lângă aceasta o copie după telegrama No. 13908 a D-luĭ Pefect de Vlaşca din care reesă că comandantul rus al gărei Giurgiŭ a maltratat şi bătut pe un sub-comisar şi treĭ gardişti, am onoare a vĕ ruga să bine-voiţĭ a interveni pe lângă cine sĕ cuvine pentru curmarea rĕuluĭ şi pedepsirea insultătoruluĭ; tot-de-odată vĕ rog, D-le Comisar General, a'mĭ comunica resultatul stăruinţelor D-voastre.— Primiţĭ...

COPIE DUPĂ TELEGRAMA D-LUĬ PREFECT DIN MAGURELE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRAINE.

Domnule Ministru. Primarul comuneĭ Alexandria prin telegrama No. 2573 mĕ informează că în seara zileĭ de 15 Decembrie curent, ***a fost ridicat cu forţă din biuroul primărieĭ,*** de Colonelul rus, venit cu prisonieri şi dat în dispoziţia Comandantuluĭ Bociaroff ca să'ĭ dea momental local pentru 422 bolnavĭ turcĭ, pe când pentru aceştĭ bolnavĭ era deja luate măsurĭ a se aşeza în şcoala destinată pentru spitale şi că D-l Bociaroff din uşa primărieĭ chiar i-a dat brâncĭ, târîndul la pământ în facia publiculuĭ adresându'ĭ mai multe insulte. — Punênd respectuos aceasta la cunosciinţa D-v, vĕ rog să bine-voiţĭ a avisa la dispositiunile necesare spre a se respecta autorităţile Române; căcĭ sunt informat că autoritatea comuneĭ, va abandona serviciul, spre a scăpa de ultragiu comandaţilor Ruşĭ.

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL, DIN 3/15 IANUARIE 1878, CU NO. 15861.

Domnule Comisar General. Am onoare a vĕ trimite o copie după raportul No. 788 al Primaruluĭ comuneĭ Ţigăneşti, jud. Ilfov, şi vĕ roagă să bine-voiţĭ a interveni pe lângă Principele Obolensky pentru facerea uneĭ anchete care să constate abusurile şi maltratările ce trupele Ruse aŭ comis în acea comună în dauna locuitorilor şi a prestigiuluĭ autorităţilor noastre. — Primiţĭ....

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL, DIN 28/9 DECEMBRIE 1877 CU NO. 15863.

Domnule Comisar General. Transmiţêndu-vĕ o copie după raportul No. 16480 al D-luĭ Prefect de Ilfov vĕ rog să bine-voiţĭ a in-

www.dacoromanica.ro

terveni pe lângă Principele Obolensky pentru încetarea unor asemenea neorînduelı ca cele semnalate în acel raport, şi care se comit de trupele ruse. — Primiţi,...

COPIE DUPE RAPORTUL POLIŢAIULUI DIN ZIMNICEA CU NO. 1481 DIN 13 DECEMBRIE 1877.

De la venirea nouluï Comandant de garnizoană Colonelul Ostroverchoff, aŭ început a se ***amesteca în afacerile Administraţieï noastre.***—Disposeză însuşi de a da quartire, ast-fel că locuitorıı orăşenı sunt espuşi a fi aruncaţı cu famılia cu tot afară din casele lor, ***arestează şi bate oameni fără nici o vină,*** închide prăvăliile Comersanţılor Romăni şi le aplică sigiliurı sub diferite preteste ne întemeiate şi numaï ***în scop de a se profita;*** dă instrucţiunı polıţienescı privitoare la stabilimentele publice şı impiedică cu forţă de a se face datoriile, ceea ce ar putea da loc la conflicte regretabile. — Sunt câte-va zıle de când şeful de geandarmı, Căpitanul Leon, a smuls prin forţă din mâinele Călăraşilor un indıvid prins noaptea cu lucrurı de furat. — La 8 ale curenteı, D-l Comandant a bătut şi arestat pe un ceasornicar numaï pentru că n'a voit a-ı repara orologıul cu preţul propus. —Tot în acea zi din ordinul Comandantuluı s'aŭ arestat lucrătorıı de la brutăriile D-luï M. Apostolovicï, şi aŭ aplicat sigiliu asupra stabılimentuluı, pentru că unul dın lucrătorı s'ar fi bătut cu un pahonţ şi n'aŭ fost lıberaţı de sub arestul rus, până ce D-l Apostolovicï ***nu au dat treı Imperialı Comandantuluı chiar în presenţa mea.***—La 11 curent tot din ordinul Comandantuluï s'aŭ ridicat cu forţă treı israelıţı la Cancelaria Comandantulu, şi 'ı-aŭ bătut cumplit, fără a fi vinovaţı, ci numaï după nişte simple şi nedrepte pretenţiunı a unor pahonţı; asemenea fără nicı o competinţă regulează, dupe cum vrea, quartiruirea şi dă cu geandarmı oamenı afară din casele lor, şi ce este maï grav cu ocasiunea trecereï prısonierilor Turcı, atât Paşı, Ofiţerı şi chiar soldaţı aŭ fost daţı cu forţă pe la Hoteluri, făcênd enorme cheltuelı şi pagube, fără ca să dea vre-o indemnitate de şi Comandantul a promis că le vă plăti toate cheltuelile. — In fine, D-le Prefect, pe fie-care zı se comite fel de fel de scandaluri din partea autorităţilor ruse care ating prestigiul funcţionarilor autorităţieï noastre. — Toate aceste fapte şi abusurı de putere le-am supus la cunoscinţa D-luı Comisar Regional ataşat pe lângă armata imperială rusă. — Respectuos dar le supuı şi la cunoscinţa D-voastre şi vĕ rog, D-le Prefect, ca

www.dacoromanica.ro

apreciindu-le să faceţi cele de cuviinţă de a se pune capĕt unor asemenea urmări ilegale din partea actualuluĭ Comandant Rus. — Priimiţĭ....

COPIE DUPĔ ADRESA PRIMĂRIEI URBEI ALEXANDRIA CU NO. 2619 DIN 5 DECEMBRIE 1877.

De către D-niĭ Comandanţi aĭ Armateĭ Ruse, Buciuroff şi Polomski, s'aŭ adus în acest oraş mai mulţi soldaţi din armata imperială, unu din eĭ chiar din aceĭ carĭ aŭ fost bolnavĭ în spital, şi s'aŭ făcut maĭ bine, de la venirea lor în oraş, am cerut în maĭ multe rânduri formal şi verbal D-lor Comandanţi ca pentru ceĭ bolnavĭ să le dăm un loc saŭ două pentru spital, însă n'aŭ voit a primi aceasta, şi astfel bolnaviĭ merg prin casele locuitorilor şi scot pe acestia afară, iar ceĭ sănătoşi umblă ziua şi noaptea prin oraş comiţênd neorînduelĭ, hoţiĭ la prăvăliile şi casele comercianţilor precum şi la cei-l'alţi locuitorĭ aĭ comuneĭ. Pe la quartiruri unde sunt, fac marĭ stricăciuni, rup ulucile împrejurul lor, le ia lemnele cu forţa de le pune pe foc, şi altele asemenea. Toate acestea le-am pus în vederea D-lor Comandanţi, dar pentru că n'aŭ făcut nimic, căcĭ după cum vĕz, soldaţiĭ nu încetează de a repeta faptele arătate, maĭ sus, şi când sunt prinşi de guardiştiĭ Primărieĭ nu se supun a veni la arestul poliţieĭ. — Ne face să bănuim că comiterea acestor fapte este poate cu cunoştinţa D-lor Comandanţi în câtă vreme dumnealor după atâtea invitaţiuni n'aŭ luat nicĭ o măsură de reparare. — Am dar onoarea a aduce la cunoştinţa D-v. acestea, şi vĕ rog, D-le Prefect, să bine-voiţi a interveni pe lângă şefiĭ acestor comandanţi pentru, a se face, ca eĭ în viitor să aibă sub o maĭ de aproape priveghere purtarea soldaţilor şi a le face o regulă pentru ceĭ bolnavĭ de a şedea la un loc în spitale iar nu a umplea casele locuitorilor cu bolnavi si a da pe proprietarĭ afară. — Primiţĭ.

COPIE DUPĔ PROCESUL-VERBAL DRESAT DE D-L POLIŢAIŬ AL ORAŞULUĬ ZIMNICEA.

Astă-zĭ anul una mie opt sute şeapte-zecĭ şi şépte, luna Decembrie în zece zile, ora douĕ-spre-zece noaptea.—Noĭ Ştefan Dumitrescu. Poliţaiul oraşuluĭ Zimnicea, judeţul Teleorman, în urma incunoştiinţăreĭ ce ni s'aŭ făcut, că de către nişte pahonţi ce fac transporturĭ ale armateĭ rusescĭ, s'aŭ bătut foarte rĕŭ israeliţiĭ

www.dacoromanica.ro

Mayer Ferman, Pincas Alamaru şi Uşer Birjaru ce se găsesc ca comercianţi în această comună, ne-am transportat la faţa locului unde voind a proceda la urmărirea şi constatarea casului am fost împedicat din causă că pahonţii care săvêrşiseră faptul de bătae ducêndu-se şi reclamând comandantului de Garnisoană Rusă, acesta fără vre-o altă cercetare a luat pe suferinzi şi ’i-aŭ dus la arestul rusesc. — Ducêndu-mĕ dupĕ aceasta la arestul rusesc, am găsit într’adevĕr pe suferinzi arestaţi şi cerênd a’i pune în libertate am fost refusat.—Despre cele constatate am dresat presentul Proces-Verbal care se va înainta în original D-luĭ Comisar Regional pe lângă armata Imperială Rusă, spre cele de cuviinţă.

## Copie dupĕ Procesul-Verbal dresat de D-l Poliţaiu al oraşuluĭ Zimnicea.

Anul una mie opt sute şépte-zecĭ şi şépte, luna Decembrie în un-spre-zece zile, ora nouă de dimineaţă.—Noĭ Ştefan Dumitrescu, Poliţaiuĭ oraşului Zimnicea judeţul Teleorman. În urma celor constatate prin procesul-verbal de la 10 corent, luând cunoştinţă că israeliţiĭ bătuţi de pahonţi şi arestaţi de Comandantul rus, sunt liberaţi şi bătuţi foarte rĕŭ, de către D-l Comandant rus care ’i-a arestat, m’am transportat la domiciliul lor, şi ’i-am vĕzut bătuţi ast-fel ***de cumplit*** căcĭ eraŭ învelitĭ în cerciafurĭ muiate în spirt şi în stare de a nu se putea pune pe picioare mai multe zile. — Constatăm dar şi acest cas prin încheierea presentului proces-verbal, care se va înainta în original D-luĭ Comisar Regional pe lângă armata Imperială Rusă, spre cele de cuviinţă.

## Copie dupĕ Procesul-Verbal dresat de Poliţaiul oraşuluĭ Zimnicea.

Astă-zĭ anul una mie opt sute şeapte-zecĭ şi şapte, luna Decembrie în cincĭ-spre-zece zile, orele opt seara. — Noĭ Ştefan Dumitrescu, Poliţaiul comuneĭ urbană Zimnicea, din judeţul Teleorman, în urma reclamaţieĭ verbală ce am întâmpinat din partea D-lui Nae N. Sellimescu, din această comună, că de către D-l Comandant al Garnisoaneĭ Ruse i s’aŭ trimis în quartir, Mameĭ D-şale peste şase oficerĭ, afară că, mai are în quartir de sunt aproape şase lunĭ de zile pe Polcovnicul Sincof, care ’ı ocupă una din încăperi, bucătăria precum şi o magasie, în care îşĭ conservă lemne de foc, precum şi alte obiecte, şi că în acest prilej numiţiĭ

www.dacoromanica.ro

ofițerĭ 'i-aŭ îmbrăncit și 'i-aŭ amenințat cu bătae surorile. Ne-am transportat pe dată la fața loculuĭ, unde am găsit într'adevĕr trimiși în quartir la casa mameĭ numituluĭ maĭ mulțĭ oficerĭ, pe care întrebându'i, că cine 'i-aŭ dat în quartir acolo, de oare-ce numiteĭ i-se maĭ ocupă de atât timp încăperile coprinse maĭ sus, de către Polcovnicul Sîncoff, ni-s'aŭ rĕspuns că sunt trimiși de către Comandantul Garnisoaneĭ și în această ocasie propunêndu-le ca sa evacueze încăperea ce a ocupat, am întâmpinat opunere spuindu'mi între altele că ***nu vor să recunoască Autoritatea Țĕreĭ,*** și în fața opunereĭ ce am întâmpinat din partele, ne putênd lua nicĭ o dispositiune în satisfacerea mumeĭ reclamantuluĭ, 'i-am lăsat în ocupația acelei încăperĭ unde se găsesc și astă-zĭ.—Despre cele de maĭ sus dar, dresându-se presintele proces-verbal, se va înainta D-luĭ Comisar român ataşat pe lângă armata Imperială Rusă, spre cele cuvenite.

COPIE DUPĔ PROCESUL-VERBAL DRESAT DE POLIȚAIUL ORAȘULUĬ ZIMNICEA.

Astă-dĭ nouĕ-spre-dece Decembre anul una miă opt sute șaptedecĭ și șapte, ora douĕ p. m. — Presentându-se în localul Poliției Marcu Braunstein, de naționalitate israelită, supus român cu domiciliul în Bucureștĭ strada Florilor No. 10, culoarea Albastră de anĭ 20, servitor la comptoarul D-luĭ Blumenthal în această comună, mi-a declarat: că fiind într'un birt a mânca, s'aŭ pomenit cu maĭ mulțĭ pahonțĭ că'l bate. Venind în acel moment și patrula rusă, l'aŭ luat tot pe D-l Marcu Braunstein ducându-l la D-l Comandant Ostroverchoff, D-sa a ordonat cazacilor a'l bate, căutând corpul D-luĭ Marcu Braunstein, am vĕdut într'adevĕr că corpul sĕŭ erea foarte grav lovit de gârbacĭ ast-fel că nu putea a se ține pe picioare. Această bătae i-s'a dat de față cu D-l Nahman Rosenberg măcelar de naționalitate israelită, supus român, de fel cu domiciliul stabil în Ploeștĭ, care ne-a declarat că într'adevĕr a vĕdut pe Marcu Braunstein bătut ***din ordinul D-luĭ Comandant rus în fața sa*** fără ca numitul Marcu să fi făcut ceva. — Pentru carĕ am redactat acest proces-verbal care în original se va înainta D-luĭ Comisar român pe lângă Armata Imperială Rusă spre cele de cuviință.

COPIE DUPE PETIȚIA ADRESATĂ MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE DE 407 LOCUITORĬ DIN ORAȘUL ZIMNICEA.

Domnule Ministru. Greutățile ce am suportat și suportăm cu ocasiunea ocupăriĭ orașuluĭ nostru Zimnicea de către armata ru-

www.dacoromanica.ro

sească, precum şi ***jafurile ce am suferit în averile noastre***, credem că vi sunt aduse la cunoştinţă. — Să lăsăm că ni s'aŭ mâncat de către armata Rusă cu caĭ eĭ, semănăturile de toamnă şi primăvară precum şi nutreţele ce cosisem pentru hrana vitelor noastre, să lăsăm că ni s'aŭ dat în jaf rodul viilor, să lăsăm că ni s'aŭ distrus şi ars crămile împreună cu vasele ce le aveam pentru punerea şi conservarea vinuluĭ şi a rachiuluí, să lăsăm că ni s'aŭ luat din aceste crămĭ bagajele ce le dusesem şi le asigurasem într'însele de frica vre-uneĭ bombardărí din partea inamiculuĭ, să lăsăm că ni s'aŭ furat vitele de jug, vitele de lapte, etc. Să lăsăm în fine că în prezent aŭ inceput a ni se tăia pomiĭ roditorí ce'ĭ avem prin viĭ şi scoate chiar rădăcinele acestor sădirí. Dar, iată, D-le Ministru că vedem că s'aŭ maĭ început a se urma din partea acesteĭ armate de câte-va ḑile spre desăvîrşita noastră sărăcie şi miserie precum şi în dispreţul tutulor drepturilor noastre înscrise prin legile ţĕreĭ. — Ni s'aŭ luat de quartire maĭ toate încăperile, fiind ajunşĭ în stare de a fi aruncaţi împreună cu copiĭ afară dintr'ênsle şi espuşí a suferi asprimea timpuluĭ. — Atât oficeriĭ şi soldaţií ne fiind aprovisionaţí de lemne pentru încălḑit, ne iaŭ lemnele ce le găsesc şi pe unde nu găsesc lemne, ne distruge împrejmuirile, ne tae pomiĭ de prin grădinĭ, puindu-le şi arḑêndu-le pe foc.—Pahonţií care fac transporturĭ ale armateĭ nu maĭ puţin vin şi aceştia prin faptele ce comit, încurajaţi de sprijinul ce le dă oficeriĭ şi soldaţiĭ ruşĭ, a contribui la complecta noastră miserie şi sărăcie, căcĭ pe lângă că ne fură din vitele ce ne aŭ maĭ rĕmas ne distruge împrejmuirile spre a face foc de a se încălḑi, ne fură puţinele nutreţe ce avem adunate pentru hrana vitelor, dar năvălesc şi dênşi prin casele noastre spre a'ĭ quartirui în numĕr de câte 5 şi 10, ast-fel că adesea nu avem unde ne pleca capul şi a ne adăposti copiĭ. —

Astăḑi Zimnicea, D-le Ministru, nu se maí poate ḑice că este ocupată de către o armată amică, care aŭ intrat în ţară, în puterea uneí Conventiunĭ ci ca o localitate luată cu sabia. — Autoritătile noastre, D-le Ministru, sunt cu desĕvîrşire ***nesocotite şi despreţuite***. Ruşiĭ constituindu-se în autorităţi fac acte de administraţie şi poliţie ḑupĕ cum voesc şi putem ḑice ca într'un loc ce l'ar fi căpătat cu puterea armelor.—De la venirea nouluĭ comandant al garnisoaneĭ, colonelul Ostrowerchoff, nu maí credem că oraşul nostru face parte din România, suntem maltrataţi şi arestaţi prin geandarmĭ ruşí fără vre-o vină, casele noastre călcate şi ocupate cu forţă şi amenintaţi pe fie-care ḑi în averea şi interesele noastre, fără ca autoritătile

www.dacoromanica.ro

noastre locale să poată împedica nişte asemenea acte ilegale, acte în contra actului legilor ţărei şi a drepturilor noastre înscrise printr'ênsele. Soldaţii ruşi cutreeră mai toată noaptea oraşul şi comit fel de fel de fapte, fără ca să se vadă luate necesarele dispoziţiuni din partea D-luĭ Comandant al garnisoanei ast-fel ca să înceteze saŭ să le mai împedice. — Ca să vĕ expunem pe larg, D-le Ministru, câte am suferit şi suferim din partea armateĭ ruse, am umplea maĭ multe pagine şi v'am ocupa foarte mult. Ne mărginim de-o-cam dată numaĭ în cele ce v'am descris maĭ sus, şi vĕ rugăm respectuos că dacă veţĭ fi maĭ avênd milă de Românĭ să faceţĭ cele de cuviinţă atât că domnia legilor să'şĭ ia locul încetând orĭ-ce arbitralitate din partea armatei ruse şi a autorităţilor eĭ, cât şi a ni se asigura averea, domiciliul şĭ buna petrecere, căcĭ de vom fi lăsaţĭ din partea D-voastre în starea în care ne găsim actualmente, atuncĭ preferim a ni se spune că Guvernul nu ne maĭ consideră ca fiĭ aĭ acestei ţĕrĭ, că nu maĭ avem mila şi îndurarea sa, şi să ne părăsim căminele luându-ne copiĭ şi apucând calea în cotro ne va povăţui Dumnedeŭ. — Urmează 407 iscăliturĭ.

COPIE DUPĔ TELEGRAMA D-LUI PREFECT DIN TELEORMAN CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE.

Domnule Ministru. In referare la telegrama mea No. 14715 maĭ comunic că ***Primarul*** comunei Alexandria şi prin telegramele No. 2809 şi 2828 primite acum se plânge că aŭ fost luat din pretoriul poliţieĭ de către comandantul rus Bociaroff şi pus sub baionetă, ca nesocotinţa sa către autorităţile Române şi dispreţul legilor ţăreĭ aŭ ajuns la culme, rugându-vĕ respectuos să bine-voiţĭ a lua mĕsurĭ pentru permutarea aceluĭ comandant.

COPIE DUPĔ TELEGRAMA PREFECTULUI TELEORMAN CĂTRE MINISTRUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru. In referarea la raportul sub-semnatuluĭ No. 14,922 de la 24 Decembrie a. c. am onoare D-le Ministru a vĕ supune la cunoştinţă că D-l Colonel Ostrowerchoff, comandantul Garnisoanei ruseştĭ din Zimnicea, încurajază şi protejează pahonţiĭ care comit zilnic furturĭ şi dărîmă însuşindu-şi tot-de-odată dreptul de a aresta la arestul rusesc comercianţiĭ şi locuitorĭ din acel oraş, ţiindu-ĭ câte 10 şi 15 zile.—Rugandu-vĕ să bine-voiţĭ a lua dispoziţiunĭ urgente pentru încetarea unor asemenea urmăririĭ carĭ ating demnitatea şi prestigiul autorităţiĭ noastre.

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ TELEGRAMA D-LUI COMISAR REGIONAL BÎLCIURESCU CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE.

Domnule Ministru. Ca respuns la telegrama 15760 după relaţia dată de poliţie, resultă că în adevĕr mai mulţi lucrătorĭ între care şi italienĭ aŭ fost bătuţĭ de geandarmĭ şi soldaţi ruşĭ însărcinaţi cu patrula în oraş, că s'ar fi certat cu nişte pahonţi.

COPIE DUPĂ RAPORTUL D-LUĬ COMISAR DISPĂRŢIREA I No. 51 DIN 3 IANUARIE 1878

Erĭ la 2 ale corenteĭ pe la orele 3 ½ după amează pe când mĕ aflam în faţa portuluĭ, am fost înştiinţat de D-l . . . . . că pe strada Dosul Mărgărit ar fi un scandal mare, provocat de doui soldaţĭ Ruşi turmentaţĭ de băutură; cu gazda unde se aflaŭ la quartir, unde transportându-mĕ cu gardistul Gheorghe Ion şi cu 4 soldaţĭ de la Flotilă ce i-am cerut în ajutor de la D-l Lt. Căpitănescu şeful lor şi cu sub-comisarul N. Mănoliu ce l'am întâmpinat pe stradă, am găsit o sumă de lume adunată, intrând în ogradă, am vĕzut pridvoru rupt, uşile sfărămate şi pe soldaţĭ trântiţĭ unul pe scaun şi altul sus; beţĭ peste măsură; am întrebat pe femeia Marghioala Litteru Mihaileĭ care este cauza, şi 'mĭ a rĕspuns, că avându-i în quartir şi soţul eĭ ne fiind a casă, soldaţii fiind turmentaţĭ de băutură, îndată ce aŭ venit a început a sparge tot ce le eşia înainte şi o apucă spre a o maltrata, voind a se atinge la pudoare, sperîndu-i copiĭ, şi în urma acestora am dispozat rădicarea lor la arestul Poliţieĭ, pe care aducându-i şi întrebându'ĭ de nume şi Batalion; ne-aŭ rĕspuns că se chiamă Grigori Balahim şi A. Teodorof din Batalionu 41 de Reservă, Roata No. 3, care maĭ târziŭ saŭ dat în primirea Sergentuluĭ Sugmanoff de i-aŭ condus la Casarmă din ordinu Comandantuluĭ. Supuindu-vĕ aceasta la cunoştinţă D-le Poliţaiŭ, am onoare, a vĕ ruga ca să luaţĭ mĕsurile ce veţĭ crede de cuviinţă pentru stârpirea acestor neorînduele prin intervenirea Comandanţilor lor superiorĭ, dând ordin că după liberarea lor de la arest să le strămute quartirul ca să putem evita scandalul ce se maĭ poate face.—Primiţi.

COPIE DUPĂ TELEGRAMA NO. 16538 DIN 3 IANUARIE 1878 A PREFECTULUĬ JUDEŢULUĬ BUZĂU CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Primarele urbeĭ Mizilu prin telegrama No. 6209 îmĭ comunică că escadroanele de Dragonĭ, Husarĭ şi Ulanĭ sosiţĭ acolo în zilele

www.dacoromanica.ro

de la 20 pênă la 27 curent, aŭ avut o conduită ne suferită insultând, bătînd şi jefuind pe orăşenĭ. — Tot-o-dată D. Condeescu cetăţean din Mizil prin telegrama adresată Prefecturei şi registrată la No..... s'a plâns că escadroanele 11 şi 12 l'aŭ jefuit luându-ĭ în silnicie peste 4000 oca fân. — Pe de o parte am cerut a mi-se comunica imediat constatarea făcută şi să'mĭ arate numele escadroanelor şi a şefilor ce le comandaŭ; iar pe de alta supun aceasta şi la cunoştinţa D-v. spre a disposa cele cuvenite.

COPIE DUPĂ ADRESA PREFECTUREĬ JUDEŢULUĬ DIN 4 IANUARIE NO. 101 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru, asupra trecereĭ pe aicĭ, a Majestăţeĭ Sale Imperiale Alexandru, în ḑiua de 6 Decembre, autorităţile publice şi cetăţeniĭ ceĭ mai distinşi din toate clasele societăţeĭ, aŭ concurat la pregătirea solemnităţeĭ pentru întêmpinarea şi primirea Augustuluĭ şi Ilustruluĭ oaspe al Românieĭ. Din parte-mĭ am pus tot zelul la îndeplinirea recomandaţiilor D-voastre pentru ordine şi siguranţă pe tot parcursul linieĭ în judeţ; şi asupra programuluĭ pentru primirea la gara Roman, încă din ajunul ḑileĭ de trecere, am luat înţelegere atât cu şeful de gară, cât şi cu D-nu căpitan Gzel, comandantul rusde la acea gară, când ambiĭ aŭ convenit cu satisfacţiune la toate dispoziţiunile programuluĭ. — Prin raportul No. 11422 am supus D-luĭ Ministru de interne, detaliurile ceremonieĭ făcută, acele care D-voastre, Domnule Ministru, le-aţĭ observat ocular atuncĭ când acompaniind pe Majestatea Sa, aţi trecut pe aicĭ. La acea ocasiune, adică atât la trecerea cât şi la întoarcerea D-voastre, aţĭ fost întêmpinat de plângerĭ asupra unor necuviinţĭ ce urmase pe peronul găreĭ, necuviinţĭ carĭ tocmaĭ în momentele când trenul imperial s'apropia aŭ turburat ordinea, aŭ discompus aranjamentul şi aŭ produs legitimă indignaţiune. — Vĕ supuiŭ, D-le Ministru, anecsatele aicĭ copiĭ de pe raporturile No. 329 a comandantuluĭ batalionuluĭ gardeĭ civice şi No. 5337 a politaiuluĭ de oraş, care descriŭ detaliurile în cestiune. In adevĕr, toate faptele relatate în raporturile anecsate, aŭ avut loc şi s'aŭ petrecut pe peronul găreĭ, chiar sub ochiĭ meĭ, de către douĭ oficerĭ din armata imperială rusă, numiţĭ căpitan Muller şef de jandarmĭ pe linia de la staţiele Iaşi-Brăila, cu reşedinţa în Iaşĭ, care sosise aicĭ şi apăruse numaĭ în acele momente, şi ofiţerul de jandarmĭ Bicueroff ataşat în serviciul de lângă D-nu comandant Gzel de la gara Roman, ambiĭ ajutaţi de vr'o patru jandarmĭ din serviciul D-lor, carĭ jandarmĭ aŭ mers până a sufla şi a stinge parte din nu-

www.dacoromanica.ro

meroasele lampioane de pe peretele peronuluĭ. — Cu profundă întristare am vĕzut maltratarea cu înjurĭĭ şi isbiturĭ ce numiţiĭ aŭ făcut gardiştilor civicĭ carĭ, conform programuluĭ, eraŭ aşezaţi la posturile lor, precum şi cetăţenilor, ba chiar până femeilor şi şcolarilor carĭ cu biletele mele de permisiune eraŭ introduşi fie-care la locurile destinate. Am intervenit cu toate manierile cuvenite în situaţiunea delicată a apropiereĭ trenului imperial, însă numiţiĭ d-nĭ ofiţerĭ, neţinênd nicĭ un cont, aŭ continuat cu mepriz şi bruscheţă opera d-loŕ, până la alungarea de pe peron a o mulţime de cetăţenĭ şi a tutulor gardiştilor, vociferând aicĭ d-nii ofiţerĭ că M. S. Imperatorul nu voeşte şi nu trebue să vadă atâta lume şi oamenĭ civilĭ armaţi. Ofiţeriĭ de gardă şi chiar maiorul comandant de batalion, în uniforme de mare ţinută, aŭ fost asemenea meprizaţĭ aşa că între Maiorul Ghika, comandantul gardeĭ şi ofiţerul Bicueroff ajunsese conflictul până aproape la culmea scandaluluĭ. — Eŭ am rĕmas în profundă mirare şi chiar extaziat când am vĕzut că până şi d-nu căpitan Gzel, comandantul rus de la această gară, la apelul ce i-am făcut, venind pe peron şi încredinţêndu-se despre cele narate s'a mărginit drept tot rĕspunsul a strânge din umerĭ şi a se achita spunêndu-mĭ că aceia sunt jandarmĭ imperialĭ şi că ceremonia se face pentru primirea Imperatoruluĭ.—Ast-fel toţi am îndurat: eŭ şi Poliţia umilinţa autorităţeĭ, garda civică mepriz, isbiturĭ şi alungărĭ, şi o mulţime de persoane bruscheţa şi isbiturile cu carĭ aŭ fost alungate de pe peron şi date afară din gară; şi la toate aceste m'am găsit în nevoia de a crede prudent că însumĭ să staŭ şi să recomand tutulor ca asemene să stee în resignaţie, pentru că momentele eraŭ solemne, trenul Imperial deja se vĕduse apropiindu-se, şi orĭ cum eraŭ împrejurările, nu era bine, nu era frumos şi recomandabil, pentru noĭ ca la ajungerea trenuluĭ lângă peron, să fie a se vedea de M. S. Imperatorul, urmele urâte şi scandaloase a unuĭ conflict, orĭ-care ar fi fost sorgintea şi scopul provocatorilor.—M. S. Imperatorul la intrarea pe peron şi în sala găreĭ, aŭ avut graciositatea de a exprima înalta sa mulţumire pentru entusiasmul cu care aŭ fost primit, la aceasta toţi am fost mângâiaţĭ şi satisfăcuţi dar totuşĭ am rĕmas în mare părere de rĕŭ că scandalul precedent lăsase urme de stricăciune vizibilă în aranjamentul ce făcusem şi diminuase mult splendoarea care noĭ cu sentimentul cel maĭ sincer şi călduros pregătisem pentru primirea ilustruluĭ imperator.—Pentru meprizul şi atingerea gravă aduse prestigiuluĭ autorităţeĭ locale, gardeĭ civice şi cetăţenilor, reclamăm la D-v. cuvenita satisfacţiune.



www.dacoromanica.ro

Este necesar a se face să ştie cetăţenii că nu aŭ a se maĭ teme de injuriĭ şi maltratărĭ, atunci când dênşiĭ la de asemenea marĭ solemnităţĭ, aleargă cu respect, entusiasm şi buchete de florĭ. — Primiţĭ...

COPIE DUPĔ ADRESA PRIMĂRIEĬ URBEĬ ZIMNICEA DIN 8 IANUARIE 1878 CU NO. 110 CĂTRE D-L COMISAR ROMÂN BELCIURESCU.

Domnule Comisar. De la un timp încoace primesc pe fie-care di reclamaţiunĭ că atât jandarmeria cât şi unĭĭ din D-niĭ oficerĭ ruşĭ usurpând drepturile autorităţilor Române locale 'şi permit a închide de la sine diferite stabilimente de cârciumĭ şi altele cu toate că eĭ aŭ îndeplinit toate formalităţile şi aŭ achitat toate taxele prevĕdute de legile ţĕreĭ, pe când în acelaşĭ timp tot acea jandarmerie şi alţĭ D-nĭ oficerĭ patronează şi iaŭ sub protecţia D-lor pe alţii carĭ nu aŭ satisfăcut îndatoririle legale. — Acest amestec în atribuţiunile autorităţilor legale, pe lângă usurpaţiunea drepturilor lor, maĭ are inconvenientul că mulţime de comercianţĭ sunt împedicaţi de a'şĭ putea exercita negoţul ce întreprind, pe când alţiĭ sunt toleraţĭ în detrimentul Caseĭ comunale şi în dispreţul legilor.— Ca fapte maĭ recente, vĕ notez oprirea comercianţilor Naham Tabacimen de către Comandantul Batalionului 4, de la artileria de asediŭ, cum şi a D-luĭ Christu Dumitru.—Arbitrariul a mers şi maĭ departe; chiar agentul de urmărire N. Stoenescu însoţit şi de călăraşul George Beşiu avênd ordin expres din partea Perceptoruluĭ ca să execute pe asemenea protegiaţĭ de a veni ca să plătească taxa de licenţă şi cea de patentă, aŭ fost maltrataţĭ şi arestaţĭ din ordinul unor asemenea D-nĭ oficerĭ.—Cestiunea fiind una din cele maĭ grave şi spre a nu lua proporţiune al căror resultat final nu se poate prevede, vĕ rog respectuos, D-le Comisar, să bine-voiţĭ a interveni la locul ce veţĭ crede de cuviinţă ca să se pună capĕt odată pentru tot-d'a-una unor anomaliĭ de natură a aduce perturbaţiunea atât în exerciţiul drepturilor autorităţilor legale, cât şi în comerciul privat al locuitorilor Comuneĭ şi al altor Comercianţĭ.— Bine-voiţĭ...

COPIE DUPĔ ADRESA PREFECTUREĬ JUDEŢULUĬ COVURLUĬ DIN 10/22 IANUARIE 1878 CU NO. 202 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE.

Domnule Ministru. Poliţia locală în maĭ multe rênduri 'mĭ-a raportat că soldaţiĭ armateĭ imperiale ruse ce sunt cantonaţĭ în acest oraş, comit cele maĭ marĭ necuviinţĭ sărind asupra cetăţenilor

www.dacoromanica.ro

ce-i aŭ în quartir spre a-ĭ bate, stricându-le şi obiectele casnice, aşa în cât prin purtarea lor necuviincioasă aduc cea mai mare nemulţamire orăşenilor, ameninţand chiar pe agenţii poliţiei când se duc a stabili ordinea —Pe langă mijlocirile ce D-l şef al poliţieĭ aŭ adresat D-lui Comandant de piaţă rusesc, sub-scrisul de mai multe orĭ m'am adresat D-luĭ Comisar român al acestuĭ judeţ şi D-luĭ Consul al Rusieĭ spre a lua dispoziţiunĭ de a se pune capĕt unor asemenea fapte care turbură linişstea publică, însă dupĕ cum vĕ veţĭ putea încredinţa din alăturata copie a raportului comisarului quartaluluĭ I No 51 primit cu a poliţiei locale No 122, totuşĭ soldaţiĭ ruşi continuă a comite asemenea necuviinţe — Vĕ rog dar, D-nule Ministru, să bine-voiţĭ a lua şi D-voastră dispoziţiunile ce veţi crede de cuviintă pentru înlăturarea acestor turburărĭ — Bine-voiti

Copie dupĕ adresa cu No 23 din 9/21 Ianuarie 1878 a Ministeruluĭ Afacerilor Streine către D-l Comisar General

Domnule Comisar General In urma telegrameĭ ce a primit de la Primarul urbei Mizil D-l Prefect al judeţuluĭ Buzĕŭ 'mĭ telegrafiază că escadroanele de dragoni, huzari şi ulani sosiţĭ în acea urbă în ţilele de 20 pană la 27 Decembre trecut, aŭ avut o conduită necuvenită însultând, bătand şi jefuind pe orăşeni — Tot-o-dată D-l Prefect 'mĭ face cunoscut, în urma petiţiuneĭ ce a primit de la cetăţeanul D Condeescu tot din Mizil, că escadroanele No 11 şi 12 i-aŭ luat în silnicie peste 4000 oca fan — Până a mi se comunica constatarea de pagubele suferite de cetăţenĭ noştrii şi a mi se arĕta numele escadroanelor şi a şefilor ce le comandaŭ, am onoare a vĕ ruga, D-le Comisar General, să bine-voiţi a interveni pe lângă Principele Obolensky pentru a lua mĕsurile ce va crede de cuviinţă ca asemenea fapte să nu se mai reînoiască pe viitor — Primiţĭ .

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Streine către D-l Comisar General din 10 Ianuarie 1878 cu No 298

Domnule Comisar General Am onoare a vĕ comunica aci alăturate în copie telegrama No. 154 a D-lui Prefect de Vlaşca, No 17 a D-luĭ Prefect de Teleorman şi No 98 a D-lui Prefect de Buzĕŭ, cum şi procesul-verbal din 17 Decembre 1877 a procurorului (jud Teleorman), primtt pe lângă adresa No 66 din 4 Ianuarie a Minist. Justiţiei, toate acestea relative la bătăile, abuzurile de putere şi

www.dacoromanica.ro

vexaţiunile de tot felul ce locuitorii noştri suferă din partea ofiţerilor şi pahonţilor ruşi.—In faţa acestora şi pentru a se putea o dată pune capĕt unei stări de lucruri din cea mai plângĕtoare, vĕ rog, Domnule Comisar General, ca potrivit celor ce v'am rugat prin adresa No..... să bine-voiţi a stărui la Principele Obolensky de a admite o comisiune mixtă pentru cercetarea şi statornicia tutor faptelor de mai sus pentru ca cu mijlocul acesta să se poată descoperi şi pedepsi cei cuipabili.

COPIE DUPĔ TELEGRAMA PREFECTULUI DE BUZĔU CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru. Primarele urbei Mizil 'mi-a anunţat prin telegrama 33 că pahonţii unui convoiŭ de 250 căruţe de sub conducerea căpitanilor Bilanski, Decemski şi Jeglıski aŭ jăfuit, aŭ bătut cumplit pe sergenţii nopturni dintre care unul este în pericol. — De o parte am invitat pe Sub-Prefectul Tohani a constata legalmente faptul şi a lua cuvenitele măsuri; iar pe de alta supun respectuos cunosciinţei D-voastre.

COPIE DUPĔ ADRESA PREFECTULUI DE VLAŞCA CĂTRE MINISTERUL DE INTERNE.

Domnule Ministru. Sub-Prefectul Marginea arată în telegrama No. 137 că în noaptea de 7—8 curent, vre-o 20 soldaţi ruşi din batalionul 18 de infanterie prin efracţiune s'aŭ introdus în moara din comuna Băneasa, aŭ bătut foarte cumplit, rânit la faţă şi rupt mâinele la toţi cari se aflaŭ în moară, le-aŭ furat un revolver şi o giantă cu 150 poli imperiali; adăogând că Procurorul fiind în Frăteşti l'am anunţat a lua demarşe legale; respectuos supun aceasta cunosciinţei D-voastre spre sciiinţă.

COPIE DUPĔ TELEGRAMA D-LUI PREFECT DE TELEORMAN CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru. Din inspecţiunea ce am făcut prin localităţile pe unde se află în mare numĕr trupele rusesci şi mai ales în oraşul Zimnicea şi Alexandria, m'am convins, D-le Ministru, că comandanţii sunt causa relelor ce se fac populaţiunei şi proprietăţilor private de către soldaţi şi ofiţeri. — La Zimnicea Colonelul Ostroverchoff, comandantul pieţei şi ofiţerii sĕi căpitanul de Geandarmi Leon şi Luchianovici nu numai că permit soldaţilor de a bate pe

www.dacoromanica.ro

cetățenĭ și a'ĭ scoate din casele lor fără a cere autorităței Române ajutor în privința quartierelor, dar ce este mai grav eĭ singurĭ bat și arestează, declarând că nu vor să recunoască autoritățile Române. Tabloul faptelor ce se petrec este îngrozitor căcĭ autoritatea Română nu poate să garanteze pe nimenĭ față cu delictele ce se comit dilnic de soldați.—Pahonții și căpitaniĭ lor prin sate cer a fi quartiruiți și însuși pahonții. ***Pomiĭ de prin viĭ și însăși îngrăditurile caselor se ridică fără sfială.*** La Alexandria aceași procedură. Aseară chiar aŭ vrut a băga în localul Sub-Prefecturei soldați prin insulte aduse funcționarilor. Hârtiele formale ce li se adresează de multe orĭ sunt refusate; nu domnește de cât capriciul. In orașe aŭ băgat pahonții cu carele lor carĭ, pe lângă murdărie, fac cele maĭ marĭ neorînduele. — La Zimnicea sunt oamenĭ arestați de douĕdecĭ de dile. — Sunt convins că capiĭ armatei ruse carĭ lipsesc din aceste localități aŭ ordine date comandanților de a avea o conduită esemplară; căcĭ în adevĕr la comuna Țigănești, Suhaia și Nanovu comandanții orĭ unde găsesc rĕul îl pedepsesc. — Supuind aceste fapte la cunosciința D-voastre vĕ rog cu respect să bine-voiți a lua grabnicĭ demarșe pentru înlocuirea cel puțin a comandanților din Zimnicea și Alexandria și chiar de a se face esemplu prin pedepsirea lor pentru faptele comise.

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ JUSTIȚIEĬ DIN 16 IANUARIE 1878 CU NO. 515 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE.

Domnule Ministru. D-l Procuror G-l al Curței de Apel din București, în urma unuĭ raport ce a primit de la D-l Prim Procuror al Trib. Prahova, mĕ informează că, la 8 Decembre anul expirat, în Cafeul-Concert al Hotelului Moldavia din Ploești, un oficer rus cu gradul de Căpitan, a aplicat o lovitură D-luĭ Dr Borcescu, pentru că acesta nu și-ar fi descoperit capul când musica începuse a cânta imnul imperial rus. D-l Jude instructor Bădulescu, fiind presinte la fapt, s'a sesizat direct de afacere. In urmă D-l Judecător de instrucțiune găsind că afacerea este de competența On. Consiliu de Resbel român, se desesizează, prin o ordonanță aflată în alăturatul dosar sub No. 301/77. — In basa acesteĭ ordonanțe se trimite dosarul D-luĭ Comandant al Divisiuneĭ a II-a teritorială militară. D-l Comandant al ziseĭ Divisiĭ, cu adresa No. 14,986, restitue dosarul sub motiv că Consiliul de Resbel este incompetente în causă. — Am dar onoare a vĕ înainta pe lângă această dosarul sus-citat, ru-

www.dacoromanica.ro

gandu-vĕ, D-le Ministru, ca prin mijloacele de care dispuneţĭ, să bine-voiţi a interveni către autorităţile ruse pentru a se da satisfacerea legală pacientului, care a suferit o insultă atât de gravă — Primiţĭ, ş.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE DIN 17 IANUARIE 1878 CU NO 769 CĂTRE COMISARUL SPECIAL DE GALAŢĬ.

Dominule Comisar D-l Prefect de Covurlui prin adresa No 202 din 10 Ianuarie, 'mi face cunosut că soldaţiĭ ruşĭ cantonaţi în Galaţi, fac cele maĭ marĭ necuviinţe asupra orăşenilor pe la carĭ sunt găzduiţi, spre a-ĭ bate, le strică obiecte ast-fel că purtarea lor a ajuns a fi pe cât de nesuferită pe atât şi de periculoasă liniştei şi siguranţei locuitorilor. — Cu această ocasiune, D Prefect 'mĭ impărtăşeşte că v'a făcut în maĭ multe rînduri cunoscut acele de maĭ sus dar cu toate acestea neorînduelele urmeaza in dauna pacinicilor cetăţenĭ — Daca D-voastră aţi avut cunoştinţă de asemenea urmări din partea soldaţiloi ruşĭ, pentru ce nu aţĭ mijlocit de a se lua grabnice şi energice măsuri pentru cantonarea lor şi pentru ce aţi lăsat a se zădărnici interventiunea Prefecturei care tocmai avea nevoe de concursul D-v în interesul ordineĭ publice Comunicându-vĕ dar aceasta vĕ rog, D-le Comisar, să bine-voiţi a'mĭ face cunoscut împrejurările şi a 'mĭ impărtăşi resultatul mijlocirilor D-voastre — Primiţĭ *Kogălniceanu*

LISTA URMĂRILOR SCANDALOASE SĂVÂRŞITE DE SOLDAŢIĬ RUŞĬ TRIMISĂ CU ADRESA PREFECTUREI COVURLUI, DIN 1 FEBRUARIE 1878 NO 916*)

No I Soldaţiĭ Şuicov şi Nurinŭ din batalionul 43 compania a 3-a rezervă carĭ aŭ bătut pe sergentul Gheorghe Dumitriu, au făcut scandal chiar în arestul poliţiei sfărâmand uşa şi ferestrele, iar altul a făcut scandal la gasdele lor insă fără să se ia notiţe de numele acelor soldaţi fiind-că măgimdu-se de patrule s'aŭ ridicat şi dus la arestul de Piaţă Rusesc Raportul No 8 din 2 Ianuarie —No II Scandalul intâmplat la femeia Marghioala Lefter Mihail din quart I, soldaţii se numesc Grigore Bohalin şi Alexe Iliedarol din batalionul 41 de rezervă, compania a 3-a există raportul No 122 din 4 Ianuarie —No III In noaptea de 15—16 cofent un domn ofiter rus din serviciul intendenţeĭ numit Preovajovschi a făcut mai mult tapaj prin localurile publice şi pe strade însuşindu'şi dreptul asupra gardiştilor polițienesti insultând şi bătând pe gardiştiĭ G Ma-

*) Vezĭ pagina 394

www.dacoromanica.ro

nolachi şi Dumitru Marin, luând de la cel din urmă şi o căciulă de miel neagră (urmează nota noastră). Domnul comandant de piaţă rusesc, sub No. 1069 din 19 Ianuarie.—No. IV. In seara de 22—23 Ianuarie doĭ serjenţĭ sapiorĭ Timoteĭ Brigorn şi Filip Nitvetichi şi soldatul Timoteĭ Roscovalschi de al 4-a batalion compania a II de la drumul de fer făcênd scandal pe strade au insultat şi ameninţat cu tesacele scoase pe serjentul călăreţ poliţienesc Dimitrie Otian şi alţĭ gardişti.

Copie după adresa D-lui Comisar special Galaţĭ-Brăila din 23 Ianuarie 1878 cu No. 18 către Ministrul Afacerilor Străine

Domnule Ministru. Primind ordinul D-v. No. 769 motivat de raportul D-luĭ Prefect de Covurluĭ No. 202, în casul necuviinţelor ce ar face soldaţii ruşĭ cantonaţĭ aicĭ, am onoare a ve refera că în acest cas nu am primit de la D-l Prefect de cât douĕ împărtăşirĭ, una sub No. 49, iar cea-l'altă sub No. 203 şi de îndată am intervenit prin adresele No. 4 şi 9 pe lângă D-l Comandant de etapă rugându'l a usa de tótă influenţa sa pe lângă comandantul direct acelor trupe spre a face a înceta o asemenea stare de lucrurĭ şi a regula pedepsirea culpabililor; maĭ mult de cât atâta, D-le Ministru, considerând că evitarea acestuĭ rĕŭ nu s'ar putea realisa maĭ uşor de cât pe cât se poate de a evita punerea în contact a soldaţilor cantonaţĭ cu orăşenĭĭ. Am stăruit atât pe lângă Comandantul de etapă de aicĭ, precum şi prin intervenirea colegului meŭ, Comisar special din Bucurescĭ, pe lângă Generalul Drenteln, spre a regula casarmarea soldaţilor staţionarĭ în acest oraş prin maĭ multe adrese, şi sunt fericit a vĕ arăta că chiar acum am primit de la D-l Comandant de etapă din acest oraş adresa No. 152 prin care mĕ asigură că aŭ regulat instalarea soldaţilor în cazarme, rĕmâind a fi înquartiraţi numaĭ aceĭ ce nu ar încăpea în cazarme. Asemenea în chestia despre care s'aŭ tânguit D-l Prefect, D-l Comandant prin adresa No. 188 mĕ înconoştiinţează că soldaţiĭ ce aŭ comîs acele fapte, aparţinênd batalionuluĭ de rezervă No. 41 pornit din acest oraş, s'aŭ adresat Comandantuluĭ aceluĭ batalion spre pedepsirea lor. — Aceste fiind împrejurările şi procedările înaintate de mine, D-le Ministru, râmâne sĕ apreciaţĭ dacă nu s'aŭ luat cele maĭ energice mĕsurĭ pentru încetarea rĕuluĭ şi dacă nu am dat cel maĭ inteligent concurs D-luĭ Prefect pe care nu l'am putut împedica în nerăbdarea sa de a vĕ refera.—Primiţĭ...

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL, DIN 29 IANUARIE 1878 CU NO. 1029

*Domnule Comisar General,*

Domnul Prefect de Teleorman mĕ informâ că Comandantul garnisoanei ruse din Zimnicea, Colonelul Ostrowerchoff arestează pe fie-care zi ***şi bate comercianţii români*** sub cuvênt că nu ar poseda ***paşpoarte ruseşti*** şi că cu toate intervenirile autorităţilor noastre, Domnia sa continue a comite şi tolera fapte de asemenea natură. D-voastre cunoaşteţi că acest domn Colonel comite de cât-va timp ilegalităţile cele maĭ marĭ, în dauna prestigiuluĭ autorităţilor române.

Vĕ rog, Domnule Comisar General, să bine-voiţi a interveni la locul competent, pentru a se pune odată un capĕt unor asemenea fapte care rĕmânênd nepedepsite, ar putea provoca regretabile conflicte. Primiţi... ***Kogâlniceanu.***

COPIE D'APRÈS LA NOTE ADRESSÉE PAR LE CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES LE 30 JANVIER (11 FÉVRIER) 1878 SOUS LE NO. 524.

Monsieur le Ministre. Je n'ai pas manqué de transmettre au Général Drenteln la note que Vous avez bien voulu m'adresser en date du 17/29 Janvier No. 766 concernant les plaintes élevées contre le Colonel Ostrowerchoff, commandant des troupes Impériales à Zimnicea.—En me réservant de Vous communiquer en son temps la réponse du Général Drenteln, je ne saurais ne pas Vous exprimer, Monsieur le Ministre, dès à présent, mes profonds regrets de ce que la note précitée contient des expressions irrévérencieuces à l'égard du Colonel Ostrowerchoff, expressions qui, il me semble, ne devraient pas trouver place dans une correspondance officielle. Veuillez agréer.

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES LE 7/19 FÉVRIER 1878 NO. 1715 À SON EXCELLENCE LE BARON STUART

Monsieur l'Agent. En réponse à la note que vous avez bien voulu m'adresser le 30 Janvier (11 Février) No. 524, pour m'accuser réception de la communication où je vous signalais les agissements si regrettables du colonel Ostrowerchoff à Zimnicea, je ne saurais

www.dacoromanica.ro

vous dissimuler combien je suis pris de voir qualifier d'irrévérencieuses les expressions employées à propos d'un officier ***qui journellement viole, les stipulations d'une convention internationale*** portant la signature du Chancelier de l'Empire de Russie à la suite ***d'une patente signée par S. M. l'Empereur Alexandre II.*** Je suis même obligé d'observer qu'en pareille circonstance c'est un droit et un devoir d'appeler strictement les choses ***par leur nom***. Il me serait d'ailleurs trop aisé de constater la présence dans les archives de mon département, de certaines pièces récemment émanées de la Chancellerie diplomatique du Grand Quartier Général Russe et par Vous transmises, dont les termes beaucoup plus forte se rapportent non pas à un individu, ***mais à l'armée Roumaine*** et cela à l'heure où, en qualité d'alliée, elle versait son sang à côté des armées impériales. Vous et moi, Monsieur l'Agent, nous avons pour haute mission d'établir et de sauvegarder, la meilleure entente entre les diverses autorités qui sont provisoirement en contact sur le territoire roumain. — Je croix avoir eu l'honneur de vous mentionner déjà et à plusieurs reprises que, pour ma part, et précisément en respect de la mission qui m'incombe, j'ai réussi, non sans peine, par l'intermédiaire de mes agents, à arrêter temporairement la légitime explosion du mécontentement général soulevé à Zimnicea contre le colonel Ostrowerchoff, et à dissuader la population exaspérée de cette ville de porter ses plaintes aux pieds de Sa Majesté L'Empereur, lors de son passage par cette ville.

Depuis deux mois j'interviens presque journellement auprès des autorités militaires Russes dont relève M. le Colonel Ostrowerchoff pour qu'il lui soit enjoint d'adopter une attitude plus correcte et plus conforme aux stipulations de la convention du 4 Avril, dans ses relations avec les autorités et les habitants de Zimnicea.—Jusqu'aujourd'hui il ne m'est même pas accusé réception de mes notes, et ce n'est qu'en face de ce silence peu courtois, que je me suis vu dans la pénible nécessité de m'adresser à vous, Monsieur l'Agent, dont je possède la signature placée sur l'acte international susmentionné et qui limite expressément les attributions dans autorités militaires russes, et leur interdit toute immixtion des les affaires intérieures du pays, et leur reconnaît encore moins le droit d'arrêter de simples citoyens, et de disposer de leur personne et de leur avoir. — J'espère que ces explications sont plus que suffisantes pour vous démontrer que de notre part il n'y a ni parti pris, ni intention d'offenser qui que ce soit même

www.dacoromanica.ro

Mr le Colonel Ostrowerchoff —Ce que nous voulons, ce que nous poursuivons, c'est que la convention du 4 Avril soit une verite a Zimnicea, a Alexandria, comme elle l'est dans d'autres villes de la Roumanie, et que partout ou il se produit des actes arbitraires, ces actes soient reprimes par les autorites Russes superieures —Il vous appartiendrait, Monsieur l'Agent, d'user a votre tour de vos attributions officielles pour remedier aux actes arbitraires qui se commettent à Zimnicea, afin d'ecarter une situation qui ne laisse pas que de presenter de graves inconvénients — Si vous voulez bien prendre la peine de parcourir le No du 1er Fevrier du journal «Pressa», vous pourriez vous convaincre que les reclamations contre le Colonel Ostrowerchoff sont deja sorties du domaine des communications entre Chancelleries, et commencent à defrayer les correspondances des feuilles publiques —Veuillez agreer

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ DE INTERNE DIN 1 FEBRUARIE 1878 CU NO 1564 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Am onoare a vĕ transmite copie dupĕ telegrama ce mi-a adresat D-l Mihail Apostolovici reclamând contra jafurilor şi maltratărilor ce a suferit de la armata rusă, precum şi dupĕ raportul Poliţaiului din Zimnicea, prin care atestă comiterea unor asemenea fapte, şi vĕ rog, D-le Ministru, ca în vederea celor expuse, să *bine*-voiţĭ a face energice demersuri pe langa cei competinţĭ, spre a pildui pe autorii unor asemenea fapte şi a înceta maltratările ori asemilor şi deţinerea lor prin aresturile noastre — Primiţi

COPIE DUPĂ ADRESA PREFECTULUI JUDEŢULUI COVURLUI DIN 1 FEBRUARIE 1878 CU NO. 916 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Spre realisarea ordinului D-v No 514, anexat aci, am onoare a vĕ presenta o listă[1] de urmările scandaloase savêrşite de către soldaţĭ Ruşĭ în acest oraş, primită cu raportul Poliţiei locale No 1587 sprea D-v regulă —Bine-voiţĭ

COPIE DUPE ADRESA D-LUĬ COMISAR GENERAL DIN 4 FEBRUARIE CU NO 91 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Am pus eĭ în vederea D-v nota Principeluĭ Obolensky sub No 73 de la 3 ale corenteĭ, privitoare la numirea unei comisiuni pentru cercetarea conflictului survenit la Cotrocení —

1 Vezĭ fila 390

www.dacoromanica.ro

Conform instrucţiunilor D-v verbale, am şi comunicat Principeluĭ Obolensky, prin nota mea de erĭ sub No 90, numirea delegaţilor din partea guvernului Român —Am onoare a alătura aci copiu dupe nota mea No 90 precum şi dupĕ acea a Principelui Obolensky mai sus citată. — Primiţi

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE PRINCE OBOLENSKY SOUS LE NO 73 LE 3/15 FEVRIER 1878 AU COMMISSAIRE G-L ROUMAIN

Monsieur le Commissaire Général Je crois devoir Vous informer que le General Lieutenant Drenteln avant son depart pour Bender a designe les Colonels Lichen et Merklin comme delegues de la part de l'autorite militaire pour proceder à une enquête sur le regrettable conflit qui a eu lieu a Cotrocem où la gendarmerie a usé des armes a feu contre les charretiers de l'intendance russe. Monsieur le Ministre de l'Interieur tant en son nom qu'au nom du Ministre des Affaires Etrangeres a bien voulu me declarer ce matin que le Gouvernement Roumain etait tout dispose a nommer une commission d'enquête et y admettre comme delegues de la part du Gouvernement russe les officiers designes par le Général Drenteln ainsi que Mr Dabija attache au commissariat —Veuillez agréer

COPIE DE LA NOTE NO 90 DU 3/15 FEVRIER 1878, ADRESSEE AU COMMISSAIRE G-L DE S A I. LE COMMANDANT EN CHEF DES ARMEES RUSSES, LE PRINCE OBOLENSKY, PAR LE COMMISSAIRE G-L ROUMAIN.

Prince! En reponse a la note que vous avez bien voulu m'adresser aujourd'hui sous le No 73, au sujet du conflit qui a eu lieu a Cotrocem entre les agents de la police et des charretiers russes, je suis chargé de Vous renouveller l'assurance que Monsieur le Président du conseil vous a donnee personnellement que mon Gouvernement accepte avec empressement la nomination d'une commision mixte chargee de procéder à une enquête Mon Gouvernement a accede a cette demande afin de bien établir la nature de ce conflit regrettable quoique les charretiers qui l'ont provoqué n'appartiennent pas a l'Intendance militaire, mais sont engages par des entrepreneurs sous leur propre responsabilite et que par suite, ils doivent être consideres comme passibles des lois penales et de procedure du droit commun — Mon Gouvernement a delegue pour faire partie de cette commision Mr Mihăilescu, secretaire general au Ministere de l'Intérieur, Mr le Colonel Barozzi, Directeur au Ministere de la Guerre et Mr le Capitaine P Stă-

www.dacoromanica.ro

tescu, commissaire princier —En portant à V E l'assurance que mon Gouvernement servira avec la plus grande severite contre ceux de ses agents qui seraient reconnus avoir contrevenu à leurs devoirs en cette circonstance, je suis charge d'exprimer l'espoir que l'autorité militaire superieure, de son côté, voudra bien, à titre de reciprocité, donner suite aux demandes d'enquête que mon Gouvernement lui adresse au sujet des conflits provoqués, sur differents pointes du pays, par les militaires —Veuillez agreer

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE GENERAL PADINOFF A MONSIEUR LF COMMISSAIRE GENFRAL ROUMAIN LE 4 AVRIL 1878, No 2633

Monsieur le Commissaire Général En reponse a la note que vous avez bien voulu adresser a Mr le Général Tcherkesoff en date du 23 Mars, No 221, concernant l'incident survenu a la Gare de Comana entre le Commandant du 2-e bataillon de chemin de fer, Colonel Timler et le Prefet de Vlaşca, j'ai l'honneur de vous communiquer que d'apres les informations qui me sont parvenus, les choses se sont passees de la maniere suivante — D'apres les ordres du Colonel, le soldat russe, prepose a la Gare pour empêcher les accidents pouvant resulter de l'encombrement du monde pres du train, a effectivement frappé legerement sur les jupes, une jeune fille qui vendait des fleurs et qui aprochait trop pres, mais sans lui occasionner aucun mal — En voyant cela, Mr le Préfet commença a crier contre le soldat et ordonna de l'arrêter, ce que Mr le Colonel Timler a judicieusement cru devoir empêcher — En effet, il est impossible d'admettre le droit de Mr le Prefet de faire arrêter un soldat russe dans l'exercice de la consigne qui lui a eté donnée — Je crois de mon devoir Monsieur le Commissaire General d'attirer toute votre attention sur la maniere d'agir tout à fait irrégulière de Mr le Prefet de Vlaşca et qui pourrait conduire à des conflits fort graves — Si Mr Timler a donne sa carte à Mr le Préfet ce n'était nullement pour le defier, mais bien pour lui donner le moyen de s'adresser où bon lui semblerait pour avoir des explications — Quant au second cas signalé dans votre lettre l'affaire sera examinee et si le Capitaine Santkin sera coupable justice sera faite —Veuillez agréer

COPIE DUPĂ ADRESA D-LUI COMISAR GENERAL DIN 7 APRIL 1878 CU No 301 CĂTRĂ MINISTERUL AFACERILOR STRAINE

Domnule Ministru In urma adresei D-voastre, No 3833 din 22 Martie, intervenind direct către Şeful Statului Maior al Generalului

www.dacoromanica.ro

Dl enteln, am prlmit de la Generalul şeful genlulul mllltar rus, alăturata în copie, nota sub No 2633 dln 4 Aprllie curent, relatlvă la celе întêmplate la gara Comana între d-nu Prefect de Vlaşca şl colonelul Tlmler comandantul batalionulul al 2-lea al servlclulul drumulul de fer şl prln care d-nu General se lncearcă a justifica pe Colonelul Tlmler că n'al fi lntervenlt de cât vĕzênd că d-nu Prefect ar fi ordonat de a se aresta un soldat rus, acesta lovise uşor o fată care vlndea flolı şl care se apropiase prea mult de tren Generalul Padlnoff esplică că d-nu Tlmler n'a dat carta sa d-luĭ Prefect ca o desfidere cl spre a-ĭ înlesnl reclamaţlunile ce ar fi avut de formulat —Vĕ rog, D-le Mlnistru să bine-voiţĭ a 'ml da lnstrucţlunile D-voastre în casul unde dupĕ aceste esplcărl, acest lncident ar putea păstra în ochiĭ D-voastre un caracter destul de grav spre a putea motlva o anchetă contradictorie — Plimiţĭ

Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ Justiţieĭ din 11 Aprilie 1878 cu No 3874 către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Mlnistru D-nu Procuror General al Curţeĭ de Apel dln Bucureşti, pe lângă raportul No 4608, îml tlmite un plocesverbal şi un act medical dln care lesultă că sergentul M Maxlmovicl a împuşcat dln lntêmplale pe dorobanţul Iosef Ilie Balan, care a lncetat dln vlaţă, comunicându-mĭ tot odată că autorul faptuluĭ s'a arestat deja de comandatul respectlv —Am dar onoalea a vĕ lnainta pe lângă aceasta, sus-ţlsele acte, rugându-vĕ, D-le Mlnistru, să binevoiţi a lnterveni către autorităţile ruse lespective pentru pedepsirea culpabiluluĭ —Cu acéstă ocasiune am onóle a vĕ înainta în original şl în tladucţiune adresa No 150 a judecătorlei mllitare ruse dln Brăila, prln care cere de la primărla dln Călăraşi actele de constatare făcută de autorltatea română —Bine-voiţĭ

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Străine din 12 Aprilie cu No 5457 către D-nu Comisar General

Domnule Comisar General Am primit adresa D-v No 301 din 7 Aprilie, relativă la incidentul petrecut în Gara Comana între Colonelul rus Timler şi D Prefect de Vlaşca şi sunt încredinţat că şi D-v n'aţi putut avea de cât aceaşĭ impresiune care 'mĭ-a produs cele consemnate în nota No 2633 ce aţi primit în această privire de la D. General Padinoff, şeful geniuluĭ militar imperial — Intr'adevĕr Ministerul nu are cunoscut că soldaţiĭ ruşĭ din ţară aŭ şi

www.dacoromanica.ro

misiunea de a face poliția înăuntru gărilor saŭ a trenurilor și aceasta cu atât mai mult cu cât nimic în incidentul care ne ocupă, nu a putut provoca o asemenea intervenire din partea acestor militari —Insă pentru a vĕ pune și mai mult în posițiune de a judeca cât este de întemeiată scuza ce D. General Padinoff cerea a face susnumitului Colonel, vĕ trimit în copie alăturat o telegramă a D-lui Comisar Rhetoridi, relativă la concursul ce i s'a acordat de către acelaș oficer superior, întru cercetarea unuĭ fapt a douĭ soldați ruși, prinși chiar asupra faptuluĭ —Bine-voiți

Copie dupĕ telegrama D-lui Comisar al județuluĭ Vlașca către Ministerul Afacerilor Streine

La Comana s'aŭ suit pe neștire aĭ douĭ soldați rusĭ într'un vagon cu marfă și pe cand trenul suia incet rampa în dreptul cantonuluĭ No 15, aŭ început a asvîrli din vagon diferite colete cu marfă Avĕnd scire am mers unsu-mi la comandantul rus al stațiunei Băneasa unde soldații aŭ locuința și am cerut să'i aresteze și să procedăm la constatare Mi-a refuzat tot concursul cerut față cu toți amploiațiĭ căeĭ ferate Abia am obținut a'mĭ spune numele soldaților Ignatief și Simionof din al 2-lea batalion de drum de fer sub comanda D-luĭ Colonel Timlei cu locuința în comuna Cioețesci lângă stația Vidra —Acesta locuind afară din circonscripție, sub-scrisul grăbesc a supune la cunoscința D-voastre

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Străine din 13/25 Aprilie 1878 cu No 5402 către D-l Comisar General

Domnule Comisar General Primesc de la colegul meŭ de la Justiție un proces-verbal și un act medical din care resultă că sergentul M Maximovicĭ a împușcat din întâmplare pe dorobanțul Iosef Ilie Balan, cum și adresa No 150, în original și în traducțiune a judecătorieĭ militare ruse din Brăila prin care cere de la primăria din Călărași actele de constatare făcute de autoritățile noastre — Inaintându-vĕ aceste acte vĕ rog să interveniți la locul competent pentru pedepsirea culpabiluluĭ —Primiți

Copie dupĕ adresa Ministerului de Interne din 7 Februarie 1878 cu No 1841 către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Ministru Raportul primaruluĭ comuneĭ rurale Găujani, ce 'mi-a înaintat Prefectul de Vlașca, relativ la ilegalitățile comise

www.dacoromanica.ro

de un căpitan de husarĭ din armata rusă, am onoare a'l transmite D-v, rugându-vĕ, D-le Ministru, ca vĕdênd cele întĭ'ênsul espuse, să bine-voiţĭ a intervenĭ unde veţĭ crede de cuviinţă pentru evitarea în viitor a unor asemenea fapte din partea ostaşilor ruşi —Primiţi

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI DE INTERNE DIN 3 FEBRUARIE 1878 CU NO 1645 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Am onoare a comunica D-v copia dupĕ telegrama primită de la D-l Prefect de Vlaşca sub No 1082, relativă la bătaia suferită de familia perceptorului comuneĭ Găujani de la un căpitan de husarĭ, spre a regula cele ce veţĭ crede de cuviinţă. — Bine-voiţĭ

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ DE INTERNE DIN 3 FEBRUARIE 1878 CU NO 1646 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Am onoare a înainta D-v pe lângă aceasta copia primită cu raportul D-luĭ Prefect de Vlaşca sub No 1059 dupĕ raportul primaruluĭ comuneĭ Oinac No 21, relativ la furturile şi bătăile ce comit soldaţiĭ ruşi asupra locuitorilor şi chiar asupra funcţionarilor comunali, rugându-vĕ, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a lua mĕsurĭ pentru încetarea jafurilor şi maltratărilor ce se comit de armata rusă —Bine-voiţĭ .

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI DE INTERNE CU NO 1647 DIN 3 FEBRUARIE 1878, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Am onoare a înainta Dv în original alăturatul proces-verbal dresat de sub-prefectul plăşiĭ Călmiştea din judeţul Vlaşca şi primit pe lângă raportul D-luĭ Prefect respectiv sub No 1104, relativ la necuviinţele ce comit soldaţiĭ ruşi şi şefiĭ lor, precum şi pahonţiĭ ruşi, şi vĕ rog, D le Ministru, să bine-voiţĭ a lua mĕsurile ce veţĭ socoti de cuviinţă pentru înfrânarea acestor fapte — Bine-voiţĭ

COPIE DUPĔ RAPORTUL NO 299 DIN 2 FEBRUARIE 1878 AL COMANDANTULUĬ DIVISIEI 4 TERITORIALĂ MILITARE DIN IAŞĬ CĂTRE MINISTERUL DE RESBEL.

Comandantul Regimentuluĭ 13 Doroban mi raportă că ĕrĭ la 1 Februarie, cu ocasia visităreĭ trecătorilor trenuluĭ, un conflict a avut loc între oficerul de Jandarmĭ de la punctul Ungheni-Ruşĭ şi

www.dacoromanica.ro

oficerul Comandant al punctuluĭ nostru Căpitanul de Jandarmĭ rus cu maĭ mulţĭ oficerĭ şi soldaţi, trecênd pe teritorul nostru aŭ insultat şi bătut pe aĭ noştri Pe de o parte am cerut Comisarului Român să intervie pe lângă autorităţĭ a numi un delegat care, împreună cu al nostru, să proceadă la o anchetă la faţa locului, iar pe de alta am onorul a vĕ supune casul la cunoştinţă până la facerea ancheteĭ

COPÎE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE DIN 11/22 FEBRUARIE 1878 CU NO 1801 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL ROMÂN

Domnule Comisar General Atât prin raportul No 299 ce Comandantul Diviziei a 4-a teritoriale a adresat Ministeriului de Resbel, şi după care vĕ trimit copie, precum şi din telegrama ce primesc de la Prefectul de Iaşĭ, resultă că Căpitanul de Jandarmi de la Unghenĭ-Ruşĭ provoacă scandaluri la vama nóstră şi acum câte-va ḑile a şi insultat pe comandantul punctuluĭ Unghenĭ-Români şi ***a maltratat sentinela,*** pentru că aceasta a oprit trecerea unor indivizi ce nu aveaŭ paşapoarte legalisate — Divisiunea militară constatând acest fapt prin o comisiune militară mixtă, vĕ rog să interveniţĭ la Prinţul Obolensky pentru a se infrăna acel Căpitan care provoacă scandaluri necontenite — Primiţĭ

COPIE DUPĔ TELEGRAMA D-LUI PREFECT DE IAŞĬ MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE ŞI MINISTERUL DE INTERNE, 1 FEBRUAR 1878

La Unghenĭ-Ruşĭ Căpitanul de Jandarmĭ provoacă scandaluri voind a face acte de autoritate la vama noastră , sunt câte-va zile, a insultat pe Comandantul punctuluĭ de la noĭ şi ***aŭ dat cu bastonu în sentinela care oprea trecerea unor indivizi fără paşapoarte legalisate.*** Divisia militară de aici a constatat faptul prin o comisiune mixtă militară Rog regulaţĭ prin locurile competinte infrânarea acestuĭ Căpitan care provoacă scandaluri necontenite

www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE LE 14/26 FEVRIER 1878 NO 566 AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur le Ministre Je m'empresse de transmettre à V E la traduction d'un telegramme que le Chef de l'Etat-Major du Général Drenteln vient de m'envoyer, et qui rapporte un incident facheux à la frontiere d'Unghenï ou des charretiers russes auraient ete victimes d'une attaque à la bayonnette, oi donnee par un officier roumain — Ce fait tres consequent en lui-même acquiert une nouvelle gi avité par la tiiste coincidence qu'il offi e avec le regrettable évenement ou des charretiers russes ont ete victimes d'une attaque armée de la police et de la gendaimerie de Bucarest Je viens donc appeler toute votre attention, Monsieur le Ministre, sur cette affaire et Vous prie de provoquer l'enquête la plus rigoureuse et la punition immediate du coupable si le fait venait à se confirmei dans sa crudité navrante — Je me flatte de l'espoir que V E voudra bien convenir que dans les affaires de ce genre une action prompte et rigoureuse du Gouvernement est d'autant plus indispensable qu'elle seule pourrait prévenir le renouvellement d'actions arbitraires qui portent préjudice à l'ordie public, compromettent la sécurite des particuliers et amenent une irritation qu'il serait de toute nécessité de prevenir et d'apaiser — Je saisis cette occasion

COPIE D'APRES LA TRADUCTION DU TELEGRAMME ADRESSE À MR L'AIDE-DE-CAMP GENERAL DRENTELN PAR LE CAPITAINE EN SECOND DES GENDARMES POUZYREVSKY EN DATE D'UNGHENI LE 1er FÉVRIER 1878

Tous les jours nos charretiers sont l'objet d'actes de violence à Unghenı roumain Aujourd'hui, en ma presence, un officier roumain a donne l'oidie aux gardiens de les attaquer a la bayonnette, et cet ordre fut exécuté. En réponse a ma protestation l'officier roumain m'a offense

COPIE DUPĂ ADRESA DLUĬ COMISĂR ROMÂN ROSETTI-BĂLĂNESCU DIN 14 FEBRUARIE 1878 CU NO 307 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru In ḑiua de 1 Februariŭ s'aŭ întâmplat la gaia căeĭ ferate de la Unghenĭ, un conflict serios între autorităţile române şi un număr mare de pahonţi, având în capul lor un căpitan de gendarmĭ ruşĭ D-l Pouzirewsky D-l Comandant al Divisiune



www.dacoromanica.ro

IV, cerând intervenţiunea mea, am regulat imediat trimiterea unei anchete, care s'aŭ şi facut la faţa locului, în ziua de 7 Februarie de către D-l Căpitan de gendarmi Manolescu, asistat de D-l Căpitan de dragoni Kameninsky delegat ad-hoc, după stăruinţele mele, cu D-l General Major Stembock Termor De şi după cetirea procesului-verbal, încheiat în acea anchetă, m'am încredinţat că cestiunea nu este de competinţa mea şi a autorităţilor militare ruse, prepuse spre privigherea mişcărilor trupelor armateï de operaţiune, cu toate acestea însă, am înaintat îndată D-lui General Stembock Termor, copie după procesul-verbal, încheiat la faţa locului, şi subscris şi de D-l Căpitan, delegat de autorităţile ruse, sperând că s'ar putea ca D-sa să aibă competinţă mai întinsă, şi să poată regula afacerea Dar D-l General Major Stembock Termor 'mi-a respuns, că conform prevederilor mele, cestiunea ne intrând în atribuţiunile sale, D-sa s'a vĕdut silit a'şi limita acţiunea în o demarşă cu totul oficioasă precum chemarea la D-sa a D-lui Capitan Pouzirewsky, care domn neagă faptele constatate cu toate formele de o anchetă mixtă regulat constituită ad-hoc.— Faptele petrecute fiind foarte grave, cred de a mea datorie, D-le Ministru, de a vĕ raporta asupra cestiunei, şi spre o maï deplină lămurire a vĕ trimite copie de pe citatul proces-verbal, pentru ca E V să regulaţi cele ce veţi găsi de cuviintă — Primiţi

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES LE 20 FEVRIER (4 MARS) 1878 AU CONSULAT GENERAL DE RUSSIE

Monsieur l'Agent J'ai l'honneur de vous accuser réception de la note que vous avez bien voulu m'adresser en date du 14/26 Fevrier No 566, pour me signaler un incident facheux qui se serait passe a Ungheni ou des charretiers russes auraient ete victimes d'une attaque a la bayonette ordonnee par un officier roumain — Par cette même note, tout en demandant une enquête rigoureuse et la punition des coupables, vous ajoutez, Monsieur l'Agent, que dans les affaires de ce genre, une action prompte et sévère, est d'autant plus indispensable, qu'elle seule pourrait prevenir le renouvellement de procedes arbitraires qui portent préjudice à l'ordre public, compromettant la securite des particuliers et amènent une irritation qu'il serait de toute necessite de prévenir et d'apaiser — Completement de votre avis, Monsieur l'Agent, j'etais prêt à provoquer la constatation du fait que vous m'aviez signale, lorsque j'ai

www.dacoromanica.ro

reçu un rapport du Commissaire roumain siegeant à Jassy, accompagne d'un proces-verbal dressé de concert avec le Capitaine de dragons Kameninsky, delegue du General Major Stembock Termor, dont il resulte que le conflit en question, n'a eté provoqué que par l'attitude et le procéde du Capitaine en seconde des Gendarmes Pouzirewsky et que par consequent les imputations adressees à l'officier roumain n'etaient nullement fondees — En presence des constatations faites en toute regle par une commission mixte, je suis autorisé à esperer Monsieur l'Agent, et les declarations contenues dans votre note confirment cet espoir, qu'une action prompte et rigoureuse, de la part des autorites militaires russes est indispensable ***afin que satisfaction nous soit accordée pour l'insulte faite aux autorités roumaines*** en la personne de l'officier Commandant a Ungheni par le Capitaine Pouzirewsky —Permettez-moi de vous prier en même temps, Monsieur l'Agent, de vouloir bien prendre toutes les dispositions que vous jugerez convenables afin de prevenir le renouvellement d'actions arbitraires qui compromettent l'ordre public et amenent une irritation que le Gouvernement roumain de même que vous, desire prévenir et apaiser —Pour vous donner une nouvelle preuve de mon esprit de conciliation je me déclare prêt à accepter une nouvelle enquête, si toutefois les preuves comprises dans le proces-verbal ci-annexe ne seraient pas suffisantes pour etablir la conviction des faits y relates —Veuillez agreer

***Kogalniceano.***

COPIE DUPE RAPORTUL DIVISIEI 4 MILITARĂ TERITORIALĂ CU NO 440 DIN 16 FEBRUARIE 1878 CĂTRE MINISTERUL DE RESBEL

In ziua de 1 Februarie, Comandantul regimentului 13 dorobanţi 'mi-a raportat că, in aceeaşi zi un conflict destul de serios a avut loc la Ungheni intre autoritătile ruse şi române — A doua zi am trimes să se faca o cercetare şi tot-d'odată am rugat pe Comisarul român pe langă armata rusă să intervie pentru facerea unei anchete — La 7 Februarie a avut loc ancheta făcută de căpitanul Manolescu din partea divisiei şi de căpitanul Kameninsky din partea autorităţei ruse Această anchetă, am onorul a o presenta pe lângă acest raport — Dintr'însa veţi vedea, D-le Ministru, că delegatul rus s'a mărginit numai a sub-semna declarările făcute de oamenii noştri, nevoind nici să aducă pe pârâţi la cercetare, nici să ia ori care altă măsură —Am intervenit din noŭ atunci pe lângă Comisarul român spre a cere să ni se dea o satisfacere Respunsul

www.dacoromanica.ro

autoritățeĭ ruse a fost însă că ea nu e competinte d'a face asemenea cercetărĭ, oficerul rus parât fiind de o altă jurisdicțiune iar pahonțiĭ fiind civilĭ —Supui cele ce preced la cunoscința D-v şi vĕ rog a bine-voi să intervenițĭ pe calea ce vețĭ crede de cuviință pentru obținerea unei anchete

## PROCES-VERBAL

Astă-dĭ 7 Februarie, noĭ Căpitan Manolescu Ioan, comandantul companiei de jandarmi pedestri din Iaşĭ, în unire cu D Căpitan de dragonĭ No 1 Kamenınsky, transportându-ne la punctul Unghenii-Romani, conform ordinului Divisiei a 4-a M T No. 313, spre a face ancheta la faţa locului, în constatarea unui conflict ivit între autoritățile române şi cele ruse din Unghenĭ-Ruşĭ, şi avênd în vedere, ca piesă de introducție, telegrama Sub-locot Zamfirescu, ce formează reclama conflictuluĭ din ziua de 1 Februarie a c —Aducênd înaintea noastră pe oficerul, obiect al ancheteĭ, pe D-l Şef de stație la Unghenii-Români Albert Seraia, D-l supraveghetor vamal cl I Presburerean, pe comisionarul Haim Agatştein şi pe soldații dorobanțĭ foştĭ de serviciu în acea zi, dintre care dorobanțul Cucu Vasile, caporal de guardă, Dragan Vasile sentinelă la pod şi Statĭ Neculae, ordonanță pe peron şi care maĭ în special aŭ suferit insulte grave şi bătaie în circonstanțele descrise maĭ jos —Am procedat la o minuțioasă cercetare şi declarațiile resultate sunt următoarele D-l Sub-locot Zamfirescu, oficer din compania de Dorobanțĭ Sculeni regim 13, în calitate de comandant al punctuluĭ Unghenı ne-aŭ declarat că în ziua de 1 Februariŭ pe la orele 9 şi 5 minute dimineață, ajungênd trenul de pasagerĭ din Iaşi trecĕtor în Rusia şi oprindu-se în stație, avea cu sine pe lângă maĭ mulți pasagerĭ particulari şi un numĕr ca la 200 pahonțĭ ruşĭ Invitându se de către amploiați şi dorobanțı ca atât pasagerii cât şi pahonțiĭ să treacă în cancelaria punctuluĭ, spre a'şĭ viza paşpoartele de eşire din țĕră, după regula stabilită unde se percepe şi taxa reglementară de 85 banĭ, în acelaşĭ moment, din tren, unde se afla în vagon D-l căpitan de jandarmĭ ruşĭ Pouzirewsky, comandantul jandarmilor de la Unghenı-Ruşĭ aŭ inceput să strige la pasagerĭ şi la pahonțĭ ca să se sue înapoĭ în tren, nefiind trebuință a maĭ arăta paşpoartele la autoritățile române şi ca să nu asculte pe soldați, să'ı îmbrâncească şi să'ĭ bată Unii din pasageri şi pahonți ce apucase a se sui pe peron spre a intra în cancelarie cu paşpoarte, audind aceste invitărĭ seditioase şi voind să se intoarcă, caporalul

www.dacoromanica.ro

de serviciŭ arĕtându-le uşa cancelarieĭ, în acel moment ḑisul căpitan rus, asociat încă de un individ cu şapcă de oficer rus şi cu semnul crucii roşii, s'aŭ scoborât din tren, a început să strige cu cuvinte insultătoare în limba rusească, invitând pe pahonţi să nu se supuie şi să bată pe soldaţi — Ofiţerul care era în cancelarie, fiind avertizat chiar de şefúl staţieĭ spre a eşi afară şi a vedea scandalul ce se petrece pe peron şi pe linie, dênsul eşind şi vĕḑênd pe numitul căpitan ce provoca asemenea abateri, s'aŭ dus la D-sa şi i-aŭ ḑis în româneşte (ofiţerul de grabă eşise din cancelarie chiar cu capul gol în tunică cu însemnele militare) Ce faceţi, D-nule căpitan? nu vedeţi că se provoacă scandal şi că pasagerii ce li s'au vizat deja paşpoartele şi inscrise în registru, parte din ei pleacă fără să plătească taxa legală a guvernului de care eŭ sunt responḑĕtor, căci sunt şi eŭ comandir, aici şi alte asemenĭ explicaţii de care rugam pe unii pasageri ce ştiaŭ ruseşte a'i le tălmăci Insă D-sa furios nevoind să asculte nimic, aŭ început a'mĭ bate din picioi, a me aposti ofa în limba rusească cu grave expresii pe care orĭ-cine le poate înţelege că eraŭ înjurăturile cele mai triviale, ameninţându-ne şi cu mâna şi ***chiar executând mişcarea din gură a scuipatului asupră'mi,*** în acelaşĭ timp s'aŭ repeḑit la dorobanţul Stati Nicolae care se apăra de îmbrânceala unui pahonţi şi înjurându'l, pe la spate i-aŭ dat patru ghionturi dupĕ ceafă, oficerul vĕḑêndu-se astfel insultat şi amenințat şi neavênd îndestulă forţa a se opune la aproape 70 pasageri şi 200 pahonţi întâi atacaţi de numitul căpitan, s'aŭ retras pe peron lângă şefúl staţieĭ spre a evita vre-o nenorocire, iar căpitanul cu un baston în mână şi fără sabie puindu-se în capul pahonţilor (căci şeful statiei creḑênd a ameliora situatia dăduse semnalul de pornirea maşinei, luptându-se chiar singur a da la o parte după linie pe pahonţi spre a nu se întâmpla vre o nenorocire) aŭ pornit cu toţiĭ pe jos la pod, încurajându-i să treacă fără a ţine seamă de sentinelă, parte din pahonţi şi pasageri aŭ trecut pe ghiată iar parte pe pod, unde sentinela opunându-se şi caporalul de gardă voind a opri pe un pahonţ, numitul căpitan aŭ rădicat bastonul să'l lovească în cap, dênsul ridicând mâna spre a se feri de lovitura bastonuluĭ ***aŭ fost lovit în lat la cele din urmă încheeturi ale unghiilor, de unde îndată aŭ ţîşnit şi sângele.*** Caporalul retrăgêndu-se, căpitanul aŭ lovit cu bastonul ***şi pe sentinelă*** atât peste armă cât şi peste mâni, pe când dênsul era înconjurat şi în luptă cu mai mulţi pahonţi şi astfel cu violenţă ***ajutat în actele sale şi de acel amploiat al crucei roşii,*** pe care

www.dacoromanica.ro

nu l'a mai vedut și de la nimene n'a putut să afle cum îl chiamă, ați trecut podul cu partea de pasageri și pahonți ce nu trecuse pe ghiață fără a se supune la viza legală a pașpoartelor și fără a ținea seamă de drepturile autorității române

D-nu șef al stației a declarat întocmai cele arătate aci ca petrecute identic, relatând violențele comise de numitul căpitan și gravele insulte și amenințări în contra ofițerului de punct în esercițiul funcțiunei sale, d-sa a declarat acestea din cuvânt în cuvânt și în limba franceză, esplicând d-lui căpitan Kamenenski, d-sa a a mai adăogat încă că și cu vre-o trei zile mai înaintea acestui conflict, tot numitul căpitan a fost venit de dincolo, singur pe o mașină escortat de mai mulți soldați ruși și a intrat cu autoritate în biuroul vamal român, de unde ***a luat pe un evreu, contrabandist de tutun ce se prinsese și pe care l'a dus cu d-sa peste Prut,*** fără nici un respect de drepturile autorității locale. — D Presbitereanu, supraveghietor vamal cl I, 'mi-a declarat identic aceleași împrejurări cu excepție că cele petrecute la pod nu le-a văzut ca unul ce remăsese pe peron, dar a auzit întocmai pentru că bătăile soldaților și actele de violență comise de acel căpitan, d-sa a mai adăogat că, ca unul ce pricepe puțin rușește, expresiile adresate ofițerului erau grave injurături, și că, când a plecat cu pahonțu și strigând a amenințat cu degetul, a zis «***Vĕ voĭ învĕța eŭ pe voĭ minte, am să viŭ cu jandarmĭ să puĭ să vĕ bată pe toțĭ***» D-sa a afirmat asemenea și cele zise de șeful stației asupra faptelor întâmplate cu venirea sa pe o mașină cu vre-o câte-va zile mai înainte când a luat cu forța din cancelaria vamei pe un contrabandist. — Comisionarul Haim Agatstein care să afla față pe peron în timpul aceluĭ conflict a declarat întocmai cele întemplate dupe cum mai sus se relatează că comise cu violență din partea numituluĭ căpitan, și ca unul ce pricepe rușește ne-a mărturisit că cuvintele de insultă adresate ofițeruluĭ eraŭ din cele mai triviale înjurături, dânsul însă nu a vezut bătaia soldaților de la pod, ca unul ce rămăsese pe peron, au văzut însă de departe cum numitul căpitan în capul pasagerilor și al pahonților treceaŭ unu peste pod, iar alțiĭ pe ghiață și au auzit pe urmă ca au bătut cu bastonul pe sentinelă și pe caporal, căruia îi lănise mâna Dorobanțul Cucu Vasile ce era caporal de gardă, a arătat că aflandu-se la pod lângă sentinelă și opuîndu-se la trecerea pahonților, s'a repezit asupra lui acel căpitan rus și dându-i o lovitura cu bastonul în cap, dânsul s'a apărat cu mâna și lovitura a primit-o d a curmezișul închieturilor degetelor de la unghiĭ de

www.dacoromanica.ro

unde a ţîşnit sânge şi în durerea sa s'a tras la o parte, dânsul ne-a aratat mâna lovita, pe care exista încă semnul grav al loviturei, după care a vĕzut maltratarea şi bataia sentinelei precum şi trecerea pahonţilor pe ghiaţă şi pe pod, neavênd ce le face Dorobanţul sentinelă, Dragan Vasile, arată că pe cand caporalul era lovit, şi dênsul opunându-se la mai mulţi pahonţi ce 'l înconjurase, şi ţinând arma spre a nu i-o smunci din mână, acel căpitan i-ar fi dat mai multe lovituri, atât peste armă cât şi peste umeri, acel individ ***de la Crucea Roşie îl bătea cu pumnii,*** iar pahonţii tragandu-l de haine unul din ei îl apucase de buze pe cand Căpitanul zicea să 'l bage sub pod, şi numai intervenirea şefului staţiei l'a scăpat din mânele lor spre a nu 'l târî şi asvârli sub pod, şi ne mai putêndu-se împotrivi la o aşa foiţă căpitanul cu o parte din pasageri şi pahonţi aŭ trecut pe pod, iar o altă parte aŭ trecut pè ghiaţă

Asemenea relatări ni s'aŭ declarat de toţi, iar oficerul a mai adaogat că dênsul n'a mai căutat să urmărească actele de violenţă ale căpitanului şi pahonţilor de la pod, căci dupa agresiunea şi insulta primită, văzand că nu mai poate resista unei asemenea foiţe majore şi nesocotinţi a autorităţei sale din partea numitului, aŭ căutat a se întoarce iute în cancelarie spre a'şi închide biuroul şi a'şi strânge puţinii bani percepuţi de la micele taxe câte apucase a visa parte din paşpoarte înainte de provocarea conflictului comis şi că imediat au telegrafiat căpitanului Sterea ce se afla atunci în Iaşi

Dând citire lămuritoare tutulor acelor aci arătate persoanelor coprinse, dênşii aŭ declarat din noŭ că sunt întocmai adeverul acelor întêmplate Pentru care s'a dresat acest proces-verbal subscrundu-se atât de noi în unire cu D-nu căpitan Kameninsky cât şi de către citatele persoane ce aŭ depus în chestie spre întocmaĭ credintă formând cuvenitul act

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĔINE DIN 17 MARTIE 1878 CU NO 3375 CĂTRE D-L PREFECT AL CAPITALEĬ

Domnule Prefect D-l Agent şi Consul General al Franţeĭ comunicându-mi aci anexata, în traducţiune, reclamaţiune prin care supusul francez D-l Plouskovski vechiu amploiat pe liniile drumuluĭ de fer ruse cu ocasiunea ducerei sale la Zimnicea a fost victima unuĭ atac din partea a doi cazaci ce'i sunt necunoscuti, arată ca D-l Plouscovski s'a presentat la D-sa în o stare vrednică de jâlit — Tot d'o-dată D-l Debains adaugă că petiţiunea D-lui

www.dacoromanica.ro

Plouskovski ne conținênd toate informațiunile ce ar fi necesare pentru a înlesni facerea unei anchete se mărginește a cere de a se semnala Poliției furtul a două jetoane în argint de libei parcurs pe liniile Petersbourg-Varșovia și Kieff Punênd dar în vederea D-Voastre fuitașagul în contra căruia se plange D-l Plouskovski —Vĕ rog.

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE *Consulat Général de France* LE 6/18 MARS 1878 AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur le Ministre Mi Plouscowski, sujet francais, employe depuis 1862 sur les lignes de chemin de fer russes de passage a Zimnicea y a été victime d'une attaque par deux cosaques qu'il ne connaissait pas et il s'est présenté a moi, dans un etat lamentable La lettre ci-incluse ne contient pas tous les renseignements qui seraient necessaires pour faciliter une enquête, aussi je me borne a vous prier de signaler à la police le vol des deux jetons en argent de libre parcours sur les lignes Petersbourg-Varsovie, et Kieff —Veuillez agreer .

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ DE INTERNE DIN 8 MARTIE 1878 CU No 4973 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĔINE

Domnule Ministru Am onoare a comunica D-v copie dupĕ petițiunea primită de la Nae Rădulescu din Colintina, prin care arată că au sosit acolo șese sute militari ruși cu 1700 cai, și că au început ***să bată oamenii și să comită cele mai mari neorânduieli,*** rugându-vĕ, D-le Ministru, să bine-voiți a lua înțelegere cu autoritățile militare ruse pentru a se pune capĕt unor asemenea neorânduieli din partea acelor soldați ruși Tot-o-dată, adaug a vĕ ruga, D-le Ministru, să bine-voiți a pune în vederea autorităților ruse, că în Colintina fiind numai 30 case, nu pot fi quartiruiți acolo șease sute soldați —Primiți

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĔINE DIN 10 MARTIE 1878 CU No 3382 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General Comunicându-vĕ o copie după petițiunea D-lui Nae Rădulescu, din Colentina, cum și un proces-verbal al primarului comunei Prundu, județul Ilfov, din care resultă ca trupele ruse din acele localități maltratează pe locuitori și cer locuri de quartire mai presus de putința locuitorilor, am onoare a vĕ ruga să bine-voiți a interveni la locul competent pentru a se pune un capĕt acestor abusuri. —Primiți .

www.dacoromanica.ro

## Copie după adresa Prefecturei din Brăila cu No 2053 din 12 Martie către Ministerul Afacerilor Streine

Domnule Ministru Sub-comisarul poliţiei, anume Sandu Petrescu destinat cu serviciul la gara Brăila, a fost ***insultat şi bătut,*** în exerciţiul funcţiunei, de către D-l Comandant rus de la acea gara, căpitanul Santkin —Faptul fiind constatat de către comisarul colorei prin procesul-verbal ce mi s'a înaintat de D-l Poliţaiŭ cu raportul No 2588, am crediut de cuviinţă ca, înainte d'a supune casul la cunoştinţa D-voastre, să rog pe D-l Comandant al Etapei ruse din Brăila, a ne da satisfacţiunea ce suntem în drept să aşteptăm, şi a regula tot-o-dată şi schimbarea de la gară a acelui domn oficer, contra căruia adesea ni s'aŭ făcut reclamaţiuni, spre a se evita pe viitor incidente regretabile ce le provoacă — D'atunci aŭ trecut mai multe zile fără să vedem resultatul intervenirei ce am făcut, iar acel domn oficer continue de a funcţiona tot la gară, sunt informat că D-l Comandant al Etapei ar fi înaintat numai cererea noastră la alte autorităţi militare — In faţa acestora sub-scrisul se crede datoi a raporta casul D-voastre şi a vĕ ruga, D-le Ministru, să bine-voiţi a face d'a se permuta d-l oficer de la gară, dacă veţi aproba şi D-v această mĕsură, precum şi a da ordinele necesarii, ce demersuri să mai facem în privinţa faptului deja petrecut, pentru satisfacţiunea prestigiului autorităţei noastre — Bine-voiţi .

## Copie dupe adresa Ministerului Afacerilor Strĕine din 17 29 Martie 1878 cu No 3661 către D-l Comisar General

Domnule Comisar General Sunt informat prin raportul Prefecturei de Brăila No 2053 că sub-comisarul de la gara Brăila, Sandu Petrescu, a fost insultat şi bătut în esercitiul funcţiunei sale de Comandantul de gară rus căpitan Santkin Faptul s'a constatat prin un proces-verbal Prefectul a insistat după aceasta la Comandantul de Etapă rusă pentru a se da satisfacţiunea cuvenită celui insultat şi a se permuta acel căpitan — Intervenţiunile Prefecturei fiind infructuoase, ve rog să interveniţi pe lângă locul competent pentru a se face o anchetă la faţa loculuĭ spre a se putea da pe de o parte satisfacţiune sub-comisarului maltratat, iar pe de alta a se pedepsi căpitanul care s'a va fi făcut culpabil de asemenea abusuri — Primiţi

www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE LE 16/28 MARS 1878 No 3785 A MR LE GÉNERAL ECHERKESOW PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Excellence Dans le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec V E Elle a bien voulu me donner l'assurance que tous ses efforts tendront à aplanir les differends qui pourraient surgir entre les autorites roumaines et les autorites militaires russes En vous exprimant de nouveau tous mes remerciements pour les assurances que vous m'avez données a cet égard, je vous prie de croire que vous me trouverez toujours animé des mêmes sentiments — Je viens donc avec confiance porter a votre connaissance le fait suivant, tel qu'il est relate par la police de Zimnicea — Dans la matinee du 13 courant, deux soldats russes s'etaient rendus dans la boutique d'un israelite debitant de spiritueux, et pendant que l'un d'eux marchandait un flacon d'eau-de-vie, son compagnon, profitant de la discussion du marché, deroba une bouteille de rhum Le commerçant s'etant apercu de ce vol et ayant donne l'alarme, plusieurs pahonts se sont rassembles dans la boutique et, prêtant aux soldats russes, ils se sont empares du neveu du susdit commerçant qui etait accouru au secours de son oncle, et apres l'avoir garrote, l'ont conduit au poste russe, en le maltraitant en chemin — Sur ces entrefaites, deux gendarmes roumains, temoins du fait, pour eviter que le scandale ne prit de plus graves proportions, sont intervenus dans l'affaire, en s'emparant de l'israelite et des pahonts qui l'entrainaient au poste russe, en l'accablant de coups, et les ont conduit à la police — C'est alors que l'officier russe Nicolas Lukeanovitch, adjoint, dit-on, de Monsieur le Commandant de la garnison russe, est accouru sur les lieux et, après avoir appelé a son aide une foule de pahonts, s'est mis à leur tête et s'est rendu le sabre au poing à la police ou, à l'aide de violence et de menaces, il a relache les pahonts ainsi que l'israélite. Aussitôt apres il donna l'ordre à ses gens d'apprehender au corps ***les deux gendarmes roumains qui, roués de coups, et cruellement maltraités,*** ont ete conduits aux arrêts russes Le Capitaine Lukéanovitch a, en outre, ***insulté le Maire de la ville de Zimnicea*** de la maniere la plus offensante, dans un endroit public ce qui a provoque l'indignation de la population — Tels sont les faits que je me fais un devoir de porter à votre connaissance, dans la conviction que V E, dans son équitable impartialite, n'hésitera pas de prendre les mesures les plus rigou-

www.dacoromanica.ro

reuses afin que par une punition exemplaire des conflits on réprime des procedés condamnables, vis-à-vis de nos autorités, et qui sont de nature a entraver l'action de la justice et à susciter des conflits malheureusement incessants — Si, toutefois, pour mieux connaître les faits, vous croyez necessaire la nomination d'une enquête mixte sur les lieux, le Gouvernement Princier, dans l'intérêt de la justice, se ferait un plaisir d'acceder a ce désir — Au moment de terminer j'ai reçu et j'ai l'honneur de vous transmettre, en traduction, une petition que les habitants de Zimnicea, m'ont adressée au sujet des procedes du susnomme capitaine — Veuillez agreer

***Kogalniceano.***

COPIE DUPĂ TELEGRAMA D-LUĬ COMISAR DIN VLAŞCA CĂTRE MINISTERUL DE EXTERNE

D Prefect de Vlaşca prin telegramă comunică că mergênd adi in inspecţie la gara Comana, un soldat rus bătea pe fetele cari vindeau florĭ D-sa făcênd observaţiĭ, un colonel rus ĭ-a réspuns că ast-fel a ordonat a urma soldatul D Prefect ĭ-a arătat că D-sa e şeful Politiei ca cap al judeţului, Colonelul ĭ-a răspuns că nu'i recunoaşte autoritatea ***şi spre mai multă desfidere ĭ-a dat carta sa de visită***, ducêndu-i să facă ce va voi, pentru acest fapt D-nul Prefect cere intervenirea mea, Colonelul locueşte însă în comuna Creţeştĭ lânga gara Vidra, prin urmare afară din circonscripţia subscrisului Grăbesc a vĕ raporta casul arătêndu-ve că numele Colonelului este Zimber, Comandantul batalionuluĭ 2 de căĭ ferate

COPIE DUPE PETIŢIA ADRESATĂ DE LOCUITORIĬ ORAŞULUĬ ZIMNICEA CĂTRE MINISTERIILE DE INTERNE, DE RESBEL ŞI DE EXTERNE.

Dupe ce am ajuns a nu maĭ fi stăpâni, nici pe individualitatea, nici pe averea şi domiciliurile noastre, căcĭ Ruşiĭ s'aŭ făcut pe toate stăpânĭ, astă-di calcă in picioare şi ***autorităţile ţĕreĭ*** — Primarul insultat în public de căpitanul Luchianovicĭ, poliţaiul rusesc local, ***arestul poliţieĭ române spart prin forţă*** liberand câţi-va pahonţi arestaţĭ pentru ***furt;*** Călăraşii trimişĭ pentru menţinerea ordinei ridicaţi asemenea din casarma poliţieĭ române, daţĭ pe mâna brutalităţei pahonţilor şi soldaţilor ruşi, pe urmă duşĭ la comandantul rus şi acolo ***arestaţĭ*** — Acelaşi poliţaiŭ rus primind o adresă din partea comisaruluĭ regional român în faţa autorităţilor române şi a maĭ multor cetăţeni românĭ, cu dispreţ aŭ usat de ea, ***într'un***

www.dacoromanica.ro

***mod detestabil pe care pudoarea ne opresce de a'l arĕta.*** — Indignaţiunea emită cu o teroare pe drept justificată a ajuns la culme — Ca Români implorăm a lua imediate mĕsuri pentru restabilirea legilor nesocotite de Ruşi, garantarea şi respectarea drepturilor şi libertăţilor înscrise în Constituţiune şi în legile noastre

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ IUSTIŢIEĬ DIN 11 MARTIE 1878 CU NO 2612 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru Am onoare a ve înainta pe lângă aceasta, în copie, raportul sub No 919, ce am primit de la D Procuror general al Curţeĭ de Apel din Iasi, prin care arată că în ziua de 2 Martie doui ofiţeri ruşi Colentschnik şi căpitanul din garda imperială Tschopline, aŭ pătruns în penitenciarul din Iaşi, ***aŭ ameninţat pe Director şi lovit pe un gardian,*** şi vĕ rog, D-le Ministru, ca prin calea diplomatică, să bine voiţi a regula aceasta afacere, în sensul de a ni se da deplină satisfacere — Bine-voiţi

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE DIN 12 MARTIE 1878 CĂTRE D-L CÓMISAR GENERAL

Domnule Comisar General Am onoare a vĕ trimite odată cu aceasta o copie dupĕ raportul D-lui Procuror general din Iaşi, No 919, relativ la maltratarea unui guard al Penitenciaruluĭ de acolo de către doui ofiţeri ruşi cum şi originalul unuĭ proces-verbal al primariuluĭ comuneĭ Colentina-Fundeni, jud Ilfov, relativ la bătaia ce aŭ suferit mai mulţi comercianţi de la un major rus şi vĕ rog sĕ intervenţi la locul competent pentru a se constata aceste fapte şi a se pedepsi ceĭ culpabili — Primiţi

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ DE INTERNE DIN 17 MARTIE 1878 CU NO 5335 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE.

Domnule Ministru D Prefect de Ialomiţa mĕ informează prin raportul No 2830 că sergentul-major din armata rusă staţionată în comuna Luciu, numit V Maximovicĭ, ar fi împuşcat din întêmplare pe dorobanţul Iosif Ilie Balan, care a şi încetat din viaţă — Am onoare, D-le Ministru, a comunica D-v acest cas, rugându-ve, se bine-voiţi a lua mesuri pentru constatarea dacă în adever din întêmplare s'a împuşcat acel dorobanţ, şi sĕ stăruiţi pentru pedepsirea vinovatului — Primiţi

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ DE INTERNE DIN 17 MARTIE 1878 CU NO 5337 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru Am onoare a înainta D-v în original, alăturatul proces-verbal, al primarului comuneĭ Colentina-Fundeni, primit cu raportul D-luĭ Prefect de Ilfov sub No 3313, relativ la bătaia şi insulta ce a suferit comerciantul D Ionescu şi N. Ionescu antreprenorul de cârciumă din Colentina, de la D Cercov, major în armata rusă, rugându-vĕ, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a regula cele ce veţi crede de cuviinţă — Primiţĭ

COPIE DUPĂ ADRESA D-LUĬ COMISAR DIN VLAŞCA, ÎN 16 MARTIE 1878, CU NO 88 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru În ziua de 13 Martie pe la orele 8 a m soseşte un impiegat vamal spuindu'mi să merg grabnic la pod, căcĭ 4 oficerĭ rusĭ comit excese asupra amploiaţilor vamalĭ şi chiar asupra caraulelor române, căutând a sili pe birjarul, cu care ei aŭ, a trece podul spre a'ĭ duce în Rusciuk. Am rĕspuns să percede înainte că'l voiŭ urma îndată In acest interval soseşte şi D-l locot Stănică, comandantul companiei a 5-a din batalionul de Dorobanţĭ, arătându'mĭ că, D-sa vĕdând faptele ce comiteaŭ oficerĭ, i-a somat a înceta şi i-a invitat a-l însoţi la comandantul rus, că întâmpinând opunere i-a luat chiar cu forţa, i-a dus la Comandant, însă a fost insultat de dânşiĭ prin proferarea unor cuvinte adresate Românilor —Vĕzând acestea, am mers îndată la D-nu Comandant al garnisoaneĭ ruse. unde am găsit presenţi pe ceĭ 4 oficerĭ Duoĭ eraŭ din regimentele de cazacĭ din garda imperială, unul din sapeurĭ din gardă, şi cel de al patrulea din marinarĭ din garda imperială aflaţĭ în garnisoană în Rusciuk, însă toţĭ în stărĭ anormale causate prin prisosul bĕuturilor alcoolice Am formulat pe dată D-lui Comandant cererea uneĭ anchete la fata loculuĭ, şi vĕdând că se caută a se eluda, pe pretexte de a se cere mai întâĭ încuviinţarea D-luĭ general Aller, am insistat, stând faţă, a se face la moment chiar acel raport şi a se trece că insist, ca Comisar român, ca D general se ordone ancheta ce ceream de oare-ce oficerul român fusese insultat —A doua-zi, 14 Martie, am primit invitare a mĕ presenta la Comandantia rusă căcĭ ancheta ce cerusem era încuviinţată, delegatul D-lui general Aller, D-nu major Kacinsky sosise şi decisese ora 3 p m pentru cercetare —La ora indicată m'am presentat, unde găsind pe ceĭ 4 oficerĭ, aŭ început, imediat a'mĭ cere er-

www.dacoromanica.ro

tare pentru cele întâmplate, rugându-mĕ a nu insista spre a se sĕvârşi ancheta Am respuns că în ceea ce priveşte insultele ce se zice că s'ar fi făcut la adresa Românilor, primesc scusele, fiind sigur că dacă le aŭ pronuntat aŭ fost momente de uitare, dar în ceea-ce priveşte insulta adresată oficeruluĭ român trebue a i se face personal, D-sale chiar, scusele cuvenite — In urma câtor-va momente de esitaţiune, D-nii oficerĭ ruşĭ primiră propunerea şi plecaĭ spre a căuta pe D-nu locot Stănică, cu care întorcându-me, primi de la fie-care în parte, în presenţa mea, scusele celor 4 oficerĭ ruşĭ D-nu major Kacinsky, delegatul D-luĭ general Aller, m'a intrebat apoĭ ce are a spune D-luĭ General L'am rugat a-ĭ esprima mulţumirile mele pentru graba ce a pus spre a încuviinţa ancheta ce cerusem, şi a-ĭ spune modul pacĭnic şi împăcuitor cu care s'a sfirşit incidentul —Grăbesc a vĕ raporta acestea, D-le Ministru, fiind-că d-nu Ministru de resbel are cunoştinţă numai de inceputul faptuluĭ — Bine-voiţĭ

## Copie după adresa D-luĭ Comisar General din 18 Martie 1878 cu No 207 către Ministerul Afacerilor Streine

Domnule Ministru Intr'o conversaţiune ce am avut astă-zĭ cu generalul Tcherkesoff asupra raporturilor trupelor ruse cu autoritătile şi populaţiunile noastre, E S , angagiând parola sa de onoare 'mi-a esprimat nestrămutată voinţa a autorităţii militare superioare de a veghea cu cea maĭ mare severitate la menţinerea disciplineĭ şĭ la reprimarea dĕ orĭ-ce conflict s'ar provoca de către comandanţii militarĭ ruşĭ —Am avut onoarea a vĕ comunica verbal amănunţimele acesteĭ conversaţiunĭ şi simţimentele personale esprimate de generalul Tcherkesoff; am credut insă de a mea datorie a consemna în àcest raport declaraţiunile de mai sus —Primiţĭ.

## Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ Afacerilor Streine din 24 Martie 1878 cu No 4323 către D-l Comisar General

Domnule Comisar General Ca rĕspuns la adresa Dv. No 207 din 18 Martie, am onoare a ve face cunoscut că Guvernul român este recunoscĕtor de parola de onoare dată de D-l general Tcherkesoff, când v'a esprimat nestrămutata voinţă a autorităţilor militare superioare, de a veghea cu cea maĭ mare severitate la mentinerea disciplinei şi la reprimarea orĭ-căruia conflict ce s'ar provoca de către comandanţiĭ ruşĭ —Prin urmare dar, ve rog, D-le Comisar ge-

www.dacoromanica.ro

neiaI, ca să bine-voiţi a vĕ servi de acest angajament spre a obţine reprimarea exceselor ce se comit la Iaşi, unde populaţiunea, dupe deosebite ştirĭ ce am primit, este exasperată de neorânduelile militarilor ruşi — In aşteptarea resultatului demersurilor ce veţi face în această privinţă

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUĬ COMISAR REGIONAL DIN IAŞĬ DIN 18 MARTIE 1878 CU NO 344 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru De vre-o cât-va timp gara de Iaşi a devenit theatrul unor conflicte necurmate intre autorităţile locale şi trupele ruse In ziua de 14 a corentei in doue randurĭ, şi dimineaţa şi seara, s'aŭ comis scene scandaloase de către ruşii cantonaţi la gară Poliţia arestase douĭ pahonţĭ care furase un laicer uneĭ doamne Matilda Petrovici, furtul fiind comis în quartalul I, comisarul de la gară trimetea pe culpabilĭ la comisarul despărţirei I-a, unde urma a fi judecaţi Un gendarm rus şi în urmă D-l maior Hodorovsky cu ajutorul sĕŭ, opresc escorta de gendarmĭ români care ducea pe arestaţĭ, comisarul îi somează în numele legeĭ, în limba francesă, română şi germană, de a nu opri transferarea culpabililor, declarând tot-odată că nu va ceda pahonţiĭ de cât înaintea forţiĭ, şi că atuncea responsabilitatea va cădea asupra D lor care ar fi întrebuintat'o Drept rĕspuns la somaţiunile comisarului poliţiei D-l maior Hodorovsky ordonă soldaţilor şi gendarmilor ruşi de a răpica cu forţa pahonţii din mânele gendarmilor români, şi sustrage în acest mod pe culpabilĭ de la judecata la care trebuiaŭ fi supuşi Am reclamat îndată la D-l general Stembock-Fermor, adăogându-i că dacă procesul-verbal încheiat de autorităţile române la faţa loculuĭ şi subscris de vre-o douĕ-zecĭ de persoane, marturĭ oculariĭ, nu este destulă probă, D-sa să bine-voiască a delega un oficer care să asiste la ancheta ce se va face pentru constatarea faptelor, aceasta însă de urgenţă spre a putea da grabnic cuvenita satisfacţiune Tot-odata fiind-că D-l maior Hodorovsky nu numaĭ că este amestecat la toate scandalurile ce se întêmplă la gară, deĭ mai tot-deauna D-luĭ este chiar instigatorul loĭ, apoĭ ceream depărtarea D-sale de la postul ce'l ocupă la gară, saŭ cel puţin permutarea luĭ în alt serviciŭ Am făcut apel la sentimentele de dreptate şi equitate a D-luĭ General, şi mai cu seamă la dorinţa care sper că are de a vedea urmându-ne bunele relaţiuni între trupele imperiale şi autorităţile române; dar la toate aceste nu am primit încă nici un rĕspuns —Al doilea fapt care s'a întêmplat seara în ziua de 14,

www.dacoromanica.ro

maltratarea agentului polițienesc de la gară de către căpitanul rus de gendarmi, este dat în cercetarea procurorului Aștept resultatul instrucțiunei spre a înainta cuvenitele demarșe Insă de vr'o cât-va timp de toate demarșele mele nu se face numai promisiuni ilusorie, dar nu vĕd nici un resultat satisfăcĕtor, ce din potrivă în fie-care zi un nou conflict, un nou scandal La 10 Martie un sub-oficer rus injuria pe stradă un sub-comisar, și îl amenința și cu palme dacă nu va schimba quartirul unui soldat rus, cu o sĕptămână mai înainte doui oficeri ruși intrau în penitenciarul central, se introduceau în odăile arestanților, de unde D-l Director a fost silit pentru a'i scoate, a face apel la gardă, căci oficerii începeau a'l amenința chiar cu armele lor, și până acuma încă nici o satisfacțiune, numai frase și promisiuni — Sciu, D-le Ministru, că preocupat de cestiuni mult mai grave de cât raporturile acestui Comisariat, E V. nu puteți sacrifica un timp precios pentru a rĕspunde subsemnatului asupra tutulor dificultăților, tutuloi incidentelor cari nasc aici; mĕ silesc a regula afacerile fără a vĕ mai deranja cu cereri de instrucțiuni Fiind însă precum sciți că circonstanțele m'au silit a mĕ demisiona, cred de a mea datorie de a atrage atențiunea E V, asupra situațiunei din zi în zi mai intinsă intre armatele imperiale ruse și autoritățile locale, pentru ca E V se puteți da succesorului meu instrucțiunile necesare, care să'l povățuiască în conduita sa Urmările armatei imperiale, în acest oraș, ar da a presupune că se încearcă a impinge populațiunea la vre-o mișcare, la vre-o manifestațiune, care să dee pretext de a eși din Convențiunea de la 4/16 Aprilie 1877, și să autoriseze a lua ori care mesuri asigurătoare ca într'o țéră hostilă La toate aceste urmari ale Rușilor, subsemnatul deși protestând și reclamând imediat, insă recomand necontenit autorităților noastre cea mai vie circonspecțiune, cea mai mare moderațiune, pentru ca nu cumva prin vre-un exces de zel a subalternilor, saŭ prin mesuri intempestive luate să revenim a ingreuna situațiunea guvernului nostru, care după ultimele evenimente este deja destul de gingașă și destul de dificilă Dar moderațiunea noastră nu trebue să degenereze în slăbiciune nĕputĕnd obține de la autoritățile militare de aici nici o satisfacțiune pentru toate scandalurile care se imulțesc, sunt silit a mĕ adresa la E V pentru ca să regulați cele ce veți găsi de cuviință, și totodată să hotăriți asupra atitudinei noastre față cu o asemenea stare de lucruri, și linia de purtare care trebue se păzim pentru a nu ne pune în contradicere cu intențiunile guvernului pentru viitor.

www.dacoromanica.ro

Revenind la afacerea din 14 Martie, vĕ rog, D-le Ministru, ca în demarşele ce veţi găsi de cuviinţă a face, să bine-voiţi a insista pentru depărtarea de la gară a maiorului Hodorovsky căci cât timp acest major va rĕmânea la gară, vor fi necurmate conflicte între el şi poliţia noastră —Primiţi.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE DIN 24 MARTIE 1878 CU NO 4327 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General Am onoare a vĕ trimite în copie, pe lângă aceasta, raportul No 344 din 18 Martie, ce 'mi-a adresat D-l Comisar special din Iaşi în privirea unor uimări abusive şi scandaloase a Comandantului rus de la gară, în ziua de 14 ale corentei — Din citirea celor consemnate în acest raport veţi observa, D-le Comisar General, că D-l General comte Stembock-Fermor (comandantul forţelor militare ruse din Iaşi) se pune în contra dicţiuneĭ în principiul recunoscut de D-l General Drenteln, că pahonţiĭ nu fac parte din armata imperială, şi că ast-fel fiind eĭ sunt supuşi legilor tăreĭ româneştĭ — Prin urmare der, vĕ rog a interveni cu cea mai mare energie, pe lângă cei în drept, şi a stărui pentru suprimarea abusurilor acestora şi depărtarea majorului din postul de Comandant rus al gărei din Iaşi — Cu această ocasiune veţi bine-voi a protesta şi în potriva competenţeĭ, ce şi-a luat acest Comandant de gară, de a se amesteca în afacerile de poliţie şi de cercetare de delicte şi crime, a autorităţilor noastre — Primiţi

COPIE DUPĔ TELEGRAMA ADRESATĂ DE CĂTRE C ALEXANDRESCU DIN ZIMNICEA CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Aseară, 9 ore, vĕnit în stabilimentul meŭ peste 30 soldaţi ruşĭ cu un oficer, dupe ce m'aŭ jefuit de tot ce am avut în stabiliment 'mi-aŭ bătut complit şi un servitor, legaţi şi duşi la Comandantul rus, stat arestaţi 14 ore, paguba trece peste 4000 franci, sunt român, mĕ bucur de drepturile române conform Constituţiei ţareĭ, caşul constatat de poliţia română, rog respectuos, D-le Ministru, bine-voiţi a lua mĕsurĭ contra acestor suferinţĭ şi plăgĭ, nu suntem siguri nici chiar de viaţă

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE DIN 1 APRILIE 1878 CU NO 4656 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General D V Alexandrescu din Zimnicea, mi se plânge prin telegraf că în stabilimentul sĕŭ aŭ intrat peste



www.dacoromanica.ro

30 soldaţi ruşi cu un oficer, şi că după ce l'aŭ jefuit şi l'aŭ bătut pe el şi pe un servitor, i-au dus legaţi la Comandantul rus Acolo i-aŭ ţinut arestaţi 14 ore şi paguba ce i s'a causat trece peste suma de 4000 franci — Comunicându-vĕ acestea, vĕ rog să intervenţi la locul competent de a face să se pună odată capĕt violenţelor ce se comit în Zimnicea — Primiţi

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE CONSILIUL DE MINIŞTRI DIN 30 MARTIE 1878 CU NO 4708

Domnilor Miniştri Domnul Comisar regional al judeţului Vlaşca 'mi face cunoscut prin raportul No 73 din 14 Martie, că în urma adreselor primite din partea D-luĭ Comandant al companieĭ V de dorobanţi prin care arată că oficerii ruşi de prin comune intervin în favorea soldaţilor cari sunt prinşĭ asupra faptelor şi arestaţi de patrulele române, s'a adresat la D-l General Aller (comandantul forţelor militare din judeţ) spre a lua cuvenitele mĕsuri ca se înceteze aceste neregularităţi D-l General Aller a propus atuncĭ ca patrulele române să umble împreună cu cele ruse spre a 'şi da una altuia ajutor în paza şi arestarea soldaţilor — In Giurgiu se ivesc casuri unde intervenirea patrulelor române este necesară, căci politia oraşuluĭ chiamă în ajutorul sĕŭ pentru arestarea soldaţilor ruşi ce fac neorînduelĭ, însă aceşti soldaţi şi une-ori chiar oficeri ruşi, chiama în ajutorul lor patrula rusească, care îndată scoate din arestul politiei române, pe cei culpabili sau turburătorĭ — Din această causă sunt pe fie-care zi conflicte şi reclamaţiuni — Această propunere a D-lui General Aller, adaogă D Comisar, care ţintea de a face sa dispară rivalitatea ce există aĭ între ambele patrule, având a exercita în comun aceleaşi îndatoriri, se hotărîse a o comunica autorităţilor militare române Insă în urma unui ordin al Ministerului de Resboiŭ, dat cu ocasiunea unor alte incidente privitoare la militarii noştri, care regulează, ca acolo unde sunt comisari, pe lângă armata rusă, relaţiunile între autorităţĭ să se facă prin intermedierea lor, şi numai în ceia-ce priveşte cestiunile coprinse în Convenţiune, a amânat aceasta pănă la un noŭ ordin —Supunînd dar cele de mai sus chibsuirei şi hotărîreĭ Domnilor-Voastre, ve rog D-lor Miniştri, sĕ bine-voiţi a lua dispoziţiunile ce veţi socoti de cuviinţă în regularea acesteĭ cestiunĭ

***Kogălniceanu***

www.dacoromanica.ro

## Copie dupe telegrama D-lui Comisar Bilciurescu către Ministerul de Externe

Comandantul rus de aci a arestat un comerciant anume Nicolae Gheorghiu, pentru că s'ar fi bătut într'un restaurant, în zadar a fost protestările mele căci autoritatea rusă a refusat liberarea lui sub cuvênt că arestatul ar fi declarat că e supus rus din Macedonia Acest Nicolae Gheorghiu se găseşte de mult timp în Zimnicea, înscris ca contribuabil, platind toate dările către Stat Astă-zi sunt 4 zile de când suferă în arestul rusesc Rog intervenţi catre autorităţile superioare ruse pentru liberarea aceluĭ individ făcându-se tot odată aspre observatiunĭ comandantului care se amestică sciamente în afacerile noastre

## Copie de la note adressee par le Consulat Général de Russie le 17/29 Mars 1878 No 675 au Ministere des Affaires Etrangeres

Monsieur le Ministre. Je n'ai pas manque de transmettre à Mr l'aide-de-camp General Drenteln le rapport du Maire de la commune de Zimnicea sous le No 110 que Vous avez bien voulu me faire parvenir par Votre note en date du 10/22 Fevrier, No 1838 Le Général Tcherkesow vient de m'informer qu'il a déjà invite les autorites militaires à Zimnicea à examiner les plaintes qu'elèvent les autorités municipales roumaines contre les officiers et gendarmes russes Veuillez agreer

## Copie de la note adressee par le Consulat General de Russie le 30 Mars (11 Avril) 1878 sous le No 730 au Ministere des Affaires Etrangerrs

Monsieur le Ministre Le General Tcherkesow vient de m'informer sur la foi d'un rapport du Commandant du 17e bataillon de réserve, que le 28 Fevrier, vers une heure de relevee, Alexandre Fantage, habitant de Tekoutch, arme d'un fusil, a attaqué un soldat de la 3e compagnie du bataillon susmentionné Ignati Krivitski, cantonne dans la ville Cet individu avait sans doute l'intention d'attenter à la vie de ce soldat qui n'a pu échapper au danger qu'en se jetant de côte Tout de même la capote de notre soldat a ete dechirée par la bayonnette, fixee au bout du fusil de l'assaillant Fantage, qui a eté arrête et remis entre les mains de la police, par ordre du capitaine Koch, commandant du bataillon susmentionne Vu

www.dacoromanica.ro

l'extrême gravite du fait, je viens vous prier, Mr le Ministre, de vouloir bien provoquer une enquête et la punition sevère du coupable afin d'empêcher le renouvellement de pareils exces En attendant le resultat de vos obligeantes demarches a ce sujet, je saisis.

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE LE 30 MARS (11 AVRIL) 1878 SOUS LE No 734 PAR LE CONSULAT GENERAL DE RUSSIE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur le Ministre Le juge d'instruction charge par le tribunal militaire de l'enquête sur l'assassinat à Bucarest du sous-lieutenant du 47e bataillon de reserve, Caurako, s'est adresse à mon intermediaire pour obtenir la copie de l'acte de constatation, dresse sur les lieux par le Procureur Vladesco ainsi que la balle qui a été extraite a cette occasion de la muraille et qui doit être annexée au dossier à titre de piece de conviction — Je me flatte de l'espoir, Mr le Ministre, que vous voudrez bien contribuer a faciliter l'action de la justice dans cette triste affaire, en faisant parvenir d'urgence, par mon intermediaire, au juge d'instruction la copie de l'acte, ainsi que la pièce de conviction qu'il reclame Je saisis cette occasion

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 3/15 APRILIE 1878 CU No 4887 CĂTRE D-L PREFECT DE TECUCIŬ.

Domnule Prefect Bine-voiti vĕ rog a'mi da grabnică scinţă despre faptul petrecut in noaptea de 28 Fevruarie trecut in oraşul Tecuciŭ, unde numitul Alex Fantage se zice că ar fi ataçat cu puşca pe un soldat din a 3-a Companie a Batalionuluĭ al 17-lea de reservă numit Ignatĭ Krivitskı, care soldat nu ar fi putut scăpa alt-fel de cât ferindu-se în lătuı, avênd totuşĭ mantaua străpunsă de baioneta aceleĭ arme —Faceţi-mĭ cunoscut de odată ce mĕsurĭ s'aŭ luat pentru cercetarea faptuluĭ şi urmărirea culpabilului — Primiţi .

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ JUSTIŢIEĬ DIN 4 APRILIE 1878, No. 3687 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru Dintr'un raport, ce D-l Procuroı al Trib. Brăila a adresat D-luĭ Procuror General al Curţeĭ de Apel din Focşanı, sub No 1295 din 24 Martie trecut, resultă că, în noaptea de 22 spre 23 Martie, pe la ora 11, ivindu-se o bătae între mai

www.dacoromanica.ro

mulţi militarĭ ruşi, pe când antreprenorul căi ciumei înaintea căreia se ivise scandalul rĕuşise sĕ'l potolească oare-cum, eşind din căi-ciumă un sergent din armata română, regimentul No 2 de linie, anume Nicolae Sişu, soldaţiĭ ruşĭ l'aŭ isbit în cap cu un ciomag, doborându-l la pământ, şi până să se deştepte sergentul ruşii aŭ dispărut, fără a se putea prinde vre'unul din ei Pe cât se asigură, din cercetările făcute, cea mai mare parte din aceĭ soldaţĭ ruşi eraŭ mateloţĭ Cu această ocasiune s'aŭ găsit mai mulţi sergenţi de poliţie răniţĭ de către soldaţii ruşi şi chiar câţi-va soldaţi ruşi dintre care unul anume Serghie Petrovoski, care a fost lovit cu un tesac, purtând două răni la regiunea lombară, de către sergentul român N Sişu, care, după ce s'a deşteptat din ameteala causată de loviturile ruşiloi, spre a-şĭ rĕsbuna, s'a repezit cu furie asupra numitului soldat rus care se conducea la Poliţie de către un sergent de oraş Pentru loviturile causate de sergentul român Sişu, care se află în congediŭ, s'a luat măsurĭ a se da judecăţei, conform art 239 codu penal combinat cu art 54 de justiţie militară, pe cât ne informează Parchetul — Aducând aceasta la cunoştinţa D-voastre am onoare a vĕ ruga, D-le Ministru, să bine-voiţi a interveni către autorităţile consulare ruse, de a relua măsuri ca soldaţii ruşi, prin conduita lor, să numai dea loc la asemenea scandaluriĭ, cari, prin natura lor, degenerează în crime saŭ cel puţin în delicte , şi fiind-că în privinţa sergentului roman, care a rănit pe soldatul rus, s'a luat măsurile cuvenite, de către autorităţile ţĕreĭ este de dorit ca aceleaşi mesurĭ să se ia şi de către autorităţile ruse în privinta soldaţilor ruşi culpabili de asemenea fapte —Primiţi .

Copie după adresa D-luĭ Comisar al judeţuluĭ Vlaşca din 13 aprilie 1878 cu No 152 către Ministerul Afacerilor Streine

Domnule Ministru D-nu Prefect de Vlaşca prin adresele cu No 2403 şi 2970, 'mĭ arată că obicĭnuit Comandanţiĭ ruşĭ de la staţiunile Frăteşti şi Comana când se întâmplă conflicte saŭ alte neorînduelĭ între călătoriĭ aflaţi în trenuri intervin înlăturând chiar autorităţile locale române şi depărtând chiar pe soldaţii români puşi de gardă —Această urmare precum vedeţi, D-le Ministru, cred că este cu totul afară din atribuţiunile D-lor Comandanţi ruşĭ şi de şi le-am făcut adesea observaţiuni în această privinţă dar totuşi continuă — Am onoarea dar a supune toate acestea cunoscinţei D-v. în privinţa căroia numaĭ D-nu General Drenteln ar putea da cuvenitele ordine de încetare.—Bine-voiţi

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĘ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE DIN 22 APRILIE 1878 CU NO 5864 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General Comisarul regional din Giurgiu prin raportul No 152 me informeaza că de ordinai Comandanţii Ruşi de la staţiele Frăteşti şi Comana când se intamplă conflicte sau alte neorânduelı intre călĕtorn aflaţi in tı enuri intervin înlăturând autoıitătile nóastıe şi depărtand chiai pe soldaţii ıomani puşi de gaıdă — Comunicându-vĕ aceasta vĕ ıog să bine-voiţi a inteı veni de urgenţă la locul competent pentru a da cuvenitele ordine ca sa inceteze pe viitor asemenea neorinduelı —Primiţi

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUI DE INTERNE DIN 22 APRILIE 1878, CU NO 7699 CĂTRE MINISTERUL AFAÇERILOR STREINE

Domnule Ministru D-l Prefect de Teleorman 'mi înaintează pe lângă raportul No 3643 copie dupe cel primit de la D-l Poliţaiŭ al oraşuluĭ Alexandıia sub No 612, *relativ la călcările, jafurile şi chiar omorul comis de soldaţii din armata Rusă* staţionată în acel oraş — Am onoaıe dar, D-le Ministru, a comunica D-v copie dupĕ raporıtul sus citat al poliţaıului din Alecxndıia, rugându-ve să bine-voiţi a lua mesuıile ce veţi ciede de cuviinţă într'acesta Tot de-o-dată am onoare a vĕ face cunoscut, D-le Ministru, că prefectul me incıedinţează, ca pentru crima de omor comisă de aceı soldaţi a fost sesizat D-l pıocuroı respectiv şi a procedat in constatarea faptului la faţa loculuĭ —Primiţi

COPIE DUPE ADRESA PREFECTUREĬ IUDEŢULUĬ TECUCIU DIN 19 APRILIE 1878 CU NO 4784

Domnule Ministru Spre satisfacerea oıdınului D-v No 4887, am onoaıe a vĕ supune la cunoştinţă, ca in ziua de 28 Februaıie a c , gardistul civic Iancu Pantazi, fiind chemat la gardă şi avêndu'şĭ arma cu sine, în drumul seŭ s'a intâlnit cu soldatul rus din a III companie a batalionului al 17-lea de rezervă numit Ignate Civiski, şi amêndoĭ aceştia fiind ameţiţi de bĕuturi spirtoase, soldatul Civiski în curiositatea sa de a vedea un om civil fară uniformă că poartă la sine o aimă cu patrontaş, a provocat pe guaidist, şi prin difeıenţa voibelor neexplicabile in limbagiul loı, ıusul a intıebuinţat forţă asupıa guardistului, şi acesta s'a pus în apeıare cu baioneta, aşa ca soldatul rus fiind cu mantaua pe umere 'ı-a străpuns-o la o poală, după care, de către coman-

www.dacoromanica.ro

dantul companiei a III-a s'a adus la poliţia locală, şi luându-se cuvenita înţelegere, pe de o parte d-sa a disposat pedepsirea soldatului rus, iar pe de alta guardistul civic s'a arestat pentru 24 ore de catre şeful seŭ respectiv Bine-voiţĭ, etc

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE DIN 21 APRILIE 1878 CU NO 5684 CĂTRE DOMNUL COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General. Prefectul de Tecucĭŭ prin un raport cu data din 11 Aprilie curent mĕ informează ca oficerul rus N Gradmaison, comandant de tren sanitar pe linia Tecucĭŭ-Roman-Bucureşti, la 29 Martie expirat fiind în circulaţie cu trenul No 52 ***a insultat şi bătut pe numitul Marcu Vieder*** amploiat al căeĭ ferate la gara locală In urma constatărei făcute s'a vĕzut că oficerul rus a cerut amploeatului să 'i dea o maşină spre a pleca şi că acesta din urmă l'a rugat să mai astepte spre a prepara apa şi cărbunii trebuitori, atunci oficerul a început a'l insulta şi maltrata faţă cu comandantul rus la acea gară şi ajutorilor seĭ Făcêndu-ve cunoscut acestea am onoare a ve înainta şi un certificat medical prin care se constată acest fapt şi vĕ rog să bine-voiţi a interveni de urgenţă la locul competinte pentru a se da cuvenita satisfacţiune amploeatului maltratat şi a se pedepsi oficerul culpabil Primiţi

COPIE DUPĔ NOTA PREFECTUREI DISTRICTULUĬ TECUCIU DIN 11/23 APRILIE 1878 IN NO 5529 CĂTRE MINISTRUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru Comisarul Poliţienesc de la gara locală, prin raportul No 48 'mi supune, ca oficerul rus numit Gradmaison Nicolae, Stab Căpitan, care frequenteasă pe linia Tecucĭŭ-Roman-Bucurescĭ şi vice-versă, ca comandant de tren sanitar rusesc, la 28 Martie expirat, fiind în circulaţie cu trenul No 52, aŭ insultât şi bătut cumplit pe amploiatul de la Calea ferată numit Marcu Vieder, în presenţa D-lui Dunin, Comandantul rus la acea gară şi a adjutoruluĭ acestuia D-l Koslavsky, care la asemenea ocasiune cu totul îndeferenţi, în loc de a lua mĕsuri pentru împedecare, şi că culpa, după constatarea făcută de numitul Comisar, de faţă cu martorĭ, este numaĭ a Oficeruluĭ rus, căcĭ dênsul pretinḑênd să plece numai de cât cu o maşină, şi amploiatul spunêndu-ĭ ca să maĭ adaste puţin spre a o prepara cu apă şi cărbunĭ trebuitorĭ,

www.dacoromanica.ro

Oficerul aŭ inceput a insulta pe amploiat şi a-l bate dupe cum se constată şi prin actul medical

Am onoare dar a vĕ supune la cunoscinţă cele ce preced, odată, cu trimeterea în original a menţionatului acĭ medical, pentru, ca să vedeţi, şi D-v purtarea ce aŭ Oficerii ruşĭ vis-à-vis de amploiaţii gărei, şi vĕ rog, D-le Ministru, sĕ bine-voiţi a regula cele cuvenite în această privinţă Primiţi .

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES AU CONSULAT GENERAL DE RUSSIE LE 25 AVRIL 1878, No 6052

Monsieur l'Agent. En reponse a votre note du 30 Mars (11 Avril) dernier No 730, relative au conflit survenu à Tecuci entre le soldat Russe Ignati Crivisci, et le garde civique Roumain Sandu Pantazi, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes, transmises à mon Département par la Préfecture de Tecuci Le 28 Février, Sandu Pantazi appele a monter sa garde, quitta son logis, armé de son fusil qu'il avait a domicile et croisa le nomme Ignati Crivisci, soldat Russe de la III-e Comp du 17-eme Bataillon de reserve Tous deux etaient en etat d'ebriete Crivisci surpris de voir un homme sans uniforme, en habit civil, arme cependant d'un fusil et d'une cartouchière, et decide à satisfaire sa curiosite, interpella en russe le garde civique Roumain, qui repondit en sa langue maternelle Le dialogue fut vif mais reciproquement intelligible Crivisci, irrite de n'être pas compris et de ne pas comprendre se porta à des voies de fait sur Pantazi Celui-ci se mit en legitime defense et perça de sa baionnette la manche du manteau de Crivisci Arrête pour ce fait il fut immédiatement conduit à la police locale Des explications furent echangées, ensuite desquelles Mr le Commandant de la 3e Comp Russe infligea à Crivisci une punition proportionnée à son delit tandis que Pantazi etait condamné de son côte par son Chef respectif à 24 heures d'arrêt — Telles sont, Mr l'Agent les circonstances reelles de l'incident que vous avez bien voulu me signaler —Veuillez agreer .

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĔINE DIN 28 APRILIE 1878, CU No 6288, CĂTRE D-L DELEGAT ROMÂN PE LÂNGA ITENDENŢA RUSĂ

Domnule Delegat Prin Înalt Decret sub No 935/78 sunteţi însărcinat. în interesul serviciului, a represinţa Guvernul Român în

www.dacoromanica.ro

sinul Comisiunilor mixte de ancheta, din județele Buzeŭ și Ialomița, în locul D-luĭ Ilie Iacovaki, secretarul Comisariatuluĭ de Galați —Sub-semnatul, dar, are onoare a vĕ comunica despre aceasta însărcinare, și a vĕ invita ca imediat să intrați în lucrare, presentandu-vĕ maĭ întеiŭ la D Comisar General, pentru a vi-se dа instrucțiunile cuvenite — Pe cât va dura această misiune D C Rubanu, adjutorul D-v va indeplini indatoririle de Delegat Român pe lângă Intendența Rusă —Primiți

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUI COMISAR AL JUDEȚULUI VLAȘCA DIN 13 MAIU 1878 CU No 240 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru Grăbesc a supune cunoștinței D-v că în cătunul Budeni pendinte de comuna Comana, precum și în Comana chiar, soldații infanteriе și cavalerie din Divisiunea 11-a comit cele maĭ marĭ irregularități Unele din multele fapte ce'mi permit a vĕ supune voi fi indestul ca să apreciați linia de conduită ce țin față cu locuitorii țeranĭ — In noaptea de 18 spre 19 Aprilie trecut, *aŭ pus foc cârciumeĭ luĭ Nță Bădulescu din Budeni* ca prin aceasta să poată să'l prădeze Pe cand unĭ intraŭ spre a fura marfa din cârciumă, alțiі profitaŭ de lipsa locuitorilor carĭ părăseaŭ casele și alergaŭ în ajutorul cârciumaruluĭ și intrând în case și în grajdurĭ furaŭ efecte și vite —La alțiĭ față cu locuitori chiar le furaŭ vitele Pe lângă aceasta nu încetează a'ĭ insulta zilnic chiar în interiorul familiilor lor prin fapte și cuvinte —Toate acestea aŭ fost constatate de către autoritățile noastre și în urma cunoștinței ce am avut, m'am adresat către Comandantul Șef al Diviziеĭ a 11-a de la care încă n'am primit nicĭ un respuns și din partea cărуia încă nu s'a vĕzut nici o mĕsură, care să dovedească dispositțile luate spre încetarea lor — Am comunicat D-lui Comisar Generаl Român toate acestea și pênă la noui mĕsuri ce va lua prin D-nu General Drenteln nu voiŭ înceta a cere șefilor acestoi trupe noŭ sosite, încetarea lor —Primiți.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĔINE CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR, DIN 22 APRILIE 1877 CU NO 4420

Domnule Ministru Cunoasceți articolul separat anexat la Conventiunea din 4/16 Aprilie incheiată cu Guvernul Rusiеi, relativ la restricțiunile convenite în privința importațiunеi tutunurilor și tabacurilor în Romănia —Pentru a precisa și mai bine sensul acestuі articol, vĕ trimit o copie dupe nota ce am adresat D-lui Agent și

www.dacoromanica.ro

Consul General al Rusiei la 8/20 Aprilie, din care veți vedea că restricțiunea prevĕdută în acel articol nu se întinde și asupra tutunurilor și tabacurilor destinate ca tranzit în Bulgaria —Vĕ rog dar a da ordinul ce veți crede de cuviință autorităților dependinte de Ministerul D-voastre pentru executarea acestei dispositiuni — Primiți

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE, DIN 26 APRILIE 1877, CU NO 10275

Domnule Ministru Primind adresa D-voastre No 4420 cu data 22 Aprilie coient, în anex de copia notei adresată D-lui Agent al Rusiei din București cu data 8/20 Aprilie 1877, am onoare a ve informa că, pe de o parte am comunicat administrațiunei centrale a Regiei monopolului tutunurilor, copie dupe actele mai sus vorbite, cu invitațiune a da în consequență ordinele cuvenite agenților sei, iar pe de alta, am disposat d a se pune în vederea agenților vamali d'a permite transitul prin indeplinirea formalităților legei și reglementului respectiv — Primiți

COPIE D'APRES LA NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES AU CONSULAT DE RUSSIE LE 27 AVRIL (9 MAI) 1877, NO 4765

Monsieur l'Agent J'ai l'honneur de porter a votre connaissance que le Ministere des Finances a notifie à l'administration centrale de la Regie du Monopole des tabacs, les pièces relatives au transit des tabacs en Bulgarie, avec invitation de donner a ses agents, les ordres necessaires concernant cette question et a pris lui-même les dispositions voulues afin que les Agents douaniers roumains permettent ce transit, suivant l'accomplissement des formalites de la loi et du reglement y respectif — Veuillez agreer.

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STRĔINE CĂTRE MINISTERUL LUCRĂRILOR PUBLICE DIN 6 MAIU 1877 CU NO 5153.

Domnule Ministru Intendența armatei ruse 'mi semnalează dificultățile ce întâmpină pentru grabnica transportare a aprovisionamentelor necesarii armatei ruse —Vagoanele, ce transportă aceste aprovisionamente pe linia Roman-București sunt silite a trece de la gara Târgoviște la gara Filaret pentru a fi revisuite acolo de biuroul vamelor române și a se înapoia în urmă la gara Târgoviște —

www.dacoromanica.ro

Pentru a se evita acest inconvenient m'am adresat la colegul nostru de la Ministerul Financelor pentru a'l ruga să delege un impiegat vamal la gara Tèrgovişte spre a revisui acolo vagoanele, transportând aprovisionamente pentru armatele ruse — Comunicandu-ve ceea ce precede, am onoare a vĕ ruga sa bine-voiţi a lua şi din parte-ve, în inţelegere cu D-nu Ministru al Financelor, dispositiunile cuvenite — Primiţi

COPIE DUPĔ ADRESA ADMINISTRAŢIEI CENTRALE A IMPOSITULUI BEUTURILOR SPIRTOASE CU No 7684 DIN 20 APRILIE 1877

Dominule Ministru Avem informaţiuni că de câte-va dile se importă necontenit în ţară spirturi ordinare aduse din Rusia Ca un transport de patru vagoane cu asemene spirturi aŭ trecut chiar prin staţia Mărăsesci şi că aceste spirturi nefiind declarate de nimeni la introducerea lor în ţară, sunt date in consumaţie fără nici un control din parte-ne şi spre cea mai mare daună a antreprisei noastre — De şi am dat ordin agenţilor noştri să cearĕ să descopere, daca vor putea, unde s'aŭ poprit sus disele spirturi şi să cearĕ de la autorităţi respectarea legei, totuşi ne permitem, D-le Ministru, a ve supune acest cas la cunoştintă, şi a protesta contra călcărei drepturilor noastre ce legea şi contractul d'intre noi şi onor. Ministeriu le acordă, rugându-ve respectuos să bine-voiţi a comunica şi subscrişilor cum s'aŭ regulat de onor Minister această cestiune, adică Este a se menţine dispositiunile alin 2 de sub art 2 din legea asupra impositului spirtoaselor care prohibă intrarea în ţară a ori-ce spirturi ordinare? Şi in acest cas care sunt mĕsurile de control ordonate de Minister? — Saŭ este să se mentină dispositiunile art 9 şi tarifu lit B din legea Conventiunei comerciale cu Austro-Ungaria, care autorisă importarea în ţară a ori-ce fel de spirturi fie de ori-ce qualitate? şi atunci, datu-s'aŭ ordine pentru aplicarea art 3 din legea impositului spirtoaselor care prevede că perceperea taxelor de la beuturile stricine să se facă la eşirea lor din vamă, şi care sunt anume punctele de vamă considerate ca făcênd parte din cele prevĕdute de art 33 din regulamentul aplicărei legei spirtoaselor? — In tot casul subscrişii 'şi permit a preveni pe onor Ministeriu că de nu se va lua mesuri pentru d'a se pune cat maï curand, capĕt acestui rĕŭ, apoï nu numaï că el poate să impedice chiar plata regulată a ratelor lunare, căci deja incasările au inceput să diminueze din causa spirtului

www.dacoromanica.ro

strĕin ce se importă în ţară fără nici o taxă, dar că ne reservăm drept d'a cere la timp desdaunarea enormelor pagube ce vedem că ne causează importarea spirturilor ordinare străine —Bine-voiţi

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 24 MAIŬ 1877 CU NO 5614

Domnule Comisar General, Am onoare a ve trimite pe lângă acesta în cópie adresele D-lui Ministru de Finance N le 10072, 11236 şi 11303 împreună cu anexele lor —Prima adresă se rapoartă la reclamaţiunea arendaşilor veniturilor spirtuoase contra importărei în ţară de spirturi ruseşti fără a se plăti mai întâiŭ taxele legale, iar cele-l'alte duse în privinţa abuzurilor ce se comit de diferite persoane care introduc în ţară obiecte, sub pretext că aparţine armatei ruse, fără a achita drepturile vamale. — Veţi găsi sub acest plic şi copia unui raport în aceaşi privinţă al D-luĭ Mârzescu, comisar special, trimes Ministerului înainte de a fi prevenit că este ataşat pe lângă capul armateĭ ruse la Ilava Cestiunile ce tratéză aceste patru acte sunt de o mare importanţă pentru noi. —Ve rog dar să bine-voiţi a întreţine mai întâiŭ verbal pe Şeful Statului Major al quartierului general rus asupra tratărei acesteĭ cestiuni şi a combina cu E Sa, mai înainte de 'ĭ a adresa cerere formală, mĕsurile ce vor fi de luat pentru a se apara interesele noastre fiscale ce se află în joc —Primiţi.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĔINE DIN 22 APRILIE 1877 CU NO. 10072

Domnule Ministru Am onoare d'a vĕ trimite aci alăturat copie a unei reclamaţiunĭ ce 'mi au adresat arendaşii veniturilor impositului asupra bĕuturilor spirtuoase şi care are de obiect importaţiunile de spirturi ruseşti ce se fac cu ocaziunea intrărei armatelor imperiale, fără a se plăti mai întâiŭ taxele legale, şi vĕ rog să 'mi arataţi ce mĕsuri s'ar puteă lua pentru a se feri Statul de orĭ-ce pretenţiunĭ eventuale din parteă numiţilor arendaşi — Bine-voiţi

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĔINE DIN 4 MAIŬ 1877 CU NO 11236

Domnule Ministru Diferiţi indivizi, ceea mai mare parte *israeliţi,* se presint la vămile noastre ca furnisorĭ ai armatelor imperiale ruse şi cer importaţiunea, fără drepturĭ, a tot felul de obiecte

www.dacoromanica.ro

destinale, după denşii, uzului ḑiseloı aı mate, ***dar în realıtate, comerciului ordınar.***—La această staı e de lucruri foarte păgubitoare ınteıeselor fisculuı nostru, nu se poate pune un capĕt de cât subordonându-se ımportaţiunile, ın temeiul aı ticolului 24 al Conventiunei din 4 Aprilie anul cuı ent, la presentaţiunea de acte emanând de la autorităţile ruse şı pe de o paıte, dovedınd qualitatea de fuınısorı a ımportatorilor, ıaı pe de alta, arĕtând felul şı quantitatea obiecteloı de ıntıodus —Am dat dar ordıne ın acest sens bıurouılor de vamă de pe frontiera despre Rusia şı vĕ rog să bine-voiţi a ınterveni d urgenţă unde se cuvine pentru ca execuţiunea acelor oıdıne să fie ınlesnită agenţilor noştrı de către autorităţile ımperiale. In adestarea unuı grabnic rĕspuus al D-voastre am onoare.

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUI COMISAR SPECIAL DIN IAŞI CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĔINE, DIN 11 MAIŬ 1877, CU NO 1

Domnule Mınıstru Imĭ ıaŭ lıbertatea de a vĕ atrage atenţiunea asupra următoruluĭ fapt Ieri ın 10 Maiŭ s'a presentat la mıne un pretıns comısıonar de aıcı dın Iaşı, frate cu D Gherbel, antreprenoıul otelului Bındeı, cu o declaıaţıune în lımba rusească ce avea pe dênsa şı pecetea unoı pretinşı furnısorı ruşı de pe lângă armatele ıosieneştĭ Persoana aceasta 'mı dedea a înţelege çă declaraţiunea conţine maıfă, anume sacĭ de făină, pentru trebuinţele armateĭ ıuse, şı că, ın vıı tutea aıt 24 dın convenţiunea Ruso-Română, această marfă fiind scutită dę vre-o plată de dıepturı, eŭ ın qualıtatea mea de comısar român, să autorısez pę şeful de vamă de aıcĭ a o lăsa să tıeacă scutită de orĭ-ce plată —M'am refusat de a da o asemenea autorısare, motıvele acestuĭ refus sunt următoarele Care este întınderea atrıbuţıunılor mele? Pot eŭ să funcţıonez şı ın afară de corpul de armată ıusă pe lângă care sunt saŭ am să fiŭ alıpıt? — Pentru mıne fuı nısorıĭ ruşĭ de pe lângă armatele ıuse sunt nişte antreprenorĭ speculanţĭ şı convenţiunea Ruso-Română dacă concede un prıvilegiŭ armatelor ruse nu pot crede că acest prıvilegiŭ se întınde şı la aceı furnısorĭ care poate eraŭ angajaţĭ de armata rusă înaınte chıar de a se şti că se va putea ıncheıa o asemenea convenţiune întıe ambele State —Pentru că arıicolele de aprovısıonament, fuı nıtuıă, etc , destınate usuluĭ armateĭ ıuse, să poată fi scutite de plată, trebue ca toate aceste arıicole ın cazul când ele sunt ımportate dın stıăınetate pe terıtorıul Românieĭ, să fie ınsoţite de un certificat al Intendenţeĭ mılıtare ruse, saŭ cel puţın de a Consulatuluĭ rus, că ın adevĕr acele obiecte sunt

www.dacoromanica.ro

proprietatea armatei ruse şi destinate pentru usul eĭ Căcĭ articolele şi obiectele importate în ţară ca pentru trebuinţele armatei ruse, nu sunt primite de Intendenta militară rusă, ele nu pot fi considerate ca fiind proprietatea armatei ruseşti In adevĕr, ce devin obiectele şi articolele acele care fiind introduse de aceşti pretinşi furnisorĭ ruşĭ, intendenţa militară se refusă de a le primi sub cuvênt că nu corespund condiţiunilor contractate? In asemenea cas, aceste obiecte pot ele să fie supuse la plata de vamă saŭ a altor drepturĭ prevĕdute în legile ţĕreĭ? Şi cum şi prin ce chip s'ar putea exercita o asemenea privighere? Ar trebui ca Guvernul român să aibă anume impiegaţĭ carĕ să privigheze dacă furnisorĭĭ ruşi trec articolele ce le importează numaĭ la armata rusă şi nimenui altui?—Un asemenea contract, că nu zic spionagiŭ, lăsând că nu ar fi mai imposibil şi chiar umilitor pentru armata Maiestăţii Sale Impĕratului tuturor Rusiilor, dar ar da loc şi la o multime de abusurĭ şi de fraude şi nu me pot indupleca de a crede că aceasta să fi fost intenţiunea părtilor contractante din Convenţiunea Ruso-Romana — Resumându'mĭ susţiŭ că nicĭ un furnisor de pe lângă armata rusă nu poate fi scutit de plata drepturile Ţĕreĭ întru cat probează în mod necontestat prin atestate de la administraţiunea Intendenţeĭ militare ruse maĭ inteiŭ că este furnisorul autorisat al armatei şi al doilea că obiectele importate sunt deja proprietatea armatei, căcĭ dacă armata rusească se bucură esclusiv de privilegiul de scutire, nu cred că pot se beneficieze ca toţĭ speculanţĭ alipiţĭ pe lângă corpurile de armată —Supunêndu-ve aceste slabe reflexiuni, şi în aşteptarea instrucţiunilor D-voastre în această privinţă, vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a supune aprobăreĭ Inălţimei Sale numirea secretarului în persoana D-lui Theodor Const Balaiş, licenţiat în drept de la Facultatea din Paris, fost Preşedinte de Tribunal — Primţi

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUĬ ATANASIU, ANTREPRENOR DE ACCISE LA BOLGRAD, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE

Domnule Ministru Dupe art XXIV din Convenţiune, incheiată intre Guvernul nostru cu acel Rusian, este invoit trupelor ruseşti a introduce în Ţară, fără plata de dreptul vamal, toate articolele şi obiectele de aprovisionament, de furniturĭ de material şi munitiuni de resbel, în basa acestor prerogative, maĭ multĭ speculanţĭ ebreĭ din Besarabia să incearcă a introduce în ţară măifurĭ, precum zahăr, cafea, ciaŭ, orez, spirt, vinurĭ străine, comacurĭ, licheruri, şi alte bĕuturĭ, sub pretext că sunt pentru armată, şi pe lângă că

www.dacoromanica.ro

voesc a frusta pe Stat de dreptul de import la vamă, dar se silesc a se sustrage şi de la plata accizelor comunale, concedate prin contract invocând dispoşiţiile circularei Ministerului de Interne No 8399 din 27 Aprilie anul corent — Văzênd că o asemenea uzurpare din partea ebreilor speculatorĭ ataşaţi pe lângă armatele ruse tinde pe de o parte a aduce imensă pagubă Statului prin introducere în tară de mărfurĭ care nu intră în prevĭsiunile art XXIV din Convenţie şi chiar acele care ar intra se vor introduce în cantităţi mult maĭ superioare de cât este necesar armatei, iar pe de alta prin contractele ce sunt incheiate de comune cu antreprenorii taxelor comunale neprevĕzêndu-se nici o scutire chiar pentru armatele noastre, de sigur se vor naşte procese între antreprenorĭ şi comune, şi în asemenea împrejurări neaperat consecinţele păgubitoare vor cădea asupra comuneĭ şi pe sarcina eĭ, iar ebreiĭ speculatorĭ se vor duce împreună cu beneficiul ce vor stoarce din asemenea specule nedemnă —Înţeleg să fie scutit de dreptul vamal articolele trebuitoare armatei şi anume acele care sunt reglementate pentru hrana şi viata soldatului şi aduse direct de către administraţia saŭ intendenţa militară, dar nu în modul cum să practică, ca fie-care Companie saŭ Escadron de soldaţi avênd cate unul saŭ mai mulţĭ speculanţi ebreĭ ataşaţi şi care ebreĭ în numele Corpului pe care îl însoţesc şi în basa protecţiuneĭ ce le acordă art XXIV din Convenţie, introduc din afară spirt, zahăr, cafea, ciai şi alte bĕuturĭ de lux şi să opun la plata de vamă şi accis comunal, deşi aceste articole nu sunt destinate pentru hrana armateĭ ca raţie, ce se vênd de ebreĭ nu numai armatei ci şi civililor prin barăci la tabără, sau în oraş ori comună unde este staţionat Corpul — Cele arĕtate mai sus le afirm ca lucruri positive, de oare-ce sunt interesat în causa, fiind din nenorocire antreprenorul accizelor comuneĭ Bolgrad din Besarabia, plătind o sumă aproape de 40000 leĭ anual — Aşa dar îmĭ permit a supune casul la cunoştinţa Excelenţeĭ voastre, rugându-vĕ să bine-voiţĭ a lua în consideraţie ca ebreiĭ de ce sunt capabilĭ să facă şi a disposa prin autorităţile respective ca toate articolele de alimente şi bĕuturi, care se vor aduce la particularĭ sub pretext că sunt pentru armata, să nu beneficieze de scutirea acordată prin citatul art XXIV din Convenţie şi numai acele articole care le veţi numi D-v pentru hrana soldatuluĭ şi aduse direct de administraţia armateĭ să fie scutite, căci alt-fel speculanţiĭ ebreĭ vor causa mare jenă şi spoliaţiune în detrimentul Statuluĭ şi comunelor, osebit că vor omorî Comerciul din localitate — Primiţi

www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES AU CONSULAT GENERAL DE RUSSIE, LE 19/31 MARS 1877, SOUS LE No 5830

Monsieur l'Agent L'art XXIV de la Convention speciale Russo-Roumaine du 4/16 Avril, stipule que le Gouvernement Princier accorde au Gouvernement Russe, pour toute la duree du sejour des troupes imperiales en Roumanie et au-dela du Danube, la libre importation sur son territoire, en franchise de droits et le libre transit de tous les articles et objets d'approvisionnement, de fourniture, de materiel et de munitions de guerre, destines a l'usage de l'armee impériale, même de ceux dont l'entrée en Roumanie se trouverait être prohibee par les règlements roumains Tel est, Monsieur l'Agent, le principe etabli par la Convention et que le Gouvernement Princier est le premier a le reconnaitre. Toutefois, ces stipulations ne sauraient s'etendre sur ceux des articles dont l'exploitation se trouve concedee a des tiers Parmy ces derniers articles existent les spiritueux qui sont soumis en Roumanie a une taxe de francs le vedro La perception de ces droits est concédee par contrat a une societe en règle d'entrepreneurs Par ce contrat l'importation des spiritueux est definitivement prohibee, a l'instar des tabacs Le Gouvernement Princier vient d'être informe de quelques-uns des fournisseurs de l'armee imperiale, cherchent à introduire des spiritueux dans le pays, en invoquant l'art 24 de la Convention Ce procede, s'il était toleré par le Gouvernement serait de nature à faire perdre a notre fisc, un revenu considerable et donnerait lieu à un procès contre nous de quelques millions Je n'ai pas manqué, Monsieur l'Agent, de porter cette question a la connaissance du quartier général de l'armee active imperiale par l'intermediaire de notre Commissaire général Néanmoins je crois devoir m'adresser aussi à vous, Monsieur l'Agent, avec priere de vouloir bien interposer vos bons offices dans le sens de notre demande La Convention speciale du 4/16 Avril ayant éte négociée et signee par vous, Monsieur l'Agent, vous êtes plus a même de reconnaître que les parties contractantes n'ont nullement eu l'intention de porter atteinte par l'art 24 de cet acte aux dispositions restrictives d'un contrat passé en regle avec des tiers avant la conclusion de ses conventions Nonobstant ce qui precede, je prendrai la liberte de vous faire observer, Monsieur l'Agent, qu'il n'y aurait aucun motif pratique pour la violation du contrat dont il s'agit, attendu que même aujourd'hui les

www.dacoromanica.ro

spiritueux peuvent être achetés en Roumanie a des prix beaucoup plus avantageux que s'ils étaient importes de Russie Confiant dans votre esprit de justice, j'attends de votre obligeante intervention, Monsieur l'Agent un resultat favorable a nos finances qui sont deja cruellement eprouvées Veuillez agréer

COPIE DE LA DEPÊCHE ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET AU DIRECTEUR DE LA REGIE DU MONOPOLE DES TABACS PAR LE COMMISSAIRE GENERAL ROUMAIN

Le Baron Stuart télégraphie au Grand Duc que la Regie aurait ete avisee qu'un grand transport de tabac destine aux troupes imperiales arrivait et qu'un officier russe aurait ete depeche pour l'acceptation Le Grand Duc m'a declaré ignorer completement et n'avoir depêche personne d'ici à cet effet Peut-être Genêral Catalai de Jassy a envoye un officier, Son Altesse suppose que cela peut-être un don que la ville de Moscou fait a l'armee, dans ce cas si la Regie ne veut pas l'excepter, il demanderait alors qu'on eut a remplir les formalites du transit pour s'en servir en Bulgarie après le passage du Danube

COPIE-DUPĂ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STRĂINE CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR DIN 20 MAIŬ 1877 CU NO 5944

Domnule Ministru D-l Comisar General 'mĭ telegrafiază de la Ploeşti că, D-l Baron Stuart ar fi incunoştiinţat pe A S I Marele Duce, cum că Regia Monopolului Tutunurilor a fost avizata că soseşte un mare transport de tutunuri destinat trupelor imperiale şi că un oficer rus ar fi fost trimis ca să'l primească — D Comisar General adaugă că, Marele Duce n-ar fi declarat ca nu are de loc cunoştinţă despre aceasta şi că nu a trimis pe nimenea de la Ploeşti în scopul mai sus indicat. — Se poate însă ca Generalul Catalai să fi trimis de la Iaşi pe cine-va, A S I presupune că acest transport poate să fie un dar ce oraşul Moscova face armatelor imperiale şi in acest cas dacă Regia nu vrea să'l primească, A Ş I ar cere ca să se îndeplinească formalităţile transitului pentru a se putea servi de dênsul în Bulgaria, dupe trecerea Dunărei — Comunicându-vĕ cele ce preced, vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţi a lua dispoziţiunile ce veţi crede de cuviinţă pentru aceasta —Primiţi.



www.dacoromanica.ro

## Copie dupĕ adresa D-lui Comisar General către Ministerul Afacerilor Streine, din 20 maiŭ (1 Iunie) 1877 cu No 84

Domnule Ministru Am avut ocasiunea eri a întreține pe Capul Statului Major General despre importantele interese fiscale ale Statuluĭ nostru angajate prin modul cu care se introduc în țară fără nici uu control obiecte diverse și maĭ ales spirtuoase sub pretext că ele sunt destinate la aprovisionarea armateĭ ruse — Excelența Sa 'mĭ a promis de a lua în serioasa examinare arătările mele și mi-a esprimat voința Comandantuluĭ cap a nu se tolera abusurile ce s'ar comite în această privință cu atat mai ales că sub mai multe puncturi de privire ar fi de interesul armateĭ, aceștĭ furnisorĭ să se aprovisioneze chiar aci în țară — Excelența Sa m'a rugat a nota pe scurt punctele principale care făcuseră obiectul desvoltărilor mele verbale — Importanța intereselor angajate în această cestiune nu 'mi permite a formula într'o notă oficială modul de a le resolva fără a avea mai întĭeiŭ aprobarea Guvernului —Am onoarea a ve alatura pe lângă aceasta un proect de notă asupra căreĭa vĕ rog să bine-voițĭ a'mĭ da de urgență instrucțiunile D-voastre — Primițĭ

## Copie d'apres le projet de note conçu par Monsieur le Commissaire General

Excellence J'ai eu l'occasion d'entretenir verbalement V E de l'introduction dans le pays de divers objets et particulierement d'eau-de-vie operee par des individus se disant fournisseurs de l'armee, sans que des actes emanant des autorites russes compétentes, etablissent leur qualité et sans que ces marchandises soient soumises à un contrôle quelconque, constatant qu'elles sont effectivement destinées aux approvisionements des armees russes — Il y a quelque temps un transport de quatre vagons chargés de spiritueux de qualité ordinaire auraient passés par la gare de Marașești sans qu'aucune déclaration n'ait ete faite lors de leur introduction dans le Pays — Ces eaux-de-vie seraient debitees et livrées à la consommation du public — A Jassy un commissionnaire de l'endroit, frere du maitre de l'hôtel Bindei s'est presenté avec un acte signé de personnes se donnent la qualification de fournisseurs de l'armee russe, il se prevalait de cet acte pour introduire des marchandises sous le pretexte qu'elles étaient destinees aux besoins

www.dacoromanica.ro

des armees russes — Votre E a bien voulu me promettre de soumettre a un serieux examen cette question si importante pour les finances de notre pays à l'égard surtout de la ferme des droits sur les spiritueux un des revenus les plus certains et le plus regulierement encaisse — Je crois qu'on arriverait facilement à la regularisation de cette question en etablissant — I Que la qualite de fournisseur des armees russes soit legitimee par des actes emanant des autorites russes compètentes — II Que les eaux-de vie et les autres objets destines a l'approvisionnement des armées russes soient accompagnes d'actes delivres par l'autorite compétente, justifiant leur destination et specifiant la quantité, la qualite, et le point par lequel ils seront introduits dans le pays Ces actes seront présentes, au moment de l'introduction des marchandises aux agents de la douane et de la ferme des droits sur les spiritueux — III Que des moyens de contrôle soient etablis pour empêcher le debit dans le public des eaux-de-vie destinees a l'armee

## Copie dupe adresa Ministrului Afacerilor Strĭine către D-l Comisar General din 23 Maiu 1877 cu No 6075

Domnule Comisar General Am primit adresa D-voastre sub No 84 din 20 Maiŭ corent împreună cu anexatul la dênsa proect de notă relativ la mĕsurile de luat pentru a se împiedica importul în ţară a obiectelor ce nu sunt destinate armatelor ruse — In privinţa spirtuoaselor cred de a mea datorie a vĕ aminti, Domnule Comisar General, că ele fiind date în întreprindere în virtutea unui contract în regulă, puitând o dată anterioară convenţiunei speciale din 4/16 Aprilie trecut, importă ca să cereţi ca acest articol să fie supus la plata de 2 fr 80 c de vadră prevĕdută prin contract — Această cestiune am tratat'o direct şi cu D Baron Stuart Veţi găsi sub acest plic nota ce i-am adresat în această privinţă la 19/31 Maiŭ corent — Am dar onoarea a vĕ ruga să bine-voiţi a face demersurile în sensul acesteĭ note — In cea-ce priveşte cele-l'alte obiecte vĕ rog să bine-voiţi a propune şi a stărui de a se admite modul de procedare expus în adresa aci anexată ce am trimis D-lui Ministru de Finance la 18 Maiu corent sub No 5775 — Pe lânga aceste condiţiuni se vor putea adăoga oricare altele caĭ ar fi de natură a asigura interesele fiscale ce suntem chiemaţi a apĕra — Primiţi

www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE CONSULAT GENERAL DE RUSSIE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES LE 1/13 JUIN 1877, No. 282

Monsieur le Ministre En reponse a la note que vous avez bien voulu m'adresser concernant l'importation des spiritueux par notre armée dans le pays, j'ai l'honneur de repeter à Votre Excellence une communication deja faite par le General Nepokoitchitzky a Mr Plagino à ce sujet Le General Nepokoitchitzky m'a chargé d'assurer le Gouvernement Roumain que l'Intendance militaire et les commandants de l'armee ont ete invites a ne pas tolerer l'introduction des spiritueux par la troupe à l'exception des eaux-de-vie destinees a être consommées en Bulgarie, celles-ci seront introduites, le cas echeant, en transit et conformement aux reglements qui régissent la matiere En vous informant de ce qui precède j'aime a croire, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien donner les ordres necessaires afin que l'interdiction susmentionnee ne soit pas appliquee a l'importation des 7000 bouteilles de vin destinees pour l'usage des hôpitaux et au sujet desquelles nous nous sommes convenus deja Je saisis la présente occasion

COPIE DUPĂ ADRESA D LUI STEINBERG ANTREPRENOR DE ACSISE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Prin osebită petitiune, am avut onoare a aduce la cunoştinţa onor Minister de Finance, enormele păgubi ce mi se cauzează prin importarea de băuturi spirtuase fără plată de taxă, de către furnisorii armatei imperiale russe. Informându-mĕ că plângerea noastră a fost supusă D-voastre, spre resolvare Venim respectuos, Domnule Ministru, a vĕ informa că interesele antreprisei noastre suferă enorm, agenţii noştri ne informeaxă că cantităţi de spirt, se importă deja în ţară fără plată de taxe şi care se şi pune în consumaţiune, ĕul tinde dai a lua proporţiuni colosale Păgubele acestea, privind direct pe Statul român iar nu pe noi Vĕ rugăm cu tot respectul, D-le Ministru, să bine-voiţi a da o grabnică soluţiune plângereĭ noastre adresată onor Ministeĭ de Finance — Primiţi

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĔINE DIN 1 IUNIE 1877, CU No 13616

Domnule Ministru Am onoare a înainta D-voastre pe lângă aceasta, în original, scrisoarea Regieĭ monopoluluĭ tutunurilor

www.dacoromanica.ro

No 3411, însoţită de copia procesului-verbal al primarului comuneĭ Kiajna din plasa Znagov, şi ve rog să bine-voiţi a intervenı unde de cuvinţă pentru ca drepturile Regiei monopolului să înceapă a fi respectate conform stipulaţiuneĭ exprese a convenţiuneĭ din 4/16 Aprilie anul cŏrent De dispoziţiunile ce veţi bine-voi a lua, vĕ maĭ rog să mĕ onoraţi cu rĕspuns —Primiti.

COPIE DUPĔ NOTA ADRESATĂ DE DIRECŢIUNEA GENERALĂ A REGIEĬ MONOPOLULUI TUTUNURILOR CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR DIN 25 MAĬ 1877, CU NO 3411

Domnule Ministru Am onoare a ve înainta o copie dupĕ procesul-verbal dresat de Primarul comuneĭ Kiajna, plasa Znagovul, districtul Ilfov Acest proces-verbal constată că o contrabandă de 4 lăzi cu tutun ni s'a sustras prin fraudă şi încă a trebuit să avem cea mai mare dificultate pentru a putea lua lada de care tratează procesul-verbal No 269 Oficerii aŭ declarat că nu aŭ nicĭ o cunoştinţă de Convenţiunea prin care Guvernul Rus a consimţit să respecte drepturile Regieĭ şi legea înfiinţărei eĭ Cazul acesta ve va demonstra, D-le Ministru, trebuinţa ce este de a se aduce la cunoştinţa comandanţilor tuturor regimentelor suszisa Convenţiune, şi aceasta pentru a se evita conflictele desagreabile şi chiar primejdioase dintre amploiaţiĭ noştri şi militarii —Primiţi, etc

## PROCES-VERBAL

Noĭ Velica Sebe, Primarul comunei Kiajna, plasa Znagov, districtul Ilfov, atestăm printr'aceasta ca la 24 ale corentei, agenţii antrepositarilor de Ilfov aĭ Regieĭ monopolului tutunurilor aŭ găsit la marchitanii cari întovărăşeaŭ corpul al 9-lea de Divizie, regimentul al 17-lea al armatelor imperiale ruse, cinci lăzi cu tutun adus din Rusia şi din care se vindea oficerilor acestui regiment, si voind acei agenţi a'l confisca, D-niĭ marchitanĭ şi anume David Veinor, Marcus Copitu, Iuda Cobilschi, Gidalie Piheschi şi Schaim Wolf Ganeu s'aŭ opus a'l da, ajutaţi fiind de unii din oficerĭ şi soldaţi, luând acele 5 lăzi în posesia lor lar astă-zi, douĕ-zecĭ şi cincĭ ale corentei, când D-l Revizor General a venit a confisca acest tutun, nu a găsit de cât o singură ladă cu cincĭ-spre-dece chilograme pentru care s'aŭ dresat cuvenitele acte —Pentru care am încheiat

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 4 IUNIE 1877 CU NO 6713.

Domnule Comisar General Am onoare a ve transmite aci alăturate o copie după scrisoarea Regieĭ monopolului tutunurilor către Ministerul Financelor cu No 3411, însoţită de o copie a procesului-verbal dresat de Primarul comuneĭ Kiajna, plasa Znagovul, districtul Ilfov, relativ la împotrivirea oficerilor ruşi de a cunoaşte convenţiunea din 4/16 Aprilie în cât priveşte drepturile Regieĭ Făcêndu-vĕ cunoscută aceasta împrejurare, vĕ rog, D-le Comisar General, să bine-voiţi a intervenì pe langă cine se cuvine ca conform cu stipulaţiunile privitoare la drepturile Regiei conţinute în articolul adiţional al Convenţiunei, să se dea ordine precise pentru respectarea lor de către oficeri şi autorităţile militare ruse —Primiţi

COPIE DUPĂ RAPORTUL AGENTULUĬ DE BOLGRAD NO 9305 DIN 20 MAIU 1877

Revizorul punctuluĭ Tabacu prin raportul No 3 'mi face cunoscut că D-niĭ oficeri şi soldaţi ruşi, aflaţi în acest judeţ, trec dilnic frontiera la Cubei spre a'şi procura cele necesare şi la întoarcere se opun a li se căuta în căruţe pentru tutun, ast-fel că pe lângă cele necesare pentru existenţă aduc şi tutun —Sub-semnatul avend in vedere cele ordonate prin telegrama D-voastre No 9228 Avênd în vedere că numai prin oprirea la frontieră a tutunuluĭ ce aduc, se pot înlătura dificultătile ce se întêmpină în interiorul ţĕrei prin căutarea acolo unde a'şi bănui, supui respectuos la cunoscinţa D-voastre rugându-vĕ a mijloci către Guvern ca prin înţelegere cu şeful oştireĭ imperiale să dea ordin a se supune la căutare asemenea căruţe la intrarea lor în ţeră

COPIE DUPE SCRISOAREA REGIEĬ MONOPOLULUI TUTUNURILOR No 9308 DIN 23 MAIU 1877

Domnule Ministru Agentul nostru din districtul Bolgrad ne informă că D-niĭ oficeri din armata imperială rusă cantonată în acel district trec pe fie-care di granita cu căruţe pe la punctul Cubei şi la întoarcere se opun cu foiţă visitei ce urmeaza a li se face la intrarea în ţară — Asemenea agentul nostru principal din Moldova ne arată că agenţii vamalĭ din Iaşi nu numaĭ că refusă concursul lor legal, dar se şi opun când agenţiĭ noştriĭ voesc a

www.dacoromanica.ro

vizita bagagele bănuite, ast-fel D Petrini agent la vama Iaşi, s'a opus în ziua de 16 Maiŭ curent la vizita ce D Dimitriu agentul nostru din Unghenĭ, voia a face unoi bagage bănuite. — Aceste fapte de împedicare a agenţiloi noştri în exercitiul funcţiunei lor de către agentiĭ Statuluĭ, fiind de o gravitate pe care nu mĕ îndoesc că o veţi aprecia, viŭ a vĕ ruga, D-le Ministru, să bine-voitĭ a face să se dea oidine seriioase, maĭ cu seamă agenţilor Statului din partea frontiereĭ despre Rusia spre a da tot concursul D-lor luând chiar iniţiativa pentru îndeplinirea legeĭ monopoluluĭ, binevoiţĭ a ne onora cu resultatul —Pentru sustinerea celor de mai sus alăturăm 2 copiĭ —Primiţi.

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE D COMISAR GENERAL, DIN 4 IUNIE 1877 CU NO 6714

Domnule Comisar General Am onoare a vĕ transmite în copie scrisoarea Regiei monopolului tutunurilor către Ministerul Financelor cu No 9308 din 23 Maiŭ trecut însoţită de copia raportului cu No 9305 al agentuluĭ din judetul Bolgrad, relative la refusul oficerilor ruşi de a se supune la vizitarea efectelor lor, când trec peste frontieră în România —Comunicandu-vĕ aceste piese, vĕ rog, D-le Comisar General, a interveni pe lângă cine se cuvine spre a se da oidine ca pe viitor o asemenea urmare să înceteze din partea acelor D-ni oficeri şi aceasta pentru consideraţiunea, că conform art 321 al caetului de însărcinare, guvernul este obligat a da Regieĭ tot ajutorul pentru întregul exercitiŭ al drepturilor eĭ — In aşteptarea resultatuluĭ grabnic al demersurilor D-voastre

COPIE DE LA NOTE NO 127 DU 28 MAI 1877 ADRESSÉE A SON EXCELLENCE LE GENERAL NEPOKOITCHITZKI, PAR MR LE COMMISSAIRE GENERAL

J'ai eu l'honneur, a diverses repriises, d'entretenir verbalement V E sur deux questions qui interessent, au plus haut degre, les finances du pays La premiere se rapporte aux mesures de contrôle à arrêter pour empêcher que des personnes, se disant fournisseurs de l'armee sans toutefois legitimer cette qualité par des actes emanant des autorites russes competentes, n'introduisent dans le pays des marchandises, sous le prétexte qu'elles sont déstinées aux besoins de l'armée, pour les livrer ensuite au commerce, et se soustraire ainsi au paiement des droits de douane —Sur ce point ainsi qu'il resulte de la notification que j'ai reçue de mon Gouver-

www.dacoromanica.ro

nement V E a bien voulu convenir, en principe, avec Monsieur le Ministre des Affaires Etrangeres à Bucarest, des mesures de contrôle destinees a prévenir la fraude — Ce but sera atteint en prescrivant que les personnes qui veulent importer des objets destinees à l'approvisionnement des armees russes presentent, pour ces objets, une autorisation en regle, estampillée par l'Intendance militaire russe de l'interieur de l'Empire — Il ne me reste, a ce sujet, qu'a prier V E de vouloir bien me communiquer les ordres qui auront ete donnes afin de les porter à la connaissance de mon Gouvernement — La seconde question se rapporte aux eaux-de-vie et aux spiritueux destines aux besoins des armees imperiales — Et tout d'abord, j'ai hâte de le declarer, mon Gouvernement, pour etayer sa demande n'a à presenter aucun texte positif tire de la Convention du 4/16 Avril, on pourrait, au contraire, argumenter des termes generaux, dans lesquels est redige l'art 24 de la Convention speciale, du fait qu'aucune exception n'y est formulee, a l'egard des eaux-de-vie, tandis que, au contraire, un acte additionnel regle la question des tabacs, on pourrait, dis-je, tirer de cet ensemble d'argument la conclusion que les spiritueux destinés aux besoins de l armée imperiale peuvent-être introduits dans le pays en franchise de droits —Mais ce resultat serait tellement desastreux pour les finances du pays, il exposerait mon Gouvernement a des procès tellement onereux de la part des fermiers des droits etablis sur les spiritueux, que mon Gouvernement ne doute pas un instant qu'en exposant les considérations qui militent en faveur de notre demande, Son A Impériale le Commandant en Chef, dans un sentiment de haute equite et inspire des pensees generеuses qui ont guide le Gouvernement de Sa Majeste l'Empereur dans la conclusion de la Convention du 4/16 Avril, ne veuille bien les prendre en consideration —La perception des taxes qui frappent les spiritueux est donnee en ferme à une compagnie par contrat du 18 Juillet 1874 pour un terme de 5 ans —Ce revenu est l'un des plus certains du Trésor Roumain, l'un des revenus dont la rentree se fait le plus regulierement Les conditions du contrat sont basees sur les lois de 1866, 1867, 1874, ainsi que les conventions commerciales avec divers Etats — En vertu de l'art 9 de la Convention conclue avec l'Autriche et du tarif lit B qui y est annexée, un droit de 25 frs par 100 kil ne frappe les spiritueux importes dans le pays. En se trouvant ainsi oblige par un contrat, en règle, il ne pourrait être dans l'intention de mon Gouvernement d'y porter atteinte par

www.dacoromanica.ro

l'art 24 de la Convention, il ne pourrait entrer dans les vues du Gouvernement de Sa Majeste l'Empereur, d'exposer l'Etat Roumain a payer aux fermiers des droits sur les spiritueux, des domages-interêts considerables, et faire tarir une des branches importantes du revenu du fisc, surtout dans des moments ou notre trésor se trouve dans la plus grande gene — En maintenant, a l'égard des spiritueux, les dispositions restrictives des lois existantes et des conventions commerciales, il ne saurait résulter pour le tresor de l'armee impériale aucune charge nouvelle, car, aujourd'hui même, les spiritueux pourraient être achetes en Roumanie à des prix plus avantageux que s'ils étaient importes de Russie —J'ai l'honneur de prier V E de vouloir bien soumettre ces considerations à S A I le Commandant en Chef, et j'en appelle aux sentiments de haute bienveillance et d'équite de Son Altesse Imperiale pour exprimer l'espoir qu'Elle fera droit à la demande de mon Gouvernement — Agréez

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR MONSIEUR LE COMMISSAIRE GENERAL AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Je reçois ce soir note de l'Etat-Major General en reponse à ma note du 28 Mai relative aux objets importes pour besoins de l'armée et eaux-de-vie. Sur premier point les ordres sont conformes a ce qui a ete convenu avec Votre Excellence, sur second point on achètera les eaux-de-vie dans le pays tant que les prix de revient ne depasseront pas les prix en Russie avec frais de transport Les eaux-de-vie achetees par l'intendance en Russie, passeront en transit pour Bulgarie, elles seront plombees à la frontiere Copie de la note par poste de demain

COPIE DUPĂ ADRESA D-LUĬ COMISAR GENERAL DIN PLOEŞTĬ CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE, DIN 30 MAIU 1877, CU NO 129.

Domnule Ministru Am onóre a vĕ transmite copie dupe nota sub No 127 din 28 ale corentei ce am adresat Statuluĭ-Major General rus, în privinţa controluluĭ ce urmează a se exersa asupra obiectelor ce se aduc în ţară în trebuinţa armatelor ruse şi în privinţa bĕuturilor spirtuóse —M'am inspirat în acéstă notă de instrucţiunile din notele D-vóstre No 5776 şi 6075 şi din nota ce aţi adresat în privinta spirtuoaselor D-luĭ Agent şi Consul General al Rusieĭ —Cu toate dificultăţile ce se pun din partea Intendenţiĭ generale, îmĭ este permis a spera că apelul direct făcut la sentimentele de

www.dacoromanica.ro

equitate ale Marelui Duce nu va rĕmânea zadarnic, conversaţiune ce am avut aḑí seară, Generalul Nepokoitchitzki întăresce această speranţă Vĕ rog să bine-voiţi a mĕ ţine în corent de comunicaţiunile ce veţi primi în această privinţă din partea D-lui Agent — Primiţi

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE AU COMMISSAIRE GENERAL LE 29 MAI 1877, No 5822 PAR MR L'AIDE DE CAMP GENERAL NEPOKOITCHITZKI

Excellence En reponse a votre office du 27 Mai No 127, j'ai l'honneur de vous informer que des ordres ont ete donnes a l'Intendance de l'armee de prevenir tous les fournisseurs de l'armee que toutes les marchandises importees dans le pays pour les besoins de l'armee ne peuvent passer la frontiere en franchise de droits que si leur destination est dument certifiee par l'Intendance militaire de l'Intérieur de l'Empire ou bien par les Chefs Militaires des districts limitrophes de la frontiere — Quant a la question des eaux-de-vie soulevee dans le même office, l'Intendance tâchera autant que faire se pourra, de sauvegarder les interêts du tresor roumain et de reserver les approvisionnements d'eaux-de-vie qui ont deja ete faits dans l'Empire pour les besoins de l'armee, pour le temps lorsque son passage du Danube donnera à l'Intendance la possibilité de faire traverser à ces approvisionnements le pays en transit sans reclamation aucune vis-à-vis du Gouvernement roumain de la part de ses fermiers Il est seulement à desirer que les producteurs de l'eau-de-vie dans le pays et les commerçants en cet article facilitent a l'administration de l'armee, par le bon marché de l'eau-de-vie locale, l'execution du desire formulé par le Gouvernement roumain, qui, comme vous l'observez vous même, ne ressort nullement du texte de la convention du 4/16 Avril, car si le prix de l'eau-de-vie sur les lieux du campement des troupes se trouverait être superieur au prix de revient dans l'interieur de l'Empire en y ajoutant les frais du transport, l'Intendance ne pourrait certainement pas s'empecher de subvenir aux besoins de l'armee par ses propres ressources —Je crois de mon devoir d'ajouter que le mouvement actuel des trains de l'Intendance du Nord au Midi facilitant l'expedition de l'eau-de vie vers les magasins aux abords du Danube, l'Intendance pourrait peut-être trouver avantageux pour le fisc imperial d'envoyer des a présent l'eau-de-vie se trouvant en dehors de la Roumanie vers le Danube, et que, dans ce cas, les reclamations des fermiers de l'eau-de-vie pourraient être prevenues

www.dacoromanica.ro

par l'application aux futs contenant cette eau-de-vie, au passage de la frontière de plombes de transit, selon les règles établies pour l emmagasinage de produits destines de traverser un pays en franchise de droits —Veuillez agreer

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STRĂINE CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR DIN 6 IUNIE 1877 CU NO 6799

Domnule Ministru Am primit adresa D-vóstre cu No 13499 din 31 Maiŭ prin care 'mĭ ceŗeţi a vĕ arĕta modul dupĕ care este regulată trecerea peste frontieră a obiectelor aparţinênd armatelor rusesci —La această adresă am onoare a vĕ respunde în urma demersurilor ce am făcut pe lângă quartierul general al armatelor active, şeful Statuluĭ Major a dat ordine Intendenţei a face cunoscut tuturor furnisorilor armatei că toate mărfurile importate în taiă pentru trebuinţele acesteĭ armate nu vor putea trece peste frontieră, fără plată de vamă, de cât dacă destinaţiunea lor este legal certificată de către Intendenţa militară, din năuntru Imperiului saŭ de către capiĭ militariĭ ai districtelor limitrofe de frontieră — Primiţĭ

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE D-L DIRECTOR GENERĂL AL VĂMILOR, DIN 28 MAIU 1877 CU NO 665

Domnule Director Vameşul de Tabac-Cubei 'mi-a raportat verbal că prin acel punct aŭ trecut până acum un corp intreg de armată afară de divisiunile detaşate din diferite arme, că odată cu armata trec parcurĭ întregĭ de trăsuri cu diferite articole necesare armatei pe lângă care se strecor multe articole ce ar trebuĭ să fie supuse la taxele vamale Cand de către Vamă se descoperă asemenea articole, Comandanţiĭ armateĭ se grăbesc a cere oficial de la vameş liberarea lor sub cuvênt că aparţin trebuinţeĭ regimenteloi şi neputêndu-se opri este silit a le liberа —In fata ord Minist sub No 12541 şi a exigenţilor Comandanţiloi armateĭ Vĕ rog să binevoiti a'mi comunica care este mijlocul de a putea indeplini acest ordin —Primiţĭ .

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUI FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 2 IUNIE 1877 CU NO 13,743

Domnule Ministru In urma celoi ce am avut onoare a vĕ comunica prin adresa No 13616 cu data de 1/13 Iunie s'a primit din

www.dacoromanica.ro

partea Regiei monopolului tutunurilor pe lângă scrisoarea ei No 9429 nouĭ plangeri prin care se constată ***numeroase casurĭ de contrabandă de tutunurĭ ce se fac de către soldaţiĭ din armata imperială rusă.***—Precum cunoaşteţi, D-le Ministru, ne este absolut imposibil de a aplica, în aceşte casurĭ dispoziţiunile legeĭ monopolului pentru ce privesce amendele, căci contravenientiĭ neavênd mijloace de a plăti imediat amendele saŭ d'a garanta plata ar trebui conform legei, sa îi închidem, cea-ce n'avem putere a face Ast-fel fiind, am onoare a ve ruga, D-le Ministru, şi cu această ocasiune, a interveni unde se cuvine pentru ca această stare de lucruri, care dă Regiei monopolului drept a se plânge cu temeĭ, să înceteze odată —Bine-voiţi

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 8 IUNIE 1877 CU NO 6821

Domnule Comisar General Colegul meŭ de la Ministerul Financelor 'mi face cunoscut, în urma unor rapoturi ce a primit de la şeful perceptor al Vămei de Tatar-Bunai, cà armatele imperiale continuă a introduce tutun în ţară în dauna drepturilor Regieĭ monopolului Vĕ transmit cu acéstă ocasiune douĕ certificate în limba rusă eliberate de nisce oficeri, carĭ aŭ declarat înaintea agenţilor noştri vamalĭ că introduc tutunuri pentru gradele de jos din trupele aflate la Kilia —Vĕ rog dar, D-le Comisar General, să bine-voiţi a interveni pe langă Quartierul General spre a se pune odată capĕt acestor urmărĭ, carĭ din zi în zi tind a deveni mai numeroase şi prin urmare mai păgubitoare pentru interesele Regiei care interese sunt garantate de Statul Roman —Primiţi

COPIE DUPĔ RAPORTUL ŞEFULUĬ PERCEPTOR DIN TATAR-BUNAR CĂTRE DIRECTORUL GENERAL AL VĂMILOR DIN 20 MAIŬ NO 183

Domnule Director Oficerul rus Potparucic Fortunat din batalionul 1 Regimentul Dragoburski, la 18 curent, aŭ importat şase (6) puduri saŭ nouĕ-dĕcí şi nouĕ (99) kilograme tutun mahorcă, caruia punându-se în vedere ca asemenea articol este oprit de a se importa în ţară fără permisiunea Regieĭ, Domnia-sa 'mi-a respuns că fiind însărcinat de a'l ducĕ pentru trupele (grade de jos) ce se află staţionate la Kilía, ast-fel trebue să'şĭ facă datoria şi mărginindu-se numai a'mi lăsa certificatul No 557 cu care a fost însărcinat sub adeverirea sa, aŭ şi plecat către locul destinat —Sub-semnatul dar supunând casul la cunoştinţa D-voastre, am onoare cu tot respectul, D-le Director, a vĕ presenta în original disul certificat spre cele de cuviinţă. — Primiţi

www.dacoromanica.ro

COPIÉ DUPĂ RAPORTUL ŞEFULUĬ PERCEPTOR DE LA TATAR-BUNAR CĂTRE DIRECTORUL GENERAL AL VĂMILOR DIN 20 MAIŬ 1877 CU NO. 184

Domnule Director. Croitorul Zeiba Mosol Stein, din Batalionul 1 Regimentul No. 143 Dragoburski, însoţit de un soldat rus, la 18 corent aŭ importat 107 kilograme tutun mahorcă şi doue kilog. 60 gr. tutun qualitatea II-a, căruia puindu-se în vedere că asemenea articole fiind oprite de a intra în ţară fără permisiunea Regiei, dênsul 'mĭ-a respuns că acest tutun fiind pentru trupele grade de jos staţionate la Kilia, urmează a'l duce imediat la destinaţia lui, şi tot-odată presentându'mi certificatul No. 1500, liberat de Locotenentul-Colonel Cacinski, pentru asemenea cumpĕrăturĭ, s'aŭ şi continuat marşrutul spre Kilia. — Sub-semnatul dar supuind casul la cunoştinţa D-voastre, am onoarea cu tot respectul, D-le Director, a vĕ presenţa în original zisul certificat spre cele de cuviinţă. — Primiţĭ...

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE COMMANDANT DU 9e CORPS D'ARMÉE RUSSE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, EN DATE DU 2/14 JUIN 1877, NO. 1457

Excellence. Le supplément à la Convention d'après lequel les exceptions accordées par l'art. 24 au Gouvernement Russe ne saurait s'étendre aux tabacs à fumer et à priser, ne fut connu des troupes Russes qu'après leur arrivée à Slatina.—Le vivandier d'un régiment d'infanterie cantonné à Slatina avait apporté pour les officiers de ce régiment quelque tabac. Ce droit lui paraissait assuré par l'art. 24 de la Convention.—Le vivandier a été arrêté, jugé et condamné à une amende de 6000 frs ou à une détentation d'une année.— En donnant ces explications à Votre Excellence je m'adresse à vos sentiments d'humanité et de justice et Vous prie de bien-vouloir ordonner de remettre en liberté le pauvre vivandier, qui n'a pas voulu faire de la contrebande, et n'a commis une faute que par ignorance de cause. Il serait bien assez puni par la confiscation de tout son tabac et plusieurs semaines de prison. — En attendant une réponse...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR DIN 9/21 IUNIE 1877, NO. 6831

Domnule Ministru. Am primit din partea D-luĭ Baron de Krudner, Comandantul Corpuluĭ al 9-lea de armată rusă o scrisoare însoţită

www.dacoromanica.ro

de copia unui proces-verbal al Trib. de Olt, prin care se condamnă Nae Cadeneris, furnisor al unui regiment de Infanterie rusă la un an de închisoare şi la 6000 lei noi amendă, pentru contrabandă de tutun. — D-l General Comandant 'mi arată în aceasta ocasiune că suplimentul convenţiunei după care scutirile acordate armatelor ruse nu se întind şi asupra tutunurilor şi tabacurilor, n'a fost cunoscut de aceste armate, de cât după ajungerea lor la Slatina. Acest furnisor, adaugă D-sa, adusese pentru oficerii acelui regiment puţin tutun crezând că ar avea acel drept potrivit acelor dispoziţiuni din Convenţiune ce îi eraŭ cunoscute, şi prin urmare numitul furnisor n'a comis această greşală de cât prin necunoştinţă de causă. — Recomandând această afacere, vĕ rog...

COPIE DUPE PROCESUL-VERBAL No. 2243 DIN 17 MAIŬ 1877

In asistenţa D-lui Procuror făcêndu-se apelul nominal s'a presentat în Tribunal apelantul Nae Cadeneris în persoană avênd lângă sine procurator pe D-l Petre Drăgoescu advocat, declarat la audienţă s'a presentat şi D-l I. Iuga agentul regiu monopolului tutunurilor din Slatina, în presenţa cărora s'a dat citire petiţiei de Apel şi procesului-verbal dresat de Agent.—S'a luat interogatoriu apelantului prin interpretul Avram Telman care s'a pus de a devarşit jurămêntul conform cu legea, care interogator s'a aşedat la dosier. — D-l Drăgoescu apĕrătorul apelantului a cerut a se infirma procesul dresat de agentul Regiei şi a se apĕra clientul sĕŭ de amenda la care este condamnat, pentru motiv că tutunul găsit, nu a fost al lui ci al oştirei ruse că dênsul nu a vêndut acel tutun la nimenĭ.—D-l Iuga a stăruit a se confirma procesul-verbal.—D-l Procuror prin conclusiunile emise a conchis a se respinge apelul ca nefondat.—D-l Drăgoescu a stăruit a se apĕra apelantul.—Complectul deliberând a pronunţat următoarea Sentinţă :

Tribunalul. Avênd în vedere apelul făcut de D-l Nae Cadeneris contra procesului-verbal dresat de agentul Regiei monopolului tutunurilor din acest oraş prin care 'l condamnă a plăti amenda lei 6200 pentru că a contravenit la legea Monopolului vênzării tutunurilor, vinzênd tutun de contrabandă. — Avênd în vedere procesul-verbal dresat de agentul regiei.—Ascultând pe apelante în motivele susţinerei apelului şi pe D-l Procurore în conclusiunile emise. — Considerând că din procesul-verbal dresat de agentul Regiei se constată că s'a găsit la apelant 29 kilograme tutun în 240 pachete tăiat, 39 kilog. tutun în foi maharcă, 1600 bucăţi cigarete şi 200

www.dacoromanica.ro

ţigări declarând că le-a adus a le vinde armatei ruse. — Considerând că chiar din declaraţia făcută de apelant se constată că dênsul a adus acel tutun pentru Căpitanu regimentului rusesc la care este angajat, însă nu a vêndut la nimeni, că a doua di după ce l'a deschis i-la şi confiscat agentul regiei.—Considerând că după dispoziţiunile art. 23 din legea pentru Monopolul vêndărei tutunurilor nimeni nu poate poseda saŭ aduce în ţară o cantitate de tutun care se treacă peste o sută grame, caci care va contraveni la această dispoziţie i-se va confisca tutunul şi se va supune la o amendă de la cinci-deci până la 100 lei de fie-care kilogr.—Că cantitatea tutunului găsit la apelante fiind mai mare de cât cea permisă de lege apelul nu i se póte admite. — Pentru aceste motive de acord cu D-l Procuror şi pe basa art. sus citat, In numele legei, Hotărasce:

Respinge apelul făcut de Nae Cadeneris ca nefondat şi în consequenţă. — Confirma procesul-verbal dresat de agentul regiei a'şi avea urmarea întru toate întocmai. — Această sentinţă se pronunţă în ultima instanţă cu drept de recurs în casaţie.—Dată şi citită, etc...

## Copie după adresa Ministeruluĭ Financelor către Ministerul Afalerilor Streine

Domnule Ministru. Am onoare a comunica D-voastre, copie dupe scrisoarea administraţiei Regieĭ monopoluluĭ tutunurilor No. 9584 însoţită de actele menţionate printr'ênsa şi ve rog din nou să binevoiţi d'a face demarşele necesariĭ pentru ca dispoşiţiunile art. separat al Convenţiuneĭ din 4 Aprilie anul curent, între România şi Rusia, articol care are de obiect apărarea drepturilor societăţei arendaşe a exploataţiuneĭ monopoluluĭ tutunurilor, să fie odată respectate.— Cu această ocasiune nu lipsesc a chema bine-voitoarea D-voastre atenţiune asupra pericolelor ce poate avea pentru Statul român starea de lucruri contra căruia cu drept cuvênt reclama Directorul General al Regieĭ monopoluluĭ. Statul a garantat societăţei arendaşe a exploataţiuneĭ monopoluluĭ exerciţiul integral al drepturilor cedate ei prin contract şi prin urmare este responsabil către Societate când acele drepturi nu vor fi respectate. Societatea arendaşe a exploataţiuneĭ monopoluluĭ se găseşte în momentul de faţă în perioada cea maĭ critică a existenţeĭ eĭ şi are tot interesul a 'şi pregăti arme în contra Statuluĭ pentru casul când n'ar mai putea continua cu îndeplinirea angajamentelor sale. Trebue dar cu ori-ce preţ să evităm de a 'i procura asemenea arme cum am evitat cu succes şi până acum. Disciplina în armata rusă este renumită şi credem că un simplu

www.dacoromanica.ro

ordin general al Comandantului suprem, arătând trupelor obligaţiunea luată de Guvernul imperial d'a respecta drepturile societăţei arendaşe a monopolului tutunurilor şi interzicându-le d'a face fraude în dauna acelor drepturi va fi suficient pentru ca fraudele să înceteze. Avem probe oficiale că chiar comandanţii de regimente nu aŭ nici o cunoscinţă despre existenţa convenţiuneï din 4 Aprilie anul cor. şi de bună credinţă contravin stipulaţiunilor aceleï convenţiuni; cu atât mai puţin trebue să o cunoască simpli soldaţi ca cei dovediţi vîndênd tutunuri de contrabandă. — Primiţi.

COPIE DUPĔ SCRISOAREA ADMINISTRAŢIUNEI REGIEĬ MONOPOLULUI TUTUNURILOR No. 9584 DIN 1/13 JUNIE 1877

Referându-ne la adresa noastră cu No. 9411 din 25 Maiŭ trecut, ne vedem nevoiţi cu părere de rĕŭ de a ve supune copiï dupe noui acte precum urmează: I) Raportul No. 1 al unuĭ revisor de tutun din Iaşi; II) Raportul No. 2 al altuĭ revisor d'acolo; III) Adresa antreprenorilor Regieï din Iaşi No. 5113; IV) Raportul agentului nostru principal din Iaşi No. 390 din 28 Maiŭ expirat, prin care se constată modul flagrant cu care sunt lăsate interesele noastre la Iaşi.—Din aceste acte resultă: 1° Că soldaţii ruşi fac ***nepedepsiţi*** şi la lumina mare comerciŭ, ***de contrabandă de tutun la Iaşi***; 2° Ca autorităţile locale refusă neted sau nu pot să facă a se respecta legea Monopoluluĭ; 3° Că Poliţia nepuind la arest de îndată pe ori-ce contrabandist veri-care 'i ar fi profesiunea sau naţionalitatea, nu esecută art. 30 alin 4 din legea constitutivă a Monopoluluĭ tutunurilor şi art. 122 alin. 3 din Reglementul acesteï legi; 4° Că onorabilul D-vóstre Minister refusând de a confirma amenda fixată prin procesele-verbale de contravenţiune No. 46, 47, 48, 50, 52, 55, 56, etc., dresate la Iaşi în contra soldaţilor ruşi a înlătura dispoşiţiunile acelï legi, şi a ridicat singura speranţă de a se înfrâna contrabanda; 5° Că o intervenire amicală pe lângă autorităţile militare ruse de la Iaşi făcută de agentul nostru principal şi sprijinit graţios de către autorităţile consulare aŭ rĕmas fără nicï un resultat.—Sunt sigur, D-le Ministru, că veţi bine-voi a aprecia gravitatea faptelor mai sus expuse.—Interesele Regieï sunt lovite prin micşorarea vênzărilor ei până la un ást-fel de grad în cât numaï în districtul Iaşi aŭ suferit o perdere, în luna trecută, care nu se póte evalua la mai puţin de 30.000 franci. Mai mult, din hârtia antreprenorilor din Iaşi veţi vedea D-le Ministru, că aceşti D-ni ne ameninţă cu neexecutarea contractuluĭ lor pentru cel de al doilea period de 5 ani care începe la

www.dacoromanica.ro

la 7 August al anului corent, şi acésta pentru cuvêntul că legea Monopolului nu mai este respectată la Iaşi.—Nu vĕ sunt necunoscute, D-le Ministru, dificultăţile colosale cu carĭ am luptat mult timp şi încă luptăm pentru a ţine cu lealitate grelele nóstre angajamente către Guvern; însă silinţele nóstre sunt impotente când legea concesiuniĭ nóstre nu este respectată.—Justiţia ce vĕ caracteriséză vĕ va face să recunósceţĭ, D-le Ministru, că Guvernul trebue să ne bonifice pentru perderile suferite şi de care suntem ameninţaţi din causa circumstanţelor mai sus descrise—Primiţĭ.

Copie dupĕ raportul Agentului Principal sub No. 390 de la 28 Maiŭ 1877 către Direcţia Regiei

Am onoare a vĕ trimite în copie douĕ raporturi ale revĭsorilor D-lor antrepositari Petrachesco şi Dimitriu precum şi nota No. 5113 a D-lor Tarbari şi Posner, relative la contrabanda nemărginită ce fac Ruşiĭ şi la greutăţile întêmpinate spre a o împedica.—Situaţiunea pe zi ce merge se agravează. In cât timp armata rusească trecea prin Iaşi, acest comerciŭ se făcea într'un mod accidental şi avem speranţa cel puţin că odată cu trecerea va lua şi ea sfârşit. — Acum însă că în Iaşĭ are să remână o garnisónă ca pentru pază şi apărarea linieĭ Ungheni-Iaşi s'a propus soldaţi destinaţi a sta în tot timpul campanieĭ, şi că aceştia a început a cunoasce atât locurile cât şi persoanele, ne aflăm în faţa pericolului şi a gravităţiĭ unei organisaţiunĭ. In adevĕr, de câte-va zile mai tóte contrabanzile constatate sunt făcute de soldaţii ce aparţin companieĭ de la drumul de fer.—S'aŭ transformat aceştĭ soldaţi în debitanţi şi merg pe la case oferind în ascuns tutunuri —Tóte mijlócele de represiune, de concesiune, de intervenirĭ către autorităţile ruseştĭ prin consulĭ respectivĭ, s'aŭ usat fără nici un resultat satisfăcĕtor.

Copie dupĕ respunsul D-lui Revisor al antereposítorilor districtuluĭ No. 1 din 24 Mai 1877.

Cu ocasiunea revĭsuirĭ prin oraş, subsemnatul am urmărit un militar rus ce purta tutun străin de vênzare, şi dupĕ tóte încercările mele nu s'a putut a-l duce la comisie, şi am apelat la forţa publică şi anume la sergentul de oraş Alexandru Petru care a refusat a-l lua şi duce la poliţie, sub pretext că nu ar avea vreme şi nicĭ ordin de a lua cu forţă pe militarĭ în cas când eĭ s'ar opune, apoĭ acel militar a fost urmărit de mine mai de departe, dar a intrat în ograda bisericeĭ Sfântu Spiridon unde s'a făcut nevĕzut.—Ast-fel



www.dacoromanica.ro

fiind casul vĕ supun la cunoştinţa D-vóstre, spre a regula ca în viitor să se dea concursul necesar pentru prinderea contrabandiştilor de toţi agenţi politieneşti.— Un ast-fel de cas s'a întêmplat tot la 23 curent pe la orele . . . . . s'a adus tutun şi acel loc era lipsit de pază politienească, apoi am trimis pe D. Dimitriu sub-revisor la şeful de sergenţi spre a cere doi sergenţi pentru a da ajutor la prinderea contrabandelor de tutun, D-nu Căpitan a refusat cu totul. Ast-fel de tânguire primesc pe fie-care zi atât de la sub-revisorĭ cât şi de la debitanţĭ, dintre carĭ vĕ pot enumĕra pe debitantul de la D-na Luxandra Sechilete care prinzênd un militar rus cu o traistà cu tutun a făcut apel la sergentul de oraş spre a 'l conduce la comisie dar în acel moment a venit şi ajutorul şefului de sergenţi Alecu Botez, care a ordonat a'ĭ da drumul împreună cu tutunul. De acest fel de pacte D-lor antrepositarĭ se petrece pe fie-ce zi fără ca agenţiĭ politienescĭ să 'şi îndeplinească datoriile lor.

Copie după raportul Revisoruluĭ din Iaşĭ sub No. 2 din 27 Maiŭ 1877.

In seara de 26 ale curentei pe la orele 6 ducêndu-mĕ în esercitiul funcţiunei mele pe strada Moţocu, pe unde se frecuenteaza soldaţii ruşi cu tutun de contrabandă, surprinzênd pe un soldat rus cu maĭ multe pacheturĭ de tutun vînzênd şi fiind lipsit de concursul politienesc am fost silit de a mĕ transporta în strada gărei şi am luat pe serjentul de oraş Manole Avram spre a'mi da concurs de a lua tutunul ce'l purta de vînzare, în moment am fost înconjuraţĭ de mai mulţĭ soldaţi ruşi apucându-mĕ de piept 'mĭ-aŭ dat doĭ pumnĭ, fără de a putea da serjentul verĭ-un concurs de apĕrare saŭ a lua tutunul. Tot a-seară dupe o oră venind pe strada mare am surprins eară'şi un soldat rus cu pacheturĭ cu tutun, cerând concursul serjentului diu postul Turimbur numit V. Nicolae, nu a voit a 'mĭ da nici un concurs sub cuvînt să nu'l bată soldaţiĭ; de acea sub-semnatul cu respect supune la cunoştinţă spre a D-v regulă.

Copie după hărtia Antrepositorilor Regieĭ din judeţul Iaşi No. 5113 din 27 Maiu 1877 către Agentul Principal al Tutunurilor de acolo.

De la intrarea armatei ruse în ţară vênzarea tutunurilor în Iaşĭ merge din zi în zi mai reu din cauza contrabandeĭ făţişe ce

www.dacoromanica.ro

se face de ruşi. Nenumăratele contravenţiuni ce s'aŭ constatat în privinţa aceasta ve sunt cnnoscute căcĭ agenţiĭ atât aĭ onor. Regiĭ cât şi aĭ noştri, pe toată ziua prind maĭ multe contrabande cu toate că poliţia ne dă puţin ajutor saŭ nicĭ de cum; până în zilele din urmă lupta în contra acesteĭ calamităţĭ a maĭ fost posibilă căcĭ cel puţin soldaţii ruşi prinşĭ cu tutunurĭ de contrabandă se supuneaŭ la confiscarea tutunurilor, singurul mijloc de intimidare ce ne este permis în contra lor, Ministerul refuzând de a confirma procesele-verbale în cea-ce priveşte amenda când aceste procese sunt în contra soldaţilor ruşĭ. Acuma însă legea Monopoluluĭ tutunurilor din România nu se maĭ poate aplica în Iaşi, veţĭ vedea după alĕturatele douĕ raporturĭ ce vĭ le alăturăm că agenţii noştri sunt puşĭ în imposibilitate de a mai exercita funcţiunile lor. Nu numaĭ că soldaţiĭ ruşĭ refuză de a preda tutunurile de contrabandă pe care le vînd publicului, dar dacă agenţiĭ arată cea mai mică opoziţie la frauduloasa lor vînzare, soldaţii cutează a'ĭ lovi şi bizuindu-se pe puterea lor numerică aŭ mers până a bate pe serjenţii de oraş care vin în ajutorul serjenţilor agenţilor noştri. Vĕ puteţĭ închipui, D-le Agent Principal, în ce triste posiţiuni se află agenţiĭ noştri, căcĭ pentru că'şĭ îndeplinesc datoria sunt bătuţi. Intr'un cuvînt, nicĭ o pază în contra contrabandeĭ nu maĭ poate avea loc în Iaşĭ, stradele sunt pline de vînzătorĭ Ruşĭ, la gară ştim că se află un depositt de tutunurĭ rusesc în vagoanele stabile pentru servitorĭ ruşi a drumuluĭ de fer precum şi în magasinele găreĭ Iaşi-Unghenĭ prefăcute în cazarme, aceste magazii se aprovizionează pe fie-care zi şi vînd pe fie-care zi atât pe loc cât şi prin împărţitorĭ carĭ cutreer tot oraşul, ast-fel că traficul rusesc covirşeşte traficul Regieĭ. Această stare de lucrurĭ ne pune în trista posiţiune de a nu putea face minimum garantat în Iaşi după vitorul contract şi credem că onor. Regie va întrebuinţa toate mijloacele care 'ĭ vor fi prin putinţă pentru a restabili legea monopoluluĭ tutunurilor în virtutea căruia ne-am angajat la un minimum aşa de mare. Aceste toate vĭ le arĕtăm d-le Agent Principal căcĭ puteţĭ judeca singurĭ prin D-v. fiind la faţa loculuĭ dacă toate câte vi le supunem sunt adevĕrate, ştiţĭ foarte bine că nu exagerăm nimic, şi fiind aşa vĕ rugăm să spuneţĭ toate acestea D-luĭ Director General al Regieĭ căcĭ fiind departe nu poate să'şĭ închipuiască până la ce grad de decadenţă a ajuns traficul monopoluluĭ tutunurilor în Iaşĭ.

www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES AU CONSULAT DE RUSSIE LE 8/20 JUIN 1877 No 6954

Monsieur l'Agent En me réferant à l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir hier avec Vous, au sujet des reclamations de l'administration de la Régie du Monopole des Tabacs, je Vous prie de vouloir bien me permettre, Monsieur l'Agent, de fixer de nouveau votre attention sur la necessite de l'observation stricte et inviolable des clauses qui ont fait l'objet de l'acte additionnel de notre Convention speciale du 4/16 Avril dernier — Du contenu des pieces ci-annexees, vous voudrez bien reveler, Monsieur l'Agent, combien il est a craindre que l'etat de chose contre lequel la Direction generale de la Regie des Tabacs reclame a juste titre, ne devienne perilleux pour l'Etat Roumain, en effet le Gouvernement Princier a garanti à la Societé qui a pris a bail l'exploitation du Monopole des Tabacs l'exercice integral des droits qui ont été concedes par contrat, et par consequent l'Etat est responsable vis-a-vis de cette Societe dans le cas ou ses droits ne seront pas respectes — La Société fermiere du Monopole se trouve presentement dans la periode la plus critique de son existence et a tout interêt a se preparer des armes contre l'Etat pour le cas ou elle se verrait dans l'impossibilite de continuer à remplir ses engagements Il est donc de toute necessite d'eviter à tout prix de lui fournir des armes a cet égard, ainsi que nous l'avons pratiqué avec succès jusqu'aujourd'hui La discipline dans les armees imperiales étant exemplaire, nous croyons, Monsieur l'Agent, qu'un simple ordre de S. A Imperiale le Comandant suprême rappelant aux troupes l'obligation prise par le Gouvernement Imperial de respecter les droits de l'administration des Tabacs, serait suffisant pour mettre un terme aux reclamations dont il s'agit Si quelques Commandants des Regiments russes n'ont aucune connaissance, ainsi que nous avons les preuves, de l'existence de certaines clauses de la Convention du 4 Avril, et contreviennent de bonne foi aux stipulations de cette Convention, a plus forte raison les simples soldats, prevenus de contrebande de tabacs, doivent en avoir moins connaissance — Par tous ces motifs dont la justesse ne saurait vous echapper, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien interposer vos bons offices aupres de qui de droit, afin que les clauses de l'art. additionnel de la Convention du 4/16 Avril soient respectees dans toute leur teneur — Dans l'attente du resultat de vos obligeantes démarches dans le sens de la presente, je

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STRĂINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 8 IUNIE 1877 CU No. 6954.

Domnule Comisar General. Am onoare a vă comunica o copie după scrisoarea trimisă Ministeruluĭ Financelor de Administraţiunea Regieĭ monopoluluĭ tutunurilor cu No. 9584, însoţită de actele menţionate printr'ênsa şi vă rog să bine-voiţĭ a face din noŭ demersurile necesarĭ, pentru ca dispoziţiunile articolului separat al Conventiunei din 4/16 Aprilie să fie odată respectate. — Cu această ocasiune nu lipsesc a chema atenţiunea D-voastre asupra pericolelor ce poate avea pentru Statul român, starea de lucrurĭ, contra careia cu drept cuvênt reclămă D-l Director General al Regieĭ monopolului. — Intr'adevĕr Statul a garantat Societăţii arendaşe a exploatăţiuneĭ monopolului exercitiul integral al drepturilor cedate eĭ prin contract şi prin urmare este răspunzĕtor către Societate, când acele drepturĭ nu vor fi respectate. — Această societate să găseşte în acest moment în perioada cea mai critică a existenţeĭ sale, şi are deci tot interesul a'şĭ pregăti arme în contra Statului, pentru casul când n'ar mai puteà continua îndeplinirea angajamentelor sale. Trebue dar cu ori-ce preţ să evităm de a'ĭ procura asemenea arme, după cum am evitat cu succes până acum. Disciplina în armată rusa este renumită, şi cred că ŭn singur ordin general dat de Comandantul suprem, arătênd trupelor obligaţiunea luată de Guvernul Imperial de a respecta drepturile Societătii arendaşe Monopolului şi interzicêndu-le d'a face fraude în dauna acelor drepturi, ar fi de ajuns pentru ca fraudele să înceteze.— Avem probe oficiale că chiar Comandanţii de regimente nu aŭ o cunoştinţă despre existenţa Conventiuneĭ din 4/16 Aprilie, şi că de bună credinţă contravin stipulaţiunilor eĭ; cu atât mai puţin trebue dar să o cunoască simplii soldaţĭ, ca acei carĭ sunt dovedriţĭ că vênd tutun de contrabanda.— In aşteptarea resultatului demersurilor D-voastre, în aceasta privinţă, vă rog să...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 10 IUNIE 1877 CU No. 14,566.

Domnule Ministru. Spre respuns la scrisoarea D-voastre, No. 6512, avem onoare a vă informa, că am dat ordine şefilor de vama, a admite la intrarea în ţară pentru armata imperială a rachiurilor destinate a fi consumate în Bulgaria, şi care vor trece transit prin ţară, prin îndeplinirea formelor de transit. — Cât pentru acele 7000

www.dacoromanica.ro

butelii vin destinate usului spitalelor, vĕ rog a ne informa prin care punct de vamă aŭ a se introduce spre a putea da ordin de admiterea introducţiuneĭ.—Bine-voiţi...

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES AU CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE 20 JUIN (2 JUILLET) 1877 No. 7083.

Monsieur l'Agent. En vous remerciant de l'obligeante communication que vous avez bien voulu me faire par la note du 1/13 Juin courant, sous le No. 282, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, Monsieur l'Agent, sur une lettre du Département des Finances, que les ordres nécessaires ont été adressés aux bureaux de douane respectifs, d'admettre à leur entrée dans le pays tous les spiritueux destinés à être consommés en Bulgarie après accomplissement des formalités de transit.—Quant aux 7000 bouteilles de vins destinées pour l'usage des hôpitaux, le Ministère des Finances désire connaître le point de la frontière par où elles vont être introduites dans le pays, afin de donner des ordres en conséquence, je viens vous prier de vouloir bien me mettre en mesure de donner ce renseignement au dit Département.—Veuillez agréer...

COPIE DUPE RAPORTUL PRIMARULUĬ COMUNEĬ POPEŞTĬ DIN JUDEŢUL ILFOV SUB NO. 396.

Cu ocasiunea staţionăreĭ trupelor ruse polculiĭ al 9-lea de infanterie în aceasta comună, aŭ venit cu dênşii şi un individ anume Climent Iacob Cuperman, jidan supus rus, cu beuturĭ spirtuoase, care le vinde numaĭ la D-nii oficerĭ şi soldaţiĭ acestei trupe, însă vedênd ca pentru întreprinderea acestuĭ negoţ urmează a plăti taxa licenţeĭ conform legeĭ şi somâdu-l în nenumĕrate rênduri atât eu, cât şi perceptorele respectiv să plătească taxa; dupĕ toate acestea ne-aŭ presentat un contract cu data 19 Aprilie 1877 scris rusesce, neputând a-l ceti, spunêndu-ne că este obligat către Polcovnicul Groman şi Major Mincov, ceĭ carĭ sunt subsemnaţi în acest contract, a merge dupe acest corp cu beuturĭ spirtuoase orĭ unde s'ar duce, fara să plătească vre-o taxă de accis saŭ licenţă.—Am voit să'l oprim şi să'i confiscăm beuturile în comptul fisculuĭ dacă nu plăteşte taxa licenţeĭ, dênsul ne-aŭ aretat că pe cât timp se află pe lânga armata ca intendenţă cu bĕuturĭ avênd contract, nu voesce a respunde nici o taxa şi dacă ne-am încerca sa'ĭ confiscăm bu-

www.dacoromanica.ro

toaele în cestiune n'are de cât să ceară ajutor de la Comandanţii respectivi a pune soldaţi asupra noastră spre a ne bate.—Ve rog a ne comunica ce mĕsurĭ putem lua în astă afacere pentru împlinirea taxeĭ licenţei.

COPIE DUPĔ CIRCULARA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE TOŢĬ COMISARIĬ ROMÂNI PE LÂNGĂ TRUPELE RUSE DIN 13 IUNIE 1877 No. 7205,

Domnule Comisar. Am onoare a vĕ transmite o copie dupĕ raportul Primarului comuneĭ Popesci din plasa Dâmboviţeĭ, judeţul Ilfov, din care veţi vedea greutăţile ce întâmpină agenţii publici în executarea legilor fiscale.— Pentru a se pune odata capet acestor inconveniente, ve rog, D-le Comisar, să bine-voiţi a stărui pe lângă ceĭ în drept, de a se da ordine trupelor şi autorităţilor imperiale să păzească legile ţĕreĭ, recunoscute prin convenţiunea de la 4/16 Aprilie trecut.—Primiţi...

COPIE DE LA NOTE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL ROUMAIN No. 203 DU 11/23 IUIN 1877 ADRESSÉE À S. E. LE CHEF DE L'ETAT MAJOR GÉNÉRAL RUSSE.

Excellence. La continuité des réclamations de l'administration de la Régie des Tabacs, au sujet de la contrebande qui s'opère à son détriment, m'oblige de revenir aujourd'hui sur cette question. Je ne saurais mieux faire que de transmettre à V. E. la traduction d'une lettre adressé par l'administration de la Régie au Ministère des Finances.—La Société se trouve en ce moment dans une periode de son existence la plus critique et elle a tout intérêt à se préparer des armes contre l'Etat pour le cas où elle ne serait plus en état de remplir ses engagements. Il est donc du plus grand intérêt pour le Gouvernement d'empêcher, ainsi qu'il l'a fait avec succès jusqu'à présent, que l'administration du Monopole ne puisse se prévaloir de la violation de l'article additionnel de la Convention du 4/16 Avril. L'esprit de discipline qui règne dans l'armée impériale est universellement connu et apprécié, et mon Gouvernement est persuadé qu'un ordre du jour émané du Commandant suprême et portant à la connaissance des troupes l'engagement contracté par le Gouvernement impérial de faire respecter les droits de la ferme des Tabacs suffira pour mettre un terme à ses réclamations. Un ordre du jour dans ce sens paraît d'autant plus nécessaire que dernièrement encore ainsi que V. E. ne l'ignore pas, des officiers supérieurs chargés de

www.dacoromanica.ro

diveis Commandements declarerent qu'ils ne *connaissaient pas la Convention du 4/16 Avril* et l'article additionnel Il est tout naturel des lors que ces stipulations soient completément ignorees par les grades inferieurs et les simples soldats et qu'ils y contreviennent si souvent avec une entiere bonne foi —En exprimant l'espoir que S. A I le Commandant en chef voudra bien accueillir favorablement notre demande, je prie Votre Excellence

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES AU CONSULAT DE RUSSIE 20 JUIN (2 JUILLET) 1877 No 7557

Monsieur l'Agent En me referant aux considerations contenues dans la note que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 8/20 Juin courant, au sujet des reclamations que nous a adressees la Regie du Monopole, concernant l'introduction des tabacs en Roumanie, par les troupes impériales, au préjudice de tous ses droits, je viens de nouveau vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien me faire connaitre le resultat de vos obligeantes demarches a ce sujet Veuillez agreer

COPIE DUPĂ ADRESA COMISARIATULUI ROMÂN DIN BOLGRAD CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE DIN 19 IUNIE 1877 CU No 65

Domnule Ministru La nota D-voastre No 7205, Iuniu corent, am onoare a vĕ rĕspunde, că s'a maĭ ivit şi în Bolgrad douĕ casurĭ, de specĭea casuluĭ, semnalat în raportul Primărieĭ comuneĭ Popescĭ, jud Ilfov, raport ce aţi bine-voit a'mi transmite în copie pe lîngă sus menţionata notă şi anume I-iŭ casul israelituluĭ Dobrin, care fiind furnisor dĕ rachiurĭ pentru armatele cantonate in Boldiad, s'a opus a plăti accisile comunale, prevalându-se de art 24 din Convenţiune, şi II-lea casul unuĭ alt israelit croitor, care voind să intre în ţară cu diverse obiecte de croitorie prin trecĕtoarea Tabacu, se opunea a plăti vamă de import sub cuvint că era croitorul unuĭ regiment imperial Cu toate stăruintele autorităţilor militare ruse, Sub-semnatul am lipsit a pune atât pe croitorul cât şi furnisorul de rachiŭ la locul lor, şi a-i constrânge a respecta legile ţĕrieĭ —Primiţi

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELÒR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STREINE DIN 18 IUNIE 1877 No 15538

Domnule Ministru Furnisorii armateloi ruse nu voesc a face la birourile de vamă ale punctelor frontieriĕ prin care introduc

www.dacoromanica.ro

obiecte destinate usului ziselor armate declaraţiunile scrise cerute de legea generală a vămilor pentru toate importaţiunile, chiar când ele nu dau loc la percepţiune de drepturi de vamă. Din această causă ori-ce control în privinţa obiectelor importate pentru trebuinţele armatelor imperiale este imposibil şi măsura la care, după binevoitoarele D-voastre stăruinţe a consimţit Generalul Nepokotchisky şi care obligă pe furnisorii a justifica prin certificate în regula ale Intendenţiei, de adevărata destinaţiune a obiectelor, devine cu desăvârşire ilusorie. Vă rog dar, D-le Ministru, să bine-voiţi a interveni unde se cuvine pentru ca furnisorii armatelor ruse să se supună dispoziţiunilor legei generale a vămilor relative la formalităţile de îndeplinit pentru importaţiuni, formalităţi la care presentaţiunea certificatelor Intendenţei nu poate suplea, acestea având de obiect numai d'a justifica cererea de scutire de drepturi. Vă rog încă d'a pune cea mai mare grabă în demarşele D-voastre căci pe zi ce merge tesaurul public încearcă pagube însemnate prin scurgerea în comerciul ordinar a mari quantităţi de obiecte străine de tot felul, strecurate în ţară ca destinate armatelor imperiale. — In adestarea...

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES LE 22 JUIN 4 JUILLET 1877 SOUS LE No. 1689 AU CONSULAT DE RUSSIE.

Monsieur l'Agent. Le Département des Finances porte à ma connaissance que les fournisseurs des armées russes se refusent à faire aux bureaux de douane, établis aux points frontières, par où ils introduisent les objets destinés, aux armées impériales, les déclarations écrites requises par la loi générale des douanes pour toutes les importations, voire même quand celles-ci ne sont pas sujettes à la perception des droits douaniaiers. Pour ce motif, tout controle au sujet des objets importés au dit effet, devient impossible, ajoute le Ministère susmentioné, et la mesure a laquelle Monsieur le Général Nepokoitchisky a bien voulu donner son adhésion et qui oblige les fournisseurs à justifier par des certificats en règle de l'Intendance, la véritable destination des objets en question, devient purement illusoire.—En égard donc à ce qui précède et à la demande de mon collègue du Département des Finances, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien interposer vos bons offices où de ressort pour que les fourniseurs de l'armée impériale, se soumettent aux dispositions de la loi générale des dou-

www.dacoromanica.ro

anes relatives aux formalités à remplir pour l'importation, formalités auxquelles la présentation des certificats de l'intendance ne saurait suppléer, ces derniers n'avant pour objet que de justifier la demande d'exemption des droits de douane, — J'aime à croire, Monsieur l'Agent, que vous voudrez bien d'autant plus intervenir d'urgence à cet égard, lorsque vous saurez que le trésor public éprouve journellement des dommages considérables par l'écoulement dans le commerce ordinaire d'une infinité de marchandises étrangères de toute espèce introduites dans le pays soi-disant en destinations des armées impériales.—Veuillez agréer...

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE MINISTERUL JUSTIŢIEĬ DIN 23 IUNIE 1877 NO. 7708.

Domnule Ministru. Am primit din partea D-luĭ General Baron Crüdner, Comandantul Corp. al 9-lea de armată rosiană, o scrisoare însoţită de copia unuĭ proces-verbal al Trib. de Olt prin care se condamnă Cadeneris, furnisor al unuĭ regiment de infanterie rusă la un an de închisoare şi la 6000 leĭ noĭ amendă, pentru tutun de contrabandă. — D-l General Comandant 'mĭ arată cu această ocaziune, că suplimentul convenţiuneĭ după care scutirele acordate armatelor rosiane nu se întind şi asupra tutunurilor şi tabacurilor n'a fost cunoscut de aceste armate, de cât după ajungerea la Slatina. Acest furnisor adaogă d-sa adusese pentru oficerii aceluĭ regiment puţin tutun, crezând că avea acel drept potrivit acelor dispoziţiunĭ din convenţiune ce eraŭ cunoscute, şi prin urmare numitul furnisor n'a comis această greşală de cât prin neştiinţă de cauză. Recomandându-vĕ aceasta afacere, ve rog, Domnule Ministru, să bine-voiţi . . .

COPIE DUPE ADRESA D-LUI ROSETTI BALANESCU COMISAR REGIONAL CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 21 IUNIE 1877 CU NO. 81.

Domnule Ministru. Am vĕzut rapoftul Primaruluĭ comuneĭ Popescí, din plasa Dîmboviţa, judeţul Ilfov, trimís mie cu adresa E. Voastre No. 7205. D-l primar se plânge de greutăţile ce întîmpină agenţii publicĭ în esecutarea legilor fiscale. D-voastră, D-le Ministru, 'mí puneţĭ îndatorirea de a stărui pe lîngă cei în drept, de a se da ordine trupelor şi autorităţilor militare imperiale se păzească legile ţereí, recunoscute prin convenţiunea de la 4/16 Aprilie

www.dacoromanica.ro

trecut. Precum se constată din raportul D-luĭ primar, ovreiul supus rus Climent Iacob Cuperman, are un contract în regulă, cu data de la 19 Aprilie 1877, prin care el este obligat a merge după acel detaşament de armată, orĭ unde s'ar duce, şi al îndestula orĭ unde şi orĭ şi când cu băuturĭ spirtuase. D-l Primar adaugă încă că acest ovreŭ vinde exclusivamente numaĭ D-lor oficerĭ şi soldaţĭ acesteĭ trupe. Aceştĭ ovreĭ contractanţĭ fac parte din intendenţa armateĭ ruse, fiind-că toate trupele ruseştĭ sunt aprovisionate prin podradjiĭ, saŭ antreprenorĭ contractjiĭ, pentru toate necesităţile de hrană şi de băutură. Aceştĭ podradjiĭ aŭ subpodradjiĭ în marşe. Eĭ se bucură de toate avantagele date intendenţeĭ în general şi prin urmare nu pot fi supuşĭ la nicĭ o taxă, căcĭ taxa ar plăti-o armata imperială rusă, iar nu ieĭ. Contractjiĭ, sub riscul şi pericolul lor, cumpără pe socoteala armateĭ, şi beneficez de o primă de 8%. Intendenţa armateĭ române nu plăteşte nicăierea nicĭ o taxă; armata imperială rusă fiind, prin convenţiunea de la 4/16 Aprilie asimilate în drepturĭ cu armata noastră' nu putem nicĭ de la contractjiĭ ruşĭ lua nicĭ o taxă. Aceasta, D-le Ministru, este părerea în cestiune. Dacă E. V. găsiţĭ părerea mea de vedere greşită, eŭ voiŭ pune toate silinţele mele pentru a obţine de la cine în drept resolvarea cestiuneĭ în sensul care mi'l veţĭ desemna, de şĭ sunt sigur ca foarte greŭ aş putea reuşi a obţinea de la autorităţile militare ruse, ca să oblige pe contractjiĭ la plata de taxe.—Primiţĭ...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE D-L BĂLĂNESCU COMISAR REGIONAL DIN 23 IUNIE 1877 No. 7732.

Domnule Comisar. Am primit adresa D-voastre sub No. 81 din 21 Iuniŭ curent prin care expuneţĭ maĭ multe consideraţiunĭ care aŭ militia, după D-v. în favoarea dreptuluĭ ce aŭ furnisoriĭ armatelor ruse de a îndestula trupele imperiale, orĭ unde şi orĭ şi când cu beuturĭ spirtuase. Permiteţĭmĭ, D-le Comisar; a vĕ declara că modul D-v. de vedere în această privinţă ***este greşit.*** In adevĕr, dacă am acordat Guvernuluĭ Rusieĭ prin Convenţiunea din 4/16 Aprilie trecut libera importaţiune a articolelor şi obiectelor de aprovisionamente, această favoare nu se poate întinde însă şi asupra articolelor a căruia exploataţiune se află concedate în România prin contracte în regulă. Intre aceste articole figurează şi spirtuasele. Cestiunea de faţă a făcut obiectul uneĭ negociărĭ cu Guvernul Rusieĭ şi am avut satisfacţiunea de a vedea demersurile mele în favoarea fiscului român încoronat cu un deplin succes.

www.dacoromanica.ro

Vĕ trimit pe lingă aceasta, în copie, nota ce 'mĭ-a adresat la 1/13 Iuniu trecut sub No. 282 D-nu Baron Stuart; din zisa notă veţi putea lua cunoscinţă că intrarea spirtuaselor este pe deplin interzis în România, şi pentru tutunurile armatelor ruse. Ast-fel fiind reclamaţiunea ce v'am recomandat cu adresa mea No. 7205 este fondată. Prin urmare vĕ rog a stărui atât pentru satisfacerea acesteĭ reclamaţiunĭ, cât şi a altora de aceiaşĭ natură, cerènd de la comandanţiĭ trupelor ruse stricta observare a angageamentuluĭ luaţ de Guvernul imperial în privinţa cestiuneĭ spirtuaselor. — Primiţi....,

*Kogalniceano.*

COPIE DUPĔ ADRESA SOCIETĂŢEĬ APROVISIONAMENTELOR ARMATELOR RUSE CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru. Vĕ este cunoscut că toate obiectele de aprovisionare pentru armatele ruseştĭ sunt scutite de plata dreptuluĭ de importaţiune şi aŭ liberul transit în România, dupĕ art. XXIV din convenţiunea încheiată între Guvernul rusesc şi Guvernul român pentru regularea trecereĭ armatelor imperiale în România. Sosind dilele aceste, opt-decĭ şi treĭ butoae zahăr rafinat pentru trebuinţa armatelor ruseştĭ, la gara Târgovişţea, am aflat cu mirare că administraţiunea vamală a pus mâna pe acele 83 butoae zahăr, transpórtând deja o parte din ele la biuroul vamal de la gara Filaret, în scopul d'a le confisca, d'a le vinde şi d'a le supune la plată de amendă, pentru motivul că nu s'ar fi facut declaraţia prescrisă de legile ţerei pentru import, nicĭ pentru transit. — Este însă de observat, că chiar dacă nu s'ar fi făcut declaraţiunea prescrisă de lege pentru importarea acestuĭ zahăr, totuşĭ nu s'ar putea aplica confiscaţiunea şi vîndarea lui, nicĭ amenda, fiind-că asemenea penalităţĭ nu se pot aplica de cât în privinţa obiectelor care sunt destinate a plăti dreptul de import, şi când acel drept nu se plăteşte cu intenţiunea frauduloasă de proprietarii acelor obiecte, dar când e vorba de obiecte care sunt aparate de plata de import, precum sunt aceste 83 butoae cu zahăr destinate pentru trebuinţa armatelor ruseştĭ, dupe mai sus citatul art. XXIV din convenţiune, nu se poate aplica în privinţa lor nicĭ confiscaţiunea, nicĭ amenda, fiind-că toate aceste penalităţĭ n'aŭ alt scop de cât de a înfrâna pe aceĭ care nu plătesc taxa de imposît cuvenită. Statuluĭ pentru obiecte supuse la plata dreptuluĭ de imposit.—Dar pentru aceste 83 butoae zahăr s'a şi facut declaraţia de transit pentru Bucureşti, de agentul nostru la biuroul vamal din Iaşĭ, dupe cum se constată

www.dacoromanica.ro

prin alăturata depeşă telegrafică —Vĕ rugăm dar, D-le Ministru, ca să bine-voiţi a da ordinile cuvenite, pentru ca să ni se libereze imediat aceste 83 butoae de zahăr rafinat care se află la gara Târgovişte, şi din care, dupe câte am auzit, s'ar fi transportat la gara Filaret, fiind-că ele sunt destinate pentru trebuinţa armatelor ruseşti; căci numaĭ prin acest mod se va putea evita gravele consecinţi ce pot resulta, dacă n'am putea pune acest zahăr la dispositiunea armatelor, la moment şi la locul unde necesitatea ar cere, din causa de confiscare aplicată pe nedrept contra acestor butoae zahăr —Primiţi

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR DIN 17 IUNIE 1877 No 7934

Domnule Ministru Representantele Societăţei de aprovisionare a armatelor imperiale ruse prin petiţiune 'mi arată că administraţiunea nóstră vamală a confiscat 83 butóie cu zaharŭ sosite la gara Târgovişte pentru trebuinţa acestor armate, şi că a hotărât a le vinde şi a le supune la plată de amendă pentru motivul că nu s'ar fi făcut declaraţiunea prescrisă de legile ţărei pentru import şi pentru transit.—In virtutea art XXIV din convenţiunea încheiată la 4/16 Aprilie, trecut care zice că aprovisionările pentru armatele imperiale sunt scutite de plata de drepturi de importaţiune şi aŭ liberul transit prin Romănia D representant al zisei Societăţi se rógă a i-se libera acele 83 butoie de zahăr ce se află la gara Târgovişte pentru a le putea pune la dispositiunea armatelor ruse la timpul şi momentul când trebuinţa ar cere — Pentru sus zisa quantitate de zahăr, Representantele societăţei arată că 'i-a şi făcut declaraţiunea de transit pentru Bucuresci de la Agentul Societăţii din Iaşi — Făcându-vĕ cunoscut cele ce se preced, şi pentru a se evita reclamaţiuni ulterioare, am onóre a vĕ ruga, D-le Ministru, să bine voiţi a da imediat ordine pentru a se suspenda vênzarea acelor 83 butóie zahăr până la sosirea certificatelor constatând că ele nu erau destinate comunicaţiunei interioare — Primiţi

COPIE DUPĔ ADRESA COMISARULUĬ GENERAL CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 25 IUNIE 1877 No 214

Domnule Ministru Am onórea a vĕ transmite în copie, atat nota E S. Generalului Nepokoitchiski, şeful Statului Major G-l rus, sub No 347, de la 17 ale corenteĭ, cât şi un Pricaz, în limba

www.dacoromanica.ro

rusă, al A. S. I. Marele Duce Nicolae, cu data de 14 ale corentei, şi vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţi a interveni pe lângă Domnu Ministru Financelor de a se da cuvenitele ordine în conformitate cu cererea făcută prin mai sus-menţionata notă.— Primiţi...

COPIE DE LA NOTE DE S. E. LE CHEF DE L'ETAT MAJOR DE L'ARMÉE IMPÉRIALE RUSSE NO. 547 DU 17 JUIN (CAMP. DE DRACEA) ADRESSÉE AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL ROUMAIN.

Excellence. Le contenu de vos offices No. 203 et 204 a été porté par moi à la connaissance de S. A. I. le Commandant en Chef de l'armée active, qui, appréciant à sa juste valeur l'obligation de l'administration de l'armée de veiller, autant que possible, à l'exécution de l'article additionnel à la Convention du 4/16 Avril, en a prescrit la stricte observation par un ordre du jour dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Je ne puis cependant dissimuler à V. E. que, de l'avis de Monseigneur, les fermiers du Monopole des tabacs portent en grande partie eux-mêmes la responsabilité des cas de contrebande dont ils se plaignent, par les prix tout bonnement exorbitants auxquels ils vendent leurs tabacs, même après la réduction de 15—30% à laquelle ils ont bien voulu consentir, ainsi que par l'absence dans leurs débits des qualités des tabacs auxquelles nos soldats sont habitués, et dont l'emploi constitue pour eux presque une condition nécessaire d'hygiène. De plus, l'assertion des fermiers, comme si, par suite de la contrebande pratiquée par les troupes elles-mêmes (ce qui se fait par des individus non appartenant directement à l'armée, ne saurait regarder l'administration militaire), le revenu de la Régie se trouvait diminué comparativement à son montant ordinaire, est évidement hasardée en vue du fait qu'il se trouve actuellement en Roumanie, entre la population ordinaire, à peu près 300,000 hommes adultes, pour la plupart consommateurs de tabac et n'ayant ni le temps, ni les moyens pécuniaires pour s'occuper de contrebande —Passant à un autre ordre d'idées, je suis persuadé que le Gouvernement roumain comprendra la sollicitude de l'administration militaire pour assurer l'approvisionnement des troupes ayant franchi le Danube de tabac russe aux prix et à des qualités auxquels ils sont habitués, et qu'il prendra de son côté toutes les mesures nécessaires pour simplifier et faciliter le transit des quantités de tabacs qui se trouvent déjà préparées à la frontière pour être expédiées dans ces conditions, dès qu'une occasion se présenterait pour leur débit régulier.—Je crois

www.dacoromanica.ro

de mon devoir d'ajouter que le Général Catalai a été chargé par Monseigneur de soigner cette affaire, et Vous prie de demander au Ministre des Finances Roumain que des ordres soient donnés aux employés des douanes Roumaines pour apporter de leur côté le concours nécessaire pour la prompte expédition des tabacs qui seraient présentés en douane. — Veuillez agréer...

COPIE DUPĂ ORDINUL DE ZI CĂTRE CORPURILE ARMATEI ACTIVE QUARTIERUL GENERAL SATUL DRACEA 14 IUNIE 1877.

Pe baza Convenţiuneĭ, încheiată între Guvernul Imperial şi cel Princiar Român s'a admis transportarea fără plată de vamă în România tuturor obiectelor destinate pentru îndestularea armateĭ, afară numaĭ de tutunurĭ, vênḑarea cărora în România constitue dreptul esclusiv a uneĭ societăţĭ, care a luat în monopol acel drept de la Guvernul local. — Inştunţând despre aceasta corpurile armateĭ active, le previŭ, că în puterea aceleĭ convenţiunĭ, trecerea în România a tutunurilor de catre persoanele din rangurile armatei active fără plată de vamă şi vênḑarea tutunurilor streine fără a fi achitate la vamă, vor fi urmărite şi pedepsite de către autorităţile militare, cea d'êntêiŭ ca contrabandă, şi cea din urmă ca vênḑarea oprită de lege. — Supraveghierea despre aceia, că persoanele din armată să nu'şĭ însuşască un asemenea drept, se impune şefilor directĭ sub a lor răspundere, iar în oraşe, comandanţilor locali. — La aceasta adaug: 1. Că în urma înţelegereĭ a Intendenţei armateĭ cu Regia locală a monopoluluĭ tutunurilor, tutunul se va vinde armateĭ dupe cererea şefilor corpurilor eĭ, cu preţurĭ scăḑute, care preţurĭ Intendenţa le va publica în urma acestuia. Insă acel tutun va servi numaĭ pentru întrebuinţarea armateĭ şi nu va face obiectul vênḑăreĭ la particularĭ, şi 2. Că dupĕ trecerea armateĭ peste Dunăre, ea va putea avea tutun din producţiunea Rusieĭ fără plată de vamă, care va trece prin România numaĭ cu plata, stabilită în România pentru trecerea productelor în «transito»:

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 25 IUNIE 1877 No. 16186.

Domnule Ministru. D-l Duca, inspectorul financiar, prin referatul No. 699, arată că Vice-Consulul imperial de la Brăila ***a luat dreptul autorităţilor ţĕreĭ şi liberează bilete de trecerea frontiereĭ pentru 48 ore, percepênd o taxă de 2 francĭ de fie-care bilet.***—Sub-sem-

www.dacoromanica.ro

natul are onoarea a înainta D-voastre pe lângă aceasta în copie suscitatul referat, rugându-vĕ D-le Ministru, să bine-voiţĭ a face demarşele ce veţi crede de cuviinţă —Primiţĭ

COPIE DUPĔ REFERATUL D-LUĬ INSPECTOR FINANCIAR SUB NO 699 DIN 19 IUNIE 1877 CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR

Intre contribuţiile indirecte trecute în budgetul Statului, este şi acea a biletelor de 48 ore, care servesce celor ce trec frontiera română pentru micele lor afaceri Aceste bilete se liberează de comandanţiĭ militari români ai punctelor de trecere şi taxele loi se varsă la tesaur —Fiind ieri la Brăila mi-s'a comunicat că dupe trecerea armatei ruse pĕste Dunăre, Vice-Consulul imperial rus din localitate 'şi-ar fi însuşit dreptul a libera asemenea bilete cu diferite termine percepênd o taxă de 2 fr pe fie-care bilet —Căutand să mĕ încredinţez de adevĕr, ***chiar în biuroul vamal presentându-se un comerciant român din localitate 'mi-aŭ presentat un bilet No 5 în text rus şi frances avênd urmĕtórea coprindere:*** «***Vice-Consul (Imperial Rus din Brăila) rógă pe autorităţile civile şi militare a lăsa liber de la Brăila pe D... la ..... Purtătorul este obligat a arăta acest passavant la autorităţile militare Imperiale***».

Sigiliul Subscrişĭ { ***V-C. Melas.*** / ***Nacealnic*** / ***General Major*** (indescifrabil)

acest cas care poate să urmeze şi în alte localităţĭ îl supui cunoştinteĭ D-voastre

COPIE DE LA NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES LE 30 JUIN (12 JUILLET 1877), NO 8014 AU CONSULAT GENERAL DE RUSSIE

Monsieur l'Agent Parmi les contributions indirectes inscrites au budget de l'Etat figure aussi la taxe pour les ***billets de 48 heures,*** qui sont delivrés aux personnes que leurs affaires appellent au-dela des frontieres du pays Je viens d'être informé par

www.dacoromanica.ro

mon collègue du Ministère des Finances que Mr le Vice-Consul russe de Braila, délivre depuis quelque temps de pareils billets de livre passage, en percevant pour chaque pièce une taxe de 2 francs aux personnes qui se rendent sur la rive droite du Danube. Voici la teneur de ces billets : «le Vice-Consul impérial russe de Braila «prie les autorités civiles et militaires de laisser librement passer «de Braila M..... à..... Le Porteur est obligé de présenter ce passavant aux autorités militaires impériales.

(L. S.) Signés { *Vice-Cnosul, A. Melas*
*Nacealnic de la ville de Braila*
*Général Major* (indéchiffrable).

Je n'ai pas besoin d'insister, Monsieur l'Agent, sur l'irrégularité de ce procédé. Aussi, je suis convaincu qu'il me suffira de vous la signaler pour être sûr que vous voudrez bien faire cesser un état de choses préjudiciables à nos intérêts fiscaux et qui portent atteinte aux droits territoriaux du pays. Veuillez agréer...

COPIE DUPĂ ADRESA COMISARULUĬ ROMAN DIN BRĂILA CĂTRE MINISTERRUL AFACERILOR STRĂINE, DIN 26 IUNIE 1877, CU No. 105.

Domnule Ministru. Permiteţi'mĭ a vĕ alătura aci în copie raportul D-lui Şef-Perceptor din Brăila No. 608 şi a vĕ face cunoscut că din parte'mĭ am facut imediat datoria pe de o parte cerênd de la autorităţile ruse locale un delegat care în unire cu delegatul ce voiŭ numi eŭ sĕ cerceteze cele denunciate de D. Şef-Perceptor ; iar pe de alta am pus in vederea vameşului că marchitanţii care urmează armatele nu pot fi puşĭ în categoria comisionarilor care operează pe socoteala acestor armate şi prin urmare eĭ (marchitanţii) cată să plătească vamă. Pênă la resultatul ce ne va da această anquetă mĕ cred dator de a adăoga aci că autorităţile ruse locale cu toată buna-voinţă ce aŭ de a face să se respecte legile şi regulamentele noastre vamale ele nu pot nimic faţă cu detaşamentele trecĕtoare nesubordonate lor, care traversă Dunărea pe podul aşezat pe ea. De aceia şi cu această ocasiune eŭ mĕ grăbesc a atrage buna-voitoare D-voastre atenţiune asupra conclusiunilor raportului meŭ din 20 Iuniŭ a. c. No. 83 rugându-vĕ sĕ bine-voiţi a face ca aceste conclusiunĭ să fie puse în lucrare cu o oră maĭ 'nainte.— Primiţi...



www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ RAPORTUL D-LUĬ ŞEF-PERCEPTOR AL BIUROULUI VAMAL BRĂILA SUB NO. 608 DIN 24 IUNIE 1877.

După articolul 24 din Convenţia încheiată cu guvernul Rusieĭ sunt libere fără plată de vamă toate articolele şi obiectele de aprovisionament etc.—După ordinul Ministerului de Finance articolele şi obiectele prevedute în sus-citatul articol 24 din Convenţiune care sunt pentru armata rusă şi care se importă şi exportă, se scutesc de drepturile vamale dar trebue să facă declaraţiune înscrisă la vamă şi să presinte un certificat al intendenţeĭ militare ruse pentru anume ce obiect voeşte a importa saŭ exporta pentru trebuinţa armateĭ. Sub-semnatul dând aceste ordine agenţilor vamalĭ de pe la podul şi celor din port, şi barierii, precum şi orĭ-ce pod aşedat pe Dunăre, şi maĭ ales care duce la Măcin spre a nu lăsa să treacă obiecte şi vite fără aceste formalităţĭ adică să facă declaraţiunĭ şi să presinte certificate ale intendenţeĭ de ce voeşte să treacă pentru armata rusă, dar a fost în neputinţă căcĭ furnisoriĭ armateĭ şi alţĭ marchitanĭ care merg după armată nu se supun acestor formalităţĭ ci după ce arată câte o cartă cu stampila rusă trece cu forţă astfel că agenţiĭ vamalĭ sunt îmbrâncitĭ şi maltrataţĭ atât de furnisorĭ şi marchitanĭ cât şi de soldaţiĭ ruşi care 'ĭ însoţesc. Pe la pod a trecut ierĭ şi adĭ la Măcin vre-o 200 boĭ fără a se îndeplini formalităţile vamale, iar în loc de formalitate, revizorul acestuĭ biuroŭ Mateescu a fost transportat cu baionetă dimpreună cu gardistul Primărieĭ la comandantul r[illegible] din tabără pe lângă barriera Galaţi dicêndu'ĭ acel comandant că nu trebue să oprească vitele, dând ordine soldaţilor de gardă de pe pod să nu maĭ lase nicĭ un funcţionar să stea lângă pod ca să facă opunere la trecerea provisiunilor şi vitelor aduse de furnisorĭ când nu vor avea formalităţile notate maĭ sus. — Supuind aceasta la cunoscinţa D-voastre, vĕ rog, D-le Comisar, să bine-voiţĭ a interveni către autoritatea rusă să facă a se supune atât furnisoriĭ cât şi oficerĭ ruşi la formalităţile de declaraţiune înscrisă şi însoţită de un certificat al intendenţeĭ.—Primiţĭ...

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES AU CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE LE 6/18 JUILLET 1877 No. 8033

Monsieur l'Agent. Je viens d'être informé que la plupart des officiers et des soldats russes, entrant par le point Tabacu dans le pays, refusent de faire les déclarations nécessaires, au bureau de

www.dacoromanica.ro

la douane, pour les marchandises qu'ils introduisent en franchise de droits. — Le Commissaire spécial Roumain, pour la Bessarabie, ayant eu officiellement connaissance de ce fait, s'est adressé immédiatement au Commandant des troupes stationnées à Bolgrad, ainsi qu'au chef de la 16-ème division, lesquels ont promis de faire observer strictement la règle voulue en pareil cas par toutes les troupes qu'ils ont sous leurs ordres, tout en ajoutant qu'ils ne pouvaient rien pour celles qui se trouvaient hors de leurs commandements. — A cette occasion, ces deux chefs militaires ont bien voulu faire remarquer au Commissaire Roumain, que les troupes qui vont entrer dans le pays se trouvant dans une complète ignorance des dispositions comprises dans la Convention du 4/16 Avril, il serait de toute nécessité, pour remédier à l'inconvénient, ci-dessus signalé, que le Gouvernement impérial fasse publier dans le journal officiel militaire, un ordre de jour, dans lequel les formalités en question soient déclarées obligatoires pour toutes les troupes impériales. — En vous communiquant ce qui précède, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien faire des démarches, auprès de qui de droit, afin que les formalités dont il s'agit soient strictement observées par les officiers et les soldats appartenant aux armées impériales. — Veuillez agréer...

COPIE DUPE NOTA MINISTERULUĬ AFACERILOR STREINE CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR DIN 1 IULIE 1877 C No. 8092.

Domnule Ministru. Referindu-ne la adresa ce v'am transmis la 27 Iunie cu No. 7934 în privinţa celor 83 butóe cu zahar confiscate la gara Tèrgovişte, am onoare a ve face cunoscut că: din telegramele trimise de la Iaşi cu No. 3544 şi 506 ce mi s'a înfăţişat am putut vedea că acest zahar era expediat la Bucuresci representantuluĭ Societăţeĭ de aprovisionare pentru trebuinţele armateĭ Rusesci. Apoĭ din chiar còntractùl ce această societate are încheiat pentru aprovisionarea armateĭ cu intendenţa imperială rusă, se póte vedea la art. 4, în fine că «toate cheltuelile necesare pentru transportul «productelor, precum aducerea lor în magaziĭ, depourĭ şi la armată, «mĕsurătoarea, cántărirea, cumpĕrarea şi repartiţiunea sacilor, pu«nerea şi aranjarea cheltuelelor vamale, premiele îngrijitorilor şi «plata asigurărilor, se vor face cu cheltueala Statului (rusesc)» şi prin urmare acordându-se Rusieĭ, în virtutea art. 24 din Convenţiunea de la 4/16 Aprilie, liberă intrarea productelor necesare pentru aprovisionarea armatelor sale, este natural şi cele 83 butóe de zahar

www.dacoromanica.ro

trebue să fie lăsate libere spre a se transporta la destinaţiunea lor. Pe lângă acestea mai adaog că representantul societăţei de aprovisionare în adevĕr a depus o garanţie de 9000 leĭ plătitorĭ în 8 ḑile la ordinul Ministeruluĭ de Finance de către casieria centrală a societăţeĭ. Prin urmare, repetêndu-vĕ cele ce am avut onoare a vĕ ruga în sus ḑisa mea adresă şi în vederea garanţieĭ de mai sus, vĕ rog, D-le Ministru, să bine voiţĭ a da ordinele cuvenite pentru liberarea acelor butóe confiscate, cerênd liberarea zaharuluĭ în puterea acésteĭ garanţii până ce va putea presinta certificatul declaraţiuneĭ de transit pentru Bucurescĭ al aceluĭ zahar de către agentul societăţeĭ din Iaşĭ. Primiţĭ.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 4 IULIE 1877 CU No. 17046

Domnule Ministru. Am primit adresa D-voastre cu data de 1 Iulie corent No. 8092 prin care 'mĭ cereţi anularea confiscaţiuneĭ a 83 butoae cu zahar făcută la biuroul vămilor din Bucureştĭ. In sprijinirea cereriĭ D-voastre 'mĭ spuneţĭ că zaharul confiscat este destinat trebuinţelor armateĭ imperiale ruse şi 'mĭ citaţĭ dispositiunile Convenţiuneĭ din 4/16 Aprilie a. c. care privesc importaţiunile de obiecte pentru aprovisionamentul ḑiseĭ armate. — Este foarte posibil, D-le Ministru, că introductorii zaharuluĭ în cestiune să fi avut intenţiunea de a'l preda armateĭ ruse, aĭ căreĭ furnisorĭ ştiŭ că sunt; destinaţiunea zaharuluĭ însă nu are nicĭ o influenţă asupra faptuluĭ care a motivat confiscaţiunea.—Convenţiunea din 4 Aprilie a. c. stipulează scutirea de drepturĭ de vamă a tutulor articolelor şi obiectelor de aprovisionament destinate usuluĭ armatelor imperiale, ea nu exceptează însă pe importatorĭ de formalităţile cerute de legile noastre pentru orĭ-ce trecere de mărfurĭ peste frontieră, formalităţĭ la a căror îndeplinire este subordonată chiar introducerea obiectelor scutite în general, şi care sunt cu atât mai necesarii când scutirea se aplică la obiecte obicinuit supuse la drepturĭ considerabile saŭ lovite de prohibiţiune. Aceasta aţĭ înţeles'o aşa de bine însuşĭ D-voastră în cât aţĭ stăruit şi aţĭ isbutit a obţine de la Generalul Nepokoitcinskı, obligaţiunea pentru toţĭ furnisorii armateĭ imperiale d'a justifica de destinaţiunea obiectelor ce voesc a importa, cu beneficiul scutireĭ acordată de art. 24 al Convenţiuneĭ din 4 Aprilie a. c. prin înfăţişarea la biurourile vămilor de intrare, de certificate emanate de la biurourile intendenţeĭ din interioriul imperiuluĭ, aceasta aŭ recunoscut'o aşa de bine D-nĭi

www.dacoromanica.ro

Horovitz şi Cohn eĭ înşuşĭ că n'aŭ lipsit nicĭ odată, când aŭ ţinut a face introducţiunĭ regulate, d'a se conforma dispoziţiunilor legeĭ noastre generale a vămilor privitoare la declaraţiune şi dispoziţiunilor înţelegereĭ dintre D-voastre şi Generalul Nepokoitcinski relative la presentaţiunea certificatelor.— In casul de faţă, D-niĭ Horovitz şi Cohn aŭ arătat cel maĭ flagrant dispreţ şi pentru dispoziţiunile legeĭ noastre generale a vămilor, şi pentru obligaţiunea impusă lor de către chiar cea maĭ înaltă autoritate, după comandantul suprem, a armateĭ imperiale de la Dunăre. Nicĭ la Unghenĭ, pe unde zaharul lor a intrat în ţară, nicĭ la Iaşĭ unde acel zahar a fost descărcat şi reîncărcat, D-lor n'aŭ făcut vre-o declaraţiune la vamă, n'aŭ presentat vre-un certificat, din contra aŭ făcut totul pentru a ne autorisa să credem că voesc a ascunde vameĭ introducţiunea celor 83 butoae cu zahar.

Dacă la Unghenĭ n'aŭ avut timp d'a îndeplini formalităţile de declaraţiune a Certificatuluĭ — ***din causă că obţinuseră ca vagoanele conţiind zaharul să facă parte dintr'un tren militar***, — timpul nu le-a lipsit la Iaşĭ, unde, cum am ţis, zaharul a fost descărcat şi reîncărcat; că nu aŭ cunoscut îndatoririle lor către vamă nu pot pretinde căcĭ altă dată le-aŭ îndeplinit cu exactitate. Cum se poate dar explica urmarea lor în privinţa celor 83 butoae zahăr, maĭ ales în faţa inundaţiuneĭ târgurilor noastre cu tot felul de produsurĭ ruseştĭ fără ca pentru vre-unile din ele vama să fi perceput drepturile eĭ?—Admiţênd chiar, că D-niĭ Horovitz şi Cohn n'aŭ avut nicĭ o intenţiune frauduloasă, admiţênd că aveaŭ în adevĕr de gând să nu întrebuinţeze acele 83 butoae zahar la alt-ceva de cât la aprovisionamentul armateĭ imperiale; eĭ nu aŭ comis maĭ puţin un fapt prevĕdut de legea generală a vămilor şi pedepsit de dênsa cu confiscaţiunea şi cu amenda.—In adevĕr, art. 166 al aceleĭ legĭ califică fapt de contrabandă orĭ-ce importaţiune sĕvêrşită saŭ tentată în nesciinţa vămeĭ, chiar când ea n'are de scop de cât de a se evita îndeplinirea unor formalităţĭ şi art. 167 pedepseşte un asemenea fapt, când mărfurile introduse sunt din cele supuse la drepturĭ şi când introducţiunea lor a fost sĕvêrşită saŭ tentată printr'un loc afectat legalmente la operaţiunile vamale cu confiscaţiunea mărfurilor şi cu o amendă egală cu jumĕtate valoarea acestora. In temeiul celor două articole biuroul vămilor din Bucureştĭ a confiscat zaharul d-lor Horovitz şi Cohn şi a condamnat pe numiţiĭ domnĭ la o amendă de 20.000 leĭ; procesul-verbal încheiat în această privinţă a fost supus la întărirea administraţiuneĭ superioare a vămilor care l-a şi învestit

www.dacoromanica.ro

cu decisiunea sa aprobativă, legea interzicêndu-ï d'a refusa această decisiune pentru alte motive de cât omisiunea de formalităţi esenţiale saŭ excesul de putere şi nici unul din aceste casurí n'a existat în specie.

In asemenea stare a afacerei rolul administraţiunei este, D-le Ministru, cu desĕvêrşire terminat şi numaí justiţia, dacă d-nii Horovitz şi Cohn ar recurge la dênsa, ar mai putea opri efectele procesului-verbal dresat în sarcina numiţilor, şi justiţia chiar n'ar putea face aceasta de cât dacà ar fi sezisată printr'o inscripţiune în falş şi dacă falşul ar fi dovedit; căci chiar justiţia este oprită d'a anula procesele-verbale pentru contraveniuní la legea vamală pe motiv de eroare saŭ lipsă de intenţiune de fraudă. — Nu rĕmâne dar, D-le Ministru, nicí un mijloc legal administraţiuneï Financelor pentru a exempta pe d-nií Horovitz şi Cohn, de condemnaţiunile pronunţate contra lor. Dacă însă considerăţiunı de o ordine superioară ne pot sili să liberăm zaharul confiscat, vĕ rog să bine-voiţi a ni le comunica spre a putea în orí-ce împrejurare, justifica cu dovedí plausibile motivele care ne vor fi împins la aceasta, şi degagia ast-fel responsabilitatea administraţiuneï Financelor. Profit...

(A se vedea urmarea în fascicula VII).

www.dacoromanica.ro

# APPENDICE

LA

## FASCICULA IV

*Circulaire aux Agents diplomatiques à l'Etranger*

Bucarest 5 Décembre 1878.

Le Message du Prince mettant les Chambres en demeure de procéder à la lecture de la proposition pour la convocation de nouvelles Chambres appellées a résoudre la question épineuse de l'abolition de l'article constitutionnel qui exclut les non-chrétiens de l'exercice des droits politiques, a amené une crise ministérielle. Le groupe connu sous le nom de fraction libre et indépendante a declaré au Président du Conseil qu'il fait un *casus belli* parlementaire de mon maintien au ministère *comme partisan de l'application sincère et immédiate des stipulations du traité de Berlin*, imposant à la Roumanie l'égalité des droits, sans distinction des cultes. A la suite de quoi, j'ai coupé court et, j'ai annoncé au Président du conseil ma retraite *définitive* du ministère.

A ce que je crois, Monsieur Bratiano composera son nouveau cabinet formé de personnes constituant un ministère libéral mais avec la seule mission de faciliter la convocation des nouvelles Chambres.

***Kogalniceano.***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne, à Monsieur Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères.*

Vienne, le 7 Décembre 1878.

Mon cher Monsieur Kogalniceano,

J'ai été désagréablement surpris par la nouvelle de votre retraite, *que rien ne faisait prévoir*. Vous êtes seul juge, assurément, des faits qui ont amené votre démission, et je puis d'autant moins entrer dans leur appréciation, que je les ignore complètement ; mais êtes-vous bien sûr que votre retraite suffise pour rendre au parti libéral la cohésion qu'il a perdue et sans laquelle sa défaite est inévitable et prochaine ? . . . . . .

www.dacoromanica.ro

Quoiqu'il en soit, tous ceux qui ont eu l'honneur de servir sous vos ordres se plairont à rendre hommage à votre initiative et à votre grande activité.

Les hommes comme vous peuvent subir des *éclipses*; mais, vivants, ils ne disparaissent pas de la scène politique. Je ne sais si, quand vous remonterez sur l'horizon, vous me retrouverez parmi les planètes (de 4-ème grandeur) que vous avez éclairées deux ans de votre lumière; il est plus que probable que vous trouverez, à ma place, un astre lumineux par lui-même. *Sic vos non vobis melite apes!...*

Daignez agréer, mon cher Monsieur Kogalniceano, l'expression de mon profond dévouement et de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre serviteur et ami

***I. Balaceano***

*L'Agent diplomatique de Roumanie à Rome, à Monsieur Kogalniceano.*

Rome, le 8 Décembre 1878.

Monsieur et vénéré Maitre,

C'est grâce à Vous que j'ai pu entrer dans cette épineuse carrière. C'est grâce à Votre bienveillant appui et à la direction imprimée par Vous que j'ai pu faire le dur apprentissage et montrer que je peux servir le pays avec quelque utilité.

Aussi, Monsieur et vénéré Maître, grande a été mon affliction lorsque j'ai appris que vous avez quitté les affaires.

Mes regrets sont encore plus vifs lorsque je songe, — non plus à l'appui que Vous avez bien voulu prêter à votre bien dévoué, — mais à la direction magistrale que vous imprimiez à notre Foreign-Office.

Permettez-moi, Monsieur et vénéré Maître, de Vous exprimer le vif espoir que j'ai de voir, de nouveau et à bref délai, notre politique étrangère dirigée par notre athlète.

Permettez-moi de m'adresser quelquefois à Vous pour demander conseil en cas de grave occurence, et veuillez bien agréer, Monsieur et vénéré Maitre, l'expression de la respectueuse considération de Votre bien-dévoué.

***Obédénare.***

www.dacoromanica.ro

# APPENDICE

LA FASCICULA II

# ACTE ȘI DOCUMENTE

RELATIVE LA

## RESBOIUL INDEPENDENȚEI 1877–78

PUBLICATE DE

VASILE M. KOGALNICEANU

www.dacoromanica.ro

# TABLOU

*în privinţa insultelor, abusurilor şi neorânduelilor săvârşite de rëmase fără*

| No. | Faptul ast-fel cum s'a denunţat Ministeruluĭ | Autorităţea care l'a comunicat |
|---|---|---|
| 1 | Căpitanĭĭ de gendarmerie Imperială Müller şi Bicueroff aŭ insultat autorităţile române ameninţându-le pe peronul gărei Roman cu ocasia înapoiereĭ Impĕratuluĭ în Rusia. | Prefectul judeţuluĭ Roman cu raportul No. 101 din 4 Ianuarie. |
| 2 | Primarul comuneĭ Călugărenĭ din judeţul Vlaşca, insultat şi bătut de un major rus. | Ministerul de Interne cu adresa No. 930 din 18 Ianuarie. |

# DESLUŞITOR

*Ruşĭ în lunile Ianuarie, Februarie şĭ până la 15 Martie 1878 nicĭ o soluţiune.*

| Autorităţea careia s'a trimes | DESLUŞIRĬ |
|---|---|
| Comisaruluĭ general cu adresa No. 376 din 12 Ianuarie. | Impĕratul a plecat spre a se întórce în Rusia la *6 Decembre*, raportul Prefectuluĭ este din *4 Ianuarie* întemeiat pe adresa Comandantuluĭ Batalionuluĭ guardeĭ civice *din Roman din 7 Decembre* adică cu uă lună în urmă, Comandantul arată că a concentrat guarda orăşienéscă spre a face onorurile cuvenite la trecerea Imperatuluĭ aşezând'o în linie la gară: însă cu câte-va minute mai înainte de sosirea Imperatuluĭ d Căpitan Müller cu bruscheţă şi mepris a isgonit pe gardişti de pe peronul gărei.<br>Deşi acest conflict a fost cumunicat aşa de târdiŭ, uă lună după ce s'a întâmplat raportul Inspectoruluĭ guardeĭ s'a transmis în traducţiune Comisarulnĭ Rus. |
| Comisaruluĭ general român cu adresa No. 886 din 21 Ianuarie. | Urma a se vedea şi procesul verbal al sub-prefectuluĭ de Călmişte transmis Comisariatuluĭ cu adresa Ministeruluĭ No. 1792.<br>*Cu adresa No. 934 din 18 Ianuarie.* Ministerul de Interne transmite Ministeruluĭ de Esterne un raport al sub-prefectuluĭ de Călmişte adresată Prefectuluĭ *de Vlaşca la 29 Decembre.*<br>D sub-prefect fără nicĭ uă cercetare prealabilă arată reaua purtare a unuĭ major rus ce se afla cu ingrijirea prisonierilor turcĭ la Călugărenĭ; sub-prefectul afirmă că, maiornl bate pe Primar facând dintr'însul obiect de distracţiune şi derisiune plimbându'l sub sentinelă cu baioneta prin sat etc.<br>Abia la 20 Ianuarie D-luĭ sub-prefect se transferă la comună, procesul-verbal dresat în acea ḑi de comunicat Comisaruluĭ general cu adresa No. 1792 constată maĭ multe plângerĭ ale locuitorilor în privinţa obiectelor ce li s'aŭ furat, a depredaţiunelor comise de soldaţĭ şi pahonţĭ ruşĭ. Prefectul adaogă *în cea-ce priveşte bătaiea şi arestarea ce se ḑice că Primarul au suferit precum arata prin raportul sĕŭ No. 13 maĭ au declarat că nu au fost bătut nicĭ arestat de catre numitul Major Ghesel.* |

www.dacoromanica.ro

| No. | Faptul ast-fel cum s'a denunţat Ministeruluĭ | Autoritatea care l'a comunicat | Autoritatea căreia s'a trimes | DESLUŞIRĬ |
|---|---|---|---|---|
| 3 | Neorânduelĭ şi insulte aduse locuitorilor şi autorităţilor în comuna Popeştĭ, judeţul Ilfov de trupele ruse | Ministerul de Interne cu adresa No. 934. | Comisaruluĭ general român cu adresa No. 886 din 21 Ianuarie. | Primarul Comuneĭ Popeştĭ arată că în diua de 14 Ianuarie un Căpitan numit Iaraka s'a încercat se silească pe fata Neda<br>Primarul esplică că faptul nu s'a săvêrşit.<br>S'a intervenit prin nota Comisariatuluĭ.<br>No 56 din 23 Ianuarie.<br>Prin nota No 132 din 1-iŭ Martie Comisarul rus respunde că s'a luat măsurĭ în privinta aceluĭ ofiţer, dar că nu i s'a aplicat pedépsa prevedută de condica penală pentru siluire, fiind că faptul n'a fost săvârşit. |
| 4 | Oficerii şi soldaţii ruşĭ din Galaţi insultă şi bat pe agenţii poliţienescĭ în esercitiul funcţiunelor lor în serile de 2, 4, 19, 22 pe 23 Ianuarie. Parte din aceştĭ agenţĭ de poliţie aŭ fost şi amenințaţi cu armele de catre acei oficerĭ şi soldaţĭ. | Prefectura judeţuluĭ Covurluĭ prin raportul No. 916 | Comisarul special de la Galaţĭ în adresa No. 1,517 din 11 Fevruarie. | Acest fapt n'a fost comunicat Comisaruluĭ general. |
| 5 | Insulte, amenințări cu batae şi chiar arestarea provisorie a impiegatuluĭ vamal clasa I Theodorescu de la vama punctuluĭ Pietroşanĭ împiedicându'l ast-fel a'şĭ esercita funcţiunea sa. | Comisarul regional al judeţuluĭ Teleorman prin raportul No. 24. | Agentuluĭ diplomatic al Rusieĭ cu nota No. 1722 din 7 Fevruarie repetată la 17 Fevruarie prin nota No. 1862. | Aceste fapte n'aŭ fost comunicate Comisaruluĭ general. |
| 6 | Bătăile, insultele aduse autorităţilor şi furturile comise asupra locuitorilor de soldaţĭ ruşĭ în comuna Oinacu din judeţul Vlaşca. | Ministerul de Interne cu adresa No. 1646. | Comisaruluĭ general prin adresa No. 1792 din Fevruarie. | S'a pus în vederea Comisiuneĭ mixte ce fusese însărcinată cu constatarea conflictelor din districtele Vlaşca şi Teleorman.<br>Comisarul general, vĕdênd că plecarea acesteĭ Comisiunĭ întârdie din causa bóleĭ delegatuluĭ rus, s'a dus în persónă la Giurgiŭ spre a 'şĭ da seama despre raporturile autorităţilor din districtul Vlaşca cu diferiţiĭ comandanţĭ ruşĭ. Precum cunoaşce Guvernul raporturile autorităţilor cu comandaţiĭ ruşĭ sunt bune.<br>Comisarul special a declarat că în tóte casurile care i s'aŭ semnalat de Administraţiune a obţinut constatărĭ la faţa loculuĭ şi adesea pedepsirea culpabililor. |

www.dacoromanica.ro

| No. | Faptul ast-fel cum s'a denunţat Ministeruluĭ | Autoritatea care l'a comunicat | Autoritatea careia s'a trimes | DESLUŞIRĬ |
|---|---|---|---|---|
| 7 | Amestecul cu sila în afacerile autorităţilor române de la Zimnicea, al autorităţilor ruse nesocotindu-le şi împedicându-le de la facerea datorielor lor. | Comisarul regional al judeţuluĭ Teleorman cu raportul No. 15. | Agentuluĭ diplomatic al Rusieĭ prin nota No. 1,830, 10 Fevruarie. | Raportul Comisaruluĭ regional nu s'a comunicat Comisaruluĭ general.<br>După maĭ multe stăruinţe care s'aŭ repetat de la Noemvrie se dobîndisè numirea uneĭ comisiuni mixte, care să cerceteze starea lucrurilor în Teleorman şi Vlaşca. Uă bólă a colonelului Olronteheff (acum încă ţace în pat) a împiedicat întrunirea Comisiuneĭ. |
| 8 | Conflictul de la gara Unghenĭ românĭ, provocat de Căpitanul rus de gendarmi numit Pugirevsky Insulta adusă oficeruluĭ român comandant al punctuluĭ şi bătaia soldaţilor românĭ care strejuesc peronul găreĭ şi podul de pe Prut. | Ministerul de Rĕsboiu cu adresa No 2049, Prefectul de Iaşi printr'o notă telegrafică (10 Fevruarie) Comisarul special Bălănescu prin raportul No. 307. | Comisaruluĭ general cu adresa No. 1801 din 11 Fevruarie şi Agentuluĭ diplomatic al Rusieĭ cu nota No. 2282 din 20 Fevruarie. | Procesul-verbal al anqueteĭ s'a înaintat Comisaruluĭ general cu adresa No. 1977 din 24 Fevruarie, transmisă Comisaruluĭ rus No. 145 din 25 Fevruarie.<br>Nu s'a dat încă nicĭ o satisfactiune. |
| 9 | Ilegalităţile şi bătaia ce aŭ suferit familia perceptoruluĭ în comuna Găujanĭ, judeţul Vlaşca de la un Căpitan din armata rusă. | Ministerul de Interne cu adresa No. 1841 din 7 Fevruarie. | Comisaruluĭ general prin adresa No. 1774 din 14 Fevruarie. | Veḑĭ deslusirile la No 6. |
| 10 | Bătaia suferită de Primarul şi maĭ multĭ locuitorĭ din comuna Malu, judeţul Vlaşca de la 4 oficerĭ de husarĭ ruşĭ. | Ministerul de Interne cu adresa No. 3515 din 21 Fevruarie. | Comisaruluĭ general prin adresa No. 2701 din 25 Februarie. | Idem. |
| 11 | Femeile şi copii din comuna Prundu, judeţul Ilfov, bătuţĭ de către Cazacĭ ruşĭ cantonaţĭ în acea comună. | Ministerul de Interne cu adresa No. 4945 din 8 Martie. | Comisaruluĭ general prin adresa No. 3382 din 10 Martie. | Un numĕr de cazacĭ în stare de beţie aŭ comis maĭ multe necuviinţe în ḑiua de 24 Fevruarie, care însă n'aŭ avut consequenţe grave, s'a semnalat într'o notă verbală. |
| 12 | Maiorul rus comandant al corpuluĭ de la gara Buzeŭ face ingerinţe şi se amestică în afacerile autorităţilor noastre. | Prefectura judeţuluĭ Buzeu cu raportul No 3067 din 10 Martie | Comisarului general prin adresa No. 3680 din 15 Martie. | In trenul No. 5 sosit la Buzeŭ în ḑiua de 27 Fevruarie un caletor avea cu sine doue puscĭ şi o sabie (nu se arătă décă căletorul era civil saŭ militar, român saŭ rus). Comisarul de galben a voit se confisce aceste puscĭ, sub cuvênt că observându-le a veḑut că sunt de la inamic după câmpul de resbel; Maiorul Cosintsky s'a opus.<br>A făcut obiectul uneĭ note verbale. |

www.dacoromanica.ro

## Copie dupĕ adresa D-luĭ Comisar Regional Celibidake din 28 Iunie 1877 cu No. 119 către Ministeriul Afacerilor Străine

Domnule Ministru. In acest moment primiĭ visita Generaluluĭ Donauroff, Comandantul trupelor din Brăila..

Generalul în urma noteĭ ce 'ĭ am adresat la 26 Iuniŭ sub No. 107, în care între alte ceream o satisfacere pentru insulta făcută Revisoruluĭ biurouluĭ vamal din Brăila D-l Mateescu, crezu de cuviinţă să vie în persónă spre a'mĭ exprima adâncile sale regrete pentru cele întêmplate într'un moment de neînţelegere şi de nerecunoaştere, a calităţiĭ D-luĭ Revisor, care nu purta nicĭ un semn dintr'acele, care disting pe omul particular de omul care represintă fiscul.

Dupĕ aceia D-sa, asigurându-mĕ, că justiţia se va face cu aceia, carĭ aŭ lipsit respectuluĭ ce se datoreşte autorităţilor noastre vamale, şi că nu se vor maĭ repeta în Portul Brăila fapte de specia faptelor semnalate în raportul D-luĭ Şef-Perceptor sub No. 608, raport pe care am avut onoare a vi-'l transmite pe lângă relaţiunea mea cu No. 105 'mĭ a remis şi o notă din parte-ĭ, cu No. 139, dupĕ care o copie conformă mĕ grăbesc a anexa aicĭ.

Din această notă veţĭ vedea, D-le Ministru, că Generalul Donauroff la observaţiunea ce 'mĭ am permis a 'ĭ face în sus menţionata mea notă, cum că marchitanţiĭ ataşaţĭ de regimente, divisiunĭ, saŭ Corpurĭ, nu pot beneficia de excepţiunile, ce acordă aprovisionamentelor Armatelor Imperiale art. 24 din Convenţiune, rĕspunde în urmĕtorul mod: «în regimentele noastre avem furnisorĭ, «carĭ poartă denominaţiunea de vivandierĭ (marchitanţĭ). Aceştĭ «furnisorĭ carĭ n'aŭ a face cu Intendenţa Generală, poartă certifi«cate iscălite de Colonelĭ saŭ alţĭ Capĭ aĭ Trupelor şi dupĕ avisul «meŭ dênşiĭ aŭ dreptul la excepţiunile stipulate în art 24 din Convenţiune».

Departe de a împărtăşi interpretaţiunea pe care D. General Donauroff dă art. 24 din Convenţiune, eŭ mĕ cred datoŗ a o supune înalteĭ D voastre aprecierĭ şi a ve relata cum înţeleg eŭ articolul în cestiune şi cum îl aplică în realitate biurourile noastre vamale.

D-le Ministru, dacă este vre-un articol în toată Convenţiunea specială, încheiată la 4 Aprilie a. c., care, dupĕ mine, n'ar fi tre-



www.dacoromanica.ro

buit în aplicaţiunea luĭ să trécă câtuşĭ de puţin marginile strictuluĭ înţeles, apoĭ acel articol este tocmaĭ art. 24.

Prin acest articol Guvernul nostru, vrênd a înlesni trecerea armatelor Imperiale, le-a acordat pentru toată durata şedereĭ lor în România şi dincolo de Dunăre, libera importaţiune pe teritoriul sĕŭ fără plată, ordonă acestor vameşĭ a nu permite importaţiunea în ţară a nicĭ unuĭ obiect sub motiv că este destinat Armateĭ Ruseştĭ, până ce importatorul nu va presenta o autorisaţiune în regulă cu stampila Intendenţieĭ Militare Ruse din interiorul Imperiuluĭ.

Insă mĕsură acésta, care era menită óre-cum să pue o stavilă la o mulţime de speculanţĭ jidovĭ, carĭ intrând împreună cu Armatele de multe orĭ a înşelat pe vameşiĭ şi a introdus aprovisionamente fără a plăti vamă, această mĕsură, zic, nu s'a aplicat une orĭ din causa opuneréĭ ce întâmpinaŭ şi întâmpină încă vameşiĭ noştri din partea armatelor în trecerea lor grăbită; şi adesea orĭ din causă, că aceştĭ împiegaţi, ne cunoscênd limba Rusă luaŭ şi ieaŭ încă drept certificate de a-le Intendenţieĭ Imperiuluĭ simple certificate de identitate, saŭ de permisiune de a urma armatele în calitate de vivandierĭ, saŭ chiar certificate dintr'acele despre care vorbeşte Generalul Donauroff în nota sa către mine, adică certificate iscălite de Colonelĭ, saŭ de Şefĭ de trupe.

Aceste zise, eŭ nu găsesc de prisos a adăogi că în interpretaţiunea pe care o dă în Brăila în privinţa vivandierilor de drepturĭ şi liberul transit a tutulor obiectelor şi articolilor de aprovisionament, de furnitură, de material şi de munitiunĭ de Resbel, destinate usuluĭ lor.

Acordând aceste excepţiunĭ, Guvernul nostru, şi ţiind seamă de interesele Comerciului şi producţiuneĭ noastre naţionale, a înţeles să le acorde numaĭ aprovisionamentelor, care importându-se la noĭ de Comerciul Rusesc, urmează a se vinde armatelor; în practică însă s'a întâmplat contrariul.

Vameşiĭ noştri, cărora de la început se pusese pur şi simplu în vedere Convenţiunea fără a li se explica şi diferinţa capitală ce există între obiectele destinate usuluĭ armatelor şi acele obiecte carĭ, urmând armetele se importa de furnisoriĭ Regimentelor cu scop de a le vinde acestora în cursul campanieĭ, — aceştĭ vameşĭ zic, în loc de a înţelege, că în excepţiunile prevĕzute în art. 24 din Convenţiune nu intră de cât aprovisionamentele ce se aflaŭ în posesiunea armatelor, iar nu şi ácelea care urma a li se vinde, — aŭ dat trecerea liberă şi acestor din urmă aprovisionamente.

www.dacoromanica.ro

Abia la 20 Maiŭ Direcţiunea Generală a vămilor prin o telegramă către vameşiĭ respectivĭ, în urma uneĭ înţelegerĭ stabilite între D-voastră şi Şeful Statuluĭ Major General al armateĭ Imperiale de la Dunăre Generalul Donauroff, persistă şi celel'alte autorităţĭ militare ruse din Galaţi şi Besarabia, în cât această împrejurare înţelegeţĭ în ce poziţie pune pe vameşiĭ noştriĭ.

O înţelegere cu Comandantul Cap al armatelor Imperiale în scop de a stabili atât la biurourile Galaţĭ şi Brăila, cât şi în Besarabia, unde mişcarea transporturilor de aprovisionamente este foarte vie şi va fi în viitor şi maĭ vie o stare de lucruri de natură a asigura înlesnirile, solemn promise Rusieĭ prin Convenţiunea din 4 Aprilie, fără a sacrifica veniturile noastre vamale, în folosul unor interese cu totul private şi fără a isbi prin încurajarea uneĭ concurenţe străine Comerciul şi producţiunea noastră naţională.

Eŭ, D le Ministru, de câte oriĭ mi se semnalează fapte, care 'mĭ par contrariŭ spiritului Convenţiunii, nu lipsesc a le denunţa autorităţilor Ruse din circonscripţiunea mea precum am făcut în cestiunea celor arătate, în raportul vameşuluĭ No. 608; în cestiunea boilor de la Tabak, când aŭ fost înştiinţat de Prefectura de acolo, că D-l General Divisiuneĭ a 16ea se opunea a lăsa vitele în carantină; şi în fine, precum am făcut în cestiunea boilor carĭ aŭ trecut poteca Bestemac fără a se supune carantineĭ şi despre care înştiinţându-vĕ prin raportul meŭ No. 61 am sesisat şi pe Comandantul trupelor Besarabieĭ, de la care însă n'am primit până acum nicĭ un rĕspuns. Priimiţĭ. . . .

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE GÉNÉRAL DE BRIGADE DONAOUROFF AU COMMISAIRE RÉGIONAL DE GALATZ LE 27 JUIN 1877, No. 139.

Monsieur le Commissaire. En réponse à votre office du 26 Juin, No. 107, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons dans notre régiment des fournisseurs portant la dénomination de vivandiers, quì sont complètement en dehors de l'Intendance générale, de manière que les certificats dont ils sont pourvus ne sont signés que par les colonels ou autres chefs de troupe; d'après mon avis ces fournisseurs ont parfaitement droit aux exemptions stipulées dans l'art. 24 de la Convention vu qu'ils sont spécialement chargés de satisfaire les besoins des officiers et des soldats; les officiers Russes en quittant la Roumanie pour

www.dacoromanica.ro

passer sur le territoire turc occupé par nos armées, ou pour l'occuper sont porteurs peut-être, d'objets devant payer des droits d'exportation ; mais considérant d'un côté que tout ce qu'ils importent soit pour leur usage particulier, et non pour le commerce, et d'un autre côté les deux armées Roumaine et Russe, faisant cause commune, je crois pouvoir prendre sur moi d'espérer, que le Gouvernement Roumain sera assez large pour ne pas insister sur de minimes droits de douane.

Quant au manque de déclarations par les fournisseurs de leurs denrées, ce qui est arrivé jusqu'à présent, moitié par ignorance, moitié par crainte de confiscation, car les autorités roumaines n'acceptaient pas quelquefois les certificats russes, les ordres seront donnés pour que les déclarations soient faites, mais de votre côté que les ordres seront donnés aussi pour que les personnes munies de certificats prouvant leur annexion à l'armée seront exemptes de droits de douane.

Les sentinelles montant la garde au pont seront prévenues de laisser toute liberté aux préposés des douanes roumaines de faire leur service.

Maintenant Mr. le Commissaire il me reste à vous exprimer tous mes regrets pour leur déplorable conflit qui a eu lieu entre le réviseur Mr. Mateescu et nos soldats, c'est un malentendu bien que bien désagréable ; mais très possible en temps de guerre, entre les personnes qui ne parlent pas la même langue et qui ne se comprennent pas ; je comprends très-bien la position très pénible de Mr. Mateescu dans cette occasion et je ferai tout mon possible pour rendre justice ; mais j'éspère que Mr. Mateescu acceptera l'expression de mes regrets les plus sincères.

Quittant Brăila le 30 de ce mois j'ai l'honneur de vous communiquer que je serai remplacé dans mes fonctions par le Colonel Verepsine qui logera près la Préfecture dans la maison Filitis.— Je profite.....

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 5 IULIE 1877 CU NO. 8253 CĂTRE D-L COMISAR REGIONAL CELIBIDAKE.

Domnule Comisar. Am priimit adresa D-voastre cu No. 119 din 28 Junie, relativă la incidentele petrecute la biuroul vamal din Brăila, cu ocasiunea trecereĭ trupelor ruse şi la marchitaniĭ israeliţĭ ce urmează aceste trupe ca furnisorĭ, cantinierĭ, etc...

www.dacoromanica.ro

La această adresă am onoare a vĕ rĕspunde că pentru a se evita pe viitor inconveniente de asemenea natură, să biue-voiţi vĕ rog, D le Comisar a nu cruţa nicĭ o stăruinţă pentru aplicarea cu stricteţă a celor convenite cu E. S. Generalul Nepokoitciski într'această privinţă.

In urma acesteĭ înţelegerĭ încă de la 15 Maiŭ trecut, iată în resumat ordinile ce şeful Statuluĭ Major General a dat tutulor biurourilor vamale despre Rusia relative la importaţiunea productelor trebuincioase pentru aprovisionarea armatelor ruse :

«Să nu se permită importaţiunea în România a nicĭ unuĭ obi-«ect, sub motiv că ar fi destinat armateĭ Imperiale până ce impor-«tatorul nu va presenta o autorisaţiune în regulă, stampilată de «Intendenţia militară Rusă din năintrul Imperiuluĭ, justificând des-«tinaţiunea lor». — Primiţi...

Copie dupĕ scrisoarea D-luĭ Horovitz din $^{5}/_{17}$ Iulie 1877 către Ministerul Afacerilor Streine

Domnule Ministru. In urma adreseĭ cu No. 668 de la 1 Iulie a. c. ce am primit de la D-nul D. Culoglu şeful perceptor al Vameĭ Centrale gareĭ Filaret, care ne trimete Procesul-verbal de confiscare celor 83 butoae zahar şosite din Rusia pentru trebuinţa armateĭ Imperiale Ruse dupĕ care ne permitem a vĕ înainta aci alĕturata Copie.

Venim cu onoare, D-le Ministru, pe de o parte a vĕ ruga să bine-voiţi a ne înapoia bonul în valoare de leĭ 9000, ce l'am depus cu adresa noastră No..... ca cauţiune pentru casul când acel zahar ar fi fost supus la plata taxelor vamale ; iar pe de alta, a vĕ declara că cestiunea remâne acum a se tranşa între Onor. guvern al Românieĭ şi înalta Coroană imperială Rusă, ca proprietară acestor mărfurĭ de vame ce expeditorele nostru din Iaşi a făcut declaraţie vameşuluĭ de acolo, care la rîndul sĕŭ a comunicat Onor. Ministeriuluĭ Financelor cu depeşa No. 227 din 17 Iunie, că acest zahar este pentru trebuinţele armateĭ imperiale, şi se porneşte pe adresa noastră ca representanţi aĭ Onor. intendenţieĭ Ruse pentru aprovisionărĭ. — Primiţi...

Copie dupĕ adresă Vămeĭ Centrale gara filaret cu No. 668 de la 1 Iulie 1877.

Domnilor. Conform ordinuluĭ D-luĭ Ministru al Financelor

www.dacoromanica.ro

No. 16576 am onoare a vé trimite pe lângă aceasta o Copie după procesul-verbal dresat de această vamă, relativ la confiscarea a 83 butoae zahar în greutate de kilo bruto 46.355, care s'aŭ găsit declarate de D-voastră spre vămuire, cunoscênd că saŭ destinat ziua de 29 Iulie curent, pentru vênzarea ḑisuluí zahar, fiind condamnaţí şi la amenda de 21.000 leĭ. — Primiţĭ.....

## PROCES-VERBAL

Astă-zĭ în 27 Iunie anul una mie opt sute şepte zecĭ şi şepte, De către supra-vegetorul Cl. II la biuroul vămilor din Bucureştĭ Marin Ionescu, însărcinat cu serviciul de pază la gara Târgovişte a căilor ferate Roman-Bucureştĭ-Vêrciorova s'a adus la Biuroul Vămilor din Bucureştĭ, stabilit în Gara Filaret a Căeĭ ferate a statuluĭ Bucureştĭ-Giurgiu, opt zecí şi treĭ (83) butoaie în greutate bruto de patru zecĭ şi şease de miĭ, treí sute cincĭ zecí şi cincĭ, kilogr. (46,355 kil.) conţinênd zahar, şi tot d'o dată s'a remis de numitul supravegetor Marin Ionescu un proces-verbal dresat la Gara Târgoveştí şi a căreĭ coprindere urmează:

«Astă-zĭ în două zecĭ şi două Iuniŭ anul una mie opt sute «şepte zecí şi şepte, în urma încunosciinţăreĭ făcută D-luĭ Di«rector General al Vămilor şi contribuţiunilor indirecte; de Şeful «Perceptor al Biurouluĭ de Vamă Iaşí, cum că prin Calea ferată, «saŭ expediat din Rusia, la Bucureştĭ opt zecĭ şi treĭ butoaie de «zahar pentru a căror intrare nu s'a făcut la frontieră nicí o for«malitate vamală, fie pentru percepţiunea de drepturĭ, fie pentru «expediţiune la un alt Biuroŭ, nicĭ s'aŭ produs vre-o justificaţiune «că zaharul este destinat trebuinţelor armateĭ imperiale Ruse, şi «că ast-fel se bucură de scutirea stipulată la art. 24 al Conven«ţiuneĭ din 4 Aprilie a. c. între Guvernele Român şi Rus.

«Sub-semnatul Grigore Olănescu, Controlor General în Admi«nistraţiunea Centrală a Vămilor, asistat de sub-semnatul Marin «Ionescu supra-vegetor Cl. II la Biuroul de Vamă din Bucureştĭ «ambi avênd conform art. 176 a legeí generalę a Vămilor calitate «pentru a constata infracţiunile la legea generală a Vămilor.

«Am venit la gara din Bucureştĭ a Căeí ferate Roman-Bucureştĭ«Vêrciorova (gara Târgovişte) unde încă de erí ne-am asigurat că «aŭ sosit cele opt zecĭ şi treĭ butoaie zahar despre care vorbesce «încunoştinţarea pomenită maĭ sus a Şefuluĭ Perceptor al Biurou«luĭ de Vamă Iaşĭ şi găsind aci în opt vagoane cu No. 1284, 932, «917, 1778, 1411, 2037, 1788, şi 1812 ale Căeí ferate Unghenĭ-Iaşĭ

www.dacoromanica.ro

«opt zecĭ şi treĭ butoaie de zahar venite cu scrisoare de cărat No. «de poştie 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25 şi 26 liberate la Iaşĭ în 28 Iunie «stil noŭ la adresa D-lor Horovitz et Cohn în Bucureştĭ, am întrebat «maĭ întêiŭ cine este venit să primească acele butoaie zahar, şi ni «s'a înfăţişat D-l Rigun trimisul D-lor Horovitz et Cohn.

«Am cerut apoĭ acestuĭ Domn a dovedi cu actele necesarii că «zaharul a fost introdus în ţeară regulat, fie prin plată de drepturĭ, «fie în temeiul uneĭ sumissiunĭ pentru expediţiune la Biuroul de «Vamă din Bucureştĭ, fie în temeiul unuĭ certificat de scutire con- «form art. 24 al Convenţiuneĭ deja citată din 4 Aprilie a. c. dar «aceasta nu ni s'a făcut.

«Ast-fel găsindu-se de exactă încunoştiinţarea făcută de Şeful «Perceptor al Biurouluĭ de Vamă Iaşĭ.

«Avênd în vedere art. 166 al legeĭ generale a Vămilor care «califică fapt de contrabandă orĭ-ce importaţiune saŭ exportaţiune «sĕvêrşită în contra disposiţiuneĭ ziseĭ legĭ, fie în scopul d'a nu se «plăti drepturile cuvenite fisculuĭ, saŭ de a se eluda o prohibiţiune, «fie numaĭ a se evita împlinirea unor formalităţĭ.

«Declarăm introducerea celor opt zecĭ şi treĭ butoae zahar de «făcut în contrabandă şi fiind că ea a avut loc prin coprinsul unuĭ «biuroŭ.

«In temeiul art. 167 al legeĭ generale a Vămilor care pedep- «seşte contrabanda de mărfurĭ tarifate făcută prin coprinsul unuĭ «biuroŭ, cu confiscaţiunea acelor mărfurĭ şi cu amendă egală cu «jumĕtatea valoareĭ mărfurilor.

«Declarăm pasibile de confiscare cele opt zecĭ şi treĭ butoaie «zahar care le-am constatat în greutatea bruto de patru zecĭ şi «şease miĭ treĭ sute cincĭ zecĭ şi cincĭ kil. (46,355) după fractele «citate maĭ sus care conţine următorul detaliŭ:

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 | butoaie | à | 5,575 | k. | bruto |
| 11 | » | » | 6,100 | » | » |
| 10 | » | » | 5,640 | » | » |
| 10 | » | » | 5,575 | » | » |
| 11 | » | » | 6,175 | » | » |
| 10 | » | » | 5,700 | » | » |
| 10 | » | » | 5,590 | » | » |
| 11 | » | » | 6,000 | » | » |
| 83 | | | 46,355 | kil. | bruto |

«Şi a căror valoare se fixează la suma de patru zecĭ şi două «miĭ leĭ nouĭ (42,000).

www.dacoromanica.ro

«Declarăm pe D-niĭ Horovitz et Cohn pasibilĭ de amenda de «douĕ zecĭ şi una miĭ leĭ nouĭ (21,000).

«Marfa fiind de greutate însemnată nu s'aŭ putut de o cam «dată transporta în Magasinuluĭ Biurouluĭ de Vamă Bucureştĭ şi s'a «lăsat provisorie în păstrarea sub-semnatului supra-vegetor Marin «Ionescu care va îngriji de ducerea eĭ la zisul biuroŭ unde pentru «maĭ multă siguranţă se va proceda la redacţiunea unuĭ noŭ proces «verbal conform art. 177 al legeĭ generale.

«Făptuitorul şi nimenĭ din parte'ĭ nefiind faţă la redactarea «acestuĭ act pentru a putea fi somat să 'l iscălească, constatăm a- «césta şi dispunem ca o copie legalisată dupĕ acest act ca şi dupĕ «acela ce se va redacta de biuroul de vamă Bucurescĭ să fie afişat la «uşa aceluĭ biuroŭ conform art. 184 al legeĭ generale.

«Incheiat la Gara Târgovestĭ la data de maĭ sus douĕ-spre-zece de dimineaţă.

Din ceea-ce precede resultând că introducţiunea acelor 83 butóe de zahar cade sub prevederile articolelor 166 şi 167 al legeĭ generale a vămilor.

Sub-semnaţiĭ Dumitru Culoglu şef perceptor şi Gheorghe Budeano verificator-taxator ambiĭ la biuroul vămilor din Bucurescĭ ambiĭ domiciliaţĭ în Bucurescĭ şi avênd conform art. 176 al legeĭ generale a vămilor, calităţĭ pentru a constata infracţiunile la acea lege.

In temeiul art. 167 al legeĭ generale a vămilor.

Declarăm confiscat numerul de 83 butóe zahar în greutate brută de 46.355 kilograme care evalueză suma de leĭ 42.000.

Supunem pe D-niĭ Horovitz şi Cohn, proprietarĭ mărfi, responsabilĭ conform art. 197 al legeĭ generale a vămilor, la amenda de 21,000 leĭ.

Dispunem ca zahărul confiscat se se remită D-luĭ Şef-Perceptor conform al 182 al legeĭ generale.

Indeplinirea amendeĭ nu s'a putut asigura conform art. 202 al legeĭ generale nicĭ o avĕre a D-lor Horovitz şi Cohn, ne găsindu-se pentru moment la dispositiunea vămeĭ şi mijlocul de transport care sunt vagónele Căeĭ ferate neputându-se reţine.

Făptuitorul şi nimenĭ din parte'ĭ nefiind faţă la redacţiunea actuluĭ de faţă se constată absenţa şi notificaţiune de acest act se va face prin afişarea la uşa biurouluĭ vămilor din Bucurescĭ, a uneĭ copiĭ certificată conform art. 184 alineatul din urmă.

Pentru tot ce precede s'a încheiat procesul-verbal...

(Urmează iscăliturile).

www.dacoromanica.ro

MINISTERUL FINANCELOR

In temeiul articolelor 187 şi 188 aĭ legeĭ generale şi art. 201, 206, 207 şi 209 aĭ aceleaşĭ legĭ.

Intăresce procesul-verbal de faţă.

Ordonă vênzarea celor 83 butoae zahăr confiscate.

Ordonă împlinirea de la D-nu Horovitz şi Cohn, a amendeĭ de 21000 leĭ.

Hotărăşte că licitaţiunea pentru vênzare să se ţie la biuroul vămilor din Bucurescĭ (gara Filaret), în ziua de 25 Iulie viitor anul curent la ora 1 după amiazĭ. — Făcut...

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUĬ CELIBIDAKI, COMISAR REGIONAL CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE DIN 22 IUNIŬ 1877, No. 83.

Domnule Ministru. Şeful Perceptor de la trecătoarea Tabacu, prin raportul sĕŭ din 19 Iuniŭ No. 227 informându-mĕ că cea maĭ mare parte de oficerĭ, sergenţĭ şi soldaţĭ din armata rusă, care trec prin acel punct, refusă de a îndeplini formalitatea vamălă impusă prin ordinul D-luĭ Director General a vămilor sub No. 5183, adică formalitatea de a libera declaraţiunĭ pentru mărfurile importate în scutire de vamă; mĕ roagă să intervin pe lângă autoritatea militară rusă, cerênd respectarea legilor noastre vamale.

Rĕspunzênd la dreapta cerere D-lui Şef perceptor, eŭ n'am lipsit îndată a atrage asupra eĭ atenţiunea celor în drept.

Mijlocirea mea, de şi a fost cu multă bună-voinţă primită atât din partea Comandantuluĭ trupelor staţionate în Bolgrad cât şi din acea a Şefuluĭ Divisiuneĭ a 16lea, mi s'a făcut însă şi de unul şi de altul observaţiune, că dacă eĭ pot dispune de armatele de sub comanda lor, nu tot ast-fel pot face şi cu nişte armate, carĭ nu sunt sub comanda lor şi carĭ, urmând a trece pentru prima oară frontiera ţĕreĭ, n'aŭ cea maĭ mică idie de îndatoririle, ce 'şĭ a luat asupră-şĭ Guvernul Imperial prin convenţiunea din 4 Aprilie a. c. faţă cu Guvernul Român; prin urmare eĭ mĕ consiliez să mĕ adresez la D-voastră şi prin intermediul D-voastre saŭ să facem să apară în ziarul militar al Imperiuluĭ un ordin de zi pe întreaga armată, prin care, menţionata maĭ sus formalitate vamală să se declare obligatoare pentru armata care trece prin trecătoarile frontiereĭ noastre uscate despre Rusia, saŭ să obţiŭ prin D-voastră de la Statul-Major al armateĭ Imperiale de la Dunăre, pentru fie-care din Perceptorĭ noştri şefĭ, o comisiune specială, înaintea căreĭ să se

www.dacoromanica.ro

închine ceĭ din militarĭ Ruşĭ, carĭ intră în ţară prin trecătoarele respective.

Permiteţi'mĭ, D-le Ministru, a vĕ aduce la cunoştinţă cele ce preced şi în interesul, atât a prestigiuluĭ pe care trebue să'l aibă şi şefiĭ noştri Perceptori de la frontieră, cât şi a respectuluĭ, ce se datoreşte legilor ţĕreĭ, a vĕ ruga să bine-voiţĭ a mijloci la Guvernul Imperial ca să primească saŭ a publica unuĭ ordin de zi de felul celuĭ arĕtat maĭ sus, saŭ a procura perceptorilor noştri vamalĭ de la frontiera despre Rusia câte o comisiune. — Primiţĭ...

Copie dupe adresa D-luĭ Celibidaki, Comisar Regional către Ministerul Afacerilor Streine din 4 Iulie 1877, No. 130.

Domnule Ministru. In raportul meŭ din 28 Iuniŭ a. c. No. 119, am avut onoare atât a vĕ arăta cum Autorităţile Militare Ruse din circonscripţiunea, în care mĕ aflu funcţionând ca Comisar, înţeleg să se facă aplicaţiunea art. 24 din Convenţiunea Româno-Rusă, din 4 Aprilie, cât şi a supune înalteĭ D-voastră aprecieriĭ, oare-care păreriĭ din parte mĭ.

Primind în acest moment adresa Prefecturiĭ Brăila No. 4780, prin care mĕ anunţă, că vivandieriĭ ebreĭ al bivuaculuĭ situat pe lângă oraşul Brăila refuză a plăti taxe vamale pentru obiectele ce le scot din oraşu peste raionul porto-franculuĭ, spre a le vinde armateĭ din lagăr, şi că frec bariera prin forţă cu ajutorul soldaţilor Ruşĭ, de carĭ sunt însoţiţĭ de ordinar, eŭ pe de o parte am cerut să se numească o anchetă mixtă pentru constatarea casuluĭ nerespectăreĭ autorităţeĭ noastre vamale, ear pe de alta, vĕ rog şi pe D-voastră respectuos, să bine voiţĭ a'mĭ da o deslegare, cât se va putea maĭ grabnic asupra raportuluĭ meŭ No. 119. — Primiţĭ...

Copie dupe adresa Ministeruluĭ Financelor din 25 Iunie 1877, cu No. 16187 către Ministerul Afacerilor Străine.

Domnule Ministru. Pentru trebuinţa armateĭ Imperiale ce a trecut peste Dunăre, cumpărându-se din ţară, de diferiţĭ antreprenorĭ, vite şi alte articole de nutriment, să cere exportarea lor fără plata drepturilor vamale.

De şi prin Convenţiunea din $^{4}/_{16}$ Aprilie a. c. la art 24 nu se face menţiuue de scutire la export a obiectelor indigene, dar până a se lămuri această cestiune, am luat dispositiuni ca pentru aprovisionamentele şi articolele de nutriment exportate din ţară în Tur-

www.dacoromanica.ro

cia pentru armata Rusieĭ să nu se perceapă taxele vamale. Spre a nu se scoate însă pe lângă aceasta şi obiecte care ar fi de comerciŭ, vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţi a interveni pe lângă ceĭ îndrept pentru a obţine ca tot ce se exportă, în Turcia, din România în trebuinţele armateĭ, să nu poată fi scutit de taxele legale de export de cât atuncĭ când exportatorĭ vor poseda certificate liberate de Autorităţile Ruse competinte şi prin care să se ateste că exportul să face pentru armată. — Primiţi...

Copie de la note adressée par le Ministère des Affaires Etrangères le 7 Julliet 1877 No. 8400, au Consulat Général de Russie

Monsieur l'Agent. Pour les besoins de l'armée Impériale qui a passé le Danube quelques entrepreneurs ayant fait en Roumanie des achats de bétail et autres articles d'approvisionnement, demandent que ces articles soient à leur exportation affranchis des droits de douane.

Cette demande n'étant basée sur aucune des clauses de notre Convention spéciale du $^{4}/_{16}$ Avril dernier, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien faire inviter les fournisseurs des armées Impériales à acquitter les droits de sortie pour tous les objets qu'ils achètent en Roumanie et qui y sont imposés à des taxes d'exportation d'après nos tarifs douaniers.— Vouillez agréer...

Copie dupe telegrama D-luĭ Celibidaki cu No. 139 către Ministerul Afacerilor Străine

Vameşiĭ Comrat şi Tabac arătând imposibilitate îndeplini strict legea vamală şi reglementele carantineĭ contra episotieĭ ceru intervenirea mea urgent. Pentru Comrat am telegrafiat Generaluluĭ Chabeko, Guvernatorul Kişineŭ. Pentru Tabac Generalul Comandant de aicĭ ar fi dispus să pue sub ascultare Vameşuluĭ nostru o întărire pentru garda noastră de câţi-va soldaţi ruşi, cu ajutorul căror la nevoe să poată preveni încălcări din partea orĭ cuí. Răspundeţi'mĭ urgent mĕ autorisaţi să primesc această întărire.

Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ Financelor cu No. 18571 din 16 Iulie 1877 către Ministerul Afacerilor Streine

Domnule Ministru. In urma înţelegereĭ intervenită între D-voastră

www.dacoromanica.ro

şi şeful de Stat-Major General al Armateĭ Imperiale ruse de la Dunăre, pentru aplicaţiunea art. 24 al Convenţiuneĭ din 4 Aprilie a. c. (înţelegere despre care D-voastră ne-aţĭ avisat prin adresa No. 5775 din 18 Maiŭ a. c.) s'a decis ca, pentru a putea cere scutirea de drepturĭ de vamă la importaţiune, stipulată prin art. precitat, furnisorĭĭ ziseĭ armate sĕ justifice de calitatea lor, presentând biurourilor de vamă certificate emanate de la intendenţa militară din întrul Imperiuluĭ. Această mĕsură însă pentru a fi adevĕrat eficace trebue bine lămurită în ce priveşte modul eĭ de aplicaţiune, căcĭ ast-fel cum se execută nu presintă nicĭ o garanţie pentru interesele vămeĭ. Certificatele ce ni se presint sunt numaĭ nişte passeporturĭ, nişte *sauf-conduits* care nu daŭ altă asigurare de cât că titularĭĭ lor sunt furnisorĭ aĭ armateĭ ruse, dar nicĭ o probă nu se poate face printr'însele că obiectele a căror importaţiune fără drepturĭ se cere vor fi în realitate predate armateĭ ruse iar nu date în comerciŭ.

Noĭ înţelegem că pentru fie-care importaţiune să se presinţe un certificat indicând felul şi cantitatea obiectelor şi ast-fel credem că a înţeles şi Generalul Nepokoitcinski căcĭ altminterea s'ar fi luat o mĕsură fără nicĭ o utilitate practică.

In vederea celor ce preced, vĕ rog D-le Ministru, să complectaţĭ înţelegerea luată determinând în sensul de maĭ sus felul certificatelor de presentat. — Primiţĭ....

COPIE D'APRÈS LA NOTE ADRESSÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES AU CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE LE $\frac{22 \text{ Juillet}}{3 \text{ Août}}$ 1877, No. 9085.

Monsieur l'Agent. Contrairement à l'entente établie entre S. E. Monsieur le Chef de l'Etat Major, Général des Armées Impériales et le Commissaire Général Roumain relativement à l'application de l'art. 24 de notre Convention spéciale du $^4/_{16}$ Avril dernier, les fournisseurs des Armées Russes se bornent à présenter aux bureaux des douanes princières un certificat émanant de l'Intendance militaire de l'intérieur de l'Empire et qui ne constate que la qualité des susdits. Monsieur le Ministre des Finances vient de me faire obserer que cette formalité ne présente aucune garantie efficace pour les douanes roumaines.

En effet, les fournisseurs en question n'ayant que des sauf-conduits qui n'attestent que leur qualité, rien ne nous assure que

www.dacoromanica.ro

les objets qu'ils importent ne sont pas destinés en grande partie au commerce.

En vue de mettre un terme à un état de choses préjudiciable au fisc roumain, le Département des Finances pense qu'il serait nécessaire, indispensable même, qu'il fut délivré pour chaque importation, un certificat indiquant *l'espèce* et la *quantité* des objets.

J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien faire des démarches dans le sens de la demande qui fait l'objet de cette note, et qui est en tout conforme aux assurances que je trouve dans la lettre que S. E. l'aide de camp général Nepokoïtcinski a adressée le 29 Mai dernier sous le No. 5822 au Commissaire Général Roumain.

Voici le paragraphe de cette lettre se rapportant à la question qui nous occupe :

«Des ordres ont été donnés à l'Intendance de l'Armee de pré-«venir tous les fournisseurs de l'armée que toutes les marchandises «importées dans le pays pour les besoins de l'Armée ne peuvent «passer la frontière en franchise de droits que si leur *destination* «est duement certifiée par l'Intendance militaire de l'Intérieur de «l'Empire ou bien par les Chefs militaires des districts limitrophes «de la frontière». — Veuillez agréer....

### Copie de la note adressée par le Consulat Général de Russie au Ministère des Affaires Etrangères le 27 Juillet 1877, No. 525.

Monsieur le Ministre. Aussitôt que j'ai reçu la note en date du 6 courant sous le No. 8033, dans laquelle vous avez bien voulu m'informer, que les officiers et les soldats Russes refusent de faire les déclarations nécessaires aux bureaux de douane, pour les effets qu'ils introduisent en Roumanie, en franchise de droits, je me suis empressé d'en communiquer le contenu à l'Etat Major de l'armée active.

Le Général Nepokoitcinski vient de me faire savoir que S. A. I. le Commandant en Chef trouve que la visite de douane des chargements qui suivent les convois militaires et appartiennent tant aux troupes Impériales qu'aux membres de l'Armée, offre plusieurs inconvénients.

S. A. I. croit que ses inconvénients peuvent être d'autant plus facilement épargnés à l'Armée, qu'en vertu de l'art. 24 de la

www.dacoromanica.ro

Convention Russo-Roumaine, conclue le $^{4}/_{16}$ Avril 1877, le Gouvernement Roumain a accordé au Gouvernement Impérial la libre importation en franchise de droits et le libre transit de tous les objets destinés à l'usage de l'armée Impériale, excepté le tabac dont l'importation est prohibée par un acte additionnel.

Pour ce qui concerne les officiers et les soldats russes qui arrivent isolément, le Général Népokoitcinski croit juste de les faire soumettre à la visite de douane, sans les priver toutefois de la jouissance du droit d'importation en franchise de droits des effets qui leur appartiennent.

En portant ce qui précède à votre connaissance, je me fais un devoir de vous informer, Monsieur le Ministre, que le Général Népokoitcinski a déjà communiqué la décision du Grand Duc Nicolas au Chef militaire du Gouvernement de la Bessarabie, et que je me suis empressé, à mon tour, de la notifier au Chef des communications militaires le Général Catalei.

J'aime à espérer, Monsieur le Ministre, que ces explications franches trouveront un bon accueil auprès du Gouvernement Primier et écarteront tout malentendu au sujet de la visite de douane. — Je saisis...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERIULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 5 AUGUST 1877 CU NO. 9311, CĂTRE MINISTERIUL FINANCELOR.

Domnule Ministru. Am onoare a vĕ înainta pe lângă aceasta în copie, pentru ştiinţa şi regula D-voastră, nota cu No. 525 din 27 Iulie a. c., ce am primit de la D-l Stuart, Agentul şi Consulul General al Rusieĭ, relativă la dispoşiţiunile luate de quartierul General Rus în privinţa formalităţilor ce sunt necesare a se face la biurourile vamale pentru efectele introduse în România de armatele Imperiale. — Primiţĭ...

COPIE DUPĂ ADRESA D-LUĬ CELIBIDAKE, COMISAR REGIONAL, DIN 23 IULIE 1877, NO. 187 CĂTRE MINISTERIUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru. In dosarul respectiv a Ministeriuluĭ D-v. se află un exemplar, scris şi tipărit în limba Rusă al ordinuluĭ de zi dat pe armata Imperială de Statul-Major al eĭ în urma uneĭ înţelegerĭ intervenite între D-voastră şi E. S. Generalul Nepokoitcinski.

Acest ordin de zi prin care se interzice orĭ ce importaţiune de obiecte pentru usul armatelor Imperiale neînsoţită de o autori-

www.dacoromanica.ro

saţiune în regulă din partea Intendenţieĭ Militare a Imperiuluĭ Rusesc, sunt de opiniune că va produce efectele sale dacă tipărindu-se în maĭ multe exemplare şi în limba în care e scrisă s'ar afişa pe pereţiĭ biurourilor noastre vamale din Besarabia, Galaţi şi Brăila.

Permiteţi-mĭ a supune aprobaţiuneĭ D-voastră această a mea opiniune şi a vĕ ruga respectuos să faceţĭ a se tipări în maĭ multe exemplare şi distribui vămilor acel ordin de zi.

Prin acest fapt nu numaĭ s'ar obţine o dispoziţiune care ne interesează atât de mult, dar se va pune ea în vedere armatelor Imperiale, care intrând pentru prima oară în ţară prin trecĕtoarele noastre dupĕ frontiera uscată nu aŭ cea maĭ mică cunoştinţă despre existenţa eĭ. — Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERIULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERIUL AFACERILOR STRĂINE DIN 3 AUGUST 1877, CU NO. 20281.

Domnule Ministru. In scopul de o bună înţelegere şi spre a evita conflicte adesea repetate cu Regia Monopoluluĭ şi autorităţile Imperiale Ruse, conflicte regretabile, precum a fost casul întêmplat la Gara Iaşĭ, relatat în procesul-verbal al agentuluĭ poliţienesc de acolo.

Vĕ recomandăm cu dinadinsul, D-le Ministru, acel proces-verbal pe care vi-l alăturăm pe lângă aceasta, şi vĕ rugăm să intervenitĭ pe lângă Autorităţile Ruse, pentru ca pe viitor să se evite asemenĭ procedărĭ arbitrare.

Conflicte de această natură, credem că vor fĭ evitate dacă Autorităţile Ruse vor bine-voi să autoriseze Vama Rusă Unghenĭ să admită pe un agent vamal al nostru şi un agent al Regieĭ ca împreună să proceadă la formalităţile de împlinit pentru a declara transit tutunurile destinate armatelor Ruse în pornire saŭ carĭ se află în Bulgaria.

Representantele Autorităţilor Ruse, D-l Colonel Ismailoff ne-a exprimat că sunt dispuşĭ a satisface această propunere a noastră.

Rĕmâind la D-voastră, D-le Ministru, ca promisiunea ce am avut din partea D-luĭ Colonel Ismailoff să fie adusă la îndeplinire cât se va putea maĭ neîntârdiat.

Cu această ocasiune veţĭ bine-voi, D-le Ministru, să stăruiţĭ luând măsurile ce veţĭ crede maĭ nemerite, aşa în cât Autorităţile Ruse să respecte legea şi reglementul Regieĭ Monopoluluĭ Tutunu-

www.dacoromanica.ro

rilor, iar agenţii Statului, precum şi ai Direcţiunei Regiei să nu mai fie maltrataţi — Primiţi

## PROCES-VERBAL

Sub-scrisul, Costache Popovici Comisar Poliţienesc Gării Iaşi primind cererile D-lor Revizori ai Regiei Monpolului Tutunurilor, numiţi Anton Petrăchescu şi Costache Dimitriu de a li se da concurs spre confiscarea a 17 coleţi tututn din vagonul No 2075, trenul No 46 încărcat cu armata rusă

In puterea legii pe dată am şi luat ajutorul de care pentru un moment puteam dispune şi anume Sergenţii de oraş Ion Botezu, Manole Avram, Caporali de geandarmi Ionescu Niculae, Constantin Botez, geandarmi de poliţie Savini Ghorghe, Dari Ion şi Lungu Gaviil, cu care ducêndu-mĕ la acel vagon şi dand concurs Revizorilor cu hamali ce aŭ avut, s'aŭ descărcat vagonul cu tutun punêndu-se în contingere, în acel moment însă vine D-l Polcovnic Rus Chester, Şeful de comunicaţiune a trenurilor cu armata rusă şi declară că acest tutun este pentru armată, şi că trebue a merge în cancelaiia Comandantului spre a se înţelege de formalităţile ce aŭ făcut, însă revizori şi ajutori ce îi însoţeaŭ nu aŭ lipsit de lângă tutun apărând datorile ce îi priveaŭ, D-l Colonel Chester fără de a arăta acea formalitate pentru că acest tutun este a armatei, înconjurat de o grupă de oficeri s'aŭ apropiat de locul unde ne aflam şi verbal în limba rusească adresându-se către sub-scrisul că are cunoştinţă despre legea Monopolului tutunurilor şi convenţiunea cu Guvernul Rusesc, dar nu suntem persoanele competinte al confisca acel tutun care este adus pentru armata rusă şi că atat sub-semnatul cât şi revizorii Regiei am pus în vedere D-lui Colonel Chester că prin introducerea acestui tutun s'aŭ violat Convenţiunea încheiată între Guvernul Roman şi Guvernul Rus comitându-se ast-fel o contravenţiune la legea Monopolului tutunurilor, şi că tutunul trebue a fi confiscat D-sa fără a ţinea cont de toate acestea, aŭ ordonat la mai mulţi soldaţi ruşi de a încărca tutunul în vagon şi aceştia cu forţă respingându-ne aŭ luat tutunul înapoi şi l'aŭ încărcat în vagon, care vagon a şi plecat în trenul spre Bucureşti, ce e mai mult încă că D-l Colonel Chester ne mulţumindu-se cu aceasta ne-a insultat atât pe sub-semnatul cât şi pe revizorii Regiei, amenintându-ne că ne va da palme şi ne va pune la arest, hotărând tot o dată revizorilor că nu vor fi îngăduiţi a mai veni la gară, căci el va pune soldaţi şi îi va da afară,

www.dacoromanica.ro

După aceasta retrăgându-ne din împreună cu revizorii în Cancelaria comisariatului, acolo a venit un domn oficer ajutor al D-luĭ Comandant Rus de la Gară şi repetând cuvintele zise de D-l Colonel Chester că 'mĭ va da palme şi mĕ va pune la arest înjurându-mĕ ast-fel în faţa a maĭ multor persoane între care se afla D-l Beris Henic domiciliat în Dep. a 4lea şi D-l Maior Cihac amploiat la gară.

Pentru aceste toate saŭ încheiat...

## Copie de la note adressée par le Ministère des Affaires Etrangères au Consulat Général de Russie le 4/16 Aout 1877 No. 9620

Monsieur l'Agent. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-annexé la copie d'un procès-verbal dressé par le Commissaire de Police de la Gare de Iassy, avec le concours de plusieurs employés de la Régie du Monopole des Tabacs et différents témoins, au sujet des violences aux quelles ils ont été en but, dans l'exercice de leurs fonctions, de la part de plusieurs officiers Russes.

Je suis convaincu, Monsieur l'Agent, qu'il suffise de vous notifier le fait en question pour que vous veuillez bien interposer vos bons offices auprès de l'autorité militaire compétente afin qu'il soit mis un terme à de pareils faits arbitraires, et cela dans l'intérêt du prestige de nos autorités et de la souvegarde de l'ordre public.

Le Ministère des Finances, qui me communique le procès-verbal dont il s'agit, croit que, pour éviter le retour de pareils conflits, il serait avantageux d'installer à la douane russe d'Ungheni un Agent douanier roumain ainsi qu'un employé de la Régie, qui de concert avec l'autorité russe compétente, procéderait à l'accomplissement des formalités nécessaires à la déclaration du transit, pour tous les tabacs qui entreront en Roumaine. D'ailleurs le Colonel Ismailoff, représentant des Autorités russes à Bucarest, a déjà exprimé au Ministère en question, l'opinion que ces autorités seraient disposées à accepter la proposition susmentionnée.

En portant ce qui précède à votre connaissance, je vous prie, Monsieur l'Agent, de vouloir bien me communiquer le résultat de vos obligeantes démarches que vous voudrez bien faire en faveur de cette question, el je profite...



www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRESÉE PAR LE CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES LE $^{8}/_{20}$ AOUT 1877, No. 586.

Monsieur le Ministre. En réponse à la note que vous avez bien voulu m'adresser en date du 22 Juillet, No. 9085, relativement aux fournisseurs de l'armée Impériale qui doivent présenter aux bureaux des douanes primeières des certificats indiquant l'espèce et la quantité des objets importés en Roumanie, j'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Ministre, que je n'ai pas manqué de faire part à la Société de l'approvisionnement de l'armée, du contenu de votre note, en invitant à se conformer à l'avenir à son contenu pour éviter tout malentendu — Veuillez agréer...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR DIN 10 AUGUST CU No. 9744

Domnule Ministru. Ca rĕspuns la adresa D-voastră No. 18571 din 16 Iulĭu trecut relativă la formalităţile ce trebuesc să îndeplinească la biurourile vamale române importatorĭ de mărfurĭ pentru trebuinţa trupelor Imperiale, am onoare a vĕ face cunoscut că am intervenit în acel sens pe lângă D. Agent şi Consul General al Rusieĭ

In nota mea către D. Baron Stuart am sprijinit cererile din adresa D-voastă sus citată, pe basa chiar a primuluĭ paragraf din scrisoare E. S. Generalul Nepokoitcinski, şeful Statuluĭ Major Rus am adresat la 29 Maiŭ a c. No 5822 Comisaruluĭ General Român

Primind acum de la D. Agent al Rusieĭ o notă prin care 'mĭ face cunoscut că n'a lipsit a încunoştiinţa despre coprinsul noteĭ mele pe societatea de aprovisionare a armateĭ Ruse, învitând'o a se conforma cuprinsuluĭ eĭ pe viitor, mĕ grăbesc, D-le Ministru, a vĕ comunica aceasta pentru regula D-voastră. — Primiţĭ...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 22 AUGUST 1877 CU No. 22 107 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Şeful perceptor de la biuroul vamal Reni, prin telegrama No. 217 arată că la pichetul Cartal trec soldaţĭ ruşĭ fără a voi să ţie compt de regulile vamale.

Am onoare a înainta D-voastră pe lângă aceasta în copie telegrama sus-citată rugându-vĕ să bine-voiţĭ a interveni pentru a înceta o stare de lucrurĭ atât de prejudiciabilă fisculuĭ. — Primiţĭ...

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ TELEGRAMA ŞEFULUĬ PERCEPTOR AL BIUROULUĬ VAMAL, RENI NO. 217 CĂTRE DIRECŢIA VĂMILOR

La punctul Cartal, soldaţiĭ ruşĭ trec necontenit, vine în Turcia prin resistenţă neţinênd compt de dreptürile vamale, lipsind mijloacile d'a se aduce la îndeplinire dispoziţiile ordinuluĭ D-voastră No, 12 541, vĕ supun la cunoştinţă.

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CU NO 22 585 DIN 26 AUGUST 1877 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Pe lângă adresa No. 489 dinŭ 22 curent a Regieĭ Monopoluluĭ tutunurilor, s'a primiţ în copie la acest Minister adresa No 26 a antrepositarilor Regieĭ din districtul Buzĕŭ, prin care se arată că soldaţiĭ armateĭ roşiane vênd tutunurĭ de contrabandă, fără nicĭ o sfială, chiar pe stradele oraşuluĭ Buzĕŭ

Am onoare a vĕ comunica şi D-voastră această, D-le Ministru, rugându-vĕ să bine-voiţĭ a interveni pe lângă Marele Quartier Imperial spre a face să înceteze asemenea contravenţiunĭ —Primiţĭ.

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 27 AUGUST 1877 CU NO. 10.550

Domnule Comisar General Colegul meŭ de la Departamentul Financelor prin nota sa din 26 August No. 22 585 'mĭ face cunoscut că a primit o adresă din partea antrepositarilor Regieĭ din districtul Brăila din care resultă că soldaţiĭ Armateĭ Roşiane vînd tutunurĭ de contrabandă fără nicĭ o sfială chiar pe stradele oraşuluĭ Buzĕŭ

Comunicându vĕ acest fapt, am onoare a vĕ ruga D-le Comisar General, să bine-voiţĭ a interveni pe lângă cine se cuvine spre a face să înceteze asemenea contravenţiunĭ — Primiţĭ..

COPIE DUPĂ ADRESA REGIEĬ MONOPOLULUĬ TUTUNURILOR DIN 26 AUGUST 1877 CU NO 1005 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Avem onoare a vĕ transmite în copie hârtia Revisorilor de tutun dinŭ Gara Tîrgovişte, însoţită de o scrisoare a antrepositarilor noştri No 40, din care veţĭ vedea nu numaĭ că Revisorĭ noştri aŭ fost împedecaţĭ din exerciţiul funcţiuneĭ lor de către Ajutorul Comandantuluĭ Rus din gară, D-l Căpitan Galanin, dar încă 'ĭ a şi insultat şi ameninţat cu spada în public, iar Comi-

www.dacoromanica.ro

siunea Ministerială în loc de a fi respectată a fost asvîrlită în obrazul agenţilor.

Toate acestea s'aŭ petrecut ziua mare înaintea uneĭ gărĭ plină de persoane, şi s'aŭ constatat în presenţă de martorĭ şi s'a certificat de însuşĭ agentul public din gara Tîrgovişte.

In faţa unor asemenea fapte de care din nenorocire de cât-va timp am avut trista datorie de a comunica o mulţime, ne vedem nevoiţĭ, D-le Ministru, pentru a se pune un capăt acestor procedărĭ, de a insista pe lângă D-voastră rugându-vĕ a face ca ajutorul Comandantului Rus de care se vorbeşte maĭ sus să fie pedepsit, şi pedeapsa să fie publicată ca o satisfacţiune a drepturilor noastre insultate în public, şi să fie poprit veri-cărui alt afară de autorităţile Române de a se amesteca în drepturile de control care aparţin Agenţilor noştri, căcĭ alt-fel suntem în neputinţă de a controla contrabanda care se face în paguba noastră la lumina zileĭ şi care primeşte protecţiunea arbitrară a unor persoane ce nouă nu ne sunt cunoscute oficial şi ne vom vedea nevoiţĭ de a renunţa la o însărcinare în exerciţiul cărora Agenţiĭ noştri sunt insultaţĭ şi maltrataţi în ast-fel de mod.

In vederea urgenţeĭ faptelor de maĭ sus, care aŭ avut de resultat a ţine în loc pe Agenţii noştri, am făcut o asemenea comunicaţiune şi D-luĭ Ministru de Finance. — Primiţĭ...

### Copie după adresa Antrepositarilor Judeţuluĭ Ilfov cu No. 40 din 25 August 1877

Domnule Director Pe lângă aceasta avem onoare a vĕ alătura în copie un raport al Revisorilor noştri de la Gara Tîrgovişte Sidorescu şi Constandiniu.

Din cele conţinute în acest raport veţĭ vedea, D-le Director, încă o-dată în ce grad de desuetudine aŭ picat legea Monopoluluĭ Tutunurilor.

Vĕ rugăm dar să bine-voiţĭ a face ce veţĭ crede de cuviinţă ca aceste nenorocite scandaluri să nu se maĭ întêmple căcĭ alt-fel cum ar maĭ fi cu putinţă revisorilor noştri a 'şĭ îndeplini îndatoririle lor în privinţa priveghereĭ contrabandeĭ şi dacă le este interzis într'un mod aşa de brutal a inspecta bagajele voiajorilor, nu vom maĭ putea găsi un singur om care să consimţă a face un serviciŭ imposibil, şi dacă ne permiteţĭ a da părerea noastră în acest cas, noĭ credem că o anchetă la faţa loculuĭ ar fi absolut necesară. — Primiţĭ ...

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ RAPORTUL REVISORILOR DE LA GARA TÂRGOVIŞTE

Domnule Director. Am onoare a vĕ supune la cunoştinţa D-voastră că, astăzĭ la 11 ore de dimineaţă, cu ocasiunea venireĭ trenuluĭ de la Roman, am revisuit bagajele pasagerilor dintre care bagaje am bănuit că la unul din Podracici Ruseştĭ am găsit un caleţ în care bănuiam că era tutun; făcêndu-'ĭ întrebare aceluĭ proprietar că de unde aduce acest caleţ şi ce are în el 'mĭ a rĕspuns că are rufe, şi maĭ făcênd a doua întrebare 'mĭ a rĕspuns că este medicamente, şi ne avênd nicĭ un act de ceea ce putea conţine acel caleţ, şi după bănuiala ce am avut, am zis să deschidă acel caleţ fiind-că e tutun, numitul Podracic auzind aceste cuvinte aŭ alergat la comandantul Rus care funcţionează în gara Târgovişte.

In urmă după cincĭ minute a venit cu ajutorul comandantuluĭ începênd de departe a ne insulta ruseşte, franţuzeşte şi nemţeşte zicêndu-ne canalie, porcĭ şi nu voesce de a se deschide acel caleţ ameninţându-ne în acel timp puind mâna pe sabie zicênd că nu vrea să ştie de nimenea şi repetând cuvêntu de marş. Vĕzênd noĭ ast-fel, i-am presentat Comisiunea Ministeruluĭ de Finance şi D-luĭ dându-ne peste acea Comisiune cu mâna lovindu-ne peste ochĭ.

Şi zicênd să plece acel Podracic cu coletu, alergând după el de a găsi o birjă de a-'ĭ putea urmări, nu am putut găsi nicĭ o birjă, numaĭ cât, am putut. . . . am petrecut agentul acsiselor comuneĭ anume Eugenie Papazol şi Marin Ionescu funcţionar vamal, iar cât pentru Poliţie nu era de cât un guardist căcĭ ceĭ-l'alţĭ plecase toţĭ.

De aceea dar avem onoare a supune aceasta la cunoştinţa D-voastră de a regula cele ce veţĭ crede de cuviinţă. — Primiţĭ.. .

COPIE DUPĘ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE CĂTRE D-L COMISAR GENERAL DIN 27 AUGUST 1877 CU NO. 10,581

Domnule Comisar General. Prin o notă din 26 ale luneĭ curente, sub No. 1005/5 cu douĕ anexe, Direcţiunea Generală a Regieĭ Monopoluluĭ Tutunurilor 'mĭ comunică că ĝilele trecute revisoriĭ sĕĭ de la Gara Târgovişte băiuind că un colet al unuĭ antreprinzĕtor Rus conţinea tutunurĭ şi după întrebările ce-ĭ făcură voind a-l deschide, acesta alergă la Căpitanul Rus Galavin ajutor al Comandantuluĭ Rus de la Gară, carele venind la locul unde se afla coletul insultă pe revisoriĭ Regieĭ, 'ĭ lovi chiar pe obraz cu comisiunea ministerială ce dênşiĭ presint'aŭ spre a justifica dreplul lor de a

www.dacoromanica.ro

constata conținutul coletului și în cele din urmă, după mai multe apostrofe injurióse și amenințări chiar cu arma, numitul oficer rus, opri pe revisori a'și împlini datoria și permise conaționalului său a pleca cu coletul carele se hănuia a conține tutun Aceste fapte s'a petrecut în ziua mare și față cu mai mulți martori Regia cere prin urmare o pedeapsă exemplară a zisului oficer și încetarea neîntârziată a acestor abusuri .

Din cele ce preced vedeți, D le Comisar General că, casul este foarte grav și că dacă nu vom putea obține încetarea acestor contrabande ce constitue cea mai flagrantă infracțiune la legile ce regulează Instituțiunea Monopolului Statului va fi expusă la pagube enorme, căci după cum vă este cunoscut, Regia a cerut deja Guvernului resilierea contractului său daune-interese

Prin urmare, puneți în vederea Principelui Obolensky acest cas, expuneți gravele lui consecințe și sper că E S se va grăbi a da cuvenitele ordine în sensul cererei Regiei Monopolului Tutunurilor. —Primiți .

Copie după adresa Ministerului de Resbel din 3 Septembrie 1877 cu No. 13,154 către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Ministru. Am onoare a vă înainta o copie după raportul comandantului garnisoanei Reni, rugându-vă să bine-voiți a interveni locului competinte d'a lua măsuri ca funcționarii Ruși să respecte consemnul sentinelelor Române, singurul mijloc prin care s'ar putea evita neînțelegerile de asemenea natură — Primiți

Copie după adresa Ministerului Afacerilor Străine din $^{9}/_{21}$ Septembrie 1877 cu No 14,118 către D-l Comisar General

Domnule Comisar General. Am onoare a vă înainta pe lângă aceasta o copie după raportul Comandatului garnisoanei Reni, primită pe lângă nota Colegului meu de la Resbel, No 13,154 din 3 Septembre trecut, rugându-vă, D-le Comisar General să interveniți pe lângă Principele Obolensky pentru a lua măsuri ca funcționarii Ruși să respecte consemnul sentinelelor Române, singurul mijloc prin care s'ar putea evita neînțelegerile de asemenea natura —Primiți

Copie după adresa Ministerului Finanțelor din 5 Septembre 1877, No 23,540 către Ministerul Afacrilor Străine

Domnule Ministru Cu adresa No 1005 din 26 August trecut, Direcția Monopolului ne-a înaintat în copie o notă a antiepositari-

www.dacoromanica.ro

lor Regiei din județul Ilfov și un raport al revisorilor din Gara Târgoviștei, din cari se constată următoarele:

La venirea unui tren revisorii, cerând deschiderea unui colet al unui podracic rusesc, pe care îl bănuise că avea tutun de contrabandă, acel podracic a reclamat ajutorului Comandantului rus din numita gară, care a împedicat pe revisori din exercițiul funcțiunei lor, insultându'i și amenințându-i chiar cu spada dacă ar mai insista a nu lăsa libera trecere a coletului.

Cu toate că ne comunică Direcția Regiei că ați pus și D-voastră în vedere casul de față, sub semnatul, fiind foarte surprins de acest fapt arbitrariu, are onóre a vĕ ruga, D-le Ministru să bine-voiți a interveni cu mare insistență și cât se poate mai neîntârziat pe lângă cei în drept, spre a face să înceteze asemenea abusuri cari să reproduc destul de des. — Bine-voiți...

## Copie după adresa Ministerului Afacerilor Străine din $^{9}/_{21}$ Septembrie No. 11,121 către d-nul Comisar General

Domnule Comisar General. Ministerul Financelor îmi face cunoscut prin adesa No. 23,540 din 5 Septembrie curent, că la venirea unui tren la Gara Tîrgoviștei, revisorii Regiei cerênd deschiderea unui colet al unui podracic rusesc, pe care 'l bănuia că ar conține tutun de contrabandă, acel podracic a reclamat ajutorul Comandantului rus din Gară, care a împiedicat insultând și amenințând chiar cu spada pe revisorii, dacă nu ar lăsa libera trecere a coletului.

Asemenea fapte abusive trăgând a se înmulți și turburând liniștea publică și serviciile noastre, vĕ rog, Domnule Comisar General, a interveni pe lângă Principele Obolensky și a insista pentru grabnica încetare a acestor urmări, din partea orĭ-căror autorități ruse în țară. — Primiți . .

## Copie după adresa Ministerului Financelor din 20 septembre 1877, No. 24925 către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Ministru. Am onoare a vĕ înainta pe lângă aceasta copie după procesul-verbal, dresat de D-nul I. P Suțu conductor administrativ al gărei Brăila în asistența sub-comisarului respectiv, a agentului Regiei, a revisorului vamal și a altor persoane, semnate printr'ênsul, primit cu scrisoarea administrațiunei Monopo-

www.dacoromanica.ro

luluĭ Tutunurĭlor. No. 1530, prin care se constată că, urmând a confisca o cantitate de ţigărĭ şi tutun introduse fraudulos, Comandantul rus al staţieĭ găreĭ Brăila s'a opus cu forţa la această confiscare, luând pe delĭquenţĭ din mâinele agenţilor Regieĭ, rugându-vĕ, Domnule Mĭnĭstru, să bine-voiţĭ a lua mĕsurile ce veţĭ crede de cuvĭnţă pentru încetarea acestuĭ rĕŭ, onorându-mĕ cu rĕspunsul D-voastre. — Bine-voiţĭ ..

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Străine din 24 Septembrie 1877, No. 11,839 către D-nul Comisar General

Domnule Comisar General. Ministerul Financelor 'mĭ comunică Procesul-verbal, aci alăturat, din care se vede că conductorul administrativ al găreĭ Brăila în asistenţa comisaruluĭ respectiv, a agentuluĭ Regieĭ, a revisoruluĭ vamal şi a altor persoane, urmând a confisca o cantitate de ţigărĭ şi de tutun introdus fraudulos de către Ruşĭ, comandantul rus al găreĭ Brăila s'a opus cu forţa la această confiscare şi a luat pe delĭquent din mâinele agenţilor sus numiţĭ

Luând cunoştinţă de acele maĭ sus relatate vĕ rog, D-le Comisar General, să bine-voiţĭ a interveni la Comisarul General rus pentru încetarea unor asemenea urmărĭ carĭ trag dupĕ dênsele reclamărĭ din partea Regieĭ şi pot aduce pagube chiar Statuluĭ, adăogând la petiţiunile ce pe fie-care ḑi se fac de către Societatea Monopoluluĭ Tutunurilor. — Primiţĭ...

Copie dupĕ adresa D-lui Prossitsky din 24 Septembrie 1877, cu No. 50 către Ministerul Afacerilor Străine.

Excelenţă ! Guvernul Imperial Rus prin contractul, ce a încheiat cu compania D-lor Gregher, Horovitz şi Cohn, pentru aprovisionarea, peste hotar, a armateĭ, pusă în activitate, a luat asupră-şĭ oare-care cheltuelĭ a transportărĭ productelor, între care intră şi acelea a vămeĭ. Prin art. XXIV din Convenţiunea încheiată la $^{4}/_{16}$ Aprilie a acestuĭ an, între guvernele Imperial Rus şi Princiar Român, guvernul Român acordă trupelor Imperiale pentru toată durata şederĭ lor în România, şi dincolo de Dunăre, libera importaţiune, fără plată de drepturĭ şi liberul transit a tutor articolelor şi obiectelor de furnitură, de material şi de munĭţiunĭ şi chiar acelora, a cărora intrare în România s'ar găsi prohibate prin regulamentele Române.

www.dacoromanica.ro

In faţa acestor împrejurări se manifestă o convincţie positivă, ca compania numiţilor furnisorĭ aĭ armateĭ, scutiţĭ fiind prin contract, nu sunt datorĭ, nu numaĭ a plăti vamă pentru obiectele de aprovisionare ce aduc pentru armată, dar niciĭ a da explicaţiĭ în această privinţă, căcĭ la cas contrariŭ s'ar introduce de sine o persoană particulară în Conventiunea încheiată între două puterĭ, lucrul care nu se poate admite fără a atinge dignitatea puterilor contractante.

Menţionata companie se plânge, că adese orĭ obiectele ce se aduc pentru furnitura armateĭ, se popresc pe drum de către autorităţile locale pentru plată de vamă, din care causă tesaurul Rus sufere pagube pentru că sporeşte plata transportuluĭ; iar armata încearcă piedicĭ din neprimirea la timp a felurite obiecte, carĭ în multe casurĭ sunt de o neapărată trebuinţă la moment, cu această ocasie am socotit de datorie să aduc la cunoştinţa E. V. fără să am în vedere apărarea drepturilor armateĭ la importaţiunea fără vamă şi transitul tutulor obiectelor de aprovisionare, stipulate prin art. 24 din Convenţiune.

De aceea am deplina speranţă, că E. V. veţĭ bine-voi a explica autorităţilor locale, ca membriĭ companieĭ însărcinată cu aprovisionarea armateĭ, sunt agenţi aĭ Guvernuluĭ, carĭ cumpără productele din ântêile mânĭ şi carĭ îngrijesc a le transporta la a lor destinaţie; că eĭ aşteaptă numaĭ concurs de a-şĭ îndeplini îndatoririle puse asupră-le şi că orĭ-ce poprire a mersuluĭ atrage nu numaĭ perderĭ materiale a Guvernuluĭ, dar maĭ mult încă; poate să aducă sminteală în graba mişcare părţilor de armată şi a influenţa rĕŭ asupra marşeĭ operaţiunilor militare, în sfârşit, dacă în realitate s'ar vedea în purtarea acestor agenţĭ orĭ abatere de la Convenţiune, atunci urmează a se înţelege, nu cu dênşiĭ ci cu funcţionariĭ căror guvernul, oficialmente le-a încredinţat aprovisionarea armateĭ.

Din ordinul Mareluĭ Duce, cap al armateĭ 'mĭ este încredinţată îngrijirea de a asigura în România aprovisionarea, care maĭ de multe orĭ se cere la timp fixat, în cât zăbava, nu numaĭ de vr'o câte-va zile, dar de câte-va ore, poate a nimicĭ cele maĭ siguri planurĭ strategice, şi a aduce perderea uneĭ positiĭ favorabile, ocuparea căreia, pe urmă, va trage cu sine perderĭ nerecompensabile.

Spre a evita asemenĭ păgubitoare eventualităţĭ, carĭ pot a proveni numaĭ din neînţelegerea unor autorităţĭ locale, am socotit maĭ nemerit să aduc toate aceste împrejurări la cunoştinţa E. V. şi a vĕ ruga respectuos, ca să bine-voiţĭ a ordona, ca autorităţile locale,

www.dacoromanica.ro

la cas de nedumerire în privinţa importaţiuneĭ a diferite feluri de obiecte pentru armata Imperială, fără a popri mersul transporturilor, să ceară de la mine deslegări, prin D-l Vlahide comisarul din partea Guvernuluĭ Român pe lângă sub-semnatul. Primiţi...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 8 OCTOMBRIE 1877 CU NO. 27,053 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Regia Monopoluluĭ Tutunuluĭ necontenit se plânge că armatele Imperiale Ruse introduc tutunurĭ în ţară fără a îndeplini formalităţile cerute de legea şi regulamentul Monopoluluĭ.

Am onoare a comunica D-voastre aceasta, rugându-vĕ, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a intervenĭ pe lângă ceĭ în drept spre a face să înceteze asemenea abuzurĭ care se reproduc foarte des. Primiţi

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 11 OCTOMBRE 1877 NO 12,726 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General, Prin adresa No. 27,053 din 8 Octombre, Ministrul Finanţelor 'mĭ face cunoscut că Regia Monopoluluĭ Tutunuluĭ necontenit se plânge că armatele Imperiale Ruse introduc tutunurĭ în ţară fără a îndeplini formalităţile cerute de legea şi regulamentul Monopoluluĭ.

Comunicându-vĕ aceasta vĕ rog, D-le Comisar General, să binevoiţĭ a intervenĭ pe lângă Principele Obolensky spre a face să înceteze asemenea abuzurĭ care se reproduc foarte des. Primiţĭ ..

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN $^{10}/_{22}$ OCTOMBRE 1877, CU NO. 27,258 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Am primit adresa D-voastre din 6 Octombre curent No. 12,625.

Dacă ar fi vorba pentru aprovisionarea caseĭ Imperiale în interiorul ţĕreĭ am pricepe o asemenea dispensă ; aicĭ însă este vorba de aprovisionarea caseĭ Imperiale în o ţară alta de cât a noastră şi introducerea în ţară cu scutire de taxă pentru o asemenea marfă, când D-l importator are beneficiul transitului care este gratuit nu se poate concepe.

Dar afară de aceasta Ministerul de Finance nu are nicĭ o declaraţie emanată de la autoritatea Rusă competentă, afară de aceia de care ne faceţĭ menţiune, adică aceea a Şefuluĭ Comunicaţiuni-

www.dacoromanica.ro

lor Imperiale, cum că D-nii reclamanții sunt funcționarii ai Casei Imperiale spre a obține o asemenea scutire pentru D-lor. Ministerul de Finance ar dori să știe dacă D-voastră credeți că D-l Drenteln are calitatea sa de o asemenea declarație și în această privință Ministerul de Finance va adopta cu desăvârșire chipul de a vedea al acelui Minister,

Singurul punct ce ar rămânea în suspens și pentru care avem nevoie de o declarație formală și positivă este acela de a ști dacă reclamanții sunt saŭ nu comercianți saŭ împiegați ai Casei Imperiale. In primul cas scutirea ar fi de drept, în secundul cas scutirea este imposibilă. Și prin cuvêntul de comerciant înțelegem aicĭ nu numaĭ că face o profesiune obicĭnuită de a cumpĕra și a vinde și chiar că aŭ un beneficiŭ asupra acestor cumpĕrături și vêndări. Suntem datorĭ tot pentru Casa Imperială; nu suntem datorĭ nimic unuĭ domn ce face o speculă. Iacă formula ce credem că se póte da în această privință. Și totuși ar maĭ rĕmânea utilitatea de a ni se cere pentru fie-care introducere în țară o autorisațiune specială precum a fost și este usul, însă nu a avea o permisiune indeterminată și vagă ce nu ar avea altă limită de cât aceea ce ar binevoi a'și pune bunul plac al D-lor reclamanți.

Ca rĕspuns dar la adresa D-voastre, arĕtată maĭ sus, avem onoare a vĕ comunica cele ce preced, rugându-vĕ ca prin bunavoitoarea D-voastre intervenție să căutați a resolva aceste nedomeriri și a ne pune în posițiune de a satisface uneĭ datorii de înaltă conveniență și de a apĕra tot de o-dată Statul Român de o mare pagubă.—Primiți...

COPIE DUPĔ ADRESA PREFECTUREĬ POLIȚIEĬ CAPITALEĬ DIN 8 OCTOMBRIE 1877 CU NO. 26 021, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru Adesea soldații Rușĭ cad în contravenție de tutun; agenții Regieĭ își fac datoria, cerênd ca legea Monopoluluĭ să fie strict aplicată și pentru eĭ Cererea lor este dreaptă. Vĕ rog însă dați-mĭ o povață, cum să o aplic; poate Poliția saŭ Parchetul a deține un soldat Rus sub arest? Veți ști, D-le Ministru, că de câte-orĭ soldații Rușĭ aŭ fost surprinși de Poliție s'aŭ trimis Corpuluĭ de observație, înaintând Parchetuluĭ actele; când însă sunt prinși de agenții Regieĭ, sunt nevoit a'ĭ înainta Parchetuluĭ care 'ĭ ține sub arest sĕptĕmânĭ întregĭ.

Eŭ cred, D-le Ministru, că o-dată contravenția constatată, ar fi bine ca soldații să fie trimiși Șefuluĭ comunicațiilor, General

www.dacoromanica.ro

Drenteln, cu desluşire că actele sunt trimise Parchetuluĭ şi în curênd legea are să se pronunţe asupra acestuĭ fapt, ca D-sa să dea ordin, ca la orĭ-ce cerere să se poată găsi contravenientul, şi la cas de a fi osândit să ştie unde să'l găsească dreptatea legeĭ.

Nevoind a lua asupră'mĭ această chestiune Vĕ rog pe D-voastră să bine-voiţĭ a'mĭ ordona de urgenţă cum să urmez pe viitor. Astă-dĭ chiar am în arestul Poliţieĭ pe un soldat rus Pavel Gavrilov deţinut de parchet de la 25 Septembrie, abia astă-dĭ i-aŭ venit confirmarea — Bine-voiţĭ...

Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ Afacerilor Străine din 17 Octombrie 1877 No. 13,060, către Ministerul Financelor.

Domnule Ministru. Comisarul nostru General pe lângă adresa sa No. 326 îmĭ trimite copie dupĕ nota Comisaruluĭ A. S. Marele Duce, Comandantele Cap al armatelor Ruse prin care între altele arată că autorităţile vamale de la Sculenĭ, Cubeiŭ, Supianĭ, Valenĭ şi Unghenĭ, reţin pe căruţaşiĭ ce vin din Rusia, pentru a percepe un impositt de 16 francĭ de fie-care căruţă şi că Şeful transporturilor militare observă că toate aceste piedicĭ sunt causa că Consilierul de Comerciŭ Varschavsky a fost în neputinţă de a înlocui căruţaşiĭ angajaţĭ în Rusia, ale cărora contracte expirase, şi ale cărora căruţe s'aŭ găsit stricate din causa relelor căĭ şi prin perderea boilor şi cailor lor, asemenea antreprenoriĭ Kauffman şi Baranov se folosesc de obstacolele ce li s'aŭ făcut de autorităţile Române de n'aŭ dat cele 10,000 căruţe la termenul fixat prin angagiamentele lor cu autorităţile superioare militare; eĭ aruncă toată responsabilitatea asupra Guvernuluĭ Român, şi citează ca probă că cele 7,000 căruţe angagiate în Rusia de D-l Varschavsky aŭ trecut maĭ de mult frontiera română şi aŭ funcţionat în ţară fără să li se fi cerut un impositt de 16 francĭ de căruţă.

Comunicând Domnieĭ-Voastre cele ce preced, am onoare a înainta pe lângă aceasta şi o copie dupĕ adresa ce am primit de la Intendenţia militară în această privinţă, şi vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a lua cuvenitele dispositiunĭ pentru a se cerceta casul la faţa loculuĭ şi a'mĭ comunica resultatul descoperirilor, ce se vor face, cât maĭ curênd. — Primiţĭ...

Copie dupĕ telegrama D-luĭ Comisar Special Bălănescu către Ministerul Afacerilor Străine.

La telegrama D-voastră din 24 curent, am onoarea a vĕ rĕs-

www.dacoromanica.ro

punde că mergênd la Unghenĭ D-l Secretar aŭ întrebat pe Şeful Vămeĭ motivul oprireĭ căruţelor şi pahonţilor antreprenoruluĭ Varschavsky. D l Şef a rĕspuns că nu are cunoştinţă despre aceasta şi că nu s'a presentat nicĭ o-dată vre-o persoană din partea D-luĭ Varschavsky vroind a trece cu căruţe. Singur D-l Secretar a constatat că nu sunt în Unghenĭ căruţe oprite.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 19 OCTOMBRIE CU No. 28,157, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. D-l Inspector general al serviciuluĭ de control al Căilor ferate, cu adresa No. 3142, 'mĭ a trimis copie după procesul-verbal încheiat, în ziua de 29 Septembre, de către D-l I. C. Suţu, conductor administrativ al controluluĭ găreĭ Brăila, prin care a confiscat 11 pachete tutun, introdus de împiegaţiĭ poştalĭ ruşĭ în vagonul No. 2624 de la trenul militar No. 42.

Menţionata copie de proces-verbal am onoare a o înainta D-voastre pe lîngă aceasta, cu rugăciune să bine-voinţĭ a lua mĕsurile ce veţĭ crede de cuviinţă pentru stârpirea contrabandelor ce se fac de către armatele imperiale ruse.

Acest fapt s'a comunicat şi Regieĭ Monpoluluĭ Tutunurilor, spre a încheia cuvenitul proces verbal de confiscare, conform legeĭ şi reglementuluĭ Monopoluluĭ. — Bine-voiţĭ...

COPIE DUPE ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 21 OCTOMBRIE 1877 CU No. 13,176, CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General. D-l Ministru al Financelor pe lîngă adresa No. 28,157 'mĭ-a trimis o copie dupĕ procesul-verbal încheiat în ziua de 29 Septembre de către D I. C. Suţu, conductor administrativ al controluluĭ Găreĭ Brăila, prin care a confiscat 11 pachete tutun introdus de impiegaţiĭ poştalĭ ruşi în vagonul No. 2624 de la trenul militar No. 42.

Colegul meŭ de la zisul Minister adaogă că s'a comunicat acest fapt şi Regieĭ Monopoluluĭ Tutunurilor, spre a închia cuvenitul proces-verbal de confiscare, conform legeĭ şi regulamentuluĭ Monopoluluĭ

Inaintând D-voastre menţionata copie de proces-verbal, am onoarea a vĕ ruga, D-le Comisar-General, se bine-voiţĭ a interveni pe lîngă Principele Obolensky, spre a lua cuvenitele mĕsurĭ pentru stîrpirea contrabandelor ce se fac de către armatele Imperiale Ruse. — Primiţĭ. .

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA REGIEĬ MONOPOLULUĬ TUTUNURILOR DIN 19 OCTOMBRIE 1877, No. 2907, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Alăturat de aceasta avem onoare a vĕ înainta în copie procesul-verbal No. 5105, dresat de D-l Poliţaiŭ al oraşuluĭ Roman, ce nĭ s'a trimis cu raportul Agentuluĭ nostru din acel district sub No 256, relativ la maltratările aduse Revisoruluĭ Regieĭ de la gara Roman, în exercitiul funcţiuneĭ sale din partea unor machinişti ruşĭ, prinşĭ în contrabandă, rugându-vĕ, D-le Ministru, sĕ bine-voiţĭ a face sĕ se pedepséscă culpabilĭ. Acest fapt s'a adus şi la cunoştinţa Onor. Minister de Finânce. — Primiţĭ ..

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE IN 24 OCTOMBRIE 1877 CU NO. 28557

Domnule Ministru. Referându-mĕ la adresa acestuĭ Minister sub No. 11,236 am onoare a vĕ ruga din noŭ sĕ bine-voiţĭ a stărui pentru ca furnisoriĭ armateĭ Imperiale ruse să fie obligaţi de cine în drept la maĭ mult respect pentru învoelile d'între Guvernul Român şi Guvernul Mărieĭ Sale Imperatorul şi pentru legile noastre.

Aceĭ furnisorĭ nu vor sĕ se supună la nicĭ una din formalităţile orĭ-cât de uşoare sunt, destinate a apăra interesele vămilor noastre, şi mijloace de a-ĭ constrânge n'avem, *de oare-ce chiar trupele imperiale le daŭ mâna de ajutor* pentru jignirea acelor furnisorĭ din care unii s'aŭ făcut intermediarĭ aĭ comercianţilor din ţară care fac importanţiunĭ pentru consumaţiunea ordinară, drepturĭ de vamă numaĭ plăteşte de cât cine vrea şi tesaurul perde sume considerabile. — Primiţĭ ..

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 31 OCTOMBRE 1877 CU NO. 13,630 CĂTRE MINISTERUL FINANCELOR

Domnule Ministru. Primesc necontenite şi reiterate plângerĭ contra dificultăţilor nejustificate ce întêmpină carele cę vin la noĭ prin puncturile Cubeiŭ, Tabacu, Unghenĭ, Sculenĭ şi Lipcanĭ.

Nu înţeleg cu atât maĭ puţin aceste dificultăţĭ pentru că, cu cât numĕrul carelor ce vin aĭ maĭ cu atât se uşurează populaţiunea noastră rurală. Este, D-le Ministru, chiar o cestiune de umanitate şi de înaltă dreptate ca să contribuim pentru uşurarea ţĕranilor noştrĭ.

Vĕ conjur dar, D-le Ministru, a da ordine cele maĭ categorice

www.dacoromanica.ro

biurourilor vamale de la punctele în cestiune ca să înlesnéscă drum carelor venind din Rusia făcênd pe şefiĭ acestor biurouri responsabilĭ de orĭ-ce dificultate.

Cestiunea de ceà maĭ mare însemnătate cred că ar fi bine să exercităm chiar un control asupra conduiteĭ acestor vameşi prin Comandanţiĭ respectivĭ. — Primiţi...

Copie după adresa Ministeruluĭ Financelor din 31 Octombre 1877, No. 29 089 către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Ministru. Am onoare a vĕ transmite pe lângă aceasta copie după procesul-verbal No. 5 105 dresat de D-l Pohţaiŭ al oraşuluĭ Roman, primit cu scrisoarea Regieĭ Monopoluluĭ Tutunurilor No. 2 907 relativ la maltratările aduse Revisoruluĭ Regieĭ de la gara Roman în exercitiul funcţiuneĭ sale, rugându-vĕ, D-le Ministru, să bine-voiţi a regula cele ce veţi crede de cuviinţă pentru a se respecta drepturile Regieĭ. — Bine-voiţi. .

Copie după adresa Prefectureĭ districtuluĭ Dorohoiŭ din 27 Octombre 1877, No. 9.133 către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Ministru Pe lângă cele ce am avut onoare a vĕ supune prin telegrama No. 9.099 din 27 curent, relativă la trăsurile cu caĭ ce vin din Rusia pentru trebuinţele armateĭ Imperiale, vĕ trimit anexat pe lângă această, în original prescriptul verbal cu data 26 curent, redijat de S.-Prefectul plaseĭ Prutuluĭ de sus, acest judeţ, delegat din parte-'mĭ în urmarea depeşeĭ D-voastre No. 28,579 din 24 curent, şi vĕ rog D le Ministru, ca în faţa celor descrise că, nu s'aŭ putut proba întru nimica că, nicĭ vama şi nicĭ punctul Rădăuţi n'aŭ pretins nicĭ o taxă sub orĭ-ce denumire ar fi, să bine-voiţi a dispune să mi se arate persoanele denunciatoare, spre a se trăda justiţieĭ ca calomniatorĭ. — Bine voiţi...

Copie după Procesul-verbal dresat de sub-Prefectul Prutuluĭ de sus

Anul 1877 luna Octombre în 26 dile Sub-semnatul A. .... sub Prefectul plăşeĭ Prutul de sus, jud Dorohoiŭ, avênd în vedere telegrama No. 28,579 a D luĭ Ministru Financelor ce mi s'a comunicat de D-l Prefect al judeţuluĭ cu apostitul din 25 curent, punêndu'mĭ îndatorirea a păşi la Rădăutzi Pl. Prut de jos, spre a

www.dacoromanica.ro

cerceta casul prin expusa telegramă, că de către vama de la acel punct s'ar pretinde o taxă de 16 lei de la fie-care căruţă cu cai ori boi care trec din Rusia spre a merge să facă transportul la armata Imperială aflată peste Dunăre.

Transportându-mè astă-di la faţa locului la Rădăutzi, din cercetarea făcută la vamă şi la cancelarie nu am putut constata alta de cât că vama nu a pretins, şi nici a perceput vre-o taxă dela nici una din căruţele ce aŭ trecut pe la acel punct, că acele căruţe a fost tot-d'a-una la trecere însoţite de un evreŭ din Lipcani partea Basarabiei, numit Smil sin Bercovicių care ştiind românește, venia de petrecea pe trecători cu căruţile şi sta dele viza paşpoartele Amploiaţiĭ vameĭ de aicĭ protesta contra calomniĭ ce li se aduce.

Considerând însă că din informaţiunile ce am putut lua indirect, se crede că acel evreŭ ar fi făcut oare-care uneltirĭ în profitul sĕŭ, servindu-se de numile unora funcţionarĭ din Rădăutzi, socotinţa mea este de a se obliga persoana ce ar fi arătat că aŭ dat banĭ, să vie în faţa locului, orĭ să declare cum şi prin cine aŭ dat, ca atuncea cerându-i-se de la autorităţile din Lipcanĭ pe evreul Smil Bercovicių să se poată constata daca arătarea făcută este adevĕrată.

In cât se atinge de dicerea că de autoritatea vamală se pretinde taxe de 16 leĭ de fie-care căruţă m'am încredinţat până la evidenţă că este o pură calomnie.

De cele ce preced mărginîndu-se de-o cam dată resultatul cercetariĭ, s'a redactat ..

## Copie dupĕ procesul-verbal dresat de d-l Şef-perceptor

Anul 1877 luna Octombre, dioa 24 Noĭ şeful-perceptor al biurouluĭ vamal Gura Ialomiţa, aflând că în noaptea trecută ar fi sosit la pichetul Cetăţuieĭ un vapor al Societăţeĭ de aprovisionare al armateĭ Imperiale ruse, şi ar fi debarcat maĭ multe obiecte şi lăsat douĕ ceamurĭ ce adusese deşerte pentru a încărca fĕn din depositul ce s'a făcut pe malul Ialomiţeĭ la marginea de sus a Comuneĭ . . . . . şi care se urcă la suma de circo 200,000 puduri saŭ 4 000.000 kilogr.

Ducêndu-mĕ astă-di dimineaţa la citatul pichet am găsit în adevĕr o cantitate de fringhie descărcată, însă nu pe mal ci într'o

www.dacoromanica.ro

corabie angagiată asemenea pentru încărcare de fên şi după ce am repetat gardeï pichetuluï că să nu permită nicï o încărcare saŭ descărcare fare permisiunea şi asistenţa agenţilor vamalí, am pornit pe linia vameï, malul Ialomiţeï la vale căci vĕdusem că ciamurile indicate maï sus intrase pe Ialomiţa şi sosise deja la depositul cu fên, de unde până să ajung să încărcase 150 pachete cu ajutorul uneï companiï de soldaţi ruşï aduşï pentru acest sfârşit de la Cernavoda şí care pórtă pe câmpul roşiŭ al epoletuluï No. 18.

Am oprit îndată încărcarea şi am invitat pe D-l Varchavsky representantul D-luï Cohn, antreprenorul general de aprovizionarea Imperială rusă de a da seama pentru ce nu s'a conformat dispoştiunilor art. 74 din legea generală a vămilor la care rĕspunse că D-sa este gata a se conforma dispositiuneï citatuluï articol, însă pentru că fênul este destinat pentru armata Imperială Rusă pe care l'a şi predat D-luï Căpitan de Intedenţă anume Alexandru Mihailovicí Senighen, se crede dispensat de a face vre-o formalitate, dar pentru a nu se împedica încărcarea a cerut şi i s'a liberat permisiunea No 217 şi 218 cea d'âncêiŭ pentru încărcarea a 350 pachete saŭ 22,750 kil. în ceamul comandat de Căpitan Nicolae Caroghelas şi cea de a doua pentru 250 pachete saŭ 16,250 kil în ceamnl Căpitanuluï Nicolae Trandafirov. Ambele subt bandiera Elenă, pentru care s'a însărcinat cu supravegherea încărcăreï impiegatul de cancelarie A. Popescu.

După terminarea încărcăreï fiind invitat D-l Varschavskı de către impiegatul de cancelarie a se presenta la vamă pentru îndeplinirea formalităţilor şi achitarea drepturilor cuvenite care se urcă la suma de leï 60, banï 10; adică : vama $^1/_2$ la $^0/_0$, taxa declaraţiilor şi timbruluï lor, însă D-sa a refuzat facerea acestor formalităţï şi plata drepturilor sub cuvênt că D-l Căpitan îï interzice d'a face asemenea formalităţï, că fênul fiind al armateï n'are să plătească nicï o vamă şi prin urmare să părăsească agentul vamal localitatea şi să'l lase în pace spre a nu fi nevoit a întrebuinţa forţa.

Asemenea punnd în vederea căpitanilor de ceamurï dispositiunile art 70 din legea generală a vămilor, invitându-í a se conforma luí, la care a rĕspuns că fiind angajaţï cu transportarea fênuluï armateï, numaï dispun de eï şi ast-feï nu pot a se conforma dispositiuni'or citatuluï articol.

Ducêndu-mĕ însu-mì la locul de încărcare mi-s'a repetat aceleaşï cuvinte şi încă maï mult că la ordinul dat dorobanţitor care



www.dacoromanica.ro

asist încărcarea anume Ion Mihaiŭ şi Şerban Nicolae d'a nu lăsa să pornească ceamurile din loc până nu va avea formalităţile îndeplinite, s'a adus îndată dupĕ ordinele sus citatului Căpitan de Intendenţă 6 soldaţi ruşi armaţi şi ast fel ceamurile escortate de ei şi trase de alţi soldaţi ne armaţi a pornit la deal; dupĕ care, ca să evit scandalul am retras soldaţii români, mărginindu-mĕ a constata faptul, conform ordinului D lui Ministru de Finance No. 19,220. iar paguba ce se aduce din exportarea finului în mod arbitrariu se urcăla suma de lei 4,000 drepturile vamale, $^1/_2$ la $^0/_0 = 2{,}000$, şi taxa declaraţiilor şi timbrului lor la circa 100 lei, saŭ în total lei 6,100 lei şi acesta dacă cantitatea fênului nu va trece peste cel arătat mai sus — Pentru care dar am dresat .

Copie dupĕ adresa Ministerului Afacerilor Străine din 4 Noembrie 1877 cu No. 13,694, către D-l Comisar General

Domnule Comisar General, Ca rĕspuns la adresa D-voastră No 326 din 13 Octombre trecut, relativă la taxa ce s'ar cere de către autorităţile noastre vamale de la carâle ce vin din Rusia pentru transporturi, am onoare a vĕ face cunoscut că intervenind la Ministerul Financelor, primesc adi adresele No. 28,931 şi 29,229 prin care acel Onor. Minister mĕ încredinţează, că în urma cercetărilor făcute şi anchetei ordonate la puncturile Unghen şi Sculen cum şi la vămile Rădăutzi, Vălciŭ şi Lipcani s'a constatat că nu s'a pretins nici o taxă de la asemenea căruţe.

Pentru mai bună lămurire a celor de sus vĕ trimit în copie telegramele vameşilor de Unghen şi Tabacu cu No. 447 şi 22 cum şi pe a Prefectului de Dorohoiŭ No 2099, acestea toate ca să vĕ puteţi servi la cas de trebuinţă. — Primiţi...

Copie dupe adresa Ministerului Financelor din 14 Noembre 1877 cu No. 30,366, către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Ministru. Din procesele-verbale dresate la punctul Gura Ialomiţa de funcţionari vamali, se constată că s'aŭ exportat pentru armata Rusă la Cernavoda o cantitate de fên fără ca drepturile vamale să fi fost achitate şi în privire că contracii în Ialomiţa sunt obligaţi a preda fênul armatei în Bulgaria şi prin urmare îi priveşte plata drepturilor vamale, în privire că chiar daca fênul s'ar fi exportat d'a dreptul de autorităţile Ruse tot nu se poate scuti la export dupĕ Convenţiune, nu credem că aveaŭ dreptul au-

www.dacoromanica.ro

torităţile militare ruse a proceda ast-fel, cum a procedat, şi vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a lua dispositiunile ce veţĭ crede de cuviinţă ca antreprenorĭ să achite la biuroul vamal Gura Ialomiţa, drepturile vamale asupra fĕnúluĭ exportat.

Tot de o-dată vĭ se înaintează şi copiĭ dupĕ procesele-verbale sus menţionate. — Primiţĭ...

COPIE DUPĔ PROCESUL-VERBAL DRESAT DE D-L SUPRAVEGHETOR CIORECIANU ANUL 1877 LUNA OCTOMBRIE 16.

Noĭ Marin Ciorecianu, supraveghietor al vămeĭ Gura-Ialomiţiĭ, fiind însărcinat ca pe lângă încărcarea ce se face a orzuluĭ din permisia No. 161, a supraveghia de a nu se strecura vre-o contrabandă, astă-zĭ soldaţiĭ din armata Imperială Rusă de sub comanda D-luĭ General Zimermann, staţionat la Cernavoda, a inceput a încărca fĕnul ce-'l are cumpărat, de la D-l Nicolae Rămeanu arendaşu moşieĭ Maltezi, pentru a-'l transporta cu vasele la Cernavoda, care s'a şi transportat 11 câpiţe, socotit fie-care câpiţă a 1000 kgr., iar în total 11,000 kgr. fĕn, şi la întrebarea ce le am făcut, dacă aŭ vr'o formalitate îndeplinită la vamă, conform art. 69 din legea generală a vămilor, şi aŭ rĕspuns că nu aŭ, şi că nicĭ aŭ trebuinţă de formalitate fiind fĕnul armateĭ, voind a opri exportul, a fost imposibil de oare-ce numĕrul soldaţilor, era mult mai superior de cât al gardeĭ Române, mărginindu-mĕ numaĭ a constata faptul, pentru care sfĕrşit am şĭ încheiat presentul proces-vorbal ..

COPIE DUPĔ JURNALUL CONSILIULUĬ DE MINIŞTRIĬ DIN 22 NOEMBRE 1877 No. 598.

Onor Ministerul Afacerilor Străine. In şedinţa sa de luni 24 Noembre curent, Onor. Consiliŭ de Miniştri luând în deliberaţiune referatul D-luĭ Ministru Financelor No. 31,077 relativ la scutirea de plata taxeĭ vamală a productelor indigene exportate pentru trebuinţele armatelor Ruse de peste Dunăre, a dat asupra'ĭ resoluţiunea următoare:

«Avĕnd în vedere că scutirea de vamă este acordată prin Con-«venţiune produselor străine, cu atât maĭ mult trebuesce acordată «productelor din ţară destinate pentru exportaţiune în trebuinţele «armateĭ, şi că considerând că dacă s'ar stabili o inegalitate între «produsele indigene şi cele străine sub raportul dreptuluĭ de eşire, «ar fi în detrimentul producţiuneĭ naţionale;

www.dacoromanica.ro

«Avênd în vedere şi că interpretarea Convenţiunilor naţionale «este de resortul D-luĭ Ministru al Afacerilor Străine; Consiliul în- «cuviinţează opinia emisă în acest raport şi autorisă pe D-l Ministru «al Afacerilor Străine ca în unire cu intendenţa rusească să regle- «menteze cestiunea în sensul acesta »

COPIE DUPĔ REFERATUL D-LUĬ MINISTRU AL FINANCELOR No. 31,077 DIN 21 NOEMBRIE 1877 CERCETAT DE ONOR. CONSILIŬ AL MINIŞTRILOR ÎN ŞEDINŢA SA DE LUNĬ 21 NOEMBRE 1877

Domnilor Miniştriĭ. Art. 24 al Convenţiuneĭ din 4 Aprîlie a c. încheiată între România şi Rusia stipulează scutirea de drepturĭ de vamă pentru obiectele carĭ se vor importa pentru trebuinţele armateĭ Imperiale Ruse pe tot timpul şedereĭ trupelor în România şi dincolo de Dunăre

De la trecerea Dunăreĭ de către această armată aŭ început osebit de importaţiuni să se facă şi exportaţiunĭ de produsurĭ indigene pasibile de drepturĭ la eşire. Administraţiunea generală a vămilor ţinîndu-se de strict la litera Convenţiuneĭ în care nu se face menţiune de cât de drepturile la intrare, a exigat plata drepturilor la eşire asupra obiectelor exportate.

Autorităţile Ruse aŭ protestat contra cererilor mele în această privinţă şi colegul meŭ de la departamentul Afacerilor Străine transmiţêndu'mĭ plângerile primite din partea acelor autorităţĭ s'a pronunţat pentru admiterea lor

Sub-semnatul, avênd în vedere art. 3 al legeĭ organice a Ministeriuluĭ Afacerilor Străine care atribue Şefuluĭ acestuĭ Minister interpretaţiunea cu drept de autoritate a Convenţiunilor şi Tractatelor încheiate cu Puterile Străine şi pe de altă parte considerând că din momentul ce scutirea de drepturĭ la importaţiune a fost acordată, nu este admisibil ca menţinerea drepturilor la exportaţiune să fi fost intenţionată, căcĭ nimic nu poate justifica voinţa, că dupĕ ce s'a sacrificat un mare interes fiscal să se fi reservat altul, şi de puţină însemnătate, şi împedicător pentru scurgerea produselor noastre, în nişte momente mai ales când mijloacele de a le dirige către debuşeurile lor obicĭnuite ne lipsesc cu desĕvêrşire, cred că nu se poate percepe taxa de exportaţiune

Vĕ rog dar, D-lor Miniştriĭ, ca luând în consideraţiune cele mai sus expuse, să bine-voiţĭ a decide cele ce veţĭ crede de cuviinţă, adăogând, D-lor Miniştri, că sub-scrisul se uneşte pe deplin cu chipul de a vedea al D-luĭ Ministru de Externe, şi are onoarea

www.dacoromanica.ro

a vĕ cere aprobarea scutireĭ taxeĭ de export pentru motivele sus exprimate.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 26 NOEMBRIE 1877 CU NO. 14,694, CĂTRE D-L VLAHIDE, DELEGAT SPECIAL PE LÂNGĂ INTENDENŢA RUSĂ.

Domnule Delegat Special. Am onoare a aduce la cunoştinţa D-voastre următoarea resoluţiune luată de Consiliul Miniştrilor în şedinţa de la 21 Noembrie, asupra referatuluĭ sub No. 31,077 a D-luĭ Ministru de Finance:

«Avênd în vedere că scutirea de vamă este acordată prin «Convenţiunea produselor străine, cu atât maĭ mult trebueşte a- «cordată productelor din ţară destinate pentru exportaţiune şi tre- «buinţele armateĭ şi că considerând că dacă s'ar stabili o inegali- «tate între produsele indigene şi cele străine sub raportul dreptuluĭ «de eşire, ar fi în detrimentul producţiuneĭ naţionale. Avênd în «vedere şi că interpretarea Convenţiunelor internaţionale este de «resortul D-luĭ Ministru al Afacerilor Străine, Consiliul încuviinţează «opinia emisă în acest raport, şi autorisă pe D l Ministru al Afa- «cerilor Străine ca în unire cu Intendenţa Rusă să reglementeze «cestiunea în sensul acesta». — Primiţĭ...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 26 NOEMBRIE 1877 NO. 14,694 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General Am onoare a aduce la cunoştinţa D-voastră următoarea resoluţiune luată de Consiliul Miniştrilor în şedinţa de la 21 Noembre, asupra referatuluĭ No. 31.077, a D-luĭ Ministru de Finance.

«Avênd în vedere că scutirea de vamă este acordată prin «Convenţiune productelor străine, cu atât maĭ mult trebueşte acor- «dată productelor din ţară, destinate pentru exportaţiune în tre- «buinţele armateĭ, şi că considerând că dacă s'ar stabili o inega- «litate între produsele indigene şi cele străine sub raportul drep- «tuluĭ de eşire, ar fi în detrimentul producţiuneĭ naţionale.

«Avênd în vedere şi că interpretarea Convenţiunilor interna- «ţionale este de resortul D-luĭ Ministru Afacerilor Străine, Consiliul «încuviinţează opinia emisă în acest raport şi autorisă pe D-l Mi- «nistru Afacerilor Străine, ca în unire cu Intendenţa Rusească, să «reglementeze cestiunea în sensul acesta.» — Primiţĭ...

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ DE FINANCE DIN 8 DECEMBRE 1877 NO. 32,406, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Avem onoare a vĕ transmite pe lângă aceasta copie după scrisorile Regieĭ Monopolului Tutunurilor, No. 4 679 şi 4.720, prin care se plânge că Comandantul trupelor Ruse împiedică acţiunea agenţilor eĭ, în descoperirea contrabandelor, şi vĕ rog, D le Ministru, ca în urma promisiunilor date din partea E. S. Generalul Drenteln şi comunicate prin nota D-luĭ Comisăr General, ataşate de adresa D-voastră No. 13.316, să bine-voiţĭ a lua mĕsurile ce veţĭ crede de cuvĭinţă, pentru a se respecta drepturile Regieĭ

De dispositiunile ce veţĭ bine-voi a luă, vĕ maĭ rog să mĕ onoraţĭ cu rĕspunsul D voastră — Primiţĭ...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 8 DECEMBRE 1877 CU NO. 32 424 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Şeful-perceptor de la biuroul vamal Brăila, 'mĭ arată prin raportul No. 1 374, că agenţiĭ vamalĭ de la gara Brăila sunt împedicaţĭ de către Comandantul rus din ácea gară, numit Spighelofchi, d'a face revisia pasagerilor speculanţĭ ce vin din Rusia cu diferite obiecte

Grăbesc a vĕ înainta pe lângă aceasta procesul-verbal dresat în această privinţă, şi vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a interveni ca Comandantul Rus din gara Brăila, să nu se amestece în atribuţiunile autorităţilor vamale —Primiţĭ...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 12 DECEMBRE 1877, CU NO. 32 744 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Şeful-perceptor de la biuroul vamal Galaţĭ, cu raportul No 1.782 înaintează un proces-verbal prin care se constată că Căpitanul rus Schleicher expediază în interiorul ţereĭ mărfurĭ şi obiecte fără a îndeplini formalităţile vamale

Sub-semnatul, avênd în vedere că scutirea acordată prin Conventiunea din Aprilie şi prin jurnalul Consiliuluĭ Ministrilor, atât la import cât şi la export, aprovisionamentelor armateĭ Ruse, nu dispensă pe importatorĭ sau exportatorĭ şi de formalităţile vamale cărora sunt supuşĭ şi agenţiĭ diplomaticĭ la importaţiunea obiectelor ce aduce pentru trebuinţile lor, vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a interveni, unde de drept, ca pentru toate importaţiunile şi expor-

www.dacoromanica.ro

taţiunile făcute pentru armata rusă, să se îndeplinească în viitor formalităţile vamale.—Primiţi ..

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 20 IANUARIE 1878 CU NO. 1.739 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Pentru operaţiunile vamale de la Petroşanĭ am înfiinţat un post de vamă

Agentul vamal trimis acolo reclamă că nu poate exercita nicĭ un control, Ruşii refusând d'a justifica destinaţiunea exportaţiunilor ce se fac, arĕtând că chiar Comandantul-general rus a ameninţat **cu bătae sentinelele române**, dacă le va maĭ găsi la pod.

Grăbesc a comunica D voastră cele ce preced, rugându-vĕ să bine-voiţĭ a face demarşele necesarĭ —Primiţi ..

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 25 IANUARIE 1878 CU NO 931 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General. D-l Ministru de Finance 'mĭ face cunoscut prin adresa No 1.739 din 20 Ianuarie că Agentul vamal de la Petroşanĭ reclamă că nu poate exercita nicĭ un control, ruşiĭ refuzênd de a justifica destinaţiunea exportaţiunilor ce se face, arĕtând că chiar Comandantul-General rus a ameninţat **cu bătae sentinelele române** dacă le va maĭ găsi la pod

Făcêndu-vĕ cunoscut acestea vĕ rog, D-le Comisar General, să bine-voiţĭ a stărui cu tot dinadinsul de a curma asemenea abusurĭ carĭ aduc turburare ordineĭ publice şi paguba Statuluĭ. Resultatul rog a'mĭ'l încunoştinţa de urgenţă — Primiţĭ...

COPIE D'APRÈS LA NOTE ADRESÉE LE 19 JANVIER 1878 PAR LA SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT DE L'ARMÉE ACTIVE RUSE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Monsieur le Ministre. Votre Excellence a certainement conaissance que depuis assez longtemps les communications avec la Bulgarie à travers le Danube sont interrompues, à cause de la marche des glaces qui ont rompu les ponts. Pendant ce temps une grande quantité de produits de toute nature ont été apportés par nous à Zimnicea, qui attendent là le moment quand il deviendra possible de traverser le Danube. Entre autres nous avons à Zimnicea une grande quantité d'alcools, pour lesquels expire le terme d'exportation en franchise d'accise. Ceci provenant d'un cas de force ma-

www.dacoromanica.ro

jeure, j'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien avoir la bonté de faire télégraphier à Zimnicea qu'un délai de l'exportation de 25 jours pour de l'alcool, lous soit accordé. — Veuillez agréer...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 21 IANUARIE 1878 CU No. 957 CĂTRE MINISTERUL DE FINANCE

Domnule Ministru. D-l Horovitz representantul Societăţiĭ de aprovisionare a oştirilor ruseştĭ, intervine pe lângă mine cu rugăminte de a se acorda un termen de 25 de ţile în care să se prelungească permisiunea de liberă trecere în Bulgaria a productelor de aprovisionare ce staŭ grămădite la Zimnicea din causa întreruperei comunicaţiunilor.

D-sa cere maĭ cu seamă această permisiune pentru alcoolurile ce se găsesc la punctul maĭ sus arĕtat şi care din preună cu cele l'alte producte nu aŭ putut fi trecute peste Dunăre din causa de forţă majoră.

Vĕ rog dar, D-le Ministru, în consideraţiunea celor de maĭ sus şi fiind că termenul de libera exportare e aproape de a expira, să bine-voiţĭ a da telegrafic ordinele ce veţi crede de cuviinţă pentru prelungirea luĭ potrivit cererei aceştia — Primiţĭ ..

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI DE RESBEL DIN 21 IANUARIE 1878 CU No 1012 CĂTRE MINISTRUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Comandantul Companieĭ 5 din Regimentul 5 de Dorobanţĭ prin raportul No, 23 arată că autorităţile ruseştĭ aflate la Giurgiŭ nu îngădue a se aşeza guardă română la podul Pietroşanĭ pentru motivul că nu este de trebuinţă.

Fiind însă că acolo este una din trecătorile importante, şi pentru ca să nu se poată strecura, fără plată vamală, mărfurĭ, paşpoarte, bilete de 48 óre, ceea ce ar aduce pagubă Statuluĭ; cu onoare vĕ rog, D-le Ministru, să bine-voiţĭ a regula ca autorităţile ruseştĭ să lase guarda a funcţiona, aceasta fiind necesară, şi maĭ ales că nu le aduce nicĭ o piedică în operaţiunile militare, ba încă este un mijloc maĭ mult de surveghere care l'ar putea servi.

Resultatul ce veţĭ obţine vĕ rog să bine-voiţĭ al comunica şi acestuĭ Minister.

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTRULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 27 IANUARIE 1878 CU No. 1015 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General. In urma uneĭ adrese, aci anexată

www.dacoromanica.ro

în copie, a Colegului meŭ de la Rĕsboiŭ am onoare a vĕ ruga să bine-voiţĭ a interveni la locul competent pentru a nu se maĭ împedeca ca până acum guarda română de a funcţiăna la podul Pietroşanĭ de oare ce acolo este una din trecătoarele importante şi care nefiind supraveghiată ar aduce pagubă Statuluĭ. — Primiţĭ...

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE LE 9/21 JANVIER 1878, No. 140, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

Monsieur le Ministre. Sur la demande de l'Ingénieur en chef attaché à l'administration du Général Drenteln, j'ai l'honneur de prier V. E. de vouloir bien interposer vos bons offices auprès de qui de droit à l'effet d'obtenir pour le Sr Léopold Iacobstadt, fournisseur, l'autorisation d'importer en Roumanie en franchise de droits les objets suivants, devant servir pour l'exploitation du chemin de fer Fratesti-Zimnicea: Bois de chauffage 1,000 stingènes cubes; graisse de bœuf 2,052 pouds; huile pour graissage de machines 3,020 pouds; huile d'olive 53 pouds; huile minérale pour graissage des wagons 3,060 pouds; huile d'éclairage 598 pouds; pétrole 1,589; bougies stéarique 206; térébenthine 60; lin 566; étoupe 103 pouds.

Je me fais un devoir d'ajouter qu'une partie du matériel susmentionné se trouve déjà à la douane de Bucarest; par conséquent j'ai l'honneur de vous prier, Mr le Ministre, de vouloir bien donner les ordres que le matériel en question soit délivré au Sr Iacobstadt sans délai en franchise de droits, en vue d'accélérer le commencement de l'exploitation de la ligne Fratesti-Zimnicea. — Veuillez agréer...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 12 IANUARIE 1878 CU No. 972, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru. Primind adresa D-voastră No. 395 şi copia noteĭ D-luĭ Agent şi Consul General al Rusieĭ No. 140, grăbesc a rĕspunde că, de şi art. 24 din Convenţiunea cu Rusia relativ la scutirea la import de drepturĭ vamale poate primi o interpretaţiune foarte largă, nu credem însă că acel articol poate prevede şi scutirea obiectelor care figurează în nota sus-menţionată. Cu toate acestea, interpretaţiunea textelor Convenţiunilor internaţionale aparţinênd dupĕ lege onor. Minister, vĕ rugăm, D-le Ministru, să bine-

www.dacoromanica.ro

voiţĭ a ne ṙĕspunde d'a ne lămurĭ dacă scutirile prevĕzute de art. 24, relative la obiectele de aprovisionament şi furnitură pentru usul armatelor ruse, se pot acorda şi obiectelor de aprovisionament şi furnitură exploatăreĭ uneĭ liniĭ ferate concedate de Guvernul Rus unuĭ particular — Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA D LUĬ COMISAR GENERAL DIN 30 IANUARIE 1878 CU NO. 76, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru. Ca resultat al intervenirelor mele în privinţa împedicărilor ce întêmpină agenţiĭ noştri vamalĭ şi aĭ Regieĭ Monopolului Tutunurilor în exerciţiul funcţiunelor lor din partea autorităţilor militare ruse, maĭ ales la Gara Brăila, şi care aŭ fost semnalate în adresele D-voastre No 175/78, 15,400, 15,401, 15,996, 15,998, primesc acum alăturata în copie notă a Prinţuluĭ Obolensky No. 61 din 29 curent prin care se asigură că ș'a dat ordine Şefuluĭ de Etapă de la Brăila a cerceta împiedicările ce se aduc de către Comandantul militar de la Gara Brăila şi de către Şeful jandarmilor agenţilor vamalĭ şi aĭ Regieĭ, şi că tot de o-dată li s'a ordonat a nu se maĭ opune la inspecţiunea bagagelor.

Cred, D-le Ministru, că momentul ar fi oportun ca D-l Comisar Special de la Galaţĭ-Brăila, conform instrucţiunilor ce veţĭ bine-voi a'ĭ da, să ia înţelegere cu Comandantul de Etapă de la Brăila pentru precurmarea pe viitor a conflictelor la acea gară între autorităţile noastre şi autorităţile militare ruse — Primiţi...

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE LE 29 JANVIER 1878, NO 61, PAR LE PRINCE OBOLENSKY A MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL.

Monsieur le Commissaire Général. J'ai l'honneur de Vous communiquer que le Chef d'Etat-Major du Général de Drenteln a donné ordre au Commandant d'Etape de Braila d'examiner la nature des entraves apportées par le Commandant de la Station ferrée de cette ville et le chef de notre gendarmerie au service des douaniers roumains et des employés de la Régie du monopole des tabacs.

Indépendamment de cette mesure, ordre sera donné au Commandant de la Station de Braila de ne plus s'opposer à l'avenir aux inspections des bagages des passagers par les employés des douanes roumaines et de la Régie

A cette occasion le Lt -Général de Drenteln me prie d'attirer

www.dacoromanica.ro

votre attention sur les inconvénients de tout genre qui peuvent résulter de ce que les agents de la Régie et les employés de la douane au lieu de faire leur service dans la salle reservée aux inspections viennent faire l'examen des effets des voyageurs dans les salles d'attente ou des restaurants. — Veuillez agréer...

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 9/21 FEBRUARIE 1878, CU NO. 1,320, CĂTRE D-L COMISAR SPECIAL DIN GALAŢĬ-BRĂILA.

Domnule Comisar. Luându-se dispoziţiunĭ prin Comandantul Etapeĭ Brăila după intervenirea ce am făcut prin D-l Comisar-General la Principele Obolensky, de a se cerceta împedicările ce se aduc de către Comandantul militar de la Gara Brăila şi de Şeful geandarmilor, agenţilor vamalĭ şi aĭ Regieĭ şi ordonându-se tot aceluĭ Comandant de Etapă de a lua măsurĭ d'a nu se maĭ opri nimeni la inspecţiunea bagajelor, am onoare a vĕ ruga, D-le Comisar, să bine-voiţĭ a intra în înţelegere cu acel Comandant, pentru a se pune un capĕt pe viitor, unor asemenea conflicte, carĭ se produc după chiar raporturile D-voastre la Gara Brăila — Primiţĭ..

COPIE DUPĂ ADRESA D-LUĬ COMISAR DIN VLAŞCA DIN 2 FEBRUARIE 1878, CU NO 24 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. In ziua de 30 Ianuarie am fost prevenit cu ocasia mergereĭ mele în Petroşanĭ, de către D-nul Petre Theodorescu împiegat clasa I al vameĭ Giurgiŭ, că în urma ordinuluĭ şefuluĭ Vamal No 13 din 4 Decembrie, urmat după al D-luĭ Ministru de Finance No. 32,322 din 3 Decembre fiind trimis în Comuna Petroşanĭ spre a înfiinţa punctul vamal ac ăruĭ necesitate se simţea prin construirea unuĭ pod de către armata Imperială Rusă peste Dunăre, a fost împedicat în operaţiunile vamale de către Comandantul Garnisoanei ruse D-l Colonel Béjanoff şi de către Comandantul echipagiuluĭ de guardă marină D-l Amiral Galovatchoff, că a fost momentan arestat şi chiar amenințat a fi bătut în cas de a continua

Am mers îndată însoţit de către toţĭ împiegaţiĭ vamalĭ la D-l Colonel Bejanoff căruia punându-ĭ în vedere cele arĕtate 'mĭ-a rĕspuns că nu poate permite a se percepe nicĭ o taxă de oare-ce ast-fel are ordin de la Amiralul Galovatchoff, şi că sĕ'ĭ aduc or

www.dacoromanica.ro

saŭ de la acesta saŭ de la D-l General Drenteln spre a putea permite continuarea. Am mers în urma acestora la D-l Amiral Galovatchoff de la care am întêmpinat următorul rĕspuns: Podul este făcut de armata rusă şi nu trebue a se lua nicĭ o taxă Arătându-i că taxa nu se ĭea pentru trecerea pe pod ci pentru obiecte carĭ sunt supuse prin lege la plată şi carĭ de către comercianţiĭ, ceĭ maĭ mulţĭ Ebreĭ, să esportă peste frontieră Mi-a rĕspuns că-ĭ este egal căcĭ totuşĭ s'ar putea ḑice că banĭ se ĭaŭ de către ruşĭ iar nu de către românĭ şi că se opune.

In faţa unor asemenĭ rĕspunsurĭ sub carı se caută a se învălui ferma decisiune a nu permite funcţionarea vămuireĭ române, am arătat D-luĭ Amiral Galovatchoff că pedica adusă şi nemotivată cu asemenĭ argumente le vor causa la rându-ĭ pagubĭ, căcĭ Guvernul Rus va trebui să despăgubéscă pagubile causate nouĕ de către D-sa în profitul jidanilor supuşĭ ruşĭ

Supuindu-vĕ acestea am onoare a vĕ arăta, D le Ministru, că numaĭ în virtutea unuĭ ordin dın partea D-luĭ General Drenteln s'ar putea poate obţine îngăduirea funcţionăreĭ vămeĭ române. — Bine-voiţĭ....

### Copie de la note adressée par le Ministère des Affaires Etrangéres le $^{7}/_{19}$ Février 1878 au Consulat Général de Russie.

Monsieur l'Agent. Un rapport du Commissaire Roumain auprès des troupes Impériales Russes pour le district de Vlaşca m'informe que les Autorités Militaires Russes de Petroşanĭ s'opposent au fonctionnement de la douane Roumaine sur ce point de notre frontière. Les démarches du dit Commissaire auprès de Mr. Le Colonel Béjanow, Commandant à Petroşanı et même auprès de S. E. Mr. l'Amiral Galovatchow sont restées infructueuses. En vain a-t-il tenté d'établir que la perception des taxes à prélever n'etaient nullement un péage pour le pont de Petroşanı, mais un acquittement des droits de douane tels qu'ils sont prévus par les lois différentes et pour des marchandises exportées au delà de nos frontières par des commerçants pour la plupart Israèlites; ses observations les mieux fondées et présentées dans les termes les plus respectueux ont été péremptoirement écartées.

Sans relever ce fait que l'employé préposé à la douane de Petroşani a été temporairement mis en état d'arrestation et menacé, continuait son service, de mauvais traitements, pour m'en te-

www.dacoromanica.ro

nir à la question de principe, je me vois dans l'obligation **de protester formellement au nom du Gouvernement Roumain**, contre une mesure qui enlève aux autorités Roumaines le libre exercice en Roumanie de leurs attributions les plus légitimes et qui tend a établir sur un point de notre frontière un régime d'exception incompatible avec les lois du pays, dont la vigueur doit être partout égale, et mérite un égal respect de la part de tous.

Dans le ferme espoir que vous voudrez bien vous employer auprès de S. E. Le Général Drenteln pour qu'il ordonne le retablissement à Pétroşanĭ d'un ordre de choses plus conforme aux clauses de la Convention du $^{4}/_{16}$ Avril, je vous prie.. ..

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ DE FINANCE DIN 9 FEBRUARIE 1878 CU No. 3.741 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE.

Domnule Ministru. Am onoare a vĕ înainta aci anexat un raport al D-luĭ Theodorescu împiegat la vama sucursală de la Petroşanĭ, relativ la insulta ce a suferit din partea autorităţilor militare ruse interdicêndu-ĭ şi dreptul de vămuire, rugându-vĕ să bine-voiţĭ a face demarşele necesarĭ unde se cuvine pentru ca, pe de o parte să se dea satisfacţiune administraţiuneĭ vămilor, iar pe de alta exerciţiul drepturilor vămeĭ să nu mai fie împiedicat pe viitor. — Primiţĭ ..

COPIE DUPĂ RAPORTUL D-LUĬ TEODORESCU IMPIEGAT VAMAL LA PETROŞANĬ

Domnule Şef. In urma celor ce am avut onoarea a vĕ comunica prin raportul No. 12 din 26 curent, din noŭ am fost chemat de D-l General Rus din Petroşanĭ întrebându-mĕ că din al cuĭ ordin percepem banĭ şi rĕspunzênd că din ordinul D-luĭ Ministru de Finance, apoĭ ce va fi zis rusesce nu ştiŭ de cât îndată împreună cu D-l supra-veghetor Gligorescu, excortaţĭ ne-a trimis la Comandantul Garnisónelĭ, acesta dupĕ ce i-a explicat tălmaciuluĭ, ne-a cerut ordinul dupĕ care urmăm vămuirea şi arĕtându-ĭ ordinul a zis că nu 'l recunoaşte şi să'ĭ arĕtăm registrele şi formele, atuncĭ ne am întors tot escortaţĭ şi ducêndu-ĭ registrele a ficsat suma de 67 francĭ şi 09 banĭ ce eraŭ totalizaţĭ, zicêndu ne că sĕ nu maĭ facem nicĭ o mişcare de vămuire ci sĕ raportăm Ministruluĭ nostru care sĕ mijlocească o comunicare către dênşiĭ şi numaĭ dupĕ aceasta vom vedea dacă putem să reîncepem vămuirea ; tot asemenea a **interzis drepturile sergentuluĭ şi sentineleĭ de la punctul românesc.**

www.dacoromanica.ro

În acest timp viind şi D-l Comisar General Ritoridi căruia arătându-i împrejurarea, împreună am mers atât la Comandant cât şi la General şi după toată stăruinţa ce am depus, n'a stat putinţa să reuşim — Primiţi .

COPIE DE LÁ NOTE ADRESÉE LE 17 FÉVRIÉR 1878 No. 1862 PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES AÜ CONSULAT GÉNÉRAL DE RUSSIE

Monsieur l'Agent. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-anexé en copie, un rapport du fonctionaire roumain de la douane succursale de Pétroşanï concernant les mauvais traitements dont celui-ci a éte en but de la part des autorités militaires russes, qui lui ont formellement interdit la perception des droits de douane

Cette affaire ayant fait l'objet d'une note que j'ai eu l'honneur de vous adresser antérieurement en date du $^{7}/_{19}$ Février, sous le No. 1722, je viens vous prier, Monsieur l'Agent, de vouloir bien me faire part du résultat de vos obligeantes démarches pour le libre fonctionament de nos autorités douanières. — Veuillez agréer. .

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUĬ COMISAR GENERAL DIN 11 FEBRUARIE 1878 CU NO. 114 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. In urma adreseï D-voastră No. 741 din 18 Ianuarie trecut am transmis Principeluï Obolensky, prin alăturata aicï în copie notă sub No 54 din 19 Ianuarie, procesul-verbal încheiat de Vameşul de la Zimnicea, în privinţa intervenireï cu forţa a Generaluluï Lucianoff spre a se exporta o cantitate de marfă fără paza regulilor vamale, primesc acum anecsata în copie notă sub No. 82 a Principeluï Obolensky din care resultă că numele Generaluluï arătat în procesul-verbal dresat de Vameş este greşit.

Pentru evitarea unor asemenea erorï în viitor, Principele Obolensky 'mï comunică că Generalul Drenteln a ordonat tutulor Capilor de Detaşamente şi tutulor Comandanţilor de Etape saŭ de Gări, de a da concursul D-nealor la toate constatările pentru care li se va cere asistenţa de către autorităţile noastre

Veţï bine-voï, negreşit, D-le Ministru, a recunoaşte utilitatea de a se pune aceste dispoziţiunï în vederea autorităţilor noastre care vor putea profita de dênsele, spre a constata într'un mod contradictoriŭ, şi diferitele reclamaţiunï de despăgubirï ce se vor ivi în viitor din partea particularilor pentru obiecte luate, chiriï de case saŭ pentru stricăciunï causate de trupele ruse. — Primiţi..

www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRSÉE PAR LE PRINCE OBOLENSKY AU COMISAIRE GÉNÉRAL

Monsieur le Commissaire Général. Je me suis empressé de communiquer à l'Etat-Major du Général Drenteln le contenu de votre note sous le No. 54, y compris le procès-verbal y annexé et fait à Zimnicea le 30 Décembre 1877

S. E me prie de vous communiquer qu'après informations prises aucun Général du nomde Lucianoff n'a jamais passé par Zimnicea

Pour prévenir des erreurs semblables S. E demande à ce que dorénavant pour toutes sortes de constatations et de procès-verbaux les autorités roumaines réclament la présence d'un délégué militaire russe. Pour l'obtenir il leur suffira de s'adresser soit aux chefs des détachements soit aux commandant d'étape ou de station de chemin de fer, ces autorités ayant reçu les ordres nécessaires à cet effet — Veuillez agréer...

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE AU PRINCE OBOLENSKY PAR LE COMISSAIRE GÉNÉRAL ROUMAIN

Prince. J'ai l'honneur de joindre ici un extrait du procès-verbal dressé par le préposé de la douane de Zimnicea constatant les procédés par lesquels Mr. le Général Lucianoff est intervenu et a employé la force pour faire passer des marchandises appartenant au commissionnaire Nahman sans observer les règlements douanires.

V. E voudra bien remarquer que le Commissionnaire Nahman avait demandé comme une faveur à notre douane de lui permettre l'exportation en transit de ses marchandises, promettant de présenter plustard les billets de transit dont il aurait dû être muni au moment même de l'exportation.

Le préposé de la douane a accédé à cette demande, et c'est au moment où il voulait procéder à la révision de ces marchandises, afin de pouvoir par la suite contrôler les billets que l'expéditeur promettait de présenter, c'est à ce moment que le Général Lucianoff a cru pouvoir intervenir avec la force armée, a insulté notre sentinelle et a fait partir la marchandise.

Ces procédés contreviennent, je le sais, à la volonté et aux instructions formelles de S. E. Le Général de Drenteln et mon

www.dacoromanica.ro

Gouvernement ne doute pas que les ordres les plus sévères seront renouvelés pour prévenir à l'avenir de semblables faits.

Je rappellerei à cette occasion à V. E. combien il est nécessaire que ces ordres soient renouvelés également au Commandant militaire de la Gare à Braila. — Veuillez agréer ..

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ DE RESBEL DIN 10 FEBRUARIE 1878 CU NO. 2184 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Ca urmare a adreseĭ noastre No. 1012 din anul curent, am onoare a vĕ înainta în copie pe lângă aceasta raportul cu No. 58 primit din noŭ pe lângă al Divisiĭ 2ª teritoriale No 1218 prin care se arată că autorităţile militare ruse nu lasă garda frontiereĭ noastre a funcţiona, rugându-vĕ să bine-voiţĭ a mijloci cât se poate de curênd să se dea ordine a nu se maĭ împedica serviciile de paza frontiereĭ, care nu numaĭ că vine cu totul în detrimentul fisculuĭ, dar nerecunoascerea autorităţiĭ militare române face a'ĭ scădea prestigiul — Primiţi...

COPIE DUPĂ RAPORTUL COMANDATULUĬ COMPANIEĬ 5ª AL DEPOULUĬ REGIMENTUL 5 DOROBANŢĬ CĂTRE DIVIZIA 2ª MILITARĂ NO. 58

Cu onoare vin a vĕ înainta raportul No 23 din 9 Ianuarie curent, fiind-că şi astă-ḑi am maĭ primit raportul cu No 1 din partea sergentuluĭ Fronescu Gheorghe ce'l am orânduit la podu Petroşaniĭ prin care arată că D-l General de matroji din armata Imperială rusă care este în quartirul General acolo la Petroşaniĭ gonesce soldaţĭ noştri ceĭ care 'ĭ am ca guardă înfiinţată dupĕ ordinul D-voastră No. 1981, spuindu'ĭ numituluĭ Sergent că nu cunoaşte nimic şi că D-luĭ n'are nicĭ o hârtie din partea D-luĭ Ministru şi nicĭ nu'ĭ îngădue până ce maĭ întêiŭ nu va primi D-luĭ hârtie din partea D-luĭ Ministru.

Cu onoare sunteţĭ rugat D le Comandant să bine-voiţĭ a supune la cunoştinţa loculuĭ competinte a se lua cuvenitele mesurĭ în privinţa punctuluĭ Petroşaniĭ căcĭ alt-fel cu nicĭ un chip nu se îngădue atât guarda ce trebue în tot timpul acolo întêiŭ priveghere cât şi Sergentul ce'l am orânduit pentru visa paşpoartelor, darea biletelor de 48 ore şi încasarea banilor din taxele cuvenite, cu tot respectul supuĭ la cunoştinţa D voastre spre cele legale.

www.dacoromanica.ro

COPIE DE LA NOTE ADRESSÉE PAR LE CONSULAT GÉNERAL DE RUSSIE LE 21 FÉVRIER 1878 No. 585 AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Monsieur le Ministre Je n'ai pas manqué de transmettre à Mr le Commissaire Spécial de S A. I le Commandant en Chef auprès du Gouvernement Roumain de la note en date du $^{7}/_{19}$ Février No. 1722, par laquelle vous-avez bien voulu m'informer que les autorités militaires russes s'opposeraient au fonctionnement de la douane roumaine à Petroşanĭ

Le Prince Obolensky vient de me faire savoir qu'il s'est empressé, à son tour, de transmettre la note susmentionée, ainsi que la note, qui lui avait été adressee par Mr. le Commissaire Général Roumain sous le No 80, au même sujet, au Colonel Obrontchen, désigné en qualité de délégué russe pour les districts de Vlaşca et Téleorman à la Commission, chargée de l'examen des maletendus et des différends qui pourraient survenir entre les autorités militaires russ et les autorités Roumaines. — Veuliez agréer .

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ LUCRĂRILOR PUBLICE DIN 24 FEBRUARIE 1878, CU NO 2 372 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Insărcinând serviciul de control a examina împrejurările afacereĭ despre care tratează scrisoarea Principeluí Obolensky, adresată D-luĭ Comisar General, şi comunicată de D-voastră acestuĭ Minister cu Nota No. 815, în privinţa a 3 butoae cu zahăr şi 21 pachete cu ceaiŭ, reţinute de linia Iaşĭ-Unghenĭ, am primit răspunsul sĕŭ cu No 767 pe care am onoare a 'l transmite D-voastră în copie, spre a vedea causele carĭ aŭ provocat reţinerea acelor mărfurĭ, precum şi procedarea Direcţieĭ, care a fost destul de corectă şi conformă reglementelor

Pentru a se transa însă această afacere, ceĭ în drept nu aŭ de cât a se presenta spre a ridica marfa, după ce vor plăti însă Direcţieĭ taxele datorite pentru transport şi magasinagiul până la data reclamaţieĭ D-luĭ Kuster, adică, până la 1 Iulie.

Aceasta cred a fi o concesie destul de favorabilă, de oare-ce după reglemente, dreptul de reclamaţiune a şi expirat, saŭ s'ar putea pretinde magasinagiul până la ridicarea mărfeĭ. — Primiţĭ...

Domnule Ministru La ordinul D-voastră pus pe adresa Minis-



www.dacoromanica.ro

terului de Externe, No 815, relativ la marfa D-luĭ Maior Bounca, din armata rusească, am onoare a vĕ da următoarele informaţiunĭ

La 1 Iulie 1877, D Şef de Secţie Kuster, prin scrisoarea sa No. 116, aŭ cerut a 'ı se explica pentru ce vagonul No 101.401, conţinênd zahăr şi ceaiŭ, aparţinênd intendenţeĭ şi sosit la 26 Mai, s'aŭ descărcat în magazia noastră din Iaşĭ şi cerênd ca să predăm marfa Locotenentuluĭ Katchouekoff.

Acest vagon venind cu trenul mixt No 32, aŭ stat din causa administraţieĭ ruse în staţia Iaşĭ de la 26 Maiŭ şi până la 4 Iunie inclusiv când s'aŭ descărcat Acest vagon s'a găsit cu amêndouă porţile deschise şi conţinênd în adevĕr zahăr şi ceaiŭ. Această marfă a stat 10 ḑile şi a venit fără a fi însoţită de vr'o foaie de rechisiţie saŭ alte acte, în aceste condiţiunĭ era de datoria şefuluĭ de Staţie de a descărca wagonul în magazie, atât pentru cel d'âncĕiŭ reson, cât şi pentru a nu lăsa marfa să devie prada vagabonḑilor S'aŭ rĕspuns D-luĭ Kuster, că marfa o vom elibera contra plăţeĭ transportuluĭ şi a magasinagiuluĭ până la data reclamaţiuneĭ D-sale. La finele luneĭ Iulie se presintă D-l Kuster cu un alt oficer în biuroul Direcţieĭ Iaşi-Unghenĭ, pentru a pretinde să eliberez marfa fără platà, sub motiv că fac parte din efectele militare

In fine, chestia se termină prin a conveni ca să i se presinte factura de platĕ, căcĭ dupe 3 ḑile, va veni să o achite şi să ridice marfa Cu tot acordul ce există, lucrurile s'aŭ amânat din ḑi în ḑi până ce D-l Kuster a fost înlocuit prin D-l Rotsheff

Acest din urmă, aŭ reînceput reclamaţiunile când în mod dulce şi cuviincios, când cu amenințărĭ, ast-fel că în luna Noembre D-l Rotsheff, **prin o adresă către Staţia noastră Iaşĭ**, a amenințat, că dacă marfa nu se eliberează de bună voe, şi fără platĕ, **atunci se va lua cu baioneta**, şi insultând în acel timp pe directorul nostru Iaşi-Unghenĭ, prin acusaţiile de a fi eschivat marfa în profitul sĕŭ

Cu toate manevrile întreprinse, marfa se găseşte şi până acum în magaziile noastre din Staţia Iaşĭ.

D-l Maior Bounca, până astăḑĭ nu a reclamat de loc, cu toate că termenul de reclamăţiune de 3 lunĭ acordat de regulament, a expirat deja de 3 orĭ maĭ mult.

Din toate ce preced, resultă că această marfă e privată, şi că a fost introdusă între efectele militare în mod fraudulos pentru a beneficia de avantagiile acordate efectelor militare.

Este de observat, D-le Ministru, că termenul de reclamaţiune

www.dacoromanica.ro

fiind de 3 ori permat, ea a devenit în drept proprietatea liniei, şi că costul mărfei nu despagubeşte Statul de costul transportului, a magasinagiului şi a manipulaţiei. Pe lângă toate acestea, mai ţinem marfa în cestiune la dispositia D lui Maior Bounca, dacă consimte la plata taxelor reglementare la care este supusă

Toate aceste casuri cari s'aŭ repetat în atâtea rînduri în mod foarte regretabil, sunt de idee de a se pune în vederea autorităţilor ruseşti, competinte şi de a le ruga ca să ia măsuri de a le preveni.

Vĕ rog, D-le Ministru, a ne da ordinele cuvenite în această cestiune —Primiţi .

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUI AFACERILOR STRĂINE DIN 27 IANUARIE CU NO 2 619 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General. Spre răspuns la adresa D-voastră No 47 din 18/30 Ianuarie trecut, am onoare a vĕ trimite în copie raportul Inspectoratului General al controlului Căilor Ferate No. 767, primit pe lângă adresa Ministerului Lucrărilor Publice No. 2 372 din 24 Februarie, din care veţi vedea causele cari aŭ provocat reţinerea de către Direcţia liniei ferate a celor 3 butoae de zahăr şi 21 pachete de ceaiŭ despre care tratează Nota 39 a Principelui Obolensky, adresat în această privire

Cu această ocasiune, Ministerul Lucrărilor Publice adaogă că, pentru a se pune capăt acestei afaceri, ceĭ în drept nu aŭ de cât a se presenta spre a ridica marfa, după ce vor plăti însă Direcţiei taxele datorite pentru transport, cum şi magasinagiul până la data reclamaţiunei D-lui Kuster, adică până la 1 Iulie.

Aceasta este o concesiune destul de favorabilă, de oare-ce dupe reglemente, dreptul de reclamaţiune a şi expirat şi s'ar putea pretinde magazinagiul până la ridicarea mărfei.

Comunicându-vĕ dar cele ce preced, vĕ rog D-le Comisar General, să bine-voiţi a lua dispositiunile cuvenite pentru satisfacerea reclamanţilor în marginile instrucţiunilor de mai sus —Primiţi ..

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUI COMISAR DIN VLAŞCA DIN 28 FEBRUARIE 1878 CU NO. 52 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. In ziua de 24 Fevruarie am primit adresa No. 1834 a D-lui Prefect, prin care arată că cu ocasia inspecţiunei ce a făcut în port i s'a raportat, de către D-l Vameş al punctului Giurgiŭ, că oficerii şi soldaţii ruşi se amestec în afacerile va-

www.dacoromanica.ro

male, protegiând pe speculanţiĭ Ebreĭ, şi că ar *fi bătut chiar pe soldaţiĭ români aflaţi de sentinelă la port*

Am comunicat îndată, faptele D-luĭ Comandant rus al oraşuluĭ Giurgiŭ, şi am cerut a procede, împreună cu sub-scrisul, la cercetare în faţa loculuĭ, fixând pentru acésta ḑiua de 25 Februarie, învitând, în acelaşi timp, pe D-l Vameş şi pe D-l Comandant Român al garnisóneĭ Giurgiŭ

Procedênd dar cu toţĭ la anchetă am constatat că în ceea ce privea pe soldaţiĭ Românĭ că informaţiunile date D-luĭ Prefect nu aŭ fost întemeiate.

In ceea ce privesce însă, amestecul ruşilor în afacerile vamale ele eraŭ veridice, de şi amestecul se sĕvîrşise mult maĭ înainte ca D. Vameş să fi început a exersa drepturile sale Am stăruit dar a se pune capĕt unor asemenĭ iregularităţĭ şi am obţinut de la D-l Comandant rus al garnisóneĭ Giurgiŭ următórele dispositiuni·

Tot ce va fi export militar rus, propriŭ ḑis, va fi însoţit de o declaraţie a D-luĭ Colonel Plaksine, în temeiul căreia trecerea va fi liberă

Tot ce va aparţine diferiţilor antreprenorĭ va fi supus legiuitelor taxe, fără a li se maĭ da pe viitor protecţia militară rusă, şi spre înlesnirea aplicăreĭ acesteĭ din urmă, va da D-l Comandant rus, D-luĭ Vameş în tóte ḑilele un sergent rus, ceea ce să şi urméză regulat

Grăbesc a supune cunoscinţeĭ D-vóstră, D-le Ministru, tóte acestea fiind informat că D-l Vameş înainte de a fi obţinut aceste mĕsurĭ, raportase D-luĭ Ministru de Finance greutăţile ce întîmpină în aplicarea drepturilor sale vamale — Primiţi .

Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ Afacerilor Străine din $^{6}/_{18}$ Martie 1878 cu No 2955 catre Ministerul de Finance

Domnule Ministru Am onóre a vĕ comunica în copie alăturatul raport cu No 52 din 28 Februarie ce am primit de la D-l Comisar al judeţuluĭ Vlaşca în privirea dispositiunilor ce s'aŭ luat pentru regularea incidentelor vamale din portul Giurgiŭ

Acéstă pentru a D-vóstră ştiinţă şi regulă — Primiţĭ ..

Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ de Finance din 4 Martie 1878 cu No. 3,037 către D-l Comisar Regional la Giurgiu

Domnule Comisar Ca rĕspuns la adresa D-voastră No. 52 din

www.dacoromanica.ro

28 Februarie, relativă la dispoziţiunile ce s'aŭ luat pentru regularea afacerilor vamale din portul Giurgiu, am onoare a vĕ ruga să binevoiţi a exprima D-luĭ Comandant rus al oraşuluĭ recunoştinţa mea, pentru mĕsurile împăciuitoare ce a binevoit a lua în interesul bunelor raporturĭ dintre autorităţile noastre vamale cu autorităţile şi împuternicitiĭ ruşĭ, însărcinaţi cu exporturile productelor trebuincioase armateĭ Imperiale aflătoare încă peste Dunăre — Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 10 MARTIE 1878 CU No 6,912 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. La adresa D voastră No 295, am onoare a rĕspunde că acest Minister nu poate lua act de raportul No. 52 al D-luĭ Comisar al judeţuluĭ Vlaşca, primit în copie pe lângă susciitata adresă, fără a releva un punct cel puţin acela care stabileşte o nouă reglementaţie în ceea-ce priveşte mărfurile exportate pentru armata Rusă; credem că o simplă declaraţiune a D-luĭ Comandant Rus al pieţeĭ Giurgiu pentru ca mărfurile să treacă nerevisuite şi libere prin vamă este un lucru puţin în acord şi cu Convenţiunea şi cu reglementaţiunile stabilite asupra materieĭ în înţelegere cu Statul-Major Rus, şi cu regulile urmate de la intrarea trupelor ruse în România şi până adi; credem dar că înţelegerea cu autoritatea rusă luată de D-l Comisar din Vlaşca şi comunicată Ministeruluĭ nu este admisibilă Rugăm însă pe acel onor Minister, căruia aparţine dupe lege dreptul a interpreta textele Convenţiunilor şi actelor internaţionale, să bine-voiască a lămuri pe acest Minister şi a'ĭ face cunoscut dacă împărtăşeşte modul de a vedea al D-luĭ Comisar din Vlaşca, la care cas Ministerul de Finance va chibzui la rêndul sĕŭ adoptarea mĕsurilor celor maĭ nemerite pentru asigurarea intereselor tesauruluĭ — Primiţi...

COPIE DUPĔ ADRESA D-LUĬ COMISAR DIN VLAŞCA DIN 16 MARTIE 1878 CU No 85, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru. Primind din partea D-luĭ Prefect de Vlaşca adresa No. 1,937, prin care îmĭ comunică raportul ce a primit de la D-l Primar al urbeĭ Giurgiu, care arată că perceptoriĭ comunalĭ nu pot supune la plata taxelor pe diferiţiĭ antreprenoriĭ ruşĭ cariĭ introduc mărfuriĭ în oraş, din causa protecţiuneĭ ce li se dă de către oficeriĭ şi soldaţiĭ ruşĭ, am intervenit pe dată pe lângă D-l Comandant al Garnisoaneĭ ruse, să pue la dispoziţia D-luĭ Primar şése sorgenţiĭ cariĭ să se instaleze la şése barieriĭ diferite spre a

www.dacoromanica.ro

împedica aceste neorênduelĭ şi a da tot concursul amploiaţilor comunalĭ

Această mĕsură primită şi de către autoritatea rusă, s'a aplicat îndată şi ast-fel aḑi perceperea drepturilor comuneĭ, se face fără greutăţi

Am onoarea, D le Ministru, a vĕ supune aceasta spre cunoştinţa D-voastre — Primiţĭ

Copie dupĕ adresa Ministeruluĭ Financelor din 23 Martie 1878 cu No 8205, către Ministerul Afacerilor Străine

Domnule Ministru Am onoare a înainta pe lângă aceasta, în copie, raportul Şefuluĭ-perceptor al biurouluĭ vamal Zimnicea No. 102, rugându-vĕ D-le Ministru, să bine-voiţĭ a lua mĕsurile ce veţĭ crede de cuviinţă şi tot de o-dată veţĭ atrage atentiunea D-luĭ Comisar special de la plasa Zimnicea asupra regretabilelor fapte, relatate prin sus menţionatul raport. — Primiţĭ .

Copie dupĕ raportul Vameşuluĭ Zimnicea sub No. 102

Cantoarele ovreeştĭ sus numite pentru aprovisionarea oştireĭ ruse, exportă felurimĭ de obiecte din ţară fără să plătească dreptul vamal, sub pretecst că este pentru oştirile ruse, aduc câte un oficer rus cu acele care şi fără ca acesta să ne probeze, că în adevĕr vine de a dreptul de la armata rusă, aceĭ oficerĭ insultă caraula noastră de doi obanţĭ precum şi pe amploiaţiĭ vămeĭ, 'ĭ ia la goană ca sĕĭ bată, ne voind a cunoasce nicĭ una din dispoşiţiile care sunt datorĭ a le executa

Amploiaţiĭ 'mĭ reclamă că nu maĭ aŭ curagiŭ spre a'şĭ îndeplini datoria serviciuluĭ de a întâmpina vre-un transport cu marfă, fiindu-le teamă ca să nu'ĭ bată oficerii ruşi, după cum aŭ fost în tot-d'a-una amenințaţi şi maĭ ales că erĭ s'a întêmplat un scandal din cele marĭ, un oficer rus care face pe poliţaiŭ rusesc în acest oraş din faţa poliţieĭ noastre, **aŭ luat cu pahonţiĭ douĭ călăraşi în bătăĭ** şi iaŭ dus până la poliţia rusă, fapt cu care aŭ descurajat pe amploiaţiĭ vămeĭ aşĭ îndeplini datoria serviciuluĭ.

Copie de la note adressée par le Consulat Général de Russie le $^{17}/_{29}$ Mars 1878, No 674 au Ministère des Affaires Etrangères

Monsieur le Ministre Le Général Tcherkesow porte à ma con-

www.dacoromanica.ro

naissance, sur la foi d'un rapport que le Commandant de la Gare de chemin de fer à Giurgevo vient de lui adresser, que les autorités Roumaines de la dite ville empêchent les commerçants de transporter à Roustchouk des marchandises destinées pour les troupes Impériales, stationnées au delà du Danube. Quelquefois les autorités Roumaines font recours même à la confiscation de ces marchandises, sans s'inquiéter de ce qu'elles ont été déjà affranchis à leur entrée en Roumanie aux douanes de la frontière.

En portant ce qui précède à la connaissance de Votre Excellence j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien dans le cas où le fait serait prouvé, interposer vos bons offices auprès de qui de droit pour que les marchandises destinées à être transportées en transit en Bulgarie, ne soient pas retenues, car ces retards privent très-souvent les troupes Impériales même du nécessaire — Veuillez agréer. .

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ FINANCELOR DIN 3 APRILIE 1878 CU NO 9,236, CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Am onoare a vĕ înainta pe lângă aceasta în original telegrama şefuluĭ perceptor al Vămeĭ Calafat, din care ve puteţi convinge de puţinul respect ce aŭ oficerĭ armateĭ ruse, vis-à-vis de autorităţile Române. Vĕ rog, D-le Ministru, spre a se face să înceteze asemenea neorânduelĭ, să intervenţĭ unde veţĭ crede de cuviinţă ca tot-d'a-una când se va face vre-o importaţiune saŭ exportaţiune pentru armata imperială Rusă, pentru care se va cere scutirea să se presinte Ministeruluĭ un certificat al intendenţeĭ, care numaĭ în urma viseĭ Ministeruluĭ de Finance, se va putea libera marfa. — Primiţĭ..

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 5 APRILIE 1878 CU NO 4912 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General. Dupĕ cererea Colegiuluĭ meŭ de la Finance am onoare a vĕ trimite în original telegrama Şefuluĭ-perceptor al Vămeĭ Calafat şi ve rog să intervenţĭ la locul competent ca orĭ-când se va importa saŭ exporta ceva pentru armata Rusă, şi pentru care se va cere scutirea, să se presinte M. de Finance un certificat al Intendenţeĭ Ruse, şi ast-fel numaĭ dupĕ visa Ministeruluĭ marfa se va libera. — Primiţĭ ..

www.dacoromanica.ro

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUI FINANCELOR DIN 31 MARTIE 1878 CU NO. 8956 CĂTRE MINISTERUL AFACERILOR STRĂINE

Domnule Ministru Am onoare a înainta D-voastre pe lângă aceasta în original un proces-verbal cu anexa luĭ, din care se constată că unteŕ oficerul Grigore Vocichovschi din Divisia 12 de infanterie rusă, regimentul No. 48 aflat la Silistra împreună cu maĭ mulţĭ soldaţĭ ruşĭ, a trecut cu forţa 83 vite prin vama Călăraşĭ, rugându-vĕ a decide cele ce veţĭ crede de cuviinţă.

Pentru obiectele posibile de drepturí de vamă la exportaţiune, care se scot din ţară pentru trebuinţele armatelor ruse de peste Dunăre, scutirea de acelé drepturĭ nu se póte acorda de cât în vederea unor certificate asemenea acelor care se presint când se cere de către furnisorĭ armatelor ruse, scutirea de drepturĭ la importaţiune adică a unor certificate liberate de intendenţă şi visate la Ministerul Finăncelor, vĕ rog, D-le Ministru, d'a insista unde se cuvine pentru ca regula aceasta să fie păzită în viitor —Primiţĭ. .

COPIE DUPĂ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 6 APRILIE 1878 CU NO 4987 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General Am onoare a vĕ trimite originalul unuĭ proces-verbal cu anexa luĭ, primit pe lângă adresa colegiuluĭ meŭ de la Finance No 8956 şi din care resultă că un ofiţer şi câţĭ-va soldaţĭ Ruşĭ aŭ trecut cu forţa 83 vite prin vama Călăraşĭ

Ve rog dar să intervenĭţĭ la locul competent pentru oprirea acestor abusurĭ puind în vedere celor în drept că pentru obiectele posibile de drepturĭ de vamă la exportaţiune, care să scot din ţară pentru trupele Ruse de peste Dunăre, scutirea nu se póte acorda de cât în urma unor certificate liberate de Intendenţă şi visate la Ministerul Financelor. — Primiţĭ.

COPIE DUPĂ ADRESA D-LUI COMISAR GENERAL DIN 5 APRILIE 1878 CU NO 283 CATRE MINISTERUL AFACERILOR STRAINE

Domnule Ministru. Denunţând autorităţeĭ militare Imperiale Ruse faptele constatate în procesul-verbal al vămeĭ Călăraşĭ, transmis pe lângă adresa D-voastră No 3469 din 13 Martie, primesc acum o comunicare a Comisariatuluĭ Imperial Rus No. 223 din 4 corent, din care resultă că Statul Maior s'a adresat către Generalul comandând a 36a Divigie de Infanterie, spre a cere pedepsirea D-luĭ Lt. Colonel Obudsky pentru că a dat concursul sĕŭ spre a

www.dacoromanica.ro

se trece la Silistra un transport de ceaiŭ şi medicamente fără observarea regulelor vamale. — Primiţi ..

COPIE DUPĔ ADRESA MINISTERULUĬ AFACERILOR STRĂINE DIN 7 APRILIE 1878 No 5,191 CĂTRE D-L COMISAR GENERAL

Domnule Comisar General La adresa D-voastră No. 283 din 5 Aprilie, relativ la cererea de a se pedepsi Locot -Colonel Obudsky, şi despre care v'a anunţat D-l Comisar Imperial Rus, am onoarea a vĕ rĕspunde, rugându vĕ să constataţĭ şi a vĕ încredinţa dacă cererea de pedepsire a aceluĭ Locot -Colonel s'a realisat şi să 'mĭ comunicaţĭ şi mie aceasta. — Primiţĭ.

## RAPORTUL PARCHETULUĬ TRIBUNALULUĬ ILFOV DIN 3 MAIŬ 1878

Domnule Ministru. Conformându mĕ autorisaţiuneĭ D-luĭ Procuror-General, am onoare a vĕ comunica resultatul constatărilor ce am putut obţine în privinţa instigaţiunilor şi propagandelor de tot felul ce se pretindea că se fac, printre locuitorĭ comunelor rurale din judeţul Ilfov, de către trupele Ruse cantonate în acele localităţĭ.

Fiind informat maĭ de înainte, că aceste fapte se petreceaŭ maĭ cu seamă printre locuitorĭ comunelor aflate în plasa Sabarul, am credut că este bine a începe cercetările prin comunele aflate în această plasă

Ast-fel, în ziua de 28 Aprilie, transportându-mĕ, împreună cu D-l Căpitan Paul Stătescu, Comisarul Domnesc, delegat de D-l Ministru de Rĕsboiŭ, în comuna Copăceniĭ-de-Sus, am căutat a reuni pe locuitorĭ acesteĭ comune pentru ca, de la dênşiĭ, să pot afla adevĕrul lucrurilor.

Incepând cercetările printre locuitorĭ care se aflaŭ presenţĭ în zisa comună; am putut a mĕ convinge încă de la început, că aceste pretinse instigaţiunĭ existaŭ în realitate In adevĕr, Domnule Ministru, de la aceştĭ locuitorĭ m'am informat că soldaţĭ ruşi, staţionaţĭ de maĭ mult timp în acea comună, şi carĭ fac parte din Divisiunea XI, aŭ început a se insinua printre dênşiĭ, a căuta ca, prin toate mijloacele să le atragă simpatia şi pentru a putea ajunge la acest resultat, aŭ început a împrăştia ştirĭ de natură destul de gravă Ast-fel maĭ toţĭ soldaţĭ ruşi, carĭ sciŭ a vorbi puţin limba română, **aŭ început a le spune că acum România nu maĭ este un**

www.dacoromanica.ro

**Stat independent, ci s'a încorporat cu Rusia,** *că chiar* **Domnitorul a fugit din țară** *fiind* **înlocuit** *prin Marele Duce Nicolae, și în* fine, pentru a seduce și mai mult buna credință a locuitorilor, aŭ început *a le spune că, dacă aŭ venit în țară, aceasta aŭ făcut'o numai din dorința de a ameliora soarta țăranilor și că pentru aceasta vor ocupa Bucureștii, vor desarma armata română, vor ucide* pe proprietarĭ, le vor lua pământurile pentru a le împărți sătenilor ca să le cultive și vor face ca dijma să fie redusă numaĭ la una din dece.

Voind a mĕ convinge dacă aceste propagande, făcute printre locuitorĭ, eraŭ resultatul unuĭ fapt isolat, saŭ dacă ele eraŭ făcute și prin alte comune, m'am transportat îndată, împreună cu D-l Delegat al onor Ministru de Rĕsboiŭ, în maĭ multe comune învecinate și m'am putut asigura că, ceea-ce se petrece în comuna Copăceniĭ-de-Sus, nu era un fapt isolat, ci aplicarea unuĭ sistem generalisat și pus în practică de soldațiĭ ruși prin tóte comunele rurale pe unde eraŭ staționați. Ast-fel după maĭ multe cercetărĭ făcute prin comunele Copăceniĭ-Mogoșești și Jilava-Merlari, din județul Ilfov, precum și prin comunele Grădiștea și Budeștĭ, din județul Vlașca, 'mĭ am format pe deplin convincțiunea că și în aceste comune, soldațiĭ ruși căutaŭ a seduce pe locuitorĭ, rĕspândind știrĭ identice cu acelea din comuna Copăceniĭ-de-Sus

Aceste mijloace, Domnule Ministru, întrebuințate de trupele ruse numaĭ în vedere de a atrage pe locuitoriĭ comunelor rurale, aŭ început deja să'și atingă scopul dorit.

Ast-fel, maĭ prin tóte comunele pe unde am întins investigațiunile mele, toți locuitoriĭ se arătaŭ foarte mulțumiți, ca să nu dic chiar încântați, de soldațiĭ ruși, pe carĭ aŭ început a'i considera ca pe niște adeverați bine-făcĕtori Ceva maĭ mult, în comuna Jilava până într'atât populațiunea se află sedusă de soldațiĭ ruși în cât, un locuitor, întrebându'l de conduita soldaților cantonați în acea comună, 'mĭ-a declarat, fără a esita un singur moment, că sunt cu mult maĭ mulțumiți de armata rusă de cât ar fi fost de cea română, și aceasta fără a se jena câtuși de puțin cà se afla față cu delegatul onor Minister de Rĕsboiŭ, care purta uniformă română Lucrurile aŭ mers *până acolo*, D-le Ministru, *în cât, din această causă, locuitoriĭ aŭ început a nu'și maĭ îndeplini datoriile lor către Stat* Ast-fel D l I. Rădulescu, notarul comuneĭ Crețeștĭ, 'mĭ-a declarat, că locuitoriĭ aceleĭ comunĭ, până într'atât *aŭ dat credĕmênt știrilor rĕspândite de trupele ruse,* în cât aŭ început de a

www.dacoromanica.ro

refusa să plătească chiar contribuţiunea datorită fisculuĭ, declarând că nu voeşte ca să o plătească de oare-ce vor fi apăraţĭ de către ruşĭ, şi D-l Nicolae Grigorian 'mi-a arătat că acest exemplu a început să fie imitat şi de locuitoriĭ comuneĭ Copăceni-de-Sus, unde D-sa funcţionează ca perceptor.

Cu cât este de natural că locuitoriĭ comunelor rurale să poată da creḍĕmênt unor asemenea ştirĭ falşe, şi aceasta din causa lipseĭ aproape totală de cultură în care se găsesc, cu atât se pare cu totul imposibil ca aceste ştirĭ să fie creḍute de către oamenĭ dotaţĭ cu un grad fie cât de mic de cultură. Cu toate acestea, Domnule Ministru, în urma constatărilor făcute, *m'am putut convinge că aceste instigaţiunĭ aŭ ajuns până a fi creḍute de către aceştĭ din urmă.* Ast-fel, notarul comuneĭ Jilava-Merlari, om cu oare-care instrucţiune, îmĭ declară că, vĕḍênd că soldaţiĭ ruşĭ îĭ afirmaŭ, cu toată seriositatea *că Domnitorul a fugit din ţară, şi a fost înlocuit prin Marele Duce Nicolae*, a creḍut că această ştire este adevĕrată şi că nu s'a convins de falşitatea eĭ de cât numaĭ după ce, trimiţênd douĭ vătăşeĭ în Bucureştĭ, pentru a afla nuvele? s'a informat de la aceştia că Domnitorul n'a fugit şi că se află încă în Capitală.

Pentru a vĕ da măsura mijloacelor întrebuinţate de trupele ruse pentru a seduce populaţiunea rurală, îmĭ voiŭ permite a vĕ cita următorul fapt Pe când mĕ aflam în comuna Copăceniĭ-de-Sus, am fost atras de sunetul uneĭ musicĭ militare care intona un marş funebru şi, căutând a afla causa, am constatat că era o musică militară rusă care făcea ultimele onorurĭ la înmormêntarea unuĭ copil mic al unuĭ locuitor din acea comună *şi aceasta după ordinile ce i se dase de Comandantul trupelor ruse*

Acest fapt de minimă importanţă, în aparenţă, ne poate da o idee, de cum trupele ruse caută a câştiga simpatia şi încrederea populaţiuneĭ rurale, speculând asupra tutulor sentimentelor sale

Dară, Domnule Ministru, ceea-ce mi s'a părut cu mult maĭ grav este că aceste manopere întrebuinţate de trupele ruse, n'aŭ avut numaĭ ca singur resultat de a seduce pe locuitoriĭ comunelor rurale, dar încă aŭ început a influenţa în mod puternic până şi administraţiunea ḍilnică a afacerilor carĭ sunt de competinţa consiliilor comunale, ast-fel în cât, prin unele comune, primariĭ nu fac nicĭ un act, relativ la funcţiunea lor până nu cere avisul prealabil al Comandanţilor trupelor ruse. Pentru a vĕ putea convinge, D-le Ministru, de cele ce am onóre a supune la cunoştinţă, îmĭ voiŭ permite a vĕ cita un cas de acest fel .

www.dacoromanica.ro

Pe când mĕ aflam, împreună cu D-l delegat al onor Minister de Rĕsboiŭ, în facerea acesteĭ anchete, s'a presentat înaintea noastră un domn Vasile Tănăsescu şi ne-a declarat că, fiind însărcinat de către Prefectura Poliţieĭ Capitaleĭ, pentru a prinde pe un individ, anume Ion Moldoveanu, acusat că a comis omorul asupra monahuluĭ Joil Buşdrună de la Căldărăşanĭ, şi contra căruia era emis chiar mandatul de aducere al judeluĭ-instructor, s'a transportat în cătunul Budeştiĭ, pendinte de comuna Comana, unde aflase că se refugiase acest Ion Moldoveanu şi cerênd concursul consilieruluĭ aceluĭ cătun anume Lixandru Costache, acesta 'ĭ a declarat că nu'ĭ poate da concursul cerut până ce nu va cere şi obţine autorisaţiunea prealabilă a Căpitanuluĭ trupelor ruse aflat în acel cătun

Vĕdênd declaraţiunea acestuĭ Vasile Tănăsescu, aşĭ fi putut sta un moment în îndoială şi aşĭ fi putut crede, că póte acest refus al consilieruluĭ Lixandru Costache de a executa acest mandat de aducere fără autorisaţiunea prealabilă a Comandantuluĭ rus, provenea maĭ mult dĭn causă că acest consilier nu'şĭ cunoştea în destul datorile impuse funcţiuneĭ 'sale, dar constatările făcute cu puţin maĭ înainte veneaŭ să confirme declaraţiunile acestuĭ Vasile Tănăsescu, şi mĕ făcuse deja să cred că Comandanţiĭ trupelor ruse caută să ingereze până şi în administraţiunea afacerilor comunale Ast-fel, primarul comuneĭ Copăceniĭ-Mogoşescĭ, îmĭ declară că a observat, de cât-va timp, a început să fie spionat de soldaţiĭ ruşi aflaţĭ în acea comună şi că, în timpul nopţeĭ 1 se pune în apropiere de casă, câte o caraulă pentru a veghia şi observa toate măsurile ce va lua. Aceste dispositiunĭ, D-le Ministru, neapĕrat că nu puteaŭ proveni de cât din causă că Comandantul rus din acea localitate, se îndoia poate că va reuşi să se asigure şi de concursul acestuĭ primar la vre-un cas dat.

Din cele ce preced resultă cred, D-le Ministru, că aceste ştirĭ de natură a compromite siguranţa interióră a Statuluĭ, rĕspândite printre locuitorĭ comunelor rurale, nu sunt resultatul uneĭ simple întêmplări, că, din contră, ele constitue un întreg sistem întrebuinţat de trupele ruse, cantonate prin aceste comune, cu scop de a atrage cât maĭ mult simpatia populaţiuneĭ rurale pentru că, în orĭ-ce împrejurărĭ, să poată compta pe concursul lor Şi în adevĕr, dacă aceste mijlóce întrebuinţate pentru a seduce populaţiunea rurală, ar proveni numaĭ din iniţiativă particulară a soldaţilor diferitelor Corpurĭ de armată rusă, atunci ar urma ca sgomotele rĕspândite prin fie-care comună rurală să fie diferite şi contradic-

www.dacoromanica.ro

toare, pe când, din contra, din constatările făcute, resultă că acelaşĭ fel de ştirĭ se răspândesc prin comunele cele maĭ depărtate cât şi prin cele maĭ apropiate Afară de aceasta, tocmaĭ din faptul că soldaţii ruşĭ staţionaţĭ prin comunele cele maĭ depărtate, răspândesc ştirĭ cu totul identice, resultă că, acest sistem de seducţiune nu poate proveni de cât numaĭ din instrucţiunile ce aceştĭ soldaţĭ ruşĭ vor fi primind de la superiorii lor

Terminând, Domnule Ministru, îmĭ permit a vĕ adăuga că una din causele carĭ a făcut ca nişte asemenea sgomote să se răspândească într'un timp aşa de scurt, şi să li se dea un atare crezĕmânt de către populaţiunile rurale este şi indiferenţa arătată de administraţiuni. In adevĕr, Domnule Ministru, am putut constata că capul administrativ al plăşiĭ unde s'a urmat aceste cercetărĭ din parte-ne, nu 'şĭ-a dat câtuşĭ de puţin. osténeala micĭ de a ştĭ că asemenea propagande existaŭ şi micĭ de a lua verĭ-o măsură prin care să pună pe administraţiĭ sĕĭ la adăpostul orĭ-căror seducţiunĭ

Intr'o asemenea stare de lucrurĭ puteţĭ înţelege, Domnule Ministru, cu cat succes trupele ruse aŭ putut a 'şĭ continua acest sistem de propagandă şi insinuaţiune pe lângă aceste populaţiunĭ rurale, care vĕd astă-zĭ în armata rusă singura autoritate care ar putea să 'ĭ uşureze nevoile şi să 'ĭ curmeze suferinţa.

Am onoare a vĕ anexa pe lângă aceasta şi patru procese-verbale dresate în unire cu D-nul Delegat al Onor Minister de Rĕsboiŭ.

Bine voiţĭ vĕ rog, Domnule Ministru . . etc.

p Prim-Procuror, Procuror de secţiune · **N. M. Stoianovitz.**

## PROCES-VERBAL

Astă-zĭ douĕ-zecĭ şi opt Aprilie anul 1878. Noĭ Nicolae M Stojanovicĭ, Procuror de secţiune pe lângă Tribunalul Ilfov, şi Căpitan Paul Stătescu, Comisar Domnesc, în urma delegaţiuneĭ ce am primit, cel d'ântêiŭ de la D-nu Prim-Procuror şi D-nul Procuror General, iar cel de al doilea de la D-nul Ministru de Resbel, *de a constata instigaţiunele şi provocările de rebeliune* ce se pretinde că se fac prin comunele rurale, ne-am transportat în comuna Copăceni de sus, plasa Sabarul, în localul Primărieĭ undĕ găsind presinte pe D-nul Zamfir Grigore, Primarul comuneĭ respective, pe D-nul Notar Petrache Nedeleanu, precum şi pe Perceptorul comuneĭ Nicolae Grigorian, am constatat următoarele

Intrebând pe D-nul perceptor *Nicolae Grigorian* asupra faptului

www.dacoromanica.ro

dacă, în această comună, se fac instigaţiunĭ şi provocărĭ la rebeliune şi în cas afirmativ, cine sunt autorii acestor provocărĭ, numitul ne declară că cam pe la douĕ-zecĭ Martie anul curent, a auzit pe un oficer de cancelarie rus ataşat la divisiunea 32ª din care o parte era dată în cuartir în această comună, spuindu-ĭ chiar în cancelaria Primărieĭ, că dênşiĭ (ruşiĭ) sunt în resbel cu România din causă că vor să ia Besarabia, şi că din această causă, Românĭ s'aŭ şi retras la frontiera Austriei pentru a se alia cu această putere însă că lor nu le este teamă de oare-ce are să bată pe Românĭ tot aşa cum aŭ bătut şi pe Turcĭ, că, după ce această divisiune a 32ª a părăsit comuna Copăceniĭ şi a fost înlocuită cu divisia 11ª toţĭ soldaţiĭ ruşĭ aŭ început a împrăştia diferite sgomote, ast fel eĭ aŭ început a spune locuitorilor din această comună că dênşiĭ adică ruşiĭ, aŭ să meargă la Bucureşti ca să'l ocupe să prinză armata română şi să o dezarmeze, să omoare pe boierĭ, să le ia pămênturile şi să le dea ţĕranilor ca să le muncească cu dijmă din zece una cum este în Rusia, **în fine că Domnitorul a fugit în Rusia şi că nu maĭ vine înapoĭ, iară în locul Domnitoruluĭ are să ia puterea marele Duce Nicolae**; că aceste sgomote le rĕspândeaŭ maĭ cu seamă acum douĕ sĕptĕmânĭ pe la cârciumă unde se întâlneaú cu locuitorĭ şi că locuitorĭ, de şi nu sciŭ limba rusă, însă se înţelegeaŭ prin ajutorul unora din soldaţiĭ carĭ sciŭ limba română

Citindu-i-se această declaraţiune a declarat că stărueşte într'ênsa.

(ss) **N. Grigorian**

D-nul *Petrache Nedeleanu*, notarul comuneĭ Copăceniĭ de sus, ne declară că, cam prin sĕrbĕtorile Pascilor, trecênd pe la cârciuma din această comună, a vĕzut pe locuitorul Nicolae Ciocoiu stând cu un soldat rus, că soldatul rus îmbrăţişa pe acest Nicolae Ciocoiu şi'ĭ spunea că acum România este tot Rusia şi că să trăiască împĕratul lor Alexandru; **că maĭ înainte soldaţiĭ ruşi se purtaŭ foarte violent cu locuitoriĭ însă că acum aŭ început a se purta maĭ** bine şi caută ca să atragă cât maĭ mult pe aceştĭ locuitorĭ; că D-sa fiind de curênd numit notar al acesteĭ comune şi fiind venit din Bucureştĭ numaĭ de la întâiŭ Aprilie anul curent, n'a avut încă destul timp de a lua cunoştinţă de provocările la rebeliune carĭ se fac în această comună, a auzit însă şi D-sa de la ceĭ-l'alţĭ colegĭ din cancelarie că soldaţiĭ ruşĭ împrăştie sgomote alărmătoare şi carĭ sunt de natură a provoca pe locuitori la rebeliune, însă că atâ

www.dacoromanica.ro

D-sa cât şi D-nul Primar aŭ căutat tot d'a-una de a povăţui pe locuitorĭ ca să nu asculte de instigaţiunele sus menţionate.

Citindu-i se această declaraţiune a declarat că stărueşte într'ênsa

(ss) **P Nedeleanu.**

D-nul *Zamfir Grigore*, Primarul comuneĭ, ne declară, că în ziua de Paştĭ a venit la D-sa acasă, treĭ militarĭ ruşĭ scriitorĭ în cancelaria corpuluĭ armateĭ ruse aflat în această comună, şi 'ĭ a spus că acum **România s'a încorporat la Rusia**, că marele Duce Nicolae, rĕmâind mulţumit de purtarea Românilor la Plevna s'a hotărât ca să ia în stăpânirea sa România că dênşiĭ aŭ minat o parte din Moldova ast-fel că, pe dată ce va îndrăsni să vie cine-va contra lor, dênşii 'ĭ aruncă în aer, **că pe Domnitor 'l ia eĭ şi 'l duce în Rusia la St-Petersburg pentru a-l pune comandant peste un corp de armată**, că, afară de aceste fapte, D-sa a maĭ auzit, după la maĭ mulţĭ locuitorĭ din comună, că soldaţiĭ ruşĭ le-a spus că împĕratul are necaz pe boerĭ şi că o să 'ĭ trimeată ca să ocupe Bucureştiĭ

Citindu-i-se această declaraţiune a declarat că stărueşte într'ênsa.

(ss) **Z Grigore**

In urma acestor declaraţiunĭ voind a lua şi declaraţiunile locuitorilor din comună, ne a fost imposibil a o face de oare-ce, fiind o zi de lucru toţĭ locuitoriĭ lipseaŭ de la casele lor, fiind duşĭ la munca câmpuluĭ.

In momentul de a termina această constatare, D-nul perceptor *Nicolae Grigorian* ne maĭ declară că ceĭ maĭ mulţĭ locuitorĭ nu 'şĭ aŭ achitat datoriile către fisc şi că s'a informat că ceĭ maĭ mulţĭ nu vor să 'şĭ plătească dările fiscale de oare-ce cred că póte să ia ruşiĭ ţară.

(ss) **N. Grigorian.**

Pentru constatarea celor ce preced am dresat presentul proces-verbal

(semnaţĭ) **Procuror, N. M Stojanovicĭ**
**Comisar Domnesc, Stătescu**
**Z. Grigore, N. Grigorian, P. Nedeleanu.**

www.dacoromanica.ro

## PROCES-VERBAL

Astă-zĭ două-zecĭ şi opt Aprilie anul 1878, Noĭ Nicolae M. Stojanovicĭ, Procuror de secţiune pe lângă Tribunalul Ilfov şi Căpitan Paul Stătescu, Comisar Domnesc, în urma precedentuluĭ proces-verbal dresat în comuna Copăceniĭ de sus, ne-am transportat în comuna Copăceniĭ-Mogoşeştĭ, plasa Sabarul, în localul Primărieĭ unde găsind presinte pe D-nu Marin Radu, primarul comuneĭ, şi pe Notarul Dumitru Smirnovicĭ, am constatat urmĕtórele

Intrebând pe primarul *Marin Radu* dacă în acéstă comună se fac instigaţiunĭ şi provocărĭ la rebeliune şi, în cas afirmativ, de către cine anume se fac aceste instigaţiunĭ, numitul ne declară că personal n'a audit pe nimenĭ ca să escite, pe locuitorĭ la rebeliune, însă că a audit pe maĭ mulţĭ din locuitorĭ vorbind că li s'a spus că Rusiĭ aŭ de gând să ia pământul de la boerĭ şi aŭ să'l împartă la ţĕranĭ, — că aŭ să facă ca dijma să fie ca şi în Rusia numaĭ din dece una, éră nu dupĕ cum este acum; — că armata română a scos'o din Bucurescĭ éră în locul eĭ a intrat armata rusă; — că afară de acésta, chiar dênsul a observat că, de cât-va timp a început ca să fie spionat de soldaţiĭ ruşi aflaţi în această comună şi că, în timpul nopţiĭ i se pune în apropiere de casă o caraulă rusă pentru a'l observa ce va face

Citindu-i-se acéstă declaraţiune a declarat că stărue într'ênsa. Carte nu ştie.

\+ **Marin Radu.**

D. *Dimitrie Smirnovicĭ*, notarul comuneĭ, ne declară că a audit pe maĭ mulţĭ locuitorĭ din comună spunêndu-i că ruşiĭ s'aŭ lăudat că eĭ voesc a uni Romănia cu Rusia şi că, dacă vor reuşi a face acésta, atuncĭ vor lua pământul de la boerĭ şi'l vor da ţĕranilor, — că vor face ca dijma să nu mai fie ca până acum ci din zece una dupĕ cum este în Rusia; — că deja dênşiĭ (ruşii) aŭ înconjurat Bucureştiĭ cu tunurĭ şi că vr'o cincĭ saŭ şése boerĭ aŭ şi fugit din Bucureştĭ; — că în fine din causa acestor instigaţiunĭ, locuitorĭ din această comună să simt foarte fericiţi crezênd că promisiunile soldaţilor ruşĭ sunt adevĕrate şi că aŭ început a avea simpatie de dênşiĭ

Citindu-i-se această declaraţiune a declarat că stărueşte într'ênsa

(ss) **D. Smirnovicĭ.**

www.dacoromanica.ro

Făcênd să compară înaintea nóstră individul *Marin Costache* locuitor în comuna Copăceniĭ Mogoşeştĭ, numitul ne declară că mai acum o sĕptămână, aflându-se culcat pe prispa localuluĭ Primărieĭ, a audit pe un soldat rus spunênd la duoĭ locuitorĭ, al căror nume nu'l ştie însă pe care 'ĭ cunoştea că sunt din cătunul Mogoşeştĭ, că eĭ (ruşiĭ) aŭ venit aci ca să unească România cu Rusia şi să ia pământul de la boerĭ pentru a'l da ţĕranilor precum şi că eĭ sunt veniţĭ ca să facă binele ţĕranilor de óre-ce are să dea ţĕranilor pământurĭ cu dijmă din ḑece una, éră nu dupĕ cum se dijmueşte acum, — Că acest soldat, de şi rus, însă vorbea românește.

Citindu-i-se această declaraţiune a declarat că stăruieşte într'ênsa.

Carte nu ştie.

+ **Marin Costache.**

In urma acestor constatărĭ voind a maĭ interoga şi pe ceĭ alţĭ locuitorĭ, ne-a fost imposibil a o face de oare-ce lipseaŭ de la casele lor fiind duşĭ la munca câmpuluĭ

Pentru constatarea celor ce preced am dresat presentul proces-verbal semnat de noĭ precum şi de notarul Dim. Smirnovicĭ, éră primarul Marin Radu şi locuitorul Marin Costache n'aŭ semnat de oare-ce ne-aŭ declarat că nu ştiŭ a scrie ; rĕmâind ca, de aci, să ne transportăm în comunele acele unde vor lua informaţiunĭ că se maĭ fac instigaţiunĭ de felul acesta

(Semnaţĭ) { Procuror, **N. M. Stojanovicĭ.**
Comisar Domnesc, **Stătescu.**
**D Smirnovicĭ.**

## PROCES-VERBAL

Astă-ḑĭ 29 Aprilie 1878, înaintea noastră Nicolae M. Stojanovicĭ, Procuror de Secţiune pe lângă Tribunalul Ilfov, şi Căpitan Paul Stătescu, Comisar Domnesc, pe când ne aflam în anchetarea instigaţiunilor carĭ se fac printre locuítorĭ Comunelor rurale, s'a presentat D-l *Vasile Tănăsescu* care ne declară că, fiind însărcinat de către Prefectura Poliţieĭ Capitaleĭ pentru a prinde pe un Individ anume Ion Moldoveanu, acusat că a comis omorul asupra Monahuluĭ Ioil Busdrună de la Căldăruşanĭ, şi contra căruia era dat chiar şi un mandat de aducere din partea Judeluĭ Instructor de pe lângă Tribunalul Ilfov, s'a transportat în cătunul Budescĭĭ, pen-



www.dacoromanica.ro

dinte de Comuna Comana, unde cerênd concursul Consilierului aflat în acel cătun, dênsul 'i ar fi respuns că nu pote să'i dea concursul cerut, până ce nu va cere şi va obţine autorisaţiune prealabila a Căpitanului Rus aflat în acel cătun, că, vĕdênd această procedare a Consilierului, a voit să se convingă dacă, în adevĕr, acel Căpitan Rus se amestecă în afacerile care sunt de atribuţiunea Comunei, şi dupĕ mai multe cercetări printre locuitori, a putut să se convingă că, atât acel Căpitan Rus cât şi Soldaţii aflaţi sub comanda sa, caută prin tote mijloacele, a se insinua printe locuitori şi că, pentru a ajunge la acest resultat, Soldaţii Ruşi, aŭ început a spune locuitorilor că dênşii sunt veniţi în ţeră ca să facă bine ţĕranilor, să ia pământul de la boeri şi să'l dea lor, pentru care ţĕranii să nu facă de cât numai doue-spre-zece ţile de clacă pe an, saŭ să dea patru ruble, că tot de la aceşti locuitori a mai aflat că Soldaţii Ruşi a mai spus locuitorilor, **că pe Domnitor 'l a dus în Rusia ca să 'i dea acolo o comandă, iar în locul sĕŭ va veni Marele Duce Nicolae** Citindu-se acestă declaraţie a declarat că stărueşte într'ênsa

(ss) **Vasile Tănăsescu**

In urma acestor declaraţiuni, voind a ne convinge daca arĕtările D-luĭ Vasile Tănăsescu sunt sincere, ne-am transportat imediat în cătunul Budeştii, pendinte de Comuna Comana din Plasa Câlnistea, Districtul Vlaşca unde voind a aduce înaintea noastră pe Consilierul Licsandru Costache, care a refuzat de a da concursul sĕŭ pentru prinderea acusatului Ion Moldoveanu, fără autorisarea Căpitanului Rus, a fost imposibil de a o face, ast-fel că nu 'i am putut lua nici o declaraţie în această privinţă, de óre-ce dênsul lipsia de la locuinţa sa, fiind dus la munca câmpului, Făcênd să compară înaintea noastră cel de al duoilea Consilier al aceluĭ cătun anume *Enache Nicolae* şi întrebându'l dacă, în adevĕr, dênşii nu fac nici un act relativ la afacerile Comunei fără autorisaţia prealabilă a Căpitanului Rus, precum şi dacă în acel cătun se fac instigaţiuni printre locuitori, dênsul ne declară, că nici o-dată el personal nu s'a dus să ceară avisul saŭ autorisaţiunea Căpitanului Rus în ceea-ce priveşte afacerile relative la funcţiunea sa, însă că, în ceea-ce priveşte instigaţiunile făcute printre locuitori, a auzit chiar el pe mai mulţi Soldaţi Ruşi, aflaţi în acel cătun, şi care ştiŭ a vorbi românneşte, că dênşii aŭ venit în ţeră ca să facă bine

www.dacoromanica.ro

ţĕranilor, şi că, pentru aceasta aŭ să meargă să strice Bucureştiĭ şi să facă dijma să fie din zece una, dupĕ cum este în Rusia.

Citindu-se această declaraţiune a stăruit într'ênsa, adăugându-ne că nu poate sub-scri de oare ce nu ştie carte.

+ **Enache Nicolae**

Voind a cerceta noĭ înşi-ne printre locuitoriĭ acestuĭ cătun veritatea faptelor menţionate maĭ sus, nu am găsit presinte în acel cătun, de cât numaĭ pe locuitorul Ion Stanciŭ, ceĭ-l'aţi fiind absenţi de la locuinţele lor, şi ocupaţi cu munca câmpuluĭ.

Intrebând pe acest locuitor *Ion Stanciŭ* asupra instigaţiunilor care se fac de către Soldaţiĭ Ruşĭ aflaţi în acel cătun, dênsul ne declară că, de acum una lună de zile, de când a venit un corp de Infanterie, Soldaţiĭ Ruşĭ aŭ început a spune locuitorilor, că eĭ aŭ venit în ţĕră ca să facă ca şi în Rusia să ia pămêntul de la boerĭ şi să'l dea ţĕranilor câte 36 pogoane de fie-care, că pentru aceasta ţĕraniĭ nu aŭ să plătească alt, de cât numaĭ opt-spre zece ruble pe an şi că apoĭ restul pămêntuluĭ care va rĕmâne ne împărţit, îl va da cu dijmă din zece una.

Citindu-se această declaraţie a stăruit într'ênsa adăugându-ne că nu poate sub-scri de oare-ce nu ştie carte

+ **Ion Stanciu.**

In urma acestora, pe de o-parte, am recomandat Consilieruluĭ acestuĭ cătun că, prin toate mijloacele, să facă ca locuitoriĭ să nu dea crezământ unor asemenea instigaţiunĭ, iar pe de altă parte pentru constatarea tutulor celor ce preced, am adresat presentul Proces-Vĕrbal.

(Semnaţĭ) { Procuror, **N. M. Stojanovicĭ**
Comisar Domnesc, **P. Stătescu.**
Declarant, **Vasile Tănăsescu.**

## PROCES-VERBAL

Astă-zĭ 29 Aprilie anul 1878, Noĭ Nicolae M Stojanovicĭ, Procuror de Secţiune pe lângă Trib. Ilfov, şi Căpitan Paul Stătescu, Comisar Domnesc, în urma dispositiunilor luate prin precedintele Proces-verbal dresat în Comuna Copăceniĭ-Mogoşescĭ, ne-am transportat în comuna Jilava-Merlari, în localul Primărieĭ, unde, găsind presinte numaĭ pe Notarul aceleĭ comune D-l T. Demetrescu, precum şi pe D-l I. Rădulescu, Notarul comuneĭ Creţeştĭ, am constatat următórele:

www.dacoromanica.ro

Intrebând pe D-l *Notar Demetrescu* dacă, în această comună, se fac instigaţiunĭ printre locuitorĭ, şi provocărĭ de rebeliune, şi în cas afirmativ, de către cine anume se fac aceste provocărĭ, numitul ne declară: că, cu puţine zile înaintea Paştilor, se răspândise printre locuitorĭ diferite sgomote alarmătoare între care şi acela că **Ruşiĭ aŭ să ia pe Domnitor să îl trimită în Rusia**, iar în locul sĕŭ are să vie Marele Duce Nicolae Nicolaevicĭ, că tot Ruşiĭ aŭ să ia pământul de la boerĭ şi să-'l dea ţĕranilor cu dijmă, din 10 una, că ţara Românească are să se întrunească cu Rusia şi că, pentru ţĕranĭ, are să le fie în spre bine, de oare-ce aŭ să plătească contribuţiunĭ cu mult maĭ micĭ de cât acum, — că, din causa acestor sgomote, locuitoriĭ veneaŭ adesea orĭ la Primărie şi îl întreba atât pe D-sa cât şi pe Primar, dacă în adevĕr cele-ce li se spune de soldaţiĭ Ruşĭ sunt adevĕrate **şi că dacă Domnitorul se maĭ află în Bucurescĭ saŭ a plecat în Rusia**, — în fine că, toate aceste sgomote de natură a compromite siguranţa interióră a Statuluĭ, eraŭ răspândite chiar de către soldaţiĭ Ruşĭ staţionaţĭ în acéstă comună Jilava şi pe care însuşi D-sa a avut ocasiune a-'ĭ auzi. — Citindu-se acéstă declaraţie a stăruit într'ênsa

(ss) **Demetrescu.**

Intrebând şi pe D-l *I. Rădulescu*, Notarul comuneĭ Creţeştĭ, dacă, prin acea comună, saŭ prin alte comune învecinate, se răspândesc asemenea sgomote alarmătoare, D-sa ne declară: că, în comuna Creţeştĭ, unde D-sa funcţionéză ca Notar, fiind staţionat un batalion de armată rusă, soldaţiĭ Ruşĭ, aŭ împrăştiat diferite sgomote şi caută a face instigaţiunĭ printre locuitorĭ spuindu-le că dênşiĭ aŭ intenţiunea de a trimite pe Domnitor ca guvernator al Bulgarieĭ, iar în locul sĕŭ are să vie Marele Duce Vladimir; că aŭ să ia pământul de la boerĭ şi să-'l dea ţĕranilor; — că din acéstă cauză, locuitoriĭ aŭ început a refusa contribuţiunea de a o plăti, declarând, vătăşeilor carĭ îĭ execută, că nu voesc să plătéscă, de oare-ce aŭ să fie apĕraţĭ şi scăpaţĭ de către Ruşĭ; — asemenea că a audit vorbindu-se printre locuitorĭ că, în comuna învecinată Streiniĭ-Dobrenĭ, Ruşiĭ aŭ umblat prin comună însoţiţĭ de Preotul satuluĭ pentru a face situaţia populaţieĭ aceleĭ comune; că, afară de aceasta D-l Hristache Georgiu, locuitor din Creţescĭ, îl ar fi informat că, într'una din nopţile trecute, satul ar fi fost înconjurat de santinele Ruse şi patru tunurĭ le preparase pentru a le aduce, din comuna

www.dacoromanica.ro

Strĕinĭ-Dobrenĭ, la primul semnal care se va face, şi acésta din causă că Ruşii se temeaŭ că are să vie un corp de armată Română în contra lor. — Citindu-se acéstă declaraţie, a declarat că stărue într'ênsa

(ss) **I. Rădulescu.**

In urma acestor declaraţiunĭ, voind a lua şi declaraţiunile locuitorilor din acéstă comună, ne-a fost imposibil a o face de oarece lipsea la munca câmpuluĭ

Pentru constatarea celor ce preced, am dresat presintele Proces verbal

(Semnaţi) { Procuror, **N. M. Stojanovicĭ.**
Comisar Domnesc, **Stătescu**
Declarant, **Demetrescu.**

www.dacoromanica.ro

# ANEXE

www.dacoromanica.ro

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CONSULAT DE GRÈCE A BUCAREST. FÉVRIER 1878

Monsieur le Consul Général A diverses reprises vous avez bien voulu exprimer, dans vos entretiens avec mon prédécesseur Monsieur Nicolas Ionescu et même avec moi, le désir de traiter préalablement les questions relatives aux droit que le Gouvernement hellénique serait éventuellement disposé à accorder aux populations roumaines qui habitent les provinces helléniques soumises à l'Empire Ottoman.

De son côté, le Gouvernement de S. A S. le Prince de Roumanie a cru devoir réserver le réglement de ces questions pour le moment où il entreverait la réalisation probable et prochaine de dispositions favorables à nos frères d'outre-Danube

Actuellement, Monsieur le Consul Général, il me serait d'autant plus agréable de me mettre sans retard en communication d'idées avec vous à ce sujet, que tout nous fait espérer en vue du prochain Congrès Europeen à l'effet de régler le sort des nationalités-chrétiennes de l'Orient, qu'une entente cordiale établie d'avance entre le Gouvernement royal de Grèce et celui du Prince de Roumanie, trouvera sous peu une application aussi sincère que profitable.

C'est dans ce but, Monsieur le Consul Général, qu'animé du désir de consolider par de nouveau liens, les effets d'une bienfaisante réciprocité de procédés fraternels entre les deux Nations qui représentent les principes vivifiants de la civilisation et de la liberté aux deux extrémités de la péninsule de l'Hémus, j'ai l'honneur de vous proposer cet échange d'idées, avec la ferme conviction qu'il nous amènera sans difficultés à la solution la plus équitable et la plus avantageuse pour toutes les populations helléniques et roumanies, destinées a vivre en contact immédiat. — Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général.

Ministre des affaires étrangères, **M Kogalniceano.**

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES A L'AGENCE DIPLOMATIQUE DE GRÈCE A BUCAREST, BUCAREST 8 FÉVRIER 1878

Monsieur l'Agent. Je préviens sans doute votre propre senti-

www.dacoromanica.ro

ment en vous communicant que les événements tout exceptionels qui se produisent sur nos frontières, nous imposent aujourd'hui des devoirs qui dépassent la sphère des préoccupations ordinaires du Gouvernement roumain En effet, la guerre à laquelle nous avons dû prendre une part active, semble, de jour en jour davantage, préparer des déstinées toutes nouvelles aux populations voisines, que nous sommes aller secourir, dans la limite modeste de nos moyens ' Mais si désintéressée que soit notre manière d'agir, en ce qui concerne les succès auxquels nous avons participé, il est du moins une question d'équité publique, dans laquelle les sacrifices que la Nation roumaine a su s'imposer, nous donnent, pensons nous, le droit et le devoir d'intervenir

Aussi en ferai-je l'objet spécial de cette note

Plus le moment des solutions approche, et plus aussi le Gouvernement de S M. l'Empereur Alexandre II manifeste l'intention formelle de consacrer le résultat des vaillants efforts de ses armées en Europe au raffermissement des libertés politiques chez les populations de race slave, qui subissaient, jusque dernièrement, l'oppression arbitraire de la Porte

Le puissant Empire de Russie tient à étendre avec efficacité son égide tutélaire sur tous les peuples d'Orient, qui peuvent se prévaloir d'une origine historique identique à la sienne.

De son côté, le Royaume hellénique réclame une égale justice pour tous les Grecs compris encore dans les diverses provinces de l'empire Ottoman, et n'hésite point à s'affirmer de plus en plus dans le rôle politique de protecteur de l'hellénisme, rôle qui lui est nécessairement dévolu par son développement progressif

Au milieu de cette énergique levée de boucliers, dont je suis fort loin de contester la légitimité, *le Gouvernement princier de la Roumanie croirait manquer à l'un de ses devoirs les plus impérieux, s'il n'élevait à son tour la voix pour demander des garanties pour la nationalité des nombreuses populations de race roumaine,* qui, condensées dans les villages, dans les bourgs et dans les cités, occupent de vaste cantons, presque des provinces entières, dans les actuelles possesions ottomanes au delà du Danube

Personne n'ignore plus aujourd'hui que toute la rive droite du fleuve, jusque bien loin dans les plaines bulgares et même jusque sur les plateaux des Balkans est semée de villes et de villages où l'élément national roumain *règne le plus* souvent sans par-

www.dacoromanica.ro

tage et *domine sur tous les autres habitants, slaves et turcs, par l'activité agricole, commerciale et intellectuelle* qu'il y développe.

Si jusqu'à ce jour le Gouvernement Ottoman n'a pas fait un relevé statisque exact des diverses populations, différentes par leur origine, leur langue et leurs moeurs, qui habitent les provinces, européennes de l'Empire et tout spécialement le vilayet du Danube il ne ressort pas moins des relations journalières qu'entretiennent entre eux les riverains des deux côtés du fleuve, que l'on peut compter par centaines de mille, les Roumains qui sont établis sur toute la rive droite Nous le constatans, avec bonheur, la jouissance de leur religion, de leur langue, de leurs institutions traditionnelles même, ne leur avait pas été interdite, par les autorités locales, toutefois les Roumains n'ont pas moins souffert que les autres habitants de la rive droite, des suites de la mauvaise administration qui pendant longtemps a pesé sur ces malheureuses contrées Egaux aux Bulgares, devant la souffrance, les Roumains méritent certes de ne pas être plus mal partagé qu'eux dans les bénéfices de la liberté!

D'un autre côté, c'est encore un fait de notoriété publique, Monsieur l'Agent, qu'une partie considérable des terres méridionales de la Turquie d'Europe, nommément les confins actuels du royaume de Grèce, sont habités par une population très dense et très vivace de Roumains, intimement unis à ceux de l'ancienne Dacie, par les liens du sang et de la langue. Les Roumains de la Macédoine, de la Thessalie, de l'Epire et même ceux de la Grèce *n'ont jamais cessés d'affirmer énérgiquement leur origine latine,* au milieu des Grecs, des Albanais et des Slaves qui les entourent. Actifs et industrieux, ils ont su se maintenir distincts des peuples environnants ; ils ont de tout temps lutté avec courage et persévérence pour sauvegarder leurs antiques privilèges communaux. Or, dans cette lutte séculaire, qui ne leur a pas toujours été favorable, ils ont bien souvent demandé appui, ou du moins asile à leurs frères d'en deça du Danube.

Dans le passé l'asile leur a toujours été cordialement ouvert. *L'appui leur pourrait il être refusé aujourd'hui?*

*Assurément non,* et le Gouvernement princier de la Roumanie ne sera accusé par personne de dépasser la limite de ses devoirs politiques, s'il vient aujourd'hui demander pour tous ces divers groupes de Roumains soumis jusqu'à ce jour à la domination turque et dont le nombre s'élève au moins à deux millions d'âmes,

www.dacoromanica.ro

s'il vient demander, dis-je, des droits analogues à ceux que d'autres gouvernements étrangers réclament en faveur des habitants chrétiens de l'Empire Ottoman, qui appartiennent à leur race respective.

Il est aussi juste de faciliter aux Slaves et aux Grecs de Turquie, le plein développement d'institutions et de droits nationaux, que d'assurer aux Roumains, disseminés par groupes compactes parmi ces divers peuples, *la jouissance pleine et entière de leur langue dans l'Eglise, dans l'école et dans la commune.*

Du reste la confirmation des libertés nationales communales que nous réclamons, pour l'avenir, en faveur de nos frères, incorporés dans des états étrangers, ne serait que l'effet d'une juste réciprocité, attendu que ce même principe d'équité régit les lois de notre pays et que les colons étrangers établis en Roumanie en ont toujours profité sans nul conteste.

Moins que personne les Bulgares et les Grecs de l'Empire Ottoman pour lesquels la Roumanie a toujours été un asil tutélaire, auraient des raisons pour marchander de pareilles prérogatives aux Roumains qui se trouveront mélés a eux, au jur où les provinces qu'ils habitent ensemble auront une autonomie nationale.

C'est sur ce point, Monsieur l'Agent, que je voulais attirer toute votre attention, en vous priant de vouloir, bien en développer l'importance, devant Monsieur le Ministre des affaires étrangères, afin qu'en temps opportun, les nombreux Roumains qui se trouvent établis en dehors des frontières de la Principauté indépendante, obtiennent des Grandes Puissances de l'Europe, au moment solemnel où les destinés des diverses populations de l'Orient seront soumises á l'arbitrage diplomatique, un appui égal à celui qui a créé à ces Puissnces un droit indélébile à la reconnaissance des Roumains du Danube.

Veuillez bien agréer, Monsieur l'Agent...

Ministre des Affaires Etrangères, **M. Kogalniceano**

www.dacoromanica.ro

## Dèpêche de Sa Majeste l'Empereur Guillaume a Son A. I le Grand Duc Nicolas Nicolaevitch a Son Quartier Général a Poradim, Durch General Consul von Alvensleben Bukarest

Berlin-Palais, No 120, 16 Décembre 1877

Je Vous félicite de tout coeur sur le brillant fait d'arme de la prise de Plevna qui termine un premier acte d'une guerre qui a donné lieu à la brave armée Russe de faire preuves d'un héroisme exceptionelle et d'un dévouement au delà de toute éloge; j'ai prié l'Empereur de me permettre d'ajouter à mon ordre pour le mérite que vous possédez déjà les feuilles de chênes qui indiquent d'avoir mérité l'ordre une seconde fois qui sera donc bien placé à Votre cou quoique cette décoration est moins voyante que le Grand Cordon de St Georges dont je suis fière de Vous saluer en camerade elle n'en est pas moins estimée chez nous comme la plus haute distinction militaire. Que Dieu Vous garde.

**Guillaume.**

## A Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, etc etc. a Bucarest Berne, 16 Avril 1878

Vers le milieu de février dernier, le Conseil fédéral suisse a envoyé, avec la bienveillante autorisation du Gouvernement russe, les officiers du génie Colonel Ott et lieutenant Brustlein sur le théâtre de la guerre en Orient, dans le but d'étudier les ouvrages de fortification élevés par les armées belligérantes à Plewna et au col de Schipka, ainsi que les travaux exécutés par le corps du génie militaire russe pour le passage du Danube et pour l'amélioration des voies de communication sur les derrières de l'armée.

De retour de leur voyage, ces officiers ont fait part à l'autorité fédérale de la manière affable avec laquelle ils ont été reçus par le corps des officiers de l'armée roumaine qu'ils ont eu l'avantage de rencontrer sur leur passage, ainsi que par le Gouvernement roumain lui-même.

Le Conseil fédéral suisse se fait un devoir de présenter à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, en Le priant de les transmettre au Gouvernement de la Principauté et au corps des officiers de l'armée roumaine, ses

www.dacoromanica.ro

plus vifs remercîments pour la courtoisie et l'amabilité avec lesquelles ces deux officiers de l'armée suisse ont été accueillis dans leur mission.

En même temps, il saisit cett occasionn pour renouveler à Son Excellence les assurances de sa haute considération

Au nom du Conseil fédéral suisse

Le Président de la Confédération, **Schenk.**

Le Chancelier de la Confédération, **Scherb.**

NOTICE SUR LE MODUS PROCEDENDI SUIVI EN 1857 POUR LE TRANSFERT DE LA PARTIE DE LA BESSARABIE, CONCÉDÉE A LA MOLDAVIE

La transmission à la Moldavie de la partie de Bessarabie fut effectuée en 1857 avec observation des formalités suivantes.

1) Un acte spécial établissant la nouvelle frontière fut dressé par les plénipotentiaires des deux côtés Le délégué Russe agissait en vertu d'un plein pouvoir revêtu de la signature de *Sa Majesté l'Empereur* de toutes les Russies.

2) Les dossiers des affaires furent remis par des fonctionnaires Russes à des fonctionnaires administratifs et judiciaires Princiers

3) Le mode de transmission avait été établi par une Commission spéciale, formée de délégués de différentes administrations tant Impériales que Princières.

Cette Commission présidée par le Gouverneur de la Bessarabie était formée du maréchal de la noblesse et des chefs de toutes les administrations de la province. Elle comptait en outre dans son sein trois Commissaires Princiers Elle débuta par dresser un tableau statistique détaillé de toutes espèces de propriétés ainsi qu'un relevé de toutes les affaires administratives et judiciaires qui devaient être remises.

La Commission s'empressa de liquider tous les comptes de la couronne avec les particuliers et de transporter en Russie le matériel appartenant à la couronne ainsi que les dossiers qui n'étaient pas passibles de remise au Gouvernement Princier Là-dessus elle rédigea une instruction pour la gouverne des employés chargés de préparer les dossiers destinés à être remis au Gouvernement Princier

En conséquence de cette instruction les fonctionnaires Impériaux dressèrent avec les fonctionnaires Princiers des actes séparés concernant la remise des dossiers judiciaires, administratifs, domaniaux, relatifs aux colonies etc Ces actes furent accompagnés de

www.dacoromanica.ro

procès-verbaux relatifs aux dossiers terminés et non terminés, aux capitaux, édifices, de la couronne, magasins d'approvisionements dans les villages, registres de contributions etc Les églises et écoles furent remises aux autorités Princières par des délégués spéciaux.

Conformémeht à ce qui précède il eut été désirable que le Gouvernement Roumain veuille bien :

1) Désigner, un Comissaire spécial pour dresser l'acte établissant la nouvelle frontiére des deux états

2) Nommer le nombre de délégués nécessaires pour établir de concert avec les délégués du Gouvernement Russe, le mode de transmission détaillée des affaires de chaque branche séparément.

L'installation de la nouvelle frontière qui se borne à suivre un cours d'eau ne pouvant pas présenter de grandes difficultés le Commissaire de délimitation purrait être admis à prendre part aux travaux de la Commission de transfert du territoire retrocédé.

Il serait surtout urgent de fixer d'un commun accord avec le Gouvernement Princier un terme pour l'évacuation du territoire en question par l'Armée Roumaine et pour l'occupation de la ligne frontière par nos piquets. Quant aux propriétés du fisc et des églises et monastères leur transmission devrait être faite sur la base des dispositions prises à cet effet en 1857.

Cette même base pourrait être adoptée pour la transmission des prisons et des dossiers relatifs aux détenus ainsi que pour tout ce qui concerne les revenus du fisc, les arriérés d'impôts, les capitaux déposés etc.

L'entente avec le Gouvernement Roumain relativement au mode de procédure pour la transmission du territoire en question ne suppose pas la nécessité d'un acte international à cet effet.

## Note statistice asupra celor treĭ judeţe din Bessarabia Cahul, Bolgrld şi Ismail

*Intinderea teritorială* a celor treĭ judeţe Cahul, Bolgrad şi Ismail, după hartele cele maĭ bune este de fălcĭ 592 443, saŭ hectare 847 193. Acest teritoriŭ, după recensĕmêntul anuluĭ 1860, cuprinde 194 moşiĭ, din care 75 sunt proprietăţi ale Statuluĭ.

*Populaţiunea* din tustrele judeţele, tot dupe recensĕmêntul anuluĭ 1860, este de 138 521 suflete.

(Nota Editorului).

www.dacoromanica.ro

In anul 1876 s'a constatat că numĕrul contribuabililor în tustrele judeţele este de 25,369. In 1876 veniturile comunale din tustrele judeţe s'aŭ urcat la suma de leĭ 1,546,652, veniturile judeţene s'aŭ urcat la suma de leĭ 437,437; iar dupe compturile definitive, încheiate pe anul 1875, veniturile Statuluĭ s'aŭ urcat la suma de leĭ 2 924,864 .. prin urmare, în total veniturile din tustrele judeţe se urcă aproximativ la suma anuală de leĭ 4 908 953.

MONSIEUR JEAN BRATIANO A M. KOGALNICEANO MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES A BUCAREST

Corabia, 31 Mai 1877.

Vous savez que les Russes pour avoir notre aide ont donné au Prince commandement supérieur des troupes russes-roumaines devant Plevna. Afin d'éviter que l'armée roumaine soit placée sous le Commandement des Russes, Prince a accepté. Le Ministre de la guerre prendra Commandement de l'armée roumaine qui demain passera entièrement Danube pour Plevna, quand elle sera sur la rive droite du Wied et quand sa retrait sur Nicopolis sera assurée le pont sera transféré à Nicopolis aveç la promesse que cette ville passera entre nos manis. Prince partira demain soir à Turnu-Magurele et de là à son quartier général à Parodin.

Ja tiendrai pendant l'absence du ministre l'intérim de la guerre et je vous prie de tenir celui des Finances ou si vous ne le voulez pas, veuillez bien prier Campineano de le faire, envoyez demain même Aurelian à Turnu-Magurele.

**I. C. Bratiano.**

www.dacoromanica.ro

Jean Mircea le grand Voivode, Souverain absolu de tout le pays roumain et des parties ultra-montaines, comme aussi des territoires tartares avoisinants, Duc d'Amlash et de Fagarash, Prince régnant du Banat de Séverin et **des deux rives de tout le Danube jusqu'à la grande mer, Souverain absolu de la cité de Silistrie,** J'ai donné Mon Altesse cet ordre de Mon Altesse au révérend père et prieur de Mon Altesse le prêtre Nicodème, pour que personne n'ose être tenté de pêcher dans la rivière de Tismana, ou de faire paître n'importe quel animal dans les environs, d'éviter au contraire cet endroit jusqu'en haut dans la montagne, seulement les moines sont libres de pêcher ou de faire paître les troupeaux du monastère, mais que d'autres n'osent point mener au pâturage les troupeaux sans la permission du monastère; et quiconque d'entre tes grands ou petit boyards tentera d'enfeindre cet ordre de Mon Altesse, qu'il soit maudit par la très sainte mère de Dieu et par tous les saints pères bénis de Dieu, qu'il souffre en outre l'anathème de Nicodème; hormis cela il s'expose à un grand danger et encourra toute la colère de Mon Altesse Que tout le monde évite donc tout cela, en faisant ce qu'ordonne et prescrit Mon Altesse. Cela est arrivé en l'an 6915 (1406) la quinzième indiction lorsque mon Altesse alla vers Sévérin pour Me rencontrer avec le Roi, alors que je suis venu au monastère au mois de Novembre le 24$^{eme}$ jour, avec tous les hégoumènes des monastères et tous les boyards de mon Altesse. Et que surtout le joupan Brat en soit le délimitateur, comme celui qui a été juge du Jiu

Sceau

www.dacoromanica.ro

Petersbourg 5/17 Janvier 1878

Monsieur le Ministre

J'ai reçu avec un vif plaisir le Télégramme de Votre Excellence à l'occasion du 1er Janvier et j'ai été profondément touché de cette marque de Son Souvenir. Je vous prie d'en agréer tous mes remerciments et de croire aux vœux sincères que je forme pour que l'année qui débute vous apporte toutes les prospérités possibles. — Parmi ces vœux, je forme aussi celui que vous vouliez à maintenir et consolider les bonnes relations qui se sont établies entre la Roumanie et la Russie et qui se sont cimentées sur les champs de bataille. — Bien des tentations vien dront vous assaillir, des voix astucieuses

www.dacoromanica.ro

chercheront à vous persuader qu'en
Politique la perfidie est de l'habileté
N'en croyez rien. La droiture, le
bon-sens et la raison sont les
meilleurs et les plus sûrs guides. Mon
expérience de 40 ans m'a donné cette
conviction. Elle est surtout applicable
aux peuples. Les individus peuvent
quelquefois trouver de l'avantage à
la duplicité, mais les hommes jugent
et les peuples restent. La politique
est comme le Whist, ce gain d'une
partie, ils savent que l'autre le perde
et celui qui perd aspire à la
revanche — Voilà ce qu'oublient trop
souvent les hommes d'Etat qui
ont chargé de peuples. — Lorsqu'on
néglige ce désir de revanche à une
nation voisine et puissante, à une

www.dacoromanica.ro

nation à qui l'on doit beaucoup dans le passé, et dont on n'a rien à redouter dans l'avenir parce qu'elle est assez grande pour n'avoir pas de convoitises et assez forte pour n'être pas dans le cas de désirer des dédommagements, — on commet une grande faute car on perd un ami et on se fait un ennemi. Et cette faute est encore plus grande lorsque, comme vous, on est entouré de périls. — L'histoire est pleine de témoignages de cette vérité. Voyez l'Allemagne de l'Autriche en 1866. — On a admiré l'habileté machiavélique du Cte de Bismarck qui sut vous faire, vous, vainqueurs des vaincus, condamner à une défaite inévitable et périodiquement éloignés du Danube ces races destinées à une prépondérance. Or qu'est-il devenu ? Deux ans après l'Autriche perdait la Vénétie et deux ans après toute sa prépondérance en Allemagne !

www.dacoromanica.ro

Dieu préserve la Roumanie de ces ba
bichés là ! — Ne vous laissez pas non plus
illusionner par le flambeau de la Neutralité
Celle de la Belgique qu'on vous prêche comme
modèle, ne repose pas du tout sur les Traités
car de nos jours ce sont hélas ! des chiffons
de papier. Elle a pour gage l'intérêt plus
fort que l'Angleterre, sa voisine, a à ne pas
laisser s'établir une grande Puissance à Anvers
De même le meilleur gage de votre neutralité
et surtout de votre indépendance, c'est l'amitié de la Russie et l'intérêt capital qu'elle
a à s'assurer vos concours pour sauvegarder l'œuvre d'émancipation qu'elle
accomplit en ce moment, si elle venait à
être menacée.

Pardonnez moi ces digressions politiques. Je termine par une prière. Ayant reçu de Sa Majesté l'Empereur l'autorisation d'accepter la décoration que vous m'avez remise de la part du Prince Charles, je vous demande la grâce d'être auprès de Son Altesse l'interprète de ma profonde gratitude.

Agréez Excellence l'hommage de tous mes respects

Monsieur

www.dacoromanica.ro

Mon cher Prince

J'ai fait part au Chancelier de votre idée qu'il trouve fort sage. Aussi qu'il vous l'a dit hier les intentions de l'Empereur sont éventuelles, il ne s'agit pas encore d'exécution à moins que les avis de Vote Gouvt ne la rende nécessaire. C'est pourquoi vous ferez bien de télégraphier aux vôtres qu'on ne fasse rien avant votre arrivée

A. Jomini

21 Mars 1878

www.dacoromanica.ro

Mon Prince

J'ai transmis au Prince Chancelier votre demande d'audience pour lui remettre la communication de notre Gouvt.
Le Prince me charge de vous dire qu'il est tellement surchargé d'occupations qu'il lui est tout à fait impossible de vous fixer un jour. Son Altesse vous prie de vouloir bien remettre la pièce en question à Mr de Gers qui vous fera part en son temps de la réponse du Chancelier s'il y a lieu.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée

M Jamais

4 Août
1878

www.dacoromanica.ro

## Le Prince Bassaraba de Brancovan à Kogalniceano

*Bucarest, 29 Janvier 1878.*

Mon cher Ministre,

Vous m'avez démontré, l'autre jour, avec une logique et une verve qui me laissèrent sans défense, qu'aujourd'hui, plus que jamais, il était de notre devoir, à tous, de nous dévouer, chacun selon la mesure de ses moyens, à l'avenir politique de la Roumanie, et vous avez terminé votre brillante improvisation en m'offrant un poste à l'étranger.

Bien que pris au dépourvu par cette proposition, aussi flatteuse qu'inattendue, je n'ai pas hésité à reconnaître juste le principe au nom duquel vous faisiez appel à mon patriotisme qu'à vous assurer de mon vif désir de servir mon Pays — Nous étions donc d'accord quand au fond, et il ne me restait qu'à juger de l'opportunité d'une acceptation immédiate. — Or, voici ma réponse :

Vous savez, Mon cher Ministre, qu'ayant eu l'honneur d'être reçu par S. A la Princesse Elisabeth j'ai été amené, au courant de la conversation, à m'expliquer sur le mode employé par Sa Sainteté le Métropolitain pour m'exclure de l'administration de l'Hôpital Brancovan, moi l'unique héritier de ce nom.—Depuis, j'ai obtenu aussi, de S. A. le Prince Charles la faveur d'une audience. L'entretien fut naturellement plein d'intérêt. Les espérances à concevoir pour la grandeur et la prospérité de la Roumanie en firent les frais. — Mais, avec ou sans intention, S. A. s'abstient de toute allusion à l'incident de ma conversation avec la Princesse !.. Cette abstention du Prince, rapprochée de l'attitude du Ministère qui, depuis 18 mois, laisse sans réponse une demande en revendication de mes droits, ne me permet plus aucun doute sur la ligne de conduite à suivre jusqu'à nouvel ordre.—Je continuerai donc, mon cher Ministre, à observer comme par le passé une extrême réserve jugeant qu'il est plus digne et plus sage d'attendre, pour offrir ses services, que le chef de l'État daigne donner un gage de son désir de les utiliser. En attendant le plaisir de vous revoir, veuillez agréer, avec mes meilleures amitiés, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

***Prince Bassaraba de Brancovan.***

www.dacoromanica.ro

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À ST-PÉTERSBOURG À KOGALNICEANO

*St-Pétersbourg, 30 Janvier 1878*

Courant en Russie est contre la paix Gouvernement partage au fond cette opinion mais pour des considérations financières et surtout politiques il la désire et il voudrait la conclure au plus tôt afin de ne pas se laisser entrainer par ce courant Je sais pertinemment que de cette guerre Russie ne doit pas retirer un grand agrandissement territorial en Asie a cause de l'Angleterre, elle se bornera à demander Batoum, mais cette annexion compensant mal les sacrifices faits elle cherche a se dedommager à nos depens esperant que l'Angleterre ménagee en Asie serait moins contraire a la revendication de la Bessarabie Dans préliminaires paix est statue que la Bulgarie sera autonome vassale ceci implique erection Bulgarie en Ce nouvel état aura pour limites au sud Andrinople Delta et Dobroudja seront donnees a la Roumanie Serbie et Monténégro surtout auront agrandissement territoire important, on laisse Sultan Constantinople et profit (?) avec droit avoir garnison à Schoumla et Varna et garder Dardanelles, on demandera raser forteresses .Comme garantie de cet état de choses, il y aura en Bulgarie occupation savoir de deux annees au moins, dans preliminaires est statue que armistice est accorde avec condition que Roustchouk et Erzeroum seront remises des signature aux russes, Widdin est excepté de cette stricte (stipulation)- Adressez-nous tous vos télegrammes hôtel Demouth

***Genéral Ghika***

KOGÂLNICEANU D-LUĬ ION BRĂTIANU

*București, 17 Februarie 1878*

Prim Ministru Brătianu,

Regret foarte mult că nu pot veni la Consiliu, fiind-că aştept la acea oră pe Domnul Farini Cât pentru D agent diplomatic al Romănieĭ la Viena sunt fericit de a afla prin D-voastră că D-sa a sosit în Capitală Asemenea am fost fericit de a afla că D-sa a şi avut audienţă la Măria Sa Dar uiţi acesta ce devine demnitatea şi drepturile Ministruluĭ de Externe? De aceia regret foarte mult de a nu putea vedea pe D Agent, de cât după ce va face scuze Ministruluĭ pentru necorectitudinea purtăreĭ D-sale către şeful seu imediat

***Kogâlniceanu.***

www.dacoromanica.ro

La Préfecture du district de Lom-Palanka
au Général Radovitz,

No 181 *11 Avril 1878*

En cas que Votre Excellence ferait des démarches auprès des autorités Roumaines pour enlever les trois pierres trouvés par M. l'Archéologue j'ai l'honneur de vous prier d'en faire aussi pour celles d'Artchar-Palanka.

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence en même temps que, depuis l'arrivée de l'armée Russe, le 26 Mars, l'Administration et la Garnisone de Lom-Palanka, comme celles de tout le Sandjak de Widin, sont Russes, et qu'à partir de la même date les patrouilles russes circulent de partout le Sandjak pour y conserver l'ordre.

Veuillez agréer, Mr le Général, l'assurance de ma considération distinguée.

*Capitaine Netschaeff.*

La Préfecture du district de Lom-Palanka
au Général Radóvitz.

No 187 *12 Avril 1878.*

Comme chef de l'Administration et de la Garnison du district de Lom-Palanka j'ordonne .

«A six heures précises d'envoyer des chariots pour enlever les pierres et les apporter dans la Cour de l'Administration, auquel transport sera destinée la compagnie du 138e Régiment »

En faisant connaissance de cet ordre à Votre Excellence, j'ai l'honneur de vous dire que si l'ordre arrive de vous rendre ces pierres, vous les prendrez de l'Administration.

Veuillez, Mr le Général, agréer l'assurance de ma considération distinguée

*Capitaine Netschaeff.*
de la Garde Impériale

La Préfecture du district de Lom-Palanka
au Général Radovitz.

No. 195 *13 Avril 1878.*

D'après l'ordre que j'ai du Gouverneur, je regarde comme purement roumains tous les magasins, se trouvant dans le District de Lom-Palanka, lesquels magasins avaient été cachetés avant l'armistice. Je regarde au contraire que les Roumains n'ont aucun droit sur ceux des magasins qui n'étaient pas cachetés avant l'armistice et devant lesquels il n'y a eu aucune sentinelle.

www.dacoromanica.ro

Hier les soldats roumains dans la ville même sont venus enlever le sel d'un magasin que j'avais donné l'ordre à être nettoyé, basé sur ce que ce sel appartient à un Turc nommé Ali Molla.

Aujourd'hui on vient se plaindre que des soldats roumains enlèvent du village Dolno-Linovo le mais.

Constatant par suite que c'est une suite d'enlèvements et de désordres que vos soldats font, j'ordonne à la compagnie du 138e Régiment d'aller aujourd'hui à quatre heures dans le sus-mentionné village et d'installer l'ordre ***même à coups de baïonnettes***, s'il le faut.

Veuillez agréer, Mr le Général, l'assurance de ma considération distinguée.

***Capitaine Netschaeff.***
de la Garde Impériale

## Relaţii asupra incidentului relativ la rădicarea porumbului de la satul Linova.

*Bucureşti, 21 Aprilie 1878*

In cele d'întêiŭ ḑile ale sosirei trupelor noastre în districtul Lom-Palanca, s'aŭ sequestrat de către Armata română opt coşare cu porumb ne bătut, şi una magazie cu porumb bătut turcesc, iar la plecarea trupelor spre Vidin aŭ lăsat acest porumb sub paza unuĭ soldat din regimentul No. 2 călăraşĭ, care a stat în acel sat până acum în luna Aprilie; acest soldat însă absentând în luna Februarie pentru vre-o câte-va ḑile spre a merge la regimentul sĕŭ, şi lăsând porumbul în seama Primărieĭ, aŭ profitat de absenţa lui, aŭ rupt peceţile şi aŭ luat tot porumbul bătut, puindu-se în urmă la acea magazie de către un oficer rus, pecetie rusească.

In luna Aprilie sub-semnatul voind a ridica acel porumb, am trimis un detaşament de 30 oameni sub comanda unuĭ oficer, în cea maĭ bună ordine, oficerul însă vĕḑênd pecetia rusească a respectat-o şi 'mĭ-a raportat imediat casul, după care am dat ordin a se întórce detaşamentul fără a se atinge măcar de un grăunte din acel porumb

Prefectul de Lom-Palanca însă, fără a lua informaţiuni maĭ sigure şi când dedesem deja ordin a se întoarce acel detaşament, îmi trimite nota No. 195 din 13 Aprilie, puţin parlamentară, prin care îmi comunică fără cea mai mică deferenţă ordinul sĕŭ, ***amenințênd cu baionete pe soldaţiĭ Români*** carĭ, pe a mea rĕspundere, declar că nu aŭ comis nicĭ o desordine.

***General Radovitz.***

www.dacoromanica.ro

## Relaţiĭ asupra incidentului întâmplat la Lom-Palanca, relativ la pietrele cu inscripţiunĭ latine găsite de D. Tocilescu.

*Bucureşti, 21 Aprilie 1878.*

Presentându-se la sub-semnatul D. Tocilescu cu autorisaţiunea atât a Guvernuluĭ român cât şi a Autorităţilor ruse, de a face descoperirĭ arhiologice în Bulgaria, me roagă a-ĭ da mijloace necesare pentru a transporta douĕ pietre cu inscripţiunĭ latine, găsite la viea Otomanuluĭ Mehmet Bey, situată la douĭ kilometri de oraş pe marginea dreaptă a Lomuluĭ; am dat ordin de a i-se pune la dispositie un car şi şese oamenĭ pe carĭ luandu-ĭ D. Tocilescu, s'aŭ dus d'impreună şi cu un sergent-major din regimentul No. 1 de linie ce-l însoţea în această escursiune, spre a ridica acele pietre de la locul arătat; pe la jumătate cale însă întâlneşte un car escortat de douĭ cazacĭ în care se afla acele pietre pe care le ridicase Ruşiĭ în lipsă-ĭ, spre a le duce la poliţie; D. Tocilescu, vĕdĕnd această operaţie, opreşte carele şi roagă pe cazacĭ a aştepta acolo până se va înţelege cu autorităţile din Lom, după care aŭ şi plecat spre oraş însoţit de un cazac. După plecarea sa însă sergentul-major, din propria s'a inițiativă ia pietrele din carul rusesc, le pune într'al nostru şi pleacă spre oraş.

Sub-semnatul fiind informat despre aceasta, am trimis oficerul meŭ de ordonanţă pentru a duce pietrele la poliţie, şi a arăta tot-de-odată prefectului actele de autorisare ale D-luĭ Tocilescu, primarul care înlocuia pe prefect, nu a voit a lua în considerare acele acte sub cuvênt că prefectul lipseşte la Vidin, dar autorizĕ pe oficer a lua pietrele în păstrarea garnisoaneĭ noastre sub promisiunea însă de a nu le înstreina până la sosirea prefectuluĭ:

A doua di întâlnindu-mĕ cu prefectul şi vorbind despre această afacere, m'a rugat a aştepta douĕ dile până va veni rĕspuns în această privinţă de la D. guvernator Tholea, în acelaş timp D-luĭ a pus douĭ cazacĭ de pază în faţa santineleĭ noastre.

După vre-o treĭ dile întâlnindu-mĕ din noŭ cu D prefect, îmĭ propune de a lăsa să transporte pietrele la poliţie, la care eŭ i-am rĕspuns că de oare-ce acele pietre se găsesc deja în posesiunea noastră, sub santinelă, îl rog să rĕmâe tot acolo până se va decide de Autorităţile înalte în privinţa lor, promiţându-ĭ că nu le voĭ înstrĕina, la care D-luĭ a obiectat că santinela noastră este deja ridicată, i-am rĕspuns atuncĭ că aprob dar această măsură rugându-l

www.dacoromanica.ro

numaĭ a nu le ridica de la locul unde se găsea, la care D-luĭ 'mĭ-a rĕspuns suntem dar înţeleşĭ şi ne-am despărtit.

A doua ḑi comandantul pieţeĭ, a pus din noŭ santinelă la pietre, fiind-că maĭ avea şi alte obiecte în acea localitate

Domnul prefect fără a se mai înţelege cu mine saŭ a'mĭ comunica că are intenţiunea de a ridică pietrele, în ḑiua de 31 Martie la ora 4 $^1/_2$, îmĭ trimite nota No 187 prin care mĕ anunţa că a ordonat a ridica pietrele prin o companie armată, ceia-ce s'a şi esecutat la ora 5 $^1/_2$; sub-semnatul pentru a evita ori-ce conflict şi consecinţele ce ar fi atras o asemenea mĕsură agresivă, am ordonat ridicarea santineleĭ noastre cu o oră înainte de a veni compania rusească.

*General Radovitz.*

## Copie de pe Referatul Domnuluĭ Ministru al Afacerilor Streine, No. 7177, presentat Consiliuluĭ de Ministrĭ la 15 Maiŭ 1878

Domnilor Miniştri,

Incă de la 10 Noembre anul trecut, am avut onoarea a vĕ expune prin Referatul meŭ No 14134, că negocierile ce am a întreprinde cu Guvernul Austro-Ungarieĭ pentru prelungirea termenuluĭ construireĭ linieĭ ferate Ploieşti-Predeal nu vor avea resultatul ce'l aşteptam, şi am conchis că singurul mijloc pentru a putea ajunge la o soluţiune favorabilă ar fi ca lucrările pe această linie să fie imediat începute şi conduse cu cea maĭ mare vigoare.

Consiliul de Miniştri, prin resoluţiunea pusă asupra acestuĭ Referat, a decis ca DD Miniştri de Lucrari Publice şi de Finance să avisese împreună la mĕsurile cerute de grabnica începere şi continuare a construcţiuneĭ linieĭ de care e vorba.

O lună şi jumătate maĭ târḑiŭ, adică la 21 Decembre acelaşi an, am avut onoarea a vĕ presenta un al duoilea Referat sub No. 15622, prin care am revenit asupra acesteĭ cestiuni şi am insistat asupra necesităţeĭ începereĭ lucrărilor, în faţa maĭ cu seamă a propunereĭ Guvernului Austro-Uungar de a nu ne acorda prelungirea ce ceream de cât sub condiţiunile formulate prin o notă ce D-nu de Zuredinek ne-a adresat la 16 Decembre. Cunoasceţĭ că prin această notă formală se imputa Guvernuluĭ român suspendarea lucrărilor pe ḑisa linie, cerênduni-se, pe de o parte garanţiĭ materiale pentru reînceperea lucrărilor, iar pe de alta condiţiunile următoare.

www.dacoromanica.ro

1º Ca Guvernul român să bonifice Guvernului Austro-Ungariei dobêndile capitalului întrebuințat pentru construcțiunea la timpul convenit a liniei de raccordare ungară;

2º Că stipulațiunile relative la deschiderea de o dată a joncțiunilor la Predeal și la Vercicrova să rămână într'un mod explicit menținută.

Consiliul de Miniștri a dat și asupra acestui al duoilea referat resoluțiunea următoare: «D-nu Ministru de Externe va opune la «nota D-lui Agent al Austro-Ungariei casul de forță majoră—com-«plicațiunile survenite în Orient și care încă nu sunt sfîrșite, cari «aŭ împedecat continuarea lucrărei. Răspunsul va conchide prin «asigurarea că Guvernul român va face toate sforțile spre a puteă «cât mai curênd îndeplini angajamentele séle internaționale»

N'am lipsit a trimite Guvernului Austro-Ungariei o notă în sensul acestei decisiuni Această notă a rămas fără răspuns.

In cele d'întêi dile ale curentei luni, Consiliul de Miniștri credênd că nouĭ negociațiuni întreprinse direct la Pesta ar puteà aveà un resultat mai favorabil, am convenit, de și eram convins că acest resultat nu se puteà obține, a se trămite acolo în misiune D-nu Dimitrie Sturdza, senator.

Din nenorocire nu m'am înșelat în prevederile mele Guvernul Austro-Ungar nu comsimte la prelungirea formală a termenului construcțiunei de cât sub condițiuni pe cari nu le putem admite. Aceste nouĭ condițiuni sunt:

Ca Gara de la Vercicrova să se transfere la Orșova și pentru Predeal se propune ca Gara internațională comună pentru serviciul exploatărei și pentru călĕtorĭ și marea vitesă de călĕtorĭ să fie la Predeal, iar vama comună de mărfuri să fie instalată la Brașov.

Intelegeți, Domnilor Miniștri, că nu putem admite nici aceste condițiuni, nici cele formulate prin nota Guvernului Austro-Ungariei susmențiunate

Ceva mai mult, D. Dimitrie Sturdza ne asigură că ori-ce negocieri nu pot de cât trăgăni și în ori-ce cas ar trebui să dăm garanții materiale, pentru-că Guvernul din Pesta crede că, sub presiunea Cabinetului din Petersburg, am puteà înlătura cu totul calea ferată Ploești-Predeal.

Ce este dar de făcut?

Ceea-ce am avut onoarea a vĕ propune încă din anul trecut, adică să începem fără întârdiere construcțiunea liniei, să dovedim

www.dacoromanica.ro

prin fapte intenţiunile noastre şi să ridicăm orĭ-ce bănuelĭ că dorim să prelungim peste mĕsură şi fără necesitate construcţiunea linieĭ Ploeşti-Predeal.

Sunt încredinţat, împreună cu D-nu Sturdza, că dacă vom construi până la finele anuluĭ curent 70 de kilometri de cale ferată pe care le vom da circulaţiuneĭ, va fi cu neputinţă ca linia Orşova-Vercĭorova să nu fie deschisă în acelaş timp pentru a facilita negoţul, mai ales în timpul erneĭ când Dunărea va fi închisă. Atunci chestiunea vămeĭ internaţionale de mărfurĭ la Predeal va putea fi maĭ bine desbătută cu planurile şi toate detaliele în mână şi în deosebĭ cu convenţiunea încheiată în privinţa acesteĭ căĭ.

Numaĭ ast-fel vom putea isbuti a scăpa de concesiuni păgubitoare pentru Statul nostru.

Intr'un cuvênt, cred că trebue să urmăm cu negocierile, însă să începem iute şi fără întârdiere şi să continuăm cu vigoare construcţiunea linieĭ, lăsând ca cestiunile ce se nasc să-'şĭ capete soluţiunea în mod practic.

Nu vĕ maĭ vorbesc, Domnilor Miniştri, de consideraţiunĭ politice şi strategice carĭ în circumstanţele actuale maĭ cu seamă reclamă a fi luate în serioasa consideraţiune.

Terminând, şi în aşteptarea decisieĭ ce veţĭ lua, sunt dator a declina din noŭ orĭ-ce solidaritate pentru întârdierile ce se vor aduce în începerea lucrărilor linieĭ Ploeştĭ-Predeal.

Ministru al Afacerilor Streine

***Kogălniceanu.***

Pentru copie conformă, remisă astă-dĭ 24 Maiŭ Domnuluĭ Ministru al Afacerilor Streine

*M. Mitilineu.*

## Monsieur Bordeano à Kogalniceano

*Constantinople (Péra) 30 Mai 1878.*

Monsieur le Ministre, si je n'ai pas télégraphié à Votre Excellence comme je m'étais engagé à le faire par la lettre que j'ai eu l'honneur de Lui adresser le 6 Mai. c'est que j'ai su depuis que vous aviez renoncé à l'achat du matériel de guerre de Widdin et que Vous aviez demandé le paiement immédiat des frais effectués pour les prisonniers après la signature du traité de St-Stéphano. D'ailleurs le Ministre de la guerre, que je devais aller voir le jour même où j'écrivais à Votre Excellence, m'a envoyé un de ses aides-de-camp pour me prier de passer chez lui afin de me faire une communi-

www.dacoromanica.ro

cation Izzet Pacha m'a dit exactement ce qu'il avait écrit à Safvet Pacha et que celui-ci avait télégraphié, pour Vous être communiqué, à Suleyman Pacha et Azarian Effendi Il a ajouté, en outre, que son prédécesseur avait eu tort de me promettre ce qu'il ne pouvait pas tenir. La vérité est qu'au commencement le Séraskérat avait réellement l'intention de vendre ce matériel, mais lorsqu'il a vu que l'Angleterre prenait une attitude beaucoup plus accentuée qu'auparavant, il a préféré garder tout son matériel pour être prêt à toute éventualité Indépendamment de celui il ne voulait pas fournir aux russes l'occasion de prétendre que la Turquie cherchait à être agréable à la Roumanie par la raison que celui-ci ne cultivait plus les mêmes rapports de bonne intélligence que par le passé avec le Cabinet de St-Pétersbourg. Néanmoins les Turcs ont commencé à prendre courage et font des préparatifs considérables pour une guerre défensive Aux demandes pressantes des Russes de leur remettre Schoumla, Varna et Batoum, les Turcs répondent d'une façon evasive, et il n'est pas étonnant que le premier coup de canon soit tiré dans les environs de Constantinople si cette résistance de la Turquie continue Hier les Russes ont quitté St-Stéphano pour aller prendre des positions plus favorables, et on s'attend du jour au lendemain à des événements décisifs. Tel est, du moins, le langage des officiers russes Le Prince Lobanow sera reçu aujourd'hui en audience solennelle par le Sultan. Le bruit court que l'Ambassadeur de Russie enverra immédiatement après un *ultimatum* à la Porte, et qu'en cas de refus de celle-ci de remettre les forteresses, le général Totleben recevra l'ordre d'entrer par force à Constantinople D'un autre côté l'amiral Hornby tient la flotte sous vapeur et prête à entrer dans la Mer Noire avant que les Russes puissent réussir à s'emparer de Constantinople, ce qui semble, du reste, assez difficile. Sans avoir la prétention d'être prophète, je crains fort, si les choses vont de ce train, que la guerre ne commence ici avant que le comte Schouvalov ait le temps de retourner à son poste et de soumettre au Cabinet anglais les propositions russes. Ce qui me fait de la peine c'est que l'opposition de chez nous ne se rend pas encore compte de la gravité de la situation. Au lieu de chercher à vous renverser pour se mettre à votre place, elle devrait vous prêter tout son concours pour vous aider à sortir de l'impasse où vous ont mis les événements. Ces événements, vous n'avez rien fait pour les provoquer, et il faut être de mauvaise foi pour vous en rendre responsables A votre place vos accusateurs

www.dacoromanica.ro

auraient suivi exactement la meme politique. J'ignore ce que vous pensez de la situation, mais, au risque d'être traité de profane en diplomatie, je ne partage pas, pour ma part, l'opinion émise par le général Floresco dans la brochure qu'il a publié dernièrement. Notre rôle est tracé d'avance. nous devrons être du côté de ceux qui auront les mêmes intérêts que nous à faire valoir. Une neutralité absolue, dans ces circonstances, serait une faute politique qui ne pourrait être conseillée au pays que par une opposition dont l'unique but serait d'arriver au pouvoir. Ce n'est point une politique d'aventure, comme on le soutient, que de combattre ceux qui ont voulu méconnaître nos droits, malgré les services que nous leurs avons rendus Je ne veux pas dire par là que nous déclarions la guerre à la Russie et que nous entrions immédiatement en action, ce serait de la clémence; mais garder la neutralité même après que l'Angleterre, la Turquie et peut-être l'Autriche s'engageront dans une lutte contre la Russie, ce serait une faute impardonable. Si la guerre commence, elle sera longue et sérieuse. L'Angleterre ne voudra pas déposer les armes avant de mettre son ennemie dans l'impossibilité de troubleur la paix pour une période de cinquante ans, au moins. Il nous faut donc profiter de cette circonstance pour nous faire restituer la Bessarabie tout entière et nous fortifier ensuite de façon à ne plus être à la merci du premier venu. Ce n'est pas en assistant comme spectateurs indifférents à cette lutte gigantesque que nous atteindrons ce résultat. Notre ligne de conduite changerait cependant si la Russie s'entendait avec l'Europe sur la réunion d'un congrès avant d'avoir recours aux armes. Dans ce cas nous devrions faire valoir nos droits légitimes sur la Bessarabie, réclamer sa rétrocession à la Roumanie ou bien une compensation territoriale équivalente à la province dont on nous a privé si illégalement. D'une façon ou d'une autre, nous devrons poursuivre le même but, sans nous préoccuper d'avantage des mamœuvres de l'opposition. Dans les deux cas notre intérêt est de nous rapprocher le plus possible de l'Angleterre sans donner le moindre ombrage à l'Autriche-Hongrie. Je profite de cette occasion pour recommander tout particulièrement à Votre Excellence, M. Apostol Margarit, qui vous remettra la présente et qui vous fournira des données très intéressantes sur les Roumains de la Macédoine et de l'Epire Je prie Votre Excellence d'agréer en même temps l'hommage de ma plus haute considération.

***Bordeano.***

www.dacoromanica.ro

## Le Gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie à St.-Pétersbourg à Kogalniceano

*St-Petersbourg 23 Mai, (4 Juin) 1878.*

Monsieur le Ministre, Sa Majesté l'Empereur, qui a transféré sa résidence aux environs au Palais de Tzarskoé—Selo, est venu aujourd'hui à St-Pétersbourg et a rendu visite à S. A. le Prince Gortchacow qui se lève à peine depuis deux ou trois jours après une longue maladie compliquée d'accès de fièvre et de goutte. Il a été décidé, contrairement à ce que j'ai écrit précédemment à Votre Excellence, que le Prince Chancelier irait au Congrès de Berlin. Le Comte Schouvalow qui est attendu ici dans deux jours sera second Plénipotentiaire et Mr. d'Oubril, Ambassadeur à Berlin, troisième Plénipotentiaire. Le Prince Gortchacow enmène en outre S. E. le Baron de Jomini, le Baron Fredrichs, plusieurs employés du Département Asiatique et Mr. Coumany, jusqu'ici Consul Général de Russie à Paris, qui a été pendant longtemps Premier Secrétaire à Constantinople et qui l'avait quitté pour cause de mésintelligence avec le Général Ignatiew. Mr. Coumany passe pour un homme d'une haute capacité intellectuelle et qui a une connaissance aprofondie de tout ce qui concerne l'Orient.

Le Prince de Bismarck présidera et sera secondé pas Mr. de Bulow. Lord Beaconsfield, lord Salisbury et lord Russell, Ambassadeur à Berlin, représenteront la Grande-Bretagne. Le Comte Andrassy représentera l'Autriche-Hongrie et les autres Plénipotentiaires de cette Puissance seront le Comte Karoly, Ambassadeur à Berlin et le Baron d'Haymerle, Ambassadeur à Rome. Mr. Waddington el l'Ambassadeur à Berlin seront Plénipotentiaires pour la France. Le Comte Corti et le Comte de Launay, Ambassadeur à Berlin, représenteront l'Italie. Les Secrétaires du Congrès sont Mr. de Radovitz et Mr. Tiby, Ministre Plénipotentiaire de France à Copenhague. Bien que la Russie ait fait de très larges concessions à l'Angleterre pour éviter une guerre où elle avait peu à gagner et beaucoup à perdre il y a ici un sentiment général de soulagement depuis que l'on sait que la réunion du Congrès est définitivement assurée. Le désir de la paix est si profond qu'il est à supposer que l'Angleterre aurait pu se montrer encore plus exigeante. On comprend ici tout ce qu'on doit aux bons offices de l'Allemagne qui a empêché de s'établir entre l'Autriche et l'Angleterre un rapprochement et un accord assez parfait pour rendre la guerre inévi-

www.dacoromanica.ro

table. Le Congrès discutera et révisera tout le Traité de San-Stéfano mais en attendant son arrêt on demeure entendu sur un certain nombre de points, à savoir, si je suis bien renseigné : Provisoirement la flotte anglaise ne quitte point les Dardanelles. De même les troupes russes gardent leurs positions actuelles, le Général Todleben ayant prétexté qu'il ne saurait rétrograder tant que Varna et Schoumla n'auront point été évacuées Il y aura deux Bulgaries : celle du Nord seule sera indépendante et Varna appartiendra à celle du Sud. Batoum et Kars resteront à la Russie qui ne conserve pas le chemin des Indes. Les frontières assignées par le Traité de San-Stefano à la Serbie et au Monténégro seront réduites Pour satisfaire l'amour-propre du Czar qui désire effacer la dernière trace du Traité de Paris et remettre intact à son fils l'héritage qu'il a reçu de son père, *nous perdons la Bessarabie, du moins en partie. C'est ainsi que nous restons victimes d'une injustice criante et de la part de la Russie qui nous doit tant depuis notre coopération et de la part de l'Europe qui prête la main, quoique. . à regret, à un pareil larcin, sous le prétexte que ses intérêts ne sont pas directement engagés dans cette question qui devrait être pour le moins une question de moralité et de principe.*

Il y aura probablement une rectification de frontière entre la Perse et la Turquie, au profit de la première, bien entendu. Le passage des troupes russes à travers notre territoire et la durée de l'occupation de la Bulgarie par ces mêmes troupes ainsi que toutes les questions considérées comme de détail seront réglés par le Congrès

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

***Emile J. Ghika.***

## Le Gérant de l'Agence diplomatique de Roumanie à St-Pétersbourg à Kogalniceano

*St-Pétersbourg, 25 Mai (6 Juin 1878).*

L'Ambassadeur de Russie à Londres est arrivé ici ce soir et repart samedi ou dimanche pour le Congrès avec Gortchacow, troisième Plénipotentiaire sera l'Ambassadeur de Russie à Berlin. J'ai appris confidentiellement que le Gouvernement russe a fait préparer pour le présenter au Congrès *un rapport détaillé sur ses relations*

www.dacoromanica.ro

*avec nous et en général sur ce qui se passe en Roumanie.* La question de la Bessarabie n'y serait pas traitée, je tâcherai mieux savoir contenu de ce document

Monsieur de Giers m'a dit que le Baron Stuart a reçu dès Avril deux fois instructions de déclarer à Bucarest, que mouvements troupes et approvisionnements russes en Roumanie ne sont pas faits contre nous avec qui on désire entretenir de bonnes relations, mais en cas d'éventualités et complications de dehors[1]. Le Congrès doit tout decider, la Russie accepte son arrêt. Il faut attendre.

***Emile Ghika.***

L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin à Kogalniceano

No. 67.

*Berlin 3/15 Juillet 1878.*

Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur d'envoyer ci-près à Votre Excellence la copie authentique des résolutions du Congrès relatives à la Roumanie, ainsi que la note verbale dont elle est accompagnée. Cette copie est imprimée, parce que, pressé de terminer ses travaux, le Congrès a décidé d'user, *même pour les exemplaires signés par les Plénipotentiaires*, de l'habilité de l'imprimerie.

Occupé à vous transmettre par télégramme les principaux articles de la décision Européenne, je ne pourrai adresser que demain à Votre Excellence un raport détaillé.

J'y joins une copie de la lettre par laquelle j'ai accusé au Prince de Bismarck réception de la communication que je viens de vous transmettre

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très-haute considération.

***Georges Varnav-Liteano.***

La lettre adressée au Prince de Bismarck en réponse à la communication des résolutions du Congrès relatives à la Roumanie

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir copie de la décision du Congrès relative à la Roumanie et au Danube.

1 L'Autriche (NE.)

www.dacoromanica.ro

Je prie V. A. de vouloir bien recevoir mes respectueux remerciements. Si la Roumanie ne saurait s'empêcher de regretter l'aliénation d'une partie de son territoire, elle comprenda après les premières impressions du patriotisme, que ce sacrifice n'est pas sans compensation. Elle verra qu'elle est redevable de la consécration définitive, *que son indépendance vient de recevoir*, à la haute bienveillance de V. A et des autres Plénipotentaires de l'Europe. Reconnaissant, mon pays restera particulièrement l'obligé de l'Allemagne, à laquelle il doit déjà son illustre et auguste Souverain. Je saisis avec empressement cette occasion pour présenter à V. A. l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

*G Varnav-Liteano.*

KOGALNICEANO AU GÉRANT DE L'AGENCE DIPLOMATIQUE À SAINT-PÉTERSBOURG

*Bucarest* $^{6}/_{18}$ *Août 1878.*

Je désire vous entretenir de deux questions qui sont des plus délicates et demandent la plus grande circonspection de langage dans les démarches purement verbales que je vous prie de faire à leur sujet

## I.

Vous n'êtes pas sans avoir constaté, soit par vos relations directes, en diverses rencontres, avec Mr. le baron Stuart, soit par les indications du travail diplomatique auquel vous participez, l'animosité systématique que cet agent nourrit ou professe envers la Roumanie.

Quelle que soit la nature et l'importance des affaires qu'il est appelé à traiter, que ces affaires aient la portée la plus élevée ou des proportions minimes, Mr. le baron Stuart ne manque jamais de témoigner, dans ses communications orales ou même écrites, ses dispositions à une malveillance pour ainsi dire chronique.

J'ingnore et je ne veux pas rechercher si l'hostilité à l'état permanent est en lui une première ou une seconde nature, s'il agit sous l'impulsion de sentiments spontanés ou si,

www.dacoromanica.ro

par un calcul sans doute erroné, il affecte ces sentiments, dans l'espoir de se créer des titres de mérite aux yeux de son Gouvernement.

Toujours est-il que son attitude n'est pas nouvelle et que l'antipathie à priori a été, dès son arrivée en Roumanie, le trait dominant, la ligne directrice de sa conduite.

Pendant la guerre, la physionomie toute militaire des événements et la présence ou le passage à Bucarest des plus hauts personnages du monde pclitique russe ont relégué la personne de Mr. le baron Stuart au rôle de comparse et ont permis ou imposé d'oublier pour un temps la singularité de ses procédés.

Mais le retour à une situation plus normale a ramené cette personnalité au premier plan et rend un libre jeu aux manifestations d'aigreur qui lui sont si familières.

Je ne citerai qu'un exemple, mais cet exemple est concluant.

Vous connaissez l'affaire de la Société d'approvisionnement. Vous savez que le Gouvernement roumain n'a rien épargné pour que la considération de l'administration de l'Intendance des Armées Impériales, solidaire de la susdite Société, ne fût pas atteinte, et que son crédit moral ne fût pas ébranlé par des défaillances de crédit matériel. Mes instances auprès du Général Dreńteln et du baron Stuart, vos propres démarches auprès des Ministres respectifs du Cabinet Impérial attestaient notre esprit de conciliation et de courtoisie et notre désir de sauvegarder les apparences en faveur des Administrations russes et de leurs dépendances, en même temps que nous devions consacrer une part de notre sollicitude au sort des créanciers roumains menacés. Malheureusement le résultat n'a pas répondu à notre attente, car nos efforts n'ont pas été secondés par ceux qui étaient moralement intéressés au premier chef à nous donner leur concours.

Les détours et les atermoiements employés pour éluder les solutions équitables, ont excité les légitimes appréhensions.

www.dacoromanica.ro

Des plaintes innombrables ont été produites de tous côtés. Il est arrivé un moment où l'influence gouvernementale a dû céder le pas au droit commun et l'action du Ministère s'effacer devant l'action de la justice. Le Tribunal, saisi des réclamations les plus urgentes, a déclaré la Société d'approvisionnement en faillite.

Cette sentence a tout aussitôt soulevé chez Mr. le baron Stuart la plus vive indignation. Il est inexplicable qu'il l'ait éprouvée sincèrement, puisque la mesure prise était éminemment juste ; il est plus étrange encore qu'il l'ait formulée dans les termes dont il s'est servi. Monsieur l'Agent de Russie n'a pas craint de me dire que la décision du Tribunal était une *honte* pour les tribunaux roumains.

Je n'ai pas besoin de vous montrer la haute inconvenance de ce propos, et d'insister sur ce qu'il y a de profondément blessant dans les appréciations qu'a lancées Mr. le baron Stuart et dans l'âpre soin qu'il a mis à en généraliser l'expression.

Si l'offense ne peut pas être divulguée, elle doit cependant être relevée.

Vous voudrez donc bien prendre texte de cet incident, qui n'est malheureusement pas isolé, pour observer au Cabinet Impérial que l'attitude et le langage de son Agent à Bucarest ne sont pas précisément conformes aux traditions diplomatiques.

Nous sommes persuadés que Mr. le baron Stuart va contre les intentions (? ?) et les instructions générales de la Cour de Russie, que l'acrimonie de ses procédés lui est toute personnelle, et ne vient que de son propre fonds. Toutefois ce n'est pas une raison pour que nous soyons condamnés à la subir indéfiniment. Si le Cabinet Impérial est comme nous animé du dessein de maintenir dans nos relations réciproques une courtoisie de laquelle nous ne nous sommes jamais départis, et de revenir à une cordialité dont l'altéra-

www.dacoromanica.ro

tion ne nous est imputable à aucun titre, il comprendra sans peine que la personne de Mr. le baron Stuart est un obstacle à la réalisation de ses vues.

Le passé et le présent prouvent que, cet Agent n'est pas d'un caractère à amender sa manière d'être dans l'avenir, ni d'une nature à mieux apprécier et à pratiquer plus correctement les convenances et les obligations de sa position officielle.

## II

Il revient de différents sources au Gouvernement Princier qu'en Dobroudja des menées sourdes s'agiteraient et tenteraient déjà de soulever l'opinion contre la Roumanie. Des armes seraient même distribuées secrétement aux Bulgares, dans le but d'ameuter la population et le jour où les Autorités, les forces roumaines voudraient procéder à la prise de possession du pays.

Ces informations n'ont pas encore été suffisament contrôlées, il serait donc prématuré d'en garantir dès maintenant l'exactitude. Mais elles ne laissent pas que d'être inquiétantes et réclament une attention immédiate.

Si la Nation roumaine finit par s'incliner devant la volonté collective de l'Europe telle qu'elle est exprimée par le Traité de Berlin et se résigne à accepter la compensation qui lui a été assignée, elle ne saurait consentir a jouer en Dobroudja le pénible rôle de l'Autriche-Hongrie en Bosnie. Inaugurer l'exécution d'un Traité de paix à peine ratifié par des actes de guerre et de nouvelle effusion de sang, serait une œuvre qui lui répugnerait au suprême degré. Elle connaît trop par sa triste expérience actuelle, combien la coercition, même sans violence matérielle, est douloureuse, pour vouloir exercer par voie de coercition matérielle une coercition envers qui que ce soit. En un mot, elle désire ne s'installer dans la Dobroudja qu'à la condition d'être



www.dacoromanica.ro

sûre que cette installation ne serait pas contre le gré d'une fraction quelconque de la population ? et que tous les éléments sans exception dont se compose cette population seraient unanimes à envisager à tout le moins avec passivité, la substitution de la domination roumaine à la domination ottomane.

Le Gouvernement roumain est persuadé que l'agitation encore occulte qui lui est signalée en Dobroudja est toute factice, qu'elle provient d'intrigues dont il n'est pas à même de pénétrer le mystère et non d'une antipathie spontanée de certains indigènes contre la Roumanie Mais, sans remontrer bien haut dans l'histoire, et à n'examiner que les événements de la période contemporaine, n'est-il pas frappant de voir combien des agitations factices et légères au début ont pris vite les proportions de troubles réels de gros orages ?

La loyauté du Cabinet roumain lui fait un devoir impérieux d'avertir la Cour de Russie de ce qui semble se préparer en Dobroudja, et d'attirer toute son attention sur les conséquences qu'entraînerait de simples velléités, de résistances éventuelles, à fortiori l'organisation sérieuse de ces résistances

La Dobroudja est actuellement occupée par les troupes russes. Elles seules sont en mesure de conjurer les dangers que recélerait la situation, si des agissements perfides continuaient à se donner libre carrière dans cette région Il suffira de les en aviser pour qu'elles ne les laissent pas échapper à leur surveillance et qu'elles sachent les réprimer radicalement.

Nous avons le ferme espoir que, si nos nouvelles se confirment, le Gouvernement Impérial ne déclinera pas la responsabilité morale et matérielle qui lui incombe vis-à-vis de l'Europe entière, éminement intéressée à la sincérité et au succès de son œuvre récente et qu'il prendra des dispositions immédiates et énergiques pour qu'à l'échéance où s'effectuerait

www.dacoromanica.ro

la livraison de la Dobroudja, cette livraison s'accomplit dans des conditions absolument paisibles, car la Roumanie ne voudrait et ne pourrait admettre qu'une prise de possession toute pacifique.

En terminant, j'ai à cœur de Vous exprimer de nouveau, Mr. le Gérant, la confiance où je suis, que, sur la base de la présente lettre dont le caractère est essentiellement particulier et confidentiel, les deux questions ci-dessus exposées ne feront l'objet de votre part que d'ouvertures verbales, et que vous apporterez toute votre prudence, à les aborder et à les traiter avec les ménagements et la circonspection qu'elles comportent.

Veuillez, etc.

*Kogalniceano.*

LE GÉRANT DE L'AGENCE DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À ST-PÉTERSBOURG À KOGALNICEANO

(Réponse) *St-Pétersbourg 15/27 Août 1878.*

Monsieur le Ministre,

La lettre particulière que Vous avez bien voulu m'adresser en date du 6/18 Août 1878 ne m'est parvenue que hier lundi 14/26 courant, jour même du départ de S M l'Empereur pour Livadia, c'est-à-dire trop tard pour que je puisse entretenir Mr. de Giers des questions aussi importantes que délicates qui en forment l'objet. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le télégraphier à Votre Excellence, Mr. de Giers, en m'apprenant qu'il accompagnait l'Empereur en Crimée et qu'il continuerait à gérer de Livadia le Ministère Impérial des Affaires Etrangères, m'a prié, pour toutes les questions que j'aurais à traiter, de lui écrire ou de lui télégraphier en cas d'urgence en employant le chiffre de Chancellerie Impériale. J'ai fait observer à Mr. de Giers qu'en procédant de la sorte et en égard à la distance qui sépare Bucarest de Livadia par Pétersbourg et retour, il pourrait survenir dans certains cas exceptionnels des lenteurs préjudiciables et je lui ai demandé s'il ne croyait point préférable qu'il puisse lui être écrit directement de Bucarest ou télégraphié en chiffres par l'intermédiaire du Baron Stuart pour les questions les plus urgentes. Mr. de Giers ma répondu qu'il n'y voyait aucun inconvénient. Votre Excellence appréciera. Par suite de

www.dacoromanica.ro

Votre recommandation expresse de m'en tenir à des démarches purement verbales, Monsieur le Ministre, j'ai dû m'abstenir en cette occasion d'écrire à Livadia. Néamnoins, en considération de l'importance capitale qu'il y a pour nous a entrer en possesion de la Dobroudja sans rencontrer aucune résistance d'où qu'elle vienne il me paraît difficile, sinon imprudent, de garder un silence absolu en présence des appréhensions que nous pouvons avoir, et peut-être ne serait-il pas inutile d'envoyer traiter cette grave question à Livadia (la seconde, concernant le Baron Stuart, pourrait être touchée en même temps). A diverses reprises Son Altesse le Prince Régnant a envoyé saluer l'Empereur lors de Son arrivée a Livadia; certes nous avons de légitimes motifs de mécontentement; mais dans les circonstances actuelles et après nous être soumis ***à l'injuste sentence du Congrès de Berlin,*** serait-il politique, en tenant une autre conduite que de coutume, d'afficher notre mécontentement vis-à-vis de la Russie et de son Souverain? En outre, par Sa dernière lettre à Son Altesse le Prince Régnant, l'Empereur a déjà pris l'initiative d'une échange de médailles pour la campagne poursuivie en commun par les deux armées; Son Altesse devra répondre et ne serait-ce point là l'occasion d'envoyer à Livadia un émissaire de confiance qui serait en même temps et surtout chargé de réclamer tout l'appui et toute l'influence du Gouvernement russe pour que notre entrée dans la Dobroudja puisse s'effectuer sans encombre? Si Votre Excellence partageait ma manière de voir, il n'y aurait pas de temps à perdre, et il ne faudrait point oublier qu'il peut y avoir de l'exagération dans les informations qui sont parvenues à Bucarest. Il est notoire, par exemple, que les Agents anglais, imitant en cela l'exemple de leur Ambassadeur à Constantinople, cherchent toutes sortes de prétextes pour prouver l'ingérence intéressée, l'esprit d'intrigue et l'influence pernicieuse de la Russie, dans toute l'étendue du territoire encore occupé par les troupes impérialles. Pour ce qui concerne le Baron Stuart, son rappel est grandement désirable, et je crois que sa promotion au rang de Ministre Résident, publiée ce matin au «Journal de St-Pétersbourg», n'est nullement un obstacle. Cette promotion est une nécessité de la nouvelle place assignée à la Roumanie par les événements de la dernière guerre et elle se ratache plus au poste lui-même qu'à la personalité de celui qui l'occupe. *Maintefois j'ai entendu dire à des personnages marquants et à Mr. de Giers lui-même qu'il était profondément regrettable*

www.dacoromanica.ro

*que dans les circonstances présentes la Russie fût représentée à Bucarest par un Agent qui en était à son premier poste* et qui, *malgré son intelligence, manquait trop souvent de tact.* Nous ne nous plaignons pas d'autre chose et je crois pouvoir avancer sans trop de présomption que le jour où nous formulerions nos griefs, ils seraient écoutés et pourraient trouver, à un moment donné, la réparation que nous sommes en droit d'espérer, si non de réclamer. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très-haute considération.

***Emile J. Ghika***

MONSIEUR P. BATAILLARD À KOGALNICEANO, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Dieppe [Seine inférieure] 18 Septembre 1878

Monsieur le Ministre,

En recevant, le 1er de ce mois, le brévet et les insignes d'Officier de l'Ordre de l'Etoile de Roumanie, avec la carte de Votre Excellence et une lettre de l'Agence princière de Roumanie, j'apprenais en même temps, par un mot de M. le Chancelier de l'Agence, votre présence et votre adresse à Paris, ainsi que votre intention de partir dès le lendemain.

Je me suis empressé en conséquence d'aller le soir même au Grand Hôtel; mais je n'ai pu qu'y laisser ma carte, n'ayant pas eu la bonne chance de vous rencontrer.

J'étais moi-même à la veille de faire une absence de quelques semaines; et, loin de chez moi, j'ai été empêché jusqu'ici de vous écrire pour vous prier de transmettre à Son Altesse le Prince Charles le respectueux hommage de ma reconnaissance pour la nouvelle distinction dont il a bien voulu m'honorer sur votre proposition, et de recevoir vous-même, Monsieur le Ministre, mes vifs remerciements pour la bienveillante initiative que vous avez prise en cette occasion, ainsi que pour l'envoi du brévet et des insignes.

Vous savez que je suis Roumain de cœur; et je ne désespère pas d'avoir encore quelque occasion de le prouver, dans la mesure de mes faibles moyens.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect.

***P. Bataillard***

www.dacoromanica.ro

## Mónsieur Balaceano à Kogalniceano, Ministre des Affaires Etrangères

Vienne, le 21 Septembre 1878

Monsieur le Ministre,

Je me permettrai de vous rappeler—pour la mémoire seulement—:

1° que Mr le Comte Andrassy s'est engagé à accorder à notre Prince le même rang et les mêmes honneurs qu'à Leurs *Altesses Royales* les Grands-Ducs de Hesse et de Bade, et qu'il m'a autorisé à m'entendre avec Mr le Baron Calice — auquel il devait donner ses instructions — sur la «Courtoisie» que le Prince de Roumanie et l'Empereur d'Autriche observeraient en s'écrivant».

2° que Mr de Calice m'a déclaré, itérativement, que le rang de Grand-Duc entrainait, dans la «Courtoisie» austro-hongroise, le titre d'*Altesse Royale*

Voici ce qui s'est passé, à la suite de ces deux faits:

Désirant éviter tout malentendu, j'allai lire au Baron Calice un extrait de lettre où je vous rendais compte de ce qui avait été *arrêté* entre nous, au sujet de la Courtoisie. Je le trouvai embarrassé et ayant l'air de regretter de s'être trop avancé, il fit toute sorte de réserves et finit par me dire que l'opinion qu'il m'avait exprimée, sur le *Prédicat*, lui était *personnelle* et que l'Empereur seul avait le droit de *décider* quoique ce fût, à cet égard. Il se hâta d'ajouter, il est vrai, qu'il ne doutait pas que Sa Majesté ne fît tout au monde pour être agréable au Prince de Roumanie.

Je répondis au Baron de Calice que s'il n'avait pas eu qualité pour *traiter toutes* les questions se rattachant à la Courtoisie, j'avais été, moi, autorisé, par le Comte Andrassy, à m'*entendre* avec lui, Baron Calice, au sujet de cette Courtoisie; que j'estimais l'*entente* complète, entre nous, et que je ne reviendrais point sur ce que j'avais écrit à Bucarest. Je dis aussi que lorsqu'un Agent étranger venait traiter une affaire politique, au Ministère, avec un sous-secrétaire d'Etat, ce n'était pas pour échanger des *vues personnelles*, et qu'à ce compte, tout le temps qu'on passait au ministère des Affaires Étrangères (et Dieu sait si on en passait!) était du temps perdu.

Le Baron Calice me répéta plus d'une fois qu'il ne doutait point que l'Empereur n'adoptât la Courtoisie en usage vis-à-vis des Grands-Ducs, y compris le prédicat d'Altesse royale; mais que, *sur ce dernier point*, nul, hormis Sa Majesté, n'était autorisé à prendre des engagements.

www.dacoromanica.ro

Je quittai le Baron, en lui faisant promettre de placer sous les yeux du Comte Andrassy la lettre que je lui adresserais, dans la journee (C'est dans cette lettre que, faisant un parallele entre le Prince Charles et tous les Grands-Ducs existants, je disais que, aussi illustre, par son origine, que le plus illustre parmi eux, il etait incontestablement plus important que n'importe quel Grand-Duc et qu'à l'epoque même où il passait pour vassal du Sultan, il etait *beaucoup plus independant* que les Grands-Ducs de Hesse et de Bade ne le sont depuis 1871)

Le lendemain, Mr de Calice m'informa que le Comte avait lu ma lettre, *m'avait donne raison* et avait promis de parler formellement a l'Empereur, dans le même sens, mais qu'il etait d'avis que nous couperions court a *bien des difficultes*, en prenant l'initiative, et si le Prince decretait simplement le prédicat d'Altesse Royale — Je répondis, que nous avions toujours su que cela dépendait du Prince, mais que nous préférions que cette initiative vint de l'Autriche, je terminai en disant que je ne croyais pas devoir transmettre l'avis du Comte à Bucarest — Le Baron me reitéra la promesse d'insister de nouveau auprès du Comte, qui devait voir Sa Majeste le lendemain matin — Dans la soiree, j'écrivis au Comte Andrassy, pour lui rafraichir la mémoire et degager la question de toutes les obscurités dont les réticences et la timidité du Baron de Calice pouvaient l'avoir entourée Ma lettre commença ainsi «Votre Excellence a parfaitement compris que le Souverain indé-«pendant de la Roumanie, ayant conservé son ancien titre par con-«descendance pour S M l'Empereur et Roi, il était de toute justice «de donner a ce titre une extension telle, que Celui qui le porte «ne pût — *jamais et quoiqu'il arrivât* — s'en sentir gêné De là, «la pensée vraiment politique d'accréditer, auprès du Prince, un «Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire; de là, encore, «votre decision spontanée de lui accorder le même rang et les «mêmes honneurs qu'a *Leurs Altesses Royales* les Grands-Ducs de «Hesse et de Bade » Après avoir remercié le Comte de la bonne grace qu'il a mise a reconnaître *le principe*, je me plains des *hesitations* que je rencontre, dès qu'il s'agit de le mettre en application, hésitation dont je ne m'explique ni la cause, ni l'utilité, etc. . Je finis par en appeler a l'esprit largement libéral du Comte, et en exprimant la *conviction* que S E, non-contente d'accorder au Prince *tout ce quv lui est dû*, voudra lui faire *bonne mesure*

Le Comte reçut et lut ma lettre dans la soiree même, il charge

www.dacoromanica.ro

le Baron Calice de me dire qu'il demeurait convaincu que si le Prince prenait carrément le prédicat d'Altesse Royale, *cela voudrait mieux pour tout le monde:* l'Empereur s'y conformerait, *comme de raison*, et les autres Cours suivraient son exemple, *sans créer un précédent que d'autres Princes se hâteraient d'invoquer en leur faveur.* Je répliquai, comme la veille, que je ne pouvais transmettre cet avis à Bucarest, attendu que mes instructions portaient que «je devais obtenir ce témoignage de sympathie de l'Autriche pour la Roumanie» et non donner des avis au Prince

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, le Comte Andrassy ignore que je vous ai fait part de son conseil; (malheureusement, tous les télégrammes qui arrivent, depuis trois jours de Bucarest, représentent le *prédicat* comme un fait accompli), Son Excellence fera tout son possible pour obtenir l'Altesse Royale, et l'obtiendra probablement, avant de connaître officiellement la décision du gouvernement roumain. Mais, dût-il en être autrement, il nous resterait, *comme pis-aller,* la certitude de voir reconnaître immédiatement cette décision, par le Cabinet de Vienne (c'est un joli *pis-aller*).

Voici maintenant le *fond des choses* Le Comte Andrassy, qui n'a aucune idée du *Cérémonial des Cours,* ne s'en est pas soucié, au moment où il m'annonçait que le Prince serait mis sur le même pied que les Grands-Ducs de Hesse et de Bade L'Empereur, trouvant cette assimilation juste, y a donné son consentement, sans se préocuper davantage de ses conséquences. Ce n'est que lorsque je commençai à serrer Mr de Calice de près, à propos des *conséquences,* (dont la première est le prédicat) que l'Empereur vit se dresser, en face de lui, la question des *honneurs royaux*, il devint *attentif,* ce qui rendit le Comte *hésitant,* ce qui rendit le Baron *tremblant.*—On s'est fait ce raisonnement. «Si nous donnons, *proprio-motu*, l'Altesse Royale, on s'en fera un argument pour nous demander bientôt *tout le reste*; tandis que, *autrement*, nous ne faisons que reconnaître un fait accompli et comme ce n'est pas le premier.....»— Ajoutez à ces perplexités impériales la crainte d'être obligé d'accorder l'Altesse Royale à Milan et à Nikita, qu'on se voit forcé, de ménager .. jusqu'à nouvel ordre.

*L'Alte Presse*, organe de Mr Ristici, fait, ce matin, une charge à fond contre le prédicat décrété à Bucarest et contre la reconnaissance, par l'Autriche, de notre indépendance. Je vous envoie le *factum* en question. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement. ***G. Balaceano.***

www.dacoromanica.ro

Confidentielle

Versailles, le 14 Septembre 1878

Monsieur l'Agent de Roumanie à Paris m'a remis copie, il y a quelques jours, des instructions adressées par le Cabinet de Bucharest à son représentant à Vienne en vue des opérations qui vont avoir lieu sur le terrain pour tracer la frontière de la Principauté entre le Danube et la Mer Noire.

Nous comprenons très bien les intérêts de la Roumanie dans cette question et rien ne sera négligé de notre côté, pour lui assurer une satisfaction équitable Déjà lorsque la Principauté s'est trouvée amenée à rétrocéder, en échange de la Dobroudja la portion de la Bessarabie Moldave qui lui avait été attribuée par le traité de 1856, il n'a pas dépendu de nous de lui faire obtenir une compensation plus large, nous n'avons pas réussi dans nos efforts autant que nous l'eussions désiré; néanmoins la Roumanie y a gagné un accroissement de territoire qui doit partir à l'est de Silistrie sur le Danube, pour aboutir au sud de Mangalia, sur la Mer Noire.

La délimitation de cette frontière ne soulèvera probablement pas de grandes difficultés, la ligne susdite étant appelée à joindre conformémant à l'usage les points d'attache mentionnés à l'article 46 du traité du 13 Juillet. Toute inflexion susceptible de porter atteinte aux intérêts de la Roumanie serait donc, selon nous, en désaccord avec l'esprit de cette clause, et si les nécessités du terrain exigeaient absolument une ou plusieurs dérogations au principe que je viens d'indiquer, ce ne pourrait être qu'au prix de compensations équitablement calculées.

Quant à la détermination du lieu où l'ancienne frontière roumaine devra se souder avec la nouvelle, c'est une question plus délicate, mais le vœu incontestable des Puissances est que ce point soit recherché et fixé à l'est de Silistrie, dans les conditions les plus favorables à l'établissement d'un pont sur le Danube.

Tel est le sens des instructions que j'ai tracées à Mr le Ct. Lemoyne au moment de son départ pour la Bulgarie. Vous pouvez en informer confidentiellement le Gt Roumain et j'espère qu'il y verra une nouvelle preuve des dispositions amicales qui nous animent à son égard.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

*Waddington.*

www.dacoromanica.ro

## Circulară către D-nii miniștri

1878, Octombre 13

*Domnule Ministru,*

Majestatea Sa Imperatorele Austriei, Rege al Ungariei, Majestatea Sa Regina Marei Britanii, Domnul Președinte al Republicei Francese, Majestatea Sa Imperatorele Germaniei, Rege al Prusiei, Majestatea Sa Regele Italiei și Majestatea Sa Imperatorele tutulor Rusiilor au recunoscut titlul de Alteță Regală Suveranului României, și consideră acest titlu ca dobândit pentru toți succesorii săi din Casa Domnitoare actuală.

Vin dară a vă ruga să bine-voiți a observa și a face de a se observa acest titlu în actele oficiale emanând de la acel onorabil minister.

Voiu adăoga, terminând, că dorința Alteței sale regale este ca în adresele Adunărilor Legiuitoare, precum și în acele ale corpurilor constituite ale Statului, să se mențină ***tradițională denumire de «Măria Ta»***

Primiți, etc.

Ministru, *Kogălniceanu.*

No. 15,377.

## Mesagiul[1] de închiderea sesiunei extraordinare a Corpurilor Legiuitoare din 4 Octombrie 1878.

*Domnilor senatori,*

*Domnilor deputați,*

V'am chiemat în sesiune extraordinară, spre a vă rosti în privința situațiunei făcută României de marile puteri europene întrunite în congres.

D-voastră, ținênd seamă de grelele împregiurări în cari se află Orientul în general și țara noastră în deosebi, ați primit voința colectivă a Europei.

Ast-fel, posițiunea României în față cu marile puteri este regulată; ast-fel România intră în familia Statelor de sine stătătoare.

Europa, am ferma convicțiune, ne va ține seamă de sacrificiele ce am făcut în interesul păcei lumei, și Națiunea vă va fi recu-

1. Scris și redactat de M Kogălniceanu

www.dacoromanica.ro

noscetoare pentru patriotismul luminat şi prudenţa politică ce aţi aretat spre a feri România de nouĭ complicaţiunĭ.

Nedespărţindu-Mĕ în nicĭ un cas de interesele ţăreĭ, Eŭ v'am manifestat de la convocarea D-voastră toată încrederea Mea în D-voastră, şi v'am dis că hotărîrea D-voastră va fi şi a Mea

Vĕ mulţumesc dară, D-lor Meĭ, dĕ hotărîrea dată, pe care guvernul va executa-o cu lealitate pe calea constituţională, atât în deafară cât şi în întru

La curêndă revedere, D-lor, şi Dumneḑeŭ să vĕ aibă în a sa sântă paḑă

Sesiunea extra-ordinară este închisă.

*CAROL.*

Preşedintele consiliuluĭ miniştrilor şi ministru lucrărilor publice, *I C Brătianu*
Ministrul afacerilor străine, *M Kogălniceanu*
Ministrul de interne, *C. A. Rosetti.*
Ministrul cultelor şi al instrucţiunĕ publice, *Gh. Chiţu.*
Ministrul financelor, *I. Câmpineanu*
Ministrul justiţieĭ, *Eug. Stătescu.*
Ministrul de resbel, *general Al. Cernat*
No. 2,237 şi 2,238

MAJESTATEA SA IMPERATORUL RUSIEĬ CĂTRE DOMNITORUL ROMÂNIEĬ

(Traducţiune)

Gorni-Studen, $^{5}/_{17}$ Septembre 1877

ALTEŢEI SALE PRINCIPELUĬ ROMÂNIEĬ, PORADIM

Trupele române unite cu ale armateĭ Mele şi puse sub comanda Alteţeĭ Voastre, în zilele de 30 şi 31 August (11 şi 12 Septembre), aŭ dat dovadă de o eroică vitejiă, luptându se sub focul cel maĭ ucigator al inamiculuĭ.

Dorind a consfinţi amintirea acesteĭ frăţĭ de arme, am conferit Alteţeĭ Voastre ordinul Sf George clasa III-a ale cărui însemne Vi-le am transmis

Rog pe Alteţa Vóstră a primi asigurarea sincereĭ mele afecţiuni.

*ALEXANDRU.*

MAJESTATEA SA IMPERATORUL RUSIEĬ CĂTRE DOMNITORUL ROMÂNIEĬ

(Traducţiune)

Cuartierul general de la Poradim în Bulgaria, $^{1}/_{13}$ Decembre 1877.

Dupĕ o resistenţă de cincĭ luni, silinţele combinate ale trupelor noastre aliate aŭ fost încununate de un deplin succes.

Armata lui Osman-paşa a depus armele şi Plevna a căzut.

www.dacoromanica.ro

Dorind a consfinți amintirea acesteĭ strălucite isbânde și partea ce Alteța Vóstră a luat personal la dênsa, Imĭ fac o plăcere de a conferi, cu această ocasiune, Alteței Voastre ordinul Meŭ Sf. Andreĭ împodobit cu spade.

Rog pe Alteța Voastră a primi însemnele acestuĭ ordin ca o mărturie a sincereĭ Mele afecțiuni, a căreĭ încredințare V'o reînoesc.

*ALEXANDRU.*

MESAGIU [1] DE ÎNCHIDEREA SESIUNEĬ EXTRAORDINARE A CORPURILOR LEGIUITÓRE.

București, 5 Iulie 1878

*Domnilor senatorĭ,*
*Domnilor deputațĭ,*

După o activitate neobosită, care s'a prelungit peste 7 lunĭ, întrerupeți momentan lucrările D-voastre legislative.

Prin această activitate, arătate în timpurile cele maĭ anormale, D-voastră a'ți dovedit încă o dată eficacitatea și trăinicia instituțiunilor noastre constituționale, care, de și în mijlocul resbelului, aŭ funcționat regulat și pacinic fără o singură zi de suspendare.

*Domnilor senatorĭ,*
*Domnilor deputațĭ,*

***România independentă,*** România primită în rândul mareĭ familiĭ a statelor Europene, trece prin grele încercărĭ.

Congresul de la Berlin, preocupat de necesitatea de a da lumiĭ pacea mult dorită, a transigeat asupra unor cestiuni importante și capitale pentru statele micĭ, dară considerate de un ordin secundar în privința marelor interese Europene.

In deosebĭ România este chemată a face păceĭ lumeĭ sacrificiĭ grele și dureroase.

Acestea le vom putea alina și pericolele le vom putea înlătura, inspirându-ne de cugetările și de purtarea părinților noștrĭ, carĭ numaĭ prin patriotismul, prin înțelepciunea și prin unirea lor, aŭ știut a feri și păstra țara în mijlocul furtunelor și al restriștelor celor maĭ cumplite.

Cunoscênd tot patriotismul de care este însuflețită Națiunea în general, și mandatarĭ eĭ în deosebĭ. Eŭ am ferma convicțiune că D-voastră nu veți lipsi exemplului strămoșesc, și că, în luminata D-voastră înțelepciune și în iubirea către țară, veți găsi mijloacele

1. Redactat și scris de M. Kogălniceanu.

www.dacoromanica.ro

nu numaĭ pentru a face faţă greutăţilor presinte, dar şi pentru a pregăti Naţiunii un viitor ferice şi măreţ.

Ast-fel, prin o atitudine demnă, prin hotărârĭ inspirate de o prudenţă, pre cât matură pre atâta şi patriotică, noĭ vom dovedi însă-şi Europeĭ, că România meritä maĭ mult de la Marele Areopag.

*Domnilor senatorĭ,*

*Domnilor deputaţĭ,*

Luându-Mĭ ţiua bună de la D-voastră, pe un scurt interval, am de o datorie scumpă inimeĭ Mele să vĕ adresez mulţumirile Mele pentru laborioasele şi folositoarele D-voastră lucrări, pentru concursul energic ce aţĭ dat Guvernului, în tot ce vi s'a reclamat spre apărarea drepturilor ţăreĭ, spre îndestularea trebuinţelor eĭ.

Nu Mĕ îndoesc că acela-şĭ concurs nu maĭ puţin luminat şi patriotic îl voiŭ găsi în D-voastră, atuncĭ, când după reîntoarcere veţĭ fi puşĭ în posiţiune de a cunoaşte cu deplinătate cele ce Congresul European a hotărit în privinţa Patrieĭ noastre.

La revedere, dar, în curând, D-lor senatorĭ, D-lor deputaţĭ, şi Dumneţeŭ să vĕ aibă în a Sa sântă pază.

Sesiunea Corpurilor Legiuitoare este închisă.

***CAROL.***

Preşedintele consiliului miniştrilor şi ministru al lucrărilor publice, ***I. C. Brătianu.***
Ministrul afacerilor străine, ***Kogălniceanu.***
Ministrul de interne, ***C. A. Rosetti.***
Ministrul cultelor şi instrucţiuneĭ publice, ***G. Chiţu.***
Ministrul financelor, ***I. Campineanu.***
Ministrul justiţieĭ, ***Eug. Stătescu.***
Ministrul de resbel, general de divisie, ***Al. Cernat.***

No. 1,706 si 1,707. 4 Iulie 1878, Bucurescĭ.

MONSIEUR RADOVITZ SECRÉTAIRE DU CONGRÈS DE BERLIN À MONSIEUR LIŢEANO, AGENT DIPLOMATIQUE DE SON ALTESSE LE PRINCE DE ROUMANIE.

Berlin, le 4 Août 1878.

En se référant à la note du 13 Juillet cr., et conformément à une résolution du Congrès, le soussigné, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, a l'honneur de faire parvenir ci-joint à monsieur Liteano, agent diplomatique de Son Altesse le Prince de Roumanie, une copie du traité de Berlin, certifiée conforme à l'original, en le

www.dacoromanica.ro

priant de bien vouloir transmettre l'annexe au gouvernement de Son Altesse le Prince de Roumanie. L'échange des instruments de ratification du dit traité a eu lieu le 3 de ce mois entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie. Quant à la Sublime Porte, ses instruments de ratification n'ont pu être expédiés à temps; mais l'ambassadeur de Turquie a été autorisé à déclarer que Sa Majesté le Sultan avait ratifié le traité, qu'Elle le considérait comme valable à partir du 3 Août cr. et que l'échange des instruments de ratification turcs se ferait dans un délai de quinze jours.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à monsieur Liteano l'assurance de sa considération très distinguée.

***Radovitz***

REFERATUL D-LUĬ MINISTRU AL AFACERILOR STRĂINE CĂTRE CONSILIUL MINIŞTRILOR

Bucuresci 7 Septembre 1878.

*Domnilor miniştri,*

Pentru a se preveni dificultăţile ce s'aŭ presentat adese-orĭ şi carĭ ar putea să se maĭ presinte din pretenţiunile de presenţă între diferiţiĭ agenţi diplomaticĭ, plenipotenţiarii puterilor semnatare tratatului din Paris de la 1814 aŭ încheiat la Viena, în 19 Marte 1815, un regulament pentru a fixa rangul agenţilor diplomatici.

Acest regulament este astăzi universal adoptat.

Dupĕ acest regulament, impiegaţiĭ diplomaticĭ sunt împărţiţĭ în treĭ clase:

*a)* Acea de ambasadorĭ, delegaţĭ saŭ nunciĭ.

*b)* Acea de trămişi, miniştri saŭ alţi acreditaţi pe lângă suverani.

*c)* Acea de însărcinaţĭ de afaceri acreditaţĭ pe lângă miniştrii afacerilor străine.

Treĭ anĭ maĭ târziŭ, plenipotenţiariĭ aceloraşi puterĭ aŭ admis, la congresul de la Aix-la-Chapelle, o clasă intermediară între miniştriĭ plenipotenţiarĭ şi însărcinaţiĭ de afaceri, aceea de miniştri reşedinţi.

In urma recunoascereĭ independinţeĭ absolute a Românieĭ de către puterile semnatare tratatului din Berlin, cred că este bine a precisa titlul şi rangul trămişilor diplomaticĭ aĭ Românieĭ.

Avênd dară în vedere art. 37 din legea organică a ministerului afacerilor straine;

www.dacoromanica.ro

Avênd în vedere regulamentul încheiat la Viena în 1815 şi protocolul congresului de la Aix-la-Chapelle din 21 Noembre 1818.

Vin a vĕ propune ca agenţilor diplomaticĭ românĭ, şefĭ de misiune, sa li se dea, după trebuinţă, titlul de:

*a)* Trimişĭ extraordinarĭ şi miniştri plenipotenţiarĭ;

*b)* Miniştri reşedinţĭ;

*c)* Însărcinaţĭ de afacerĭ.

Dacă consiliul de miniştri aprobă această propunere, bine-voiască a semna aci anexatul project de jurnal.

Ministrul afacerilor străine,
***M. Kogălniceanu.***

No. 13,737, 1878, Septembre 7.

## Inalt ordin de zi către Oaste [1]

Bucurescĭ, 15 Noembre 1878.

*Ostaşĭ,*

Marile puterĭ Europeane, prin tratatul din Berlin, aŭ unit cu România Dobrogea, posesiunea vechilor Domnĭ Românĭ.

Astă-zĭ, voĭ puneţĭ piciorul pe acest pământ care redevine ţară Românească.

Voi nu intraţĭ în Dobrogea, ca cuceritorĭ, ci intraţĭ ca amicĭ, ca fraţĭ aĭ unor locuitorĭ cărĭ de astă-zĭ sunt concetăţenĭĭ voştri.

Ostaşĭ! în noua Românie, voĭ veţĭ găsi o populaţiune, în cea mai mare parte română! Dar veţĭ găsi şi locuitorĭ de alt neam, de altă religiune. Toţĭ aceştia, devenind membri aĭ Statului român, aŭ drept de o potrivă la protecţiunea, la iubirea voastră.

Intre aceştia veţĭ afla şi populaţiuni musulmane a cărora religiune, familie, moravurĭ se deosibesc de ale noastre. Eŭ cu dinadinsu ve recomand de a le respecta.

Fiţĭ în mijlocul nouilor voştri concetăţenĭ ceea ce aţĭ fost până acum şi în timp de pace ca şi pe câmpul de onoare. ceea-ce cu mândrie constat că vĕ recunoaşte astă-zĭ Europa întreagă, adica model de bĭavură şi de disciplină, apĕrătorĭ drepturilor Românieĭ şi înaintĕ mergetorĭ aĭ legalităţeĭ şi aĭ civilisaţiuneĭ europeane.

Cale bună dar, soldaţilor românĭ, şi Dumnedeŭ să ve protege. Cugetările mele cele maĭ afectuoase sunt nedespărţite de voĭ!

Să trăească România!

Brăila, 14 Noembre, 1878. ***CAROL.***

1. Redactat şi scris de M. Kogălniceanu, semnat cu propria mâna de Măria sa Domnitorul, vezĭ facsimile la finele volumuluĭ.

www.dacoromanica.ro

## Proclamaţiunea M. S. Regală către dobrogenĭ [1]

Noĭ Carol I,

Prin graţia luĭ Dumneḑeŭ şi voinţa naţională, Domn al Românilor,

La toţĭ de faţă şi viitorĭ, sănĕtate.

*Locuitorilor Dobrogeĭ,*

Marile puterĭ europeane, prin tratatul din Berlin, aŭ unit ţara voastră cu România.

Noĭ nu intrăm în hotarele voastre, trase de Europa, ca cucerĭtorĭ; dară, o ştiţĭ şi voĭ, mult sânge românesc s'a vărsat pentru desrobirea popoarelor din dreapta Dunăreĭ.

Locuitorilor de orĭ-ce naţionalitate şi religiune, Dobrogea, vechia posesiune a luĭ Mircea-cel-Bĕtrân şi a luĭ Ştefan-cel-Mare, de astă-ḑĭ face parte dın România. Voĭ de acum atârnaţĭ de un Stat, unde nu voinţa arbitrară, cĭ numaĭ legea desbătută şı încuvıınţată de ***Naţiune*** otărasce şı ocârmuesce. Cele maĭ sânte şi maĭ scumpe bunurĭ ale omenireĭ: viaţa, onoarea şi proprietatea, sunt puse sub scutul uneĭ ***Constituţiunĭ*** pe care ne-o râvnesc multe naţiunĭ străine. Religiunea voastră, familia voastră, pragul caseĭ voastre vor fi apărate de legile noastre, şi nimenĭ nu le va putea lovi, fără a'şĭ primi legiuita pedeapsă.

Locuitorilor musulmanĭ, dreptatea Românieĭ nu cunoasce deosebire de neam şi de religiune. Credinţa voastră, familia voastră vor fi apărate de o potrivă ca şi ale chreştinilor. Afacerile religiuneĭ şi ale familieĭ vor fi pentru voĭ încredinţate apărăreĭ muftiilor şi judecătorilor aleşĭ din neamul şi legea voastră.

Şi creştinĭ şi musulmanĭ, primiţĭ dară cu încredere autorităţile române; ele vin cu anume însărcinare de a pune capăt dureroaselor încercărĭ prin carĭ aţĭ trecut, de a vindeca ranele resbeluluĭ, de a apăra persoana, averea şi interesele voastre legiuite, în sfârşit de a vĕ desvolta buna-stare morală şi materială.

Armata română, care intră în Dobrogea, nu are altă chiămare de cât de a menţinea ordinea şi, model de disciplină, de a ocroti pacınica voastră vieţuire.

Salutaţĭ dară cu iubire Drapelul român, care va fi pentru voĭ drapelul libertăţeĭ, drapelul dreptăţeĭ şi al păceĭ.

---

1. Redactată şi scrisă de Mihail Kogâlniceanu.

www.dacoromanica.ro

In curênd provincia voastră, pe calea constituțională, va primi o organisațiune definitivă, care va ținea seamă de trebuințele și de moravurile voastre, care va aședa pe temeliĭ statornice positiunea voastră cetățenească. Pânĕ atuncĭ autoritățile române aŭ ca întâiă îndatorire de a cerceta și îndestula trebuințele voastre, de a îngriji de bunul vostru traiŭ, de a vĕ face a iubi țara la a căreia soartă de acum este lipită și soarta voastră.

Ca întêia dovadă a părintescei noastre îngrijirĭ pentru voĭ, a dorinței noastre de a ușura greutățile voastre, noĭ desființăm dijma de orĭ-ce natură pentru anul 1879. De la 1 Ianuarie 1880 ea va fi înlocuită prin o dare bănească maĭ dreaptă și maĭ ușoară pentru agricultorĭ.

*Emleacul* (imposit pe capitalul imobiliar din orașe și sate), impositul pe venitul imobiliar din orașe, *temetuatul* (impositul de 3 la sută asupra lucruluĭ agricultorilor și meșteșugarilor), impositul asupra chirieĭ a cârcimelor, cafenelelor, băcănielor, hanurilor, toate aceste se vor preface, de la 1 Ianuarie 1879, într'o dare bănească maĭ ușoară și maĭ dreaptă ; iară *bedelul* (imposit pentru scutirea din armată), darea *enlizab* (taxa de 2 și jumĕtate la sută pe vêndarea vitelor) și taxa pe morĭ se desființează cu totul.

Și dară chiămând bine-cuvêntarea celuĭ a Tot-Puternic, în numele și cu învoirea Europeĭ, noĭ luăm astă-dĭ în stăpânire provincia Dobrogea, care devine și este țară română, și, trimițêndu-vĕ domneasca noastră salutare, vĕ urăm ca această dĭ să devie, pentru această nouă parte a Românieĭ, începutul unuĭ viitor de pace și de înflorire, începutul bunuluĭ traiŭ și al înfrățireĭ între fiiĭ aceleiași țĕrĭ.

Brăila, 14 Noembre 1878. ***CAROL.***

## Kogâlniceanu către D-l Robescu Director General al Telegrafelor

Tulcea.

Națiile aŭ ocupat țĕrĭ și fără telegraf; arată D-luĭ Catargi că cestiunea telegrafelor se va resolva conform dreptuluĭ nostru de stăpânirĭ Dobrogeĭ. Așa dar D-luĭ și cu colegiĭ D-sale să nu facă a atîrna predarea Dobrogeĭ de predarea telegrafuluĭ. Incă o dată grăbiți cu primirea.

O țară nu poate avea doue guverne,

***Kogâlniceanu.***



www.dacoromanica.ro

L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin a Kogalniceano

Berlin, 4 Octobre 1878

Monsieur de Bulow m'a dit apres avoir parlé au Prince de Bismarck que Son Altesse, en qualite de President du Congrès, etait tenu, plus qu'un autre, d'observer les clauses du Traité de Berlin, d'attendre, avant de nommer Ministre Plénipotentiaire, que principe d'egalite des droits fut adopté par la Roumanie Prince Chancelier était aussi oblige vis-a-vis du Reichstag de tenir cette ligne de conduite D'ailleurs S A espere que les Chambres Roumaines qui sont convoquees apprécieront qu'il est de l'intérêt du pays de résoudre promptement cette question, et que de la sorte elles leveraient toutes les difficultés Voici les termes employés *„Lorsqu'on a une mauvaise dent faudrait-il se la faire arracher „tout de suite ?“*

*G. Varnav-Liteano.*

L'Agence diplomatique de Roumanie a Rome à Kogalniceano

Rome, 12 Octobre 1878

J'ai reçu du Ministre des Affaires Étrangeres d'Italie réponse ecrite par laquelle le gouvernement du Roi d'Italie reconnait formellement qualification d'Altesse Royale pour notre Prince

Le Baron Fava est ici

*Obédenare.*

Monsieur Eug Statesco à Kogalniceano a Berlin

Bucarest, 25 Juin 1878

Conge Balaceano accordé, il y a deja treize jours, sous condition de vous en prevenir prealablement a Berlin Par suite de votre depêche je lui ai telegraphié de differer départ Il vient de me communiquer qu'il a ajourné son depart à la suite d'une depêche reçue de Monsieur Bratiano Donc tout est en ordre et vos instructions seront suivies, Reçu votre rapport et soumis au Prince Votre télégramme de Titu a provoqué un incident avec consulat Russe, qui n'est pas encore terminé Le baron Stuart nie formellement qu'aucun soldat russe se soit trouvé à Titu et exige une enquête J'envoie details par poste ainsi que copie de notes échangees Veuillez me dire ce que je dois faire.

*Eug. Statesco.*

www.dacoromanica.ro

## La depêche de Monsieur le Ministre Boeresco adressee de Paris en date du 13/25 Août au Ministere des Affaires Etrangeres

Waddington entre franchement voie de negociations tandis que Londres jusqu'à présent tout *et* que Vienne et Berlin nous renvoient Paris mais m'a demande aujourd'hui rester encore cette semaine Paris, pouvais-je refuser quand interêt si grand et danger si puissant? Alliance m'attaque depuis hier ouvertement et travaille contre moi, aucun de ses membres n'entend vérité dure J'ai donc promis Ministre passer Paris semaine et le voir surtout après entrevue avec Salisbury probable à la suite lettre Waddington, celui-ci m'a dit aujourd'hui qu'il renonce categories que peut être liste même devient inutile si après introduction principe article 44 dans Constitution et paragraphe Dobroudja inscrire paragraphe suivant Les individus nes et eleves Roumanie jusqu'a majorité et qui n'auraient jamais joui protection étrangere seront en vertu principe dans premier paragraphe admis immédiatement et—droits civils et politiques quelle que soit confession religieuse Charge d'affaires Anglais Berlin a fait même proposition Quelle est votre opinion, comment mes collegues croient pouvoir traiter sur cette base? Waddington enverra chez moi cette proposition écrite pour y méditer *jusqu'a campagne* la semaine prochaine

***Boeresco***

## Mr Balaceano a Kogalniceano Ministre des Affaires Etrangères

27 Septembre 1878

Le Ministre de Suisse insiste beaucoup pour que nous procedions sans retard a echange des ratifications de notre convention de commerce

***Balaceano.***

## Kogalniceano a Mr le Baron Stuart Ministre resident de Russie à Bucarest

11 Octobre 1878

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite a notre dernier entretien et a la Note verbale que j'ai eu l'honneur de remettre à Votre Excellence, je m'empresse de vous declarer que le Gouvernement Roumain, en demandant a être mis sans delai en possession de la Dobroudja s'engage a

www.dacoromanica.ro

n'entrer que sur les territoires hors de toute contestation et s'abstiendra, jusqu'à la décision définitive de la Commission Européenne, d'occuper les points de la ligne Silistrie-Mangalia dont la possession serait contestée par les autorités Russo-Bulgares.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

*Kogalniceano.*

LE CONSEILLER PRIVÉ TOBAROVSKY AU MINISTRE RUSSE À BUCAREST

Odessa, 1878.

A quand fixé départ délégués roumains pour remise Bessarabie et où aurai l'honneur de les rencontrer? Prie renseignements.

Conseiller privé *Tobarovsky.*

M. MITILINEU À SON EXCELLENCE MINISTRE KOGALNICEANO, JASSY.

Bucarest, 1878.

Callimaki Catargi télégraphie que communication concernant prolongation régime provisoire douanier a été très bien accueillie par Mr. Waddington, que ce dernier lui a dit qu'il voit avec le plus grand plaisir disparaître conflit, qu'il recevra ces jours-ci lettre lui annonçant nomination négociateur français et qu'aucun retard ne sera apporté à la conclusion convention avant quinze novembre. Callimaki vous prie de lui dire s'il doit partir immédiatement pour Londres. Un service d'actions de grâces a eu lieu aujourd'hui à la métropole à l'occasinn de l'odieuse tentative commise sur la personne de l'empereur d'Allemagne. Le corps diplomatique en uniforme y assistait. Un autre Te-deum aura lieu demain, sur initiative communauté allemande, dans le temple évangélique et un troisième après demain provoqué par les russes.

*M. Mitilineu.*

LE COMTE SCHOUWALOW AU PRINCE GORTCHAKOFF, BUCAREST.

London, 1878.

Au banquet de Guildhall premier ministre faisant allusion à situation dit: Calamité plus grande que famine, c'est guerre d'extermination; au début de celle-ci gouvernement de S. M. a eu devoir de tracer nettement politique imposée à lui par circonstances neutralité conditionnelle et prenant fin si intérêts britanniques étaient attaqués pendant des années; un des dogmes de diplomatie était que pouvoir de Turquie est une phrase, son gouvernement une

www.dacoromanica.ro

fiction; événements de cette année ont refuté dogme et prouvé que Turquie peut être considérée une des puissances d'Europe quelques soient hasards de guerre; indépendance de Turquie n'a guère tournée en ridicule, ne sera plus mise en doute; quant à la paix je n'en désespère point parce que ***Sa Majesté l'Empereur dans la grandeur de Son âme élevée a dit qu'Il faisait guerre pour chrétiens de Turquie et engagé plus d'une fois Sa parole qu'Il ne voulait pas accroissement territoire*** par ce que Sultan est disposé accorder réformes demandées; on invoque prestige militaire de Russie; ce prestige n'a pas besoin nouvelle victoire est assurée ainsi que réputation du soldat russe; gouvernement anglais peut donc attendre patiemment moment prochain peut-être on devra contribuer à paix et à solution question Européenne.

***Schouvalow.***

MR DE GIERS AU MINISTRE RÉSIDENT RUSSE.

Livadia, 6 Novembre 1878.

L'Empereur veut que les négociations avec le gouvernement Roumain au sujet de nos communications à travers la Dobroudja soient menées et signées par vous; ce télégramme pourra vous servir de plein pouvoir.

***Giers.***

MESSIEURS PHÉRÉKYDIS ET FALCOYANO À KOGALNICEANO.

Calarashi, 15 Novembre 1878.

De Silistrie frontière coupe par moitié les positions fortes, passe au Sud de Esséklol et de Kranova. La ligne nous est avantageuse, on réserve des compensations par la suite, pour Bulgarie.

***Phérékydis, Falcoyano.***

MR CALLIMAKI CATARGI À KOGALNICEANO À BUCAREST.

Paris, 20 Novembre 1878.

Me conformant aux instructions de votre dépêche du onze j'ai exprimé à Monsieur Waddington regrets que vous cause retard apporté à la conclusion de la convention de commerce et obligation que vous aviez de dénoncer régime provisoire. Ministre des Affaires Étrangères m'a dit qu'il n'a pas renoncé à traiter que d'autres préoccupations l'ont seulement empêché de le faire jusqu'ici et qu'il charge huissier quelqu'un de négocier avec moi. J'ai répondu

www.dacoromanica.ro

que j'etais autorisé a me tenir toujours a sa disposition lorsqu'il trouverait le moment opportun, mais que le dernier suisis accordé par nos Chambres, etant expiré depuis le mois d'août sans que aucun résultat ait été encore obtenu, notre gouvernement, pour mettre sa responsabilité á couvert, ne peut plus consentir à aucune prolongation. Aujourd'hui j'ai notifie par note dignitaire que notre tarif général serait appliqué aux produits français a dater du 25 Novembre. Je vous envoie par la poste copie de ma note

*Callimaki Catargi.*

KOGÂLNICEANU D-LUI NICU CATARGI, COMISAR ROMÂN

Bucuresci, 25 Noembre 1878

Ordinile s'au dat de ministrul rusesc pentru predarea Dobrogei în mâinele comisiunei noastre Veti bine-voi a procede la primire întocmai dupe cum ati predat dosarele si cele-lalte ale Besarabiei. Dobrogea de la 1 Octombre fiind numai un deposit în manile guvernului rusesc, veti cere veniturile de la acea epocă După primirea actelor, veti constata intrarea în stăpanire a autoritătilor nóstre prin rădicarea drapelului românesc în locul celui de mai înainte. Asemenea se va face un Te-Deum la care se va pomeni numele noului Suveran al Dobrogei Veti priveghia însă ca tóte aceste să se facă fără a se jigni susceptibilitătile autoritătilor rosiane Feriti-vě cât cu putintă de conflicte, La cereri nedrepte, telegrafiati-mi îndată

*Kogâlniceanu.*

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À VIENNE À KOGALNICEANO

Vienne, le 28 Novembre 1878

Mon cher Monsieur Kogalniceano,

L'annee dernière, à pareille époque, je revenais de Pesth, avec une pneumonie des plus graves, cette annee, j'en ai rapporté une bronchite aigue qui me fait garder le lit. Décidement le climat de la *seconde Capitale* ne vaut rien pour moi.—En attendant que mon état de santé me permette d'écrire le rapport que je vous ai annoncé, je viens vous donner, au courant de la plume et sans ordre, les détails qui peuvent vous intéresser le plus, sur ma mission à Pesth

www.dacoromanica.ro

L'Empereur tient beaucoup à ce que la question des jonctions soit réglée, *le plus tôt possible:* il m'a dit que ses ministres hongrois sont animés des dispositions les plus conciliantes et qu'il faudrait tenir compte de tous les intérêts qui étaient en souffrance. Il a ajouté que l'accord serait facile, si l'on voulait mettre de côté, *de part et d'autre,* certaines susceptibilités et certaines questions *d'amour propre.* J'ai répondu à Sa Majesté qu'à Bucarest on était également animé des dispositions conciliantes et que je croyais que vous désiriez réserver la solution de cette affaire au C-te Ilovos, *comme don de joyeux avénement.* L'Empereur s'en est montré fort satisfait.

J'ai eu un long entretien avec le baron Schwegel au sujet de la commission européenne du Danube et de la nomination de nos Consuls. Sur le premier point, le Baron m'a répondu, *à mon inexprimable étonnement,* que j'avais mal entendu, ou qu'il s'était mal exprimé, et qu'il avait entendu parler de tous les capitaines de port, *celui de Soulina excepté*; que cette exception ressortait de *l'acte européen* qui régissait encore la commission du Danube et que le traité de Berlin avait voulu étendre les droits de cette commission et non les restreindre. J'ai soutenu, de mon côté, que j'étais sûr d'avoir bien entendu et qu'il n'avait été question, entre nous, *que* du capitaine du port de Soulina, qu'en accordant à la commission du Danube un pavillon distinct et le droit de nommer tous *ses* employés, on se montrerait suffisamment respectueux de ses libertés ; mais que le traité de Berlin ne pouvait pas vouloir en faire une puissance rivale et supérieure de la puissance territorielle. Je priai la Baron de me montrer *l'acte européen* sur lequel la commision se fondait pour demander la nomination du capitaine du port de Soulina. Mr de Schwegel me répondit qu'il ne l'avait pas pris avec lui et me promit de me le communiquer dès qu'il retournerait à Vienne. Je lui déclarai, en attendant, que le Gouvernement roumain était décidé à ne pas abdiquer ses droits de puissance territoriale. Je ne saurais assez vous engager, Monsieur le Ministre, à ne pas céder sur cette question et, quand même toutes les puissances se rangeraient d'un avis contraire, il y aurait encore un moyen de leur forcer la main; ce serait de demander que nous ne fussions pas traités autrement que la Russie; ceci obtenu, (et l'on ne saurait nous le refuser) vous déclareriez qu'il en sera des capitaines du port de Soulina *et de Toultcha,* comme de ceux d'Ismail et de Reni. Si la commission est assez

www.dacoromanica.ro

puissante pour faire plier la Russie sous sa loi, nous pouvons céder aussi, sans honte ; mais je défie bien Mrs les commissaires de venir à bout de la première. Avant de quitter cette question, je dois vous expliquer pourquoi il est important que la compétence de la commission européenne soit étendue immédiatement *jusqu'à Galatz* : Le jour où ce sera fait, la Russie ne pourra plus prendre part aux travaux de la commission chargée d'élaborer un règlement sur la police fluviale, *entre Galatz et Turnu-Severin,* (puisque la partie du fleuve sur laquelle elle est riveraine sera déjà placée sous le régime de *l'acte européen*).

Sur la question des Consuls, le baron Schwegel m'a déclaré que rien ne s'opposait à ce que nous nommions des consuls et des vice-consuls, *dans toutes les villes de la monarchie où d'autres puissances en ont ;* mais qu'il y avait des villes où l'Autriche-Hongrie n'a jamais admis de consuls étrangers et où elle ne pourrait admettre les nôtres, sans accorder le même avantage à toutes les autres puissances. Il m'a cité l'exemple de la Russie à qui l'Autriche refuse, *depuis dix ans,* le droit d'avoir un consul à Lemberg, et *qui n'en a pas un seul, dans les villes autrichiens voisines de sa frontière.* En théorie, le baron Schwegel, n'admet la légitimité des consuls que dans les ports. «En fait, dit-il, il faudrait, «partout où une puissance étrangère trouverait bon d'établir un «consul, instituer immédiatement des autorités d'un degré supé«rieur ne fût-ce que pour éviter des conflits désagréables». (Mr de Schwegel serait d'avis que la Roumanie se montrât sous ce rapport aussi prudente que l'Autriche-Hongrie). Conclusion : La Roumanie peut nommer des Consuls partout où elle constatera qu'il y en a déjà *un.* Elle est seule juge du choix des Consuls et vice-consuls de *carrière ;* mais elle consultera le Gouvernement austro-hongrois toutes les fois qu'elle nommera un indigène, à un poste consulaire ; *cela est de droit.*

Les droits acquis doivent être respectés ; exemple : le Gouvernement autrichien a admis, il y a quelques années un consul turc à Temesvar, puis est venu un consul de France, etc. Cela ennuie fort le dit Gouvernement, mais il en prend son parti.

A l'exemple des autres puissances, nous devons avoir un *Consul-Général (de carrière)* à Pesth ; mais à Pesth seulement. Les *Consuls de commerce* (c'est-à-dire étrangers) *ne doivent pas être* Consuls-Généraux. Tout en vous remerciant d'avoir bien voulu accepter Mr de Lindheim, je vous prie instamment de le nommer

www.dacoromanica.ro

simplement *Consul*. En agissant autrement, vous créeriez des conflits d'autorité entre la Légation et lui. Quant au *Consul-Général* de Pesth, il est bien-entendu, (n'est-ce pas?) qu'il sera placé sous les ordres et la direction du *Ministre en Autriche-Hongrie*, (ainsi que tous les Consuls-Généraux qui sont à Pesth). Il me serait impossible de rester un seul jour au poste que vous m'avez confié, si *tous* les Consuls et Agents Consulaires de Roumanie, *en Autriche-Hongrie*, n'était pas placés sous mes ordres. Il y a d'ailleurs tout avantage, pour le Ministre des Affaires Etrangères, à ce que la responsabilité ne se morcelât pas.

Agréez, mon cher Monsieur Kogalniceano, l'expression de mes sentiments bien dévoués et de ma respectueuse considération.

***I. Balaceano.***

L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne à Kogalniceano

Vienne, 27 Décembre 1878.

Comte Andrassy vient de me faire appeler et m'a tenu langage suivant au moment où après de rudes combats je suis parvenu à faire avaler: Aux délégations hongroises et autrichiennes la pilule d'indépendance et même triomphe aggrandissement de territoire qui n'a rien de incompatible avec les interêts d'Autriche, je reçois un télégramme de notre Agent diplomatique à Bucarest m'informant que Ministère roumain se propose de proclamer le Prince Charles Roi à son entrée dans Bucarest. Je suis forcé de vous déclarer catégoriquement que l'Autriche y opposera son *veto* et que dans le prochain réglement de le paix elle s'opposera à tout changement dans la situation politique et territoriale de la Roumanie et cela avec une entière certitude de succès. L'Autriche a pour soutenir ses vues quant aux conditions de la paix un million de baïonettes et une position géographique dont on apprécie importance à St. Pétersbourg c'est vous dire que la Russie elle-même s'empressera de désavouer l'acte irréfléchi dont on prête intention au Gouvernement roumain. J'aime à croire que le Prince Charles est étranger à ces menées de parti etc.

***Balaceano.***

Monsieur Jean Balaceano à Monsieur Démètre A. Stourdza Sénateur

Vienne, 12 Septembre 1878.

Mon cher ami,

Monsieur Kogalniceano m'a demandé, hier, confidentiellement, si je croyais que vous accepteriez la Légation de Londres ou de Constantinople qu'il désirerait vous offrir.

www.dacoromanica.ro

J'ai répondu au Ministre que je ne connaissais pas vos intentions à cet égard ; mais que le choix de votre personne me paraissant si heureux, et que votre présence, à la tête d'une Légation, serait tellement profitable au pays, que je n'hésiterais pas à peser de tout le poïds de mon amitié, sur vous, afin de vous décider à vous rendre aux désirs de Monsieur Kogalniceano.

C'est ce que je viens faire, en ce moment, sur son autorisation.

Je n'ai pas besoin d'insister sur tous les motifs qui militent en faveur d'une acceptation de votre part, il en est deux, toutefois, qui me tiennent particulièrement à cœur et qui feront peut-être quelque impression sur vous : 1. Vous n'êtes pas sans savoir que, dans l'opinion de certains cabinets notre brouille avec la Russie —au sujet de la Bessarabie—n'a été qu'une de ces querelles d'amoureux, à la suite desquelles on s'aime plus tendrement que jamais (sans parler des gens grossiers qui prétendent que tout n'a été qu'une comédie arrangée à l'avance, un proverbe d'après Musset, dont le véritable titre devrait *être qui se querelle s'adore !*) Vous sentez de quelle valeur, comme argument contre ces impertinentes suppositions serait votre nomination,..... 2° Votre refus serait un véritable ***blâme*** à mon adresse : ***tout en partageant votre ferme attachement à la politique occidentale et vos méfiances à l'égard du Nord***, n'ai-je pas continué à servir mon pays, alors même qu'il se laissait entraîner par un courant contraire ***à mes convictions les plus chères ?***

Si j'ai bien fait ne devez-vous pas faire comme moi, et si vous refusez, n'est pas parceque vous croyez que j'ai mal fait ?

Voilà mon cher ami, un argument *ad-hominem* dont je n'oserais pas me servir, si je n'étais persuadé que des considérations d'un ordre supérieur suffiront pour vaincre toutes vos hésitations.

Madame Stourdza et votre petit garçon se portent à merveille. Agréez, mon cher ami, l'expression de mes sentiments sincèrement dévoués.

*I. Balaceano.*

L'Agent diplomatique de Roumanie à Vienne à Monsieur Kogalniceano

Vienne, le 25 Sept. 1873.

Monsieur le Ministre,

Il est possible que la réserve contenue dans les mots : *de la maison,* bien que très-finiment exprimée, n'échappe pas à nos

www.dacoromanica.ro

*irradenti*. Quelle jolie reponse vous leur feiez, s'ils vous interpellent à ce sujet!

«En effet, messieurs» — leur direz-vous — «il est inutile de se «dissimuler que si, demain, Monsieur . . se faisait «proclamer Prince, à Bacau, sous le nom de *Todericzâ I*, la Cour «d'Autriche ne se croirait pas obligée a lui acorder l'Altesse Royale!»

Pendant que nous sommes sur le Chapitre «Courtoisie», permettez-moi de reparer une erreur que j'ai commis, en vous parlant de la *Toison d'or* les statuts de cet ordre (branche autrichienne) s'opposent formellement a ce qu'on le confere aux Souverains étrangers, «à moins qu'ils ne soient *proches parents* de l'Empereur» C'est donc le Grand Cordon de St-Etienne, le plus élevé de tous les *Cordons* qu'on conferera au Prince de Roumanie. De notre côté, il ne faudrait pas tarder a envoyer notre *Etoile* a l'Empereur, au Comte Andrassy, etc etc J'aurai l'honneur de vous adresser une liste de tous les dignitaires austro-hongrois qui *doivent* être decores, à cette occasion, (avec les grades, tels que le Comte Andrassy me les donnera, en regard) Veuillez m'envoyer une liste pareille de tous les sujets du Prince, que vous voudrez faire décorer par l'Autriche.

Vous recevrez, de moi, ces jours-ci, une longue lettre consacrée aux *honneurs royaux*; je dois vous dire, en attendant, que je n'ai pas encore trouvé deux personnes qui fûssent du meme avis sur cette question — Méfiez-vous de ce qu'*on* nous prepare dans la Dobroudja Les russes seraient *heureux* de devoir aller a notre secours et de nous *sauver*, à leur tour, les turcs ne seraient pas fâchés de prendre leur revanche de Plevna et de Widin

Agreez, Monsieur le Ministre, je vous prie, l'assurance de mon respectueux devouement

***G. Balaceano***

P. S. L'insurrection bosniaque est consideree comme finie

## Referatul Ministrului afacerilor străine, către Consiliul de Miniştri, relativ la titlul Alteţă Regală al Domnitorului României

Bucureşti, 9 Septembre 1878

Domnilor Miniştri, în relaţiunile noastre internaţionale predicatul Suveranului României a primit adesea şi primeşte deosebite variante Unii Miniştri şi guverne străine dau Domnului României

www.dacoromanica.ro

titlul de *Alteță Regală*, alte guverne acel numaĭ de *Alteța*, altele de *Hautesse*.

Spre a da acestuĭ înalt predicat prestigiul cuvenit, viu a vĕ propune, Domnilor Miniștri, ca sa mĕ împuterniciți, d'a intra în înțelegere cu cabinetele strĕine, pentru a se recunoaște Suveranuluĭ nostrŭ titlul de Alteță Regală, care 'I se cuvine, atât ca membru al uneĭ auguste dinastii, cât și ca Suveran al unuĭ Stat independent, care, prin importanța sa politică, prin întinderea sa teritorială, prin populațiunea și gradul sĕŭ de civilisațiune, poate fi pus maĭ sus de multe alte țărĭ, care figurează în numerul Statelor Europeane chiar cu numele de Regat.

***Kogălniceanu.***

JURNALUL CONSILIULUI DE MINIȘTRI, RELATIV LA TITLUL DE ALTEȚĂ REGALĂ

## CONSILIUL DE MINISTRI

In ședința sa de astă-zĭ, Sâmbătă, 9 Septembre, 1878;

Luând în deliberațiune referatul Domnuluĭ Ministru al afacerilor strĕine, sub No. 13,796, relativ la recunoașterea titlului de *Alteță Regală*, ce se cuvine Suveranuluĭ Român;

Vĕzând că, în relațiunile internaționale, Predicatul Suveranuluĭ Românieĭ a primit adesea și primește deosebite variante;

Autorisă pe Domnul ministru al afacerilor strĕine d'a intra în înțelegere cu Cabinetele strĕine pentru a se recunoaște Suveranului Românieĭ titlul de *Alteța Regală,* care 'I se cuvine atât ca membru al uneĭ auguste dinastiĭ, cât și ca Suveran al unuĭ Stat independent, care prin importanța sa politică, prin întinderea sa teritorială, prin populațiunea și gradul sĕŭ de civilisațiune, poate fi pus maĭ sus de multe alte țărĭ, care figurează în numĕrul Statelor Europeane, chiar cu numele de Regat.

***Kogălniceanu, G. Chițu, Eug. Stătescu, C. A. Rosetti, General Cernat, I. Câmpineanu.***

MINISTRUL AFACERILOR STRĔINE CĂTRE D-NIĬ AGENȚĬ DIPLOMATICĬ AĬ ROMÂNIEĬ

(Circulară)

București, 13 Septembre 1878.

Domnule , . . . . , am onoare a vĕ trimite, pe lângă aceasta, încheerea Consiliuluĭ de Miniștri, privitoare la titlul de Alteță Re-

www.dacoromanica.ro

gală, ce se cuvine Suveranului României, şi vĕ autorisez să binevoiţĭ a întreţine despre aceasta pe guvernul pe lângă care sunteţĭ acreditaţĭ, mijlocind pentru recunoaşterea acestuĭ titlu.

Primiţĭ, vĕ rog Domnule . . . . . , asigurarea înaltei mele consideraţiuni.

***Kogâlniceanu.***

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE ROUMANIE

(Télégramme)

Bucarest, 28 Septembre 1878.

L'Autriche-Hongrie, l'Italie, la France et la Russie ont reconnu le titre d'Altesse Royale au Prince, notre Auguste Souverain. Les représentants de ces Puissances L'ont déjà salué de ce titre.

***Kogalniceano.***

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À BERLIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(Dépêche)

Berlin, 29 Septembre 1878.

Monsieur le Ministre, j'ai entretenu Monsieur de Bulov des deux questions qui nous préoccupent en ce moment, du titre d'Altesse Royale que le Prince vient de prendre, et du changement qu'il convient d'apporter à la représentation extérieure des deux pays. Son Excellence ma parlé des bons sentiments dont le Prince Impérial était animé envers notre Souverain. Elle croit, bien qu'elle n'ait pas encore eu l'occasion d'en parler au Prince Impérial, qui se trouve à Cologne, que ce nouveau titre sera volontiers reconnu par la Cour de Berlin . . . .

Veuillez, etc.

***Liteano.***

MINISTRUL AFACERILOR STRĔINE CĂTRE TOŢĬ DOMNIĬ MINIŞTRI SECRETARĬ DE STAT LA DIFERITE DEPARTAMENTE

(Circulară)

Bucureşti, 13 Octombre 1878.

Domnule Ministru, M. S. Regina Mareĭ Britanii, M. S. Imperatorele Austrieĭ şi Rege al Ungarieĭ, Domnul Preşedinte al Republicieĭ Franceze, M. S. Imperatorele Germanieĭ, Rege al Prusieĭ,

www.dacoromanica.ro

M. S Regele Italiei şi M S Imperatorele tuturor Rusiilor aŭ recunoscut titlul de Alteţă Regală Suveranului României, şi consideră acest titlu ca dobândit pentru toţi succesorii sĕi din Casa Domnitoare actuală

Viŭ dară a vĕ ruga, să bine-voiţi a observa şi a face d'a se observa acest titlu în actele oficiale emanând de la acel onorabil Minister

Voiŭ adăoga, terminând, că dorinţa Alteţei Sale Regale este că în adresele Adunărilor Legiuitoare, precum şi în acelea a Corpurilor constituite a Statului, să se mantină traditionala numire de «Măria Ta»

***Kogălniceanu.***

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES AUX AGENCES ET CONSULATS GENÉRAUX DE BELGIQUE, ETATS-UNIS, GRECE, PAYS-BAS, SERBIE.

Bucarest, 29 Octobre 1878

Monsieur, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par suite d'une decision du Gouvernement, Son Altesse le Prince, mon Auguste Souverain, a pris pour Lui et pour ses successeurs le titre d'Altesse Royale

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre acte de cette decision et la notifier a Votre Gouvernement, je vous prie, Monsieur, etc

***Kogalniceano.***

L'AGENT ET CONSUL GENERAL DE BELGIQUE À BUCAREST AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Bucarest, 20 Novembre 1878

Monsieur le Ministre, conformement au desir que vous avez bien voulu m'exprimer sous la date du 17 (29) Octobre dernier, No 15,521, j'ai porte a la connaissance du Gouvernement du Roi que, par suite d'une decision du Gouvernement Roumain, Son Altesse le Prince Charles a pris pour Lui et pour ses successeurs le titre d'Altesse Royale

D'apres les ordres que je viens de recevoir, en réponse a cette communication, j'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement du Roi, mon Auguste Souverain, a pris acte de la decision du gouvernement Roumain

Veuillez agréer, etc.

***Hoorickx***

www.dacoromanica.ro

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A S E M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE FRANCE

Bucarest, 14 Septembre 1878

Monsieur le Ministre, en l'absence de M Callimaki-Catargi, Agent diplomatique de Roumanie à Paris, retenu loin de son poste par une maladie de nature a retarder encore son retour, je prends la liberté de m'adresser directement a V. E pour lui soumettre les considerations suivantes

Dans l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir recemment à Paris avec V E., vous avez bien voulu m'affirmer que le Gouvernement Français accrediterait en Roumanie un Envoyé Extraordinaire et Ministre Plenipotentiaire, des que le Gouvernement Roumain aurait officiellement notifie qu'il se conformerait aux clauses du Traité de Berlin Cette notification a eu lieu

Monsieur le secrétaire de l'Agence Roumaine à Paris à dû remettre au département de V E copie d'une circulaire de laquelle il resulte non seullement que la Roumanie s'incline devant les décisions Europeennes, mais qu'elle procede deja à leur execution réelle

Avant remise de cette note au Cabinet Austro-Hongrois, et en suite de mes déclarations verbales à S. E. M le Comte Andrassy, acceptees comme une adhésion formelle au Traité de Berlin, S M l'Empereur et Roi a bien voulu designer son nouveau représentant en Roumanie, avec le titre d Envoye Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire Le diplomate ainsi nommé au poste de Bucarest va entrer incessamment en fonctions

Le Cabinet Princier serait heureux que le Gouvernement Français, determiné par les loyales assurances données aux Puissances signataires du Traite de Berlin, et accompagnées d'actes reels, voulût bien, a son tour, et dans un esprit d'egale sollicitude, en rapport avec les dispositions manifestées par V E , accrediter, dès à présent, aupres de la Cour de Bucarest, un Envoye Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Ce temoignage de confiance, de la part d'un pays pour lequel la Roumanie nourrit traditionnellement les plus ferventes sympathies, serait au Cabinet Princier d'un précieux appui moral au moment où va s'ouvrir la session extraordinaire des Corps Législatifs, appelés à prendre solennellement connaissance des évenements qui ont marqué la récente periode, et invités à formuler et a sanctionner les modifications que réclame la situation nouvelle creee à la Roumanie.

www.dacoromanica.ro

La certitude que le Gouvernement Français à déjà établi ses relations avec la Roumanie dans les voies d'une flatteuse cordialité, exercerait la meilleure influence sur la solution des difficultés qui pourraient se présenter, et permettrait au Gouvernement Roumain d'attester que la France tient compte à la Roumanie de sa diligence à remplir les intentions de l'Europe.

Encouragé par l'intérêt tutélaire que la France a toujours porté à la Roumanie et par la bienveillance dont V. E. m'a honoré soit à Paris, soit à Berlin, j'ose me flatter, M. le Ministre, de l'espoir que ma demande sera favorablement accueillie.

Je saisis avec empressement, etc.

***Kogalniceano***

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À BERLIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Berlin, 29 Septembre 1878.

Monsieur le Ministre, j'ai entretenu M. de Bulow du changement qu'il convient d'apporter à la représentation extérieure des deux pays. Monsieur de Bülow m'a dit que l'Allemagne se ferait représenter à Bucarest par un Ministre Plénipotentiaire, et non par un Ministre Résident. Mais les réponses ont commencé à devenir plus vagues, à propos de l'époque où l'Envoyé Extraordinaire serait nommé.

J'ai montré combien il nous importait de résoudre sans retard cette question. Notre pays, un peu découragé par les derniers événements, reprendrait confiance en voyant que nous parvenons à nous constituer officiellement en Europe; il y trouverait des raisons de compter sur l'avenir, et se remettrait au travail avec la foi du lendemain.

Monsieur de Bülow m'a répondu qu'il tâcherait d'accélérer la nomination du Ministre Plénipotentiaire. Mais Son Excellence a ajouté qu'il existait en Allemagne tout un parti, qui demandait au Prince Chancelier de ne pas oublier que l'indépendance de la Roumanie avait été rattachée par le Congrès de Berlin à la condition d'adopter l'égalité des droits. J'ai insisté sur la déclaration de mon Gouvernement, que le Traité de Berlin recevra en Roumanie une application complète. Je n'ai pu obtenir de Monsieur de Bülow que la promesse d'en entretenir, à son retour de Varzin, le Prince de Bismarck.

www.dacoromanica.ro

Il ne faut pas, je crois, se faire illusion. Cette question, tant qu'elle ne sera pas en voie de solution, s'opposera comme un obstacle au triomphe définitif de l'indépendance Roumaine. Les ajournements, je me fais un devoir de vous le dire, ne nous réussiront pas.

. . . . . .

D'ailleurs,de quelque manière que l'on traite cette question, il est toujours désirable d'en venir à bout, le plus rapidement possible. Il est douteux que sa solution excite dans les esprits plus de trouble que n'en entretient l'état où elle se trouve. Le *statu-quo* présente la plupart des inconvénients d'une résolution définitive, sans en avoir ancun des avantages. En laissant attendre le grand principe de l'égalité des droits, en prolongeant cette exception de nos lois, nous sommes sûrs de perdre en Europe toute considération, mais nous ne sommes nullement certains de réussir à éviter longtemps l'application d'un Traité dont les Puissances s'accorderont à exiger l'exécution.

Agréez, etc.

*G. Varnav-Liteano.*

## L'Agent diplomatique de Roumanie à Berlin au Ministre des Affaires étrangères

(DÉPÊCHE)

Berlin, 7 Octobre 1878.

Monsieur le Ministre, je viens compléter par rapport les dernières informations que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence au sujet de la modification qu'il convenait d'apporter à la représentation extérieure de l'Allemagne et de la Roumanie.

Les arguments qui plaident en faveur d'une solution immédiate de cette question, j'ai essayé de les faire valoir dans mes entretiens avec M. de Bülow. Si le Gouvernement du Prince Charles poursuit l'achèvement de l'oeuvre entreprise dans la dernière guerre au prix de grands sacrifices, s'il s'efforce de compléter, sans retard, la constitution officelle de la Roumanie en Europe, c'est qu'il tient à mieux mettre en lumière les résultats qui ont été obtenus au Congrès, afin d'activer par là même l'exécution complète des obligations que le Traité de Berlin a imposées à la Principauté. La Russie et l'Autriche ont bien voulu nous aider dans l'accomplissement de cette tâche, en se faisant représenter à Bucarest l'une



www.dacoromanica.ro

par un Ministre Resident, l'autre par un Envoye Extraordinaire. C'est de l'Allemagne maintenant que nous attendons ce service Son exemple, imite par les autres Etats, contribuerait efficacement au triomphe definitif de la cause roumaine

A ces considerations, à tout ce que j'ai pu dire dans l'interêt du reglement de cette question, Monsieur de Bulow a repondu que le Prince de Bismarck, en qualite de President du Congres, était tenu d'observer rigoureusement les stipulations du Traite de Berlin L'Allemagne ne saurait envoyer à Bucarest un Ministre Plenipotentiaire, avant que les conditions auxquelles les Puissances ont rattache notre independance ne fussent remplies

Dans le cours de l'entretien Monsieur de Bulow a dit «J'ai «entendu soutenir que, pour introduire dans les lois l'égalite des «droits politiques, une Constituante etait necessaire en Roumanie «et que pour la convoquer, on attendrait à l'annee prochaine »

J'ai repondu a Monsieur le Ministre que la question de savoir si le Gouvernement de Bucarest devait ou non appeler une Constituante, ou plutot des Chambres de revision, était très-discutée par la presse roumaine, et que c'etait aux Chambres actuellement ouvertes qu'appartenait le droit de trancher le debat Elles ne pourraient, ai-je ajoute, que s'incliner devant la decision du Congres La seule habilite d'un Etat, lorsque l'Europe lui impose une condition, c'est de l'accepter de bonne grâce Monsieur de Bulow a exprime alors l'espoir, la certitude de voir le Gouvernement Roumain executer loyalement le Traite de Berlin et lever de lui-même les difficultes qui s'opposent encore a la nomination d'un Envoye Extraordinaire

Il ne faut pas, je crois, esperer que l'Allemagne revienne à d'autres sentiments, aussi longtemps que, pour l'egalite des droits, nous nous bornerons a prendre des engagements a echéance

Il ne faut pas oublier que cette question se lie à un long passe, dans lequel tous nos Gouvernements ont promis de la regler, sans jamais passer à l'action Cette fois l'Europe en attendra avec plus ou moins de patience la solution definitive

Dans l'etat actuel des choses, il reste encore à notre pays une certaine initiative a prendre, celle de transformer en texte de loi et de mettre en execution, avec une volonté reflechie, le programme trace en Congrès par les Grandes Puissances. La Roumanie peut faire une oeuvre qui lui appartienne en propre, au ecartant sans regret d'anciennes formules, de vieux préjugés, que le temps a

www.dacoromanica.ro

convaincus d'arrieres, et auxquels elle ne doit plus enchainer le progres de ses moeurs et de ses institutions, elle peut se donner le benefice d'une loi, sans laquelle s'amoindriraient les effets legitimes de l'independance qu'elle a conquise au prix du sang

Si, au contraire, elle essaie d'ajourner ou d'assoupir la difficulte du jour loin de s'en debarrasser, elle ne reussira pas même a en retarder de quelques mois le denouement, il s'imposera à nous, et la sommation sera d'autant plus imperieuse qu elle se fera aussi bien au nom d'un grand principe de justice qu'en vertu de la volonte collective de l'Europe

L'Europe, qui s'est emparée de cette question, ne la desertera pas

Agréez, etc

*Varnav-Liteano*

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À PARIS

Bucarest, 11 Octobre 1878

Monsieur l'Agent, au cours des douloureuses epreuves que traverse la Roumanie, l'Europe, surtout occidentale, a maintefois declaré que la Roumanie lui inspirait une véritable sympathie et une reelle confiance

De telles assurances, accueillies par nous avec reconnaissance, dans la pensee que leur portee ne devait pas rester purement theorique nous ont autorise a esperer une confirmation effective des bonnes dispositions qu'elles signalaient

C'est en vertu de ces assurances, c'est aussi sur la base de nos engagements formels et loyaux, que le cabinet Princier croit pouvoir attendre de l'Europe qu'elle voudra bien considerer

1° Que la solution d'une question sociale ne saurait être aussi rapide que la redaction d'un article de traite,

2° Qu'un appui moral resultant de temoignages pratiques de sympathie et de confiance serait au Gouvernement Roumain d'un grand secours pour satisfaire aux exigences de l'Europe,

3° Qu'etudier murement un probleme, et chercher à reunir les conditions qui permettraient de le resoudre d'une maniere favorable, ce n'est pas en eluder la solution, mais, au contraire, l'entourer de serieuses garanties.

En ce sens, la nomination actuelle de Ministres Plenipotentiaires aupres de la Cour de Bucarest exercerait la plus heureuse influence. En voyant disparaître tout esprit d'hésitation et de suspicion, en

www.dacoromanica.ro

voyant la situation internationale de la Roumanie devenue complète, les Roumains auraient pleine conscience des obligations nouvelles corrélatives à leurs droits nouveaux, et ne négligeraient rien pour l'accomplissement fidèle des volontés de l'Europe.

Telle est, M. l'Agent, la thèse que vous êtes autorisé à faire valoir auprès du Gouvernement Français.

Agréez, etc.

***Kogalniceano.***

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À PARIS AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(TÉLÉGRAMME)

Paris, 11 Octobre 1878.

J'ai vu M. Waddington: je lui exposé les motifs qui obligent notre Gouvernement à insister sur la reconnaissance de notre indépendance, et sur l'établissement de relations diplomatiques officielles.

J'ai rappelé les déclarations faites aux différentes Puissances, et qui ne laissent aucun doute sur notre ferme intention d'exécuter loyalement et intégralement les conditions du Traité de Berlin, et j'ai indiqué les diverses mesures qui ont été prises à cet effet; j'ai signalé, en même temps, les difficultés que le manque de confiance de quelques Puissances crée à notre Gouvernement au point de vue parlementaire, et qui affaiblissent son action au détriment des questions mêmes qu'il s'agit de résoudre.

M. Waddington m'a dit qu'il avait reçu votre lettre et s'est excusé de ne pas y avoir répondu, par ce qu'il n'était pas en mesure de le faire d'une manière satisfaisante. Il m'a dit qu'il ne s'était engagé d'aucun côté, mais quelques informations, qu'il recevait, lui faisaient craindre que l'esprit de notre Parlement ne fût contraire aux voeux formulés par la France au Congrès, et qu'il n'était pas permis au Gouvernement Français de paraître sacrifier les idées dont il s'était fait le défenseur, et sur le respect desquelles les Chambres Françaises se montrent très exigeantes.

Pour se mettre à couvert contre tout reproche qui pourait lui être adressé à la prochaine session, le Ministre croit devoir attendre une parole de notre Parlement qui puisse déterminer le Cabinet Français. Il m'a donc prié de ne pas lui demander de réponse définitive, avant une quinzaine. Il espère que d'ici à quelques jours un vote de nos Chambres sur les questions qui leur sont soumises

www.dacoromanica.ro

en ce moment viendra faciliter une décision conforme aux intérêts des deux pays.

*Callimaki-Catargi.*

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE ROUMANIE.

Bucarest, 16 Octobre 1878.

Aujourd'hui le discours de clôture de la session extraordinaire a été lu au nom du Souverain. En voici le passage essentiel :

«Appelés en session extraordinaire pour vous prononcer sur la situation faite à la Roumanie par le Congrès, vous avez tenu compte des graves circonstances où se trouve l'Orient en général et notre pays en particulier, et vous avez accepté la volonté collective de l'Europe.

«La position de la Roumanie est ainsi réglée vis-à-vis des Puissances ; la Roumanie entre dans la famille des États qui ne relèvent que d'eux-mêmes.

«J'ai la ferme conviction que l'Europe nous tiendra compte des sacrifices que nous avons faits dans l'intérêt de la paix du monde, et la Nation vous sera reconnaissante du patriotisme éclairé et de la politique prudente avec lesquels vous avez préservé la Roumanie de nouvelles complications.

«Ne Me séparant en aucun cas des intèrêts du pays, Je vous ai manifesté, dès votre convocation, Mon entière confiance, en déclarant que votre décision sera la Mienne.

«Je vous remercie donc de votre décision, que Mon Gouvernement exécutera avec loyauté, à l'extérieur et à l'intérieur, par la voie constitutionnelle».

*Kogalniceano.*

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX MINISTRES DE ROUMANIE À ST. PÉTERSBOURG ET VIENNE.

Bucarest, 16 Octobre 1878.

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour votre information, copie d'une circulaire avec annexes, que je viens d'adresser aux Agents de Paris, Berlin et Rome pour leur recommander d'expliquer aux Cabinets respectifs le sens exact et la véritable portée des votes des Corps Législatifs Roumains au sujet du Traité de Berlin.

www.dacoromanica.ro

Vous voudrez bien vous inspirer à votre tour des mêmes idées dans les entretiens où vous auriez occasion de traiter la question de l'exécution par la Roumanie des décisions du Congrès.

Veuillez agréer, etc.

***Kogalniceano.***

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À PARIS AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 27 Octobre 1878.

J'ai le regret de vous annoncer que la question de notre reconnaissance ne fait aucun progrès. J'ai communiqué au Ministre des Affaires étrangères les résolutions de nos Chambres, en les appuyant des arguments contenus dans votre Note du $^{4}/_{16}$ Octobre. Aujourd'hui j'ai été encore insister auprès de S. E. et j'ai fait valoir des considérations de tout ordre. Monsieur Waddington m'a dit qu'après avoir pris au Congrès, autant que son rôle le lui permettait, la défense de nos droits, il devait, plus que tout autre, tenir à l'accomplissement de nos obligations. Le vote des Chambres ne préjuge rien sur le sort réservé aux principes essentiels formulés par le Traité ; à Berlin comme à Londres, on ne fléchira pas sur ce point ; ayant pris l'initiative, il a aussi plus de responsabilité ; il annonce, en conséquence, que tout reste en suspens ; au moins jusqu'à ce que notre Parlement ait procédé à la première lecture de la proposition de révision, et il demande s'il n'y a pas moyen que cela soit fait dès le commencement de la prochaine session, ce qui lui permettrait de se prononcer plus tôt. J'ai répondu que j'ignorais quelles seraient les décisions de notre Gouvernement, mais que le refus de l'appui moral qu'il a sollicité de la France lui rend sa tâche beaucoup plus difficile et retardera peut-être la solution désirée de toutes parts

***Callimaki-Catargi.***

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À BERLIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Berlin, 2 Novembre 1878.

L'Ambassadeur de France a été chargé par son Gouvernement de s'entendre avec Monsieur de Bulow au sujet de la nomination d'un Ministre Plénipotentiaire en Roumanie ; les deux Puissances accréditeront des Envoyés Extraordinaires à Bucarest, le jour où les Assemblées de révision auront voté l'égalité des droits.

***Varnav-Liteano.***

www.dacoromanica.ro

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A S E M DELYANNIS, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE S M LE ROI DES HELLENES

Bucarest, 9 Novembre 1878.

Monsieur le Ministre, la position nouvelle de la Roumanie, qui a desormais pris sa place parmi les Etats independants de l'Europe, — l'amitié qu'elle a toujours été si heureuse d'entretenir avec le Royaume Hellenique et qui ne pourra que se resserrer entre les deux pays, pour l'accomplissement des destinées parallèles qui leur sont assignées en Orient, — les relations de tout ordre que la prospérité croissante de leur commerce multiplie de jour en jour, — toutes ces causes concourent à rendre éminemment désirable l'établissement de rapports diplomatiques en harmonie avec le principe de leur souveraineté respective.

Aussi le Gouvernement Roumain se flatte-t-il que le Gouvernement Hellenique voudra bien élever son Consulat General à Bucarest au rang de Légation. De même il se propose, dès la réunion des Corps Législatifs, qui doit avoir lieu le $^{15}/_{27}$ Novembre prochain, de fonder une Légation auprès de la Cour d'Athènes.

Les intérêts des deux Etats seraient ainsi représentés normalement par des Agents dont la situation d'autorité serait pleinement conforme aux traditions de réciprocité et de courtoisie internationales.

Dans l'espoir que V E voudra bien me communiquer si la demande qui forme l'objet de la présente a été favorablement accueillie par le Gouvernement de S. M le Roi, j'ai à cœur de renouveler à V E l'expression des sentiments de cordiale sympathie dont la Roumanie tout entière est animée envers le Royaume Hellenique, et je prie V E d'agréer, etc.

*Kogălniceano*

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES A L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE A PARIS

Bucarest, 30 Novembre 1878.

Vous connaissez le Discours du Trône. Les déclarations si formelles, les assurances réitérées, qui s'y trouvent relativement à la modification de la Constitution et à la suppression de l'inégalité politique, confirment solennellement tous les actes antérieurs et doivent dissiper les dernières ombres de doute.

Veuillez parler en ce sens, et indiquer au Cabinet Français qu'un plus long refus de nous témoigner sa confiance par l'établissement de relations diplomatiques régulières, loin de contribuer au

www.dacoromanica.ro

succès du principe proclamé par le Traité de Berlin, ne ferait que l'entraver. Ce n'est pas en mettant la Roumanie en interdit, au point de vue des relations diplomatiques, qu'on donnera au Gouvernement Roumain l'appui moral des Grandes Puissances, pour résoudre une des questions les plus complexes et les plus délicates que la Roumanie ait jamais été appelée à mener à une heureuse fin.

*Kogalniceano.*

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU SECRÉTAIRE GÉRANT DE L'AGENCE DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À ROME

Bucarest, 30 Novembre 1878.

Pour répondre à la communication de l'Agent d'Italie mentionnée dans l'office que je vous ai adressé le 3 (15) courant, je viens de me référer aux déclarations si formelles du Discours du Trône. Les assurances réitérées qui s'y trouvent relativement à la modification de la Constitution et à la suppression de l'inégalité politique confirment solennement tous les actes antérieurs et doivent dissiper les dernières ombres de doute.

Veuillez parler en ce sens, et indiquer au Cabinet Italien qu'un plus long refus de nous témoigner sa confiance par l'établissement de relations diplomatiques régulières, loin de contribuer au succès du principe proclamé par le Traité de Berlin ne ferait que l'entraver. Ce n'est pas en mettant la Roumanie en interdit au point de vue des relations diplomatiques, qu'on donnera au Gouvernement Princier l'appui moral des Grandes Puissances, pour résoudre une des questions les plus complexes et les plus délicates que la Roumanie ait jamais été appelée à mener à une heureuse fin.

*Kogalniceano.*

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE ROUMANIE À PARIS AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 5 Décembre 1878.

Conformément à vos instructions, j'ai porté à M. Waddington le Message de S. A. R. à l'ouverture des Chambres. J'ai fait valoir les assurances réitérées qu'il donne pour la révision de la Constitution, dans le sens de la suppression de l'inégalité politique; j'ai insisté sur la fausse situation que crée à notre Gouvernement le manque de confiance des Puissances occidentales, et sur les inconvénients qui en résultent, au point de vue même de la solution qu'on lui demande sans l'aider à l'obtenir. J'ai profité aussi de quelques questions qui m'étaient faites au sujet du bruit d'une crise ministérielle à Bucarest, pour presser M. Waddington de vous

www.dacoromanica.ro

donner un concurs plus effectif. Il m'a répondu que cela lui était impossible en ce moment; qu'à Londres et à Berlin, comme, ici, on était prévenu contre l'esprit dominant dans nos Chambres, et que l'on désirait s'assurer d'un commencement d'exécution; qu'il était fâcheux que la proposition de révision ne leur eût pas été soumise immédiatement, Il m'a promis cependant, et m'a autorisé à vous en informer, qu'aussitôt après la première lecture, et dès qu'on aurait pu apprécier les dispositiones favorables de nos Chambres, il provoquerait une entente avec les autres Cabinets en vue de trancher la dificulté et de régler les relations diplomatiques. J'ajouterai qu'il importe d'en venir là au plus tôt...,

*Callimaki Catargi*

LE CONSUL GÉNÉRAL DE GRÈCE À BUCAREST AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Bucarest, 27 Novembre 1878.

Monsieur le Ministre, je n'ai pas manqué, conformément au désir exprimé par Votre honorable office du 17 Octobre, Nr. 15,520, de porter à la connaissance de mon Gouvernement que, par suite d'une décision du Gouvernement Princier, Son Altesse le Prince, Votre Auguste Souverain, avait pris pour Lui et pour ses successeurs le titre d'Altesse Royale.

Par ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer, en réponse, que acte a été pris de cette décision.

Veuillez agréer, etc. *Rangabé.*

LE CONSUL GÉNÉRAL DES PAYS-BAS AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Bucarest, 28 Novembre 1878.

Monsieur le Ministre, dès la réception de la notification que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date du 17 (29) Octobre, Nr. 15,522, je me suis empressé d'en communiquer le texte au Gouvernement Royal.

J'ai l'honneur de vous informer aujourd'hui que, dès que Sa Majesté est retournée dans les Pays-Bas, j'ai reçu, par le télégraphe, l'ordre d'offrir à Son Altesse Royale, Monseigneur le Prince Régnant, les félicitations amicales de Sa Majesté à l'occasion de son nouveau titre d'Altesse Royale.

En vous priant, M. le Ministre de bien vouloir prendre acte, que j'ai eu l'honneur de m'acquitter hier de cette haute mission, je profite, etc. *J. Keun.*

www.dacoromanica.ro

# PLEINS-POUVOIRS

Nous, Charles I, Prince de Roumanie, ayant en vue l'article 46 du Traite de Berlin et Nous confiant en l'experience, zele et capacite de Messieurs M Pherekydes, les Colonels Slamceano, Hercule Arion et Etienne Falcoyano, Nous les avons nommes Nos Commissaires pres la Commission Europeenne chargee de la delimitation de la frontiere entre la Dobroudja et la Bulgarie, leur donnant pleins-pouvoirs de défendre, au sein de cette Commission, les droits et les interêts de la Roumanie

En foi de quoi, Nous avons ordonne que les presentes fussent revêtues du sceau de l Etat.

Bucarest, le 29 Octobre 1878 ***CHARLES***

Par le Prince, Le Ministre des Affaires etrangeres ***Kogalniceano***

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A MM MICHEL PHEREKYDES, LES COLONELS ARION, SLANICEANO ET FALCOYANO, DELEGUÉS AUPRES DE LA COMMISSION EUROPEENNE DE DELIMITATION ENTRE LA DOBROUDJA ET LA BULGARIE

Bucarest, 31 Octobre 1878

Monsieur le Delegué, par decret en date du 18 Octobre No. 2,340, Son Altesse Royale, Notre Auguste Souverain, a bien voulu vous designer pour suivre, en qualite de Representant du Gouvernement Princier, les travaux de la Commission Europeenne chargee, en vertu du Traite de Berlin, de tracer la frontiere entre la Bulgarie et la Dobroudja L'article 46 dudit Traite stipule que la ligne frontiere aura son point de depart a l'Est de Silistrie, et aboutira a la Mer Noire au Sud de Mangalia Aussi, selon la lettre du Traite, cette ligne, designee seulement par ses deux points extrêmes, ne peut être que rigoureusement droite, et ne doit pas subir de brisure

L'esprit du Traite, qu il est aise d'etudier à cet egard dans les protocoles et notamment dans le protocole No 10, conduit a une conclusion identique

Enfin les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission speciale de delimitation a Berlin même, et qu'il a ete donne aux Representants Roumains au Congres de connaître en partie, ont révele que, malgre certains efforts pour réduire le territoire qui serait attribué a la Roumanie, le Congres a maintenu en faveur de la Principaute l'annexion de la Dobroudja avec l'extension prevue par l'art 46 Vous trouverez dans le dossier ci-joint, que j'ai l'honneur de mettre a votre disposition, tous les renseignements et détails afferents a cette question

www.dacoromanica.ro

Vous y trouverez également tous les elements du travail que le Cabinet Roumain a cru devoir poursuivre, afin que le point d'attache de la ligne frontiere sur le Danube fut porte de l'Est à l'Ouest de Silistrie En consequence, vous voudrez bien, dans l accomplissement de votre mandat aupres de la Commission Europeenne, porter votre attention et vos soins sur les deux points capitaux suivants

1° Il est strictement juste et legal, de par l'art 46 du Traite de Berlin, que la ligne de Mangalia a Silistrie soit la plus courte possible, c'est-a-dire droite,

2° Il serait éminemment desirable que la Commission reconnut la necessite de l'annexion de la ville de Silistrie a la nouvelle Province Roumaine.

Si, malgre les instances du Gouvernement Princier, fondees sur l'interêt non seulement national mais international qui est en jeu, ce resultat ne pouvait être atteint, vous vous emploieriez du moins à obtenir que le point d'attache fut aussi rapproche que possible de Silistrie En effet, dans les seances de la commission preparatoire de delimitation, il a eté constate que la necessite de communications permanentes, entre les deux rives Roumaines, rendaient indispensable la construction d'un pont fixe, et que le seul endroit propice a cette construction se trouvait vis-a-vis de l'ile de Balta, car c'est par la seulement que la ville de Calarashi aurait un contact regulier avec la rive droite

De même, a l'intérieur et sur le parcours de la ligne frontiere, vous auriez à defendre energiquement l'attribution de la ville de Kuzgun et de son territoire à la Roumanie

La Commission Europeenne doit se reunir a Silistrie le 21 Octobre (2 Novembre)

J'ai donc l'honneur de vous inviter à quitter Bucarest au plus tôt, de façon a être present sur les lieux au jour fixe

Veuillez agreer, etc

*Kogalniceano*

A Son Altesse le Prince Gortschacoff a Petersbourg

Calarashi 1878

Nous soussignes venons avec le plus profond respect implorer la grace et la bienveillance de Votre Altesse, en priant Votre Altesse au nom de l'humanite de nous proteger contre les atrocites et contre l'ivresse de pouvoir du peuple bulgare et principalement contre les gendarmes bulgares Rien n'est sur d'eux ni homme ni femme, ni enfant ni maison ni cour, ni betail ni fortune, sous

www.dacoromanica.ro

prétexte de chercher des armes, ils violent nos harêmes qui est notre sanctuaire; ils déshonorent nos femmes et nos filles, ils prennent avec force notre bétail, notre argent, quand nous réclamons au Natschalnik celui-ci nous dirigent aux autorités bulgares et là nous trouvons des oreilles sourdes: ils ne veulent pas même nous recevoir; Votre Altesse, au nom du Dieu tout Puissant, assurez notre existence, autrement nous sommes perdus.

***Mehmet Ibraim, Haggi Osman Hussein, Omer Haggi Ibraim Effendi***
délégués habitants musulmans du district Silistrie.

LE MINISTRE DE LA GUERRE DE TURQUIE
À SON ALTESSE IMPÉRIALE LE GRAND DUC NICOLAS À BUCAREST

Constantinople, 9 Janvier 1878.

Les commandements de nos divers corps d'armées ayant déjà été avisé par nous du projet d'armistice. Je prends la liberté de prier Votre Altesse Impériale de vouloir bien hâter la communication à Suleiman Pacha du nom du commandant Russe apellé à négocier l'armistice qui faisait l'objet du télégramme que j'ai eu l'honneur d'adresser hier à Votre Altesse. Je prie en même temps Votre Altesse de me telégraphier la décision qu'elle aura bien voulu prendre.

Le Ministre de la Guerre ***Réouf.***

L'AGENT DIPLOMATIQUE DE RUSSIE À SOFIA
À MR LE SECRÉTAIRE D'ETAT DE GIERS À PÉTERSBOURG

Sofia, 5 Décembre 1879.

Aujourd'hui un Te-deum d'action de grâce a été officié par le haut Clergé à la Catédrale de Sofia en présence du Prince Alexandre, du corps diplomatique, des ministres, du président et des membres de l'Assemblée nationale des hauts functionnaires civils et militaires et d'une foule nombreuse. Au sortie de l'église le Prince a passé en revue les troupes cantonnécs à Sofia. *Après la cérémonie réligieuse Son Altesse a honoré de Sa visite l'agence diplomatique de Russie et m'a dit qu'Elle avait tenu á m'exprimer encore une fois les sentiments de joie indicible qu'elle avait éprouvés en apprenant que Dieu avait de nouveau préservé les jours de notre Auguste Maître.* J'ai reçu en suite les visites du corps diplomatique, du haut clergé, des ministres, du président et d'une députation de l'assemblée nationale de la haute cour de la justice, des officiers de toute arme, du gouverneur de la ville, de la municipalité et du grand *Rabbin.* Tous m'ont prié de déposer aux pieds de Sa Majesté l'Empereur l'expression de l'indignation que leur a

www.dacoromanica.ro

causée l'attentat odieux à une vie si précieuse et du bonheur qu'ils ont resenti en apprenant que la Divine Providence avait déjoué cette infernale machination

*Davydow.*

LE PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE
À SA MAJESTÉ L'EMPEREUR À ST. PÉTERSBOURG

Sofia, 1879.

Toute la Bulgarie a frémi à la nouvelle du crime, épouvantable, qui Dieu soit béni, à manqué. Dans toutes les Eglises du pays nous remercions aujourd'hui à genoux du fond de nos cœurs la Providence Divine qui a sauvé de nouveau notre Empereur adoré. Que le Seigneur accorde à Votre Majesté encore de longues années pour le bonheur du monde entier.

*Sandro.*

S. M. L'EMPEREUR AU PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE À SOFIA

Pétersbourg, 6 Décembre 1879.

Je te remercie sincèrement pour ton intérêt personnel ainsi que pour celui de toute la Bulgarie à l'évènement de Moskou où Dieu ma de nouveau préservé d'une manière miraculeuse du danger qui me menaçait.

*Alexandre.*

LE PRINCE ALEXANDER DE BULGARIE À SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE
À CANNES

Sofia, 5 Décembre 1879.

Toute la Bulgarie épouvantée de la nouvelle que nous vient de Moscou a remercié. aujourd'hui à genoux dans toutes les églises du pays le Tout Puissant pour la protection de notre Empereur adoré et du fond de nos cœurs nous avons prié Dieu d'accorder encore de longues années á notre libérateur pour le bonheur du monde entier c'est au nom de tout mon peuple que je viens offrir à Votre Majesté nos felicitations les plus chalureuses que la Providence Divine a protégé si visiblement sa Majesté l'Empereur.

*Sandro.*

LE PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE
À SA MAJESTÉ L'EMPEREUR À ST. PÉTERSBOURG

Sofia, 8 Février 1879.

J'ose prier Votre Majesté de vouloir bien accepter mes humbles félicitations à l'occasion de la fête de St. Georges. En suivant les ordres de Votre Majesté j'ai épuisé toutes les tentatives possibles d'une reconciliation avant de prendre la mesure devenue nécessaire par la tenue odieuse de la chambre. Le colonel Schepelew partira demain.

*Sandro.*

www.dacoromanica.ro

S M L'Empereur au Prince Charles de Roumanie a Bucarest

Pétersbourg, 8 Décembre 1879

Je vous remercie pour vos felicitations et vous offre les miennes, à l occasion de la fête de notre ordre militaire j'ai ete heureux d'avoir pu en decorer plusieurs des vôtres a la memorable époque ou vos braves troupes versaient leur sang a cote des nôtres pour la même sainte cause

*Alexandre*

Le Grand-Duc Nicolas
Au Prince Charles de Roumanie a Bucarest, Sinaia

Paris, 11 Septembre 1879

Permettez-moi Monseigneur, vous remercier pour votre cordiale telegramme et vous assurer que je n'oublierai jamais ce jour ou j'ai pu apprecier la bravoure de votre jeune et vaillante armée qui doit tout a Votre Altesse qui le premier lui montra exemple et croire a mes sentiments d'amitie et de reconnaissance je vous prie de reiterer mes compliments a Madame la Princesse.

*Nicolas*

S M L'Empereur au Prince Charles de Roumanie, Sinaia

Livadia, 11 Septembre 1879

Recevez mes remerciements sinceres, de vos bons vœux pour cet anniversaire qui a creé un lien de plus entre nos deux braves armees et nos peuples

*Alexandre*

Le Prince de Serbie a Sa Majeste l'Empereur Alexandre a Livadia

Nice, 11 Septembre 1879

Que votre Majeste Imperiale daigne agreer les respectueuses felicitations que mon peuple et moi lui soumettons a l'occasion de la saint Alexandre

Animé des sentiments de la plus profonde reconnaissance vis-a-vis de l'Auguste et Magnanime Empereur liberateur de celui que la Providence a place sur le trône glorieux de la grande et vaillante Russie nos sentiments pour le bonheur de ses peuples mais aussi pour celui des chretiens opprimes nous remplissons un devoir cher a notre cœur en adréssant au Tout Puissant des prieres ferventes pour Votre Majesté Imperiale son Auguste maison la gloire et la prosperite de son Regne Celebrant aussi aujourd'hui le jour de fête de mon fils qui a eu l'insigne honneur d'avoir Votre Majeste Imperiale pour parrain, j'ose espérer que Votre Majeste Imperiale

www.dacoromanica.ro

daigneraï agréer les felicitations qu'en son nom je prends la liberte de lui adresser de même que les assurances que je considererais toujours comme un devoir d'elever mon fils dans des sentiments d'inalterable gratitude et de pieté filiale vis-a-vis de celui qui a daigne encore à son berceau lui manifester la haute bienveillance dont Votre Majeste Imperiale a toujours bien voulu honorer la dynastie des Obrenovitsch

***Prince Milan de Serbie***

LE PRINCE DE ROUMANIE A SON ALTESSE IMPERIALE LE GRAND-DUC NICOLAS NICOLAJEVITCH A ST PETERSBOURG

Sinaia, 10 Septembre 1879

L'anniversaire du jour ou mes troupes combattirent pour la premiere fois a côte de la vaillante armee que Votre Altesse Imperiale conduisit à la victoire et ou elles partagerent fraternellement emsemble les lauriers de Grivitza, reporte affectueusement ma pensée vers Vous Monseigneur, et Me fournit l'occasion de Vous renouveller mes sentiments d'inalterable et sincere amitie

***Charles***

LE PRINCE DE ROUMANIE A SA MAJESTE L'EMPEREUR DE RUSSIE A LIVADIA

Sinaia, 10 Septembre 1879

Mon cœur attache un double prix a la date du 30 aout c'est la fête de Votre Majeste et c'est aussi le glorieux anniversaire du jour ou mes jeunes troupes repandirent pour la premiere foi leur sang, sous les murs de Plewna, a côte de l'heroique armee Imperiale. Veuillez agreer, Sire, mes felicitations les plus sinceres à l'occasion de ce jour memorable aussi que les vœux ardents que je formé pour le bonheur de Votre Majeste imperiale la prosperite de son peuple et la gloire immortelle de ses armees

***Charles***

S M L'EMPEREUR AU PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE A BUCAREST

Petersbourg, 28 Mars 1879

Merci de coeur pour telegramme de la frontiere Tu nous a laissé un grand vide que Dieu veille sur Toi, notre pauvre malade a encore affaiblie ces derniers jours, mes amities au Prince et à la Princesse de Roumanie ***Alexandre.***

LE PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE A SA MAJESTE L'EMPEREUR PETERSBOURG

Palais Bucarest, 28 Mars 1879

Le Prince et la Princesse remercient de coeur, Votre Majesté

www.dacoromanica.ro

et sont profondément touchés du bon souvenir, ils m'ont prié de me faire l'interprête auprès de votre Majesté de leurs sentiments de dévouement et d'amitié. Votre répouse Sire si plaine de bonté ma rendu heureux et j'en remercie Votre Majesté de tout mon coeur.

*Sandro.*

DER FURST VON RUMANIEN AN DEN FÜRSTEN ALEXANDER VON BULGARIEN. SOFIA

Bukarest 1880.

Elisabeth und ich senden dir unsere warmsten Wünsche und bitten Gott dir Kraft und Ausdauer zu geben in der Erfüllung deiner schönen Mission, gedenken dankbar deines lieben Besuchs.

*Carl.*

S. M. L'EMPEREUR AU PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE, SOFIA

Pétersbourg, 24 Aprilie 1879.

Mes remerciements sincères pour tes félicitations et bons voeux puisse ce jour où tu fus élu il y a un an au poste que tu occupes être toujours un aniversaire de bonheur pour le peuple Bulgare Suis charmé d'avoir pu te faire plaisir. Notre pauvre malade a pu communier aujourd'hui mais sa faiblesse est bien grande.

*Alexandre.*

S. M. L'EMPEREUR AU PRINCE ET À LA PRINCESSE DE ROUMANIE

Pétersbourg, 29 Aprilie 1880.

Recevez mes remerciements sincères pour vos bons voeux.

*Alexandre.*

LE PRINCE ALEXANDRE DE BULGARIE AU PRINCE ALEXANDRE À DARMSTADT

Sofia, 2 Avril 1880.

Arrivé heureusement hier soir pendant tout le voyage et surtout ici à Sophia j'a été reçu avec un énorme enthousiasme qui m'a profondément touché partout des arcs de triomphe toute la ville m'attendait à l'entrée de Sophia le soir la foule s'est dirigée vers le Palais la musique en tête et me fit sortir au balcon à différentes reprises illuminations etc. *Sandro.*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MONSIEUR JULES GRÉVY À S. M. LE ROI DE ROUMANIE

Très cher et grand ami, Paris, le 6 Août 1880.

Nous avons été très-touché de la pensée que vous avez eue de nous associer à l'ordre Princier de l'Etoile de Roumanie, qui perpétue le souvenir de la proclamation de l'indépendance de la Principauté. Nous avons reçu ces insignes avec d'autant plus de plaisir

www.dacoromanica.ro

qu'en nous donnant cette marque de sympathie personnelle, Votre Altesse Royale témoigne hautement de ses sentiments pour le gouvernement de la République Française, qui, de son côté, attache un grand prix à ses relations avec la Roumanie. Vous pouvez compter sur notre empressement à contribuer, autant que cela peut dépendre de nous, au développement des liens de bonne et sincère amitié qui unissent nos deux Pays et sur l'intérêt que nous prenons à la prospérité de Votre principauté. Nous sommes heureux de voir renouveler les assurances de la haute estime et de l'amitié constante avec lesquelles nous sommes.

Très cher et grand ami, Votre sincère ami.

Le Président de la Républiqne française,
*Jules Grévy.*

TRADUCTION DE LA REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR ZEKY EFFENDI À LA SUBLIME PORTE EN DATE DU 5 AVRIL 1879

Parmi les Musulmans de la Dobroudja émigrés pendant la guerre ou restés dans leur pays, ceux qui veulent vendre leurs terres sont, de la part des Autorités roumaines, l'objet de certaines difficultés en ce qui concerne les formalités de transfert des terres dont ils sont propriétaires par Tapou. Auparavant, le Gouvernement Impérial concédait aux habitants, d'après la loi sur la propriété immobilière, des terres domaniales dont ils se constituaient propriétaires de plein droit; ils en disposaient de leur vivant en les exploitant eux-mêmes ou en les donnant soit en location soit en hypothèque. La loi préservait ces propriétaires de toute spoliation, de toute ingérence administrative et leur assurait enfin le libre exercice de leur droit. Après le décès, les héritiers des propriétaires jouissaient également de ces mêmes droits, qui étaient toujours respectés par le Gouvernement. La propriété des terres est un droit personnel qui dans tous les pays et sous tous les Gouvernements se trouve à l'abri de toute ingérence. Je viens par conséquent prier Votre Excellence de vouloir bien charger la mission Impériale à Bucarest de saisir le Gouvernement Roumain de cet état de choses et de sauver, ainsi, de la dernière misère, une population malheureuse qui n'a plus en ses mains que ces propriétés immobilières.

D-L MINISTRU AL JUSTIŢIEI CĂTRE KOGĂLNICEANU MINISTRU DE INTERNE

No. 11672 Bucuresci, 24 Septembre 1879.

Domnule Ministru, raportul sub No. 6627, ce am primit acum de la Domnul Prim-Procuror al Tribunalului Iassy, relativ la un



www.dacoromanica.ro

act publicat de ziarul «Stafeta», ca emanat de la Domnul Vice-Consul Austro-Ungar din Fălticeni, am onoare a'l înainta Domniei-Voastre pe lângă aceasta în copie, spre a lua cunoştinţa de conţinutul lui, cu adăogire că vom comunica aceluĭ Onor. Minister orĭ-ce altă ştiinţă vom maĭ primi de la Parquetul din Iaşĭ, în această privinţă. Bine-voiţĭ, vĕ rog, Domnule Ministru, a primi asigurarea prea distinseĭ mele consideraţiunĭ.

p. Ministru, ***Ciru Oeconomu***

COPIE DUPE RAPORTUL PRIMULUĬ PROCUROR TRIB. IAŞĬ NO. 6627

Cunóşteţĭ cu bună sémă incidentul relativ la raportul emanat de la Vice-Consulatul de Fălticeni, publicat într'un ziar local anume *Stafeta* şi desmințit în urmă de D-l Udrichy pretinsul autor al aceluĭ document. Indată ce am vĕzut prin ziarele din Bucureştĭ desmințirea aceluĭ raport din partea D-luĭ V.-Consul din Fălticeni în termenĭ aşa de indignatorĭ şi fiind-că documentul citat avea scopul de a calomnia autorităţile nóstre, atribuindu-le fapte neiertate de lege şi de civilisaţiune, am socotit de cuviinţă a intervenĭ la Redacţiunea *Stafeteĭ*, pentru a mĕ asigura dacă acel document avea existenţă în realitate. Şi într'adever dupĕ ce m'am consultat maĭ întêiu în acéstă privinţă cu D-l Procuror G-l şi primind chiar o cerere în acest scop din partea Redacţiunĭ, am constatat că documentul publicat de ziarul *Stafeta* există la Redacţie, în copie şi în limba Germană purtând No. de eşire 1486 din 21 August 1879, şi sigiliul V.-Consulului din Fălticeni. Am luat dar acel act şi dupĕ ce l'am tradus, l'am înaintat D-luĭ Procuror de Suceava pentru a cercetà într'un mod indirect dacă acel act este într'adevĕr emanat de la V.-Consulatul din Fălticeni saŭ dacă este falsificat. In urma cercetărĭ ce am făcut, Redacţiunea *Stafeteĭ* a pus multă insistenţă pentru a căpĕta o copie dupĕ Procesul-Verbal ce am încheiat la faţa locului, spre a se justifica faţă cu cele-l'alte ziare din Capitală, şi a proba că publicaţiunea sa a fost întemeiată pe acel document. Cererea Redacţiunĭ fiind legitimă, n'am putut să'ĭ refus de a'ĭ libera o copie dupĕ citatul Proces-Verbal, şi tot o dată am socotit de cuviinţă a aduce aceste împrejurărĭ la înalta D-v cunoştinţă. Cât pentru Comisiunea rogatorie ce am făcut la parquetul din Fălticeni, n'am primit încă nicĭ un resultat. In tot casul nu voiŭ lipsi a vĕ ţine în curent de tot ce se va face. Primiţĭ etc.

Prim-Procuror, ***D. Alexandrescu.***

www.dacoromanica.ro